









**BULLETIN**  
**ARCHÉOLOGIQUE**

DE

**COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES**  
**ET SCIENTIFIQUES**

THE  
UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT  
5712 S. UNIVERSITY AVE.  
CHICAGO, ILL. 60637

MINISTÈRE  
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

---

BULLETIN  
ARCHÉOLOGIQUE  
DU  
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET SCIENTIFIQUES

---

ANNÉE 1901



PARIS  
IMPRIMERIE NATIONALE

---

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

---

MDCCCCI



# BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET SCIENTIFIQUES.

---

## LISTE

DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE,  
DES MEMBRES NON RÉSIDANTS,  
DES CORRESPONDANTS ET DES CORRESPONDANTS HONORAIRES  
DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET SCIENTIFIQUES.

---

### MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

#### *Président honoraire :*

BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

#### *Président :*

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

#### *Vice-président :*

SAGLIO, membre de l'Institut, directeur du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, rue du Sommerard, 24.

#### *Secrétaire :*

LASTEYRIE (Le comte DE), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

*Membres :*

BABELON, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

BARTHÉLEMY (Aratole DE), membre de l'Institut, rue d'Anjou, 9.

BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai Voltaire, 3.

CAGNAT (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

GUIFFREY (Jules), membre de l'Institut, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, avenue des Gobelins, 42.

LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Phalsbourg, 13.

LONGNON (Auguste), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Bourgogne, 50.

MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

MÜNTZ (Eugène), membre de l'Institut, bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, rue de Condé, 14.

PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

PROU (Maurice), professeur à l'École des Chartes, rue des Martyrs, 51.

REINACH (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

SCILLMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27.

THÉDENAT (L'abbé Henry), membre de l'Institut, quai des Célestins, 8.



COMMISSION DE PUBLICATION  
DES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD.

*Président honoraire :*

PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

*Président :*

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

*Secrétaire :*

CAGNAT (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

*Membres :*

BABELON, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

BASSOT (Le général), membre de l'Institut, directeur du Service géographique de l'armée, rue de Grenelle, 140.

BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai Voltaire, 3.

GAUCKLER, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

GSELL (Stéphane), professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

HOUDAS, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, avenue de Wagram, 29.

LA MARTINIÈRE (H. DE), consul général, chargé des fonctions de 1<sup>er</sup> secrétaire d'ambassade à la légation de France de Tanger.

LASTYRIE (Le comte DE), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis.

MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

PÉRIN (Georges), membre de la Société de géographie de Paris, rue de Douai, 65.

REINACH (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

SALADIN, architecte diplômé du Gouvernement, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 47.

TOUTAIN (Jules), maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études, rue de l'Université, 74.

---

### COMMISSION

#### DES MUSÉES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

##### *Président :*

BOISSIER (Gaston), secrétaire perpétuel de l'Académie française, professeur au Collège de France, quai Conti, 23.

##### *Vice-président :*

LASTEYRIE (Le comte de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis.

##### *Secrétaire :*

BABELON, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

##### *Membres :*

CAGNAT (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

FOUQUÉ, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Humboldt, 23.

GUIMET, directeur du Musée Guimet, avenue d'Antin, 49.

HAMY (Le docteur), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'ethnographie, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.

HÉRON DE VILLESOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

OUSTALET, docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, rue de Buffon, 55.

PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

REINACH (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

TRUTAT, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse.

---

#### MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ.

BABEAU (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes.

BEAUNE (Henri), avocat, à Lyon.

BEAUREPAIRE (Charles DE ROBILLARD DE), correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

BLANCARD (Louis), correspondant de l'Institut, archiviste du département des Bouches-du-Rhône.

BLEICHER, professeur à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Nancy.

BOURIANT, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale, au Caire.

BRUN-DURAND (Justin), à Crest (Drôme).

BULLIOT, président de la Société éduenne, à Autun.

CAILLEMER, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Lyon.

CARTAILHAC, directeur de la *Revue d'anthropologie*, à Toulouse.

CHABANEAU, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.

CHANTRE (Ernest), sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

- CHEVALIER (Le chanoine Ulysse), correspondant de l'Institut, à  
ROMANS.
- GOURNAULT (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville,  
près Nancy.
- DELATTRE (Le P.), correspondant de l'Institut, à Carthage.
- DESNOYERS (L'abbé), conservateur du Musée archéologique d'Or-  
léans.
- DEZEIMERIS (Reinhold), correspondant de l'Institut, à Bordeaux.
- DUMOUTIER, directeur de l'enseignement, à Hanoï.
- FINOT (Jules), archiviste du département du Nord.
- FOUREAU (Fernand), explorateur, à Biskra.
- FOURNIER (Paul), professeur à la Faculté de droit de Grenoble.
- GARNIER, archiviste du département de la Côte-d'Or.
- GASTÉ (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
- GAUCKLER, directeur du Service des antiquités et des arts de la Ré-  
gence, à Tunis.
- GAUTHIER (Jules), archiviste du département du Doubs.
- GOSSELET, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Lille.
- GRANDMAISON (Charles LOIZEAU DE), correspondant de l'Institut,  
archiviste honoraire du département d'Indre-et-Loire.
- GSELL, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.
- HARMAND (Le docteur), ministre plénipotentiaire de France, à  
Tokio.
- JULLIOT, président de la Société archéologique de Sens.
- KERVILER (René), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à  
Saint-Nazaire.
- LA CROIX (Le P. DE), membre de la Société des antiquaires de  
l'Ouest, à Poitiers.
- LENNIER, directeur du Muséum du Havre.
- MAÎTRE (Léon), archiviste du département de la Loire-Inférieure.
- MAXE-WERLY (Léon), président de la Société des lettres, sciences  
et arts de Bar-le-Duc, rue d'Assas, 22, à Paris.
- MIREUR, archiviste du département du Var.

MORGAN (DE), délégué général à la Direction des fouilles archéologiques en Perse.

OEHLERT, conservateur du musée d'histoire naturelle de Laval.

PAPIER (Alexandre), président de l'Académie d'Hippone, à Bône.

PÉLICIER (Paul), archiviste du département de la Marne.

PETIT (Ernest), président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Chatel-Gérard.

PILLOY (Jules), ancien agent voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin.

POULLE (Alexandre), ancien président de la Société archéologique de Constantine, à Montauroux (Var).

RÉYOIL (Henri), correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nîmes.

ROSCHACH, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

ROSTAND (Eugène), membre de l'Institut, publiciste, à Marseille.

RUPIN (Ernest), président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

SABATIER, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier.

SAIGE (Gustave), conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais de Monaco.

SAUVAGE (Le docteur), conservateur du musée de Boulogne-sur-Mer.

TEISSIER (Octave), bibliothécaire de la ville de Draguignan.

THIOLLIER, membre de la Société historique et archéologique du Forçz *la Diana*, rue de la Bourse, 28, à Saint-Étienne.

THOULET, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

TRUTAT, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse.

VILLEY, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Caen.

---

CORRESPONDANTS HONORAIRES DU COMITÉ.

- ALRIC, interprète pour les langues orientales au Ministère des affaires étrangères.
- ARBAUMONT (Jules D'), secrétaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
- ARBELLOT (Le chanoine), président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
- AUBÉPIN, ancien archiviste du département du Cantal.
- BARCKHAUSEN, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux.
- BASSET, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger.
- BAZIN DE BEZONS, proviseur du lycée de Reims.
- BEAUCHET, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
- BEAUVOIS, à Corberon (Côte-d'Or).
- BERTHOLOX (Le docteur), à Tunis.
- BERTHOMIEU, secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne.
- BIGARNE (Charles), membre de la Société archéologique de Beaune, à Chorey (Côte-d'Or).
- BLÉD (L'abbé), président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- BOULARD (Gustave), directeur des contributions directes en retraite, rue de la Bienfaisance, 4, à Paris.
- BROCARD, membre de la Société historique et archéologique de Langres.
- BRUNE (L'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (Jura).
- CARDELLAC (DE), conseiller à la Cour d'appel d'Agen.
- CHATEL (Eugène), ancien archiviste du département du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris.
- CHÉNON, professeur adjoint de la Faculté de droit de Paris, rue des Écoles, 36.
- CHEUREUX, archiviste du département des Vosges.

- CLOSMADÉUC (Le docteur DE), président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
- COMBARIÉU, ancien archiviste du département du Lot.
- COIRANT (Maurice), suppléant au Collège de France.
- COURMEAUX, conservateur du Musée et de la Bibliothèque de la ville de Reims.
- DEJEANNE (Le docteur), à Bagnères-de-Bigorre.
- DION (A. DE), président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
- DISSARD, conservateur des musées de la ville de Lyon.
- DOMERGUE, à Saint-Geniès-sur-Lot (Aveyron).
- DUHAMÉL, archiviste du département de Vaucluse.
- ÉSTAINTOT (Le comte D'), avocat, à Rouen.
- FARGES (Le capitaine), attaché aux affaires indigènes, à Constantine.
- FLAMARE (Henri DE), archiviste du département de la Nièvre.
- FLEURY (Paul DE), ancien archiviste du département de la Charente, à l'Isle-Jourdain (Vienne).
- FROSSARD, pasteur de l'Église réformée, à Bagnères-de-Bigorre.
- GARNIER (Le chanoine), curé de Corlée (Haute-Marne).
- GARRIGOU (Le docteur), président de l'Association pyrénéenne, à Toulouse.
- GAUTIER (L'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).
- GIDE, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Paris.
- GUESNON, professeur honoraire de l'Université, rue du Bac, 93, à Paris.
- GUIGNARD, bibliothécaire de la ville de Dijon.
- GUIGUE (Georges), archiviste du département du Rhône.
- HÉRELLE, professeur au lycée de Bayonne.
- JOUAN (Le commandant), capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg.
- JULLIAN (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

- LACROIX, archiviste du département de la Drôme.
- LAUGARDIÈRE (DE), membre de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- LEBLANC, ancien conservateur du musée de Vienne, à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).
- LE BRETON (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur du Musée des antiquités de la Seine-Inférieure et du Musée archéologique de Rouen.
- LECHEVALIER-CHEVIGNARD, professeur à l'École des arts décoratifs, à Paris.
- LEDIEU (Acius), bibliothécaire de la ville d'Abbeville.
- LEMIRE (Charles), boulevard de Latour-Maubourg, 14, à Paris.
- LEROY, bibliothécaire de la ville de Melun.
- LEYMARIE (Camille), conservateur de la bibliothèque communale, à Limoges.
- LUCILLIER, chef de division à la Préfecture de Melun.
- LUCILLIER (Victor), membre du Conseil départemental des bâtiments civils de l'Oise, à Beauvais.
- LIROIS, archiviste du département du Jura.
- LIÉGEOIS, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
- L'ISLE DU DRENEC (Pître DE), conservateur-directeur du Musée archéologique de Nantes.
- LOTTIN DE LAVAL, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).
- MAIGNIEN, bibliothécaire de la ville de Grenoble.
- MARIONNEAU, correspondant de l'Institut, à Bordeaux.
- MÉLOIZES (Le marquis DES), membre de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- MERCIER (Erlést), président de la Société archéologique de Constantine.
- MONLEZUN, lieutenant-colonel au 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens, à Soussse (Tunisie).
- MONTÉGUT (DE), ancien magistrat, à Laroche-foucauld (Charente).
- MONTESUS (Le docteur DE), à Chalon-sur-Saône.

- MUGNIER, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
- PACQUETEAU, syndic des gens de mer, à Ténès (département d'Alger).
- PAGART D'HERMANSART, secrétaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- PAILLARD, au château de Charly, par Mazille (Saône-et-Loire).
- PÉRATHON (Cyprien), à Aubusson (Creuse).
- PICHE (Albert), à Pau.
- PIETTE, archéologue, à Rumigny (Ardennes).
- PIGEON (Le chanoine), membre de la Société Académique de Contances.
- POTHIER (Le général), rue de Bellechasse, 14, à Paris.
- PRAROND (Ernest), membre de la Société d'émulation d'Abbeville.
- PRIVAT, colonel du 49<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Bayonne.
- RAFFRAY, consul général de France au Cap.
- REBILLET, lieutenant-colonel au 4<sup>e</sup> régiment de zouaves, à Tunis.
- REQUIN (L'abbé), à Avignon.
- REVILLOUT, professeur honoraire à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.
- RICOUART, président de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais.
- ROMAN (Joseph), au château de Picontal, par Embrun (Hautes-Alpes).
- ROSEROT (Alphonse), ancien archiviste de la Haute-Marne, rue Saint-Placide, 60, à Paris.
- ROUSSET, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Uzès.
- SABATIER (Camille), inspecteur général des services administratifs au Ministère de l'intérieur.
- SAINT-GENIS (Flour de), ancien conservateur des hypothèques, au château de la Rochette, par Semur (Côte-d'Or).
- SALEILLES, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue du Pot-de-Fer, 10 bis.

- SABREL (L'abbé), membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
- SCHIRMER, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.
- SOUCAILLE (ANTOIN), ancien professeur de l'Université, secrétaire de la Société archéologique de Béziers.
- SOLLICE, conservateur de la bibliothèque de la ville de Pau.
- THOMAS, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, boulevard Raspail, 213.
- VALLENTIN (LUDOVIC), juge au tribunal de Montélimar.
- VERLAQUE (L'abbé), à Fréjus.
- VERNEILL (LE BARON JULES DE), membre de la Société historique et archéologique du Périgord, à Puyrazeau (Dordogne).
- VILLERS, membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

---

CORRESPONDANTS DU COMITÉ.

- ALLAIN (L'abbé), archiviste diocésain, à Bordeaux.
- ANDRÉ (Édouard), archiviste du département de l'Ardèche.
- AUBERT (L'abbé), curé de Balleroy (Calvados).
- AUDIAT (LOUIS), président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
- AUTORDE, archiviste du département de la Creuse.
- BARRAUD (Gabriel), archiviste du département de la Vendée.
- BARDEY, négociant, à Aden.
- BARDY, président de la Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié.
- BAYE (LE BARON JOSEPH DE), membre de la Société nationale des antiquaires de France, à Baye, par Montfort (Marne).
- BEN ATTAR, avocat à Tunis.
- BERTHELÉ (Joseph), archiviste du département de l'Hérault.
- BERTHOND (LOUIS), conservateur du musée de Philippeville.

- BEYLIÉ (DE), membre de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère, à Grenoble.
- BIZOT, conservateur du Musée de Vienne.
- BLANCHET, professeur au lycée de Constantine.
- BLOCH (Camille), archiviste du département du Loiret.
- BOBEAU, pharmacien à Langeais (Indre-et-Loire).
- BONDURAND (BLIGNY-), archiviste du département du Gard.
- BONNO (L'abbé), curé de Chelles (Seine-et-Marne).
- BORDIER, contrôleur civil honoraire, à Hammamet (Tunisie).
- BORREL, architecte, à Moutiers (Savoie).
- BOURBON, archiviste du département de l'Eure.
- BOURDERY (Louis), avocat, à Limoges.
- BRAQUEHAYE, professeur de dessin à l'École municipale des beaux-arts de Bordeaux.
- BROCARD (Le commandant), chef de bataillon du génie en retraite, à Bar-le-Duc.
- BRUCHET (Max), archiviste du département de la Haute-Savoie.
- BRUTAILS, archiviste du département de la Gironde.
- BRY (Georges), professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Aix.
- BUREAU (Le docteur Louis), directeur du Muséum d'histoire naturelle, à Nantes.
- CABANÈS, membre de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes, secrétaire général de la Société d'horticulture du Gard.
- CARRIÈRE, président de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.
- CARSALADE DU PONT (M<sup>sr</sup>), évêque de Perpignan.
- CARTON (Le docteur), médecin-major au 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs, à Lille.
- CAU-DURBAS (L'abbé), desservant de Castelnaud-Durban (Ariège).
- CAZALIS DE FONDOUCE, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
- CHARTRAIRE (L'abbé), secrétaire de l'archevêché de Sens.
- CHAUVET, notaire à Ruffec (Charente).

- CHAUVIGNÉ, vice-président de la Société de géographie de Tours.
- CHAVANON, archiviste du département du Pas-de-Calais.
- CLAUDON, archiviste du département de l'Allier.
- CLERVAL (L'abbé), docteur ès lettres, à Chartres.
- COLIN (Gabriel), professeur au lycée d'Alger.
- COLLIGNON (Le docteur), médecin-major au 25<sup>e</sup> de ligne, à Cherbourg.
- CORRE (Le docteur), ancien archiviste de la ville de Brest.
- CORTEZ (Fernand), à Saint-Maximin (Var).
- COÛARD, archiviste du département de Seine-et-Oise.
- COUTIL (Léon), président de la Société normande d'études préhistoriques, aux Andelys (Eure).
- DANNREUTHER (Henri), pasteur de l'église réformée, à Bar-le-Duc.
- DELOUME, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Toulouse.
- DEMAISON (Louis), archiviste municipal de la ville de Reims.
- DEMIS (Charles), lieutenant au 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
- DERRIEN, lieutenant-colonel en retraite, président de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran.
- DESDEVISES DU DÉZERT, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, président de la Société d'émulation de l'Auvergne.
- DESLANDES (Le chanoine), à Bayeux.
- DESPLANQUE, bibliothécaire de la ville de Lille.
- DOITEL (Alcide-Étienne), avocat, conseiller général de la Loire-Inférieure, à Nantes.
- DOUAI (M<sup>gr</sup>), évêque de Beauvais.
- DUBARAT (L'abbé), aumônier du lycée de Pau.
- DU CHÂTELLIER (Paul), archéologue, au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (Finistère).
- DUFARRIC-DESCOMBES, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
- DUMOULIN (Maurice), professeur de l'Enseignement secondaire, en congé, aux Murcaux (Seine-et-Oise).

- DURAND (Georges), archiviste du département de la Somme.
- DUTILLEUX, chef de division à la Préfecture de Versailles, secrétaire de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
- DUVAL, archiviste du département de l'Orne.
- DUVERNOY, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle.
- ECK (Théophile), conservateur du musée de Saint-Quentin.
- ESPÉRANDEU (Le capitaine), professeur à l'École militaire de Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
- FABRE, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.
- FAGE (René), avocat, à Limoges.
- FAVIER, conservateur de la bibliothèque de la ville de Nancy.
- FERRAND (Gabriel), vice-consul de France, à Oubone, par Bassac, *via* Saïgon (Siam).
- FILLET (L'abbé), curé d'Allex (Drôme).
- FLAMAND, chargé de cours à l'École supérieure des sciences d'Alger.
- FOUQUET (Le docteur), archéologue, au Caire.
- FOURDRIGNIER, receveur des contributions indirectes, à Sèvres (Seine-et-Oise).
- FRÉMINVILLE (Joseph DE), archiviste du département de la Loire.
- GERMAIN (Léon), secrétaire perpétuel de la Société française d'archéologie, à Nancy.
- GIRAUD (J.-B.), conservateur du Musée archéologique de Lyon.
- GIRAULT (Arthur), chargé de cours à la Faculté de droit de Poitiers.
- GOUVET, conducteur des ponts et chaussées, directeur des travaux de la Municipalité, conservateur du musée archéologique de Sousse (Tunisie).
- GRAND, archiviste du département du Cantal.
- GRANDMAISON (Louis LOIZEAU DE), archiviste du département d'Indre-et-Loire.
- GRASSERIE (Raoul DE LA), juge au tribunal civil de Rennes.

- GRAVE, pharmacien, à Mantes (Seine-et-Oise).
- GUÉNOT, secrétaire général de la Société de géographie de Toulouse.
- GUILLAUME (L'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes.
- GUYOT, directeur de l'École nationale forestière de Nancy, président de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.
- HABASQUE, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.
- HANNEZO, capitaine au 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens, à la Goulette (Tunisie).
- HAUTREUX, ancien directeur des mouvements du port, à Bordeaux.
- HÉRON, professeur libre, à Rouen.
- HILAIRE (Jean), capitaine au 102<sup>e</sup> de ligne, à Mayenne.
- HUBERT (Eugène), archiviste du département de l'Indre.
- HUGUES, archiviste du département de Seine-et-Marne.
- ISNARD, archiviste du département des Basses-Alpes.
- JADART, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims.
- JOUBIN, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Rennes.
- JOURDANNE (Gaston), membre de la Commission archéologique de Narbonne, à Carcassonne.
- JOVY, professeur au collège de Vitry-le-François.
- KILIAN, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Grenoble.
- KÜNSTLER, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Bordeaux.
- LARANDE, conservateur de la bibliothèque de la ville et du Musée Calvet, à Avignon.
- LABAT, ancien président de la Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux.
- LARROUCHE, archiviste du département des Hautes-Pyrénées.
- LACOUR, directeur de l'École nationale d'apprentissage de Dellys (Algérie).

- LAHONDÈS (DE), membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
- LAIGUE (DE), consul général de France, à Trieste.
- LA ROGERIE (BOURDE DE), archiviste du département du Finistère.
- LAURENT (Paul), archiviste du département des Ardennes.
- LE CLERT, conservateur du Musée archéologique de Troyes.
- LEMPEREUR, archiviste du département de l'Aveyron.
- LEROUX (Alfred), archiviste du département de la Haute-Vienne.
- L'ESPINASSE-LANGEAC (Le vicomte DE), président de la chambre consultative d'agriculture de Tunisie, à Sfax.
- LETAINTURIER (Gabriel), sous-préfet de Châteaudun.
- LETTERON (L'abbé), professeur au lycée de Bastia.
- LEX, archiviste du département de Saône-et-Loire.
- LOISNE (le comte MENCHE DE), docteur en droit, membre de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, au château de Beaulieu, par Saint-Venant (Pas-de-Calais).
- LUMIÈRE (Auguste), photographe, 21, rue Saint-Victor-Monplaisir, à Lyon.
- LUMIÈRE (Louis), photographe, 21, rue Saint-Victor-Monplaisir, à Lyon.
- LURET, contrôleur civil, à Maktar.
- MALAVIALLE, secrétaire général de la Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
- MALLARD, avocat, à Saint-Amand (Cher).
- MARÇAIS (William), docteur en droit, directeur de la Médersa, à Tlemcen (Algérie).
- MARCHAND, directeur de l'Observatoire du Pic-du-Midi (Hautes-Pyrénées).
- MARTIN (L'abbé J.-B.), membre de la Société littéraire, historique et archéologique, à Lyon.
- MASFRAND, président de la Société des amis des sciences et arts, de Rochechouart (Haute-Vienne).

- MÉLY (DE), au château de Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados).
- MERLET (René), archiviste du département d'Eure-et-Loir.
- MÉTAIS (L'abbé), secrétaire archiviste de l'évêché, à Chartres.
- MINGAUD (Galien), secrétaire général de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes.
- MOREL (L'abbé), curé de Chevières (Oise).
- MOREL (Léon), receveur des finances en retraite, à Reims.
- MORIN (Louis), typographe, à Troyes.
- MORIS, archiviste du département des Alpes-Maritimes.
- MOURLOT (Félix), agrégé d'histoire, inspecteur d'Académie, à Rodez.
- MUSSET (Georges), bibliothécaire de la ville de la Rochelle.
- NOUËL, bibliothécaire de la ville de Vendôme (Loir-et-Cher).
- OTTAVI, vice-consul de France, à Mascate.
- PARFOURU, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.
- PASCAUD, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
- PASQUIER, archiviste du département de la Haute-Garonne.
- PATY DE CLAM (Le comte DU), à Hammamet (Tunisie).
- PAILL, professeur au lycée d'Alais (Gard).
- PÉLISSIER, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
- PÉROUSE, archiviste du département de la Savoie.
- PETIT (Auguste), archiviste du département du Lot.
- PINATEL (Philippe), bibliothécaire et conservateur du musée de Carmes (Alpes-Maritimes).
- PLANCOUARD, membre de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Cléry-en-Vexin, par Magny (Seine-et-Oise).
- PORÉE, archiviste du département de l'Yonne.
- PORÉE (L'abbé), desservant de Bournainville (Eure).
- PORTAL (Charles), archiviste du département du Tarn.
- POTTIER (Le chanoine), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

- POULAIN (L'abbé), desservant de Voutenay (Yonne).
- POUPÉ (Edmond), professeur au collège de Draguignan.
- POUX, archiviste du département de l'Ariège.
- PRADÈRE (Bertrand), conservateur du Musée du Bardo, à Tunis.
- PRUDHOMME, archiviste du département de l'Isère, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale.
- RANÇON (Le docteur André), médecin principal des colonies, à Tamatave (Madagascar).
- REGNAULT (Félix), rue de la Trinité, à Toulouse.
- RENAULT (Bernard), président de la Société d'histoire naturelle d'Autun.
- RENAULT (Henri-Eugène), adjoint du Génie, à Gabès (Tunisie).
- RICHARD (Alfred), archiviste du département de la Vienne.
- RICHEMOND (MESCHINET DE), archiviste du département de la Charente-Inférieure.
- RIVIÈRES (Le baron DE), secrétaire adjoint de la Société archéologique du Midi de la France, à Albi (Tarn).
- ROCHEMONTEIX (A. DE), correspondant de la Commission des monuments historiques, maire de Cheylade (Cantal).
- ROCHER, consul de France, à Liverpool.
- ROUCHON, archiviste du département du Puy-de-Dôme.
- ROULE, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.
- ROUVIER (Le docteur), professeur à la Faculté française de médecine de Beyrouth.
- SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers.
- SAINT-YVES, explorateur, 60, rue Montgrand, à Marseille.
- SARRAN D'ALLARD (LOUIS DE), archiviste de la ville d'Alais, trésorier de la Société scientifique et littéraire d'Alais (Gard).
- SCHMIDT, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
- SOUCHON, archiviste du département de l'Aisne.

- STEENACKERS, consul de France, à Nagasaki.
- SWARTE (Victor de), trésorier-payeur général des finances, à Lille.
- TEULET, archiviste du département des Landes.
- THIERS (Paul), conservateur du Musée archéologique, membre de la Commission archéologique de Narbonne (Aude).
- THOISON (Eugène), membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais, à Larchant (Seine-et-Marne).
- THOLIN, archiviste du département de Lot-et-Garonne.
- TRAVERS (Émile), archiviste-paléographe, à Caen.
- TRIGER (Robert), vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans.
- TRIHIDEZ (L'abbé), ancien aumônier du lycée de Reims.
- TROUILLARD, archiviste du département de Loir-et-Cher.
- URSEAU (L'abbé), ancien secrétaire de l'évêché, à Angers.
- VAILLANT (V.-J.), rue de la Tour-Notre-Dame, 12, à Boulogne-sur-Mer.
- VALLETTE (René), inspecteur de la Société française d'archéologie, à Fontenay-le-Comte (Vendée).
- VERNIER (Jules), archiviste du département de l'Aube.
- VIDAL (Auguste), chef de bureau à la préfecture du Tarn, à Albi.
- VIDAL, bibliothécaire de la ville de Perpignan.
- VIGNAT (Gaston), membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
- VILLEPELET (Ferdinand), archiviste du département de la Dordogne.
- WAILLE, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

PROCÈS-VERBAUX  
DES SÉANCES  
DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE  
ET  
DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.



PROCÈS-VERBAUX  
DES SÉANCES  
DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE  
ET  
DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

---

---

14 JANVIER 1901.

---

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Paul Du Châtellier, correspondant du Comité au château de Kernuz (Finistère), envoie un mémoire intitulé : *Finistère, exploration des montagnes Noires*. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Henri Corot, à Savoisy (Côte-d'Or), demande une subvention en vue de poursuivre l'exploration qu'il a entreprise des tumulus de Minot (Côte-d'Or). — M. Salomon Reinach, ayant fait ressortir l'intérêt que présentent pour l'archéologie préhistorique les fouilles

précédemment faites par M. Corot dans ces tumulus, le Comité émet un vœu favorable.

M. le comte de Loisine, correspondant du Comité au château de Beaulieu (Pas-de-Calais), adresse une notice sur une peinture de l'église de Hesdigneul-les-Béthune, représentant Philippe le Bon et sa femme Isabelle de Portugal. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. Léon Planconard, correspondant du Comité, à Cléry-en-Vexin, envoie un mémoire sur le culte des fontaines dans le Vexin. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

MM. Eugène Lefèvre-Pontalis, Salomon Reinach et Longnon sont chargés de rapports sur divers ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée au Ministère de l'Instruction publique.

M. de Saint-Arroman donne lecture de la liste des subventions accordées par M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition de la Section et de la Commission centrale, à divers savants et sociétés, en vue de travaux archéologiques.

M. Léon Coutil, correspondant du Comité aux Andelys, ayant écrit au Comité pour renouveler la demande de subvention qu'il avait formée en vue de poursuivre ses fouilles à Pitres (Eure), le Comité, après avoir pris connaissance de sa lettre, estimant que les explications fournies par M. Coutil ne permettent pas de prévoir des résultats en rapport avec la dépense que ces fouilles exigeraient, maintient la décision prise dans la dernière séance.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts par leurs auteurs au Comité :

*Cloches diverses de l'arrondissement de Château-Thierry*, par M. Joseph Berthelé;

*Une église romane du Vexin*, par M. Léon Planconard.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions de distinctions honorifiques à l'occasion du prochain Congrès des Sociétés savantes.

M. BABELON présente un rapport sur la communication que M. Destandau a faite de l'empreinte d'un sceau en bronze trouvé récemment dans les ruines du Castellus de Roquemartine, commune d'Eyguières (Bouches-du-Rhône) :

« Cette matrice de sceau est circulaire et son diamètre est de 27 millimètres. On voit, dans le champ, entouré d'un cercle de grènetis, un cavalier se dirigeant à droite, sans étriers, les cheveux coupés sur le cou, tenant sur la main droite étendue un faucon. En légende, on lit :

✱ S' R CLERICI DNI MALCHAR

*Sigillum Roberti Clerici, domini Malechar.*

« Le revers de cette matrice est muni d'un œillet en saillie. Ce monument, que son style permet de classer au XIII<sup>e</sup> siècle, appartient à M. Auguste Perret, d'Eyguières, qui en a fait la découverte. »

M. Eugène MÜNTZ présente un rapport sur un inventaire du trésor de Saint-Saulve de Montrenil-sur-Mer, dressé en 1713, et communiqué par M. le comte de Loisine, correspondant du Comité :

« L'inventaire dont M. de Loisine nous adresse le texte, accompagné d'un commentaire très complet, appartient à une époque relativement récente, le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, comme il est fort détaillé et qu'il semble se rapporter à des objets beaucoup plus anciens, ce document me semble digne de figurer dans nos publications. J'ai l'honneur d'en proposer l'insertion au *Bulletin archéologique*. » — Adopté <sup>(1)</sup>.

M. MÜNTZ lit un rapport sur une notice de M. Ambroise Tardieu, relative à une statuette reliquaire représentant saint Calminius, et qui semble dater du XIV<sup>e</sup> siècle. Aucune photographie n'étant jointe à la notice, le rapporteur ne peut juger de l'âge ni du mérite de cet ouvrage. — Le Comité décide que la notice sera déposée dans ses archives.

<sup>(1)</sup> Voir plus loin, p. 58, le texte *in extenso* de cette communication.

M. MÛXTZ lit un autre rapport sur des documents communiqués par M. l'abbé Dubarat, correspondant du Comité, à Pau, et relatifs aux orgues de l'église de Ciboure (Basses-Pyrénées); spécialement un contrat passé en 1666 pour la réfection des orgues, et un autre contrat, de 1726, visant une restauration. — Le Comité décide que la notice de M. l'abbé Dubarat sera déposée dans ses archives.

M. PROU lit un rapport sur deux notices de M. Blin, membre correspondant de l'École d'anthropologie, attaché au Service central de la construction de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, relatives à deux cimetières de l'époque franque, sis l'un à Beynes et l'autre à Mareil-sur-Mauldre :

— M. le Directeur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest a transmis à M. le Ministre de l'Instruction publique deux notices descriptives des cimetières découverts lors de l'établissement de la ligne de Plaisir-Grignon à Épône, rédigées par M. Blin. La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest avait précédemment donné un témoignage de l'intérêt qu'elle porte aux recherches archéologiques et du souci qu'elle a d'assurer tout ensemble l'exploration méthodique des nécropoles que ses travaux l'amènent à découvrir et la conservation des objets antiques trouvés dans les terrains qui lui appartiennent. L'on n'a pas oublié les fouilles du cimetière mérovingien d'Andrésy, en 1891, ni celles du cimetière gallo-romain de Muids, ni le don fait par la Compagnie à l'État des objets provenant de Muids et leur attribution au musée d'Evreux.

— En février 1898, l'on a découvert, dans la vallée de la Mauldre, au lieu dit « le dessus du Moulin Barat », sur l'emplacement de la station de Beynes (Seine-et-Oise), à flanc de coteau, un groupe de sépultures consistant en auges de pierre, sarcophages en plâtre, et simples inhumations dans le sol. Le mobilier indique l'époque barbare : quatre haches, dont trois du même type que celle du tombeau de Childérie, et la quatrième à tranchant large et parallèle à l'axe du manche; un fer de lance; deux contéaux; une pince en bronze; des vases de terre, reproduisant les mêmes formes que ceux du cimetière d'Andrésy<sup>(1)</sup>; une plaque de ceinturon, de

<sup>(1)</sup> Voir Lucien Gosserat, *Cimetière mérovingien d'Andrésy*, pl. VII.

fer; une autre, de bronze, analogue à celles du cimetière d'Andrésy<sup>(1)</sup>; deux boucles en bronze avec ardillons.

« Les fouilles du cimetière découvert en octobre 1898 à Mareil-sur-Mauldre (Seine-et-Oise), sur l'emplacement de la halte actuelle du chemin de fer, au lieu dit « le village », ont donné des résultats plus intéressants.

« On n'a pas exploré moins de deux cent vingt sépultures : vingt-huit sarcophages de pierre, trente en plâtre, quatre cercueils en bois, cent cinquante-huit inhumations directes dans le sol. Des cercueils en bois l'on n'a retrouvé que les clous. Les armes, outils, ustensiles et bijoux recueillis sont analogues à ceux d'Andrésy et de Beynes. Cependant quelques objets paraissent remonter à la période romaine; nous serions donc en présence d'un champ de sépultures qui, ouvert avant l'établissement des Francs en Gaule, aurait continué d'être en usage pendant la période franque. Parmi les objets qu'on pourrait attribuer à l'époque romaine, il convient de signaler un petit couteau pliant, à lame de fer, et dont le manche en os est orné de petits cercles centrés d'un point; la virole, de cuivre, est traversée par un rivet en fer; le manche est percé d'un trou par lequel passait une chaînette de quarante maillons en bronze; la même sépulture qui a fourni ce couteau contenait un vase de terre noire en forme d'écuelle.

« Il faut encore signaler un vase en pierre ollaire ou talc schisteux, de couleur grise, onctueux au toucher, de forme cylindrique, cerclé, en haut, de petits cordons en relief, trouvé en pleine terre aux pieds d'un squelette, et, au milieu, de sépultures en plâtre et en bois.

« Il est probable que c'est aussi à la fin de la période romaine qu'il faut rapporter la bague d'or trouvée dans une sépulture sans sarcophage. « Elle est creuse, dit M. Blin, formée de deux feuilles d'or « jaune soudées et reliées sous le chaton par une petite plaquette d'or. « L'ornement de l'anneau consiste en deux palmettes rudimentaires, « repoussées lors du développement de la feuille d'or destinée à l'en- « veloppe extérieure, et accostant le chaton. Celui-ci est formé d'une « pierre ovale, morceau de cristal de roche ou de silex calcédonieux « d'un ton d'opale laiteuse. Le sertissage de la pierre est formé d'une « bande d'or soudée et rabattue. »

« Les armes, poteries, bijoux de l'époque franque sont analogues

<sup>(1)</sup> Lucien Cosserat, *ibid.*, pl. IX.

à ceux qui ont été recueillis dans les cimetières d'Andrésey et de Beynes : huit haches, de deux formes différentes; deux épées; un scramasaxe; quatre framées, etc. Une mention spéciale est due aux débris d'un bouclier, l'*umbo* et la poignée; à une serpe en forme de fauchard du moyen âge.

«Le mobilier funéraire de Beynes et de Mareil n'est pas des plus remarquables; mais la valeur scientifique ne se mesure pas à la valeur artistique. Puisque des monuments, dont l'intérêt n'est pas immédiatement saisi, peuvent donner par la suite matière à des comparaisons et permettre de prendre des conclusions imprévues, et que, conséquemment, l'on ne saurait dresser avec trop de soin l'inventaire des nécropoles gallo-romaines et mérovingiennes, le Comité ne manquera pas à féliciter MM. les ingénieurs de la Compagnie de l'Ouest, qui ont exploré avec tant de méthode les cimetières de Beynes et de Mareil, et spécialement M. Legrain, chef de section, qui a dirigé les fouilles, M. Blin, qui a rédigé des notices, remarquables de précision, accompagnées de dessins et aussi de photographies exécutées par M. Lefort, sous-chef de section, notices dont nous aurions demandé au Comité de voter l'impression dans le *Bulletin archéologique*, si nous ne savions qu'elles doivent prendre place dans une autre revue, le *Bulletin monumental*.

«Le Comité apprendra, en outre, avec plaisir que la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest a décidé d'offrir à l'État les antiquités recueillies au cours des fouilles.»

Le Comité adresse ses remerciements au Conseil d'administration de la Compagnie pour le don qu'il veut bien faire à l'État des objets provenant des cimetières de Beynes et de Mareil.

M. PNOT propose l'insertion dans le *Bulletin archéologique* d'une notice de M. de Gérin-Ricard, secrétaire général de la Société de statistique de Marseille, sur deux plats d'argent trouvés à Valdonne (Bouches-du Rhône) et contremarqués, l'un de monogrammes byzantins, l'autre d'un buste analogue à ceux qu'on voit empreints sur les monnaies frappées en Gaule au vi<sup>e</sup> siècle, et d'un nom d'homme: *Aribaldo*. — Adopté.

M. SCHLUMBENGER fait observer que le Musée Britannique a acquis, il y a quelques années, un trésor de vaisselle d'argent, trouvé en Chypre, dans le voisinage du monastère d'Acheripoctos, et qui

contenait un plat d'argent, orné en son milieu d'une croix entourée d'une couronne de pampre et contremarqué, sur le fond, de têtes de saints et de monogrammes analogues à ceux que M. de Gérin-Ricard signale sur l'un des plats de Valdomne<sup>(1)</sup>.

M. Salomon REINACH lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. Masfrand, au nom de la société *Les amis des sciences et arts de Rochechouart*, en vue d'entreprendre des fouilles dans cinq tumulus situés sur la commune de Saint-Yrieix (Haute-Vienne). Le rapporteur est d'avis d'accorder à la Société une subvention, mais à la condition expresse que les fouilles porteront sur un seul de ces tumulus, qu'elles seront méthodiques et complètes, que les terres seront enlevées par couches successives et qu'on notera avec soin les débris recueillis dans chaque couche. — Adopté.

M. l'abbé THÉDÉNAT lit un rapport sur une communication de M. Destandau relative à un milliaire de la voie Aurélienne :

« Au commencement du mois de novembre dernier, écrit M. Destandau, j'ai eu la bonne fortune de découvrir un milliaire de la voie Aurélienne, situé près d'un chemin restauré depuis vingt ans, au quartier de l'Anguillon, à 500 mètres au levant du village du Paradou. Ce milliaire est renversé et recouvert d'un pied et demi de terre. Une haie vive a même poussé dessus avec de gros arbres. Son extrémité supérieure était seule apparente au milieu de touffes d'herbes que j'ai écartées avec ma canne pour m'assurer de la réalité de la découverte. Le surlendemain, je suis encore revenu avec deux ouvriers qui ont un peu dégagé le milliaire, ce qui m'a permis d'être confirmé dans ma première opinion et d'en prendre une photographie que j'ai l'honneur de vous adresser avec quelques autres que j'ai prises aussi et qui reproduisent trois milliaires de la voie Aurélienne. Le milliaire qui est encore au Paradou ne porte que trois lignes de l'inscription primitive :

MPXIIII  
X

« Les lettres ont 0 m. 07 de hauteur, et l'X, 0 m. 12. »

<sup>(1)</sup> Ce trésor vient d'être publié par M. Ormonde M. Dalton, *A byzantine silver treasure from the district of Kerynia, Cyprus*, dans *Archæologia*, vol. LVII (1900).

« En 1898<sup>(1)</sup>, M. Destandau nous avait communiqué une borne milliaire, incomplète des dernières lignes, trouvée par lui dans la même région que le fragment communiqué aujourd'hui. Je signalais à cette occasion un fragment de milliaire, relevé par Peirese, et perdu, que je supposais être le complément de la borne communiquée par M. Destandau. C'est justement ce fragment, vu par Peirese, que M. Destandau nous signale aujourd'hui; il n'a donc pas trouvé une borne milliaire nouvelle, mais il a retrouvé un fragment perdu et connu uniquement par la copie de Peirese à laquelle se réfèrent tous les éditeurs. C'est également d'après Peirese, que les éditeurs du *Corpus inscriptionum latinarum* l'ont publié<sup>(2)</sup>. Il est probable que la pierre a souffert depuis que Peirese en a copié le texte, car celui-ci donne plus de lettres que n'en a vu M. Destandau. Voici la lecture du *Corpus*, d'après Peirese :

IMP · XIII · TRIBVNI  
X

« En plus que Peirese, cependant, M. Destandau a vu des traces de lettres appartenant à la 5<sup>e</sup> ligne du texte complet. Ce détail a une certaine importance, voici pourquoi : le texte complet des bornes de cette série, qui a été placée par Auguste en 751-752 sur le tronçon de la *via Aurelia* qui va d'Aix à Arles, comporte six lignes, non compris le chiffre des milles; or le fragment trouvé en 1898 se compose de quatre lignes, le nouveau fragment en contient non plus seulement une, comme l'a cru Peirese, mais deux; de telle sorte que, en rapprochant les deux fragments, on a les six lignes du texte. Il est donc de plus en plus probable que M. Destandau a retrouvé, en deux morceaux, et à deux ans de distance, le dixième milliaire de la voie Aurélienne entre Aix et Arles.

« M. Destandau a, en 1898, transporté le premier fragment à Mourès et l'a déposé en lieu sûr, dans le parvis du temple. Il est à désirer qu'il réunisse le second fragment au premier; il pourra alors vérifier d'une façon certaine si les deux fragments appartiennent au même monument, ce qui, jusqu'à vérification, n'est qu'une conjecture très probable.

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique*, 1898, p. 441.

<sup>(2)</sup> *Corp. inscr. lat.*, 5487.

« Les autres milliaires dont M. Destandau nous envoie les photographies sont connus et publiés dans le *Corpus*. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE entretient à nouveau le Comité des mosaïques découvertes à Villelaure (Vaucluse). Les aquarelles transmises par M. Labande, n'ayant pas paru, quelque parfaite que soit leur exécution, susceptibles d'être reproduites dans le *Bulletin*, le Comité accueille avec empressement l'offre que veut bien lui faire M. Nodet, architecte diocésain du département de Vaucluse, d'en exécuter des dessins.

La séance est levée à 6 heures moins un quart.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

11 FÉVRIER 1901.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENTICE DE M. HÉRON DE VILLESOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Collard, archéologue à Auch, adresse au Comité une lettre relative aux fouilles qu'il poursuit à Preignan (Gers), et un croquis d'une sépulture découverte à Auch. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay, envoie un mémoire sur la chapelle Saint-Quentin à Bazarnes (Yonne). — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Antonin Soucaille, correspondant honoraire, à Béziers, envoie une note sur la découverte d'un cercueil romain à Quarante (Hérault). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, adresse un mémoire intitulé : *Découverte d'un vase sigillé de fabrication arverne, dans la Prusse rhénane*. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

MM. Babelon, Lefèvre-Pontalis, Müntz et Saglio sont chargés de rapports sur divers ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée au Ministère de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts par leurs auteurs au Comité :

*Les oiseaux employés dans l'ornementation à l'époque des invasions barbares*, par M. le baron de Baye;

*Note sur les bijoux barbares en forme de mouches*, par le même;

*Note sur le retable de l'abbaye de Saint-Bertin*, par M. l'abbé Blod;

*Trois maisons à Toulouse*, par M. de Lahondès;

*Les châteaux de Cabaret (Aude)*, par le même;

*Les richesses artistiques de Marseille en 1791*, par M. Émile Perrier.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

L'ordre du jour appelle la désignation des présidents des séances de la section d'archéologie au Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à Nancy le 9 avril prochain.

MM. Héron de Villefosse, Léon Germain, Eugène Lefèvre-Pontalis, de Lasteyrie, Albert Martin, Prou et Babelon sont désignés pour présider les séances de la section d'archéologie.

M. Jules GUIFFREY lit un rapport sur une étude de M. le comte de Loisne, correspondant du Comité, sur deux tableaux de l'église d'Hesdigneul-les-Béthune :

« M. le comte de Loisne adresse au Comité un mémoire sur deux tableaux du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, actuellement déposés dans l'église d'Hesdigneul-les-Béthune et provenant de la Chartreuse du Val-Saint-Esprit de Gosnay.

« Quatre photographies jointes à l'envoi de M. de Loisne permettent d'apprécier, en même temps que l'intérêt de ces peintures, l'exactitude des descriptions et des commentaires de l'auteur.

« Un des panneaux représente sainte Ursule accompagnée de ses suivantes. Dans les huit petits tableaux rangés verticalement de chaque côté de la figure principale sont figurées les aventures de la sainte, depuis la demande en mariage adressée à son père jusqu'à son supplice.

« Cette peinture, qui paraît bien conservée, offrirait, d'après

M. de Loïsne, les caractères de l'école flamande. Son exécution pourrait se placer entre les années 1500 et 1520.

— Le second tableau offre un intérêt historique supérieur au précédent, malgré son état de dégradation très apparent sur les trois photographies qui en donnent l'ensemble et les détails. En effet, il y a tout lieu d'admettre l'opinion de M. de Loïsne, qui reconnaît dans les personnages placés à gauche et à droite de la composition centrale les effigies du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et d'Isabelle de Portugal, sa troisième femme. Les armoiries placées au-dessus des personnages ne laissent aucun doute à cet égard. Le tableau ne pouvant être attribué à une date antérieure au début du xv<sup>e</sup> siècle, il en résulte que ces effigies du prince et de sa compagne n'ont pu être exécutées d'après nature et sont inspirées d'une image antérieure qu'il s'agirait de déterminer. M. de Loïsne a essayé de le faire, comme il a tenté de désigner les monuments qu'on aperçoit dans le lointain des paysages où les deux figures sont agenouillées.

— Les hypothèses qu'il propose offrent assez de vraisemblance pour être acceptées provisoirement.

— L'examen du tableau même serait indispensable pour fixer certains points de détail. Ainsi l'attribution de la peinture à un peintre flamand nous semblerait contestable; peut-être l'auteur serait-il plutôt un Français.

— De plus, nous croyons qu'il y a beaucoup de parties repeintes sur le plus grand des tableaux presque complètement en ruine, tandis que la sainte Ursule est en bien meilleur état de conservation.

— M. de Loïsne exprime le vœu que ces deux peintures soient classées comme monuments historiques. Nous ne pouvons qu'appuyer cette demande; nous irons même plus loin. Comme le desservant de la paroisse où se trouvent ces tableaux a déclaré qu'il était hors d'état de contribuer pour une somme, si faible fût-elle, à leur restauration, il serait à désirer qu'on fit venir ces tableaux à Paris, et on trouverait bien les fonds nécessaires pour procéder à cette restauration, si on jugeait, après examen, qu'elle fût possible et que la peinture en valût la peine.

— Dans tous les cas, il convient de commencer par la publication dans le *Bulletin* de la communication de M. de Loïsne. Le texte devra être accompagné de la reproduction des quatre photographies

de M. Gonsseaulme. Deux donnent, à une échelle plus grande que la vue d'ensemble, les effigies du duc de Bourgogne et de sa femme.

« Je demande de plus au Comité de vouloir bien appuyer la proposition de M. de Loigne relative au classement de ces peintures et d'ordonner le renvoi de cette proposition à la Commission des monuments historiques, avec avis favorable.

« Si le déplacement des deux panneaux est possible, on pourrait sans doute faire exécuter, pour la reproduction dans le *Bulletin* du Comité, des photographies plus nettes que celles que M. de Loigne a bien voulu nous adresser. » — Adopté <sup>(1)</sup>.

M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS lit un rapport sur une étude de M. Léon Plancouard, correspondant du Comité, à Cléry-en-Vexin, relative au culte des fontaines dans le Vexin :

« L'étude de M. Plancouard sur le culte des fontaines dans le Vexin rentre dans le cadre des travaux dont le Comité a toujours encouragé la publication. Isolé par les profondes vallées de l'Oise, de la Seine, de l'Epte et de l'Esche, le Vexin est resté longtemps fidèle aux traditions locales dont l'auteur s'est fait l'écho, en racontant l'histoire des anciens pèlerinages à l'aide des archives communales. Après avoir énuméré les soixante-deux fontaines où les malades se rendent pour retrouver la santé, M. Plancouard a soin d'indiquer les vocables de ces sources, les pratiques des pèlerins et les légendes qui concernent les saints locaux. Son travail doit être considéré comme une utile contribution à l'enquête commencée dans toute la France sur le même objet. Je propose de l'insérer dans le *Bulletin* du Comité, en abrégeant quelques passages trop développés. » — Adopté.

M. Salomon REINACH rend compte d'un mémoire de M. Du Châtelier sur divers tumulus de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze explorés dans les montagnes Noires (Finistère). Les recherches, conduites avec le soin et le savoir dont l'auteur a déjà donné de nombreuses preuves, ont abouti à des découvertes intéressantes, notamment à celle d'une grosse pierre gravée d'un caractère tout à fait original. Le rapporteur est d'avis que le mémoire de M. Paul

<sup>(1)</sup> Voir plus loin, p. 48, le texte *in extenso* de cette communication.

Du Châtelier doit être publié avec toutes les illustrations qui l'accompagnent. — Adopté.

MM. DE LASTEYRIE, LEFÈVRE-PONTALIS, LONGNON et SALOMON REINACH lisent des rapports sur divers ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée au Ministère de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures et quart.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

11 MARS 1901.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLESFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Jules Pilloy, membre non résidant du Comité, à Saint-Quentin, envoie un mémoire relatif à quatre fibules trouvées à Monceau-le-Neuf (Aisne). — Renvoi à M. Prou.

M. Desforges, instituteur à La Nocle-Maulaix (Nièvre), adresse une notice sur la station préhistorique de la Sablière et sur la collection Étienne Tardy. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Plancouard, correspondant du Comité, à Cléry-en-Vexin, signale au Comité la découverte, à Mézières-Maudétour (Seine-et-Oise, canton de Magny), de plusieurs sarcophages, de vases, d'armes et d'une monnaie. Il se propose d'aller examiner la trouvaille et promet d'en dresser l'inventaire qu'il enverra au Comité.

MM. Philippe Berger, Guiffrey et Maspero sont chargés de rapports sur divers ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée au Ministère de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

*Découverte d'un graffite sur un vase*, par M. Aveneau de la Granchière, à Vannes;

- Le bain romain de Kerven-Lapaul*, par le même ;  
*La villa romaine de Guilly*, par le même ;  
*La massue sacrée ou Er Maël beniguet*, par le même ;  
*A propos de la massue sacrée ou Er Maël beniguet*, par le même ;  
*Tumulus de Bieuzent en Clégnée*, par le même ;  
*Histoire de la Révolution en Tarentaise et de la réunion de la Savoie à la France en 1792*, par M. Borrel ;  
*Les boiseries et la Vierge de Poulaines*, par M. l'abbé Duroisel ;  
*Saint Sylvain, sa chapelle, son tombeau, son culte à la Celle-Bruères*, par le même ;  
*Note sur un bandage herniaire de l'époque franque, trouvé à Euville (Meuse)*, par M. Maxe-Werly, membre non résidant du Comité ;  
*Vieilles cloches de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer*, par M. Plan-couard, correspondant du Comité.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. BABELON rend compte d'une lettre adressée au Comité par M. le Préfet du département du Lot, relative à une trouvaille de monnaies :

« Des ouvriers travaillant au chemin vicinal de Beaumat (Lot) ont fait une trouvaille monétaire que M. le Préfet du Lot a bien voulu communiquer au Ministère de l'Instruction publique, et sur laquelle le Comité m'a chargé de rédiger le présent rapport. Cette trouvaille se compose de deux lots de deniers des <sup>x<sup>e</sup></sup>-<sup>xii<sup>e</sup></sup> siècles :

« 1<sup>o</sup> Trois monnaies épiscopales de Cahors, présentant d'un côté la légende  $\text{†}$  CATVRCIS, autour d'une croix pattée, et, au revers,  $\text{†}$  CIVITAS, et, dans le champ, la lettre A et trois croissettes, l'une d'elles surmontée de la crosse épiscopale. Ces pièces, très communes, sont publiées dans Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. II, pl. LXXXVII, n<sup>o</sup> 15 ;

« 2<sup>o</sup> Trente exemplaires des monnaies des évêques du Puy, du <sup>x<sup>e</sup></sup> siècle. D'un côté, une croix pattée, et, au revers, le monogramme du Christ  $\text{✠}$  ; sans légende. Deux variétés de ces pièces ont été publiées dans Poey d'Avant, *op. cit.*, t. I, pl. XXXIX, n<sup>os</sup> 6 et 7.

« Tous ces deniers du haut moyen âge sont très communs et bien connus ; il en existe des spécimens dans toutes les grandes

collections. Ceux-ci pourraient être déposés au musée de Cahors, où ils conserveraient le souvenir de la trouvaille de Beaunat (Lot).»

M. Alexandre BERTRAND lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. l'abbé Breuil, à l'effet de continuer les fouilles entreprises par M. Édouard Piette dans la grotte du Mas-d'Azil (Ariège) :

« M. l'abbé Breuil, recommandé par notre correspondant M. Edouard Piette, demande une subvention pour continuer les intéressantes fouilles entreprises par M. Piette, son maître, et poursuivies par lui pendant plusieurs années avec tant de succès. Ces fouilles ont donné des résultats tels, qu'il serait très regrettable qu'elles fussent abandonnées. La santé de M. Piette ne lui permet plus de les reprendre.

« M. l'abbé Breuil est parfaitement au courant de la méthode suivie par son maître. Il prend l'engagement d'abandonner aux musées nationaux les objets qu'il pourra découvrir. Je crois qu'il est utile de profiter de sa bonne volonté. Je propose donc au Comité de lui accorder la subvention qu'il sollicite. »

M. Salomon REINACH appuie les conclusions du rapport de M. Alexandre Bertrand, qui sont adoptées.

M. Eugène LEFÈVRE-POXTALIS rend compte d'une note de M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, relative à la chapelle de Saint-Quentin, à Bazarnes (Yonne) :

« Sur le territoire de Bazarnes, dit M. l'abbé Poulaine, à peu de distance du village, entre la voie d'Agrippa et les grands bois de Saint-Marien, s'élevait, jusqu'à ces derniers temps, une chapelle dédiée à saint Quentin, sénateur romain du <sup>iii</sup>e siècle.

« Erard de Lézinnes, évêque d'Auxerre, consacra, en 1275, cette chapelle, construite longtemps avant son épiscopat et, sans doute, rebâtie à cette époque.

« Il est très probable que cette antique chapelle a été, durant sa longue existence, restaurée, dédiée et redédiée plusieurs fois, comme beaucoup de nos sanctuaires, sans qu'il y ait eu aucun acte officiel pour régler ces changements de vocable, de patron.

« Sous cet édifice, était une source vénérée pendant le moyen

âge jusqu'à ces derniers temps et où l'on conduisait les enfants infirmes ou perclus.

« Aux époques gauloise et romaine, cette fontaine devait être sacrée et l'objet d'un culte, comme les fontaines, cours d'eau et mares de nos pays bourguignons, dans les lits desquels on a trouvé de nombreux objets gallo-romains. L'inscription que j'ai relevée sur la cloche de cette chapelle et dont on trouvera ci-dessous la transcription, nous laisse entendre que le christianisme, là comme en bien d'autres endroits, s'est substitué au paganisme après avoir fait disparaître le culte des fausses divinités :

*J'ay esté élevée au dessus de cette s<sup>te</sup>  
chappelle dédiée Virgini parituræ par les  
druïdes, restaurée depuis par s<sup>te</sup> Balbine  
et rétablie par les soins de M<sup>r</sup> Jean Froment  
chanoine chappelain sous le siège de Monseig<sup>r</sup>  
André Colbert évesque d'Auxerre. 1696.*

« Rapprochant cette inscription des traditions chartraines, M. l'abbé Poulain se demande si des fouilles entreprises autour de l'antique oratoire ne feraient pas découvrir des ex-voto païens. »

M. HÉRON DE VILLESOSSE rend compte de diverses communications :

« 1° Une lettre de M. G. Collard, indiquant de quelle façon il compte procéder pour mener à bonne fin les fouilles qu'il a entreprises à Preignan (Gers).

« 2° Une seconde lettre du même correspondant renfermant le croquis d'une sépulture romaine découverte à Auch (Gers), le 18 janvier dernier. Le tombeau est formé de larges tuiles à rebord qui recouvraient le corps d'une femme et étaient disposées en bâtière à la partie supérieure; le mobilier funéraire se compose d'un anneau en bronze, de douze perles allongées en verre bleu et vert provenant d'un collier, d'une urne en terre grisâtre, d'un fond de patère en poterie rouge portant un reste d'estampille M A, de deux épingles à cheveux en os à l'état de fragments, et de cinq petits bronzes romains du 1<sup>er</sup> siècle. — Des remerciements seront adressés à M. Collard et ses communications déposées aux archives.

« 3° Une note de M. A. Soucaille, correspondant honoraire du Comité, à Béziers, datée du 26 janvier 1901 et ainsi conçue :

« Sur le territoire de la commune de Quarante, canton de Ca-

pestang, arrondissement de Béziers (Hérault), un viticulteur occupé, lundi dernier, à défricher un terrain inculte, sentit sa pioche résonner avec un son inaccoutumé. Quelques coups de plus le mettaient en présence d'un cercueil romain, recouvert de dalles à large bord, contenant un squelette dont la tête reposait dans une partie creuse.

« À côté se trouvaient : une fiole en verre, une tasse en verre, une amphore à col étroit, un couteau-poignard, un plateau, une statue.

« La fiole était fermée hermétiquement avec du verre coulé. Ouverte, elle laissa échapper un parfum d'une odeur extrêmement agréable.

« Le couteau-poignard porte un anneau; il laisse voir, distinctement, malgré la corrosion de la rouille, le tranchant bien conservé.

« La tasse présente des dessins en relief d'une rare finesse. Le plateau, en métal, offre des lignes creuses circulaires.

« La statue, qui était posée debout au milieu du plateau, représente un personnage vêtu d'un manteau ample et ouvert, jeté sur ses épaules. La main droite ramène les plis du manteau sur un petit enfant debout, placé du côté droit. »

« Il est regrettable que M. Soucaille n'ait joint à sa lettre ni dessin, ni photographie. Il eût été intéressant de connaître l'ornementation en relief du vase de verre et de pouvoir apprécier l'objet qu'il qualifie « statue », sans en indiquer la matière. En réalité, cet objet doit être une statuette de bronze. La fiole en verre renfermant un liquide parfumé appartient à une série de verres déjà étudiée.

« 4° Une note de M. Joseph Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, sur la découverte d'un vase sigillé, de fabrique arverne, dans la Prusse orientale. Cette note, dont le rapporteur demande l'impression, renferme des observations intéressantes pour l'histoire de l'industrie et du commerce de la Gaule. »

M. PROU communique à la section une aquarelle de M. Maurice F. Lamy, de Clermont-Ferrand, reproduisant l'une des peintures murales de la chapelle de la cathédrale de Clermont, jadis consacrée à saint Georges et actuellement dédiée à Notre-Dame-du-Rosaire. Il s'agit d'un fragment d'une peinture du XIII<sup>e</sup> siècle représentant un combat de chevaliers, probablement un combat entre Croisés et

Sarrasins. C'est un morceau de grand style et plein de mouvement. Le Comité émet le vœu que la copie, exécutée par M. Lamy, et qui rend bien le caractère de l'original, soit reproduite en chromolithographie dans le *Bulletin archéologique*.

MM. BABELON, LEFÈVRE-PONTALIS et SAGLIO lisent des rapports sur divers ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée au Ministère de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,  
Membre du Comité.

RÉUNION ANNUELLE  
DES  
DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES  
À NANCY.

---

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

---

La 39<sup>e</sup> réunion des délégués des Sociétés savantes de la France s'est ouverte le mardi 9 avril 1904, à 2 heures précises, dans la salle Poirel, à Nancy, sous la présidence de M. Mascart, membre de l'Institut, vice-président de la Section des sciences du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur au Collège de France, directeur du Bureau central météorologique, assisté de M. de Saint-Arroman, chef du Bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique.

Étaient présents : MM. Gasquet, recteur de l'Académie de Nancy; le docteur Stœber, conseiller municipal; Bichat, Le Monnier, Guntz, Arth, Thoulet, doyen et professeurs de la Faculté des sciences de l'Université de Nancy; Martin et Pariset, professeurs de la Faculté des lettres; Lederlin, Bourcart, Binet, doyen et professeurs de la Faculté de droit; Hostein, Job, Merle, Maresquelle, proviseur et professeurs du lycée de Nancy; Falgairrolles, substitut du procureur général; de Bouville, professeur à l'École forestière; Boucheron, directeur de l'école normale; Tisserand, inspecteur primaire; Bouquet de la Grye, Héron de Villefosse, le docteur Hamy, J. de Laborde, Omont, Lyon-Caen, membres de l'Institut; G. Servois, Davanne, Gazier, Pron, Bruel, Cordier, Vidal de la Blache, Lefèvre-Pontalis, le docteur F. Ledé, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; Benoist, recteur de l'Académie de Montpellier; Salefranque, Georges Harmand, Quintard, président

de la Société d'archéologie lorraine; Louis Sallé, Massereau, Wiener, Émile Belloc, Béhal, Blaise, Albert Navarre, l'abbé Toiton, Émile Bertrand, Léon Maître, de Saint-Venant, Courtot, de Gastebois, Albert Gérard, Chauvigné, E. Noëling, H. Bernard, Guilleminet, docteur Bagnéris, Jules Robuchon, A. Pawlowsky, Arnould, Barthe, Émile Roy, Vuacheux, Jadart, l'abbé Sabarthès, R. de la Grasserie, Calcat, Louis Morin, le conseiller Pascaud, le docteur Lodevi-Roch, Gustave Idour, Roger, Firmery, Fleurent, le docteur Percepuol, Paul Berger, le docteur Étienne, Georges Husson, Eugène Martin, Émile Durand, Manganot, Dombray-Schmitt, Lallement, Galland, docteur Toison, Louis Régnier, Jules Lair, Haillant, Paul Chevreaux, le lieutenant Denis, A. Henry, Gaston Duquenoy, J. Vernier, le docteur Deneuve, Busquart, Jouitteau, Olriau, Émile Rivière, Meneveau, Guibert, Duporeq, Charles Marteaux, de la Bouralière, Davillé, Bagard, Clément Drioton, Marichal, Roy, etc.

Au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Mascart déclare ouvert le Congrès des Sociétés savantes et donne lecture de l'arrêté qui constitue les bureaux des sections.

Le président souhaite ensuite la bienvenue aux membres du Congrès et les invite à se rendre dans les locaux qui ont été affectés aux différentes sections.

*Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

**M. PROU,**

Membre du Comité.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1901.

SOIR.

---

PRÉSIDENTICE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Le bureau est ainsi constitué :

*Président* : M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

*Assesseur* : M. DE SAINT-VENANT.

*Secrétaire* : M. le comte DE LASTEYRIE, suppléé par M. Prou.

M. Clément DRIOTON, membre de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, lit un mémoire sur plusieurs retranchements calcinés des environs de Dijon, qui offrent les mêmes particularités que ceux qui ont été explorés en 1886 par M. le docteur Bleicher et M. Barthélemy aux environs de Nancy.

En 1898, M. Drioton a fouillé les retranchements de quatre enceintes, à savoir : l'enceinte du Mont-Afrique (commune de Flavignerot); l'enceinte du Châtelet (commune d'Étaules); l'enceinte du Châtelet (commune de Val-Suzon); l'enceinte du Bois-Brûlé (commune de Plombières-les-Dijon).

Ces enceintes, assises à l'extrémité de promontoires rocheux, appartiennent toutes au type dit « à l'éperon barré ». La partie seule qui réunit le promontoire au reste du plateau est défendue par un retranchement précédé d'un ou de plusieurs fossés taillés dans le roc; de tous les autres côtés, des pentes très raides ou abruptes tiennent lieu de rempart.

M. Drioton expose les observations qu'il a faites au cours de ses fouilles :

1° *Enceinte du Mont-Afrique* (fouilles du 20 septembre 1898). — La levée a 350 mètres de longueur et 3 m. 20 de hauteur. Elle est entièrement bâtie en pierres sèches; à 1 m. 40 au-dessous de la crête, les ouvriers mirent à découvert un noyau de chaux de 0 m. 10 seulement de diamètre, à la base duquel sont de nombreux morceaux de charbon; tout autour et dans un rayon variant de 0 m. 50

à 2 mètres, les pierres ont été fortement rougies par l'action d'un feu intense, tandis que, dans les autres parties de la levée, elles ont conservé la couleur gris-jaunâtre de la roche naturelle.

2° *Encinte du Châtelet, à Étaules* (fouilles des 30 septembre et 25 octobre 1898). — Le retranchement est long de 78 mètres et haut de 8 mètres. Sept sondages exécutés sur divers points ont permis de constater que la levée est recouverte d'un véritable blindage de chaux dont le volume total est d'environ 10 mètres cubes par mètre courant de retranchement. Au-dessous de la chaux existe une couche de charbon et de cendres de 0 m. 02 à 0 m. 08 d'épaisseur. Les pierrailles qui supportent les charbons ont subi l'action d'un feu intense. Le lit de chaux est recouvert sur toute son étendue par une couche de matériaux n'ayant pas subi l'action du feu et dont l'épaisseur, qui n'est que de 0 m. 30 à 0 m. 40 sur la partie extérieure du retranchement, atteint 1 mètre et même 1 m. 40 sur la partie intérieure.

3° *Encinte du Châtelet, à Val-Suzon* (fouilles des 7, 20 et 21 octobre 1898). — Le retranchement est long de 3 mètres et haut de 8 mètres. Cinq sondages exécutés sur les parties intérieures et extérieures du retranchement amenèrent la découverte de deux couches de chaux superposées, épaisses de 0 m. 50 et 1 mètre et séparées l'une de l'autre par une épaisse couche (1 m. 20 à 1 m. 80) de matériaux n'ayant pas subi l'action du feu.

4° *Encinte du Bois-Brûlé, à Plombières* (fouilles des 10 et 12 novembre 1898). — La longueur du retranchement est de 250 mètres et sa hauteur de 2 mètres. Une tranchée de 1 mètre de largeur traversant la levée de part en part a permis de constater que le retranchement est bâti en pierres sèches (calcaires en plaquettes du bathonien supérieur).

A 0 m. 60 au-dessous de la crête apparaissent les premières traces de chaux. Le noyau calciné a 2 mètres de largeur à la base et 1 m. 10 de hauteur; il repose directement sur le sol naturel. Une couche de charbon de 0 m. 02 à 0 m. 10 d'épaisseur existe d'une façon continue à la partie inférieure du massif de chaux qui est appuyé contre un bourrelet de pierres calcaires qui ont subi, sur 0 m. 80 d'épaisseur, l'action d'un feu intense. Le tout est recouvert d'une couche de matériaux qui n'ont pas subi l'action du feu.

En résumé, dans les quatre retranchements dont il vient d'être question, la calcination paraît avoir été exécutée sur place, comme

l'indiquent non seulement la présence constante d'une couche de charbons et de cendres à la base des noyaux de chaux, mais encore la profonde rubéfaction des pierres au-dessous et autour du massif calciné. Ce massif est invariablement recouvert de matériaux n'ayant pas subi l'action du feu.

Les fouilles n'ont livré que quelques poteries et ossements. Les débris d'industrie : silex taillés, poteries grossières, monnaies et objets des époques romaine et mérovingienne, recueillis à l'intérieur des enceintes, ne peuvent qu'indiquer l'occupation de ces promontoires faciles à défendre, mais ne sauraient en aucune façon aider à déterminer la date de construction des retranchements eux-mêmes.

M. DRIOTON soumet à la Section quelques fragments de poterie recueillis dans ces enceintes.

M. BEAUPRÉ fait observer que ces fragments sont identiques à ceux qui se rencontrent dans les enceintes à matériaux calcinés de la Lorraine et dans les *tumuli* de l'âge du fer de la même région; on les y trouve associés à des débris d'ossements de bœuf, de porc et de cerf.

M. René MAIRE donne lecture de trois mémoires de M. Auguste GASSER, de la Société grayloise d'émulation, consacrés à la description des antiquités qu'il a recueillies au cours des fouilles qu'il a pratiquées à Mantoche (Haute-Saône). Il a mis au jour les restes d'un four à poterie, maintenant détruit. Tout autour, il a ramassé un grand nombre d'objets de terre cuite : tuiles, briques, conduits, mais dont la plupart ne sont pas de fabrication locale, comme en témoignent d'ailleurs les estampilles.

À ce sujet, M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait observer qu'il y aurait danger à fixer prématurément le lieu d'origine des marques de potiers. Il suffit, pour l'instant, d'en faire des copies et des reproductions exactes. Leur classification ne pourra être faite qu'après la publication de l'ensemble dans le *Corpus* des inscriptions latines.

M. MAIRE fait passer sous les yeux de l'assemblée le dessin d'une mosaïque romaine découverte par M. Gasser, à Mantoche, au lieu dit *le Creux-du-Lare*, en partie détruite par l'établissement d'un

four à chaux. Le centre de la mosaïque a disparu; les deux angles, qui sont ornés d'un hippocampe accompagné de poissons et d'oiseaux aquatiques, ont été transportés au Musée de Gray. M. Gasser a consigné dans son mémoire de nombreux détails relatifs à la construction de cette mosaïque; il la compare aux autres mosaïques trouvées dans la même région.

M. Maire ajoute quelques observations sur la valeur symbolique qu'il attribue aux canards représentés sur cette mosaïque.

Les fouilles pratiquées au *Creux-du-Lare* par la Société grayloise ont ramené au jour quelques débris de verrerie intéressants; mais c'est surtout le cimetière gallo-romain de Mantoche qui a fourni les pièces les plus remarquables, aujourd'hui conservées dans la collection de M. Virot, ancien notaire.

M. Maire soumet à la Section des photographies de ces pièces, qu'a décrites avec un soin minutieux M. Gasser, dans le mémoire dont il est donné lecture. L'une d'elles est une sorte de tonnelet avec une petite ouverture pratiquée dans le milieu de l'une des extrémités, muni, sur le côté, à la place occupée ordinairement par la bonde, d'une anse rapportée. M. Gasser appelle l'attention des archéologues sur des plaques de verre qu'il estime avoir pu servir de vitres. Il constate aussi les différences de coloration et d'altération des verres et pense qu'elles correspondent à des différences dans les procédés de fabrication.

M. BLEICHER, membre non résidant du Comité, professeur à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Nancy, fait en son nom et au nom de M. Jules BEAUPRÉ, membre des Sociétés d'archéologie lorraine et des sciences de Nancy, une communication sur l'utilisation des sondages superficiels dans les recherches archéologiques. Ces sondages sont appelés à rendre de grands services en donnant des renseignements sur la nature des couches traversées ou sur les obstacles rencontrés à une certaine profondeur. Ils ont été appliqués aux recherches d'archéologie préromaine et romaine en Alsace-Lorraine, où ils ont donné de bons résultats dans les fouilles des *tumuli* et pour la reconnaissance du périmètre et de la direction des constructions romaines. La Société d'archéologie lorraine, ayant reçu de M. Noël, industriel à Liverdun, le don gracieux d'une sonde perfectionnée, cet instrument a pu être, en

décembre dernier, utilisé par M. Bleicher pour des fouilles de *tumuli* à Moncel-sur-Seille. Ces sondages ont démontré que des travaux de fouilles plus complets ne seraient pas très fructueux, résultat très appréciable parce qu'il économisera d'inutiles dépenses.

M. CHEVREUX, correspondant honoraire du Comité, archiviste du département des Vosges, lit un mémoire sur les antiquités du mont Donon (Alsace-Lorraine), près de Schirmeck, et spécialement sur le bas-relief représentant le combat d'un lion et d'un taureau, avec l'inscription : BELLICCVS SVRBVRO, conservé au Musée des Vosges à Épinal. Il passe en revue les nombreuses explications données de ce bas-relief et propose quelques nouvelles hypothèses.

Il soumet à la Section une série de photographies reproduisant sept stèles, trouvées au sommet du Donon et conservées au Musée d'Épinal, et dont six présentent une figure de Mercure, et la septième un personnage vêtu d'une tunique longue. Il signale spécialement une des six stèles, négligée par les auteurs qui se sont occupés des antiquités du Donon, et décrite inexactement dans les catalogues du Musée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

*Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

M. PROU,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1901.

MATIN.

---

PRÉSIDENCE DE M. LÉON GERMAIN.

M. LÉON MAÎTRE, membre non résidant du Comité, est désigné comme assesseur.

M. LE PRÉSIDENT prononce une allocution dans laquelle il rappelle le passé artistique de la Lorraine et appelle l'attention des membres du Congrès sur les antiquités les plus remarquables de Nancy et des environs.

M. BLEICHER, membre non résidant du Comité, fait une communication sur les *desiderata* de l'anthropologie lorraine. Si les mensurations crâniennes, reconnues si importantes au point de vue de l'étude des races humaines, sont relativement nombreuses pour l'époque contemporaine, grâce aux travaux du docteur Collignon, il n'en est pas de même pour le moyen âge, et les anthropologistes lorrains sont, grâce aux travaux du même auteur, mieux renseignés, à ce point de vue, sur les races qui ont occupé le pays du iv<sup>e</sup> au vi<sup>e</sup> siècle, que sur leurs ancêtres de la période comprise entre le vi<sup>e</sup> siècle et le nôtre.

Il serait à désirer que cette lacune fût comblée, comme elle l'a été en partie pour l'Alsace par un mémoire du docteur Blind, intitulé : *Eine anthropologisch-historische Studie über sieben hundert Schädel aus den klassischen Ossuarien*, publié dans les *Beiträge zur Anthropologie Elsass-Lothringens*. L'enquête du docteur Blind l'a amené à constater que, vers la fin du moyen âge, les mésaticéphales et brachycéphales dominent au pied des collines vosgiennes en Alsace, comme ils paraissent dominer aujourd'hui.

Les ossuaires du moyen âge ne manquent pas en Lorraine; il ne serait pas impossible d'établir la provenance des crânes qui s'y rencontrent, et s'il se trouvait un anthropologiste de bonne volonté et

de loisir, nous serions bientôt en possession de ce chaînon de l'histoire anthropologique de notre pays, qui relierait les temps préromains, romains et mérovingiens à notre époque. Ainsi s'expliquerait peut-être cette anomalie qui fait que nous passons sans transition des dolichocéphales mérovingiens qui représentent presque seuls les données anthropologiques en notre possession entre le IV<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle, et les mésaticéphales et brachycéphales lorrains de nos jours.

M. LOPPINET, de la Société d'archéologie lorraine, et M. LÉON GERMAIN présentent quelques observations sur les ossuaires du pays lorrain.

M. Jules BEAUPRÉ, des Sociétés d'archéologie lorraine et des sciences de Nancy, lit un mémoire sur les meules, broyons et polissoirs des stations romaines et préromaines en Lorraine, rédigé en collaboration avec M. BLEICHER.

On trouve dans les stations préromaines, gallo-romaines et même mérovingiennes de nombreux broyons, débris de meules, polissoirs qui méritent une étude particulière et paraissent devoir servir de documents pour l'histoire de la Lorraine. L'attention des archéologues n'est que depuis peu éveillée sur ce point. Il s'agit en effet souvent de débris qui devaient passer inaperçus au milieu des silex taillés, pointes de flèches, haches polies, des tuiles romaines même, et qui n'ont de signification que par leurs faces dressées et polies et par la nature des roches souvent étrangères aux pays, qui les constituent. Leur abandon même à la surface du sol suffit d'ores et déjà à établir l'antiquité de l'agriculture en Lorraine, et leur classification par époques témoigne des progrès faits au cours des âges dans les moyens mécaniques de la mouture du grain. On en reconnaît en Lorraine de trois sortes :

1° *Broyons* très répandus dans les stations préromaines, en particulier dans celles de l'âge de la pierre polie, souvent en granit ou en quartzite ;

2° *Polissoirs* (?) ou meules primitives, généralement de grès vosgien, de même époque, et plus rarement des stations gallo-romaines, celles-ci pouvant être superposées à des stations plus anciennes ;

3° *Meules* et fragments de meules, épars, ou bien provenant

de stations préromaines ou romaines, de deux sortes de roches : porphyre quartzifère d'origine vosgienne, attribuable dans certains cas aux stations préromaines; basalte vacuolaire à pyroxène augite et nephéline (téphrite) des bords du Rhin, plus spécialement romaines.

MM. Beaupré et Bleicher présentent un certain nombre de broyons, polissoirs et meules, sur l'âge desquels M. R. de Saint-Venant présente quelques observations.

M. GOURY, de la Société d'archéologie lorraine, donne quelques explications sur le mode d'usage des broyons qui, d'après lui, étaient tenus de la main gauche.

M. l'abbé BONNOT, de la Société d'archéologie de Provins, signale la présence en Champagne d'un grand nombre de meules de granit.

M. COZETTE, du Comité archéologique et historique de Noyon, signale brièvement les carreaux de terre vernissée de la salle du Trésor de Noyon, de l'abbaye d'Ourcamp et de l'église de Bailly, publiés par M. Louis Le Clerc.

M. le lieutenant Charles DENIS, de la Société philomatique vosgienne, lit une note sur un mortier de bronze fondu à Lunéville en 1771, par « J.-B. Fournon », comme l'indique une inscription. Une autre inscription donne le nom des propriétaires : Jean-Baptiste « Veautier », marchand apothicaire, et Barbe George, son épouse; la partie centrale est décorée de palmettes et porte un écu ovale « de . . . au cerf passant à gauche ». Ce monument, d'un style élégant, appartient à M. Lucien Denis, pharmacien à Lunéville. Des documents manuscrits, conservés à la bibliothèque de Lunéville, ont fourni à M. le lieutenant Denis des renseignements biographiques sur l'apothicaire Vauthier.

La séance est levée à 11 heures.

*Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

M. PROU,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1901.

SOIR.

---

PRÉSIDENCE DE M. EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS.

M. le Secrétaire donne lecture d'une notice de M. l'abbé BRUNE de la Société d'émulation du Jura, sur l'église Saint-Just, d'Arbois (Jura). Cette église, longue de 45 m. 80 et large de 22 m. 70, se compose d'une nef flanquée de bas côtés, sur lesquels ont été ouvertes, du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, des chapelles latérales.

Les grandes arcades en plein cintre reposent sur de lourds piliers alternativement ronds et carrés, au nombre de quatorze, formant sept travées, non comprises les deux travées du porche. Les moulures qui sur les piliers tiennent lieu de chapiteaux sont des additions récentes. Les nefs devaient se terminer primitivement par des absides semi-circulaires, qui ont été remplacées par un chœur rectangulaire. La nef était, à l'origine, recouverte par une simple charpente. Quand on voulut la voûter, on adossa aux piliers de la nef des demi-colonnes pour recevoir la retombée des ogives; en même temps, l'on reporta les fenêtres plus haut, dans les lunettes de la voûte. L'on établit sur les bas-côtés, des voûtes dont les ogives reposèrent sur des colonnes adossées d'une part aux gros piliers, d'autre part aux murs extérieurs. Ceux-ci furent, plus tard, percés pour construire des chapelles. De minces contreforts, s'élevant à la hauteur de la voûte centrale, en recevaient la poussée. Les travaux de voûtement durent être exécutés vers 1257, date à laquelle le pape Alexandre IV établit des moines bénédictins dans le prieuré de Saint-Just.

Les plus anciennes chapelles sont les quatre premières du bas-côté gauche, construites à la suite d'une fondation de Philippe de Montaigu, dit d'Arbois, évêque de Tournay, vers 1370; une cinquième chapelle fut construite vers le même temps; une sixième, au delà de la porte latérale, fut élevée par le cardinal Pierre de La Baume, prieur de Saint-Just et évêque de Genève, qui restaura

aussi le chœur et ouvrit, en 1538, la grande fenêtre qui l'éclaire. Les chapelles s'ouvrant sur le bas-côté, à droite, ont été bâties au xv<sup>e</sup> siècle, sauf celle du milieu, dédiée à saint Léonard et fondée en 1360 par Aimé de Gerdon et sa femme Hugnette de Beaufort.

Un vestige de peinture murale se voit à l'extérieur de l'église, au-dessus de la porte latérale de gauche; elle représente l'Annonciation.

À l'entrée de l'église, après la première travée, deux piliers massifs à colonnettes semblent avoir été destinés à porter une tour. Le clocher actuel, à l'angle Sud-Ouest de la façade, a été commencé en 1528 et fut élevé dans l'espace de deux ans.

M. CLIQUET, de Lisieux, présente, au nom de M. DESCOURS-DESCRÉS, de la Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, une série de belles aquarelles reproduisant des carreaux vernissés du xiii<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle des fabriques du pays du Pré d'Auge et de Manerbe (Calvados). Ces carreaux, provenant tous de Lisieux et des localités voisines, Fervaques, Mailloc, Bienfaite, Saint-Germain-de-Livet, Saint-Hippolyte, Mesnil-Guillaume, Rully-le-Vicomte, font partie de la collection de M. Gaston Piquot, de Lisieux.

M. Léon GERMAIN appelle l'attention du Congrès sur les plaques de foyer en fonte désignées sous le nom de *taques*. L'une des plus belles collections qui aient été formées est celle du Musée lorrain à Nancy, qui n'a de rivale que la collection particulière formée par feu M. Metz, aux forges d'Eich, près de Luxembourg. On a cru longtemps que toutes ces plaques étaient destinées à être placées au fond de lâtre; mais M. Léon Germain a fait remarquer que beaucoup de ces plaques, très minces, offrent sur les côtés quatre échancrures qui indiquent que ces plaques ornaient des poêles.

Un autre groupe de plaques comprend celles qui, généralement ornées de sujets héraldiques, étaient placées de façon à présenter le revers uni à la flamme. Sur toute l'étendue de la plaque, le mur était interrompu; la taque seule le fermait, et c'était à travers cette paroi très mince que le feu chauffait la salle située de l'autre côté. M. Léon Germain a constaté cette disposition dans une maison de Hollenfélz (Luxembourg).

M. Léon Germain termine sa communication en proposant une classification des sujets représentés sur les plaques de foyer.

Cette communication donne lieu à un échange d'observations entre les membres de la section, MM. Émile Travers, Marteaux, de Saint-Venant, Beaupré.

M. Léon MAÎTRE, membre non résidant du Comité, expose le résultat des observations qu'il a faites sur les cryptes de Saint-Victor, de Marseille. Ces cryptes sont formées de chapelles rectangulaires creusées dans le roc, suivant un plan très irrégulier. La détermination de l'âge de ces souterrains remaniés au moyen âge et à l'époque moderne est très difficile, surtout quand il s'agit de fixer la date précise de chacune des chapelles. La partie la plus ancienne, où se trouvaient les tombeaux de saint Victor et de saint Cassien, se distingue par deux  $\Lambda$  et deux  $\Omega$  gravés sur la voûte. Au centre des cryptes se trouve la chapelle de Notre-Dame de Confession, qui avait, au ix<sup>e</sup> siècle, la forme d'une petite basilique, mais dans les murs de laquelle on pratiqua plus tard de nombreuses ouvertures permettant aux fidèles de l'apercevoir des chapelles environnantes. Au xi<sup>e</sup> siècle, les souterrains furent agrandis successivement. Si l'on pouvait faire tomber le badigeon qui semble recouvrir d'anciennes peintures, on trouverait sans doute un élément chronologique.

M. l'abbé ARNAUD D'AGNEL présente quelques observations sur le prétendu débarquement de saint Lazare et de ses sœurs en Provence et fait remarquer que le témoignage fondamental, purement négatif, est celui de saint Irénée; mais cette conclusion ne va ni contre l'existence bien constatée d'une communauté chrétienne à Marseille au i<sup>er</sup> siècle, ni contre la haute antiquité des cryptes de Saint-Victor.

M. Robert TRIGER, de la Société historique et archéologique du Maine, correspondant du Comité, donne lecture d'un mémoire sur le donjon roman de Beaumont-sur-Sarthe et présente, à l'appui, des plans et des photographies qui permettent de suivre tous les détails de sa description. Construit après l'invasion de Guillaume le Conquérant dans le Maine, sur plan rectangulaire, comme les

premiers donjons normands, le donjon de Beaumont est aujourd'hui encore l'un des spécimens les plus intéressants de l'architecture militaire du XII<sup>e</sup> siècle dans le département de la Sarthe. M. Robert Triger appelle l'attention sur la regrettable destruction dont les derniers restes de ce donjon peuvent être prochainement menacés.

Par contre, il signale la très intelligente initiative d'une ville voisine, Fresnay-sur-Sarthe, qui vient de racheter l'emplacement de son ancien château et d'en dégager avec beaucoup de soin toutes les parties subsistantes.

La Section émet un vœu pour la conservation des ruines du donjon de Beaumont, qui constituent un exemple intéressant d'un genre de monuments devenus trop rares.

M. DE LA BOURALIÈRE, de la Société des antiquaires de l'Ouest, lit une note sur un bas-relief provenant de la commanderie du Temple de Montgauguier (Vienne), et qui a récemment pris place dans la galerie lapidaire de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. Ce bas-relief représente un Christ crucifié, sans croix, au pied duquel sont deux personnages agenouillés et un cavalier.

La séance est levée à 5 heures.

*Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

M. PROU,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1901.

MATIN.

---

PRÉSIDENTE DE M. GUIFFREY.

MM. COURNAULT et DEMAISON sont désignés comme assesseurs.

M. DE GASTEROIS, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, donne lecture d'une notice de M. le chanoine POTTIER, consacrée à une croix processionnelle, du XIV<sup>e</sup> siècle, conservée à l'église de Parizot (Tarn-et-Garonne). L'âme de bois de cette croix est recouverte de feuilles d'argent doré et estampé, sur lesquelles court un rinceau uniforme composé de feuilles tréflées qu'encadre un double cordon perlé; des gemmes retenues par des griffes sont distribuées sur la bordure; au centre, le Christ; mais ce qui fait l'intérêt particulier de cette croix, c'est qu'elle est ornée, à ses extrémités, d'émaux translucides représentant, sur la face, les symboles des trois évangélistes, saint Mathieu, saint Jean, saint Marc et, à la place de saint Luc, au bas de la croix, un personnage à mi-corps, les mains jointes; au revers, les émaux représentent les figures de la Vierge, de l'Agneau divin, de saint Jean et de saint Luc. A chaque bras de la croix sont attachées des pendoques, autrefois au nombre de quatre, mais dont deux seulement subsistent.

M. BLEICHER lit un mémoire rédigé en collaboration avec M. Jules BEAUPRÉ sur l'antiquité de l'exploitation du minerai de fer fort et oolithique en Lorraine. Pendant la période romaine et aux époques antérieures, de petits établissements métallurgiques étaient répandus un peu partout, comme l'attestent les restes de scories. Des monnaies gauloises, des monnaies romaines et des poteries ont permis de dater quelques-uns d'entre eux. Le fer était exploité sous forme de minerai de fer fort ou de minerai oolithique, exploités l'un à ciel ouvert, l'autre à ciel ouvert d'abord dans les affleu-

rements, et en galeries ensuite. Ce dernier mode semble remonter à l'époque romaine, comme l'indiqueraient les objets trouvés dans les mines, mais ne serait pas antérieur. La richesse en métal des scories accuse des procédés de réduction des plus primitifs, à la fois le manque de chaleur et de fondant. Le métal sortait du four sous forme d'éponges de fer pénétrées de matière scoriacée appelant le martelage. Si certains établissements sont d'origine romaine et préromaine, aucun ne paraît être mérovingien. La décadence de l'art sidérurgique en Lorraine daterait donc de l'invasion des Barbares. Ces conclusions sont identiques à celles auxquelles étaient précédemment arrivés MM. Bleicher et Beaupré, en 1896, et qu'ils avaient consignées dans une notice parue en 1896 dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*.

M. POIROT donne un croquis du type des anciens traîneaux destinés à sortir le minerai de fer des galeries. Le traîneau se composait, d'après un échantillon découvert dans les mines de Ludres, de deux pièces de bois courbées à chacune de leurs extrémités et garnies à leur partie inférieure de bandes en fer ressemblant à des cercles de tonneau. Entre les deux pièces de bois était un plancher également en bois. La longueur de l'instrument était d'environ 0 m. 70 à 0 m. 80, sa largeur de 0 m. 45.

M. COURNAULT, membre non résidant du Comité, conservateur du Musée lorrain, lit un mémoire relatif aux nielles et aux incrustations d'or et d'argent sur les objets de fer de l'époque franque.

L'usage de plaquer ou d'incruster des métaux précieux sur le fer et le cuivre a été pratiqué dès la plus haute antiquité. On en trouve des exemples en Égypte; et il est probable que ce procédé de décoration était usité chez les Assyriens. C'est dans les contrées autrefois habitées par ce peuple qu'on fabrique encore aujourd'hui un grand nombre d'armes et d'instruments de laiton et de cuivre recouverts d'or et d'argent.

Les plaques de ceinturon et de baudrier recueillies dans les sépultures de l'époque barbare dans nos pays ne permettent pas de douter que les Francs n'aient connu les procédés de fabrication usités chez les peuples de l'Asie occidentale.

On donne souvent, mais à tort, le nom de nielles aux applications d'or ou d'argent sur les métaux, obtenues par le martelage

ou au moyen d'un fil d'argent incrusté dans une incision creusée pour le recevoir. Le premier procédé a surtout été en usage chez les Francs. C'est ce que nous démontrent les plaques de ceinturon ou plutôt de baudriers trouvées au Vieil-Aître, près de Nancy, et les belles plaques des Burgondes recueillies au cimetière de Charnay par M. Baudot et conservées aujourd'hui au Musée de Dijon.

L'application de l'argent en feuilles minces a été signalée sur bon nombre d'objets arabes.

Le second procédé, consistant dans l'incrustation d'argent en filigranes, a été observé sur une cuirasse franque, en fer, trouvée à Toul et offerte par M. Cournault au Musée d'artillerie.

Pour le XVI<sup>e</sup> siècle, les musées offrent de nombreux exemples d'armures recouvertes d'applications d'or et d'argent en feuilles ou en filigranes. M. Cournault présente un moule à cartouches, du XVII<sup>e</sup> siècle, orné d'arabesques d'argent.

M. DEMAISON, correspondant du Comité, archiviste de la ville de Reims, donne quelques aperçus sur l'histoire de la construction de la cathédrale de Reims. Le chevet et le transept sont les parties les plus anciennes de cet édifice. Une ancienne chronique nous apprend que le Chapitre a pris possession du chœur en 1241. A mesure que l'on se rapproche du portail principal, la construction prend un caractère plus récent. Le portail et les trois premières travées de la nef sont évidemment postérieurs au reste de l'édifice. La chose est incontestable; mais divers archéologues les ont rajeunis outre mesure et ont prétendu à tort qu'ils ont été commencés seulement à une époque avancée du XIV<sup>e</sup> siècle. On a dit aussi qu'un portail avait été élevé jusqu'à une certaine hauteur au siècle précédent, qu'on s'était aperçu ensuite que le vaisseau de l'église n'était pas assez vaste pour les cérémonies des sacres et que, sur un ordre du roi, l'on avait démonté ce premier portail pour le reporter en avant. Aucun document ne vient à l'appui de cette conjecture. Au contraire, plusieurs pièces des archives de Reims prouvent que, vers l'an 1300, les tours du grand portail étaient déjà commencées et qu'elles étaient bien à la place qu'elles occupent aujourd'hui.

Il y a plus. On sait, par l'inscription du labyrinthe de la cathédrale, que la grande rose qui s'ouvre dans cette façade a été l'œuvre de Bernard de Soissons, l'architecte qui dirigeait les travaux sous le règne de Philippe le Bel et qui est mentionné dans un cahier

de la taille de l'année 1287. Viollet-le-Duc, bon juge en pareille matière, avait été conduit aussi, par le simple examen de cette rose et sans tenir compte des données historiques, à l'attribuer à la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Enfin les sculptures des voussures du portail, de l'avis des érudits les plus compétents, sont antérieures à l'année 1300. Certaines statues qui ornent les ébrasures des portes ont visiblement servi de modèles à des statues de la cathédrale de Bamberg, qui datent du XIII<sup>e</sup> siècle, suivant l'opinion des archéologues allemands. On remarquera même qu'au-dessus de la rose, dans les groupes de dimension colossale qui représentent la lutte de David contre Goliath, l'armure de celui-ci offre un aspect assez archaïque; il est revêtu en effet d'une broigne et protégé par une large ronde.

Les trois premières travées de la nef, il est vrai, se distinguent nettement des travées suivantes par les détails de leur construction et les sculptures de leurs chapiteaux. Mais cette ornementation appartient à un style qui n'est pas exclusivement propre au XIV<sup>e</sup> siècle et qui remonte au règne de saint Louis. C'est, croyons-nous, une erreur de soutenir que ces travées ont été bâties à une date très postérieure à celle des travées voisines. Rien n'indique qu'il y ait eu une solution de continuité, une reprise des travaux après une longue interruption. On peut expliquer les modifications par un changement de maître de l'œuvre, par l'emploi d'une nouvelle équipe de sculpteurs qui adoptaient les modes du jour et renonçaient aux traditions plus anciennes conservées par leurs devanciers. Cette transition ne réclamait nullement une longue suite d'années.

Pour le déplacement du portail, on a fait valoir la présence de certaines sculptures qui s'adaptent assez mal à la construction et qui semblent ne pas être à leur place primitive. Ces anomalies peuvent résulter de ce fait, que les sculptures (et surtout les statues) étaient généralement préparées d'avance dans les ateliers et qu'en les mettant en œuvre on pouvait s'y prendre parfois d'une façon assez irrégulière, surtout si, au cours des travaux, on avait apporté quelques changements de détail dans les dispositions architectoniques.

L'opinion qui veut reporter au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle l'élévation du grand portail se fonde en majeure partie sur deux prétendues dates de 1381 et 1391 gravées, la première à la naissance du premier étage, et la seconde au pied de l'une des statues de la galerie

des rois, et qui marqueraient, dit-on, les étapes de la construction. Ces dates sont tracées en chiffres arabes d'un caractère tout à fait moderne; elles n'ont aucune authenticité et ont été écrites tout au plus au xvii<sup>e</sup> siècle; en somme, elles ne méritent pas la moindre créance et doivent être absolument écartées du débat.

De ces considérations on doit conclure que le portail était, à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, non seulement commencé, mais plus avancé qu'on ne le croit généralement. Les tours étaient d'ailleurs encore fort incomplètes; au siècle suivant, les désastres de la guerre de Cent ans vinrent ralentir les travaux, et ce fut seulement dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle que l'on acheva l'étage supérieur des tours et le gable de la façade.

M. LEFÈVRE-PONTALIS signale les résultats que lui ont donnés les fouilles qu'il a pratiquées dans la nef de la cathédrale de Chartres et grâce auxquelles il a retrouvé l'emplacement exact des anciens portails de cette église. Il serait à souhaiter qu'on procédât à une pareille recherche à la cathédrale de Reims.

M. LÉON GERMAIN expose le résultat des études qu'il poursuit sur les tabernacles-édicules de la Renaissance. En France, on cessa généralement, vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, de placer les hosties dans une pyxide pour adopter deux modes nouveaux de conservation. En Lorraine, les petites églises paroissiales eurent leur tabernacle en forme d'armoire creusée dans le mur du chœur, le plus souvent du côté de l'Évangile; la porte était de fer forgé, ajourée, de manière qu'on pût voir la pyxide ou le ciboire. La paroi du fond était percée d'un *oculus*, également protégé par une armature de fer; de sorte que la lumière de la lampe qui doit toujours brûler en présence du Saint-Sacrement se projetait sur le cimetière qui entourait l'église et jouait le rôle des anciennes lanternes des morts dont l'usage disparaissait à cette époque.

Dans les grandes églises ou dans celles que n'avoisinaient pas un cimetière, on conservait les hosties consacrées dans des tabernacles en forme de lanternes cylindriques ou polygonales. Mais, là encore, il faut reconnaître deux genres tout à fait distincts.

Le plus répandu consistait à dresser le tabernacle au sommet d'un grand rétable placé en arrière de l'autel majeur. Plusieurs de ces tabernacles existent encore en Lorraine.

L'autre mode, plus particulier à l'Est et au Nord de la France, à la Belgique et à l'Allemagne, consistait à surmonter le tabernacle proprement dit d'une haute flèche et d'ériger le tout sur une colonne entourée d'une décoration plus ou moins importante, comprenant parfois des personnages de grande dimension; l'ensemble était soit en pierre, soit en métal. Ainsi complétés, ces tabernacles-édicules, comme on peut les désigner, furent placés ordinairement du côté de l'Évangile, soit contre le mur du chœur ou sur la clôture du chœur, s'il existait un déambulatoire, soit isolés à côté et à hauteur de l'autel majeur. Il existe encore, en France et à l'étranger, de très remarquables tabernacles de ce genre.

En Lorraine, par suite des fréquents pillages des églises, et, beaucoup plus encore, par suite des changements du goût et de la liturgie (car à partir du xvii<sup>e</sup> siècle on conserva presque partout la réserve eucharistique dans des tabernacles en forme d'armoire, placés sur l'autel majeur), ces charmants édicules ont à peu près complètement disparu.

M. Léon Germain n'en peut signaler que trois, dont l'un n'est connu que par un document écrit. Le premier existe dans l'église d'Avioth, près de Montmédy; il se dresse sur la clôture du chœur. Le second, offrant une inscription, se trouve dans l'église de Bazailles-sur-Mense, près de Neufchâteau; mais on l'a enlevé du chœur pour le reléguer au bas de la nef.

Enfin l'église collégiale Saint-Georges, chapelle de la cour ducale à Nancy, possédait le troisième, d'après la chronique allemande de Pierre Etterlin, de Lucerne, où il est dit que Charles le Téméraire, enterré dans cette église, gisait devant le maître-autel sous le tabernacle, «unter das Sacrament Hüsly».

Quelques personnes ont pensé que par «tabernacle» il fallait entendre l'enfeu dans lequel était érigé le monument funéraire du duc de Bourgogne. Mais il paraît démontré que le corps du défunt reposait, un peu en avant, vers l'autel, et les mots «Sacrament Hüsly» (littéralement maisonnette du sacrement) ne peuvent s'appliquer qu'à un tabernacle eucharistique. C'était donc un tabernacle-édicule érigé du côté de l'Évangile, un peu en avant de l'alignement de l'autel, et auprès duquel était la sépulture du Téméraire.

M. le chanoine MOREL donne lecture d'une étude de M. PASQUIER, correspondant du Comité, archiviste du département de la Haute-

Garonne, sur la construction du château de Saint-Élix en Comminges, de 1540 à 1548. Jusqu'à présent, les renseignements manquaient sur les origines de l'édifice. Les archives notariales de Toulouse ont fourni à M. Pasquier toute une série de documents qui lui ont permis de déterminer les dates de la construction, les noms des architectes et ceux des artistes qui ont concouru à la décoration.

La séance est levée à 11 heures et demie.

*Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

M. PROU,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1901.

SOIR.

---

PRÉSIDENTENCE DE M. ALBERT MARTIN.

M. Léon Coutil est désigné comme assesseur.

M. Léon Coutil lit un mémoire sur les parures scandinaves trouvées dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure.

La première découverte remonte à 1885; elle eut lieu à Pitres, à l'ouest de la crypte romaine de la Pierre-Saint-Martin (exhumée en 1899 par M. Léon Coutil), au lieu dit «les Pendants». Un ouvrier, occupé à extraire du sable, trouva, avec des ossements humains, deux larges fibules testudiniformes, en bronze. Elles sont l'une et l'autre de même dimension; le grand axe mesure 0 m. 12, et le petit axe 0 m. 075. Elles se composent de deux feuilles métalliques superposées et rivées l'une sur l'autre; la plaque supérieure de l'une est ajourée et ornée d'animaux fantastiques encadrés dans des losanges; elle était dorée; la plaque supérieure de l'autre n'est pas ajourée et ornée simplement de traits au repoussé. On a trouvé de pareilles fibules en Suède, en Norvège, en Islande, en Écosse, en Danemark et en Russie, étudiées par MM. Worsæ et Vedel, qui les attribuent à la période comprise entre le VIII<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle.

M. Coutil cite encore une grande fibule de bronze, ansée, trouvée au hameau de la Fontaine du Puits, commune de Beausault (Seine-Inférieure), en avril 1851, au milieu de sépultures carolingiennes; elle mesure 0 m. 11 de longueur; elle est formée de deux larges boutons reliés par une patte courbe; le décor consiste en des entrelacs. Elle est aujourd'hui déposée au Musée de Neufchâtel.

M. Coutil considère comme étant d'origine scandinave une bague d'or, conservée au Musée de Rouen, et que l'ouvrier qui la vendit vers 1892 à M. du Boullay affirma avoir été trouvée dans la Seine, au cours d'un dragage. Elle est d'or jaune et pèse 32 grammes; le diamètre est de 0 m. 035. Le chaton est constitué par un élargis-

sement considérable de l'anneau et orné de deux têtes cornues, opposées; l'anneau est formé de deux liges, qui vont en s'amincissant, enroulées l'une contre l'autre, l'extrémité de chacune rejoignant la naissance de l'autre; cette disposition se retrouve dans une bague d'Ingermanlande-Wopscha.

M. LÉON MAÎTRE, membre non résidant du Comité, lit un mémoire sur les substructions d'un édifice heptagonal à double enceinte, découvert au Mur en Carantoir (Morbihan). La destination de cet édifice n'apparaît pas clairement. M. Maître le compare aux édifices polygonaux précédemment signalés en Bretagne, dont plusieurs sont accolés à de grands corps de bâtiments. Au milieu de l'édifice du Mur, se trouvait une fosse qui était peut-être destinée à recueillir le sang d'un animal sacrifié; dans cette hypothèse, nous serions en présence d'un temple.

M. Jules BEAUPRÉ appelle l'attention des archéologues sur l'accumulation des pointes de flèche en silex sur le territoire de certaines communes du département de Meurthe-et-Moselle, spécialement à Villey-Saint-Étienne et à Rogéville.

MM. COUTIL et DE SAINT-VENANT présentent à ce sujet quelques observations.

M. Jules BEAUPRÉ donne une liste des enceintes préhistoriques dont les traces ont été relevées en Lorraine, soit par M. Barthélemy, soit par lui-même. Il énumère les caractères distinctifs de ces ouvrages de retranchement. L'on a partout utilisé les défenses naturelles; la topographie a déterminé la forme des enceintes. Les travaux d'art, destinés à renforcer les points faibles, consistent en *callun* et en fossés. Quelques perfectionnements, comme la calcination des roches constitutives des retranchements, indiquent une certaine connaissance de la tactique de la défense et, par suite, de l'attaque; M. Beaupré indique en quoi l'une et l'autre consistaient. Ces enceintes servaient aussi de refuge aux populations et à leurs animaux domestiques. Elles paraissent remonter soit à la fin de l'âge du bronze, soit plutôt à l'âge du fer.

M. Albert MARTIN, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, lit un mémoire relatif aux armes défensives du

guerrier à l'époque homérique. M. Reichel s'est appliqué à montrer que l'armement de guerre à l'époque mycénienne et homérique était bien différent de celui qui fut en usage au moins à partir du VII<sup>e</sup> siècle. Tout le système de M. Reichel repose sur la reconstitution du bouclier. Sur les monuments trouvés à Mycène, le bouclier n'a pas à l'intérieur deux poignées, l'une dans laquelle passe le bras gauche, l'autre qui est saisie par la main gauche; il est soutenu par une courroie passée autour du cou; il est de plus très grand et très lourd, sorte de rempart mobile que porte le guerrier. Ce bouclier est l'arme défensive des guerriers mycéniens; en est-il de même pour l'époque homérique? M. Reichel l'affirme, mais il reste quelques doutes.

On est surpris qu'Homère, qui décrit avec complaisance toutes les manœuvres des guerriers, ne dise pas un mot de celles qui étaient nécessaires pour se servir de ce bouclier. M. Martin croit avoir trouvé des preuves en faveur de l'opinion de M. Reichel dans les divers passages où Homère dépeint un guerrier s'armant pour le combat; le poète dit très expressément, en numérotant les pièces de l'armure : en premier lieu, le guerrier met les jambards; en second lieu, la cuirasse; il passe ensuite son épée sur les épaules, puis il met le bouclier; enfin il couvre la tête du casque. Si le bouclier avait été soutenu par le bras gauche, il eût été difficile au guerrier, après s'en être armé, de mettre ensuite le casque sur la tête.

M. Martin invoque à l'appui de sa thèse divers passages des scholiastes alexandrins.

M. le Secrétaire donne lecture d'un mémoire du docteur Paul Girard, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Clermont, relatif aux invasions de l'âge paléolithique en Auvergne.

Aux temps quaternaires, le paléocène est caractérisé, en Auvergne, par les phénomènes glaciaires et par les manifestations éruptives des volcans à cratères. Dans les vallées montagneuses, les anciens glaciers ont laissé leurs moraines, et il est facile de suivre, par les dépôts erratiques et alluviaux, la succession d'une première extension glaciaire quaternaire (d'alluvions *interglaciaires*, avec *Elephas antiquus*); d'une deuxième extension glaciaire quaternaire (d'alluvions *postglaciaires*, avec faune de l'âge du renne); le tout surmonté par les alluvions modernes. Dans les plaines, les

dépôts erratiques manquent, mais on retrouve, sur le flanc des collines, les alluvions interglaciaires ravinées, dans les fonds, les alluvions postglaciaires et les alluvions modernes.

Les alluvions ont fourni sur divers points des silex. Les alluvions interglaciaires ont donné l'industrie chelléo-moustérienne laissée par l'invasion australoïde; les alluvions postglaciaires de l'âge du renne et les abris et grottes contiennent des silex solutréo-magdaléniens dus à l'occupation esquimaude.

La première invasion chelléo-moustérienne s'est faite à la fois par le Nord et par le Sud. Du bassin de la Loire, les australoïdes ont remonté l'Allier, laissant sur les berges les types caractéristiques des silex de cette époque. Le gisement de Tilly, commune de Saligny (Allier) est le plus caractéristique.

Du bassin de la Dordogne, par la Cère et la Jordanne, ils sont remontés dans la plaine d'Aurillac, où M. Aymar a relevé de nombreuses stations interglaciaires. C'est à cette première invasion que semblent se rapporter les ossements de l'homme de Denise, découverts près du Puy.

Avec la faune des steppes, les Esquimaux font leur apparition. Dans leur grande ligne d'invasion par le Mâconnais (Solutré) et les plaines de l'Yonne, ils envoient par la vallée ouverte de l'Allier des tribus qui pénètrent jusqu'au cœur du plateau, au delà de Langeac, où l'abri du Rond est le point le plus méridional connu. Dans cette marche, ils jalonnent leur route par les stations de Moulim (grotte de Châtelpeyron), par les stations clermontoises (Neschers, Sarliève, Blanzat, etc.), et enfin par les stations de la Haute-Loire. Bien que peu explorés, il est probable que les bords de la Loire ont dû être fréquentés à la même époque. C'est par l'Alagnon, affluent de l'Allier, que quelques groupes atteignent Murat dans le Cantal.

La découverte de l'homme de Gravenoire, faite par MM. Girod et Gautier sous les scories de Gravenoire, et que la stratigraphie permet de rapporter aux alluvions de l'âge du renne, met en relief ce point important, que les chasseurs de rennes ont assisté aux éruptions de la chaîne des Puys. On peut donc, en quelque sorte, dater ces manifestations volcaniques. L'étude des alluvions à scories de Sarlière autorise des conclusions identiques.

Quant à l'industrie, elle est magdalénienne, avec lames, grattoirs, poinçons en silex, quelques sagaies en bois de renne et même

(Neschers) quelques gravures sur os. Il y a loin de ces productions médiocres aux si remarquables pièces que MM. Girod et Masséat ont décrites et figurées dans leur grand ouvrage sur *L'âge du renne dans les vallées de la Vézère et de la Corrèze*; cependant l'identification est complète, et on peut considérer les deux industries comme contemporaines. L'étude de la faune comprise dans la couche archéologique montre que ces conclusions sont indiscutables.

Le gros des tribus envahissantes contourna le plateau Central, atteignit la Charente et l'Aquitaine, couvrant de stations cette région giboyeuse jusqu'au pied des Pyrénées. Les grottes fouillées sur la Corrèze et la Vézère indiquent la poussée des tribus venant du Sud-Ouest. Les grottes de la Dordogne confirment cette indication. Il est donc probable que, par la Gère, les chasseurs de rennes ont pu atteindre le Cantal, par le Lot et ses affluents le sud du plateau. Malheureusement, les stations sont encore à découvrir dans cette direction.

L'Auvergne a donc servi de pôle d'attraction aux premiers envahisseurs. Les populations néolithiques qui devaient succéder aux Esquimaux en ont pris définitivement possession et constitué le fond de la population actuelle de la région.

La séance est levée à 4 heures.

*Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

M. PROU,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1901.

MATIN.

---

PRÉSIDENCE DE M. QUINTARD.

M. Jules LAIR est désigné comme assesseur.

M. LÉON GERMAIN énumère et décrit les fonts baptismaux les plus intéressants de la Lorraine : la cuve de la cathédrale de Metz ; dans le département de Meurthe-et-Moselle, les fonts de Pont-à-Mousson (VI<sup>e</sup> siècle) ; dans le département des Vosges, les fonts de Champ-le-Duc, et, au Musée départemental des Vosges, les fonts de Virecourt ; ceux de Coussey, que quelques archéologues rapportent à l'époque carolingienne. Il en signale un grand nombre d'autres, moins anciens, mais remarquables par leur forme, les bas-reliefs qui les décorent ou les inscriptions qui y sont gravées.

M. de Gastebois donne lecture d'une notice de M. le chanoine POTTIER, sur les tissus qu'il a découverts dans les reliquaires de l'abbaye de Grandselve et dans le trésor de l'église Saint-Martin de Montpezat (Tarn-et-Garonne). Le plus remarquable est une toile blanche à raies bleues ; sur l'une des raies sont brodés, en fils rouges, bleus, verts et blancs, des personnages qui constituent une série de scènes dans lesquelles M. le chanoine Pottier croit reconnaître la légende d'Alexandre. Le même trésor de Saint-Martin de Montpezat renferme un sac de toile brodé de soie sur fils d'or couchés du XIV<sup>e</sup> siècle, représentant sous douze arcatures, disposées en deux rangs superposés, les figures des douze mois de l'année.

M. JADART, secrétaire général de l'Académie de Reims, présente une série de reproductions des sceaux-matrices de la collection de la Bibliothèque de Reims. Cette collection, formée par réunion d'anciens dépôts, à l'aide de dons, de legs et par voie d'acquisition, se compose d'environ deux cents pièces, dont le tiers appartient au

moyen âge ou à la Renaissance, et le reste aux trois derniers siècles. Éparse jusqu'à ces derniers temps dans les tiroirs de la Bibliothèque et du Musée, elle vient d'être réunie dans une vitrine spéciale où elle se trouve en voie de classement et de catalogue. Ce sont les premiers résultats de cette étude qui sont apportés à la section d'archéologie.

Les séries rémoises sont naturellement les plus nombreuses, comprenant à peu près les deux tiers de cet ensemble sigillographique peu connu. Ce sont les sceaux du Chapitre et de l'Officialité, de l'ancienne Faculté de droit, de l'Hôtel-Dieu, du prieuré de Longvan, de la Custodie, des Minimes et de l'abbaye de Saint-Remi, de plusieurs archevêques, dignitaires et chanoines, ceux de l'échevinage et des municipalités de Reims jusqu'en 1848, du district et des municipalités du ressort, des comités de surveillance sous la Révolution, ceux de tribunaux, de notaires, et enfin de particuliers et de familles, au nombre desquelles figurent les Maillefer et les Sutaïne.

Hors de Reims, il faut signaler les sceaux d'établissements religieux, séculiers et réguliers, de Provins, Troyes, Joinville, Rebas, etc., le sceau échevinal de Morchipont, celui de la chàtellenie de Champigny, celui du bailliage de Châlons et celui de l'intendance de Champagne, etc. Les sceaux particuliers sont assez nombreux pour la noblesse de Champagne (seigneurs de Hans et de Conflans, Cernay, Montagut, etc.), pour les dignitaires ecclésiastiques, simples clercs et docteurs, etc. Les figures et les légendes offrent des armoiries et des devises intéressantes à reproduire.

À titre de spécimens des sceaux les mieux conservés et les plus caractéristiques pour la Champagne et la Lorraine, l'auteur apporte les empreintes sur cire de ceux de la Faculté de droit de Reims (1568), de celui des échevins de Reims avec le rinceau, et de celui du bailliage de Vermandois, avec le même emblème, de celui de l'archevêque Louis de Lorraine, enfin de celui de Jean, fils du comte de Bar, du *xiii<sup>e</sup>* ou *xiv<sup>e</sup>* siècle.

M. Prou rend compte d'un travail de M. MASFRAND, correspondant du Comité, président de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart, consistant en une liste des dolmens et tumulus du département de la Haute-Vienne.

Les dolmens de cette région sont toujours situés au sommet d'un plateau. Ils se composent généralement d'une table de granit, supportée par quatre, cinq ou quelquefois six piliers. La longueur des dalles varie de deux à six mètres. Un seul, celui de Mailhac, présente de petites cupules sur la face supérieure de la table.

Les dolmens encore debout ou renversés sont au nombre de dix-sept. M. Masfrand donne quelques renseignements sur ceux qu'il a fouillés : le dolmen de Chez-Mouteaud, commune de Saint-Auvent, dans lequel M. Masfrand a recueilli deux grandes lames de silex noir, une pointe de flèche à pédoncule, un couteau de silex noir; le dolmen de la Côte, commune de Saint-Laurent-sur-Gorre, dans lequel M. Masfrand a trouvé une lance de silex jaune et plusieurs fragments de poterie; le dolmen de la forêt de Rochechouart, à 600 mètres de la Mothe, qui n'a fourni que des tessons de poterie grossière.

Les tumulus du département de la Haute-Vienne sont au nombre de cinquante-neuf, dont trente et un ont été fouillés. Tous ces tumulus sont à incinération et appartiennent au premier âge du fer. Leur élévation varie entre un et trois mètres; ils sont presque toujours formés de terres rapportées; l'urne est protégée par trois ou quatre blocs de pierre. Ils sont généralement situés au sommet d'un plateau. Le plus souvent ils sont isolés, mais quelquefois ils sont groupés au nombre de cinq, un grand au centre, et quatre plus petits disposés en croix.

MM. Boule et Masfrand ont pratiqué des fouilles dans cinq tumulus, sis au centre de la forêt de Rochechouart. Ils y ont trouvé, outre des amas de cendres, de charbons et d'os calcinés, des débris de poterie, des lames de silex, du bronze provenant de la fonte d'armes ou d'ornements, une fibule de fer. Le tumulus de la Mothe-de-Joudeaux, fouillé par MM. Brand, d'Abzac et Masfrand, a fourni un vase de terre brune fabriqué au tour, un coutelas, une fibule, des clous et deux rivets de fer, un clou de bronze. Le tumulus de Saint-Laurent-sur-Gorre renfermait un vase de terre rouge, un autre vase décoré de dessins d'un blanc argenté, un troisième vase d'un travail grossier. Le tumulus de Lascaux, dont l'exploration est due à M. Fleurat, n'a pas fourni moins de quatre vases. Le tumulus du Courtieux, commune de Javerdat, fouillé par MM. Granet et Decroisant, n'a donné que deux agrafes de

fer, des clous de même métal et deux éclats de silex noir. Au mois d'août 1890, MM. Hugonneau, Gros-Tramer et Marsand ont fait pratiquer des fouilles dans six tumulus situés sur le territoire du canton de Saint-Mathieu, et dont le mobilier se composait de vases de terre, d'un vase de bronze, d'ustensiles et armes de fer. A Oradour-sur-Vayres, M. Vendernareq a trouvé, au centre du foyer d'un tumulus, une urne ornée de dessins de couleur blanche, des fragments d'un grand vase, des clous et un anneau de fer, un petit disque de bronze, plusieurs boules du même métal. Le tumulus de la Baune renfermait de la poterie, des clous, du bronze et des os calcinés. Le tumulus de Nexon n'a fourni à son explorateur, M. Imbert, que des tessons de poterie et des débris de bronze. Dans le tumulus de Saint-Hilaire-Lastour, M. Imbert a recueilli, outre des poteries, une substance organique donnant l'odeur de la cire quand on la brûle. Le même archéologue a fouillé, dans la même commune, deux autres tumulus, *dits* des Places, dont le mobilier a été déposé au Musée de Saint-Germain-en-Laye. Dans le tumulus de Lastour, l'on n'a découvert que des fragments de poterie et l'extrémité d'une petite pierre percée d'un trou. M. Gondinet a fouillé un tumulus à Château-Chervix. Les fouilles du tumulus de Meuzac n'ont pas été achevées. L'on doit encore à M. Imbert l'exploration du tumulus de la Meyze.

M. l'abbé MOREL, de la Société historique de Compiègne, correspondant du Comité, lit un mémoire sur le Saint-Suaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. Cette relique consistait en deux tissus de lin enfermés dans une châsse d'or offerte à l'abbaye de Saint-Corneille par la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, comme en témoigne un diplôme du roi Philippe I<sup>er</sup>. Dom Bertheau nous a laissé une description de cette œuvre d'orfèvrerie.

M. l'abbé ARNAUD D'AGNEL lit un rapport sur les fouilles qu'il a faites en collaboration avec M. Ludovic ALLEC dans une station préhistorique jusqu'ici inexplorée, sise sur le plateau de Vachères (Basses-Alpes). Il présente à la section de nombreuses photographies des instruments que son collaborateur et lui ont recueillis (1,500 pièces environ et plus de 3,000 fragments) sur une surface de 3 hectares. La plus grande partie des instruments sont de silex :

quelques *nucleus*, coups-de-poing, couteaux, perceurs, poinçons, racleirs, grattoirs, tranchets. La variété et le nombre des instruments en font une des stations les plus importantes de la Provence.

M. Léon GERMAIN entretient la Section des recherches qu'il a faites sur le croissant dans la symbolique chrétienne. La symbolique chrétienne a emprunté à la mythologie plusieurs astres. Le soleil est devenu l'emblème du Christ; les Écritures saintes n'appelaient-elles pas Jésus « la lumière du monde » ? Cet astre a été aussi le symbole de la Vierge; l'on vit en elle la fiancée du Cantique des Cantiques qui est qualifiée « *Electa ut sol* », et la femme de l'Apocalypse dont il est dit « *Mulier . . . amicta sole* ». Mais la lune a été, parmi les astres, celui qui est devenu plus spécialement l'emblème de Marie. Cependant l'iconographie ne s'en est emparée que tardivement pour en faire un attribut de la Vierge.

A partir du *xv<sup>e</sup>* siècle, le croissant a été très souvent placé sous les pieds de Marie, et, de nos jours, cette figuration est entrée dans l'usage courant. Parfois, notamment au *xvi<sup>e</sup>* siècle, le croissant paraît symboliser la Synagogue, c'est-à-dire la nation juive.

Dans les plus anciennes représentations de la Crucifixion, et jusqu'à l'époque carolingienne, on voit, dans les cantons supérieurs de la croix, à la droite le soleil, à la gauche la lune; ces deux astres sont personnifiés : ils ont un visage humain qui parfois verse des larmes, et souvent ils se voilent la face avec un pan de vêtement; ainsi sont figurés symboliquement la tristesse de la nature, le tremblement de terre et les ténèbres qui couvrirent la terre au moment où le Christ mourut. Comme il est de règle que, dans la représentation de la Crucifixion, on place à la droite de la croix les personnages du nouveau Testament et à la gauche ceux de l'ancien, quelques symbolistes ont voulu, dans certains cas, que le soleil figurât l'Église chrétienne, éclairée de la vraie lumière, et que la lune, astre de la nuit, figurât la Synagogue, qui n'a joui que d'une lumière incomplète et réflexe.

Ce qui est certain, c'est qu'au *xvi<sup>e</sup>* siècle le croissant orne très souvent la tiare du Grand-Prêtre, comme, par exemple, dans les vitraux de Montfort-l'Amaury. Différents auteurs croient qu'antérieurement à l'islamisme, le croissant était le symbole de l'empire byzantin. Mais l'Occident adopta très naturellement ce signe comme l'emblème des adversaires contre lesquels se dirigèrent les

croisades. Toutefois une confusion très curieuse se produisit, dans l'esprit des chrétiens, entre l'Islam et la gentilité païenne, le monde romain antique. Les anciens Romains devinrent des Sarrasins; les rois mages devinrent les rois Maures; beaucoup de voies antiques et de constructions gallo-romaines sont, dans les campagnes, attribuées aux Sarrasins; et, à Naix, l'antique *Nasium*, où les monnaies romaines ont toujours été trouvées en grand nombre, les paysans ne les connaissent que sous le nom de «mahommiets».

De là est venue l'idée de donner le croissant comme attribut à des empereurs romains et d'en faire, dans des médaillons, la base de leur buste, idée d'autant plus explicable que certaines médailles antiques offrent quelques têtes d'impératrices ainsi disposées.

Lecture est donnée d'un mémoire de M. Émile BONNET, de la Société archéologique de Montpellier, sur les monnaies des évêques de Lodève.

Ces monnaies sont peu connues et mal connues. La cause en est dans l'extrême rareté des exemplaires qui nous ont été conservés et dans le très petit nombre de renseignements fournis par les documents écrits. Jusqu'à ce jour, en effet, on n'a retrouvé que cinq deniers de Lodève, qui appartiennent à deux types différents, et on ne peut guère citer qu'une demi-douzaine de chartes où il soit question de ces monnaies.

M. Émile Bonnet s'est attaché à relever les nombreuses erreurs commises par les auteurs qui se sont occupés des droits monétaires des évêques de Lodève et des pièces par eux frappées. Il résulte de son étude que ces prélats obtinrent des rois de France le privilège de frapper monnaie dans le courant et probablement vers la fin du *xv*<sup>e</sup> siècle, mais qu'ils n'usèrent de ce droit que dans une faible mesure et uniquement, peut-être, pour affirmer, par un ou plusieurs actes de monnayage, qu'ils entendaient jouir de la précieuse prérogative qui leur avait été concédée. La petite quantité de monnaie émise dans ces conditions eut une circulation restreinte quant à sa durée, et ne se répandit point hors du diocèse de Lodève, dans lequel elle ne supplanta jamais la monnaie mégorienne. Les deux variétés connues de deniers lodevois portent le nom de l'évêque Fulcran, accompagné du qualificatif de *saint*. Elles paraissent avoir été frappées, l'une et l'autre vers la fin du *xv*<sup>e</sup> siècle.

M. le Secrétaire donne lecture d'une notice de M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, offrant le relevé des sépultures préromaines découvertes dans l'arrondissement d'Avallon (Yonne).

Des sépultures par inhumation ont été signalées à Avallon. Sur le territoire d'Annay-la-Côte s'élevaient plusieurs tumulus; l'un d'eux, exploré en 1879, a fourni un bracelet à oves, sept anneaux de jambes également décorés d'oves, un anneau plat, les débris d'un torque, tous de bronze, et dont M. l'abbé Poulaine a joint les dessins à son mémoire. A Island, des sépultures préhistoriques sous tumulus ont donné des débris de poterie et des bracelets de bronze. Sous un tumulus, à Montomble, commune de Sainte-Colombe, l'on a trouvé un squelette portant quatre bracelets de bronze, une plaque de ceinturon, une fibule et une épée. Ces objets ont été déposés au Musée d'Avallon. M. l'abbé Poulaine signale les sépultures découvertes à Poissy, près Vézelay, à Guillon. Les tumulus sont nombreux dans la forêt de Champlive, à Massangis; l'un d'eux, de 40 mètres de circonférence, sur 2 mètres de hauteur au centre, renfermait six squelettes alignés deux par deux, bout à bout, la tête au Nord et les pieds au Sud; l'on y a recueilli des poteries grossièrement ornées, des anneaux de bronze, une hache de calcaire et des objets de bronze de forme particulière (l'un d'eux a la forme d'un croissant), munis d'un anneau de suspension. Un tumulus, découvert en 1845 à Contarnoux, recouvrait trois petits caveaux protégés par trois dalles et dans chacun desquels était un squelette, la tête appuyée sur les genoux; comme mobilier, une dizaine d'anneaux de bronze, et un anneau de bois noir. En 1895, M. Piault, instituteur, explora un tumulus dont les premières assises formées de grosses pierres s'étagaient en retrait; il renfermait deux corps; des os d'animaux trouvés au milieu du meurger, rappelaient, semble-t-il, le festin funéraire. De nombreux tumulus ont été explorés à Châtel-Censoir, à Voutenay, à Sermizelle. Parmi les tumulus de Blannay, un certain nombre ne renferment pas de sépulture.

A Anthien (Nièvre), l'on voit quatre petites éminences désignées sous le nom de « theuriau ». L'on y a trouvé des sépultures et spécialement un squelette assis portant, à l'un de ses bras, un bracelet de bois; dans un autre tumulus, deux squelettes, dont l'un, couché sur le côté gauche, tenait à la main un vase; dans un troisième tumulus, deux squelettes, avec une épée, deux casse-tête de

Pierre calcaire, deux ciseaux à tailler la pierre, l'un en schiste, l'autre en silex, et de nombreux fragments de poterie mal cuite.

Les plus anciennes sépultures de l'Avalonnais sont celles que M. l'abbé Poulain a découvertes en 1891, à Saint-Moré, dans la côte de Chau, au fond de la grotte de Saint-Joseph. Ces sépultures reposaient sur des débris de charbon et de poterie grossière faite à la main; des dents d'ours quaternaire, percées d'un trou de suspension, et des silex taillés étaient près des corps, le tout enveloppé dans d'épaisses concrétions calcaires.

Des sépultures par incinération ont été découvertes à Blannay et à Annay-la-Côte. A Blannay, au climat de Rochignard, il y avait une double sépulture sous le même amas de pierres : dans l'une, des fibules et anneaux de bronze; dans l'autre, des objets de fer; au même climat, un autre tumulus a fourni, avec des ossements humains calcinés et des cendres, trois fibules de bronze, deux bracelets dont l'un était muni d'un fermoir à crochet; un troisième tumulus a donné un bracelet de bronze, et un quatrième, seulement des cendres et des débris de poterie noire.

Sur le territoire d'Annay-la-Côte, des sépultures à incinération sous tumulus ont été explorées dans les bois du Porouin, au chemin de la Truffière, et à Montoisson, dans lesquelles on a recueilli des bracelets et anneaux de bronze.

Le Secrétaire donne lecture d'une autre notice de M. l'abbé Poulain sur les monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement d'Avallon (Yonne).

La séance est levée à midi.

*Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

M. PROU,

Membre du Comité.

## SÉANCE GÉNÉRALE DU 13 AVRIL 1901.

---

Le samedi 13 avril a eu lieu, à Nancy, dans la salle Poirel, sous la présidence de M. Decrais, ministre des Colonies, l'assemblée générale qui clôt chaque année le Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements.

Le Ministre est arrivé à 2 heures, accompagné de MM. Joucla-Pelous, préfet de Meurthe-et-Moselle; Liard, membre de l'Institut, directeur de l'enseignement supérieur, conseiller d'Etat; Rabier, directeur de l'enseignement secondaire; Gasquet, recteur de l'Académie de Nancy; Corbier, chef adjoint du cabinet au Ministère des colonies; de Saint-Arroman, chef du bureau des travaux historiques et des sociétés savantes. Il a été reçu par M. le docteur Friot, premier adjoint, représentant le maire de Nancy. M. Decrais a pris place sur l'estrade, ayant, à sa droite, MM. Mascart, membre de l'Institut; le général Langlois, commandant le 20<sup>e</sup> corps d'armée; le général de Cornulier-Lucinière, commandant la 11<sup>e</sup> division; le docteur Friot; Bouquet de la Grye, membre de l'Institut; à gauche, MM. le directeur de l'enseignement supérieur, le recteur de l'Académie de Nancy le directeur de l'enseignement secondaire; MM. Levasseur, Héron de Villefosse, le docteur Hamy, Haller, Babelon, Philippe Berger, membres de l'Institut.

MM. J. de Laborde, Cordier, Davanne, Vidal de La Blache, Bagnenault de Puchesse, Prou, Lefèvre-Pontalis, Bruel, le docteur F. Ledé, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; Georges Harmand, Salefranque, secrétaires adjoints de la section des sciences économiques et sociales; Bleicher, directeur de l'École supérieure de pharmacie; Bichat, Gross, Krantz, Lederlin, doyens des facultés de l'Université de Nancy; Binet, Bernheim, Charpentier, Cuénot, Floquet, Godfrin, Held, membres du Conseil de l'Université de Nancy; Chaudey, inspecteur d'académie; Gallet, Daum, Hornstein, proviseur du lycée de Nancy; Rovel, secrétaire de l'Académie de Nancy; G. de Bar, Bon-

nardot, Barrois, Léon Coutil, Konarsky, Aubain, lieutenant Denis, Riston, Larcher, Lapointe, de Roche du Teilloy, du Châtel, Guillemain, Papelier, Jacquot, Klobb, Quintard, représentants des sociétés savantes de la région, etc., ont également pris place sur l'estrade.

Dans l'assistance, on remarquait : MM. Benoist, recteur de l'Académie de Montpellier; Pariset, Blondot, Collignon, Kuntz, Thoulet, Cousin, Bourcart, professeurs de l'Université de Nancy; Schlogdenhauffen, directeur honoraire de l'École de pharmacie; Job, professeur au lycée; Henri Mangin, Bertrand, Calcat, Chauvigné, Chevreux, le docteur Denenve, le docteur Stœber, conseiller municipal; Drioton, Galland, de Gastebois, de La Grasserie, Haillant, Henry, Jadart, l'abbé Jérôme, Lair, Léon Maître, Martin, Maréchal, Massereau, Louis Morin, le conseiller Pascand, Pawlowsky, Régnier, Rivière, l'abbé Sabarthès, de Saint-Venant, l'abbé Toiton, Jules Vernier, Vuacheux, etc.

La musique du 79<sup>e</sup> régiment d'infanterie prêtait son concours à cette cérémonie.

M. le Ministre, après avoir ouvert la séance, a communiqué au Congrès le télégramme suivant qu'il venait de recevoir de M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

« Mon cher collègue, vous avez bien voulu présider la séance de clôture du Congrès des sociétés savantes à l'heure où d'autres devoirs me retiennent à Paris. Je tiens à vous en exprimer ma vive reconnaissance. . . Après avoir salué le Congrès en 1889 dans le pays du « gai savoir », j'aurais été heureux de le saluer en Lorraine, dans cette héroïque province que Michelet appelle si justement : « la terre des meilleures traditions françaises, la terre du bon sens et du bon cœur », dans cette ville de Nancy où fleurissent avec tant d'éclat les sciences, les lettres et les arts, et qui est au seuil de la frontière le foyer le plus ardent de la pensée française. J'aurais voulu exprimer aux membres du Congrès accourus de tous les points du territoire et à leurs illustres confrères de Paris l'admiration que m'inspire leur œuvre. Je sais que vous partagez avec moi ces sentiments. Je sais aussi qu'ils ne sauraient avoir d'interprète plus éloquent que vous-même, car, ayant eu l'insigne honneur de représenter la France à l'étranger, vous êtes mieux qualifié que tout

autre pour dire ce que notre pays doit à ses savants d'autorité morale, de noblesse et de gloire.»

M. le Ministre donne ensuite la parole à M. MASCART, qui lit un discours dans lequel il retrace les progrès de la physique au XIX<sup>e</sup> siècle.

M. le Ministre donne ensuite la parole à M. PEISTER, qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Ministre,

« En convoquant dans notre cité la réunion des Sociétés savantes, M. le Ministre de l'Instruction publique nous a fait un grand honneur; il nous a aussi procuré un vif plaisir, celui de recevoir les érudits, les littérateurs, les artistes de toutes les régions de la France, de nous instruire à leur école, de resserrer avec eux les liens de cordiale confraternité. Ces assises de la science qui viennent de se tenir marquent pour Nancy une date et ajoutent un glorieux chapitre à son histoire littéraire.

« Mesdames, Messieurs,

« Je désirerais exquissier en ce moment devant vous cette histoire littéraire et vous raconter — oh! bien brièvement — les origines et les développements de nos sociétés savantes locales.

« La plus ancienne est l'Académie de Stanislas. Comme son nom l'indique, elle doit sa naissance au roi de Pologne qu'un caprice de la fortune fit duc de Lorraine. Stanislas avait le goût des arts et des lettres. Entouré d'architectes et de sculpteurs de haute valeur, les Héré, les Guibal, les Jean Lamour, il a construit une nouvelle ville de Nancy et fait sortir du sol les beaux édifices que vous avez admirés. Lui-même a composé toute une série d'écrits empreints d'un optimisme souriant qui dissimule l'âpre lutte des idées et veut concilier la tradition avec la philosophie. Peu importe que ses livres aient été revus par un secrétaire bel esprit, si l'inspiration venait de plus haut. Stanislas voulut propager cette passion des lettres qui l'animait, faire aimer autour de lui l'étude et la recherche scientifique, éveiller de jeunes vocations, susciter des talents. Voilà pourquoi il créa à Nancy, à la fin de 1750, une bibliothèque qui fut ouverte au public, et institua des prix qui de-

vaient être distribués chaque année aux meilleurs ouvrages écrits par des Lorrains sur les lettres et sur les sciences. Une commission de censeurs avait la charge de juger ces concours; et, peu à peu, malgré le tout-puissant chancelier La Galaizière, cette commission fut convertie en une véritable académie, avec un nombre fixe de membres qui se recrutaient eux-mêmes et qui tinrent régulièrement des séances ou publiques ou particulières.

En cette académie furent appelés, au temps du roi de Pologne et, après sa mort, sous l'ancien régime français, tous ceux qui, à Nancy, pratiquaient les travaux de l'esprit : hauts fonctionnaires civils ou militaires qui gardaient assez de loisirs pour sacrifier à la muse, prédicateurs qui avaient la vogue pour leurs *avents* ou leurs *carêmes*, magistrats ou avocats de la Cour souveraine dont les remontrances ou les plaidoiries excitaient l'enthousiasme populaire, médecins qui savaient décrire avec élégance les symptômes des maladies, historiens consacrant leurs veilles à l'étude des antiquités ou des institutions du duché, grands seigneurs français et lorrains qui fraternisaient dans la compagnie comme sur les champs de bataille. Pour plusieurs d'entre eux, l'Académie de Stanislas fut le chemin de l'Académie française : le comte de Tressau, le chevalier de Boufflers, le poète Saint-Lambert appartirent à l'une et à l'autre; et tandis qu'ils cherchaient au dehors la consécration de leur renommée, d'illustres écrivains français étaient associés à la compagnie lorraine et remerciaient par quelque morceau éloquent. Pour elle, Montesquieu écrivit son *Lysimaque*, le président Hénault, le *Réveil d'Épiménide*, et aussi Fontenelle, Maupertuis, La Condamine furent académiciens de Nancy.

Jusqu'en 1793, la Société remplit les diverses tâches que le roi de Pologne lui avait assignées. Chaque année, elle jugea les concours littéraires et scientifiques; et parmi ses lauréats, nous relevons le nom de François, qui, à l'âge de seize ans, lui présenta, avec des vers, un grand discours en prose sur l'utilité des académies; — plus tard, ce François sera François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur sous le Directoire, président du Sénat sous l'Empire; — et encore celui d'un jeune prêtre dont l'éloge de la poésie déborde d'un juvénile enthousiasme, comme est rempli des sentiments les plus généreux le mémoire qu'il présentera bientôt à l'Académie de Metz sur la régénération des juifs : c'est l'abbé Grégoire, le futur organisateur de l'Église constitutionnelle et l'une

des gloires les plus pures de la Révolution. Les membres de la compagnie eux-mêmes lisaient, dans les séances, de savantes études et travaillaient en commun à une histoire de la Lorraine, après dom Calmet. Si l'œuvre n'a pas été exécutée dans son ensemble, au moins d'importants fragments ont vu le jour. Le lieutenant de police Thibault expose les lois qui règlent le duché, la condition des bénéfices ecclésiastiques; le médecin Bagard signale la vertu des eaux minérales des Vosges, et Mory d'Élange rassemble de nombreux documents sur l'histoire métallique de la région.

\*Supprimée par le décret du 14 août 1793, l'Académie se reconstitua en 1802; et, en ce XIX<sup>e</sup> siècle qui vient de finir, elle a reçu une forte impulsion de quelques-uns de ses membres, très actifs et toujours prêts à se dépenser pour le bien public : le docteur de Haldat, Edmond Simonin, le baron Guerrier de Dumast. A ses séances furent très assidus les deux hommes illustres que la ville de Nancy a donnés à la France et auxquels elle a élevé des statues; le général Drouot, plus grand encore par sa charité en sa studieuse retraite que par ses habiles dispositions sur le champ de bataille, et Mathieu de Dombasle, l'heureux inventeur de tant de machines qui ont rendu plus riches nos agriculteurs. Dans les *Mémoires* qu'elle a publiés et dont la collection comprend aujourd'hui soixante-huit volumes, les sujets les plus divers sont traités.

\*Ici ont paru, en mathématiques, quelques-uns des travaux de Charles Hermite, un Lorrain, enlevé récemment à la science, et de Faye, le premier recteur de l'Académie de Nancy, aujourd'hui doyen d'élection de l'Institut de France et à qui nous sommes heureux d'envoyer nos hommages. Ici ont été donnés, en chimie et en histoire naturelle, les principaux articles de Braconnot, de Nicklès, du docteur Blondlot; ici le docteur Godron a publié ces belles monographies qui plus tard ont été condensées en la *Flore de Lorraine* et en la *Flore de France*. Et l'Académie de Stanislas fut comme la seconde famille d'Augustin Digot. En six volumes, il résume l'*Histoire de la Lorraine* et la fait suivre bientôt de l'*Histoire de l'Austrasie*, toute remplie de vues ingénieuses et d'idées fécondes. Comment ne point mentionner l'enquête faite par la Compagnie sur les patois lorrains et ne point rappeler que, par elle, furent remises en honneur dans notre France les études de sanscrit ?

\* Au début du siècle, l'Académie absorbait toute l'activité intel-

lectuelle de Nancy ; mais, peu à peu, à mesure que grandissait notre ville, et comme, sans cesse, les sciences étendaient leurs limites, comme elles exigeaient des méthodes plus rigoureuses, se formèrent en vertu de la loi de la division du travail, et sur l'initiative même de la Compagnie, de nouvelles associations ouvertes à toutes les bonnes volontés. En 1820, Nancy eut sa Société d'agriculture, qui publia un journal spécial et dont les précieux conseils ont propagé les bonnes méthodes de culture. En 1833, se fonda la Société des Amis des arts, et elle ne pouvait pas ne pas être accueillie avec faveur dans la patrie des Callot, des Adam et des Clodion, dans cette cité où Ligier Richier et Cyllé ont laissé leurs chefs-d'œuvre. Depuis cette date déjà lointaine, combien la Société a organisé d'expositions ! A des intervalles toujours plus rapprochés, elles sont venues compléter les enseignements fournis par notre musée de peinture. Elles ont allumé peut-être la flamme sacrée dans l'âme de quelques jeunes gens et dirigé vers notre école des beaux-arts ces peintres et ces sculpteurs devenus célèbres dans la suite, et dont la Lorraine a le droit d'être fière. Elles ont provoqué peut-être ce magnifique développement de l'art décoratif en notre cité, toutes ces merveilles de l'ébénisterie et de la verrerie, dont plus tard l'on dressera pieusement le catalogue, comme de nos jours l'on dénombre les produits de Limoges ou de Rouen.

« Les Amis des arts songeaient surtout à l'avenir ; la Société d'archéologie lorraine se donna pour mission l'étude du passé. Pour les jeunes gens qui la créèrent, en 1848, en un moment d'enthousiasme suscité par la Révolution, le programme était tout tracé. Il fallait réunir en un musée tous les objets auxquels se rattache quelque souvenir de l'ancienne Lorraine ; il fallait publier des documents et des travaux originaux sur l'archéologie et sur l'histoire du pays.

« La Société jeta aussitôt les yeux, pour son musée, sur le palais ducal ou du moins sur ce qui restait de ce palais après tant de destructions. Mais en quel triste état il se trouvait ! Le plus vénérable monument de Nancy était alors une écurie, et la galerie des Cerfs, où autrefois s'étaient tenus les États généraux de Lorraine, était un grenier à foin. Les archéologues conquièrent ce palais pièce à pièce, y mettant toute la ténacité qu'on veut bien reconnaître à nos compatriotes ; et, après quatorze années de luttes, ils purent

enfin, le 18 mai 1862, inaugurer, en ces salles restaurées, le Musée lorrain.

« Mais, dans la nuit du 17 juillet 1871, à cette époque néfaste où l'ennemi restait campé en notre ville, l'incendie détruisit en quelques heures le fruit de tant d'efforts. Le palais n'était plus qu'une ruine et, seule, restait intacte, au milieu des décombres, la Porterie, cette magnifique page de Mansuy Gauvain. Au lendemain même du désastre, la Société, sans aucun découragement, reprenait sa tâche. Grâce à la subvention du Gouvernement français, grâce à celle de S. M. l'Empereur d'Autriche, descendant direct de nos anciens ducs, sous la direction d'un architecte de talent, le palais se releva, plus brillant que jamais; les collections perdues furent reconstituées, et le Musée lorrain, aujourd'hui à l'étroit sous ces vastes galeries, recevra bientôt une nouvelle extension.

« La Société d'archéologie n'a pas mis un moindre zèle à remplir sa seconde mission. Elle a fait paraître jusqu'à ce jour cent dix-sept volumes de *Mémoires*, de *Journal* ou de *Documents*. Elle a signalé tous les débris et monuments laissés sur le sol par les plus anciens habitants de la région : silex, haches de pierre, armes en bronze et en fer, camps, retranchements à demi calcinés sur les promontoires qui commandent les cours de la Moselle et de la Meurthe. Elle a étudié les vestiges de la civilisation romaine dans les grands centres de Scarpone, de Soulosse, de Naix ou de Grand. Elle a recueilli les œuvres de nos chroniqueurs du moyen âge et des temps modernes, raconté l'histoire des anciennes communes ou seigneuries, des abbayes ou des villages du duché. Entre tant d'articles, il ne m'est pas permis de faire un choix; mais j'ai le devoir de rappeler ici le souvenir de l'homme qui a été, pendant trente-six ans, le président de la Société. Ce fut un travailleur infatigable que Henri Lepage, et, du dépôt d'archives dont il avait la garde, il a tiré une foule de documents avec lesquels il a renouvelé l'histoire de Nancy et de la Lorraine; et ce fut un savant très modeste pour qui l'étude et la découverte de la vérité étaient une fin en elles-mêmes.

« Cependant Nancy arrache aux pouvoirs publics, morceau par morceau, son Université. En 1854, les Facultés des sciences et des lettres, en 1864, la Faculté de droit s'ajoutent à son Ecole de médecine. En 1871, après les malheurs de la guerre, la Faculté de médecine de Strasbourg est transportée en bloc dans notre ville et

absorbe l'ancienne école; peu de temps après est créée l'École de pharmacie. Ainsi se sont formés en notre ville de nouveaux foyers de libre recherche scientifique. Les membres des sociétés locales ont fait aux professeurs l'accueil le plus empressé et le plus courtois; les uns et les autres se sont communiqué les résultats de leurs travaux et, de cet échange, tous ont tiré profit. Mais cette collaboration est devenue encore plus intime le jour où sont nées les universités régionales. Nos facultés, jusqu'alors isolées, ont formé ce jour un corps unique, ayant sa vie propre : l'Université; et cette Université a jeté ses racines dans la région même où elle est placée : elle est l'Université de Nancy. Bien avant le vote de la loi du 10 juillet 1896, les maîtres de Nancy se sont préparés à mériter ce titre; et, depuis, ils se sont appliqués à le justifier.

« Encouragés par la bienveillance publique, ils consacrent une partie de leur enseignement à la géologie, à la géographie, à l'ancien droit, à l'histoire de la Lorraine; dans leurs conférences, ils invitent les étudiants à choisir parmi ces questions locales les sujets de leurs thèses. Il y a mieux : en ces instituts dont les bâtiments viennent d'être achevés, ils font porter leurs recherches sur les industries mêmes de la région lorraine; pour elles, ils préparent de jeunes savants; pour elles, ils s'efforcent de trouver de nouvelles applications. De plus en plus, notre Université forme corps avec la ville de Nancy et le pays de Lorraine; son ambition est de les représenter dans le domaine des sciences et d'en résumer l'esprit. Nos industriels, nos agriculteurs, nos sociétés n'ont-ils pas proclamé que cette Université était la leur, puisque en partie avec leurs deniers généreusement octroyés ont été construits nos instituts et notre école de brasserie? Et cette fête d'aujourd'hui où l'Université et les sociétés savantes de Nancy reçoivent en commun les travailleurs de la France entière, n'atteste-t-elle point les liens qui unissent l'une aux autres et qui les unissent toutes à la terre de Lorraine?

« C'est à la suite des tristes événements de 1870-1871 que l'Université de Nancy a été complétée par le transfert en notre ville de la Faculté de médecine de Strasbourg. Une société savante devait de même se transporter dans cette cité hospitalière. Les Strasbourgeois qui appartenaient à la Société d'histoire naturelle, fondée dès 1828, continuèrent de se réunir à Nancy et soudèrent les anneaux de la chaîne. Seulement ils ont élargi leur cadre et

pris le nom de Société des sciences. Ils ont fait valoir le glorieux héritage que leur avaient légué les Schimper et les Kirschleger. Les trente volumes qu'ils ont publiés contiennent des travaux originaux de très haute valeur, appréciés des savants du monde entier.

« C'est aussi la guerre qui, par contre-coup, a provoqué la création en notre ville d'une société de géographie. Après le désastre, on sentit dans le pays comme un vide immense, et tous voulurent travailler, de toutes les forces du cœur et de l'esprit, au relèvement de la patrie. Parmi les causes de la chute, l'on alléguait notre ignorance en géographie que l'on exagérait bien, et l'on résolut de porter remède au mal en donnant à cette science une place plus grande dans le programme de nos classes, en renouvelant nos atlas et nos manuels, en répandant partout la connaissance de la terre. M. J.-V. Barbier s'est fait à Nancy l'apôtre convaincu de cette cause : par son énergie et son opiniâtreté, qui ont su triompher de toutes les résistances, il a fondé, en 1878, la Société de géographie de l'Est et il l'a rendue florissante. La Société a même poussé deux rameaux vigoureux, à Bar-le-Duc et à Épinal; elle publie un *Bulletin* qui renseigne ses membres sur toutes les nouvelles géographiques; elle organise des conférences où se font entendre nos voyageurs les plus illustres; tout récemment, elle a reçu Foureau, et bientôt elle applaudira, pour la troisième fois, notre compatriote Gentil; elle s'apprête à tenir, au mois d'août prochain, le Congrès général des sociétés françaises de géographie.

« En cette revue rapide, nous n'avons pu mentionner que les sociétés qui créent la science; nous n'avons pu faire place à celles qui la vulgarisent. Elles sont nombreuses en notre cité, et elles ont droit à toute notre gratitude. C'est faire œuvre bonne et salutaire que de propager les vérités de la science, et mieux encore que ces vérités, la véritable méthode scientifique. Cette méthode redresse les esprits, elle trempe les intelligences et les habitue à raisonner juste dans les problèmes si complexes que, sans cesse, présente la vie.

« De même que la France s'est formée lentement par l'union des diverses provinces, de même la province elle-même s'est constituée par la fusion des anciens pays dont chacun avait autrefois sa constitution originale et ses habitudes propres. Il en fut ainsi de la Lorraine. Le Barrois n'a été rattaché à la Lorraine proprement dite

qu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et, jusqu'à la Révolution, il a gardé certaines institutions particulières. Les terres des Trois-Évêchés étaient enclavées dans les terres lorraines et formaient avec elles un réseau inextricable. Quelques abbayes ou collégiales ont possédé pendant longtemps de vastes territoires et ont prétendu ne relever que de l'Empire. Aussi était-il naturel que dans les cités voisines de Nancy prissent naissance de nouvelles sociétés historiques. L'histoire spéciale de ces territoires est le domaine propre qui leur appartient. La Société d'émulation d'Épinal nous retrace, depuis 1828, le passé de cette région des Vosges qui, longtemps, a dépendu des évêques de Metz, qui se donna, en 1444, au roi de France Charles VII, et que Louis XI céda au duc de Lorraine comme il livra les Génois au diable.

« La Société philomathique de Verdun, créée en 1840, nous dit les destinées de cette ancienne cité épiscopale, occupée dès 1552, avec Metz et Toul, par les Français et petit à petit annexée par eux. La Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, constituée quelque temps avant la guerre, compulse surtout les annales des deux Barrois, l'un tourné dès le xiv<sup>e</sup> siècle vers la France et mouvant du Parlement de Paris, l'autre possédant dans les Grands-Jours de Saint-Mihiel sa juridiction autonome. Enfin, la dernière en date, — et non la moins vaillante, — la Société philomathique de Saint-Dié, célèbre les anciennes splendeurs du Val-de-Galilée et fait revivre les traditions du Gymnase du xvi<sup>e</sup> siècle qui a donné son nom à l'Amérique.

« Par les travaux de toutes ces sociétés locales se constitue peu à peu l'histoire de Lorraine, comme se forme, par les savantes études de toutes les sociétés représentées ici, cette œuvre collective bien plus vaste : l'histoire de France. C'est ainsi à la France que nous aboutissons en dernière analyse. Sans doute, il nous plaît d'entendre cette expression : « l'école de Nancy », soit qu'elle s'applique à ces hommes politiques qui, vers la fin du second Empire, ont réclamé, avec les libertés nécessaires, la décentralisation administrative, soit qu'elle désigne certaines théories sur l'hypnose, soit enfin qu'elle comprenne toutes ces belles œuvres d'art décoratif admirées récemment à l'Exposition. Mais, d'une part, l'école de Nancy n'est qu'une manifestation locale du génie même de la patrie, et, de l'autre, le génie de la France est fait de la somme de ces énergies locales; et cette double et réciproque action nous

montre bien de quelle manière solide est cimentée l'unité nationale. Le savant, le penseur et l'artiste appartiennent tout à la fois à leur petite province et à la grande patrie française, et, comme le héros de la fable retrouvait des forces à chaque fois qu'il touchait la terre, ils puisent dans le sol natal plus de vigueur et plus d'originalité dans l'accomplissement de leur tâche de Français.»

M. LE MINISTRE donne ensuite la parole à M. LE MONNIER, qui lit un discours dans lequel il trace le tableau des instituts établis par la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, ou sous son patronage et sa direction, pour l'enseignement des sciences appliquées.

M. LE MINISTRE prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

« Si M. le Ministre de l'Instruction publique n'est pas à la place qu'il lui appartenait d'occuper, vous savez à quelle cause est due son absence. Il est retenu à Paris par les fonctions de Ministre de l'Intérieur que la cruelle maladie du Président du Conseil a ajoutées momentanément aux siennes. Mais ni lui, ni l'illustre malade n'ont voulu que le Gouvernement restât sans représentant dans un congrès comme le vôtre, et c'est à cette pensée que je dois l'honneur de vous apporter les vœux, les félicitations et le salut du Gouvernement de la République.

« J'accomplis donc la mission qui m'est confiée. Je l'accomplis avec la conscience de tout ce qui me manque pour parler devant une pareille assemblée, mais avec le sentiment de tout ce qui s'attache à l'autorité d'un gouvernement qui ne le cède à aucun autre dans l'intérêt qu'il porte au libre développement de la science et à la culture toujours plus haute de l'esprit. S'il est dans la tâche que le Gouvernement poursuit et doit poursuivre avec fermeté, parce qu'il a la claire vision de sa noblesse et de sa grandeur, des parties souvent pénibles et douloureuses, il est, au contraire, pour lui des devoirs qui portent avec eux leur récompense et leur joie.

« De ce nombre est assurément celui qu'il m'est donné de remplir à cette heure en rendant hommage à des hommes qui, en dehors et au-dessus des partis, ont consacré leur vie à l'étude des hauts problèmes de l'esprit et qui sont aujourd'hui réunis dans une cité célèbre dans le monde entier pour le culte qu'elle a de tout

temps voué à la science, aux lettres, aux arts et à la liberté politique.

« Je viens de dire, Messieurs, qu'interprète improvisé du Gouvernement, j'avais besoin de votre indulgence. Ma carrière, en effet, déjà longue, ne m'a pas permis de m'initier à vos savants travaux. Mais, du moins, elle m'a mis à même d'en apprécier la valeur. Elle m'a fait connaître en quelle estime était tenue à l'étranger la science française. Nul n'a senti plus que moi ce que l'éclat de vos œuvres ajoutait à l'influence et à la gloire nationales. J'ai eu l'honneur de représenter pendant quinze ans la France républicaine dans les plus grandes capitales de l'Europe, à Bruxelles, à Rome, à Vienne, à Londres, et dans ces postes d'avant-garde où le patriotisme est plus sensible qu'en aucun autre, si j'ai connu parfois de passagères inquiétudes, j'ai connu plus souvent la douceur et l'orgueil des triomphes remportés par mon pays. Et ces victoires, ces pures victoires, c'étaient celles de l'art français, des écoles françaises, de la science et de la pensée françaises.

« A Rome, sur les terrains du Monte Pincio qui nous appartient, j'avais rêvé de construire les deux ambassades de la République entre la villa Médicis et l'église de la Trinité-des-Monts et de faire ainsi de cette illustre colline une France diplomatique, artistique et religieuse. C'est que la grandeur de la France n'est nulle part plus visible que dans la Ville éternelle où s'affine et s'achève, sous la direction d'un Hébert et d'un Guillaume, l'éducation de nos futurs maîtres de l'art et où, sous la conduite des Dumont, des Geoffroy, des Le Blant, des Duchesne, s'est formée une admirable génération d'épigraphistes et d'historiens. Oh! Messieurs, permettez-moi ce souvenir : quand sous les rayons d'un incomparable soleil couchant, au milieu des ruines du Forum ou autour d'une tombe perdue dans la campagne, Gaston Boissier, devant une élite de disciples français et italiens, ressuscitait le passé, celui de Rome et même le nôtre, j'avais devant les yeux l'image de la patrie et mon admiration allait vers ceux qui l'honoraient ainsi de leur savoir et de leur éloquence.

« Et c'est pourquoi un diplomate a peut-être quelque qualité pour vous exprimer sa gratitude et témoigner de tout le bien que vous faites à notre pays.

« Je sais, Messieurs, dans quelle ville je parle. Je sais que ce n'est pas d'hier que date son noble penchant pour les spéculations

de la pensée. Les hommes de ma génération qu'attirait la politique et que groupait la commune recherche des institutions qui convenaient le mieux à la France n'ont pas perdu le souvenir des vives clartés qu'a jetées sur ces questions si élevées l'école libérale et décentralisatrice de Nancy.

« Je dois à mon âge l'heureuse fortune d'avoir connu la plupart de ceux qui l'ont fondée et illustrée. J'ai joui de leurs conversations. J'aimerais à pouvoir dire que j'ai profité de leur sagesse. Quelque jugement qu'on porte sur leur œuvre et sur leurs vues, leur éternel honneur sera d'avoir puissamment contribué au réveil des idées libérales et préparé ainsi le régime qui nous a donné trente années de paix, d'ordre et de liberté. C'est, Messieurs, le privilège de Nancy d'avoir suscité toujours des écoles, c'est-à-dire des formes nouvelles et suggestives de la pensée, écoles de politique, écoles d'art et de science, écoles d'industrie, et, dans toutes ces initiatives, d'être restée fidèle à cette élégance et à cette grâce dont son aspect extérieur nous offre un parfait modèle.

« Je sais aussi que Nancy n'est pas sensible au seul enchaînement des lettres et des arts, indifférente à ce qui fait à la fois l'honneur et le tourment des sociétés modernes. Nancy est une cité à l'âme française, une cité éminemment patriotique. Nancy chérit l'armée nationale pour des raisons qui lui sont communes avec toute la France, et pour d'autres qui lui sont particulières. Je le sais par la renommée et parce que la présence d'amis et d'enfants dans les garnisons de l'Est m'a souvent amené dans ces villes lorraines où il semble que le soldat le plus humble ait un sentiment plus vif qu'ailleurs de la grandeur de sa mission et de la gravité de ses devoirs.

« Le patriotisme lorrain, Messieurs, je l'ai vu personnellement à l'œuvre. J'en connais tout le prix. Ils sont nombreux les Lorrains et les enfants de Nancy dont les noms sont inscrits avec honneur dans nos fastes coloniaux. Il était lorrain, ce glorieux et infortuné Grevaux qui a payé de sa trop courte vie les explorations les plus hardies et les plus fécondes qu'on connaisse. Il est lorrain, il est de Nancy même, cet administrateur qui s'appelle Gentil et que vous allez dans quelques jours, si je ne me trompe, revoir et entendre. Il vous dira ce qu'il a fait sur les rives du lac Tchad, comment, avec de jeunes capitaines tels que Joalland, Meynier, Robillot, Rebell, commandés par le noble et héroïque Lamy, le compagnon de

l'illustre Foureau, il a abattu la puissance de ce Rabah qui passait pour invincible, et que, grâce à lui, grâce aux intrépides efforts d'une poignée de braves, ces régions lointaines et comme fabuleuses, désormais pacifiées, attestent la grandeur et le prestige de la France. Mais non, il ne vous dira pas tout cela, parce qu'à la vaillance dans l'action, à la prudence dans le conseil, Gentil joint la discrétion et la modestie. Mais, moi, son Ministre, je tiens à le dire à ses compatriotes.

« Messieurs les membres du Congrès, encore une fois, au nom du Gouvernement, je pourrais dire au nom du pays tout entier, je vous remercie et je vous félicite. Pour moi, je ne perdrai pas le souvenir d'une journée où il m'aura été donné de présider une aussi illustre assemblée. »

M. LE MINISTRE exprime ensuite le regret du Gouvernement de n'avoir pu, à cause de l'épuisement des contingents, décerner aux sociétés savantes les croix qu'elles reçoivent d'ordinaire en cette solennité. Mais il se fait un plaisir de donner l'assurance que ces croix seront, comme l'année dernière, prélevées les premières sur le contingent du 14 juillet prochain.

Il donne la parole à M. DE SAINT-ARROMAN pour la lecture des arrêtés nommant les officiers de l'Instruction publique et d'Académie.

Sont nommés<sup>(1)</sup> :

*Officiers de l'Instruction publique.*

- MM. ARTORDE (Fernand), archiviste départemental de la Creuse,  
BARRIER (Alfred), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest et de la Société des archives du Poitou,  
BÉCOURT (Marie-Pierre-Joseph-Eugène), professeur d'histoire au lycée de Nancy,  
BONNEFOY (Georges-Antoine-Adolphe), vice-président de la Société des amis de l'Université de Clermont,  
BOYÉ (Pierre), avocat à la cour d'appel de Nancy.

<sup>(1)</sup> Nous n'indiquons que les nominations qui intéressent les sections d'archéologie et d'histoire.

- MM. BRUNK DE FRANKENSTEIN (le commandant), chef du Service des affaires indigènes et des renseignements militaires en Tunisie.
- BULOZ (Émile-Hilarion-Marie), homme de lettres, ancien chargé de mission scientifique, à Paris.
- CAU-DURRAN (l'abbé David), correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
- COBRANT (Maurice), correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique.
- DENIS (le lieutenant Charles), correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
- DEBARAT (l'abbé), aumônier du lycée de Pau, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
- DUMOULIN (Maurice), correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
- DUVERNOY (Émile), archiviste départemental de Meurthe-et-Moselle, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
- ECK (Théophile), conservateur du musée de Saint-Quentin, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
- GUÉNEAU DE MESSY (le lieutenant-colonel), du Service géographique de l'armée.
- JOYE (Ernest), professeur au collège de Vitry-le-François, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
- LARANDE (Léon), conservateur de la bibliothèque municipale et du musée Calvet, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Avignon.
- MAIX (Victorien-Théodule), secrétaire de l'Inspection académique de Meurthe-et-Moselle.
- PARISSET (Auguste), professeur adjoint d'histoire moderne à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.
- REYSSIÉ (Félix), avocat, président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon.
- ROGER (Fernand), conservateur adjoint du musée de la ville de Pontoise.

*Officiers d'Académie.*

- MM. BAJOLET (Charles-Ernest), professeur de dessin à l'école primaire supérieure de Nancy.
- BARDIES (le baron Louis DE), président de la Société des études du Couserans.
- BATZ (le lieutenant DE) : recherches archéologiques en Algérie et en Tunisie.
- BAUDRIER (Julien), membre de la Société bibliographique de Paris.

- MM. BERTZ (Lucien), professeur d'architecture à l'École régionale des beaux-arts de Nancy, membre de la Société des architectes de l'Est de la France.
- BLEX (Charles), attaché au Service central de la construction de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, correspondant de la Société d'anthropologie de Paris.
- BOUJEAN, adjudant aux spahis sahariens.
- BOIR (Édouard), vice-président de la Société lorraine des amis des arts et de la Commission du musée de peinture et de sculpture.
- BRACONNIER (François), chef de la brigade topographique des Alpes; recherches archéologiques en Tunisie.
- BROTONNE (Pierre DE), sous-chef de bureau au Ministère des Finances, chargé du service de la bibliothèque, collaborateur du Comité des travaux historiques et scientifiques.
- CHAVANON (Joseph), archiviste départemental du Pas-de-Calais, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
- COLIN (Gaston), maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.
- GOLLINOT (Charles), dessinateur principal au Service géographique de l'armée, collaborateur à la carte archéologique de la Tunisie.
- COPPOLANI (Xavier), administrateur adjoint de commune mixte, détaché au Ministère des Colonies.
- CORNETTE (Charles), secrétaire de la Société scientifique et littéraire d'Als.
- COUTIL (Léon), président de la Société normande d'études préhistoriques, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
- DUPELEY-GOUVERNEUR (Gustave), imprimeur de plusieurs sociétés savantes, auteur d'un ouvrage sur l'imprimerie.
- DEGLIN (Henri-Edmond), secrétaire de la Société de géographie de l'Est, membre de l'Académie de Stanislas.
- DELMAS (Jean-Baptiste), membre des Sociétés d'histoire contemporaine, de l'histoire de la Révolution et des amis de l'Université de Clermont-Ferrand.
- DEMAA (le capitaine), membre de l'Alliance française.
- DIENNE (le comte Édouard DE), membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.
- DORMOY (Paul), ingénieur des arts et manufactures, à Ménaucourt.
- FOURNIER, adjudant au 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs algériens.
- FRANCK (Victor), peintre-photographe, membre de la Société philomathique vosgienne.
- FRÉMONT (Charles), ingénieur civil et publiciste.
- GAYRAL (le capitaine), détaché au Service géographique de l'armée.

- MM. GEZE (Louis), membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
- GOMBEAUD (le lieutenant), du Service des affaires indigènes de Tunisie.
- GRESSE (Adolphe), conducteur des Ponts et Chaussées de 1<sup>re</sup> classe, faisant fonctions d'ingénieur, à Soussse.
- KIFFER (Lucien), répétiteur général au lycée de Nancy.
- LABONNEFON (l'abbé DE), membre de la Société des lettres, sciences et arts, curé de Cerceux (Charente-Inférieure).
- MAIRE (Henry), receveur des postes et des télégraphes, à Nancy.
- MORIX (Louis), ouvrier typographe, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Troyes.
- NARDIN (Louis), pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, membre des Sociétés d'émulation de Belfort, Besançon et Montbéliard.
- PASCAL (l'abbé), vice-président de la Société de statistique de Marseille.
- QUINTARD (Léopold), président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
- RIEDER (le lieutenant), détaché au Service géographique de l'armée; recherches archéologiques en Tunisie.
- ROUX (Godefroy), vice-président de la Société d'émulation de Montbéliard.
- RUTEMANN (Amédée), héliographe au Service géographique de l'armée, collaborateur à la carte archéologique de la Tunisie.
- TALON (le capitaine), adjoint au chef de la Section des levés de précision du Service géographique de l'armée.
- TREBALET (le capitaine), du Service des affaires indigènes, à Zarzis (Tunisie).
- VALET (Paul-Joseph), membre de la Société historique et archéologique de la Montagne Sainte-Genève.
- VERMELEU (David Constant), membre de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
- VICQ (le capitaine), détaché au Service géographique de l'armée; recherches archéologiques en Algérie.

La séance est levée à 4 heures un quart.

*Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

M. PROU,

Membre du Comité.

22 AVRIL 1901.

---

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M<sup>sr</sup> Barbier de Montault, correspondant honoraire du Comité, à qui sa grande érudition avait assigné une place éminente parmi les savants français. Il insiste sur les relations qu'il entretint avec la Section dont il fut pendant de longues années l'un des correspondants les plus actifs.

Le Comité, s'associant aux sentiments de M. le Président, décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal de la séance.

M. Müntz exprime le vœu que les documents si nombreux réunis et étudiés par M<sup>sr</sup> Barbier de Montault échappent à la dispersion, qui est trop souvent le sort réservé aux papiers des érudits, et soient réunis dans une bibliothèque publique.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Bobeau, correspondant du Comité, à Langeais, adresse un compte rendu de fouilles dans une église antérieure au XI<sup>e</sup> siècle à Saint-Laurent, près Langeais (Indre-et-Loire). — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Roger Drouault, receveur de l'enregistrement à Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), envoie la photographie d'une inscription hébraïque de Loudun. — Renvoi à M. Philippe Berger.

M. Théophile Eck, correspondant du Comité, à Saint-Quentin, envoie un mémoire sur les moulins à grains de Vermand (Aisne). — Renvoi à M. l'abbé Thédénat.

M. Plancouard, correspondant du Comité, à Cléry-en-Vexin, adresse une note sur un cimetière franc découvert à Mézières-Maudétour (Seine-et-Oise). — Renvoi à M. Prou.

M. de Laigue fait part au Comité de sa nomination au poste de consul général de France à Trieste, et lui annonce son intention de mettre à profit les loisirs que lui laissera sa charge pour faire des recherches archéologiques sur le territoire de l'Istrie. Il serait heureux que la Section d'archéologie donnât une direction à ses travaux.

Le Comité, tout en félicitant M. de Laigue de l'activité scientifique qu'il n'a cessé de déployer dans les divers pays où il a résidé, le remerciant du soin qu'il a pris de lui communiquer les découvertes et observations qu'il a faites, et souhaitant que les études archéologiques qu'il se propose d'entreprendre en Istrie et dont le Comité sera heureux de connaître et d'accueillir les résultats, soient couronnées de succès, ne saurait, sans sortir des limites de ses attributions et de sa compétence, donner à son correspondant une mission spéciale.

MM. Maspero, Müntz et Prou sont chargés de rapports sur des ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée au Ministère de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

*Les peintures murales du Forez*, par M. Joseph Déchelette, conservateur du Musée de Roanne;

*L'inscription autunoise de l'Ichthys*, par Otto Pohl, traduite par le même;

*Jean d'Assise, évêque de Périgueux, et son mausolée*, par M. Dujarric-Descombes, correspondant du Comité à Périgueux;

*Les invasions paléolithiques dans l'Europe occidentale*, par M. le docteur Paul Girod, professeur à l'Université de Clermont.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. PROU présente quelques observations sur les dessins de fibules mérovingiennes, trouvées à Monceau-le-Neuf (Aisne), communiquées par M. Jules Pilloy. Il conclut à l'impression dans le *Bulletin archéologique* du mémoire de M. Pilloy consacré à l'étude de ces fibules. — Adopté.

M. PROU lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. Léon de Vesly, à l'effet de procéder à des fouilles dans la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure) :

« Le Comité a eu à plusieurs reprises à s'occuper des fouilles que MM. de Vesly et Quesné poursuivent depuis dix ans dans les forêts de Bord et de Louviers, car ces archéologues n'ont jamais négligé de nous faire part de leurs découvertes au fur et à mesure qu'elles se produisaient. C'est en 1891 que MM. Léon de Vesly et Victor Quesné ont repris dans la forêt de Bord, au lieu dit *les Vieilles-Maisons*, les recherches commencées par l'abbé Cochet. Ils y explorèrent les restes d'une importante station romaine et retrouvèrent les traces d'une voie romaine; leurs fouilles firent l'objet d'une communication au Congrès des Sociétés savantes<sup>(1)</sup>, en 1892, d'un rapport adressé au Comité<sup>(2)</sup>, en 1893, et d'un nouveau compte rendu lu au Congrès<sup>(3)</sup> de 1894. Grâce à une subvention qui leur fut accordée par M. le Ministre de l'Instruction publique en 1894, MM. de Vesly et Quesné entreprirent l'exploration du plateau de Tostes, dans la forêt de Louviers, où ils mirent au jour, sur la butte des Buis, les restes d'une construction quadrangulaire, probablement un temple, dont l'intérêt archéologique n'échappa pas au Comité<sup>(4)</sup>. Ils consacrèrent à ces ruines un mémoire intitulé : *Le faucon gallo-romain des Buis* (Rouen, 1895, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure*).

« En 1896, MM. de Vesly et Quesné abordèrent l'étude des enceintes antiques signalées aux environs de Rouen. Leurs recherches

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique*, 1892, p. XLVIII.

<sup>(2)</sup> *Bulletin archéologique*, 1893, p. XXII.

<sup>(3)</sup> *Bulletin archéologique*, 1894, p. XXXIV.

<sup>(4)</sup> *Bulletin archéologique*, 1895, p. XXI et XXXI; 1896, p. XXXI.

portèrent sur le Catelier de Criquebeuf-sur-Seine; ils en exposèrent les résultats aux Congrès des Sociétés savantes<sup>(1)</sup> de 1896, 1897 et 1898 et les publièrent dans deux mémoires, dont l'un intitulé : *Nouvelles recherches sur le Catelier de Criquebeuf-sur-Seine (Eure)*, a été imprimé par les soins du Comité dans le *Bulletin archéologique*, 1898, p. 304 à 313, et dont l'autre, *Le Catelier de Criquebeuf-sur-Seine (Eure), Mémoire sur l'exploration archéologique entreprise par MM. Victor Quesné et Léon de Vesly* (Rouen, 1898, in-8°), a été imprimé dans le *Bulletin de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure*. Cependant, comme ni les substructions mises au jour, ni les objets recueillis à Criquebeuf, ne permettaient d'espérer de nouvelles découvertes ou trouvailles au même lieu, le Comité ne crut pas devoir répondre favorablement à la demande d'une nouvelle subvention<sup>(2)</sup>.

«Aujourd'hui, MM. de Vesly et Quesné se proposent de porter leurs investigations sur un nouveau terrain, et, dans ce dessein, ils sollicitent l'aide de l'Administration supérieure. Ils ont l'intention d'explorer, dans la forêt de Rouvray, deux emplacements qu'ils ont reconnu pouvoir livrer des substructions et des objets antiques. Le premier est situé au triage du Puits de la Mare. Il a déjà été signalé par M. de la Serre, inspecteur des eaux et forêts, qui y a constaté l'existence d'un édifice sur plan carré; et l'on y a découvert un trésor de monnaies qui a été déposé à la mairie d'Oissel. Le second emplacement est désigné sous le nom de Catelier d'Orival; M. de Vesly a reconnu, au sommet d'un mamelon entouré de vallées, de nombreuses ruines; il semble qu'on soit en présence d'un ouvrage de fortification destiné à protéger l'entrée des « Longs Vallons ». Toute la région d'Orival est sillonnée de retranchements bastionnant la Seine et auxquels est attaché, dans les dénominations populaires, le souvenir des Anglais. Des fouilles permettraient de déterminer la date de ces ouvrages militaires.

«Le Comité, tenant compte du zèle avec lequel M. de Vesly a poursuivi ses fouilles depuis 1891, des sommes importantes qu'il a dépensées, de la méthode qu'il a apportée dans ses recherches, de la précision avec laquelle il en a exposé le résultat, de la bonne exécution des plans qu'il a dressés, et surtout du soin qu'il a pris

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique*, 1896, p. XL; 1897, p. LVII; 1898, p. LVIII.

<sup>(2)</sup> *Bulletin archéologique*, 1898, p. XLIII et CI.

d'opérer tout d'abord une reconnaissance du terrain qu'il se propose d'explorer, pensera sans doute qu'il y a lieu d'émettre le vœu que M. le Ministre de l'Instruction publique lui accorde une subvention à l'effet de dégager les ruines dont il a constaté l'existence au Castelet d'Orival. » — Adopté.

MM. Philippe BERGER, GUFFREY, LONGNON et MÜNTZ lisent des rapports sur divers ouvrages pour lesquels une demande de souscription a été adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

13 MAI 1901.

---

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

*Mémoire sur les études à entreprendre pour reconstituer les cartes archéologiques communales*, par M. A. Bitton, membre de la Société d'émulation de la Vendée;

*Statues, statuettes et figurines antiques de la Charente*, par M. Chauvet, correspondant du Comité;

*Le puits gallo-romain des Bourhauds (Charente)*, par le même;

*Le village et l'église de Renneville (Ardennes)*, par MM. Jadart, J. Carlier et G. Menu.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE donne lecture d'une lettre de M. Georges Doublet, professeur au lycée de Nice, informant le Comité d'une récente découverte de pierres sculptées romaines faite près d'Antibes :

« Il s'agit de douze grandes pierres trouvées l'hiver dernier par des ouvriers occupés à planter de la vigne sur les collines de la propriété de M. Joséphin Causse, sise à 100 mètres au Nord de la route nationale d'Antibes à Cagnes et du point où se dresse

une colonne de briques portant l'inscription : « Octroi d'Antibes », à 1 kilomètre environ au Nord-Est du pont de la rivière de la Bragne. Ces pierres ont été signalées par M. Léon Bordellet et le docteur Léon Petit, dans la *Revue mensuelle du Touring-Club de France*, numéro du 15 avril 1901.

« Ces pierres, dit M. Doublet, sont au nombre de douze; elles sont, à une près, de forme parallélépipédique; sept d'entre elles sont sculptées sur l'une des faces. La mieux conservée, celle dont la *Revue du Touring-Club* a donné la reproduction, porte au milieu un *torques*: à gauche, un casque orné de deux yeux saillants, de paragnathides et de deux cornes dressées; à droite, un casque semblable, mais dont les cornes sont abaissées. Le champ de la sculpture a 1 m. 20 sur 0 m. 64. Au-dessous est une sorte de ligne en creux. A droite, les restes d'un cadre en saillie.

« Une autre pierre présente, à droite, une cuirasse sculptée en oblique; à la place du cou se voit la pointe d'un *pilum*; au milieu de la pierre, il semble qu'on distingue deux hampes; à gauche, un objet que je renonce à expliquer et, près de lui, une M mal gravée. Le champ sculpté a 0 m. 99 sur 0 m. 61.

« Une troisième pierre présente, au milieu, une hampe, de chaque côté de laquelle on dirait que flottent deux banderoles, celle de droite plus longue; à gauche, un large cadre de 0 m. 39; à droite, une sorte de bouclier en forme de lune. Le champ sculpté a 0 m. 56 sur 1 m. 15.

« Une quatrième pierre présente, à sa gauche, un *signum*, une image d'un quadrupède à la queue relevée (la tête est meurtrie ou prise dans un mortier si dur, que je n'ai pu le réduire); au milieu, un casque à paragnathides, mais sans indication d'yeux, et ayant des cornes relevées et terminées par des boules; à la droite de ce casque, un *pilum* dont on distingue une partie de la hampe, et à sa gauche, un autre dont la pointe seule est visible. Le champ sculpté est de 1 m. 37 sur 0 m. 65.

« Une cinquième pierre offre le reste d'une figure sculptée, et non pas seulement une cuirasse vide; la tête est écrasée, mais le cou est visible; sur la poitrine, on distingue des plaques de métal, mais non des phalères; la ceinture est intacte; au-dessous pend, déployée à droite et à gauche, ce que M. Bordellet nomme la jupe de lames métalliques. A gauche, dans le haut, les restes d'une guirlande de fleurs ou de feuillages; au-dessous, une sorte de tête de dragon

dont la gueule aurait beaucoup souffert, et, par conséquent, un étendard de cavalerie. Le champ sculpté a 0 m. 93 sur 0 m. 62.

« La sixième présente, à droite, un cadre non sculpté de 0 m. 38; à gauche, une sorte de demi-bouclier traversé par une saillie, flanqué de deux baguettes en saillie, et, à la droite de l'une d'elles, une pointe de *pilum*. La face sculptée a 1 m. 37 sur 0 m. 48.

« La septième semble (mais elle a beaucoup souffert) présenter deux demi-boucliers; à droite et à gauche, il y a une baguette saillante.

« Les cinq autres pierres du Pagan ne présentent que des moulures sans intérêt.

« M. Bordellet, dans l'article du *Touring-Club*, a exprimé l'opinion que ces pierres provenaient d'un monument, arc de triomphe ou cénotaphe, élevé à la suite d'un combat qui aurait eu lieu dans cet endroit. Et il n'hésite pas à rattacher ce monument à la rencontre des troupes dévouées à Othon et de celles qui servaient la cause de Vitellius, et dont Tarite parle aux chapitres XIV et XV du livre II de ses *Histoires*. »

« A l'endroit où ont été découvertes ces pierres, le sol était jonché de tuiles de tombes, de débris de poteries, et le fermier dit avoir vu sous le sol une aire de 30 mètres de long et des murs de 1 m. 50 de large. M. Gausse, propriétaire du terrain, se propose de faire des fouilles. »

Le Comité remercie M. Doublet du soin qu'il a pris de lui faire part de la trouvaille d'Antibes, et il espère qu'il voudra bien lui adresser, comme il le promet, un compte rendu des fouilles de M. Gausse.

M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS lit un rapport sur les fouilles de M. Octave Bobeau, correspondant du Comité, dans l'église de Saint-Laurent, près Langeais :

« M. Octave Bobeau a adressé au Comité une étude fort intéressante sur l'ancienne église de Saint-Laurent, située dans un hameau du bourg de Langeais (Indre-et-Loire). Cet édifice, affecté à des usages agricoles depuis la Révolution, se compose d'un narthex, d'une nef, d'un transept avec deux absidioles et d'un chœur en hémicycle. Les murs de la nef, bâtis en petit appareil irrégulier,

sont percés de fenêtres assez larges. En les comparant à ceux du donjon de Langeais bâti par Foulques Nerra, vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, M. Bobeau croit pouvoir les attribuer à une époque antérieure, parce que l'appareil cubique du donjon est plus soigné et parce que les fenêtres de l'église de Saint-Laurent ne présentent pas de longues briques entre leurs claveaux.

~ Cet argument est loin d'être péremptoire, car les architectes des églises rurales de la Touraine qui ont fait usage du petit appareil pendant tout le xi<sup>e</sup> siècle ont rarement pris la peine de faire tailler les petites assises des murs. M. Bobeau, en acceptant les dates proposées par MM. les abbés Bourassé et Chevalier pour certaines églises romanes de la région, a été conduit à faire remonter au x<sup>e</sup> siècle la nef de l'église de Saint-Laurent de Langeais. On sait d'ailleurs que beaucoup d'archéologues ont eu le tort de prétendre que l'usage du petit appareil avait cessé à la fin du x<sup>e</sup> siècle, comme si les constructeurs du moyen âge avaient abandonné d'une année à l'autre un système de construction imposé par la nature des matériaux qu'ils pouvaient se procurer. Cette remarque, qu'on pourrait faire également dans la Beauce, dans le Beauvaisis et ailleurs en signalant la persistance du petit appareil au xi<sup>e</sup> siècle, n'est pas spéciale à la Touraine. J'attribue, pour ma part, la nef de Saint-Laurent de Langeais au commencement du xi<sup>e</sup> siècle.

~ Si je dois faire également des réserves sur l'opinion de M. Bobeau, qui considère une porte dite « Porte rouge » ouverte dans le croisillon Nord comme un symbole de la plaie faite au côté droit du Christ par un coup de lance, j'approuve, au contraire, ses remarques sur le narthex de l'église, qui fut ajouté après coup à l'époque romane en utilisant des matériaux plus anciens. De même, le transept et le chœur, bâtis en moyen appareil, doivent être attribués à la fin du xi<sup>e</sup> siècle.

~ M. Bobeau a eu l'heureuse idée de pratiquer des fouilles dans cette église. A l'angle de la nef et du narthex, du côté Nord, il a retrouvé les débris d'une cuve hexagonale, destinée au baptême par immersion et posée sur deux marches hexagonales. Cette découverte ne saurait prouver la haute antiquité de l'église de Saint-Laurent, car tous les archéologues connaissent la cuve en forme d'auge de la cathédrale d'Amiens, destinée au baptême par immersion, qui n'est pas antérieure à la fin du vii<sup>e</sup> siècle. Notre correspondant attribue la cuve de Saint-Laurent au viii<sup>e</sup> siècle, mais je crois qu'il faut la

rajeunir beaucoup et qu'on a fort bien pu la tailler sous le règne du roi Robert.

«Les fouilles de M. Bobeau ont permis de reconnaître que le chœur primitif de l'église était rectangulaire, et les tranchées ouvertes dans la nef et dans le transept ont mis au jour des cercueils de pierre, du XI<sup>e</sup> siècle, et de nombreux squelettes dont l'inhumation était datée par des pièces de monnaie. Les vases à encens, disposés autour de la tête ou du bassin, ou aux pieds du défunt, peuvent fournir d'intéressantes observations sur les rites funéraires du XII<sup>e</sup>, du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle.

«L'auteur a joint à son mémoire de nombreuses photographies qui témoignent de son zèle archéologique, et je propose l'impression de ce travail dans le *Bulletin* du Comité.» — Adopté.

M. PROU propose l'insertion dans le *Bulletin* d'un mémoire de M. Léon Plancouard, correspondant du Comité, à Cléry-en-Vexin, consacré à la description d'un cimetière mérovingien, comprenant trente sépultures, récemment découvert à Mézières, près de Mandétour (Seine-et-Oise). Cette nécropole a fourni un grand nombre de vases de terre. La décoration de l'un d'eux est remarquable. Mais la description qu'en donne M. Plancouard, comme d'ailleurs toute description de dessins ornementaux, ne suffit pas à donner une idée de ce qu'elle est. Pareillement, ses indications sur le type d'une monnaie d'argent recueillie dans l'une des tombes ne permettent pas d'en déterminer l'âge; et cependant ce serait là un témoin important pour la détermination de la date du cimetière.

Le rapporteur estime qu'il est utile de demander à M. Plancouard de vouloir bien transmettre au Comité une photographie ou un bon dessin du vase et une empreinte de la monnaie qu'il signale.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

M. Philippe BERGER lit un rapport sur une inscription hébraïque trouvée à Loudun (Vienne) :

«L'inscription juive de Loudun, communiquée par M. Drouault, est la première qu'on ait trouvée en cette ville; la traduction, due à M. l'abbé Chabot, est bonne, et la note très sobre et très bien documentée de M. Drouault, qui l'accompagne, la rattache à un en-

semble de faits intéressants pour l'histoire des juifs à Loudun. A ces divers titres, elle mérite de trouver place dans le *Bulletin*. — Adopté.

M. l'abbé THÉDENAT donne lecture d'un rapport sur les fouilles exécutées par M. Collard à Preignan (Gers) :

« M. Collard, à qui, sur la proposition du Comité, le Ministre de l'Instruction publique a accordé un crédit de 200 francs, nous envoie deux rapports sur les premiers résultats des fouilles qu'il a pu, à l'aide de ce subsidé, continuer à Preignan (Gers).

« M. Collard, jusqu'à présent, ne nous fait connaître que les objets mis au jour, se réservant, dans un dernier rapport, auquel sera joint un plan, de nous décrire les substructions.

« Les objets trouvés sont :

« 1° Des poteries portant des sigles : des briques avec la marque *Cic[ero]*, très connue dans la Gaule Narbonnaise; les marques SALVI, CAINI, si la lecture proposée est exacte; un V en creux sur une brique; deux graffites, dont l'un, incomplet, peut se lire : *süicu*. . . , peut-être le nom *Secu[n]dus*;

« 2° Des vases et fragments de vases de formes variées, pesons, débris de lampes ;

« 3° Divers débris d'armes ou d'instruments de fer;

« 4° Des fragments de vases en verre;

« 5° Une cuiller de bronze, dont le manche a disparu ;

« 6° Une inscription, sans doute funéraire, malheureusement très mutilée, qui se lit ainsi d'après l'estampage :

FILIAE

ST' C C

' O EII'

« 7° Trois monnaies de bronze de l'époque impériale : une monnaie de Nîmes au crocodile, une monnaie coloniale de *Colonia Caesar Augusta* (Saragosse), au nom d'Auguste; et un bronze de Claude II.

« Il faut espérer que les prochains rapports nous signaleront des découvertes plus importantes. L'auteur des fouilles a joint à sa note des dessins exécutés avec le plus grand soin et qu'on pourrait

conserver au Musée de Saint-Germain. D'autres, sans doute, viendront s'y ajouter.

«Il est juste, en terminant, de faire droit à la demande de M. Collard qui désire qu'on ne passe pas sous silence le désintéressement et le bon vouloir du propriétaire du terrain, M. Jean-Marie Rangon, qui autorise les fouilles, quoique son champ soit couvert de récoltes.»

La Section, sur la proposition du rapporteur, décide le dépôt à la bibliothèque du Musée de Saint-Germain-en-Laye des excellents dessins que M. Collard a adressés au Comité.

M. l'abbé THÉDEXAT propose de publier dans le *Bulletin archéologique* une note de M. Théophile Eck, correspondant du Comité, à Saint-Quentin, sur des moulins à grains trouvés à Vermand et conservés au Musée de Saint-Quentin <sup>(1)</sup>. — Adopté.

M. Salomon REINACH rend compte d'un mémoire de M. A. Desforges, instituteur à La Noelle-Maulaix (Nièvre), sur une collection de silex taillés préhistoriques recueillis par M. E. Tardy dans la station dite de «La Sablière» (commune de Saint-Parize-le-Châtel). Cette station occupe l'emplacement d'une forêt récemment défrichée; les objets ont été ramassés dans le sable; il n'y a pas de faune qui permette de préciser le caractère et la date du gisement. Les types, très variés, comprennent des haches éclatées et polies, des percuteurs, des pointes diverses, notamment quelques belles pointes de flèches néolithiques, des couteaux, des scies, des grattoirs, etc. On a aussi recueilli un bloc circulaire de granit mesurant environ 0 m. 25 de diamètre, qui est sans doute une meule dormante. Les tessons de poterie sont peu ornés et l'argile en est mal cuite. M. Desforges signale encore deux fragments de bracelets, l'un en jayet ou en corne, l'autre en fer, et quelques armes et outils en fer très oxydés. La station de La Sablière a donc été fréquentée pendant de longs siècles et a gardé les vestiges de civilisations très différentes.

M. REINACH demande que le mémoire de M. Desforges soit déposé à la Bibliothèque du Musée de Saint-Germain. — Adopté.

<sup>1)</sup> Voir plus loin, p. 225, le texte *in extenso* de cette communication.

M. PROU lit un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

10 JUIN 1901.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENTE DE M. SAGLIO.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Héron de Villefosse s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président exprime les sentiments de profond regret que la Section éprouve de la mort de M. Bleicher, directeur de l'École supérieure de pharmacie de Nancy, membre non résidant du Comité, victime de l'accomplissement de son devoir professionnel. Il rappelle que le Comité avait ressenti tout récemment les bons effets du zèle scientifique de M. Bleicher, qui avait pris une part très active aux travaux de la Section d'archéologie du Congrès des Sociétés savantes tenu à Nancy en avril dernier.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Carrière, correspondant du Comité, à Nîmes, écrit pour demander une subvention en vue d'exécuter des fouilles à Grézan, près Nîmes, et dans des tumulus de la région d'Uzès. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Roger Drouault, à Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), envoie une note sur les fouilles pratiquées à Saint-Martin-le-Mault (Haute-Vienne). — Renvoi à M. l'abbé Thédénat.

M. Georges Guigue, correspondant honoraire du Comité, à Lyon, adresse au Comité un mémoire sur les « palettes » de l'église de Lyon. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. le Dr Jules Rouvier, correspondant du Comité, à Beyrouth, envoie une note sur une trouvaille de doubles statères des rois phéniciens de Sidon. — Renvoi à M. Babelon.

M. de Saint-Venant, correspondant du Comité, à Nevers, transmet la photographie d'une statuette de la déesse Epona trouvée aux environs de Nevers. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Henry Corot informe le Comité qu'il a transmis au Muséum d'histoire naturelle les ossements recueillis par lui dans les tumulus de Minot, au cours des fouilles qu'il y a pratiquées, grâce à une subvention de M. le Ministre de l'Instruction publique. — Des renseignements seront demandés à l'Administration du Muséum sur la nature de ces ossements.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

*Étude archéologique sur le château d'Annecy*, par M. Max Bruchet, correspondant du Comité, à Annecy;

*Mathuaux; histoire, statistique*, par M. Louis Le Clerc, correspondant du Comité, à Troyes;

*Note sur un moule à enseignes conservé au Musée de Troyes*, par le même;

*L'inscription runéiforme urartique*, par M. Joseph Sandalgian, à Venise;

*Cassinomagus, Chassenon. Compte rendu des fouilles faites dans les ruines gallo-romaines de Chassenon*, par M. A. Masfrand, correspondant du Comité, à Rochechouart.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

MM. Babelon, A. de Barthélemy, Cagnat, Longnon et Prou sont désignés pour faire partie de la sous-commission chargée de rédiger le programme du Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Paris, en 1902.

M. l'abbé THÉDÉNAT lit un rapport sur les fouilles que M. Colard poursuit à Preignan (Gers) :

« Pour faire suite aux deux rapports dont j'ai entretenu le Comité à la dernière séance, M. Collard nous a adressé trois notes nouvelles destinées à nous tenir au courant des fouilles qu'il poursuit à Preignan (Gers).

« Des fragments de vases en terre ou en verre de formes diverses, une lampe, des restes de mosaïques à dessins géométriques, des fragments d'enduit recouverts de peintures décoratives, des monnaies peu nombreuses, de basse époque, sauf un bronze d'Antonin, quelques fragments de fibules et de boucles en bronze, une armature de fuseau de même métal, tels sont les principaux débris trouvés par M. Collard.

« Notons aussi la mention d'un fragment d'inscription en caractères de bonne époque, que M. Collard ne nous enverra que plus tard, quand il aura trouvé, s'il a cette bonne fortune, le fragment complémentaire.

« Enfin, à son second rapport, M. Collard ajoute une planche donnant le dessin d'une sépulture gallo-romaine trouvée non à Preignan, mais à Auch, dans les fouilles d'argile de l'usine Lartigue.

« Il y a lieu de féliciter encore M. Collard du soin avec lequel il dessine et peint les plus humbles fragments que les fouilles font tomber entre ses mains. Je propose de déposer au Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, les notes et dessins qu'il nous a adressés. » — Adopté.

M. Prou présente de la part de M. Maurice-F. Lamy, de Clermont, la reproduction que celui-ci a exécutée à l'aquarelle d'une peinture murale de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ornant la maison de M. Barlau, à Montferrand. — Le Comité, tout en remerciant M. Lamy de son intéressante communication, exprime le désir que cet artiste veuille bien la compléter par l'envoi d'une note descriptive.

M. Müntz lit un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

8 JUILLET 1901.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Boulanger, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Péronne, envoie un mémoire sur les menhirs du département de la Somme. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Pouyaud, secrétaire de la Société *Les amis des sciences et arts de Rochechouart*, adresse au Comité une notice et une photographie d'un dolmen de l'île de Saint-Germain (Charente). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Ambroise Tardieu, à Royat (Puy-de-Dôme), écrit une lettre relative à une margelle de puits, du xv<sup>e</sup> siècle, à Clermont-Ferrand. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

Le R. P. Lagrange adresse une note relative à une mosaïque découverte à Jérusalem. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), envoie une note sur la Porte Neuve à Vézelay. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

La Société archéologique du Midi de la France adresse un rapport sur les fouilles qu'elle a pratiquées à Vieille-Toulouse, à l'aide d'une subvention ministérielle, en même temps qu'elle sollicite une nouvelle subvention pour continuer les fouilles. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Anatole de Barthélemy est chargé d'un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. BABELON lit un rapport sur une trouvaille de doubles statères des rois phéniciens de Sidon, signalée par M. le docteur Rouvier :

« M. le docteur Rouvier fait un compte rendu sommaire d'une importante trouvaille de doubles statères d'argent des rois de Sidon, qui a été faite récemment aux environs de Beyrouth. De l'examen de 179 pièces provenant de cette trouvaille, M. Rouvier conclut à certaines additions et rectifications à la liste des rois de Sidon, telle que je l'ai proposée dans mes *Perses achéménides*. D'après les nouvelles découvertes, le monnayage des rois de Sidon remonterait jusque vers 450 avant J.-C. et se répartirait entre dix rois qui ne sont représentés que par des initiales phéniciennes gravées dans le champ des pièces. Comme M. Rouvier ne donne aucune description ni reproduction de monnaie, il ne nous met pas à même de contrôler sa nouvelle classification. Il nous informe d'ailleurs que la note qu'il a envoyée au Comité n'est que pour prendre date, M. Rouvier se proposant de donner ultérieurement une étude développée sur la trouvaille.

« C'est donc surtout à titre d'indication et de nouvelle archéologique que la notice de M. Rouvier doit être insérée intégralement dans le *Bulletin du Comité*<sup>(1)</sup>. » — Adopté.

M. A. DE BARTHÉLEMY donne lecture d'un rapport sur un mémoire de M. Georges Guigue, correspondant honoraire du Comité, à Lyon, consacré à l'étude des méreaux de l'église de Lyon, désignés sous le nom de *palettes* :

« La communication faite par M. Georges Guigue, archiviste du Rhône, est très intéressante au point de vue de l'histoire des méreaux religieux. Elle apprend qu'aux offices de la métropole de Lyon et dans les chapelles existant en vertu de fondations particulières, on distribua des méreaux représentant une valeur déterminée, depuis le xiv<sup>e</sup> siècle au moins jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup>. A cette dernière époque,

<sup>(1)</sup> Voir plus loin, p. 371, le texte *in extenso* de cette communication.

ou renonça à cet usage et on adopta des feuilles de présence établissant ce qui revenait aux ayants droit, soit en nature, soit en argent. M. Guigue a relevé dans les actes capitulaires de nombreuses mentions qui viennent à l'appui de son sujet.

« De ces textes, il résulte qu'à Lyon on se servait, pour désigner le méreau, du mot *palette*, que l'on ne trouve dans aucun glossaire; un passage du testament de l'archevêque Philippe de Thoisey, daté de 1412, ne laisse aucun doute. En fondant une chapelle, il dit : *tradantur certi merelli seu palette*, et ajoute que chacune de ces pièces représentait *quatuor obolos albos regios*.

« Les méreaux étaient en cuivre ou en étain; les coins en étaient gravés à la Monnaie. Quelquefois, les types sont indiqués : saint Étienne pour la cathédrale; la Cène, saint Raphaël, saint Jacques, saint Jean pour certaines fondations particulières; les armes des fondateurs, lorsque les palettes étaient frappées pour rémunérer les prêtres et les clercs appelés à assister à des fondations particulières.

« J'ai quelques observations à présenter sur l'ensemble du travail de M. Guigue, qui, sauf certaines modifications, pourrait figurer très utilement dans le *Bulletin archéologique*.

« D'abord, il semble qu'il lui serait possible de retrouver dans les collections lyonnaises quelques-uns de ces méreaux ou palettes, ce qui compléterait cette intéressante communication. Dans les ouvrages de Fontenay et de M. de la Tour, je n'ai pas vu de pièces qui puissent être citées à cette occasion.

« Ensuite M. Guigue a donné une trop grande extension aux notes relatives aux personnages dont les noms figurent dans son travail; j'ajouterai que le testament de l'archevêque Philippe de Thoisey tient une place trop considérable, trente et une grandes pages, alors que, dans ce document, il n'y a, par le fait, qu'une dizaine de lignes qui se rapportent directement au sujet.

« Si M. Guigue est disposé à revoir son manuscrit et à le mettre au point, suivant les indications que je suis prêt à lui donner, je crois qu'il fournirait au *Bulletin* un excellent travail. »

M. le Président invite M. de Barthélemy à s'entendre avec M. Guigue pour mettre son mémoire en état d'être publié dans le *Bulletin*.

M. Salomon REINACH lit un rapport sur une demande de subven-

tion présentée par M. Carrière, conservateur des musées archéologiques de Nîmes, en vue d'exécuter des fouilles à Grézan, près de Nîmes, dans le terrain où a été découverte une statue de style grec archaïque, signalée par le rapporteur à l'attention de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il rappelle que « la statue de Grézan est le premier témoin d'un développement encore absolument ignoré de l'art grec en France. L'endroit où elle a été trouvée doit être fouillé entièrement ». Le rapporteur demande donc à ce que le Comité et M. le Ministre de l'Instruction publique fassent un accueil favorable à la requête de M. Carrière. — Adopté.

M. Salomon REINACH lit, sur une statuette de la déesse *Epoua*, trouvée dans un puits antique, près de Greux, commune d'Urzy (Nièvre), et communiquée par M. de Saint-Venant, correspondant du Comité, à Nevers, un rapport qui sera inséré au *Bulletin archéologique*<sup>(1)</sup>.

M. l'abbé Thédénat donne lecture d'un rapport sur une note de M. Roger Drouault, de Saint-Sulpice-les-Feuilles, relative aux fouilles de Saint-Martin-le-Mault :

« En 1898, M. Bourdery nous adressait une très intéressante communication sur un objet de bronze, trouvé à Saint-Martin-le-Mault (Haute-Vienne), au milieu de substructions romaines mises au jour dans la propriété de M. Maublanc<sup>(2)</sup>.

« Aujourd'hui, M. Drouault nous envoie un plan et une description complète de ces fouilles. Il y a reconnu une maison romaine, assez grande, qui ne s'écarte pas du plan traditionnel, de telle sorte que l'auteur a pu en reconnaître et en désigner les différentes parties, y compris un hypocauste.

« Parmi les objets trouvés dans les fouilles, outre l'instrument de bronze communiqué par M. Bourdery, M. Drouault signale une monnaie de Tetricus, des ferrements de porte, une figure de femme en pierre d'un modelé délicat; trois squelettes, dont deux étaient couchés sous deux dalles juxtaposées; le troisième, plié en deux, gisait en travers d'une porte. Ce fut sans doute, fait observer M. Drouault, un témoin du pillage de la ville et de sa destruction.

(1) Voir plus loin, p. 333, le texte *in extenso* de ce rapport.

(2) *Bulletin archéologique du Comité*, 1898, p. 537.

Les fouilles, en effet, prouvent que cet édifice périt dans un incendie. —

La note de M. Drouault sera déposée aux archives du Comité.

M. l'abbé THÉDENAT lit un autre rapport sur les fouilles de M. Collard, à Preignan (Gers) :

« M. Collard nous envoie deux planches d'objets qu'il a mis au jour dans les fouilles qu'il poursuit à Preignan. Ce sont des fragments de poteries, d'ustensiles en bronze et en verre.

« A son envoi, M. Collard ajoute le dessin d'un fragment de bas-relief en marbre, représentant une chasse, qu'il a dessiné au moment de la découverte. Ce monument, trouvé à Auch, dans un puits, en 1880, a été perdu depuis. Il n'est donc connu aujourd'hui que par le dessin de M. Collard.

« Il y a lieu de déposer ces dessins et la note qui les accompagne à la Bibliothèque du Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye. » — Adopté.

M. l'abbé THÉDENAT lit un troisième rapport sur une demande de subvention formée par M. Mallard, à l'effet de continuer le déblaiement des substructions du théâtre romain de Drevant (Cher) :

« L'année passée, M. Mallard a obtenu du Ministère de l'Instruction publique, sur la demande du Comité, une subvention de 500 francs pour exécuter des fouilles à Drevant, arrondissement de Saint-Amand (Cher). Il s'est tout d'abord attaqué au monument le plus caractérisé, signalé il y a longtemps par Caylus et, à une époque plus récente, par M. de Caumont, au théâtre gallo-romain. Une partie assez considérable, aussi considérable que l'ont permis les ressources accordées, a été déblayée. M. Mallard donne un plan de ses fouilles, exécutées avec le plus grand soin, et une description très minutieuse, renvoyant au plan.

« Quelque intéressant que soit le rapport de M. Mallard, je ne crois pas qu'il y ait lieu de le publier. Il faudrait, pour en suivre la lecture, avoir le plan sous les yeux, et notre *Bulletin* ne peut pas, à mesure que les fouilles avanceront, publier le plan du théâtre par parties. Mieux vaut attendre que, les fouilles étant achevées, l'auteur nous envoie un plan complet et un rapport général. Le présent rapport n'a qu'un but, et il l'atteint pleinement, c'est de

démontrer au Comité que M. Mallard a fait un très bon et très sage emploi des fonds qui lui ont été alloués par le Ministère, et qu'il y a lieu, en continuant la subvention, de lui donner les moyens d'achever le déblaiement de ce théâtre romain, qui, comme permet de le constater ce premier envoi, offre des particularités curieuses qu'il sera intéressant d'étudier. » — Adopté.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique le texte d'un nouveau cachet d'oculiste, trouvé à Rugles (Eure), au bord du plateau qui avoisine la vallée de la Risle, entre la ville et la gare. Ce cachet appartient à M. l'abbé Deshayes, curé-doyen de Rugles; les empreintes ont été communiquées à M. de Villefosse par M. Regnier, correspondant du Comité, à Évreux. Le cachet est en stéatite, de forme carrée, et gravé sur ses quatre tranches :

1. COLLYRIVM (*caducée*)  
FOS POST IMPET

*Collyrium fos post impet(um).*

Après le mot *collyrium*, à la fin de la première ligne, est gravé un petit caducée.

2. DIAPSORICVM  
DELACRIMATOR

*Diapsoricum delacrimator(ium).*

3. DICENTETVM  
POST IMPETVM

*Dicentetum post impetum.*

4. DIEDAEVM EN  
AD SICCAM LIPP

*Diedaeum len(e) ad siccam lipp(itudinem).*

« Les collyres *fos* ou *phos* (= *lumen*), *diapsoricum*, *dicentetum* sont connus; le collyre *diedaeum* apparaît pour la première fois. On remarquera que le nom du fabricant n'est pas indiqué.

« La Normandie a déjà fourni un certain nombre de cachets d'ocu-

listes. On en a trouvé à Rouen, Bayeux, Lillebonne, Vieux ; le département de l'Eure, à lui seul, en a donné presque autant que le reste de la province : on en a recueilli, en effet, à Carbec-Grestain, à Condé-sur-Iton, à Saint-Aubin-sur-Gaillon et à Rugles. »

Le Comité, ayant remarqué que trop souvent ses correspondants font imprimer les mémoires qu'ils lui ont adressés, dans l'intervalle de temps qui sépare la communication et la lecture des rapports, ou même après que le Comité a conclu à leur insertion dans le *Bulletin*, décide qu'il y a lieu de rappeler, par une note imprimée sur la couverture des extraits des procès-verbaux, que les communications envoyées au Comité doivent être inédites et ne pourront être reproduites par leurs auteurs soit dans d'autres revues que le *Bulletin*, soit sous forme de brochures, qu'après leur publication dans le *Bulletin*.

La séance est levée à 5 heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

11 NOVEMBRE 1901.

---

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Au nom du Comité d'archéologie, M. le Président se fait l'interprète des regrets très vifs que cause la mort de M. Léon Maxe-Werly, président de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, membre non résidant du Comité. Numismate distingué, archéologue zélé et consciencieux, il s'était spécialisé dans l'étude de tout ce qui touchait à l'histoire ou aux antiquités du Barrois. C'est à lui que l'on doit l'organisation et le développement du très intéressant musée de Bar-le-Duc, que ses collections iront sans doute enrichir encore. Tous ceux qui l'ont connu conserveront de son caractère, de son obligeance et de son érudition le souvenir le meilleur et le plus cordial.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La direction de la *Revue épigraphique* adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. Cagnat.

M. Henri Beaune, membre non résidant du Comité, à Lyon, envoie un mémoire sur un rétable de la fin du xv<sup>e</sup> siècle dans l'église de Messigny (Côte-d'Or). — Renvoi à M. Müntz.

M. Collard, archéologue à Auch, écrit quatre lettres relatives : aux fouilles qu'il poursuit à Preignan (Gers); à huit marques de tâcherons relevées à Auch; à divers objets gallo-romains trouvés à

Auch et à Gimont; à une amphore découverte près d'Auch. — Renvoi à M. l'abbé Thédénat.

M. Desforges, instituteur public, à la Nocle-Maulaix (Nièvre), transmet au Comité cinq pièces de monnaies anciennes trouvées à la Charité-sur-Loire. — Renvoi à M. Babelon.

M. de Laigue, correspondant du Comité, à Trieste, écrit une lettre relative à des trouvailles archéologiques faites à Trieste; il adresse, en outre, une notice sur la découverte à Nesazio, près Pola, d'une nécropole préromaine et d'une inscription latine de la *Respublica Nesatientium*. — Renvoi à M. Cagnat.

M. Alfred Leroux, correspondant du Comité, à Limoges, envoie une notice sur la construction de stalles à Saint-Pierre-du-Queyroix, à Limoges. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Leroy, correspondant honoraire du Comité, à Melun, adresse une notice sur le milliaire de Vichy. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Massereau, ancien instituteur, à Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre), forme une demande de subvention à l'effet de poursuivre des recherches archéologiques dans divers cantons du département de l'Indre; à sa demande est jointe une étude sur les douze églises du canton de Neuvy-Saint-Sépulchre. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), envoie une notice sur les souterrains-refuges de Naours (Somme). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. le docteur Rouvier, correspondant du Comité, à Beyrouth, adresse un rapport sur la découverte de nouvelles inscriptions phéniciennes au lieu dit *Temple d'Eschmoun*, à Saïda. — Renvoi à M. Philippe Berger.

M. Paul Thiers, correspondant du Comité, à Narbonne, écrit une lettre relative à des inscriptions découvertes dans les substruc-

tions du palais de la Vicomté à Narbonne. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. de Vesly, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, à Rouen, adresse un rapport sur l'exploration archéologique de la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure). — Renvoi à M. Prou.

M. l'abbé Jean-Baptiste Martin, professeur d'archéologie, à Lyon, envoie une notice sur les reliques de saint Porchaire à Montverdun (Loire). — Renvoi à M. Prou.

MM. de Lasteyrie, Maspero et Reinach sont chargés de rapports sur divers ouvrages pour lesquels une demande de souscription a été adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts par leurs auteurs au Comité :

*Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 2<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 5 et 6 ;

*Poteries de la Tène à décoration géométrique incisée*, par M. Joseph Déchelette ;

*Le Hradischt de Stradonic en Bohême et les fouilles de Bibracte*, par le même ;

*Tongres et ses environs pendant l'occupation romaine et franque*, par M. Fr. Huybrigts, secrétaire général du xv<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique ;

*Le sarcophage de Saint-Félix*, par M. Marius Villard, membre de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

L'ordre du jour appelle la désignation de la sous-commission chargée de préparer la revision des listes des correspondants du Ministère.

M. CAGNAT lit un rapport sur une note de M. Gauckler, relative à quelques mosaïques romaines de Provence :

« M. Gauckler, au cours d'un récent voyage en Provence, a étudié plusieurs mosaïques exposées dans les Musées d'Arles, d'Aix, d'Avignon et de Carpentras. Il envoie, au Comité, sur ces différents

monuments archéologiques, une suite d'observations. Il est superflu de dire qu'elles méritent à tous égards de prendre place dans le *Bulletin*. L'érudition toute spéciale de M. Gauckler dans la question des mosaïques romaines lui a permis de compléter fort heureusement ce que ses prédécesseurs avaient pu écrire à propos des mêmes documents<sup>(1)</sup>. — Adopté.

M. DE LASTEYRIE présente un rapport sur une demande de subvention formée par la Société archéologique du Midi de la France pour poursuivre les fouilles de Vieille-Toulouse. — Le Comité, après discussion, décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder cette subvention.

M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS lit un rapport sur une notice de M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, consacrée à la description de la Porte Neuve de Vézelay :

« M. l'abbé Poulaine a rédigé une notice sur la Porte Neuve de l'enceinte de Vézelay qui remonte au XIV<sup>e</sup> siècle. Flanquée de deux tours rondes et couronnée de mâchicoulis, cette porte se fait remarquer par son appareil en bossage. Elle fut bâtie après la bataille de Poitiers par un bourgeois de Vézelay, nommé Estienne Anselin dit Borbolin, et elle eut à subir les attaques des Grandes Compagnies et plus tard l'assaut de l'armée royale en 1569, mais les protestants restèrent maîtres de la place. L'église abbatiale de Vézelay a jusqu'ici captivé l'attention des archéologues, et M. l'abbé Poulaine a bien fait de montrer l'intérêt de l'enceinte de la ville. Je propose l'impression de son travail accompagné d'une photographie dans le *Bulletin archéologique*<sup>(2)</sup>. » — Adopté.

M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS entretient le Comité d'une margelle de puits, du XV<sup>e</sup> siècle, provenant de la crypte de Notre-Dame-du-Port, à Clermont-Ferrand, et dont M. Ambroise Tardieu a envoyé le dessin. Ce monument, aujourd'hui déposé dans la cour voisine de l'abside de l'église, est intéressant par les armoiries qui y sont sculptées et qui rappellent le privilège accordé au doyen du chapitre d'avoir un faucon à côté de lui, même pendant l'office.

<sup>(1)</sup> Voir plus loin, p. 336, le texte *in extenso* de cette communication.

<sup>(2)</sup> Voir plus loin, p. 367, le texte *in extenso* de cette communication.

M. Salomon REINACH présente un rapport sur une notice de M. Boulanger, de Péronne, intitulée : *Les menhirs de la Somme*. L'auteur ayant publié précédemment une brochure sur le même sujet, il n'y a pas lieu d'insérer sa notice dans le *Bulletin*.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE, chargé d'examiner une note du R. P. Lagrange, transmise par M. Auzépy, consul général de France, à Jérusalem, et relative à une mosaïque représentant *Orphée au milieu des animaux*, récemment découverte dans cette ville, fait observer qu'il n'y a pas lieu de l'insérer dans le *Bulletin*. Cette note a été, en effet, publiée avec plus de développements et accompagnée d'une phototypie, dans la *Revue biblique internationale* <sup>(1)</sup>.

Le rapporteur rappelle le nombre considérable de mosaïques romaines ou byzantines offrant le même sujet; le nouvel exemplaire appartient à une époque assez basse et provient sans doute d'un édifice chrétien dont il serait intéressant de préciser la nature par une fouille intelligemment conduite.

M. Anatole DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures et quart.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

<sup>(1)</sup> *Revue biblique internationale* du 1<sup>er</sup> juillet 1901, p. 436 et suiv. Cf. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1901, p. 223 à 225.

9 DÉCEMBRE 1901.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENTENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne sollicite de M. le Ministre de l'Instruction publique une subvention en vue d'exécuter des fouilles dans l'église abbatiale de Moissac. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Victor Champier, directeur de la *Revue des arts décoratifs*, à Paris, adresse au Comité un projet de publication des Inventaires des ducs d'Orléans. — Renvoi à la Commission de publication des Inventaires.

M. Paul Du Châtellier, correspondant du Comité, au château de Kernuz (Finistère), envoie un relevé des monuments de l'île de Beniguet. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Henry de Gérin-Ricard, secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Marseille, adresse au Comité un rapport sur les fouilles effectuées en juillet 1901 à Pourrières (Var), et signale la découverte de bustes de marbre au même lieu. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. J.-B. Giraud, correspondant du Comité, à Lyon, envoie un mémoire sur l'acier de Carnes. — Renvoi à M. Guiffrey.

MM. Masfrand, correspondant du Comité, et Pouyaud, membre de la Société « Les amis des sciences et arts de Rochechouart », envoient un mémoire sur la motte féodale de Merlis, commune de Vayres (Haute-Vienne). — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Planconard, correspondant du Comité, à Cléry-en-Vexin, adresse au Comité un projet de publication d'un répertoire archéologique du département de Seine-et-Oise. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. l'abbé Breuil envoie un rapport sur les fouilles qu'il a pratiquées dans la grotte du Mas d'Azil (Ariège). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. le chanoine Urseau, correspondant du Comité, à Angers, envoie une notice sur une statuette de sainte Emérance. — Renvoi à M. Saglio.

M. Brutails, correspondant du Comité, à Bordeaux, envoie un mémoire sur l'emploi de l'arc en tiers-point dans l'architecture du moyen âge. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

MM. Cagnat et Reinach sont chargés de rapports sur divers ouvrages pour lesquels une demande de souscription a été adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

*Notes d'archéologie cantalienne*, par M. de Rochemonteix;  
*Les poteries de Giroussens*, par M. Émile Rieux;  
*Recherches sur l'art roman à Aurillac, ses derniers vestiges*, par M. Roger Grand.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. BABELON fait part à la Section des résultats de l'examen auquel il a soumis cinq pièces de monnaie communiquées par M. Desforges, instituteur public à La Noche-Maulaix (Nièvre). Ce

sont des pièces du moyen âge et des temps modernes, de types connus, et qu'il n'y a pas lieu de reproduire dans le *Bulletin archéologique*.

M. CAGNAT rend compte de deux lettres de M. de Laigue, correspondant du Comité à Trieste.

Par la première, datée du 3 août dernier, M. de Laigue informe le Comité de diverses découvertes faites à Trieste dans la Via Belvedere :

« Le 31 juillet dernier, à environ 2 mètres de profondeur au-dessous du sol actuel, on a déterré la cimaise d'un monument sépulcral en pierre calcaire et un acrotère de forme pyramidale. Ce dernier fragment présente, sur la partie antérieure, un sarment de lierre en bas-relief, et, sur les deux faces latérales, un dauphin, tandis que la partie postérieure, non destinée à être vue, est à peine dégrossie. Une pomme de pin couronne cet acrotère qui ne paraît pas avoir appartenu au même tombeau que la cimaise, car, si les deux pièces sont de calcaire, la qualité de la pierre est différente.

« Ces débris sont anépigraphes; mais on a rencontré au même lieu une stèle portant en caractères du n<sup>e</sup> siècle une inscription disposée comme suit :

L · M  
Q · O · Q · V · E  
V · P · X · X · X  
HIC · LOCVS  
MEVS · HER  
NON · SEQVI

*L(ocus) m(onumentū). Q(u)oque v(ersus) p(edes) XXX. Hic locus meus her(edem) non sequi(tur)*

« On a enfin mis à jour un fragment de base portant, très lisiblement, les lettres TER suivies d'une quatrième lettre en mauvais état, mais que le conservateur du musée des antiquités croit être un G. Au-dessous des quatre caractères mentionnés, il en existe un cin-

quième difficilement identifiable; M. le professeur Puschi pense que c'est un I ou un L.

« Ces tombes appartiennent sans doute au 1<sup>er</sup> ou au 11<sup>e</sup> siècle, car de deux monnaies recueillies dans la même fouille, l'une est à l'effigie de l'empereur Claude, l'autre à l'effigie d'Antonin le Pieux. »

A la lettre de M. de Laigue était joint un mémoire sur la découverte, à Nesazio, d'une nécropole romaine, dont le rapporteur propose l'insertion au *Bulletin archéologique*. — Adopté.

Une seconde lettre de M. de Laigue, datée du 8 août 1901, contient le texte d'une inscription découverte au cours des fouilles dans la nécropole de Nesazio, et mentionnant la *respublica Nesatientium*. Il est inutile de reproduire cette inscription, précédemment communiquée par notre correspondant à la Société nationale des antiquaires de France.

M. DE LASTEYRIE rend compte d'une communication de M. Alfred Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, relative aux stalles qui furent élevées, en 1513, dans le chœur de l'église Saint-Pierre du Queyroix à Limoges, où elles se voient encore. Le document signalé par notre correspondant est un accord entre le curé et les fabriciens, par lequel ces derniers autorisent le curé à faire poser à ses frais de nouvelles stalles, mais à la condition qu'elles n'obstrueront pas la vue du chœur, et que les paroissiens continueront toujours à voir le grand autel. On n'y trouve qu'un seul renseignement archéologique, c'est le nom du menuisier que le curé avait chargé du travail. Il s'appelait Jacques de Saint-Ferney et était établi à Limoges; mais il était probablement d'origine étrangère à cette ville, car on ne trouve aucune localité de ce nom en Limousin.

M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS lit un rapport sur une étude d'ensemble consacrée par M. Massereau, instituteur en retraite, aux églises du canton de Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), et sur une demande de subvention formée par le même archéologue en vue d'entreprendre une étude analogue sur les églises du canton de La Châtre.

Le mémoire de M. Massereau sur les douze églises du canton de Neuvy-Saint-Sépulcre est un travail consciencieux, accompagné de plans et de dessins à la plume, mais dans lesquels l'auteur a négligé d'indiquer, par des hachures variées, les différentes époques

de construction de ces églises rurales, bâties généralement en blocages avec chaînes d'angle.

Le Comité, tout en reconnaissant l'intérêt que présente l'étude de M. Massereau, estime qu'elle ne pourrait être publiée dans le *Bulletin* qu'après avoir subi des remaniements très importants.

En ce qui concerne la demande de subvention, comme il ne peut être question que de frais de déplacement, le Comité ne croit pas possible de l'accueillir. Mais il prend en considération l'offre que fait M. Massereau de pratiquer des fouilles à Châteaumeillant. Il serait toutefois nécessaire que M. Massereau voulût bien adresser au Comité un rapport dans lequel il déterminerait les points sur lesquels il désire faire porter ses recherches.

M. PROU expose à la Section les résultats obtenus par M. Léon de Vesly au cours des fouilles qu'il a pratiquées, au mois d'août dernier, dans la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure), à l'aide d'une subvention que lui avait accordée M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition du Comité. M. de Vesly a reconnu la voie romaine de Rouen à Paris, sur un parcours de deux kilomètres. Tout auprès de cette voie, non loin d'Orival, au sommet d'une colline qui domine la Seine, il a trouvé et déblayé les substructions d'un édifice rectangulaire, à deux enceintes, dans lequel il voit les ruines d'un petit temple. Cette construction offre en effet la plus grande analogie avec les deux temples de Berthouville<sup>(1)</sup> et avec ceux de Champigny-les-Langres<sup>(2)</sup>. Enfin, au lieu dit la Mare-du-Puits, sur le territoire de la commune d'Oissel, il a mis au jour des substructions, et spécialement un hypocauste. Ce seraient là, d'après notre correspondant, les ruines d'un *balnearium*, c'est-à-dire de salles de bains d'une maison particulière. Cependant M. de Vesly ne signale aucune trace de piscine ni de baignoire; il est donc vraisemblable qu'on est en présence d'une habitation privée dont les salles étaient chauffées à l'aide d'un hypocauste. On a recueilli sur cet emplacement quarante-deux monnaies romaines, appartenant pour la plupart aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, et une tessère de plomb, portant au droit un personnage indistinct tenant une lance ou un

<sup>(1)</sup> Le R. P. de la Croix, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1897, p. 229; Babelon, dans le *Bulletin archéologique*, 1896, p. LXXVI.

<sup>(2)</sup> Babelon et Maugère, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1892, p. 219.

*pedum*, et, au revers, dont le champ est lisse, la légende CVRATO. Il serait à souhaiter que M. Léon de Vesly voulût bien transmettre au Comité un bon dessin de ce petit monument, qui appartient à une catégorie d'objets dont la découverte est assez rare en France.

Le rapport dans lequel M. de Vesly a consigné les résultats de ses recherches, et qu'il a adressé au Comité, se recommande par sa clarté et sa précision; tout en faisant des réserves sur la destination que l'auteur assigne aux diverses substructions romaines qu'il a rencontrées, le rapporteur conclut à l'impression, dans le *Bulletin archéologique*, du mémoire de M. de Vesly, qu'il conviendra d'illustrer de quelques-uns des plans, si soigneusement exécutés, que cet archéologue y a joints. — Adopté.

M. Prou lit un rapport sur un mémoire de M. l'abbé J.-B. Martin, correspondant du Comité à Lyon, consacré aux reliques de saint Porchaire, à Montverdun (Loire):

«Saint Porchaire, dont on vénérât les reliques à Montverdun, doit-il être identifié avec l'abbé de Lérins, qui vivait dans la première moitié du vi<sup>e</sup> siècle, ou bien est-on en présence de deux personnages différents, c'est là un point d'hagiographie qui n'a pas encore été éclairci. Notre correspondant pose la question sans la résoudre; c'est d'ailleurs à la Section d'histoire du Comité, plutôt qu'à la Section d'archéologie, qu'elle devrait être soumise. L'objet propre de la communication de M. l'abbé Martin est de nous faire connaître deux procès-verbaux de reconnaissance et de translation des reliques de saint Porchaire, du xvii<sup>e</sup> siècle, et dont il a trouvé une copie aux archives départementales du Rhône.

«Le premier document est un procès-verbal rédigé sous forme de lettres patentes au nom de Camille de Neuville, archevêque de Lyon, agissant comme prieur commendataire de Montverdun, de la visite des reliques de saint Porchaire faite par lui le 17 juin 1686. Nous en extrairons les passages intéressants pour l'archéologie. Les reliques, qui consistaient en quinze ossements, une partie du crâne, «y en ayant une autre pareille du crâne du saint enchâssée dans une statue de bois ou buste représentant le saint, dans lequel buste sont aussi les deux prunelles de ses yeux qui se voient au travers d'un petit crystal», étaient renfermées dans un petit tombeau de pierre, de trois pieds et demi environ

de longueur, placé derrière le grand autel. Le procès-verbal continue ainsi :

Dans ledit tombeau nous aurions encor trouvé la lance avec laquelle ledit saint Porchaire eut la gorge transpercée ainsy qu'il est porté dans la légende de sa vie. Nons y aurions aussy trouvé une partie de son suaire d'environ une aune de longueur, et demy de largeur, ledit blanc, et considerable par sa blancheur et netteté, pour 996 ans environ que le martyr du saint est arrivé aud. lieu de Montverdun où il faisait sa retraite dans une petite cellule.

Nous aurions enfin trouvé dans le tombeau un écriteau de parchemin en lettre gothique portant les paroles suivantes: *Requiescunt reliquie beati Porcharii gloriosissimi martyris, Lyriensis abbatis.*

— Les reliques furent replacées dans le tombeau avec défense de Fouvrir, ni d'en rien enlever sous peine d'excommunication.

— A la suite du procès-verbal est transcrite la légende du saint, tirée d'un saretoral trouvé avec lesdites reliques. Ce texte latin a été imprimé, comme le remarque M. l'abbé Martin, par Le Cointe<sup>(1)</sup>, d'après une copie de La Mure.

— L'archevêque de Lyon, Camille de Neuville, avait procédé à la reconnaissance des reliques dans le dessein de les transférer dans un reliquaire d'argent.

— Le second document transcrit par M. l'abbé Martin nous apprend que, le 19 mars 1687, Morange, vicaire général de l'archevêque, se transporta au prieuré de Montverdun, et, en vertu d'une commission à lui donnée par l'archevêque et datée du 1<sup>er</sup> décembre 1686, procéda solennellement à la translation des reliques, le 21 mars 1687, en présence de vingt-trois ecclésiastiques. Le procès-verbal donne la description de la cérémonie :

Ayant commencé l'office solennel, nous serions allez au commencement de la grand messe, avec diacre et sous-diacre, chappiers et acholittes processionnellement au lieu où étaient les saintes reliques derrière le grand autel, en un petit sepulchre de pierre, fermé à clef, d'où les ayant tirées avec respect et veneration, nous les aurions portées dans ladite châsse d'argent, posée sur une table ornée, vis-à-vis du grand autel au milieu du chœur de l'église, et aurions fait les encensemens auxdictes reliques au milieu des encensemens ordinaires de la messe solennelle. Et après midy,

<sup>1</sup> Le Cointe, *Annales eccles. Franc.*, a. 732, § 30.

ayant chanté solennellement les vespres avec le même clergé, nous aurions eu l'honneur de porter sur notre dos les dites reliques posées sur un brancar, avec M<sup>r</sup> de Gresolle, chanoine et doyen de Montbrison, en procession faite autour du chasteau, en dehors, le brancar des reliques étant sous un dais porté par quatre curez ou prestres avec des cierges et flambeaux et encensemens.

La procession finie, nous aurions fait encor accommoder et placer le plus proprement et decemment que nous avons peu (les ossemens) dans la chässe avec la lance dont le saint fut mis à mort, et le reste de son suaire qui était parmi les ossemens dans le susd. tombeau de pierre, apres quoy, comme le dessus de lad. chässe n'est pas encore fermé avec le corps et baze de ladite (chässe) et que la place où doit estre fermée ladite chässe dans le gros mur du chœur de l'église, proche du maître autel a costé de l'évangile, n'est pas encore grillée et par consequent ne peut être fermée à clef, nous avons remis la ditte chässe avec les reliques qui y sont ajustées, au sieur Pierre Crochat, curé dudit Montverdun, pour les avoir en sa garde et en repondre. . .

« Le procès-verbal ne donne pas la description de la chässe. M. l'abbé Martin ne nous dit pas si elle existe encore. »

Le rapporteur conclut au dépôt du mémoire de M. l'abbé Martin aux archives du Comité. — Adopté.

M. SALOMON REINACH lit un rapport sur un mémoire de M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, intitulé : *Les souterrains-refuges de Naours (Somme)* :

« M. l'abbé Poulaine décrit avec détail, d'après les recherches de M. l'abbé Danicourt, les immenses souterrains-refuges de Naours, qui ont fourni un abri sûr à de nombreuses générations d'hommes et en ont conservé le souvenir sous forme d'objets ouvrés, d'inscriptions et de monnaies de diverses époques. Cet intéressant mémoire mérite, avec le plan qui l'accompagne, d'être inséré intégralement dans le *Bulletin*. » — Adopté.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte au Comité de plusieurs envois de M. Collard, d'Auch, dont l'examen avait été confié à M. l'abbé Thédénat; notre collègue, avant de partir pour l'Égypte, lui a remis le dossier pour l'examiner à sa place. Ces envois comprennent surtout des dessins et sont au nombre de cinq :

« 1<sup>o</sup> Plan des substructions découvertes à Preignan (Gers); des-

sins d'une série de huit marques de tacherons, relevées sur des marches d'escalier en pierre, rue du Barri, à Auch (Gers);

~ 2° Objets trouvés dans les fouilles de l'usine Lartigue, route de Pessan, à Auch (Gers) : clou en bronze, petit bracelet d'enfant en bronze, clefs et débris de clefs en bronze, épingle à cheveux en bronze, fibule en bronze, fragment de chaîne et clef en fer; fragment de poterie rouge ornée d'un buste imberbe, etc. — Fragment d'un bas-relief en marbre blanc trouvé dans la cave de MM. Ortolan frères, marchands de vins en gros, à Auch, et représentant une femme nue, à demi couchée; près d'elle, un homme jouant de la syrinx; le relief est très plat, le style est assez médiocre; conservé chez le docteur Verdier;

~ 3° Monnaies impériales de Claude, Valérien et Magnence; débris de poteries; le tout provenant des fouilles de Preignan (Gers);

~ 4° Fouilles de Preignan (Gers). Plan des fouilles exécutées par M. Collard, du 22 mars au 12 septembre 1904, dans la pièce dite de l'Église, appartenant à M. Ransan. — Monnaie de Néron, charnière en os, mortier en marbre blanc, clef en fer, poteries, etc.;

~ 5° Partie inférieure d'une amphore ayant servi de sépulture à un enfant, trouvée, le 26 octobre 1904, dans un champ avoisinant la route de Saramon, près d'Auch, par M. Collard. L'aquarelle fait voir la sépulture avec tout son mobilier : ossements d'un enfant de cinq à six ans, ampoule en verre bleuâtre, petite fibule en bronze à spirale, disque en terre cuite, deux moyens bronzes de Tibère, menus débris d'une lampe et de poteries, urne en terre noirâtre contenant quatorze moitiés de pièces de la colonie de Nîmes au type d'Auguste et d'Agrippa adossés. Dans la lettre qui accompagne ce dernier envoi, M. Collard signale la découverte récemment faite par un tailleur d'habits de la commune de Saint-Araillies, canton de Vic-Fezensac (Gers), d'un vase contenant pour 6,000 francs environ de pièces en or du moyen âge.»

M. HÉRON DE VILLEFOSSE propose le dépôt de ces très intéressants dessins aux archives du Musée de Saint-Germain. — Adopté.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte ensuite d'un nouvel envoi de M. Collard, d'Auch, qui comprend un estampage d'inscription

et des dessins d'objets trouvés dans les fouilles de Preignan (Gers) :

« 1° L'inscription, en beaux caractères, a été trouvée en juin 1901. C'est le fragment d'un petit texte funéraire :

h O L O X ██████████  
 CONIV *gi · b · m*  
 AEL · PAN *Carpus*

[*H[olo]r. . . conj[gi b(ene) m(ereni)] Ael(ius) Panc[arpus]*]

« Le nom de la défunte paraît être formé de deux mots grecs, comme *Holocalus* <sup>(1)</sup>. Le premier est probablement *ὄλος*; je ne vois pas clairement quel est le second. *Pancarpus*, nom du mari, me paraît certain; il revient dans une inscription de Narbonne <sup>(2)</sup>.

« 2° Les dessins reproduisent un petit chapiteau de pilastre de 0 m. 16 de hauteur, provenant d'un placage en marbre blanc de Saint-Béat; il est orné de feuillages découpés; il a été trouvé, il y a environ quarante ans, dans la pièce dite de l'Église, par le père du forgeron actuel de Preignan qui l'a fait sceller au dessus du linteau de la porte d'entrée de son habitation où il existe encore actuellement. M. Collard le rapproche d'un chapiteau analogue trouvé à Auch. Sur la seconde planche de dessins sont reproduits des fragments de poterie sans importance. »

Le rapporteur propose le dépôt de ces documents aux archives du Musée de Saint-Germain. — Adopté.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'un envoi de M. F.-P. Thiers, conservateur du musée archéologique de Narbonne, qui adresse au Comité cinq inscriptions funéraires récemment découvertes dans les substructions du Palais de la Vicomté. Ces textes étant inédits, il conclut à leur impression dans le procès-verbal de la séance :

« Au n° 2, le gentilice incomplet est très probablement [*Dom*]itius; le n° 3 se rapporte à un *sevir* [*augus*]talis; le n° 4 est une inscription métrique de six distiques; la fin des vers manque; le n° 5 peut être complété à la fin des lignes 1, 2, 4, par les surnoms, *Ecs*[oratus], *Se*[verae], *Cu*[pitus]. »

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. X, n° 2759.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 5061.

\*1. — Bloc quadrangulaire de pierre calcaire. Hauteur, 1 m. 25; largeur, 0 m. 75; épaisseur, 0 m. 59. Hauteur des lettres, ligne 1, 0 m. 09; lignes 2 et 3, 0 m. 07; lignes 4 et 5, 0 m. 06.

Ī ∨ O C T A V I ∨ S I L V A Æ  
 B E N E ∨ Q V I E S C A S  
 M A T E R ∨ T V A ∨ R O G Å  
 T E ∨ V T ∨ S E ∨ A D T E ∨ R E C I P I A S  
 V A L E

\*Il a existé à Narbonne une inscription similaire transcrite au XI<sup>e</sup> volume du *Corpus*, sous le n<sup>o</sup> 4398. Quelques auteurs y ont vu des indices de christianisme; mais la forme des lettres de la nouvelle inscription permet d'affirmer qu'elle n'est pas postérieure au règne de Tibère.

\*2. — Stèle cintrée, engagée dans un mur. Longueur, 0 m. 80; hauteur, 0 m. 84; épaisseur, 0 m. 59. Hauteur des lettres, 0 m. 08 et 0 m. 065.

! T I V S ∨ M ∨ L ∨ P A P V S  
 L ∨ C H E L I D O ∨ D E ∨ S V ∨  
 R F F E C I T

\* Dans le cintre de la stèle, bustes affrontés d'un homme et d'une femme, coiffures du commencement du 1<sup>er</sup> siècle. La forme des lettres confirme cette attribution.

\*3. — Bloc rectangulaire ayant appartenu à l'assise supérieure d'un petit mur, formant la clôture d'une concession funéraire. Longueur, 1 m. 18; hauteur, 0 m. 59; épaisseur, 0 m. 59. Hauteur des lettres, 0 m. 09; lettres du 1<sup>er</sup> siècle.

S ∨ T ∨ L ∨ F E L I X ∨ I I I I I ∨ V I R  
 T A L I S ∨ E T

\* Une moulure court le long de l'arête de droite et de l'arête supérieure.

«4. — Deux fragments d'une dalle calcaire extraits des démolitions les 17 et 18 juillet. Les autres fragments n'ont pu être retrouvés. Hauteur, 0 m. 45; largeur totale, 0 m. 52 environ; épaisseur, 0 m. 15. Hauteur des lettres, 0 m. 03.

TV CONIVX MISERA m DEVD vobus  
 OBTVLIT VNA V DIES V NOBis  
 FILIA V SEXS V ANNIS V CVRAM  
 HEV QVAM V CRVDELI V MORte *perempta fuit!*  
 OFFICIVM V INER V NOS V CVRAM  
 VIGINTI V ANNORVM V C  
 TV DOMINVS V CONIVNX V I  
 FELIX V TE V VIVO V MORTua  
 SEIC V OBISSE V IVAT V QVONDam  
 VIXIMVS V EN V VNO V NVNC  
 FELIX V NVNC V IGITVR V VIVamus  
 NOS V VT V CONSVESTI

« Lettres de forme ancienne. Les nombreux archaïsmes qui sont renfermés dans ce texte nous permettent de le faire remonter aux premières années du principat d'Auguste.

«5. — Bloc rectangulaire brisé à droite. Hauteur, 0 m. 60; largeur, 0 m. 55; épaisseur, 0 m. 30. Hauteur des lettres, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lignes, 0 m. 06; les autres, 0 m. 05. Trois points triangulaires; les autres cordiformes.

V  
 Q V AVRELIVS V EXS  
 SIBI V ET V VERATIAE V SE  
 VXORI V OC V AVRELIV  
 ET V L V AVRELIVS V CV

« Lettres de la fin du 1<sup>er</sup> siècle. A la suite de la dernière, il me semble voir la haste d'un P ou d'un R. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait un rapport sur une communication de M. Leroy, bibliothécaire de la ville de Melun, intitulée : *Le milliaire de Vichy*. Il s'agit d'une borne milliaire portant le nom des deux Philippe, exposée actuellement sur la pelouse d'un square public à Vichy. Le rapporteur fait remarquer que le texte de ce milliaire a été publié dans le *Bulletin des Antiquaires de France*<sup>(1)</sup>, par Jules Quicherat, d'après une communication de M. Chazard, archiviste de l'Allier. Il y a lieu de remercier M. Leroy d'avoir signalé au Comité les conditions défectueuses de la conservation de ce monument. Il est très regrettable, en effet, que cette inscription importante, découverte en 1880, n'ait pas encore été placée dans un endroit couvert et à l'abri des intempéries.

M. MÜNTZ lit un rapport sur un rétable de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, conservé dans l'église de Messigny, et que M. Henry Beaune, membre non résidant du Comité, à Lyon, a signalé au Comité.

Les fragments de ce rétable sont encastrés dans la chaire de l'église paroissiale de Messigny (Côte-d'Or). Ils forment quatre panneaux représentant des saints et des saintes.

Le travail de M. Beaune est rédigé avec beaucoup de soin et mérite à tous égards de prendre place dans le *Bulletin*. Malheureusement, l'auteur n'y a pas joint de reproductions, et il est impossible de se prononcer sur la valeur des œuvres d'art qu'il décrit. Le Comité décide, en conséquence, de différer la publication de ce mémoire jusqu'au moment où l'auteur sera en mesure d'en communiquer de bonnes photographies.

LE PRÉSIDENT présente au Comité les aquarelles des mosaïques romaines découvertes à Villelaure (Vaucluse), exécutées par M. Henri Nodet, architecte des Monuments historiques. Il prie l'Administration d'être auprès de M. Nodet l'interprète des remerciements du Comité pour ces belles reproductions faites avec tant de soin et de précision; elles seront utilisées ultérieurement.

MM. Cagnat, de Lasteyrie et Reinach lisent des rapports sur di-

<sup>1)</sup> *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1880, p. 145.

vers ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée au Ministère de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

**R. DE LASTEYRIE,**

Membre du Comité.

15 JANVIER 1901.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENTENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Gauckler envoie :

1° La traduction d'un conte tunisien par M. Ben-Attar. — Renvoi à M. Houdas;

2° L'estampage de deux inscriptions néo-puniques découvertes à Maktar. — Renvoi à M. Berger;

3° Le dessin d'un chapiteau de pilastre provenant de Dougga. — Renvoi à M. Saladin.

M. le lieutenant Grange écrit au Président de la Commission pour obtenir un supplément à la subvention qui lui a déjà été accordée par la Direction des Beaux-Arts. — Renvoi à M. Gsell.

M. CAGNAT rend compte du résultat des recherches archéologiques faites cette année par MM. les officiers des brigades topographiques de Tunisie et d'Algérie. Il lit d'abord le rapport d'ensemble que M. le commandant Toussaint a consacré à ces recherches :

« Les levés exécutés par les brigades topographiques d'Algérie et

de Tunisie pendant la campagne de 1900 ont porté sur les feuilles suivantes :

« Département d'Alger. — Aïn-Madhi.

« Département de Constantine. — M'sila, Aïn-Tagrout.

« Tunisie. — Cap Negro et île Galite, Nefza, Zaouiet-Médien, El-Ala, Hadjeb-el-Aïoun, Bou-Chebka, Kasserine, Sbétla.

« *Feuille d'Aïn-Madhi.* — Cette feuille qui comprend une partie de la région saharienne située entre Laghouat et Géryville ne présente pas de traces de colonisation antique; en revanche, il y a été relevé de curieux vestiges de l'habitat de l'homme à une époque qu'il est difficile de préciser : ce sont des gravures et peintures rupestres, des cercles de campements formés par des quartiers de rocs juxtaposés, des alignements, des abris sous roches avec amoncellements de cendres et d'os calcinés au milieu desquels on retrouve des silex grossièrement taillés à éclats, enfin des *tumuli* de pierres sèches et un tombeau fait de blocs régulièrement assemblés.

« Dans un intéressant mémoire, M. le capitaine Maumené étudie ces différents vestiges dont l'examen semble faire ressortir qu'à une époque relativement peu reculée, la nature de la région saharienne devait être bien différente de celle que cette région présente actuellement.

« *Feuille de M'sila.* — La reconnaissance archéologique de cette feuille n'a permis de recueillir que peu de renseignements nouveaux; les ruines y sont assez nombreuses, surtout dans la partie Est, mais présentent presque toutes le caractère d'exploitations agricoles plus ou moins importantes, de villas, de fermes et de fortins isolés.

« A Tarmount (*Aras*), M. le lieutenant Gigot signale quelques vestiges encore importants de la cité antique; à 3 kilomètres au Sud-Est de ce point, le même officier a découvert une borne milliaire portant le chiffre II qui correspond bien à la position qu'elle occupe par rapport à Tarmount. Cette borne ne paraît pas devoir appartenir à la grande voie Césarée-Sétif par *Auzia* (Aumale), *Tatilti* (?), *Aras* (Tarmount), *Zabi* (Bou-Chelga), *Macri* (Magra) et *Cellae* (Kherbet-Zerga), mais plutôt à une route secondaire qui

d'Aras aurait gagné Sétif par la ruine des Ouled-Aglat (Lecourbe), Lemellef (Kherbet-Zembia) et Tamannuna (Aïn-Tassera).

« Les ruines turques de Benia-el-Menar indiquées par M. le lieutenant de Selancy doivent représenter la Calat-Abi-Taouil d'El-Bekri; la ville d'El-Ghdair, du même auteur, est située un peu à l'Est de la limite de la feuille aux sources d'un affluent de gauche de l'Oued-Ksob (Seher d'El-Bekri) et près du point encore appelé aujourd'hui Bordj-Rdir. Le gros bourg antique de Tarfala, cité également par El-Bekri, doit se retrouver plus à l'Est, dans la région du Bou-Thaleb.

« Les ruines mégalithiques nombreuses, dans toute la feuille, sont particulièrement abondantes dans la région mamelonnée à l'Ouest du Chott; elles sont toutes du même type : basina à assises de pierres concentriques formant degrés, d'un diamètre variable et atteignant parfois 10 et 12 mètres. Ces basina couronnent généralement les crêtes; ils sont tantôt isolés, tantôt groupés en nombre considérable; M. le lieutenant de Kermabon en signale une agglomération de 300 à 400 sur un espace très restreint.

« De nombreux gisements de silex taillés ont été relevés entre Sidi-Aïssa et l'extrémité Ouest du Chott-el-Hodna, principalement dans le travail de M. le lieutenant Roumeguère.

« *Feuille d'Aïn-Tagrout.* — En dehors des ruines importantes signalées à Kherbet-Zembia (probablement Lemellef, Lemelli presidium), à Aïn-Tassera (peut-être Tamannuna), à Aïn-Ksir-el-Ghoul et à Meclta-el-Kherba, on ne rencontre guère dans toute l'étendue de cette feuille que des vestiges de villages peu importants, de fermes et d'habitations isolées.

« A Kherbet-Zembia, M. le lieutenant Dumont a relevé plusieurs inscriptions dont une paraissant inédite; le même officier signale au Kef-Belackal les restes d'un oppidum et, près d'Aïn-Melah, une ruine assez étendue où il a constaté l'existence de fûts de colonnes, de chapiteaux et de sarcophages.

« A Aïn-Tassera, les ruines ont été exploitées comme carrières par les colons européens et sont actuellement complètement bouleversées.

« A Aïn-Ksir-el-Ghoul, ruines couvrant une superficie de 24 hectares et exploitées comme celles d'Aïn-Tassera, fragments d'inscriptions.

« A la Mechta-el-Kherba, grande ruine d'où plusieurs inscriptions récemment découvertes auraient été transportées au village de Tocqueville.

« *Feuilles du cap Negro et des Nefza.* — La région comprise dans lesdites feuilles est constituée au Nord par de vastes dunes vers l'embouchure de l'Oued-Zouara<sup>(1)</sup>, des falaises escarpées entre le cap Negro et le cap Serrat et une zone de forêts presque impénétrables, surtout dans les vallées de l'Oued-Bélif, de l'Oued-Damous et de l'Oued-Méhibeus.

« Cette partie du pays ne présente que peu de traces de colonisation antique et aucune voie n'a pu autrefois suivre le littoral entre Tabarca et Bizerte; les routes partant de ces deux points devaient contourner la région forestière pour converger plus au Sud vers Béjà. Sur la côte, les Phéniciens et les Romains n'ont dû avoir que de rares points de débarquement utilisés plus tard par les Génois pour y établir les comptoirs dont on voit encore les restes au Cap Negro et à Sidi-Mehrig.

« Au Sud de ce rideau de dunes, de falaises et de forêts du littoral, le pays devient moins àpre, moins boisé et plus fertile, aussi les traces de colonisation ancienne s'y rencontrent-elles plus nombreuses et plus importantes.

« Quelques vestiges, peu apparents d'ailleurs, permettent de supposer que Bizerte et Tabarca se trouvaient en communication directe par une route passant par la vallée de l'Oued-Sedjenane, le col de Sidi-Ahmed-Baleus et les grandes dunes de la rive gauche de l'Oued-Zouara; cette route se détachait donc, d'une part de la voie Bizerte-Béjà, en partie retrouvée lors du levé de la feuille des Hédil, d'autre part de la voie Tabarca-Béjà dont il a été retrouvé des traces dans la feuille de Zaouiet-Medien.

« De plus, il est probable que le centre antique représenté par les importantes ruines de El-Gasseur devait être en communication, au Nord, avec la mer par l'Oued-Belif, au Sud, avec Béjà par l'Oued-Madene; bien qu'il n'ait pas été rencontré de traces de ces routes, les nombreuses ruines échelonnées dans les vallées de ces

<sup>(1)</sup> D'après M. Tissot, l'Oued-Zouara représenterait le *Chullul* que la table de Peutinger fait déboucher dans la mer entre *Hiipo Diarrhytus* (Bizerte) et *Thabraca* (Tabarca).

deux cours d'eau semblent en jalonner assez exactement les directions générales.

« Parmi les ruines reconnues, les plus importantes sont les suivantes :

« 1° El-Gasseur, sur la rive droite de l'Oued-Madene, au Nord des marais de Bou-Lahia, ruines d'un centre industriel fortifié; un fort et plusieurs fortins commandent la vallée dont l'accès devait être beaucoup plus facile du côté de la mer avant l'invasion de l'Oued-Zouara par les sables. Des scories s'amoncellent en grande quantité aux environs des ruines et semblent indiquer que les Romains y traitaient le minerai de fer très abondant dans toute la région; plusieurs anciennes galeries de mines ont d'ailleurs été retrouvées en divers points;

« 2° Ras-el-Kasba, centre agricole fortifié situé au milieu d'un bassin d'une grande fertilité, peut-être restes d'un grand domaine impérial;

« 3° Dans le Djebel-Sidi-Ahmed, plusieurs ruines de grandes exploitations agricoles.

« Dans toute la région, on rencontre des chambres funéraires creusées dans le roc et du même type que celles signalées par M. Cagnat dans les environs de Ksar-Zaga; elles sont surtout nombreuses dans les blocs de grès du versant Nord du Djebel-Meid, ainsi que dans les vallées de l'Oued-Bélif et de l'Oued-Damous.

« L'île Galite (*Galata* de Pline, de Mela et de l'Itinéraire maritime) présente quelques vestiges antiques. Sur le point le plus élevé de l'île, on remarque les restes d'un poste d'observation; près du village de pêcheurs gisent plusieurs fûts et chapiteaux de colonnes; il existe également une citerne de construction romaine assez mal conservée. Il a été relevé également un grand nombre de chambres funéraires du même type que celles trouvées sur la terre ferme; plusieurs d'entre elles, plus ou moins agrandies, servent d'abris aux habitants actuels de l'île.

« *Feuille de Zaouiet-Medien.* — Cette feuille, située à l'ouest de la feuille de Béjà, est très accidentée et en partie couverte de forêts; les ruines y sont nombreuses, mais quelques-unes seulement représentent les restes d'agglomérations d'une certaine importance. Ce sont :

« 1° Ruines de Ksar-Zaga déjà souvent décrites et que M. le lieutenant Hoyart a étudiées avec soin; pas d'inscriptions;

« 2° Henchir-Aïn-el-Hammam, ruine couvrant une surface de 200 mètres sur 50, auprès d'une source thermale sulfureuse; inscription qui semble indiquer que ce petit centre devait faire partie d'un pagus dont le nom est incomplet : *Pagus Trisipe[nsis]*. Ce pagus est certainement l'*ecclesia Trisipensis*, dont un évêque figurait à la conférence de 411; dans une lettre de 416, il est désigné sous le nom de *Trisipelis* ou *Trisippellis*;

« 3° Ruines de Ksar-el-Aziz, mélange de ruines romaines et byzantines couvrant une superficie de plusieurs hectares; fortin en partie debout; traces de voie romaine près du fortin;

« 4° Douamis-Slitnia, grande ruine; inscriptions;

« 5° Henchir-Teyba; ruine importante; plusieurs inscriptions;

« 6° Henchir-el-Rhiria; grandes ruines couvrant près de 15 hectares; nombreux bâtiments, citernes, basilique, fortin.

« Les traces de plusieurs exploitations minières anciennes ont été relevées, principalement au Khanguet-Kef-Tout et au Djebel-Ressass.

« Les chambres funéraires analogues à celles de Ksar-Zaga, décrites par M. Cagnat, se rencontrent en grand nombre dans toute la région; quelques-unes, comme celles du Kef-er-Rhorifat, sont d'un type particulier et communiquent entre elles par des ouvertures intérieures. D'autres sont ornées de peintures et de dessins bizarres; M. le lieutenant Hovart a joint à son rapport une reproduction des peintures qu'il a observées dans les chambres funéraires du Kef-el-Blidah.

« La feuille de Zaouiet-Medien devait être traversée du Sud-Est au Nord-Ouest par la route romaine de Béjà à Tabarca; quelques traces seulement en ont été relevées près de Ksar-el-Aziz.

« Une route secondaire venant de la région de Souk-el-Khemis par la vallée de l'oued El-Kseub devait se greffer sur la route de Béjà à Tabarca vers Ksar-Abd-el-Aziz.

« Feuilles d'El-Ala et d'Hadjeb-el-Aïoun. — La région comprise dans ces deux feuilles s'étend de Maktar à Sbeïla; aujourd'hui très peu peuplée et en grande partie inculte, elle devait, aux époques romaine et byzantine, être habitée par une population très dense, si l'on en juge par les nombreuses ruines qui se rencontrent de tous côtés.

« Dans la feuille d'El-Ala, les gisements de ruines les plus remarquables sont :

« 1° Henchir-Medded, ancienne *Milidi* déjà souvent décrite. Cette ruine a été soigneusement étudiée par M. le lieutenant Rouget;

« 2° Henchir-Sbiba, ancienne *Sufes*;

« 3° Henchir-el-Left, ruine importante un peu à l'Est de la route *Musti-Sufetula*;

« 4° Henchir-Contra, ruine importante un peu à l'Est de la route *Musti-Sufetula*; inscriptions;

« 5° Henchir-Derghame, restes d'une vaste exploitation agricole; inscriptions;

« 6° Henchir-Aziza, près et à l'Est de la route Maktar-Henchir-Medded, ruine étendue; inscriptions;

« 7° Henchir-Djouana, près El-Ala; semble être un mausolée romain agrandi et transformé en fortin à l'époque byzantine; inscriptions.

« Dans la feuille d'Hadjeb-el-Aïoun, je signalerai :

« 1° Ruines d'Hadjeb-el-Aïoun, probablement l'ancienne *Mascliana*; ces ruines ont été souvent fouillées et décrites;

« 2° Henchir-el-Guennara, sur l'Oued-el-Hatob, entre Sbiba et Hadjeb, probablement l'ancienne *Marazane*;

« 3° Henchir-el-Fondouk, grande ruine sur la route Hadjeb-Sbeitla;

« 4° Henchir-Tsmat, restes d'un fort byzantin;

« 5° Henchir-ben-Salah, restes d'un fort byzantin;

« 6° Henchir-el-Kradem, ruine assez étendue; borne milliaire.

« *Feuille de Bou-Chebka.* — Cette feuille présente les mêmes caractères que la feuille d'Hadjeb-el-Aïoun; les principales ruines explorées sont les suivantes :

« 1° Henchir-Brahim-ben-Youssef, peu étendue; inscription;

« 2° Henchir-Brahim-bou-Sriba, vestiges d'exploitation agricole; inscriptions funéraires;

« 3° Bir-Mahasalla; inscription chrétienne;

« 4° Henchir-Sidi-Ahmar; inscription;

« 5° Henchir-Berdadi; inscription;

« 6° Ruine anonyme; inscription chrétienne;

« 7° Bir-Bouraoui, fort byzantin au milieu d'une grande ruine, inscriptions;

« 8° Henchir-bou-Driès, sur l'Oued-Nekail, restes d'une agglomération importante; basilique, deux fortins, nécropole, inscriptions;

« 9° Henchir-el-Atench, ruine considérable couvrant près d'un kilomètre carré; mausolée, inscriptions signalées mais non reproduites;

« 10° Henchir-el-Abiod, sur la piste de Tébessa à Fériana par Bir-Oum-Ali, ruine considérable; fort byzantin, cirque, thermes;

« 11° Henchir-bou-Sboa, sur l'Oued-el-Abiod et la piste Tébessa-Fériana; fortin, basilique, plusieurs bâtiments importants, inscriptions dont l'une semble donner le nom d'un fundus inconnu jusqu'ici;

« 12° Henchir-Guiz, ruines étendues; traces de la voie romaine de *Theveste* (Tébessa) à *Thelepte* (Fériana); bornes milliaires dont une portant le chiffre XXII;

« 13° Henchir-Feïd-el-Louère, ruines étendues; traces de la voie indiquée ci-dessus, basilique, fortin, inscriptions funéraires;

« 14° Henchir-Gabel-Zaaba, grande ruine; église chrétienne, fortin, conduite d'eau, citernes, inscription signalée mais non reproduite;

« 15° Henchir-Tamesmida, grande ruine; forteresse, vaste réservoir, inscription, traces de la voie *Theveste-Thelepte*, décrite en détail dans le rapport de M. le lieutenant Barbancey.

« *Feuille de Kasserine.* — Mêmes caractères généraux que les feuilles précédentes. Les ruines les plus importantes sont :

« 1° Henchir-Kasserine, ancienne *Cillium*, sur une colline dominant la rive droite de l'Oued-Derb, station de la voie de *Sufeula* à *Theveste* par *Menegere*; vaste ruine souvent décrite; inscriptions inédites dont l'une donnant une fois de plus le nom de la ville *Municipium Cillitanum*;

« 2° Henchir-el-Ksour (à 12 kilomètres Est de Kasserine); fort byzantin, thermes, conduites d'eau;

« 3° Ksar-el-Guellal (à 13 kilomètres Nord-Est de Kasserine); centre agricole, fortin byzantin, thermes, nécropole;

« 4° Henchir-el-Goussa, sur la route de Bir-Oum-Ali; ruine importante, temple;

« 5° Henchir-Mekdoudèche (à 11 kilomètres Sud-Ouest de Kasserine); grand mausolée, traces de voie romaine.

« *Feuille de Sbeïtla.* — La région comprise dans cette feuille est encore plus désolée et plus aride que dans les feuilles voisines, et cependant les nombreuses exploitations agricoles, les innombrables pressoirs à huile qui la recouvrent, prouvent qu'autrefois le pays était fertile et peuplé; aujourd'hui, il est presque inhabité et l'eau manque presque partout. Le contraste est d'autant plus frappant entre cette nature stérile et les ruines grandioses que l'on y rencontre.

« Les plus importants gisements de ruines sont les suivants :

« 1° Henchir-Sbeïtla, ruines d'une vaste cité, l'antique *Sufetula*, souvent étudiées et décrites. Elles ont été examinées à nouveau par M. le lieutenant Rouget;

« 2° Henchir-el-Oust (à 3 kilomètres Nord-Ouest de Sbeïtla), restes d'un gros village et de plusieurs exploitations agricoles; fortin, inscription;

« 3° Henchir-Garet-el-Youdia, ruines d'une ville importante; nombreuses constructions, temple, thermes. Peut-être l'ancienne *Nara*(?);

« 4° Henchir-Djilma (probablement la *Cilma* de Ptolémée). »

M. CAGNIAT signale ensuite différentes inscriptions intéressantes dont MM. les officiers des brigades topographiques ont rapporté des copies ou des estampages. Ces inscriptions seront publiées au *Bulletin*. Il appelle aussi l'attention de la Commission sur quelques mémoires de MM. le capitaine Maumené, les lieutenants Barbancey, Hovart, Rouget et de Villeneuve-Bargemont.

Le rapport de M. le capitaine Maumené est renvoyé à l'examen de M. Reinach.

Sont renvoyées aussi à M. Ph. Berger des estampages d'inscriptions néo-puniques recueillies à Henchir-Medded par M. le capitaine Rouget.

M. GAUCKLER adresse une communication sur l'état des fouilles de Dougga et sur le résultat de la dernière campagne :

« Appelé récemment à Dougga pour faire exécuter, avant l'hiver,

certains travaux de consolidation, j'ai tenu à contrôler sur place l'exactitude des hypothèses émises par M. Homo dans un rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser antérieurement et dont les conclusions ont été publiées dans les comptes rendus de la Commission<sup>(1)</sup>.

« Les fouilles de ce jeune savant ont amené la découverte, devant le temple, d'une plate-forme dallée qui se prolongeait sur un espace de 12 m. 50 jusqu'au mur de l'enceinte byzantine. Au delà de ce mur s'étendait un espace de quelques mètres sans dallage, puis une aire de mosaïque blanche uniforme, d'un niveau supérieur de 0 m. 14 environ à celui du premier dallage, et enfin un petit édifice avec exèdre centrale, de largeur égale à celle du temple auquel il faisait face.

« M. Homo en avait conclu à la présence, devant le Capitole, d'une petite place peut-être le Forum, divisée en son milieu par un ressaut d'une marche qu'aurait fait disparaître le mur byzantin. Cette place aurait été bordée sur toute la longueur du côté gauche par un escalier, doublé d'un portique, conduisant aux plates-formes étagées qui rachetaient la différence de niveau existant entre le Capitole et le Dar-el-Acheb.

« Cette hypothèse est à rejeter. L'escalier latéral, retrouvé par M. Homo à gauche et en avant de la façade du temple, n'a qu'une largeur de 8 mètres environ. Il est nettement limité par un massif en grand appareil, et la plate-forme inférieure à laquelle il aboutit s'élève d'une marche en face de ce massif, ressaut qui souligne et confirme la fin de l'escalier.

« Or, précisément dans le prolongement de ce ressaut, le dallage de la plate-forme supérieure est brusquement coupé par une ligne très nette parallèle à la façade du temple, et change tout à fait de caractère. Très régulier, parfaitement nivelé et appareillé jusque-là, il devient ensuite inégal et grossier jusqu'au mur byzantin. Au delà de ce mur, il n'y a plus de dallage du tout, mais simplement des terres rapportées, remblais qui semblent avoir été effectués par les Arabes au détriment de l'enceinte elle-même, puis vient la mosaïque qui précède l'exèdre et qui semble avoir formé le pavé d'une sorte de tribune.

« De ces observations, j'ai tiré les conclusions suivantes : le temple était précédé d'un escalier rachetant toute la différence de

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique*, 1900, p. CLXXXIV.

niveau qui existait entre le sol de la cella et celui de la plate-forme au pied du soubassement. Or cette différence était infiniment plus considérable que ne le supposait M. Saladin (2<sup>e</sup> rapport de mission, p. 122 et pl. III). La hauteur du soubassement que M. Homo a été le premier à déterminer exactement le prouve suffisamment. L'escalier, dont l'élévation considérable aurait peut-être choqué l'œil, et en tout cas gêné la circulation, s'il avait été construit d'un seul tenant, fut divisé en deux parties, reliées l'une à l'autre par un large palier, sorte de premier étage correspondant au péristyle.

« Du péristyle au perron, il n'y avait qu'un seul escalier de onze marches, parallèle à la façade; au contraire, le perron se reliait à la plate-forme inférieure qui l'entourait sur trois côtés, par trois escaliers, deux latéraux, le troisième en avant sur la façade principale. Le temple n'était donc séparé de la tribune, qui lui faisait face, que par une simple rue assez encaissée, sorte de fossé que ne manquèrent pas d'utiliser les Byzantins pour défendre les abords du réduit fortifié qu'ils firent du Capitole. Ils le conservèrent donc tel quel, et construisirent leur enceinte sur les premières marches du temple, en remblayant la partie supérieure jusqu'au niveau du perron. Les marches elles-mêmes ont été arrachées pour construire le mur; on ne les retrouve plus en place, mais leurs supports existent encore, murs en blocage parallèles à l'axe du temple, qui s'avancent en avant du perron, distants l'un de l'autre d'un mètre environ. Leur présence, constatée par les sondages que j'ai fait pratiquer, suffit à démontrer l'exactitude de mon hypothèse.

« Enfin, suivant les instructions de M. Grimault, délégué à la Résidence générale, j'ai fait déraser le mur byzantin lui-même, qui masquait fâcheusement le temple, jusqu'à 0 m. 60 environ au-dessus du niveau du perron. La démolition a mis à découvert deux fragments d'une même inscription et un fragment de beau chapiteau de pilastre de style punique. Les sondages pratiqués dans l'espace situé en avant du mur byzantin et remblayé par les Arabes avec ses débris nous ont fourni plusieurs autres textes importants.

« La démolition du mur arabe qui masquait l'exèdre a fait trouver une base de colonne appartenant à la décoration de cet édifice et profilée de la même manière que celles du Capitole.

« Voici le texte des inscriptions :

« 1° Deux fragments se raccordant d'une frise en pierre calcaire, haute de 0 m. 50 et large de 1 m. 30. Ces fragments appartiennent à la même inscription que le morceau publié au VIII<sup>e</sup> volume du *Corpus*, n° 1497, lequel contient la fin du texte. Lettres hautes de 0 m. 15 à la première ligne et 0 m. 13 à la seconde.

VLVS SATVRVS · FL · PERP · AVGV · C · I · K ·  
 IIIAHANIA VICI · ORIA · EIVS · FL · PERP · S · P · F ·

...ulus Satorus fl(amen) perp(etuus), augur c(oloniae) J(niliae) K(arthaginis)  
 ...hania Vic[tor]ia ejus, fl(aminica) perp(etua) s(ua) p(ecunia) f(ecit).

« 2° Fragment d'une dédicace monumentale gravée sur une frise architravée, brisée à droite et à gauche et en haut; les moulures de l'architrave ont été en partie martelées et retaillées. L'inscription est gravée sur deux lignes, en lettres simples de bonne forme, et très espacées, hautes de 0 m. 11 à la deuxième ligne et probablement un peu plus hautes à la première ligne très mutilée. Ce fragment se raccorde exactement à droite avec un autre débris du même texte découvert en 1899 par M. Homo, qui trouva en même temps deux autres fragments, dont la fin de cette inscription. Voici ce fragment :

parthici med) CI GERMA \nici  
 portic) VM MACELLI

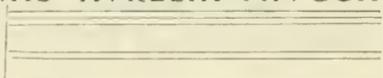
PAG

VERVNT

« Le nouveau fragment découvert est très important : il confirme l'hypothèse que j'avais suggérée à M. Homo pour la restitution du mot *macellum* à la seconde ligne, et du mot *Germanici* à la première ligne du fragment n° 2. C'est la dédicace du portique entourant le *macellum* de Thugga. Il est même possible de la dater presque exactement, grâce aux fragments 3 et 4. Car la mention du *pagus* (*pagus*

et civitas Thuggensium) prouve en tout cas qu'elle est antérieure au règne de Septime-Sévère, ou, tout au plus, contemporaine de cet empereur, qui fit de Thugga un municpe. D'autre part, Septime-Sévère n'a jamais été salué du titre de *Germanicus*, et parmi ses prédécesseurs, l'empereur Marc-Aurèle est le seul dont ce même titre, qu'il prit à partir de 172, ait été précédé de plusieurs autres du même genre : *Armeniacus*, *Parthicus*, *Melicus*. L'inscription est donc dédiée à Marc-Aurèle, après 172. Nous pouvons même préciser davantage. La fin de la première ligne du texte semble avoir été martelée, ce qui nous permet de supposer qu'elle portait le nom et les titres de l'empereur Commode, associé à l'empire à partir de 177. C'est donc entre cette année et la mort de Marc-Aurèle, survenue en 180, qu'aurait été gravée la dédicace, un peu postérieure à la construction du Capitole, dont le marché et ses portiques devaient être très rapprochés.

« 3° Fragment d'une belle frise architravée courbe, en pierre calcaire, présentant au-dessous un soffite orné d'une guirlande de lauriers ceinte en son milieu par un large ruban. Belles lettres hautes de 0 m. 09.

civ[IT]AS · AVRELIA THVGG[AE]  


...[civ]itas Aurelia Thugga.

« Ce fragment provient de la décoration de la tribune à exèdre.

« Sa courbure correspond exactement à celle de l'exèdre qui semble avoir été couronnée vers l'extérieur par un portique ajouré demi-circulaire, dont la frise architravée, venant s'engager à ses deux extrémités dans les piliers massifs des ailes du monument, se composait de trois segments que soutenaient au milieu deux colonnes; la base d'une de ces colonnes a été retrouvée.

« Ce fragment fournit donc de précieux indices pour la restitution possible de la tribune qui faisait face au Capitole. En outre, il prouve que ce joli édicule a été construit à peu près à la même époque que le temple auquel il correspond, en tout cas avant Septime Sévère, et probablement sous le règne de Marc-Aurèle.

« 4° Fragment de frise, large de 1 m. 55, haut de 0 m. 57, portant la deuxième partie, mutilée à droite, d'une dédicace dont

la première moitié était déjà connue et publiée au *Corpus* (n° 1484) :

IMP · CAES · DIVI · ANTONINI MAGN  
M · AVRELIO · SEVERO ALEXAND  
PONTIFICI · MAXIMO · TRIBVNICI  
ET · CASTRORVM · ET · SENATVS ET · PAT  
L I V M · L I B E R V M · T H V G G A

I · PII · FIL · DIVI · SEPTIMI · SEVERI · PII ·  
RO · PIO · FELICI · AVG · PATRI · PATR  
A POTESTATE · XI · CONSVLI III  
RIAE · MVNICIPIVM · SEPTIMIVM  
CONSERVATORI · LIBERTATIS OB M

*Imp(eratori) Caesari, Divi Antonini Magni Pii fil(io), Divi Septimi Severi Pii [nep(oti)] M. Aurelio Severo Alexandro Pio Felici Aug(usto), patri patri[ae] pontifici maximo tribuicia potestate XI, consuli III, [et Juliae Mameae mat(ris) Aug(usti), et castrorum et senatus et patriae, municipium Septimium [Aure]lium liberum Thugga, conservatori libertatis ob m[erita] eius.*

«Dédicace à Sévère Alexandre, datée de l'année 232.»

M. GSELL annonce à la Commission différentes découvertes survenues récemment en Algérie :

«M. Barry, administrateur de la commune mixte de Morsott, m'écrivit qu'il vient de découvrir un pont romain au Nord-Est de Tébessa, à 2 kilomètres et demi environ de l'arc de Caracalla. Par suite du déplacement du lit de l'Oned-el-Kébir et des alluvions qui se sont formées, ce pont était entièrement sous terre. Il mesure 7 mètres de large et 15 environ de long. Construit en superbes pierres de taille, il compte trois arches et paraît être à peu près intact. M. Barry est en train de faire dégager cet important monument, qui date peut-être du règne d'Hadrien. Il portait en effet la grande route de Tébessa à Carthage, qui fut pavée sous cet empereur. On reconnaît des traces très nettes de la voie à proximité du pont et plus loin, dans la direction d'Henchir-Gourai<sup>(1)</sup>.

«Le même M. Barry a entrepris des fouilles à Henchir-Kissa, à 10 kilomètres au Nord de Tébessa. Il a trouvé un caveau funéraire

<sup>(1)</sup> Cf. De Bosredon, *Recueil de Constantine*, t. XVIII, (1876-1877), p. 423.

assez vaste (6 m. 50 sur 5 mètres), bâti en pierres de grand appareil et contenant six sarcophages. Une inscription, qui aura besoin d'être revue, indique que cette sépulture fut celle d'un certain *C. Julius Felix Pulex*, flamine perpétuel, et de sa famille.

« À Morsott, M. Barry continue ses fouilles, qui sont subventionnées par le Service des Monuments historiques. Il déblaise en ce moment des maisons, dont les salles étaient pavées de mosaïques et plaquées de marqueteries en marbre.

« Une grande inscription a été trouvée à Bernelle, village français en création dans la commune mixte d'Aïn-Touta. M. Dassonville, administrateur, en a envoyé une copie à la Société de géographie d'Alger, qui me l'a communiquée; il a bien voulu m'en adresser deux excellents estampages.

« Pierre de 1 m. 60 de large, de 0 m. 52 de haut et de 0 m. 28 d'épaisseur, qui était probablement placée au-dessus d'une porte. L'inscription est enfermée dans un cartouche à queues d'aronde. Hauteur des lettres, 0 m. 055-0 m. 035.

ϵ P L V T O N I · A V G V S T ϵ  
 I M P > C A E > M > A V R E L I C █ > P I I · F ' A N T O N N O  
 A V G > M E D I > G E R > M A X > T R █ O T > P A T R I ' P A T R I A E  
 T E M P L V M ' P E R > V E T V S T A █ ' D I L A B S V M ' C V R A  
 E I V S > A S O L O ' A M P L I A T O ' I █ E ' S V A P E C > R E S T I T V  
 I D E M > Q > D E > D I C █

*Plutoni August(o), Imp(eratori) Cae(sari) M. Aurelio, Pii f(ilio), Antonino Aug(usto), Medi(co), Ger(manico) max(im)o, tr(ibuniciae) [p]ot(estatis). patri patriae, templum per vetusta[tem] dilabsum curia eius a solo, ampliatio (o)[per]e, sua pec(unia) restitu(it) idemq(ue) dedic(avit) ou [avit].*

« On voit que ce texte est rédigé d'une manière assez peu correcte : la phrase est mal construite, les titres de Marc-Aurèle sont incomplets, le chiffre de la puissance tribunice manque, le masculin *idem* se rapporte au féminin *curia*. — A la ligne 5, entre le mot *AMPLIATO*, suivi d'un signe de séparation, et la lettre *E*, qui précède *SVA*, il n'y a place que pour trois lettres, dont la première est un *P* ou une *R*. Il faut probablement restituer *P[ER]E* et supposer que le graveur, trompé par l'*O* qui termine *ampliatio*, a ouï la première lettre du mot suivant, *opere*.

« Le lieu où a été découverte cette inscription s'appelait dans l'antiquité *Lamsorta* <sup>(1)</sup>. Il est à l'angle Sud-Est de la vaste plaine du Bellazma, région naturelle très nettement délimitée, qui, d'après les indications des bornes milliaires, paraît avoir appartenu tout entière à la commune de *Lamasba* <sup>(2)</sup>. Lamsorta devait donc être un bourg situé sur le territoire de ce municpe, qui existait certainement à l'époque d'Hadrien <sup>(3)</sup> et qui fut peut-être constitué sous Trajan <sup>(4)</sup>. La *curia Aurelia* dont parle notre texte ne date sans doute que du règne de Marc-Aurèle, à moins qu'elle n'ait alors changé de nom.

« A Taksebt, on a recueilli à plusieurs reprises des stèles offrant des personnages et des symboles, sculptés d'une manière très barbare <sup>(5)</sup>. Un certain nombre d'entre elles appartiennent à l'époque des Sévères, à en juger par la coiffure des femmes; d'autres paraissent plus anciennes.

« Ces découvertes ont été faites à 150 mètres environ au Sud-Ouest de la basilique chrétienne.

« M. Turcat a dégagé récemment au même endroit cinq nouvelles stèles, qui étaient encore dressées à leur place primitive. Elles semblent dater du III<sup>e</sup> siècle. Il est inutile d'insister sur les images banales qui y sont représentées : hommes en toge ou en tunique, tenant soit le rouleau de prières, soit une offrande; femme accompagnée de ses deux filles. Nous noterons seulement que ces deux enfants portent sur les épaules une écharpe à bouts pointus : c'est l'*orarium*, qui se rencontre souvent plus tard sur les monuments chrétiens <sup>(6)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 1783 (*Lamsorta* ou un nom de forme très voisine).

<sup>(2)</sup> Voir Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 82 et suiv. *Lamasba* se trouvait à 11 kilomètres à l'Ouest de *Lamsorta*, au lieu dit « Merouana ».

<sup>(3)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n<sup>o</sup> 18085, fragment *f*, ligne 8 (il s'agit de soldats entrés au service sous Hadrien).

<sup>(4)</sup> Un personnage dont l'épithaphe a été trouvée à *Lamsorta* appartenait à la tribu *Papiria*, qui était, comme on le sait, celle de Trajan (*ibid.*, n<sup>o</sup> 18597).

<sup>(5)</sup> Pallu de Lessert, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1889, p. 181; Gavault, *Étude sur les ruines de Tizirt*, p. 115, 122 et suiv.

<sup>(6)</sup> La Blanchère, *Tombes en mosaïque de Thabraca*, p. 17. — Une stèle trouvée dernièrement par M. l'abbé Grandidier à Tipasa, contre la basilique de Sainte-Salsa, représente un enfant qui tient une grappe de raisin et une guirlande; il porte sur les épaules un *orarium*, dont les deux bouts se croisent sur la poitrine. Cette stèle paraît être du III<sup>e</sup> siècle.

« Derrière chaque stèle, M. Turcat a trouvé une ou deux petites urnes <sup>(1)</sup> à une anse (hauteur, 0 m. 16 à 0 m. 25), en argile rouge ou jaune, renfermant des ossements. Ces vases étaient enfouis en pleine terre, l'orifice penché du côté de la stèle. Au-dessus des urnes étaient déposées deux ou trois assiettes rouges, contenant parfois des débris de charbon.

« De l'avis de M. le docteur Planteau, professeur à l'École de médecine d'Alger, les ossements ne sont pas humains; ils appartiennent sans doute à de petits quadrupèdes, tels que moutons ou chèvres; un fragment de crâne se réfère certainement à un animal d'une de ces deux espèces. Ce sont là des restes des victimes offertes en sacrifice.

« Nous avons constaté précédemment <sup>(2)</sup>, à Saint-Leu, l'existence de vases pleins de cendres dans un champ où l'on a exhumé des stèles votives, à inscriptions néo-puniques et latines. Le champ de Taksebt était aussi un lieu consacré au culte d'une divinité, et non pas un cimetière. Cela prouve que la présence d'ossements ou de cendres au pied de stèles ne doit pas suffire pour faire considérer ces pierres comme des monuments funéraires. On sait que la question a été fort discutée pour les stèles néo-puniques de Constantine.

« Deux fragments d'une grande stèle libyque ont été découverts par M. Salamand, agent voyer, dans la commune mixte de Mizrama, sur le territoire du Douar-Vaskren, à 2 kilomètres environ au Sud-Est de Bou-Djemaa, au Nord-Est de Tizi-Ouzou et au Sud de Taksebt. M. Firbach, sous-préfet de Tizi-Ouzou, me les a signalés et a bien voulu les faire adresser au Musée de Mustapha.

« La stèle de Bou-Djemaa reproduit presque exactement la fameuse pierre d'Abizar, trouvée près de là — à vol d'oiseau, Abizar est éloigné de 6 kilomètres de Bou-Djemaa, dans la direction du Nord-Est — et conservée au même musée <sup>(3)</sup>. Elle avait à peu près les mêmes dimensions. Les deux morceaux se raccordent partiellement. Il manque le haut du visage du personnage principal, le haut de sa main droite, la partie supérieure de ses jambes, presque toute la tête du cheval, le côté droit de la stèle.

<sup>(1)</sup> Derrière la stèle représentant la mère et ses deux filles, il y avait trois urnes, dont l'une était plus grande que les deux autres.

<sup>(2)</sup> *Bull. archéologique du Comité*, 1899, p. 459-464.

<sup>(3)</sup> Doublet, *Musée d'Alger*, p. 72-73 et pl. VI.

« Elle représente un homme assis sur un cheval, dont les proportions sont beaucoup plus petites que celles du cavalier. Cet homme lève la main droite; de la main gauche il devait tenir des javelots et sans doute aussi un bouclier rond; mais cette partie de la pierre est détruite, et l'on ne voit plus que le bout de deux javelots. Le guerrier a la barbe taillée en pointe, comme celui d'Abizar et celui de la stèle libyque de Souama<sup>(1)</sup>.

« Sur la croupe du cheval est juché un petit personnage. Peut-être est-ce une femme, vêtue d'une longue robe; en tout cas, les jambes ne sont pas indiquées, comme dans la figure correspondante du monument d'Abizar. La main droite semble tenir un objet de forme évasée. On peut supposer cependant que le sculpteur a simplement voulu représenter une main ouverte, en négligeant d'indiquer le détail des doigts.

« On lit l'inscription suivante sur le côté gauche de la stèle :

∟		l	
□		m	
└	•	i	
≡	□	Ш	r z(?)
	◻		b ou
		tl	ou ou
≡	⋅	□	s m
	X		t
	—		s
≡	1		g
≡	>		i

« La colonne de gauche peut signifier *Igsatas* ou (*Iagsatas*), *fils de Bariamal*. Les quatre signes tracés à gauche se retrouvent sur d'autres stèles libyques du centre de l'Algérie<sup>(2)</sup>. Berbrugger était disposé à y voir des représentations schématiques de mains<sup>(3)</sup>, opi-

<sup>(1)</sup> Masqueray, *Bull. de corr. afric.*, t. I (1882-1883), p. 38; Tissot, *Géogr. de la prov. d'Afrique*, t. I, p. 493, fig. 52.

<sup>(2)</sup> *Recueil de Constantine*, t. XIX (1878), p. 214, n° 309 et pl. XIV. — Doublet, *Musée d'Alger*, p. 19; Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 12 (où il est possible que ce signe soit une lettre).

<sup>(3)</sup> *Revue africaine*, t. XII (1868), p. 172.

nion qui pourrait bien être fondée : on connaît la puissance préservatrice attribuée par les habitants de l'Afrique du Nord à l'image de la main ouverte<sup>(1)</sup>.

« D'autres lettres étaient peut-être gravées, comme dans la stèle d'Abizar, entre la main droite du cavalier et le haut de sa tête. La pierre est cassée à cet endroit.

« On a trouvé à Miliana (maison Marcadal, à l'angle de la rue du Caire) un pilastre complet en pierre (avec chapiteau et base taillés dans le même bloc que la partie rectangulaire) et la moitié supérieure d'un autre pilastre à peu près semblable. Celui qui est demeuré entier mesure 1 m. 76 de haut sur 0 m. 26 de large et 0 m. 46 d'épaisseur; il devait former l'un des montants d'une baie. L'autre constituait sans doute le second montant. Dans ces deux pierres, les faces latérales qui devaient se faire vis-à-vis sont creusées de mortaises, destinées évidemment à fixer le panneau de la porte.

« Sur le premier pilastre est sculpté un cep de vigne, avec des feuilles disposées symétriquement à droite et à gauche. Sur le second, il y a des grappes de raisin au lieu de feuilles. Les chapiteaux sont d'un ordre corinthien fort dégénéré, à deux rangées de feuilles sans découpures.

« Le travail de ces deux morceaux d'architecture est des plus grossiers; ils paraissent dater du v<sup>e</sup> ou du vi<sup>e</sup> siècle après J.-C. Il est probable qu'ils portaient une arcade, d'un type analogue à celle qui a été recueillie à Ain-Sultan (près de Bordj-bou-Arédj)<sup>(2)</sup>. La porte qu'ils encadraient donnait peut-être accès à une église ou à une chapelle. M. Baussart, architecte à Miliana, a fait don de ces deux pilastres au musée de Mustapha. »

M. SALADIN expose à la Commission les conséquences provisoires que l'on peut tirer, à son avis, des sondages faits dernièrement dans l'île de l'Amirauté, à Carthage :

« D'après le dessin qui nous a été envoyé, il semblerait que, conformément au levé de Daux, le port supérieur aurait été polygo-

<sup>(1)</sup> Voir, entre autres, Lenormant, *Gazette archéologique*, 1877, p. 37; Palmary, *Association française pour l'avancement des sciences*, Congrès de Marseille, 1891, t. II, p. 650 et suiv.

<sup>(2)</sup> De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1878, pl. VII; Rohault de Fleury, *La Messe*, t. II, pl. 93. Cf. Gsell, *Mélanges de Rossi publiés par l'École française de Rome*, p. 352, n<sup>o</sup> 3.

nal, et que, conformément au plan publié par Beulé, l'axe des deux ports aurait été Nord-Sud.

« Pour avoir exactement la disposition de ces ports, il est nécessaire que les fouilles soient exécutées d'une façon méthodique. Il faudrait, à mon avis, qu'on reconnaisse avec soin les murs du port qui, d'après Daux et Beulé, doivent se trouver près du palais du Lazaret. La méthode à suivre est celle-ci :

« 1° Déterminer le périmètre du port à plan polygonal, en suivant les fouilles commencées dans le sens du prolongement des côtés; déterminer, par la rencontre des perpendiculaires élevées sur deux côtés adjacents, le centre de ce polygone, et de ce centre porter les apothèmes du polygone, afin de voir si à ce point exact on retrouve des murs semblables;

« 2° Du centre déterminé ainsi, mener sur le terrain une ligne Nord-Sud; sur cette ligne, jalonnée avec soin, faire des tranchées dans la direction Est-Ouest, de façon qu'elles rencontrent les murs du port;

« 3° Si ces murs sont trouvés, en déterminer le périmètre;

« 4° Dans les dessins fournis, donner toujours des coupes du terrain avec l'indication des maçonneries.

« Outre l'intérêt historique que présentent ces recherches, il y aurait lieu de voir si le déblaiement méthodique de ces deux ports n'aurait pas un intérêt matériel en offrant un petit port de refuge aux bateaux de pêche et surtout un abri aux torpilleurs de la flotte.

« Il serait, par suite, désirable de voir le Ministère de l'Instruction publique et l'Institut, d'une part, de l'autre le Ministère de la Guerre, celui de la Marine, et le Gouvernement tunisien s'associer pour mettre en commun les ressources dont ils disposent. »

La séance est levée à 5 heures et quart.

*Le Secrétaire de la Commission,*

R. CAGNAT,

Membre du Comité.

12 FÉVRIER 1901.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENTENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Jules Maistre fait hommage à la Commission d'une brochure intitulée : *La Reine du désert*.

Cette brochure sera déposée à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. le lieutenant Grange envoie une note sur trois silex taillés du Djebel-Amar. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Gauckler communique une note sur deux mausolées néo-puniques de Tatahouine, et un rapport de M. le capitaine Tribalet sur les recherches qu'il a exécutées dans les environs de ce poste. — Renvoi à M. Berger.

Il annonce également, par lettre, que le Service des antiquités a fait parmi les objets trouvés en 1900 un choix d'objets puniques ou chrétiens caractéristiques au nombre de plus de soixante, qui seront envoyés au Musée du Louvre.

M. Ph. BERGER, après examen d'une communication de M. Louis Bertrand intitulée : *La nécropole phénicienne de Stora*, lit le rapport suivant :

« Notre connaissance des divers modes de sépultures usités dans l'Afrique du Nord s'est accrue et a gagné en précision par suite des études consciencieuses dont les nécropoles africaines ont été, dans

ces dernières années, et sont encore tous les jours, l'objet. Grâce à elles, nous pouvons aujourd'hui reconnaître un cimetière romain d'un cimetière punique, et dans les cimetières puniques eux-mêmes distinguer plusieurs genres d'inhumation. L'un des plus curieux consistait à enfermer le corps dans de grandes jarres en terre cuite. Les nécropoles de Carthage en fournissent de nombreux exemples; mais ces vases sont toujours réduits en miettes, si bien que l'on a pu croire que ces corps étaient simplement recouverts de morceaux d'amphores. En étudiant la nécropole de Stora, M. Louis Bertrand a pu établir de quelle façon le corps était, dans certains cas du moins, placé dans ces jarres emboîtées l'une dans l'autre. Il a inséré dans son rapport, qui est très concluant, un procès-verbal de fouilles fait par deux de ses aides, MM. Collomb et Gardelli, maréchal des logis de gendarmerie. Ce rapport, qui n'est pas très long, si l'en en supprime les figures, pourrait être publié dans le *Bulletin* <sup>(1)</sup>.

M. BERGER dépose également, pour l'impression, une note sur plusieurs inscriptions néo-puniques envoyées de Tunisie par M. Gauckler ou relevées par M. le lieutenant Rouget, officier des brigades topographiques.

M. CAGNAT fait savoir à la Commission que M. Bertrand, conservateur du Musée de Philippeville, vient de faire entrer dans ses collections deux inscriptions trouvées dans la nécropole occidentale de *Rusicade* au faubourg de l'Espérance, lieu dit *Parc aux roitures*.

La première porte :

D M  
Q · SATRIVS  
FVSCVS Q F  
V · A X X  
H · S · E

Sur la seconde, on lit :

L · VALERIVS  
S E C V N D V  
S V A L V  
H S E

<sup>(1)</sup> Voir plus loin, p. 75, le texte *in extenso* de cette communication.

Le Musée de Philippeville vient de s'enrichir aussi d'une lampe de terre cuite appartenant à un type bien connu. On y déchiffre la légende : *Emite lucernas colatas ab asse*. Elle provient de la propriété de M. le général Loysel, à Baba-Ali (à 6 kilomètres de Bir-Touta, département d'Alger).

M. CAGNAT, pour compléter ce qui a été dit, à la dernière séance au sujet des découvertes des brigades topographiques de Tunisie, lit la note suivante :

« Il m'est arrivé plusieurs fois, au cours de mes explorations en Tunisie, de rencontrer des tombeaux creusés dans le roc. Je rappellerai seulement ceux qui existent à Henchir-Zaga, non loin de Tabarka<sup>(1)</sup>, et ceux qui avoisinent les ruines de Toukaber et de Chaouach<sup>(2)</sup>. La région septentrionale de la Régence en est entièrement remplie. Ce sont des chambres carrées de dimensions assez restreintes — en moyenne, elles mesurent 1 m. 50 dans tous les sens — taillées au ciseau avec une grande régularité dans le flanc des collines. La porte qui s'ouvre sur la face antérieure, généralement à pic, des rochers, et à des hauteurs très variables, est entourée la plupart du temps d'un cadre creux où s'engageait la dalle destinée à fermer l'ouverture du caveau.

« M. le lieutenant Hovart, de la première brigade topographique de Tunisie, en relevant, l'année dernière, la carte du pays, a découvert un grand nombre de caveaux de cette sorte, dont il a fait mention dans un rapport fort intéressant. Parmi toutes ces chambres funéraires, il convient de faire une mention spéciale de celles qui se voient à Henchir-Kef-el Blida (10 kilomètres environ au Sud-Ouest de Henchir-Zaga).

« Ce rocher, dit-il, a environ une centaine de mètres de long sur 20 mètres de large. Il présente une paroi à pic de tous côtés et est surmonté d'un plateau gazonné formant une plate-forme bien horizontale, sauf vers le milieu où se dressent d'énormes blocs de grès. Quatre de ces blocs ont été aménagés en tombeaux. Le premier se compose de deux caveaux accolés sans communication entre eux. Il n'y a rien de particulier à dire du second. Le troisième, qui, comme le précédent, est creusé isolément dans un bloc de grès et auquel

(1) R. Cagnat, *Exploration en Tunisie*, t. II, p. 141 et suiv. Cf. pl. XIX.

(2) *Ibidem*, *Nouvelles explorations*, p. 128.

on parvient difficilement par suite de la hauteur de l'entrée, présente, fait curieux, des traces d'ornementation. Il était difficile de se faire, au premier aspect, une idée bien nette de la nature de cette ornementation; car le caveau est toujours plongé dans une demi-obscurité et les éléments du dessin sont parfois très effacés. Grâce à une observation patiente et attentive, M. le lieutenant Hovart est parvenu à se faire et à nous donner une idée très nette des motifs qui décoraient la tombe. Il a constaté que les angles étaient ornés d'une bordure de peinture rouge de 2 mètres de large environ. Au tiers de la hauteur règne, sur tous les côtés du caveau, une bande composée de losanges accolés. Au-dessous, sur le mur du fond, existait autrefois une peinture dont quelques traces seulement ont été conservées. M. le lieutenant Hovart a reconnu la silhouette d'un homme qui semble nu et qui lève la main gauche dans un geste analogue à celui de l'adoration.

«Le quatrième bloc de grès est presque dissimulé au milieu d'un fouillis d'autres blocs épais; de plus, par suite d'un bouleversement naturel, l'ouverture en est tournée vers le sol. Cette particularité a protégé la chambre funéraire contre la pluie, le soleil et les visites des Arabes. Il en résulte que l'intérieur est relativement en bon état de conservation. La paroi du fond présente, encore à peu près intacte, une peinture fort curieuse. On y voit, en rouge, l'image d'un bateau de guerre à deux rangs de rames. Il est rempli de guerriers armés de la lance et du bouclier. A la poupe est assis le timonier. Debout sur une plate-forme qui domine la proue, un homme tient à la main gauche un bouclier rond et de la main droite une hache à double tranchant qu'il élève en l'air. Devant lui, un homme nu s'élance ou est précipité dans la mer; il porte sur la tête une coiffure singulière. M. le lieutenant Hovart voit dans cette scène la représentation d'un sacrifice humain.

«Le caveau est, de plus, entouré de bordures parallèles dont M. Hovart a aussi pris un croquis.

«C'est la première fois qu'on remarque, à l'intérieur d'un de ces caveaux taillés dans le roc, une ornementation. Nous n'avions encore aucun élément, même approximatif, pour en déterminer la date. A ce titre, la découverte de M. le lieutenant Hovart méritait d'être signalée sans retard.» \*

M. CAGNAT analyse ensuite en quelques mots une communication

de M. Garrot sur des découvertes faites à Sidi-Ferruch, dont M. Gsell nous a avisés d'autre part. Il propose le dépôt de la note de M. Garrot aux archives du Musée de Mustapha.

M. GSELL annonce les découvertes suivantes, faites en Algérie :

« M. Marès a trouvé un assez grand nombre de tombes romaines en faisant exécuter des travaux de terrassement dans sa propriété de Sidi-Ferruch, sur la baie de l'Ouest, au lieu où était la batterie turque.

« Celles qui paraissent être les plus anciennes ont leur fond creusé dans une couche de tuf, s'étendant à 1 m. 50 ou 2 mètres au-dessous du sol et recouverte de terre végétale. Les parois sont constituées par des dalles équarries (quatre au moins sur les côtés longs, une sur les petits côtés). Le couvercle, formé de dalles à plat, est surmonté d'une sorte de pignon en dos d'âne, comportant deux séries de dalles arc-boutées. Cette disposition, qui avait pour but d'alléger la poussée des terres, rappelle certaines sépultures puniques de Carthage : peut-être est-elle de tradition phénicienne. Les tombeaux ont 2 m. 30 à 2 m. 50 de long et 0 m. 80 de largeur moyenne.

« Chacun d'eux contient un mort inhumé. Un plat est souvent déposé sur les jambes; aux pieds sont placés, à droite, une cruche à anse, en argile, et, à gauche, une fiole en verre. M. Marès n'a pas recueilli de monnaies dans ces sépultures.

« Les plats, de couleur rouge vif et de fort bonne technique, atteignent jusqu'à 0 m. 40 de diamètre. Quelques-uns offrent au centre des dessins consistant en cercles incisés, en étoiles, palmes, carrés et ronds estampillés. Les cruches, en terre jaune, sont de ces produits vulgaires que l'on rencontre partout dans l'Afrique septentrionale et dont les formes se sont conservées, presque immuables, pendant des siècles. Les fioles de verre, très fines, se délitent malheureusement dès qu'elles revoient le jour.

« Les tombes plus récentes ont été établies dans la couche de terre végétale. Ce sont, pour la plupart, des caisses (2 m. 50 sur 1 mètre en moyenne) construites en moellons mal ajustés et couvertes de dalles grossières. Généralement, il n'y a pas de mobilier funéraire auprès du squelette. Cependant on trouve parfois un plat rouge d'assez méchante fabrication et, plus rarement encore, une

ou plusieurs monnaies : ce sont des Constantin, des Licinius, des Constance II.

« Au près de ces coffres en moellons se rencontrent des jarres de diverses formes, hautes de 0 m. 90 à 1 mètre, qui ont été coupées transversalement pour recevoir le dépôt funèbre, puis recollées tant bien que mal, et qui sont couchées horizontalement. Elles contiennent des os d'enfants ou même d'adultes, toujours incinérés, me dit M. Marès <sup>(1)</sup>. L'une de ces jarres présente, sur le col, la marque suivante, imprimée dans un cartouche rectangulaire : Q·C·S.

« M. Marès a trouvé aussi dans cette nécropole quelques sarcophages monolithes en pierre <sup>(2)</sup>. L'un d'eux, que j'ai vu ouvrir, renfermait une assez grande quantité d'ossements ayant appartenu à divers individus : ils étaient rangés avec soin.

« Un caveau voûté, dans lequel on pénétrait par une sorte de trappe, a servi également d'ossuaire, ou plutôt de charnier, sans doute bien longtemps après avoir été construit. M. Marès y a recueilli des restes de nombreux morts et, en outre, une quinzaine de lampes. La plupart se rattachent à cette fabrique dont on trouve les produits le long du littoral maurétanien, et qui était probablement établie à Cæsarea vers le iv<sup>e</sup> siècle de notre ère. Ce sont des lampes de terre jaune, à prise non forée, sur les bords desquelles sont moulées soit deux palmes, soit deux guirlandes de lierre, soit des séries d'S, soit enfin une réclame de potier : AB ASS(r) ENE(=eme) LVC || ERNAS VENALES <sup>(3)</sup>.

« D'autres lampes sont du type des lampes chrétiennes de Carthage. L'une d'elles, qui est très bien conservée, représente un motif déjà signalé par le P. Delattre <sup>(4)</sup>. Un homme est assis dans une hutte dressée sur un arbre et joue de la flûte ; un autre personnage est pendu à cette hutte ; sur le toit se tient un oiseau ; enfin, à droite, un chien poursuit un lièvre ; les bords sont décorés de ceps de vigne. Une autre lampe offre une croix grecque pattée

(1) J'ai assisté à la découverte d'une de ces amphores. Elle ne renfermait que quelques débris d'os tellement ténus, qu'il était impossible de reconnaître s'ils avaient subi l'action du feu.

(2) Cf. Berbrugger, *Revue africaine*, t. V (1861), p. 355.

(3) Plusieurs de ces lampes n'ont aucune décoration.

(4) *Lampes chrétiennes de Carthage* (tirage à part de la *Revue de l'Art chrétien*, 1890-1892), nos 709-714.

et, sur les bords, deux palmes; une troisième, un quadrupède courant et, sur les bords, divers ornements et des oiseaux; une quatrième, un poisson et, sur les bords, dix petits dauphins; une cinquième, un oiseau. On ne rencontre que très rarement, en Afrique, des lampes chrétiennes déposées dans des sépultures.

« L'inscription suivante figure sur une borne milliaire qui vient d'être trouvée auprès d'une ferme située à 3 kilomètres et demi environ au Sud de Mouzaïaville. Un estampage m'en a été remis par M. Léger :

DD NN Q HEREN  
 NIO ETRVSCO  
 MESSIO DECIO  
 ET Q VALENTI·HOS  
 5 TILIANO·QVINTO  
 NOBILISSIMIS  
 CAESARIBVS·F  
 ILIS·DN IMP T  
 RAIAIANI AVG (sic)  
 10 TIPASITAN! ■■■  
 IC·M·P·XVI! ■■■■■

*D(omniis) n(ostris) Q(uinto) Herennio Etrusco Messio Decio et Q(uinto) Valenti Hostiliano Quinto, nobilissimis Caesaribus, fili(i)s d(omni) n(ostr)i imp(eratoris) Traia<ia>ni Aug(usti), Tipasitani... M(ilia) p(assuum) XVI...*

« Mauvaise gravure.

« Ligne 4 : avant *Valenti*, il y a un Q, et non pas un C; le second fils de Dèce s'appelait pourtant C. Valens Hostilianus Messius Quintus. — Ligne 9 : le graveur a répété par erreur les deux lettres IA dans le mot *Traiani*. — Ligne 11 : la seconde lettre est un O, ou peut-être un D. Je ne vois pas ce qui était indiqué à cet endroit. Il se peut que les deux premières lettres de la ligne 11 soient un résidu d'une inscription plus ancienne. A moins qu'on ne veuille suppléer [*de*]d(ica)verunt, formule inusitée sur les milliaires.

~ Cette colonne date de 250 ou 251 de notre ère. Elle était placée sur une route qui, partant de Tipasa, se dirigeait vers le Sud-Est.

d'abord à travers les collines du Sahel, puis à travers la plaine de la Mitidja<sup>(1)</sup>. Peut-être la voie qui reliait la Mitidja à *Lambdia* (Médéa), par le col de Mouzaïa<sup>(2)</sup>, n'était-elle que la suite de cette route.

« Quand même l'on suppléerait XVI[III], le chiffre des milles n'équivaudrait pas à la distance qui sépare Tipasa du lieu où la borne a été trouvée. En effet, cette distance est de plus de 29 kilomètres à vol d'oiseau. Il faut donc admettre que la pierre a été déplacée<sup>(3)</sup>, ou bien que le chiffre indiqué était inexact : cette dernière hypothèse est très admissible, puisque, sur la même route, on a trouvé en place, au second mille, une colonne portant le chiffre III<sup>(4)</sup>.

« Enfin le Gouvernement général de l'Algérie m'informe qu'au cours des travaux d'installation du centre de Borély-la-Sapie, on a mis au jour des murs antiques et des piliers massifs. « L'assiette « du village paraît être tout entière sur des ruines. »

« Ce lieu se trouve à 8 kilomètres environ au Nord-Est d'Amoura ou Dolfus-ville. L'établissement romain devait être situé sur une voie reliant *Sufasar* (Amoura), sur le Chélif, à *Lambdia* (Médéa). »

M. GAUCKLER résume, dans la lettre suivante, les découvertes advenues en Tunisie depuis la dernière séance de la Commission :

« M. le capitaine Tribalet, du Service des affaires indigènes, vient d'offrir au Musée du Bardo une nouvelle collection de silex taillés, recueillis par lui dans les stations préhistoriques de la région de Tatahouine.

« Ce sont : huit pointes de flèches, sept petits grattoirs, une dizaine de couteaux et d'éclats divers provenant de la station de Thmed-Ahmed-ben-Yahïa (Dahar);

« Treize haches et couteaux, et un cône, arrondi au sommet, provenant de la station de Djeneïen, dans la même région;

<sup>(1)</sup> Voir *École française de Rome, Mélanges d'archéologie*, t. XIV (1894), p. 414-417.

<sup>(2)</sup> Bornes publiées : *Bull. de correspondance africaine*, t. I (1882-1883), p. 18, et *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 141.

<sup>(3)</sup> Même observation pour une borne qu'on a trouvée jadis à Mouzaïaville et qui portait le chiffre XVIII (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10445). Cette borne et les bornes n°s 10448, 10446, 10447, paraissent avoir été détruites : je les ai cherchées en vain à Mouzaïaville.

<sup>(4)</sup> *École française de Rome, Mélanges d'archéologie*, l. cit., p. 416.

— Une soixantaine de flèches ou débris divers, trouvés entre le Thmed-Djeneïen et le Djebel-Touil-er-Renem;

— Vingt-trois couteaux longs, un gros racloir, douze têtes de flèches ou de lances trouvés à Mentecer, dans l'Oued-Mentecer, à l'Est de la piste de Douirat à Ghadamès;

— Enfin, six pointes de flèches, un grattoir, un cylindre strié, provenant de la station d'Aïn-Demoult, dans l'Oued-Darcen.

— Cette dernière station vaudrait la peine d'être fouillée, au dire de M. le capitaine Tribalet. Elle offre, auprès de la source, un certain nombre de *tumuli*, des renflements, des foyers avec tas de pierres calcinées, qui témoignent de son importance.

— Les objets que l'on rencontre à fleur de terre sont peu nombreux, car les crues du torrent ont bouleversé la station et l'ont recouverte de leur alluvion; mais le silex est taillé avec plus d'élégance et de précision que dans les stations du Dahar; les têtes de flèches sont remarquables par leur finesse et la régularité de leurs arêtes.

— M. Tribalet signale encore d'autres stations : dans les environs immédiats de Bir-Kecira, à proximité de Bir-Menzla, près de Tafrouit, dans l'Oued-Oum-Zouggar de la Djeffara. Enfin, dans la Garat-Ouezzan, à quelques kilomètres au Nord-Ouest de la pointe septentrionale du Djebel-Toulbiat, au Nord de Djeneïen, se trouve une belle grotte qui semble avoir été habitée à l'époque de la pierre taillée, et qu'il y aurait intérêt à fouiller.

— En ce qui concerne l'occupation romaine de la région de Tatahouine, M. le capitaine Tribalet signale un poste romain, situé entre Ghourrassen et Bir-Mbarek, qu'il serait facile de dégager, car il est placé sur une colline assez élevée et n'est obstrué que par les décombres des remparts, qui semblent assez bien conservés.

— L'arcade de la porte d'entrée est un monolithe, taillé en plein cintre et orné, sur la face externe, de bas-reliefs qui représentent deux paons(?) affrontés de part et d'autre d'un calice; près de la naissance du cintre, à droite et à gauche, se trouvent deux autres oiseaux, très grossièrement sculptés.

— Ce poste romain correspond avec un autre moins bien conservé, dans son voisinage immédiat, puis avec Regigila; il devait communiquer, d'autre part, avec le *castellum* de Ras-el-Aïn par un poste intermédiaire.

— Une inscription latine a été découverte par M. Menouillard,

interprète militaire du Service des affaires indigènes, à 10 kilomètres au Sud-Ouest du bordj de Matmata (contrôle civil de Gabès), au lieu dit *Toum-el-Maâcera*.

« Il existe à cet endroit, sur la droite du chemin qui mène du village de Matmata-Kebira à Bir-Sultane, quelques vestiges d'un petit monument carré, qui ne peut être qu'un mausolée. L'édifice est actuellement rasé à la surface du sol, et les pierres de taille qui le composaient gisent en désordre sur un espace de quelques mètres carrés. Beaucoup ont été brisées; d'autres ont été enlevées par les indigènes des villages voisins. Il est impossible de tenter une reconstitution du monument.

« L'inscription elle-même est tellement effacée et mutilée, qu'on ne distingue plus que les quelques lettres suivantes, au commencement des six premières lignes :

E  
 FCO  
 V  
 A T  
 BSIQINI  
 CVMEF

Hauteur des lettres, 0 m. 03.

« Mais au-dessus de l'épithaphe est gravé un bas-relief intéressant, représentant deux oiseaux à long col, qui semblent bien être des autruches affrontées et buvant dans un large calice à deux anses. Deux palmes croisées séparent ce sujet central de deux autres oiseaux, peut-être des outardes, placés aux angles inférieurs de la pierre. Cette sculpture barbare et grossière doit être rapprochée de celle qui surmonte le poste du castellum romain signalé au Nord de Tatabouine par M. le capitaine Tribalet, dans son dernier rapport.

« D'autres bas-reliefs du même style, trouvés dans le même groupe de ruines, rappellent tout à fait les sculptures du mausolée néo-punique de Tatabouine même, ce qui confirme l'hypothèse que j'ai émise au sujet de la date de ce monument, qui remonte apparemment au premier ou au second siècle de notre ère. Ici, le mausolée est certainement romain, mais les bas-reliefs sont tout au-si barbares.

« L'un d'eux, sculpté sur un grand bloc, haut de 2 m. 10 et cassé dans sa largeur, représente trois quadrupèdes dont les avant-trains manquent, mais dont la partie postérieure du corps est figurée avec tant de réalisme, qu'on reconnaît, sans doute possible, un renard entre deux shlouguis.

« Sur la face opposée de ce même bloc apparaissent deux bonshommes aux jambes écartées et aux bras levés au ciel, suivant la formule, à droite et à gauche d'un grand ovale. A l'extrémité gauche de la sculpture est figuré un dromadaire.

« Un autre bloc, voisin du premier, présente un cavalier à cheval et un lièvre(?) courant. Manquent la tête du cheval et l'arrière-train du lièvre.

« Un troisième bloc présente sur une face une mortaise profonde de 0 m. 05 et ayant 0 m. 10 de diamètre, où s'engageait, sans doute, l'un des gonds de la porte du mausolée.

« Une quatrième pierre n'est ornée que de quelques stries en lignes brisées, convergeant vers le centre.

« M. Menouillard a aussi retrouvé quelques débris d'un chapiteau.

« Tous ces restes forment peu de chose, en somme; ils n'en valent pas moins la peine d'être relevés avec d'autant plus de soins qu'ils sont plus rares, et qu'ils témoignent, chez les populations indigènes du Matmatas, à l'époque romaine, de préoccupations artistiques que l'on n'observe plus guère chez les habitants actuels de cette même région.

« Je dois, en outre, signaler la découverte des restes d'un mausolée romain, trouvé dans la pépinière des Ponts et Chaussées qui occupe le ravin de Maktar, au bas et en aval de la porte romaine d'Aïn-el-Bab. Je dois les renseignements concernant cette trouvaille à l'obligeance de MM. Briquez, contrôleur civil de Maktar, et Monchicourt, contrôleur stagiaire.

« Le mausolée, qui avait été édifié dans le cimetière où fut trouvée, naguère, l'inscription du Moissonneur, se dressait sur la rive gauche du ravin actuel, et semble avoir été détruit par les érosions qui rongent constamment le sol en cet endroit. Il ne reste actuellement en place que les fondations de l'édifice, qui dominent de 1 mètre à peine le thalweg du ravin, le pavement en pierres, le bas d'un mur où l'on distingue encore les traces d'une niche à

urne cinéraire; puis quelques blocs isolés, deux bases de colonnes engagées, le chapiteau d'une de ces demi-colonnes; enfin, l'inscription et le bas-relief qui devaient orner la façade du mausolée, au-dessus de la porte.

«Le bas-relief, long de 1 m. 71 et haut de 0 m. 58, est entier, mais malheureusement assez fruste, ayant été usé par le passage des eaux dans le ravin. Il représente un sacrifice funéraire avec sept personnages. Au milieu, deux sacrificateurs, un homme et une femme, de part et d'autre d'un autel allumé; à gauche, un serviteur porte des deux mains, sur sa tête, une grande corbeille; deux autres amènent un taureau. À droite, deux autres personnages, un homme et une femme, séparés par un grand seau, tiennent une guirlande et d'autres accessoires de la cérémonie funèbre.

«L'épithaphe est gravée sur un linteau long de 1 m. 45, épais de 0 m. 52 et haut de 0 m. 52 également. Toute la moitié gauche a complètement disparu, effacée par l'action de l'eau sur le calcaire siliceux de la pierre. L'inscription était encadrée dans un cartouche à queue d'aronde; les lettres sont hautes de 0 m. 07 à la première ligne, 0 m. 06 à la deuxième, 0 m. 055 aux troisième et quatrième, et 0 m. 035 à la dernière.

D        M        S  
*pomponius* I I I PAP·TIPRVNITANVS  
 PRAEFIDPROII VIR  
 XXXII·POMPONIA I FIL

SATVRNINA·VXOR·EIVS·PIA·VIX·ANN·LII

«Copie de M. Monchicourt. J'ai demandé un estampage. La mention de la tribu Pap(iria) prouve que l'inscription remonte à une époque assez ancienne, et, en tout cas, antérieure au règne de Caracalla. Le surnom *Tiprunitanus*, sur la lecture duquel il faut faire des réserves, a toutes les apparences d'un ethnique (à rapprocher de *Burunitanus*, par exemple), mais je ne connais aucun nom de localité romaine de la région auquel il puisse se rapporter.

«Les deux dernières lignes nous donnent l'âge du défunt et celui de sa femme, qui fut enterrée après lui dans le même mausolée.

« Vous avons gardé les portraits des deux défunts, car au milieu des ruines du mausolée ont été retrouvées deux têtes, l'une d'homme, l'autre de femme, plus grandes que nature, assez intactes sauf le nez, mais d'une exécution médiocre.

« La femme est coiffée de bandeaux sur le front et d'un chignon sur la nuque, à la mode de la seconde Faustine.

« Le bas-relief et l'inscription, trop lourds pour être déplacés, sont conservés à la pépinière. Les deux têtes ont été transportées au contrôle civil et déposées dans le Musée local de Maktar.

« En même temps que les débris de ce mausolée, l'on a découvert deux autres épitaphes, qui semblent avoir roulé d'un peu plus haut dans le ravin et avoir été arrêtées, à cet endroit, par l'obstacle que leur opposaient les fondations de l'édifice.

« L'une d'elles est gravée sur un bel autel rectangulaire, haut de 1 m. 34, épais de 0 m. 39, large au milieu de 0 m. 48, et au socle de 0 m. 64. La table supérieure présente une dépression centrale entre deux renflements latéraux, demi-cylindriques, ornés sur la façade de deux rosaces. Sur le dé est sculptée une grosse guirlande, avec rosace centrale, fixée à la moulure supérieure par deux clous à tête également en rosace.

« Au-dessous sont gravées, en lettres très soignées, hautes de 0 m. 03 à la première ligne et de 0 m. 04 aux suivantes, les quatre lignes de l'épitaphe :

D   ♥   M   ♥   S  
 COSSIDIA ♥ L ♥ F  
 MAIOR ♥ P ♥ V ♥  
 A ♥ L ♥ H ♥ S ♥ E ♥

« La seconde inscription est gravée sur une stèle calcaire, arrondie au sommet, haute de 0 m. 84, large de 0 m. 44 et épaisse de 0 m. 15. Les lettres sont hautes de 0 m. 06 à la première ligne et de 0 m. 05 aux suivantes. Seules les indications d'âge, rajoutées après coup, sont gravées en lettres beaucoup plus petites dans l'intervalle des lignes 3 et 4 d'une part, et 4 et 5 de l'autre :

√ D √ M √ S √  
 Q· CAMELLIO √ OP  
 TATŪ √ FAVSTO √  
 VIXIT·AN·LVII  
 ET·FLAVIAE √ PRI  
 VIX·AN·LXXXXVII  
 MAE √ PAR √ PIIS  
 CAMELLI √ FAVSTVS  
 ET CAELER √ FEC·

*D(is) M(anibus) s(acrum). Q(ui)to Camellio Optato Fausto vixit au(n)s LVII et Flaviae Primae vixit au(n)s LXXXVII par(entibus) piis, Camelli(i) Faustus et Caeler fec(erunt).*

« Je ne connais pas d'autre exemple de ce gentilice : *Camellius*, qu'il faut sans doute rapprocher des noms romains *Camilius* et *Camillus*.

« Une quatrième inscription avait été trouvée antérieurement dans la même nécropole par M. Monchicourt. La pierre, large de 0 m. 35 et haute, dans son état actuel, de 1 m. 13, est brisée en haut, et il ne reste que les pieds du bas-relief, représentant le défunt. Au-dessous est l'inscription, en lettres hautes de 0 m. 05 à la première ligne, 0 m. 035 à la seconde et 0 m. 03 aux deux suivantes :

g·ARGILIA SATVRNI<sup>na</sup>  
 PIA VIXIT  
 ANNIS LXXXX  
 H S E

« Je m'empresse, en finissant, d'annoncer que le Musée du Bardo vient de s'enrichir d'une collection de vingt-trois stèles funéraires puniques, gracieusement offertes par M. Anjelvin, propriétaire à Maxula-Radès, qui les a découvertes cet automne dans sa propriété.

« Ces stèles, intactes ou fragmentées, sont toutes du type de la longue dalle, à fronton triangulaire et à bas-relief, figurant, dans une niche rectangulaire, le défunt ou la défunte debout, dressant la main droite, la paume en dehors, et tenant une ciste dans la main gauche. Le caractère funéraire, et non votif, des monuments

de cette espèce est aujourd'hui prouvé d'une façon irréfutable par les fouilles du Père Delattre dans la nécropole de Bordj-Djedid, et par celles que je poursuis actuellement aux abords de l'Odéon. Mais il est intéressant de trouver, réunies sur un même point et hors de Carthage, un aussi grand nombre de ces stèles. C'est ce qui m'engage à proposer l'insertion, au *Bulletin*, des quelques notes que M. le capitaine Molins a bien voulu me communiquer sur les fouilles qu'il a dirigées à Radès (*Maxula*), avec son beau-père M. Anjelvin.»

M. HOUDAS entretient la Commission d'une traduction d'un conte arabe envoyée par M. Ben-Attar :

«M. Ben-Attar n'a pas communiqué au Comité le texte arabe inédit du conte dont il nous donne la traduction française sous le titre de : *Histoire du petit serpent vert, de la fille du marchand et de la sorcière*. Il est donc difficile de se prononcer sur l'exactitude de cette traduction. Toutefois, si l'on examine de près la version qui nous est présentée, elle est, pour ainsi dire, assez transparente pour qu'à travers sa forme, bien française cependant, on croie voir la phraséologie de l'original qu'elle reproduit, ce qui permet d'en admettre la parfaite correction.

«Pour le fond du récit, il est à croire qu'il n'est pas entièrement d'origine arabe. La présence du serpent vert et des oiseaux, qui sont ses parents, marque en effet une sorte de croyance à la métempsychose, doctrine qui n'est pas volontiers partagée par les musulmans, ni même d'une façon générale par les peuples sémites. Mais si, par certains détails, ce conte trahit une origine étrangère, sa forme, en revanche, est bien celle que les Arabes ont adoptée pour ce genre littéraire. Selon la technique accoutumée, les aventures des personnages mis en scène sont exposées avec la plus extrême simplicité, sans que l'attention soit distraite par de longues descriptions ou par une analyse des sentiments qui agitent l'âme des acteurs. Le conte est une sorte de petit drame où l'on voit aux prises l'homme vertueux et le méchant qui joue le rôle de traître. Après diverses péripéties où le héros semble devoir succomber malgré sa vertu, c'est, en dernier lieu, le vice qui est cruellement puni.

«Le merveilleux, qui entre dans ces récits, n'a d'autre but que d'exciter l'attention de l'esprit et d'obliger le lecteur ou l'auditeur à

suivre tous les faits de façon à en dégager de lui-même la moralité et à en conserver plus longtemps la mémoire. Car, le procédé est curieux à remarquer, le narrateur évite avec le plus grand soin de paraître vouloir imposer son opinion personnelle sur les conséquences morales des faits qu'il expose. Il se rend compte qu'une leçon de choses — sur des natures simples tout au moins — est plus efficace qu'une théorie que l'on est naturellement enclin à discuter.

« Le Comité ferait bien, je crois, d'engager M. Ben-Attar à poursuivre l'œuvre qu'il a si bien commencée. Il pourrait, en outre, publier dès à présent dans le *Bulletin* ce spécimen du folklore tunisien, et, lorsque M. Ben-Attar aurait terminé son travail, on verrait à décider s'il n'y aurait pas lieu d'en faire l'objet d'une publication spéciale dans les collections du Ministère <sup>(1)</sup>. »

La séance est levée à 5 heures.

*Le Secrétaire de la Commission,*

**R. GAGNAT,**

Membre du Comité.

(1) Voir plus loin, p. 166, la traduction envoyée par M. Ben-Attar.

13 MARS 1901.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENTENCE DE M. LE GÉNÉRAL BASSOT.

La séance est ouverte à 4 heures.

M. Héron de Villefosse, empêché, s'excuse de ne pouvoir venir présider la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Le R. P. Delattre fait hommage à la Commission d'une brochure intitulée : *Inscriptions céramiques trouvées à Carthage en 1900.*

Cette brochure sera déposée à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à l'auteur.

Le P. Delattre envoie également une inscription romaine nouvellement découverte en Tunisie :

« A 3 kilomètres et demi au Nord-Ouest de Saint-Joseph de Thibar, on rencontre une colline couverte de ruines. Les Arabes l'appellent Henchir-Guellale. J'y ai copié, sur une pierre rectangulaire haute de 1 m. 07, à section carrée de 0 m. 45 de côté, l'épigramme qui suit :

D M S  
C · VALERIVS  
I A N V A R I V S  
P I V S V I X I T  
A N N I S L X I I I  
H S E  
O T B Q T T L S

« Hauteur des lettres, 0 m. 06. Celles de la première ligne sont plus grandes. »

M. Gauckler a fait parvenir l'empreinte d'une gemme provenant de Carthage, qu'il vient de faire entrer au Musée du Bardo. — Renvoi à M. Babelon.

Il communique également quarante marques puniques ou néo-puniques relevées sur des vases. — Renvoi à M. Berger.

M. Bertrand, correspondant du Ministère, adresse un mémoire, avec dessins, sur diverses découvertes faites à Stora. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Letaille envoie une note avec photographies et estampages de deux stèles trouvées récemment à Renault. — Renvoi à M. Cagnat.

M. BERGER lit un rapport sur des recherches faites aux environs du poste de Tatalouine, par M. le capitaine Tribalet, sur une note complémentaire de M. Gauckler relative aux mêmes recherches et sur diverses empreintes d'inscriptions puniques trouvées à Carthage et à Maktar. Il conclut à l'impression de ces notes dans le *Bulletin* <sup>(1)</sup>.

M. GAUCKLER annonce l'acquisition par le Musée du Bardo de vingt lampes en terre cuite, de diverses époques, toutes remarquables par leur forme caractéristique et rare, ou par leur beauté artistique :

« Ce sont d'abord douze pièces de la collection Hannezo, choisies parmi les plus belles et les mieux conservées de celles qui ont figuré l'année dernière à l'Exposition universelle, dans l'une des vitrines du Service des missions scientifiques; en voici la description :

« 1° Coupe circulaire assez profonde, aux bords légèrement pincés en trois endroits, de manière à déterminer deux becs. Terre brun foncé légère et bien cuite, plus fine que celle des lampes de la forme dite *proto-punique*. — Tombeau punique de Mahédia (III<sup>e</sup> siècle [?] avant notre ère).

« 2° Lampe de forme rhodienne, sans anse. Le réservoir circulaire, au lieu d'être fermé au sommet par un disque percé d'un trou en son milieu, reste ouvert, comme une coupe, tandis qu'un tuyau cylindrique, ouvert aux deux bouts, traverse verticalement de part en part la partie centrale du réservoir, et permet de tenir la lampe suspendue au bout d'une corde terminée par un nœud,

(1) Voir plus loin, p. 284, le texte *in extenso* de ces communications.

ou au contraire de la fixer sur une tige servant de support, comme les lampes arabes en bronze actuelles. Tombeau punique de Sousse; III<sup>e</sup> siècle. J'ai trouvé plusieurs lampes dans la nécropole punique de *Gunugus* (Gouraya en Algérie). Terre jaune, sans couverte.

« 3<sup>o</sup> Lampe en forme de fer à cheval, avec canal allongé pour le bec, sans anse. Le réservoir est recouvert par un disque très orné, percé d'un trou central; de part et d'autre de l'orifice, deux amours ailés, joignant leurs mains, à l'opposé du bec, pour tenir un caducée; guirlande en forme d'arête au pourtour et sur le bec, se terminant près du trou de la mèche par un caducée. A droite, embryon d'oreillon, décoré d'un S. Terre noire vernissée (*bucchero*). Lemta : tombeau punique du III<sup>e</sup> ou du II<sup>e</sup> siècle. Fouilles Molins et Hannezo (1).

« 4<sup>o</sup> Lampe delphiniforme, avec aileron latéral; décor d'ovés et de canaux; deux becs d'ibis sur le canal du bec. L'anse est décorée d'une tête d'homme; de telle sorte que la lampe paraît offrir la silhouette générale d'un personnage debout, drapé dans de vastes vêtements qui ne laisseraient deviner que la forme générale du corps et le bras droit faisant saillie sous la draperie. Terre grise. *Ibidem*, III<sup>e</sup> siècle (?) (2).

« 5<sup>o</sup> Lampe d'un type intermédiaire entre la forme de dauphin et la forme juive. Anse en anneau sur le disque, dont la décoration paraît imiter un facis d'osier. Le canal du bec est bombé au centre, avec deux rigoles latérales percées chacune d'un petit trou pour un *acus* de métal. Terre grise. Tombeaux puniques de Sousse.

« 6<sup>o</sup> Lampe dite du I<sup>er</sup> siècle. Forme circulaire, sans queue. Terre noirâtre, fine et légère. Tête de Jupiter Hammon, avec deux cornes recourbées. Signature en griffite au revers; *Ibidem*.

« Fouilles de Sidi-el-Hani (nécropole romaine) (3).

« 7<sup>o</sup> Lampe du I<sup>er</sup> siècle, circulaire et sans queue. Buste de faune à gauche, vêtu de la nébride, portant à sa bouche un doigt de la main droite et tenant un thyrsos de la main gauche. Pièce d'une élégance et d'un fini remarquables. Lemta : nécropole romaine de la première époque (3). Terre noirâtre.

(1) Cf. *Bulletin archéologique du Comité*, 1897, p. 309, n° 17.

(2) Cf. *Bulletin archéologique du Comité*, l. cit., n° 15.

(3) Cf. *Bulletin archéologique du Comité*, 1897, p. 311, n° 82.

« 8° Lampe en terre rouge, à queue forée. Buste de l'Afrique coiffée de la dépouille de l'éléphant. Au revers, la signature IVNI·DRACO· Nécropole romaine de Salakta. Cette lampe ne fait pas double emploi avec celle très endommagée qui se trouvait déjà au Musée du Bardo<sup>(1)</sup> et qui paraît provenir d'un autre atelier. L'on a, d'ailleurs, relevé, au revers des lampes portant toutes ce même sujet, des marques de potier très différentes, telles que : C·COR·VR· (Musée de Constantine) et C·IVN·ALE· (Musée de Sousse, collection de Bray à Sousse), etc.

« 9° Lampe à queue forée, terre bistre bien cuite. Grandes dimensions. Déméter à la recherche de Perséphoné, tenant deux torches et conduisant un char attelé de deux serpents. Rangée de canaux au pourtour. Au revers, rayons au centre et palmettes décorant l'origine du bec, dont l'orifice a la forme d'un cœur<sup>(2)</sup>. Sousse.

« 10° Lampe à queue forée, terre rougeâtre bien cuite. Mercure debout, nu sauf la chlamyde jetée sur les épaules, coiffé du pétase, chaussé des talonnières à ailettes. Il tient un flambeau dans la main droite, un caducée dans la main gauche. Sur un autel placé à la gauche du dieu est perché un coq, ou plutôt un aigle, qui le regarde. Hadjeb-el-Aïoun, II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle de notre ère.

« 11° Lampe de transition, à queue forée, terre grise, décorée d'une zone de globules au pourtour; au centre, Mercure tenant la bourse et le caducée et chevauchant un bélier; sujet inverse de l'*Hermès criophore* et que je crois très rare. Sousse, III<sup>e</sup> siècle.

« 12° Lampe de transition, forme lourde, aplatie, avec petit bec peu saillant. Queue forée. Au pourtour, rinceaux de vigne traités avec sobriété. Au centre, Hélios, vêtu à la phrygienne de braies longues et collantes et d'une tunique à ceinture, chevauche à la fois quatre chevaux emportés au galop. Hadjeb-el-Aïoun, III<sup>e</sup> siècle. Terre d'un rouge éclatant, bien cuite.

« Les huit lampes suivantes appartenaient à M. Dybowski, ancien directeur de l'Agriculture en Tunisie; elles proviennent d'El-Djem.

« 13° Lampe à queue forée, terre rose, bec en forme de cœur. Bacchus debout, marchant à gauche, vêtu de la chlamyde nouée autour du cou, et qui retombe en arrière en laissant le corps à nu; il tient le canthare de la main droite, et de la main gauche un long

<sup>(1)</sup> Cf. La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 157, n° 82.

<sup>(2)</sup> Cf. *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 160, n° 115, exemplaire en mauvais état.

thyrses avec pommes de pin aux deux bouts. Au pourtour, rangée de canaux. Au revers, trois palmettes finement incisées.

« 14° Lampe à queue forée, terre jaune à couverture brune. Sirène à buste de femme, grande aile et jambes d'oiseau, tenant une flûte de Pan et faisant un geste d'appel. Au revers :

C · M A R · E V P ·

« 15° Lampe à queue forée, terre jaune foncé. Avant-corps de tigre à la gueule ouverte et menaçante, sortant d'un rinceau. Au revers, graffite :

L V C ·

M ~~///~~ V R

I C I

*Luc . . . M[a]urici.*

« 16° Lampe de transition, terre lourde, queue forée. Au pourtour, épaisse guirlande de laurier; au centre, Esculape debout, le torse à demi nu, tendant au-dessus d'un petit autel son bras droit, autour duquel s'enroule un serpent.

« 17° et 18° Lampes de transition, terre rouge lourde, queue pleine. Deux exemplaires du même moule. Au pourtour, rangée de canaux; au centre, bustes de Cérès et de Saturne[?] se faisant face.

« 19° Lampe de transition, terre rouge très brillante. Retour d'une chasse au sanglier[?]. A gauche, un chasseur, vêtu d'une chlamyde jetée sur les épaules et tenant un épieu, fait un geste de triomphe; derrière lui, un serviteur présente un sanglier qu'il soulève par les pattes de derrière. Dans le fond, maison d'habitation, dont on distingue le rebord du toit, couvert en tuiles demi-cylindriques, et un œil de bœuf circulaire.

« 20° Lampe de forme chrétienne. Trois rainures concentriques au pourtour. Au centre, singe monté sur un *cisium*, et fouaillant le cheval attelé qui l'entraîne au galop<sup>(1)</sup>.

M. GAUCKLER envoie également le texte de quelques inscriptions tunisiennes inédites :

« Les deux premières proviennent de Maktar, où elles ont été trouvées dans le ravin d'Aïn-el-Bab, à peu de distance de celles que

<sup>(1)</sup> Cf. *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 178, n° 306.

j'ai adressées le mois dernier. Elles m'ont été communiquées par M. Monchicourt, contrôleur civil stagiaire.

« 1° Stèle funéraire à sommet arrondi, à base sommairement dégrossie, faite pour être fichée en terre. Épaisseur, 0 m. 07; largeur, 0 m. 38; hauteur de la base, 0 m. 38; de la partie gravée, 0 m. 47; hauteur totale, 0 m. 85. Lettres hautes de 0 m. 035. Encoche à droite et au sommet de la stèle.

D M S  
L · GEMINIVS  
FELIX VIX  
AN · LXXIII

« 2° Stèle funéraire, brisée au sommet, épaisse de 0 m. 12 et large de 0 m. 45. Hauteur du fragment, 0 m. 45. Lettres de 0 m. 03 à 0 m. 02, disposées sur deux colonnes, chacune relative à une épitaphe.

S A T V R N I u u s	FILIA PIA
SEXTI · F · PIVS	VIXIT
VIXIT ANNIS · LXXV	ANNIS LXII
H · E · S	

« La seconde épitaphe, à droite, semble postérieure à la première.

« Les deux textes suivants ont été relevés également par M. Monchicourt, à l'Henchir-el-Mahalla, dans la vallée de l'Oued-el-Hathob, à 40 kilomètres de Maktar, dans la direction de Sbiba.

« 3° Pierre rectangulaire, avec trou rond au centre, au-dessus de l'épitaphe.

LVCIDVS MITHIMI  
BIXIT MENSES XI  
DIES 5III

« 4° Pierre rectangulaire, avec trou rond et peut-être un chrisme constantinien au bas, au-dessous de l'épitaphe.

ABVNDANTIVS MITHI  
NI BIXIT ANNIS X5 · H · M · SV

« Il y avait peut-être une troisième ligne, tout à fait illisible aujourd'hui. Inscriptions de basse époque, relatives à deux frères, fils d'un indigène nommé Mithin<sup>(1)</sup> (l'orthographe Mithimi de la première épitaphe est une faute du lapicide).

« L'inscription suivante a été découverte à Aïn-Medeker, dans les travaux de recherches entrepris pour l'alimentation en eau d'Enfidaville. La pierre, grand linteau large de 1 m. 40 sur 0 m. 40 à 0 m. 50 de hauteur, brisée au sommet, se trouvait dans le bassin de captage de la source romaine, où elle avait sans doute été remployée après avoir primitivement couronné la porte d'un mausolée romain. La copie suivante, qui m'a été communiquée par M. Gresse, aurait besoin d'être revue :

1                                    A N V S   V I X *i i*   a N N I S  
 2    L X V I I  
 3    A P O C I D I A   V R B A N A   V I X *i t*   A N N · X X X V  
 4    O C E A L I V S   S A T V R N I N V S   F I L · P A R E N T I B V S  
     [μ] I   S S · F E C · H · S · S ·

« *Apocidia*, nom inédit, si la copie est exacte.

« *Ocealius*, ou plutôt *Q(uintus) Cealius* ou peut-être tout simplement *Octavius*; même remarque. »

M. GSELL communique le texte d'une inscription trouvée par M. Boulay, près de la gare de Takricht, dans la vallée de la Soummane, et qui lui a été communiquée par M. Jauze, propriétaire à Bougie.

« On y lit, à gauche et à droite, le double acrostiche :

*Praedium Sammacis.*

<sup>(1)</sup> Comparez ce nom aux analogues *Metthun*, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 12324; *Metthunus*, *ibid.*, n° 158; *Metun*, *ibid.*, n° 11298; *Muthun*, *ibid.*, n° 15797; *Muthunus*, *ibid.*, n° 169; *Methunilius*, *ibid.*, n° 12322, tous dérivés du nom sémitique *Mattan*.

« Au milieu :

*Præsidium æternæ firmat prudentia pacis,  
Rem quoque romanam fida tulat undique dextra,  
Anni præpositum firmans munimine montem,  
Ejus nomen cocitavit nomine Petrum.  
Denique finitimæ gentes deponere bella  
In tua concurrunt cupientes fœdera, Sammac,  
Ut virtus, comitata fidem, concordet in omni  
Munere, Romuleis semper sociata triumphis.*

« Sammac est le *Salmaçes dominus, Firmi frater*, cité par Ammien Marcellin, à propos de la guerre de Firmus <sup>(1)</sup>. Petra, ou *fundus Petrensis*, est également citée par Ammien : « *Phures agri populati sunt et incensi. Inter quos clades eminere fundi Petrensis.* » Cette inscription ne manque pas d'importance pour la topographie de la région et l'histoire de la guerre de Firmus. »

M. Salomon REINACH lit le rapport suivant :

« M. le capitaine Maumené a adressé au Ministère un important mémoire sur les dessins et peintures rupestres qu'il a relevés dans la région comprise entre Laghouat et Géryville. »

« Je suis d'avis d'imprimer son mémoire avec les illustrations <sup>(2)</sup>. »

« M. Raoul Grange, lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment de tirailleurs, a fait parvenir au Ministère trois petits silex taillés, pointes et flèches, d'un travail très délicat, recueillis par lui dans les grottes du versant Nord de Djebel-Amar (annexe de Barika). »

« Je demande que le mémoire de M. Grange soit déposé aux archives et que les trois pointes de flèches soient envoyées au Musée de Saint-Germain. — Adopté. »

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Commission,

R. CAGNAT,

Membre du Comité.

(1) Ammian., XXIX, 5, 12 et 13.

(2) Voir plus loin, p. 299, le texte *in extenso* de cette communication.

14 MAI 1901.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENTICE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Le R. P. DELATRE fait hommage à la Commission de deux brochures consacrées à *La nécropole punique voisine de la colline de Sainte-Monique*. Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. GSELL envoie une note, accompagnée de photographies, sur une stèle trouvée à El-Kantara. Cette note sera insérée au *Bulletin* <sup>(1)</sup>.

M. GAUCKLER annonce plusieurs découvertes faites récemment à Carthage :

« Les travaux récemment entrepris par le génie militaire pour la construction de la nouvelle batterie de Sidi-bou-Saïd ont amené la découverte de nombreuses ruines assez confuses, remontant à diverses périodes de l'époque romaine et byzantine, et très bouleversées par les entrepreneurs de démolitions qui vendent la pierre antique à la Marsa et à la Goulette; il y a là des tombes chrétiennes, recouvertes de mosaïques grossières avec dessins ornementaux très simples; des citernes et des vestiges de villas romaines, et nombre de pavements en mosaïque. Quelques-uns de ceux-ci sont très fins, d'un bon style, et remontent certainement, au plus tard, au second

<sup>(1)</sup> Voir plus loin, p. 319, le texte *in extenso* de cette communication.

siècle de notre ère; les fragments les mieux conservés figurent des rinceaux avec quelques oiseaux becquetant des fruits. Mais le véritable intérêt de cette découverte n'est pas là : les mosaïques en question portent des traces très nettes de sections faites intentionnellement pour enlever les tableaux qui ornaient le centre des pavements; or, il résulte des renseignements que je viens de recueillir, qu'effectivement, à cet endroit précis, ont été découvertes et retirées de terre quelques belles mosaïques à personnages, il y a une trentaine d'années.

« C'est, selon toute apparence, de ce groupe de ruines que proviendrait la mosaïque dite de la *diffa*, découverte vers 1875 dans le terrain avoisinant la maison de campagne du général Baccouch, et publiée par M. Salomon Reinach <sup>(1)</sup>. L'*Atlas archéologique* a enregistré cette trouvaille, mais on a placé un peu inexactement le numéro d'ordre qui s'y rapporte sur le plan topographique des ruines de Carthage. Le numéro cvi de la carte, au lieu d'être maintenu à un centimètre et demi à l'Ouest de la maison du général Baccouch, doit être reporté à quatre centimètres à l'Est, sur la pente du tertre qui précède immédiatement la pointe du phare de Sidi-bou-Saïd <sup>(2)</sup>.

« Parmi les nombreux débris antiques recueillis au cours des travaux, il n'y a lieu de citer que l'épithaphe suivante, gravée en caractères de bonne époque, hauts de 0 m. 015 à 0 m. 01, sur un petit bloc de marbre épais de 0 m. 20, haut de 0 m. 15, brisé à droite; largeur du fragment, 0 m. 16 :

D                    M                    s  
 A G R I A · P I C E N T I    *na* . . . . .  
 S A N C T I S S I M A · Q *uae vivit*  
 V S Q V E Q V O D A T V M · F V . . . . .

« Cette inscription a été recueillie par les soins de M. Renault, adjoint du génie et correspondant du Ministère de l'Instruction publique, qui a bien voulu me la remettre pour le Musée du Bardo.

« Je n'aurai garde d'omettre, d'autre part, la découverte faite hier et avant-hier 18 et 19 avril 1901, à Carthage, à quelques

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 356 et suiv., pl. IX.

<sup>(2)</sup> Cf. Babelon, *Carthage*, p. 170, n° cvi. Le sarcophage païen trouvé près de cet emplacement, et que mentionne la même notice, a été donné au Musée du Bardo, en 1899, par MM. Julien et Barrion.

mètres à l'Est, en contre-bas et au-dessous de la porte de l'ancienne institution Lavigerie, de deux tombeaux puniques du IV<sup>e</sup> ou du V<sup>e</sup> siècle, simples fosses à dalle de recouvrement creusées dans le sable. Ces tombeaux ne sont pas isolés : on pourrait en compter cinq ou six autres dans un rayon de quelques mètres, qui n'ont pas encore été visités, mais dont les puits sont très visibles, ayant été partiellement mis à jour par les ouvriers de M. Bevelacqua, entrepreneur, qui construit une maison à cet endroit. Je ne doute pas que le R. P. Delattre n'intervienne pour explorer cette région de la nécropole antique avant que toute recherche archéologique soit rendue impossible par la nouvelle construction qui va s'élever sur les ruines puniques. Les objets trouvés jusqu'ici par les ouvriers, notamment un pendant d'oreilles en or et deux scarabées, ont été déposés au Musée Saint-Louis de Carthage.»

M. GAUCKLER annonce également la découverte, à Sousse et à Kairouan, de plusieurs morceaux intéressants de sculpture romaine :  
 « Je viens de faire entrer au Musée du Bardo une sculpture romaine, dont le principal intérêt est d'avoir été découverte récemment à Kairouan, en creusant les fondations d'une maison arabe, auprès de la Djamaa Kebira.

« C'est un fragment de statue de Bacchus, une tête en marbre blanc brisée à la naissance du cou. Le dieu est représenté sous les traits d'un jeune homme imberbe et efféminé. La face est ronde et les joues pleines. Les cheveux, abondants et bouclés, forment une série désordonnée de mèches plus longues sur le front qu'en arrière; celles-ci encadrent le visage de deux bandeaux gonflés, cachant à demi les oreilles, et maintenus par un ruban enroulé sur lui-même et orné de fleurs de lierre, qui ceint le crâne comme un diadème; l'aspect du visage, vu de face, est tout féminin.

« La tête a beaucoup souffert : le nez, la bouche, le menton, la joue gauche ont été martelés, ainsi que quelques boucles au sommet de la tête. Le reste est intact.

« La sculpture, qui reproduit un modèle d'école très banal, peut remonter au temps des Antonins : les cheveux sont traités avec aisance et souplesse, sans emploi du trépan; les pupilles des yeux ne semblent pas avoir été indiquées, comme c'est l'usage courant pour toutes les statues romaines à partir du III<sup>e</sup> siècle de notre ère.

« A Sousse, le Musée a reçu en don de M. le lieutenant du génie

Barbarin une statuette-fontaine en marbre blanc, assez mutilée, haute, dans son état actuel, de 0 m. 32. Elle représente un Amour assis sur un rocher, avec l'arc et le carquois déposés à côté de lui. L'Amour est un enfant entièrement nu, aux chairs potelées, aux formes bouffies, avec deux ailes maladroitement attachées aux épaules. La sculpture est lourde, inélégante et de mauvais goût. Manquent la tête, les bras, l'aile gauche et la moitié de l'aile droite de l'Amour. Marbre de Paros.

« Une statue en marbre blanc, de ce type municipal dont on trouve tant de spécimens en Afrique, avait été donnée précédemment au Musée par M. le colonel Abria, alors contrôleur civil de Sousse. Elle représente un personnage debout à côté d'un autel, drapé de la toge; manquent la tête, les deux mains, le pied gauche. La statue n'est que sommairement dégrossie par derrière, étant faite pour être adossée dans une niche. Marbre blanc africain. Provenance : Hergla.

« Du même endroit provient un dauphin en marbre blanc, découvert dans une zaouia et donné au Musée par M. Anterrieu. Sculpture très usée par le temps et sans intérêt.

« Infiniment plus intéressante est la statuette de marbre noir trouvée par M. Monge en procédant aux fouilles de son immeuble du Trocadéro, à Sousse.

« La statuette, haute dans son état actuel de 0 m. 65, représente un petit négriillon nu et debout, tenant dans la main gauche une colombe qu'il serre contre sa poitrine. Le bras droit, qui tombait le long du corps, est brisé un peu au-dessus du coude; les parties sexuelles sont mutilées, les deux jambes sont brisées, l'une au genou, l'autre un peu au-dessus. Les yeux sont faits de marbre blanc incrusté, avec pupille en marbre noir. Le travail, romain, est d'un très bon style.

« La découverte faite par M. Monge donna à M. Gouvet, conservateur du Musée et correspondant du Ministère, l'idée de tenter quelques sondages à l'emplacement où avait été trouvée la statuette. Ces recherches firent découvrir plusieurs chambres d'une villa romaine, toutes pavées de mosaïques. L'une d'elles était ornée d'une mosaïque de marbre noir et blanc, dessinant des motifs géométriques, étoiles, cadres et médaillons symétriquement disposés; seul le médaillon central renfermait une tête d'homme barbu et vu de face, assez mal conservée. Travail médiocre; cubes de grandes dimensions.

« Un fragment beaucoup plus fin, découvert dans une chambre voisine, mais très mutilé, représente un homme assis à côté d'un autel, sur lequel se dresse une statue de Lédà, debout, se livrant à l'étreinte du cygne.

« Une autre pièce était occupée au centre par un tableau carré mesurant 1 m. 40 de côté, encadré de motifs géométriques très simples et d'un bon style, en cubes de marbre de petites dimensions, noir et blanc, sauf pour le groupe central; celui-ci occupe le milieu du tableau, dans un médaillon rond à fond blanc, cerné d'un anneau dentelé. Le cadre dans lequel s'inscrit ce médaillon est à fond noir, avec bordure carrée de flots et palmettes en fleurs de lis dans les quatre écoinçons.

« Le groupe représente l'enlèvement de Ganymède, sujet fort à la mode dans les ateliers de mosaïque de l'antique Hadrumète. Le Musée de Sousse renferme à lui seul trois tableaux de ce genre, reproduisant le même sujet avec des variantes.

« Ici, l'enfant, projeté à terre par la brusque attaque de l'aigle, se traîne à genoux, la tête penchée à droite, le *pedum* dans la main gauche tendue en avant, tandis que le bras droit est ramené sur la poitrine avec un geste de crainte; en proie à un vif émoi, il semble se débattre contre l'étreinte de l'aigle, qui l'a saisi par la taille entre ses serres, et, les ailes éployées, le cou recourbé en avant, le bec appuyé sur l'épaule droite de Ganymède, prend son essor pour l'enlever aux cieux.

« Le jeune berger est coiffé du bonnet phrygien, posé de travers sur ses cheveux bruns et bouclés. Il est vêtu d'un manteau de couleur bleu foncé, qui est rejeté en arrière et laisse le corps à nu. Le coloris de ce tableau est terne et assez mal compris: le ton basané des chairs de l'enfant se confond avec les teintes fauves du plumage de l'aigle, au lieu de former opposition avec lui et de se détacher en rose clair sur un fond sombre, comme dans la mosaïque de sujet analogue découverte en 1896 à l'arsenal de Sousse. Les cubes d'émail sont assez rares: seuls les verts et les bleus de la mosaïque sont en smalt. Le style général du pavement ne permet pas de le dater d'une époque antérieure au milieu du second siècle. »

M. GAUCKLER envoie la description de lampes et autres poteries diverses trouvées soit à Lemta, soit à Sidi-Daoud dans la péninsule

du cap Bon, soit aux environs de Sfax; il ajoute plusieurs nouvelles archéologiques.

I

« Je viens de saisir, au profit du Musée du Bardo, 19 lampes et une cassolette de terre cuite, provenant des fouilles clandestines pratiquées par les indigènes dans la nécropole punico-romaine de *Bou-Hajar*, près de Lemta. Voici la description de ces objets, qui complètent heureusement la série d'antiquités de même provenance déjà conservée dans nos collections :

« 1. Lampe grecque, forme de soucoupe à bords repliés; large orifice circulaire au centre; grande anse horizontale, cassée; fine terre rouge à couverte vernissée noire.

« 2. Lampe rhodienne, sans anse; oreillon à droite, bec allongé, terre rouge.

« 3. Lampe rhodienne, sans anse, oreillon à droite, bec allongé s'évasant à l'extrémité; *bucchero nero*.

« 4. Lampe de transition entre le type rhodien et le type delphiniforme, sans anse; bec allongé, oreillon en accolade à gauche; disque strié, terre grise.

« Lampes du type delphiniforme, en terre noirâtre, imitant le *bucchero*.

« 5. Lampe simple, à oreillon pointu, bec très évasé, anse en anneau.

« 6, 7, 8. Type analogue plus orné, stries sur le disque et sur l'anneau. Canal réunissant le bec à l'orifice central.

« 9, 10. Type plus orné. Disque décoré de rinceaux en festons avec fruits ronds entre les festons.

« 11. *Idem*; deux becs d'ibis à l'origine du bec. Couronne de lauriers sur le disque.

« Lampes de transition entre le type delphiniforme et le type romain; réservoir plus élevé; terre jaune recouverte d'un vernis rouge brillant.

« 12. Disque orné de perles, oreillon très orné à droite, anse brisée.

« 13. Disque orné de stries alternant avec des rangées de perles; au revers, M.

« 14. Lampe romaine du 1<sup>er</sup> siècle, sans anse; terre rouge.

« 15. *Idem*, avec anse; au revers, GABINIA.

V

« 16. *Idem*, terre rouge; couronne d'olivier sur le disque; bec allongé, forme élégante; au revers, L·M·ADIEC.

« Lampes de transition de l'époque chrétienne, caractérisées par la couronne de laurier qui figure au pourtour :

« 17. Taureau furieux luttant contre trois personnages; au revers, rosace striée, terre brune.

« 18. Gazelle assise à gauche; au revers, rosaces concentriques; bandes striées à l'origine du bec.

« 19. Chien à droite.

« 20. Petite cassolette du type des nécropoles puniques les plus récentes de Carthage, terre rouge fine et légère; hauteur, 0 m. 05; diamètre, 0 m. 05.

« Voici, d'autre part, la description d'une quinzaine de lampes romaines, provenant également de Lemta, que j'ai eu l'occasion d'étudier chez divers marchands de Tunis.

« J'ai acquis, pour le Musée, les deux pièces les plus intéressantes de cette collection (n<sup>os</sup> 1 et 2).

« 1. Lampe circulaire, diamètre 0 m. 11. Queue forcée; bec en cœur orné, au-dessous, d'une palmette qui l'enveloppe à la base. Couronne de canaux sur le disque, entourant le sujet central : une femme debout, vêtue d'une longue tunique, que serre à la taille une ceinture par-dessus laquelle elle retombe en plis serrés, et d'une écharpe qui ceint le buste en diagonale et qui rappelle un peu l'attribut caractéristique des prêtresses d'Isis. La femme relève un pan de sa robe de la main gauche, et tend la main droite, qui tient une fleur de lotus, au-dessus d'un calathos très haut, chargé

de guirlandes et de fruits, à ce qu'il semble. J'ai découvert dans un tombeau punique de Dermech, du vi<sup>e</sup> siècle avant notre ère, une épingle d'argent, encore inédite, qui figure une main tenant une fleur de lotus avec le même geste d'offrande. A droite de la femme est figurée une grande palme. Terre jaune à couverture rouge.

« Toutes les lampes qui suivent ont une queue forcée et semblent remonter aux premiers siècles de notre ère :

« 2. Amour nu et ailé, assis sur un tabouret et jouant d'une grande lyre, dont le portant se termine par une tête de cygne. Dessin très incorrect, mais conservation parfaite, deux exemplaires.

Ry C · IVN · ALEX

« 3. Croissant et disque étoilé.

Ry C · IVN · ALEX

« 4. Dauphin devant un gouvernail.

Ry  ALEXI

« 5. Bec très allongé. Gazelle.

Ry L · MVN · PHILE

« 6. Couronne de chêne.

Ry L · M · ADIEC

« 7. Corne d'abondance.

Ry Illisible.

« 8. Masque de théâtre. Signature illisible.

« 9. Aigle. Signature illisible.

« 10. Lion courant à droite.

Ry Guirlande avec rangée de fers à cheval à la naissance du bec, au centre.

« 11. Coq debout à gauche.

« 12. Masque de théâtre.

« 13. Petite lampe en terre fine. Couronne de laurier au pourtour.

Ry Stries autour du bec. R au centre.

« 14. Lampe de transition, terre rouge lourde. Isis et Sérapis, en buste, se faisant face.

« 15. Lampe de transition, terre grise lourde. Couronne de laurier au pourtour du disque.

## II

« Les deux inscriptions suivantes ont été nouvellement découvertes en Tunisie :

« La première, trouvée à Maktar dans les fouilles de l'égout qui s'étend sous la voie romaine dans la direction de Thala, m'a été communiquée par M. Monchicourt, contrôleur stagiaire. C'est une épitaphe, gravée en lettres de 0 m. 055 à 0 m. 06, sur une pierre calcaire haute de 0 m. 62 et épaisse de 0 m. 17 :

D M S  
 ARISTOBO  
 LVS VIXTI (sic)  
 A

« Le second texte, mis au jour dans les travaux de défrichement de Bordj-Touta, en même temps que de nombreux fragments de poterie assez insignifiants, est gravé sur une pierre d'autel, malheureusement brisée au sommet. Il ne reste de la dédicace, qui devait être importante, que les lignes suivantes :

CLARISSIMI VIRI  
 PATRONI MVNICIPI  
 D·D· P·P·

## III

« Je viens de faire reprendre, dans des conditions particulièrement avantageuses pour notre budget, les fouilles de Sidi-Daoud

(cap Bon), qui ont déjà fait l'objet d'une communication de ma part, insérée au *Bulletin archéologique du Comité* <sup>(1)</sup>.

«Toujours peu d'inscriptions. Quelques objets de bronze, miroirs, ou longs clous quadrangulaires, de cercueils ou de coffrets. Quelques lampes sans grand intérêt, ornées le plus souvent d'une rosace au centre, ou d'une lourde couronne de feuilles et de baies de laurier au pourtour, avec ombilic saillant et strié au milieu du disque. Beaucoup de poteries communes remontant aux deux premiers siècles avant et après notre ère : plats de terre rouge bien cuite et brillante, à bords relevés, quelques-uns atteignant jusqu'à 0 m. 40 et 0 m. 50 de diamètre; cruches, pots, amphorisques évacuées d'une forme assez élégante, œnochoés et marmites, presque toujours en terre grise ou blanchâtre, grossièrement striée ou ondulée sur la panse. Je ne vois à citer spécialement qu'une écuelle de terre jaune, assez fine, à couverture noire, ayant la forme d'un plat creux, à large rebord aplati qui s'étire en un point de la circonférence pour former un bec de saucière pointu et peu profond; à l'opposé du bec, le bord du plat est foré de deux trous où l'on passait la cordelette qui servait à le suspendre pour l'égoutter. Le lieutenant Gombeaud a découvert une écuelle identique dans les fouilles d'El-Hagueuff l'an dernier. Le Musée du Bardo possédait déjà divers fragments de vases analogues, mais aucun intact.

#### IV

«Un indigène de Mokenine, Mohamed Hamida, creusant les fondations d'une maison à 1,500 mètres environ du village, sur la piste de Ksar-Hellal, vient de découvrir les restes très effacés d'une villa romaine; il a déblayé entièrement une chambre carrée de 4 mètres de côté, avec un bassin demi-circulaire attenant au coin S. O. La chambre est pavée d'une mosaïque blanche avec quelques ossements dessinés en cubes verts; au centre, un simple anneau; aux quatre angles, des écoinçons formés d'un poisson qu'encadrent deux rinceaux; du bassin part un tuyau de plomb qui se dirige vers l'Est dans la direction d'un réservoir oblong, aux extrémités arrondies, long de 5 mètres, large de 1 m. 50 et profond de 4 mètres.

«A peu de distance de ce groupe de ruines a été découvert un

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique*, 1900, p. CLIII et suiv.

fragment de mosaïque, malheureusement très mutilé, qui figure un œil vu de face, un poisson au-dessous, et deux serpents à droite et à gauche, figures destinées à combattre le mauvais œil.

« M. Gouvet, auquel je dois ces renseignements, fait en ce moment les démarches nécessaires pour obtenir le transport de cet intéressant débris au Musée de Sousse.

V

« M. Georges Cochery, vice-président de la Chambre des députés, vient de faire quelques recherches dans une nécropole romaine de sa propriété de Bir-Tabenk, aux environs de Sfax. Les tombeaux très simples, sans cippes funéraires ni épitaphes, renfermaient le mobilier funéraire habituel et banal : plats, œnochoés, marmites de terre cuite et lampes. Parmi ces dernières, il faut citer les suivantes :

« 1. Terre grise, queue forée. Grande galère à mât droit surmonté d'un carchesius, et large voile carrée, rameurs sur le pont. La proue est munie d'un éperon. La poupe se termine en tête de cygne.

Ry Signature qu'on pourrait rendre plus lisible en découpant la lampe à l'acide chlorhydrique. J'ai cru lire :

⚡ NVMI · CELS

« 2. Queue forée. Terre brune. Disque à demi brisé. Danseur ?

Ry Graffite

E X	O F
Λ I	Λ C I
	S

*Ex of(ficina) Aiakis.*

« 3. Queue forée. Ordinaire, sans ornements.

Ry Graffite

M N R I
C I

*Maurici(i).*

« 4. Queue forée. Femme vue de face, coiffée de larges ban-

deux qui cachent les oreilles et encadrent le visage comme une perruque égyptienne (coiffure de Plautille).

℞ C · IVN · DRAC

« 5. Queue forcée. Terre rouge. Type de transition. Cerf courant à droite, épaisse couronne au pourtour.

« 6. Lampe de transition. Queue pleine, terre rouge. Sur le disque, branche d'olivier d'un joli style, encadrée d'un fer à cheval dont les deux extrémités s'étalent en macarons.

℞ Graffite.

« D'autres lampes de la collection Cochery proviennent des environs d'El-Djem :

« 7. Queue forcée. Terre rouge. Hercule tenant la massue et chargé de la dépouille du lion de Némée.

℞ C · IVN · ALE

« 8. Queue forcée. Terre grise légère. Scorpion.

℞ C · CLO · SVCC ·

« 9. Queue forcée. Terre rouge. Dauphin sur un gouvernail.

℞ M · T · MARI A ·

« 10. Queue forcée. Simple. Deux boutons saillants sur le pourtour du disque.

℞ M · NOV · IVST ·

## VI

« Voici, d'autre part, quelques lampes intéressantes de même provenance qui ont été recueillies au Musée local d'El-Djem, par M. Ramonet, instituteur et conservateur des antiquités de cette localité. Les numéros 2 et 3 sont aujourd'hui au Musée du Bardo.

« 1. Queue forcée. *Carpentum pompaticum*<sup>(1)</sup>.

℞ M · NOV · IVST ·

<sup>(1)</sup> Cf. *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 169, n° 200; lampe à sujet analogue, mais d'une autre fabrique.

« 2. Queue forée. Déméter, à la recherche de Perséphoné, debout sur un char attelé de deux serpents ailés passant à droite<sup>(1)</sup>. Couronne de strigiles au pourtour. Pas de signature au revers.

« 3. Queue forée. Sujet obscène.

Rv M · NOV · GERM ·

« 4. Queue forée. Terre brune. Couronne.

Rv C · OPPI · RES

« 5. Buste de femme vue de face.

Rv M A D I E C

« 6. Lampe de transition. Chevreuil agenouillé.

« 7. Lampe de transition. Lion passant à droite; au pourtour, feuilles de vigne alternant avec des feuilles de lierre.

« 8. Lampe chrétienne. Queue pleine. Lion courant à gauche; au-dessous, un calice.

« 9. Lampe chrétienne. Un palmier.

« 10. Fragment de disque de lampe chrétienne. Christe constantinien.

« Le Musée local d'El-Djem renferme aussi quelques sculptures intéressantes que M. Ramonet y a fait entrer dans ces dernières années et qui sont restées inédites :

« Un bas-relief votif qui semble inachevé; c'est une stèle rectangulaire que surmonte un fronton triangulaire, accosté de deux acrotères. Le champ de la stèle est occupé à gauche par un autel qui supporte un quadrupède, une biche, ou peut-être une louve? Il reste vide à droite, ainsi que le fronton. Sur la tranche supé-

<sup>1)</sup> Cf. *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 160, n° 115, et *Bulletin archéologique*, 1901, ci-dessus, p. CLXXV, n° 9, deux exemplaires de dimensions plus grandes, et avec le char passant à gauche.

rière de la stèle est gravé le nom du dédicant, avec des combinaisons de plusieurs lettres :

M·HEVIVS||EIX  
*M(arcus) Helvius Felix.*

« Deux fragments d'un sarcophage en marbre blanc, qui devait figurer, comme celui du Musée de Philippeville<sup>(1)</sup> des scènes champêtres de style alexandrin; les débris de ce bas-relief représentent : un figuier auquel est suspendu une besace, deux moutons broutant les branchages d'un arbre, et une tête d'homme barbu.

« Un autre fragment paraît provenir d'une statuette de Méléagre. Il représente un pied droit d'homme, à côté d'une tête de sanglier sur laquelle est appuyé un épieu. »

M. GAUCKLER annonce aussi la découverte, près de Bou-Ficha, d'un très intéressant chapiteau byzantin, orné de têtes d'animaux. — Renvoi à M. Saladin.

M. BABELON fait part à la Commission d'un don intéressant, fait il y a quelques mois par M. H. Renault, officier d'administration du génie à Tunis, au Cabinet des médailles :

« M. Renault a bien voulu donner à la collection nationale un lot de cinq pièces intéressantes, parmi lesquelles se trouvent les deux suivantes :

« *Hadrumète.* C·FABIVS CATVLVS HVIR. Tête de Neptune à droite, le trident sur l'épaule.

R· P·SEXTILIVS PR P·AF· VIIV·EP. Tête radiée du Soleil de face. Bronze.

« *Hippo Diarrhytus.* CLAVDIO NERONI HIPHONE LIBERA. Tête de Tibère jeune, à gauche.

R· FABIO·AFRIKANO. Tête de Fabius Africanus, à gauche. Bronze.

« La première de ces pièces est une variété de celle qui est décrite par Muller<sup>(2)</sup> d'après des exemplaires de La Haye et de Co-

<sup>(1)</sup> Cf. Gsell, *Musée de Philippeville*, p. 32 et suiv., pl. II, 1.

<sup>(2)</sup> *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. II, p. 51, n° 25.

penhague. *P. Sextilius, propraetor Africae* en 94 avant J.-C., est dit, en outre, sur la monnaie *VII vir epulonum*.

« La seconde est un bronze très important d'Hippo Diarrhytus qui nous donne le portrait de Fabius Africanus, proconsul d'Afrique sous Tibère. Elle a été publiée par M. H. Renault lui-même dans le *Bulletin du Comité* en 1897<sup>(1)</sup>, et il n'y a pas lieu de revenir à son sujet. M. Renault a d'autant plus de mérite de s'être privé de cette pièce en faveur du Cabinet des médailles, qu'il en connaissait toute l'importance scientifique; aussi nous saisissons avec empressement l'occasion qui s'offre à nous de lui témoigner publiquement notre reconnaissance. »

M. BABELON lit en outre un rapport sur un scarabée grec en cristal de roche, entré récemment au Musée du Bardo :

« Notre confrère, M. P. Gauckler, nous a transmis l'empreinte d'un très remarquable scarabée grec en cristal de roche qui vient d'entrer par ses soins au Musée du Bardo. Cette pierre gravée, qui mesure 0 m. 018 sur 0 m. 014, a appartenu à M. Dybowski et a été trouvée il y a quelques années, à Carthage, probablement dans un tombeau punique; elle devait être enchâssée dans un chaton de bague ou montée, comme tant de cachets orientaux, sur un axe métallique en fer à cheval autour duquel elle pivotait librement.



« Le sujet est un héros grec nu, barbu, coiffé d'un casque et armé du bouclier et de la lance; il est vu de profil et s'avance avec prudence et prêt à combattre. M. Furtwaengler a publié un scarabée de même style, conservé au Musée de Berlin qui représente un sujet presque identique; la seule différence est que le bouclier que tient le guerrier est présenté de face et non de profil<sup>(2)</sup>. M. Furtwaengler reconnaît dans la gemme de Berlin une œuvre archaïque de l'école d'Égine. »

M. Ph. BERGER donne lecture du rapport suivant :

« Pour faire suite aux graffiti sur poterie vernissée publiés dans le *Musée Lavignerie*, M. Gauckler a envoyé à la Commission une série de 40 graffiti puniques inédits, du même genre, recueillis sur

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique*, 1897, p. 250.

<sup>(2)</sup> Furtwaengler, *Antike Gemmen*, pl. VIII, fig. 51.



«On remarquera la parenté de cette formule avec les formules votives que l'on trouve dans les livres de l'Ancien Testament. Le verbe פנא, que nous rencontrons pour la première fois sur une inscription, est le terme propre employé pour «prononcer un vœu». Seulement, en hébreu, il est joint en général au mot פה «bouche»; פנא את פה «ouvrir la bouche (pour prononcer un vœu)»: Juges, 11, 36; Ps. 66, 14; ici il est pris absolument.

«La formule initiale est encore plus intéressante. Elle nous rappelle presque mot pour mot une parole bien connue; Isaïe, 49, 8: כעה רצון עניתיך ובוים ישועה עזרתך «Au temps favorable je t'ai exaucé et au jour du salut je t'ai secouru»; parole que Saint Paul reprend et commente dans la deuxième épître aux Corinthiens<sup>(1)</sup>.

«Je l'avais déjà signalée sur une inscription de Constantine<sup>(2)</sup>; elle doit se lire également sur une inscription néo-punique malheureusement mutilée, photographiée par M. le capitaine Renault à Sidi-Ahmed-el-Hachmi (à 7 kil. au sud de Ksour), et dont je n'avais rien pu tirer jusqu'à présent. Voici ce qu'un nouvel examen m'amène à y lire :

ביום נעם וברך ליגו[רתה] בן בע[רעירי]  
ב . . . . אהם א נעדר ל[בעל חמון]

*Au jour favorable et béni pour Jugur[tha] fils de Ca[raïri]  
. . . . [accompli] ce vœu à [Baal Hammon].*

«Voilà donc une nouvelle formule qui entre définitivement, grâce à l'inscription de Ksiba-Mraou, dans l'épigraphie punique.

«Le nom de l'offrant רמכעט = *Ramkath* n'est pas absolument certain, et il est possible qu'il manque entre *Ram* et *Kath* une ou plusieurs lettres, perdues au commencement de la deuxième ligne.

«Il convient de signaler enfin la forme de l'*alef* qui termine l'inscription, et qui se compose non pas de deux barres croisées en sautoir, comme d'habitude, mais de deux courbes tangentes l'une à l'autre.»

<sup>(1)</sup> Ep. II ad Cor., 6, 2: Κυρῶ δεκτῶ ἐπήκουσά σου καὶ ἐνήμερα σωτηρίας ἐβουλόθησά σου.

<sup>(2)</sup> Congrès international des Orientalistes, Paris, 1897, Section sémitique A, p. 283.

M. GSELL communique à la Commission le texte d'une inscription libyque qui se trouve actuellement à El-Kantara.

« Dans une des maisons de l'oasis d'El-Kantara, j'ai vu une pierre de pressoir semblable à celles que l'on trouve dans tant de ruines romaines, mais présentant quelque intérêt parce qu'elle porte une inscription libyque. A gauche de la colonne de droite est tracé grossièrement un cavalier <sup>(1)</sup>.

□	⊥
	▽
	Z
li	⌞
	▽
	—

« Dans la colonne de droite, il faut probablement décomposer ainsi les caractères d'en haut :

=
▽

« La transcription en lettres françaises donnerait par conséquent :

	<i>n</i>
	<i>l</i>
	<i>g</i>
	<i>i</i>
<i>d</i>	<i>m</i>
<i>ou</i>	<i>g</i>
	<i>s</i>

« On ne connaissait encore aucune inscription libyque dans la région comprise entre Batna et Biskra <sup>(2)</sup> ».

(1) L'animal, dont le cou est très long, pourrait, au premier abord, être pris pour un chameau, mais la queue est celle d'un cheval.

(2) On en a signalé une dans l'Aurès, *Annuaire de Constantine*, 1856-1857, p. 44 et pl. XII; *Journal asiatique*, 1874, I, p. 181, n° 180.

M. R. ARNAUD, administrateur de la commune mixte de M'Sila, adresse à la Commission la note suivante :

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'estampage d'une inscription libyque dont la description très sommaire a été faite vers 1860 dans le recueil de la Société historique algérienne, mais dont on n'avait pas jusqu'ici de reproduction exacte. Ce document a été trouvé dans une maison de M'Sila; ses propriétaires déclarent que la dalle provient des ruines de Bechilga (Zabi justinienne), à trois kilomètres environ de M'Sila. Il est à remarquer que, dans toute la plaine du Hodna, on ne trouve que des cailloux roulés; la stèle dont je vous envoie l'estampage provient donc, sans doute, soit des montagnes de l'Ouennougha, soit du lieu dit « Es-Snam », à quinze kilomètres S. S. O. de Bechilga; ce dernier endroit est couvert de tombeaux libyques de l'espèce dite *basina*. »

Voici, d'après M. Ph. BERGER, les caractères que l'on croit reconnaître sur l'estampage :

I	∨	∨
	∨	
II	∨	+
	II	=
+		II
□	L.I	
III		

M. CAGNAT rend compte d'une note envoyée par M. Letaille et accompagnant la photographie de deux bas-reliefs découverts à Renault. Ces documents venant d'être publiés dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Oran*, il n'y a pas lieu d'y revenir.

En outre, M. CAGNAT signale deux notes de M. Gsell. La première renferme le texte de 24 inscriptions latines trouvées en Algérie. La deuxième décrit le camp primitif de Lambèse, déblayé par M. l'abbé Montagnon. Les deux notes de M. Gsell seront imprimées au *Bulletin* <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir plus loin, p. 308 et p. 320, le texte *in extenso* de ces deux communications.

M. CAGNAT entretient la Commission des fouilles exécutées l'an dernier en Algérie, par le Service des Monuments historiques.

« A Tingad, dit le rapport de M. Ballu, architecte en chef, que le Ministère des Beaux-Arts a bien voulu nous communiquer, on a continué à déblayer l'espace compris entre le Capitole et les Thermes; on y a trouvé un certain nombre de menus objets, en marbre, en bronze, en terre cuite (en particulier, un vase à deux anses avec couvercle percé de quatre trous et portant l'inscription R·A·P), des statuettes ou fragments de statuettes, des monnaies. Tout cela a été recueilli dans des restes de maisons. En même temps on fouillait les grands thermes qui sont situés au Nord de la ville, près de la porte d'entrée. Le dégagement de l'édifice est achevé; c'est un des plus beaux spécimens d'établissements balnéaires que l'antiquité romaine nous ait conservés.

« A Morsott, M. l'administrateur Barry a fouillé deux basiliques et des bains; le résultat de ces fouilles a déjà été signalé soit dans le *Recueil de Constantine*, soit dans le *Bulletin du Comité*.

« A Khamissa, on a commencé à dégager la scène et les couloirs qui y donnent accès; de même à Djemila.

« Enfin le sous-préfet de Tizi-Ouzou a fait quelques recherches à Tizirt; il a mis au jour les restes des thermes, malheureusement assez détériorés. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'une intéressante lettre adressée par M. L. Bertrand, conservateur du Musée de Philippeville. Elle est relative à une exploration faite aux environs de Stora en compagnie de M. Gardelli, maréchal des logis de gendarmerie. Au lieu dit *Kermouda*, sur un plateau d'où l'on domine la mer, le sol est parsemé de débris de tuiles et de poteries. Une fouille a fait découvrir le centre presque intact de la voûte d'un four; dans le four, on a recueilli des fragments de grands et de petits vases, d'amphores et de bourrelets en terre cuite de 0 m. 10 d'épaisseur, comme on en trouve en grande quantité dans la nécropole phénicienne de Stora. Ce four était sur le bord et au sud d'un cimetière que M. Bertrand croit de l'époque punique.

M. Bertrand a rapporté de Stora un fragment de jarre, trouvé à proximité du village. Sur le ventre, au-dessous du col et à la

hauteur des anses, on distingue quatre lettres sur deux lignes, qui appartiennent à la partie droite de l'estampille :

RV

AR

Enfin il a fait entrer au Musée de Philippeville un phallus en terre cuite, muni d'un conduit rectangulaire, et qui a dû servir à une fontaine. Cet objet a été trouvé par M. Gardelli, dans le jardin de la gendarmerie de Stora, en plantant des arbustes.

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

*Le Secrétaire de la Commission,*

R. CAGNAT,

Membre du Comité.

11 JUIN 1901.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL BASSOT.

La séance est ouverte à 4 heures.

Excusés : MM. Héron de Villefosse et Grandjean.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Papier, membre non résidant du Comité, envoie la photographie et la description d'une mosaïque à figures découverte dans le jardin de M. Chevillot, à Hippone. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Gauckler fait hommage à la Commission du *Compte rendu de la marche du Service des Antiquités* en Tunisie, pendant l'année 1900. Ce rapport, qui a été imprimé à Tunis, énumère et résume les résultats de toutes les recherches archéologiques faites dans la Régence.

Il communique au Ministère la photographie de la statuette de négriillon dont il a été question à la dernière séance. — Renvoi à M. Reinach.

Il adresse, en outre, une étude de M. le capitaine Donau, commandant supérieur du cercle de Kebilli, sur le *limes tripolitanus*. — Renvoi à M. Toutain.

Il annonce que la borne limite de l'*Africa vetus* et de l'*Africa nova*, récemment découverte par les officiers des brigades topographiques, vient d'entrer au Musée du Bardo. Le transport de cette pierre de grandes dimensions et d'un poids considérable à travers un pays escarpé, broussailleux, sans voies de communication praticables,

fait le plus grand honneur à M. Déprez, membre de l'École française de Rome, qui s'est acquitté avec un succès complet de la mission que M. Gauckler lui avait confiée.

Enfin il écrit la lettre suivante :

« Sur la demande de M. Cagnat, j'avais chargé M. L. Drappier, secrétaire de la direction des Antiquités, d'aller compléter sur place les renseignements archéologiques qui ont été recueillis et transmis, il y a quelques années, au Ministère de l'Instruction publique par MM. les officiers des brigades topographiques chargés de lever la carte de Medjez-el-Bab.

« M. Drappier vient d'explorer la région du Goubellat, où avaient été signalées plusieurs inscriptions inédites. Sa mission n'a pas donné tous les résultats que j'en attendais, et cela pour plusieurs raisons : elle a été contrariée par le mauvais temps persistant et la pluie, qui rendait impossibles tous les estampages. Plusieurs des localités que devait visiter M. Drappier se trouvent dans des régions d'accès si difficile, qu'il aurait fallu pour y arriver un matériel de campement et des ressources que nous ne pouvions actuellement consacrer à cette étude. Enfin les ruines romaines qu'un *R. R.* désigne si clairement sur la carte sont souvent, en réalité, fort effacées et à peine visibles sur le terrain; il arrive même parfois que les noms géographiques dont on les a baptisées sont inconnus des indigènes que M. Drappier a consultés sur place.

« En dépit de toutes ces difficultés, M. Drappier a cependant réussi à recueillir quelques documents intéressants.

« **Henchir Krouar-Nouar.** — A 3 kilomètres au Sud-Ouest de Sidi-Medien (*Colonia Vallis*), dans une région très pauvre, où les terres propres à la culture des céréales font à peu près défaut. La région paraît avoir été consacrée surtout à l'élevage, à l'époque romaine. Les ruines qu'on y rencontre, entièrement arasées, semblent, pour la plupart, les restes d'exploitations agricoles peu importantes.

« Il y a là deux groupes de ruines, distants l'un de l'autre de 600 mètres environ; seul le groupe de l'Ouest renferme un fragment d'inscription, que voici :

« Bloc calcaire, à grain très fin, long de 1 m. 50, large de 0 m. 46, épais de 0 m. 25, bien équarri, provenant de la frise d'un monument, dont les vestiges ont à peu près complètement disparu. Les lettres, bien taillées et profondes, sont hautes de

0 m. 20. L'inscription est gravée sur deux lignes. Il manque le commencement et la fin de la dédicace.

*pro salute imp. m. AVRELI SEVERI · Antonini*

*e GRILIVS ████████VSVET · FL · PERpetuus*

« Le nom du personnage, dont le nom apparaît à la seconde ligne de cette dédicace, est à rapprocher de celui de Q. Egrilius Plarianus, qui fut légat du proconsul d'Afrique en 159, et qui est mentionné sur deux inscriptions, trouvées précisément dans la même région, l'une à Bou-Ftis (*Avitta Bibba*)<sup>(1)</sup>, l'autre près de Tebourba (*mun. Aelium Avitta*)<sup>(2)</sup>. Deux autres textes africains découverts à Bou-Ghara (*Gighthis*) sont dédiés au même légat<sup>(3)</sup>.

« **Plaine du Goubellat.** — Déserte encore en 1898; aujourd'hui vingt-cinq colons y sont installés. Fertilité moyenne. Les travaux de défrichement ont amené sur divers points la découverte de restes d'installations agricoles romaines, et aussi de quelques édifices plus importants : la propriété Ducertil, dans la partie septentrionale de la plaine, renferme deux puits romains bien conservés, distants d'une centaine de mètres. Le premier, *Bir-Douaïk*, mesurant 1 m. 50 de diamètre, a été récemment déblayé par M. Ducertil, qui a trouvé la nappe d'eau à une profondeur de 30 mètres. Le second, *Bir-et-Touil*, a 3 m. 25 de diamètre; il sera prochainement déblayé; dans le voisinage de ces puits ont été découverts trois chapiteaux, quelques débris de colonnes et les quatre inscriptions suivantes :

« **Bir-Douaïk.** — Fragment d'une belle frise architravée qui couronnait sans doute un mausolée. Largeur : 0 m. 80; épaisseur : 0 m. 26; hauteur de la frise : 0 m. 32; de l'architrave : 0 m. 26; soit au total : 0 m. 50. Lettres bien gravées, hautes de 0 m. 08 :

*erini AE PIETATIS FILIO QVI VIXIT amis*

*/LITIA · POSTIMA · PARENTes*

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 800.

(2) *Ibid.*, n° 1177.

(3) *Ibid.*, suppl., n°s 11026 et 11030.

« Fragment de linteau, large de 0 m. 61, épais de 0 m. 20, haut de 0 m. 25. Lettres de 0 m. 105 :

DOMVS · T · VALERI · V  
 F N N I I S V A L E R I A N O

« Fragment d'une grande frise, large de 1 m. 35, haut de 0 m. 38, épais de 0 m. 20. Lettres hautes de 0 m. 105, gravées sur trois lignes :

DIVI · L · SEPTIMI SEVERI · PII · NEPOTI  
 ECTIONE · PORTICVM · PRAETER COL  
 DECVRIONIBVS ET CETERIS *Civibus*

« Dédicace à l'empereur Sévère Alexandre d'un monument et d'un portique à colonnade; il manque une grande partie du texte à droite et à gauche. La troisième ligne, plus courte que les deux autres, n'occupait que la partie médiane de la frise.

« Borne milliaire, brisée au sommet, haute de 1 m. 95 et mesurant 1 m. 50 de diamètre. L'inscription est gravée, dans un cadre actuellement haut de 1 m. 10, en caractères de 0 m. 08 :

PIVS · FELIX · AVG ·  
 PARTHICVS · MAX  
 BRITANNICVS  
 MAXIMVS · GER  
 MANICVS · MAX ·  
 TRIB · POTEST  
 XVIII · COS · III ·  
 P · P · RESTITVIT

L

[*Imp(erator) Caes(ar) M(arcus) Aurelius Antoninus] Pius Felix Augustus). Parthicus [m]ax(imus), Britannicus maximus, Germanicus max(imus), trib(unicia) potest(ate) XIX. co(n)s(ul) IV. p(ater) p(atric) restituit. I.*

« Borne milliaire, érigée au cinquantième mille de la grande voie romaine de Carthage à Tébessa, par *Turris, Vallis, Ad Atti-*

*cillac* et *Coreva*, lors de la réfection de cette route en 216, sous le règne et par ordre de l'empereur Caracalla. De nombreuses bornes, datées de la même année et relatives à ces mêmes travaux, jalonnent encore aujourd'hui cette section de la route de Carthage à *Thereste*, notamment aux environs de Krich-el-Oued, de Sidi-Medien, du Goubellat<sup>(1)</sup>. La borne milliaire de la propriété Ducutil, qui a été retrouvée en place, nous fournit un nouveau point de repère qui précise le tracé de cette importante voie de communication, encore très visible par endroits, mais dont les restes sont bien menacés aujourd'hui par les progrès de la colonisation.

« **Henchir-el-Halouani.** — Ces ruines sont désignées par les indigènes de la région sous le nom d'Henchir-Sidi-Djabeur. Elles s'étendent sur plusieurs hectares et présentent les restes assez visibles de monuments construits avec soin. M. Drappier y a relevé les vestiges d'un fortin carré en grand appareil, de nombreux tombeaux et d'un édifice rectangulaire, auprès duquel gisent les trois fragments, qui paraissent se raccorder exactement, de l'inscription suivante :

« Fragment I. — Long. : 1 m. 15; haut. : 0 m. 52.

« Fragment II. — Long. : 1 m. 20.

« Fragment III. — Long. : 1 mètre.

« Le texte est incomplet à droite : .

///M/// I N C O L V M I T A T E  
I A R I I M I R E M P V B L I C A M P R E L O G A N

I M P /// C O N S t a n t i n i  
R T I M V I R O v O

« Ma lecture a été faite d'après la copie de M. Drappier.

« Ce texte paraît important et peut-être arriverait-on à le compléter en faisant quelques fouilles dans l'édifice auprès duquel il a été découvert, et dont il semble avoir orné la façade. Malheureusement, les lettres sont assez effacées et la pluie a empêché M. Drappier de prendre un estampage des trois fragments d'inscription qu'il a copiés. »

<sup>(1)</sup> Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n<sup>os</sup> 10057, 10061, 10066, 10070, etc.; et, pour la section suivante, de *Coreva* à *Musti* : Carton, *Découvertes épigr. et arch. dans la région de Dougga*, p. 25, 32, 52.

M. GSELL fait part à la Commission d'un certain nombre de découvertes.

« On a trouvé tout récemment à Khenchela une statue de pierre, haute de 1 m. 52, que M. Brunache, administrateur, a fait transporter au square de cette ville.

« Elle représente un homme qui est vêtu d'une tunique et d'un manteau court attaché sur l'épaule gauche; il porte des chaussures. La tête manque. La main droite retient les plis du manteau sur la poitrine; la main gauche, baissée, paraît avoir tenu un objet allongé (un bâton?), dont il ne subsiste plus que le bout. On voit sur l'avant-bras gauche l'extrémité d'un serpent qui devait s'enrouler autour de cet objet.

« Ces attributs peuvent convenir à Esculape; cependant le costume n'est pas celui que porte d'ordinaire le dieu (un manteau couvrant une des épaules et le bas du corps, mais laissant le torse nu). Il semble qu'on ait voulu figurer ici un simple mortel. Il ne porte pas la toge : il ne s'agit donc pas d'un citoyen romain; c'est peut-être un médecin ou un prêtre. L'exécution de cette statue est mauvaise.

« M. Jacquetton, administrateur de la commune mixte des Ouled-Soltane, m'a envoyé des copies de six bornes milliaires qu'il a découvertes au lieu dit Chihat (douar des Ouled-Si-Slimane), à quatre kilomètres et demi au Nord-Est de Ngaous :

1.

I M P C A E S

▨ VALERIO

D I O C L E T I

A N O I N V I C

T O P I O F E L I

C I A V G

*Imp(eratori) Caes(ari) [C(aio)] Valerio Diocletiano.*

*Invicto Pio Felici Aug(usto).*

2.

PERPET  
OACFLO  
RENTIS  
SIMO  
5 CAESGAL  
VLMAXIM  
IANO IOVIO  
INVIC

*Perpet[u]o ac florentissimo Caes(ari) Gal(erio) Val(erio) Maximiano  
I[m]io[r]i, Invic[ito Pio Felici Aug(usto)].*

« Ligne 7, il faut sans doute lire IVNIOri.

3. « La borne est brisée en bas :

IMDN  
IDOM  
ALEXSA

////

////

*Im(peratori) d(omino) n(ostro) [L(ucio)] Dom(itio) Alex<s>a[udro  
Invicto Pio Felici Aug.].*

« Inscription de L. Domitius Alexander, qui, avant d'usurper la dignité impériale, fut vicaire d'Afrique<sup>(1)</sup>.

4.

IMP D N FL  
VALERIO C  
ONSTANTIN  
O INVICT  
O P F AVG

*Im(peratori) d(omino) n(ostro) Fl(avio) Valerio Constantino  
Invicto P(ri) Felici Aug(usto).*

<sup>(1)</sup> Cf. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. II, p. 153 et suiv.

5.

IMP D N  
 LICINIO  
 LICINIAN  
 O · IN  
 AVG

*Imp(eratori) d(omino) n(ostro) [Val(erio)] Licinio Liciniano  
 In|victo P(io) F(elici) Aug(usto).*

6.

IMP D N  
 FL CLA  
 VDIO IV  
 ANO V  
 ICTOR S  
 EM I ER  
 AVG

*Imp(eratori) d(omino) n(ostro) Fl(avio) Claudio In|li]ano,  
 victor[i] sem[p]er Aug(usto).*

M. Jacquetton a découvert, en outre, au même endroit trois autres bornes, dont les inscriptions sont à peu près illisibles.

Ces pierres devaient être placées au troisième mille de la route allant de N'gaous à *Lamasba* (Henchir-Merouana) par la plaine du Bellezma; beaucoup d'autres bornes ont été recueillies sur la même voie<sup>11)</sup>.

M. Jacquetton m'a aussi envoyé la copie d'une borne trouvée à Tinibaouine, à quatorze kilomètres à l'Est de N'gaous. Elle devait jalonner une voie reliant directement N'gaous à Merouana (*Lamasba*), sans passer par la plaine du Bellezma :

IMP CAES  
 MAXI  
 INVICTO  
 PIO FELI  
 CI AVG

<sup>11)</sup> Voir G. H., *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 112-125.

« Cette inscription paraît se rapporter à Maximien ou à Maximin Daza. J'ai copié d'ailleurs récemment au même endroit une borne de Licinius, dont j'ai envoyé le texte au Comité.

« M. le lieutenant Grange m'adresse la copie et l'estampage d'une inscription qu'il vient de trouver à Tobna, dans un des murs de la tour Nord-Est de la citadelle byzantine.

« La pierre mesure 1 m. 10 sur 0 m. 50; la hauteur des lettres varie de 0 m. 05 à 0 m. 10 :

D N FL CLAV  
 D I O C O N  
 S T A N T I  
 O N O B B  
 AV

« Ligne 4 : les deux B apparaissent très nettement sur l'estampage. — Ligne 5 : La copie de M. Grange ne donne que les deux lettres AV, et, sur l'estampage, je ne distingue rien après.

« *D(omino) n(ostro) Fl(avio) Claudio Constantio, nob<b>(ilissimo) Au(gusto)*.

« Cette inscription est rédigée d'une manière incorrecte et l'on ne saurait dire avec certitude à quel prince elle se rapporte. Les noms *Flavius Claudius Constantius* étaient ceux de Gallus, frère de Julien l'Apostat; ce personnage fut César de 351 à 354<sup>(1)</sup>. L'épithète *nobilissimus* de notre inscription convient à un César plutôt qu'à un Auguste. Mais elle est suivie ici du mot *Au(gustus)*, titre qui n'appartint pas à Gallus. Parmi les Augustes, Constantin II s'appela *Flavius Claudius Constantinus*, et Constance II *Flavius IVLIVS Constantius*. C'est peut-être un de ces deux fils de Constantin le Grand que vise la dédicace de Tobna; dans ce cas, il faudrait admettre une erreur que l'on a déjà constatée sur plusieurs autres inscriptions africaines<sup>(2)</sup>.

(1) Voir Seeck, *Rheinisches Museum*, t. LV (1900), p. 319-320. M. Seeck rapporte à Gallus deux inscriptions africaines, dédiées à *Flavius Claudius Constantius nobilissimus Caesar* (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 8475, et *Ephem. epigr.*, t. V, n° 1112).

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10172 (= *Ephem. epigr.*, t. VII, n° 809), où j'ai lu (chez M. Cambon, à Tébessa) : *D(omino) n(ostro) || [Fl]avio Cl || [a]udio Co. || [st]antio || [Pr]o Felice || Aug(usto)*. — Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 256, n° 290, et p. 288.

« M. Grange a découvert, dans les murs de la même tour, quatre inscriptions funéraires qu'il est inutile de publier ici; deux d'entre elles paraissent nommer des vétérans.

« Enfin, M. Mermet, architecte du Service des monuments historiques, m'a remis l'estampage d'une inscription qui vient d'être trouvée dans les fouilles de Tingad ( hauteur des lettres 0 m. 07) :

H Y G I A E  
AVG  
FAVSTVS  
ET  
VALENTNA

« Cette dédicace est gravée sur une base de statue, semblable à celle qui porte une dédicace à Esculape et que j'ai communiquée récemment à la Commission de l'Afrique du Nord : *Aesculapio Aug(usto) at exornationem habui*, etc. Elle a été trouvée à quelques mètres de cette dernière, dans une maison voisine des thermes du Sud, maison qui contenait une piscine. Les deux statues d'Esculape et d'Hygie décoraient donc ici un local servant à des bains, particularité dont on a divers autres exemples<sup>(1)</sup>. »

M. SALADIN lit une note sur des chapiteaux à figures d'animaux dont la photographie avait été envoyée par M. Gauckler. Cette note sera insérée au *Bulletin*<sup>(2)</sup>.

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

*Le Secrétaire de la Commission,*

R. CAGNAT,

Membre du Comité.

(1) Ballu et Cagnat, *Timgad*, p. 242.

(2) Voir plus loin, p. 438, le texte *in extenso* de ce rapport.

9 JUILLET 1901.

---

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

---

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Gauckler fait hommage du 5<sup>e</sup> fascicule de l'*Enquête sur les travaux hydrauliques romains en Tunisie*, dont il dirige la publication.

M. Gsell offre une brochure intitulée : *Instructions pour la conduite des fouilles archéologiques en Algérie*, dont il est l'auteur.

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

La Direction des Beaux-Arts transmet à la Commission un mémoire sur Tobna, rédigé par M. le lieutenant Grange, du 3<sup>e</sup> tirailleurs. — Renvoi à M. Diehl.

M. le capitaine Hannezo envoie la photographie de diverses poteries trouvées en Tunisie. — Renvoi à M. Gauckler.

M. Gauckler communique une étude de M. le capitaine Le Brœuf, chef du bureau des affaires indigènes à Gabès, sur le territoire militaire de Gabès à l'époque romaine. — Renvoi à M. Toutain.

M. CAGNAT fait connaître qu'il a reçu de M. le capitaine Hannezo

l'estampage de deux inscriptions funéraires tout récemment exhumées; l'une qui vient de Lemta porte :

DIS MANIBVS  
M CAELIVS  
FVSCVS  
VIXIT ANNIS  
LXX

L'autre, qui provient de Souse, est très mutilée.

M. GSELL envoie un rapport sur les fouilles de M. le lieutenant Grange :

« M. le lieutenant Grange poursuit les fouilles qu'il a entreprises à Tobna. Elles ont porté, en dernier lieu, sur quatre points :

« 1° A l'Ouest de la citadelle byzantine, des thermes assez vastes ont été en partie déblayés. Dans six salles au moins, il y a des *suspensurae* en briques, encore assez bien conservées. De petites seringues en argile constituaient l'ossature des voûtes.

« 2° Dans la citadelle même, M. Grange a dégagé l'entrée principale, au milieu du front Nord, et deux tours, celle de l'angle Nord-Est et celle du milieu du front oriental. Les dispositions de ces tours ont été reconnues avec exactitude. L'épaisseur des terres et l'existence d'un cimetière musulman empêchent de déblayer l'intérieur de la citadelle.

« 3° A un kilomètre et demi environ au Sud de Tobna et au milieu d'un cimetière antique, on voit deux absides contiguës, regardant le Sud, de 8 m. 40 d'ouverture et de 4 m. 30 de profondeur. Elles ont peut-être appartenu à deux chapelles chrétiennes (*memoriae*). M. Grange a fouillé ces absides ainsi que le terrain environnant, mais sans résultat notable.

« 4° Au Nord-Est de la citadelle, et contre la face orientale du rempart de la ville, M. Grange a mis au jour les ruines d'un bâtiment en forme d'exèdre, de 5 mètres de large sur 5 m. 50 de profondeur, dont l'ouverture regarde l'Ouest et qui est flanqué, à droite et à gauche, de deux espaces rectangulaires. L'ensemble de ces constructions, dont il ne subsiste plus que le bas, ressemble au fond d'une église, c'est-à-dire à une abside avec ses deux sacristies. Il est difficile de dire si elles formaient un bâtiment complet ap-

pliqué contre le rempart, ou si elles représentent seulement le reste d'une église, coupée par suite de l'établissement du mur de défense. L'abside offre, vers le milieu, une colonnade disposée transversalement, qui paraît être de très basse époque.

« Dans cette abside, on a découvert neuf sarcophages de pierre, en forme d'auge. Un autre sarcophage se trouvait dans la salle de gauche, une dizaine d'autres au delà de la salle de droite. Les morts étaient pour la plupart ensevelis la tête à l'Ouest. Auprès de quelques-uns d'entre eux, il y avait des bijoux que M. Grange a envoyés au Musée d'Alger. Ce sont en général des débris de colliers : perles en verre translucide ou en pâte de verre, de différentes couleurs, en cornaline, en chalcédoine, en onyx, en jayet, en corail, en ambre; coquillages perforés; pointe en corne; capsules de bronze; améthystes taillées en olive; prismes en cristal de roche; bâtonnet de corail suspendu à un anneau d'argent; olives en os. Une petite pendeloque en or a la forme d'un cercle enfermant d'un côté une croix monogrammatique et entourant de l'autre une capsule avec un grenat. Une monnaie d'argent du iv<sup>e</sup> siècle a été percée et introduite dans un anneau de bronze pour faire partie d'un collier, selon une mode encore en usage chez les femmes indigènes. Une figurine en os, qui servait de pendeloque, paraît représenter un cheval. La pièce la plus curieuse est un masque comique en ambre, haut de 0 m. 035, qui était aussi une pendeloque. Une bague en verre offre un large chaton tronconique, dont l'image n'est plus reconnaissable.

« Ces sépultures datent sans doute de l'époque byzantine.

« Le Musée d'Alger a reçu en outre de M. Grange quatre petits disques de verre recueillis dans les ruines de Tobna. Ils portent des légendes arabes devenues indistinctes<sup>(1)</sup>. Cependant, sur l'un d'entre eux, M. Fagnan a cru lire les caractères suivants :

الإمام  
معد

*L'imam Maadd.*

« Enfin M. Grange a étudié le tracé des voies romaines qui

(1) Cf. pour ces disques, Besnier et Blanchet, *Collection Farges*, p. 49-52 et pl. VIII.

partaient de *Thubunac*, et trouvé plusieurs bornes milliaires, dont je communiquerai le texte à la Commission de l'Afrique du Nord, quand j'aurai reçu des estampages.

«Le Service des Monuments historiques a alloué à M. Grange une nouvelle subvention.»

M. GSELL annonce en outre que M. de Kermabon, lieutenant détaché au service géographique de l'armée, vient de trouver, au Nord de l'Aurès, quelques inscriptions dont il a bien voulu lui communiquer des copies et des estampages. Cinq d'entre elles offrent un certain intérêt :

« 1° Pierre gisant dans un champ, à douze kilomètres au Nord-Est de Lambèse (un peu au Nord de la source d'Aïn-Chiboune). Brisée à droite.

«La copie de M. de Kermabon, un peu plus complète que l'estampage, donne le texte suivant :

IVIM A RECO  
ONN AIC PII AEAENS  
ARAM TAC INSTIVE  
IIOVE ILCIELVHEARM  
CIVE FILCIS CVRATORIBVS  
EAIRIMO E CIVIO VICTO

« Sur l'estampage, j'ai déchiffré ce qui suit (hauteur des lettres, 0 m. 04-0 m. 025) :

T M · NR É CO M  
N N A G · P II · A É A E N S  
A R A M F A C · I N S T T V E  
I Q V E I R · C H E L V · H L A R · M  
C I V I F E L C I S C V R A T O R I B V  
E R I M O E C · I V L O V I C T O

«Ce texte est médiocrement gravé. On pourrait restituer, en supposant une rédaction assez incorrecte :

[*Pro salute*](*r*) *M*(*arci*) *Aurelii*) *Com*[*modi Anto*]*nini Aug*(*usti*) *Pii Alca-*  
*uens*[*es*]. . . *aram* [*s*]*ac*(*ram*??) *insti*tue[r]unt *dedicaverunt* que [*p*]*r*(*ocura-*  
*tore*?) *C*(*ai*o) *Hele*(*io*) *Hilar*i, *m*(*agisterio*?) *C*(*ai*ü) *Iul*(*ii*) *Fel*cis, *cura*tori-  
*bus*. . . *imo* et *C*(*ai*o) *Iul*io *Victo*[*re*].

« 2° On connaît déjà un certain nombre de bornes milliaires de la route de Thamugadi à Cirta <sup>(1)</sup>. M. de Kermabon en a découvert plusieurs autres.

« Partie inférieure d'une colonne sur le bord de la piste de Tingad à Chemora, à environ 10 kilomètres et demi de Tingad. Je donne la copie qui m'a été remise :

MAX PON  
 MA TRB POI XVIII  
 IMP II COS IMPRPI  
 COS ET IVLA AVG  
 MATRE AVG ET C  
 ASTROR · ET SENA  
 TVS AC PATRIAE  
 RP · COL THAMV

—  
 VII

[*Imp(eratori) Caes(ar)i M. Aurelio Severo Antonino Pio Felici Augusto, Par(t)hico max(imo), Brit(annico) max(imo), Ger(manico)*] *max(imo)*, *pon(tifici) ma(ximo)*, *tr[ib]b(uniciae) pot(estatis) XVIII*, *imp(eratori) II[II]*, *co(n)s(uli) I[III]*, *p(atr)ri* [*p(atr)iae*] *p[ro]co(n)s(uli)*, *et Iul[ia]n[us] Aug(ustae) mat[er] [i] Aug(usti) et castror(um) et senatus ac patriae, r(es)p(ublica) col(oniae) Thamu(gadensis). (Milia passuum) VII.* — Inscription de l'année 215.

« Cf. une borne du sixième mille qui date de la même époque <sup>(2)</sup>.

« 3° Au même endroit. — Colonne. — Copie de M. de Kermabon :

IM D N MAG  
 N MAGNE  
 INVICTO  
 PIO FELICI  
 SEMPER

—  
 VII

*Im[p] (eratori) d(omino) n(ostro) Magn[o] Magne[ntio] Invicto Pio Felici  
 semper [Aug(usto)]. (Milia passuum) VII.*

<sup>(1)</sup> *École française de Rome, Mélanges d'archéologie*, t. XIII, p. 525 et suiv.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, t. XIII, p. 527.

\* On a trouvé dans l'Afrique du Nord plusieurs autres inscriptions en l'honneur de Magnence<sup>(1)</sup>.

\* 4° Bas d'une colonne, dans un gourbi à sept cents mètres au Sud du point où ont été trouvées les deux inscriptions qui précèdent. Copie de M. de Kermabon :

FORIO FELI  
CE AVG PON  
TIFICE MA  
XIMO RESP  
COI THA  
MVG  
VII

... [Iuvic]o [P]ro Felice Aug[ust]o, pontifice maximo, resp[ublica] co[loni]ae] Thamug[adensis]. (Milia passuum) VII.

\* 5° Colonne, placée au dixième mille de la même route<sup>(2)</sup>. Copie de M. de Kermabon :

D I VALENIN  
A MO TRIVMP  
IRTORI SEM  
PER AVG  
O

D[ominio] [u]stro] Valen[t]in[us]o triump[ha]tori[um] semper Aug[ust]o.

\* Le côté opposé de cette colonne présente des traces d'une inscription, probablement plus ancienne :

IMP  
NO  
V  
V

<sup>1</sup> Voir *École française de Rome, Mélanges d'archéologie*, t. XIV (1894), p. 414, n° 3.

<sup>2</sup> Deux bornes de ce dixième mille sont publiées dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XIV, p. 530-531, n°s 50 et 51.

M. GAUCKLER, présent à la séance, fait différentes communications :

1° Il annonce qu'il vient de faire entrer au Musée du Bardo une inscription importante découverte en 1893 par M. le capitaine Tous-saint<sup>(1)</sup>. M. le lieutenant Lauty l'a retrouvée cette année, et M. Déprez, membre de l'Ecole de Rome, a réussi à la transporter jusqu'à Tunis. M. Gauckler signale quelques corrections à apporter au texte déjà publié.

2° Il communique le texte de quelques inscriptions inédites nouvellement découvertes en Tunisie :

« Les travaux entrepris à TebourSouk, pour réparer et agrandir la mosquée voisine de la source romaine, Djamaa-el-Aïn, ont fait trouver le 10 juin dernier, à deux mètres de profondeur, dans des terres rapportées, les deux fragments épigraphiques suivants :

« A. Fragment de linteau calcaire, brisé de partout, sauf en haut; lettres bien gravées, hautes de 0 m. 16.

« La dernière lettre de la première ligne est l'amorce d'un C plutôt que d'un S.

I VNONIC  
DEN

[I]unoni C[ae]lesti?

\* Cette dédicace se rapporte sans doute au temple de Junon Céleste dans les ruines duquel Ximenès a trouvé l'inscription publiée au *Corpus*, t. VIII, sous le n° 1428. Il m'a d'ailleurs été impossible de retrouver ce texte à TebourSouk.

« B. Stèle funéraire de calcaire blanc à grain fin, épaisse de 0 m. 08, haute de 0 m. 32, large de 0 m. 40, brisée en bas. Il manque le bas de l'inscription, qui est gravée en lettres élégantes, hautes de 0 m. 075.

D M S  
CAECILIA  
VICTORIA

<sup>1)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1893, p. 231, n° 84.

«A Carthage, dans les fouilles de l'Odéon, j'ai recueilli plusieurs fragments chrétiens ou païens sans intérêt.

«Les inscriptions suivantes, trouvées à Lemta ou à Sousse, sont aujourd'hui déposées au Musée de Sousse.

«C. Fragment d'une belle dédicace, en marbre blanc, trouvée en 1896 à Lemta, près du Forum. Épaisseur, 0 m. 05; hauteur des lettres, de bonne époque, 0 m. 055. La pierre est brisée partout, sauf à droite.

V M R E I F V D L I C A E  
 I M E N T A · C I V I ·  
 u V M E R O · A C C I ·  
 I T E M · C I V I ·  
 I O C

«D. Épitaphe trouvée à Sousse en 1898 dans les travaux du boulevard du Nord. Plaque de marbre blanc épaisse de 0 m. 02, large de 0 m. 03, haute de 0 m. 16. Lettres bien gravées, hautes de 0 m. 02.

D I S · M A N I B V S  
 C O E L I A E · P · F · R O G A T A E  
 V I X I T · P I E · A N N I S  
 X X V

«En même temps que cette inscription funéraire et d'autres fragments sans importance, ont été recueillies de nombreuses poteries élégantes et fines, notamment une grande gourde plate à deux petites anses, en terre rouge, mesurant 0 m. 28 de diamètre, avec une épaisseur maxima de 0 m. 04 seulement, puis quelques vases à onguents en albâtre, plusieurs statuettes, et d'autres pièces de mobilier funéraire prouvant que la région que traverse le nouveau boulevard du Nord était occupée autrefois par une nécropole païenne, dont les tombeaux semblent presque tous remonter aux deux premiers siècles de notre ère.

«E. Le fragment suivant, demeuré jusqu'ici inédit, a été copié à Dougga par M. L. Poinsot :

« Dans la partie orientale du temple de *Caelestis*, fragment de dédicace découvert dans les fouilles du Service des Antiquités :

CAELESTI · *aug. suc.*  
*no* DIVS · RVSTICVS · I  
 NI · F · SVI · QVOD · EI ·  
 I · STATVAM · P · P · P  
 DIC · CVR · M · N

« Larg., 0 m. 85; haut., 0 m. 67; épais., 0 m. 30. Lettres, 0 m. 09. A la première ligne, blanc de 0 m. 26 avant *Caelesti*. Brisé à droite et à gauche.

« Les caractères sont identiques à ceux de la grande inscription du portique.

« F. J'ai revu sur un estampage l'inscription découverte dans les travaux de la source d'Aïn-Medeker que j'ai publiée précédemment <sup>(1)</sup> d'après une copie de M. Gresse, et en faisant les réserves nécessaires.

« L'inscription, gravée en belles lettres hautes de 0 m. 065, doit se lire ainsi :

ANVS · VIX · ANNIS  
 LXVII

APOCIDIA VRBANA · VIX · ANN · XXXV  
 Q · CAELIVS · SATVRNINVS · FIL · PARENT · PIÏSS · FEC · H · S · S

... *annus vix(it) annis LXVII, Apocidia Urbana vix(it) ann(is) XXXV. Q. Caelius Saturninus, fil(ius) parent(ibus) piïss(imis) fec(it) h(ic) s(it) s(unt).*

3° Il rend compte des résultats d'une tournée faite par M. Drappier dans la région du Goubellat, pour terminer la revision des ruines qu'il avait commencée antérieurement. M. Drappier n'a recueilli qu'une inscription, celle d'une borne milliaire, sans doute celle qui, découverte par Ximenès, a été publiée au *Corpus* sous le n° 10066. Le texte correct est le suivant :

(1) Voir plus haut, p. CLXXVIII.

« Haut. de la colonne, 2 m. 60; haut. du cadre, 1 m. 40; larg.,  
0 m. 60; haut. des lettres, 0 m. 12 :

I M P · C A E S A R  
M · A V R E L I V S  
A N T O N I N V S · P I  
V S · A V G · P A R · M A X  
G E R M A N I C V S M A X  
T R I B V N C I A P O T E S  
X V I I I · C O S · I I I I P · P  
R E S T I T V I T  
L V I I I

4° Il expose sommairement le résultat des fouilles exécutées en Tunisie pendant le premier semestre de l'année courante par la Direction des Antiquités et Arts :

« A Dougga, M. Merlin, membre de l'École de Rome, a commencé le déblaiement du quartier qui s'étend entre le Dar-el-Acheb et le Capitole, et où l'on supposait que se trouvait le *forum* de la ville antique. Les travaux ont donné des résultats satisfaisants, malgré l'énorme hauteur des terres à extraire et la distance à laquelle il fallait les transporter. La place qui s'étend devant le Dar-el-Acheb a été entièrement dégagée; elle est petite, triangulaire et bordée de boutiques et constructions diverses, dont l'une présente une abside demi-circulaire pavée de mosaïque. Un second chantier, installé plus près du Capitole, contre l'enceinte byzantine, a déblayé en partie une plate-forme à double rangée de colonnes, avec un escalier. Au cours des fouilles ont été découverts : une statue d'homme drapé de la toge, et une tête d'empereur en marbre blanc, malheureusement fort mutilée; divers morceaux d'architecture; une *tabula lusoria* et une trentaine de textes épigraphiques, parmi lesquels l'épithaphe métrique d'un maître d'école.

« Dès à présent, l'on peut affirmer que le Forum de Thugga ne s'étendait ni devant le Capitole, comme le supposait M. Homo, ni devant le Dar-el-Acheb, comme le croyait M. le Dr. Carton. Entre ces deux édifices, il n'existait aucune voie de communication les reliant directement dans le sens de la pente de la colline.

« D'autre part, M. L. Poinsot, élève de l'École des Hautes Études, a entrepris la revision méthodique et le classement de toutes

les inscriptions latines de Dougga, dont beaucoup ne figurent pas encore au *Corpus*. Ce travail lui a permis d'apporter nombre de corrections intéressantes à des textes déjà connus, et d'enrichir la collection des inscriptions de Thugga de plusieurs inscriptions inédites.

« A Carthage, j'ai moi-même poursuivi le déblaiement de l'Odéon, dont les restes, recouverts de trois mètres de terre, occupent plus d'un hectare de superficie. L'enceinte demi-circulaire, l'orchestre, la scène et ses dépendances, les portes et galeries d'accès, les couloirs du sous-sol et les égouts ont été dégagés dans leurs parties essentielles, ainsi que la place rectangulaire qui s'étendait devant la façade de l'édifice. Les travaux ont amené la découverte d'un très beau torse de Bacchus et de nombreux objets de l'époque chrétienne : lampes, plats et poteries, objets de toilette en os ou en ivoire, notamment un étui de peigne byzantin, statuettes de la Vierge assise, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux.

« L'exploration de la nécropole punique sur laquelle fut construit l'Odéon a été continuée. Les soixante tombes ouvertes jusqu'ici ont fourni un mobilier funéraire très abondant, sinon très riche, se composant surtout de monnaies, de verroteries, de lampes, de figurines, de poteries, dont les formes caractéristiques permettent de dater la nécropole des dernières années de la Carthage punique.

« Un autre chantier a été ouvert aux abords de la basilique byzantine dégagée l'an dernier à Dermech, sur l'emplacement du Céramique de Carthage, qui s'étendait, à l'époque punique, à la lisière inférieure de la nécropole. Plusieurs établissements de potiers ont été retrouvés presque intacts, avec leurs fours remplis de cendres, leurs laboratoires chargés de poteries en argile crue, leurs ateliers munis de moules, de chevalets et d'outils divers; leurs magasins, où les plats, les figurines, les fioles, les pots déjà cuits, étaient méthodiquement empilés en attendant la vente. Dans cet assortiment, il faut signaler surtout une série de cent quarante flambeaux de forme inédite, peut-être des *κέρυκι*, formés d'un manchon central, entouré de six godets, que supporte un disque horizontal.

« La forme de ces vases, comme aussi les inscriptions tracées au pinceau et les marques estampillées qu'ils présentent parfois, permettent de les dater de la même époque que la nécropole de l'Odéon;

les fours du Céramique semblent avoir fonctionné jusqu'à la prise de Carthage par les Romains et avoir été abandonnés subitement au moment du désastre.

« L'espace compris entre le Céramique et la basilique byzantine de Dermech renfermait un certain nombre de tombes puniques très anciennes (vii<sup>e</sup> siècle), qui ont livré un mobilier funéraire riche et original : bijoux d'or, figurines et scarabées égyptisants, vases de formes archaïques, alabâtre protocorinthien, statuettes d'As-tarté, assise ou debout; peigne en ivoire, gravé, sur ses deux faces, de figures de style assyrien.

« À l'Est de la basilique byzantine, on a rencontré une construction romaine de caractère encore indéterminé, établie sur un énorme réservoir oblong, recouvert de grandes dalles de tuf, qui paraît remonter à l'époque punique et avoir été recouvert par plusieurs constructions successives, dont les traces superposées sont très reconnaissables. La plus récente était pavée de mosaïques décoratives d'un assez bon style, sur lesquelles ont été trouvés en place plusieurs bases de colonnes, quelques fûts et chapiteaux en pierre calcaire et les débris d'un superbe sarcophage en marbre blanc, figurant, en bas-relief, entre deux images du Bon Pasteur, une scène de banquet.

« A Djerba, M. Sadoux a déblayé dans leurs parties essentielles la grande basilique pavée de mosaïque d'où provient le baptistère cruciforme du Musée du Bardo, et une autre église chrétienne moins importante. Il a découvert plusieurs installations hydrauliques romaines d'un type inédit, et un grand caveau funéraire, taillé en plein tuf, avec colonnade intérieure, qu'il croit pouvoir dater de l'époque punique.

« A Bou-Ghara (*Gigthis*), la Direction des Antiquités et Arts entreprend, grâce au concours empressé du Service des Affaires indigènes et de la main-d'œuvre militaire, le déblaiement méthodique de la ville antique, en commençant par le Forum. Les premiers résultats de ces fouilles sont des plus encourageants. L'on fouille en ce moment le temple du Capitole avec son péribole : l'édifice était précédé d'une plate-forme avec balustrade ornée de bas-reliefs en marbre blanc. M. le capitaine Delous, qui dirige actuellement les travaux, suivant les indications de M. Sadoux, a déjà découvert une dizaine de dédicaces adressées à des empereurs ou à de grands personnages de la cité, au i<sup>e</sup> siècle de notre ère; une

tête, plusieurs fragments d'une statue colossale de Septime Sévère (?) et une statue colossale de femme drapée, haute de 2 m. 20; sans compter de nombreux fragments de bas-reliefs en stuc, d'un excellent travail.

« Enfin, les mosaïques trouvées il y a trois ans dans la nécropole chrétienne de *Furni* (Menchir-Msaadine) viennent d'être enlevées et transportées au Musée du Bardo. Plusieurs épitaphes inédites en mosaïque ont été mises au jour, au cours des travaux, ainsi qu'une représentation de Jonas vomé par le monstre marin. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE demande l'impression au *Bulletin* de deux notes de M. Gauckler, l'une sur une inscription chrétienne trouvée à Henchir-Fellous<sup>(1)</sup>, l'autre sur une borne-limite de l'*Africa vetus* et de l'*Africa nova* trouvée à Chetlou par M. le lieutenant Louvel<sup>(2)</sup>. — Adopté.

Il dépose également, pour être imprimée au *Bulletin*, une notice de M. Papier, président de l'Académie d'Hippone et membre non résidant du Comité, sur une mosaïque nouvelle découverte à Hippone<sup>(3)</sup>.

La séance est levée à 5 heures un quart.

*Le Secrétaire de la Commission,*

R. CAGNAT,

Membre du Comité.

<sup>(1)</sup> Voir plus loin, p. 418, le texte *in extenso* de cette communication.

<sup>(2)</sup> Voir plus loin, p. 413, le texte *in extenso* de cette communication.

<sup>(3)</sup> Voir plus loin, p. 444, le texte *in extenso* de cette communication.

12 NOVEMBRE 1901.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENTENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Le R. P. Delattre fait hommage d'une brochure intitulée : *La colline de Saint-Louis à Carthage*.

M. A. Robert, administrateur de commune mixte, à Bordj-bou-Arréridj, envoie des *Notes sur quelques stations préhistoriques de la commune mixte d'Aïn-Melila*.

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. GAUCKLER a fait parvenir les communications suivantes :

1° Traduction d'un conte tunisien par M. Ben-Attar, correspondant du Ministère, à Tunis. — Renvoi à M. Houdas.

2° Note sur des objets découverts à Sousse et à Sidi-el-Hani, en 1900 et 1901, par M. le colonel Goetschy, du 4<sup>e</sup> tirailleurs. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

3° Rapport de M. le lieutenant du Breil de Pontbriand, chef de bureau des affaires indigènes à Matmata, sur des fouilles exécutées à Bou-Guerba. — Renvoi à M. Saladin.

M. Chabassière envoie une note avec photographies relative au Mausolée de Praecilus, découvert jadis à Constantine. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. GSELL fait part à la Commission du premier résultat des fouilles entreprises à Lambèse par le Service des monuments historiques, sous la direction de M. Courmontagne, directeur de la Maison centrale. Le déblaiement de la partie orientale du camp a mis au jour toute une série de pièces, qui rattachent le monument appelé communément *prætorium* aux différents édifices fouillés par M. Besnier, et constituant ce qu'il appelait le quartier des *scholæ*. Dans une de ces pièces on a recueilli une grande inscription qui prouve la présence à cet endroit d'une salle de réunion affectée au collège des Gardes d'armement légionnaires.

Il envoie également la note suivante sur une inscription nouvelle :

« M. Rouziès, dont on connaît les intéressantes découvertes à Bénian (*Alamiliaria*), m'a adressé l'estampage d'une inscription qu'il a trouvée au même endroit. Ce texte est gravé sur un autel, de 1 m. 50 de hauteur et de 0 m. 50 de largeur et d'épaisseur. Hauteur des lettres, 0 m. 05 :

VICTORIAE ♡ A  
 GVSTE · PRO S  
 LVTE ♡ IMPP ♡ DO  
 M I N O R V M ♡  
 5 · N · AVGG  
 EI · AELI · PEREGR:  
 NI · PRESIDI · NO  
 · NONIVS FC  
 TVNATVS ♡ COHO  
 10 · VI ·  
 · R

Ligne 5. — Il semble qu'il y ait eu tout d'abord : NNN · AVGGG. Après la *damnatio memoriae* de Géta, on dut marteler un des N et un des G. D'autre part, à la ligne 3, le mot *imp(eratorum)* n'a été

écrit qu'avec deux P, à la suite desquels il n'y a nulle trace de martelage.

Ligne 9. — Après *Fortunatus*, on voit une sorte de virgule qui paraît être la sigle indiquant le grade de centurion, plutôt qu'un signe de séparation.

*Victoriac A[u]gust(a)e pro salute imp(eratorum) dominorum n(ostorum) Au-  
g(ustorum) e[t] Aeli(i) Peregrini, praesidi(s) no[stri], Nonius Fo[r]tuatus,  
(centurio) co[h]o[r]tis*. . .

« Aelius Peregrinus était gouverneur de la Maurétanie Césarienne en l'année 201 <sup>(1)</sup>. »

M. BERGER, après avoir pris connaissance d'un envoi de M. le capitaine Hannezo sur la nécropole phénicienne d'Hadrumète, conclut à l'impression de cette note au *Bulletin*, avec quelques modifications de détail.

M. CAGNAT dépose, pour l'impression, une note de M. Renault, correspondant du Ministère, sur une inscription de Ras-el-Aïn et le *limes* tripolitain <sup>(2)</sup>, et une étude très intéressante de M. A. Schulten, professeur à l'Université de Göttingen, sur l'arpentage romain en Tunisie.

Il estime que la note remise par M. Poinssot sur la mission accomplie par lui en Tunisie (avril-juin 1901), n'étant que l'annonce d'études plus précises sur les inscriptions de Dougga, ne saurait utilement prendre place dans le *Bulletin*.

Enfin il lit la lettre suivante de M. Gauckler :

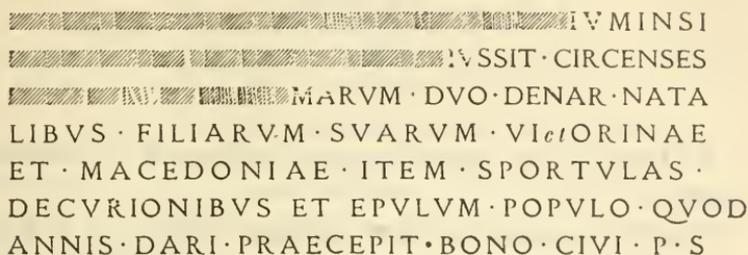
« Le Service des travaux publics de Tunisie vient d'entreprendre le déblaiement de deux importants égouts romains de l'ancienne *Thysdrus* (El-Djem). Les travaux dirigés par M. Durancel, conducteur des ponts et chaussées à Mahdia, viennent d'amener la découverte de trois fragments d'inscriptions latines soigneusement recueillis par M. Ramonet, instituteur et conservateur des antiquités d'El-Djem.

<sup>(1)</sup> Voir Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. I, p. 496 et suiv.

<sup>2</sup> Voir plus loin, p. 429, le texte *in extenso* de cette communication.

« Ces trois textes épigraphiques sont gravés en caractères nets et soignés sur des plaques de marbre blanc.

« 1° Le plus étendu, brisé au sommet, présente des lettres grêles et serrées, hautes de 0 m. 035 :


  
 I V M I N S I  
 J U S S I T · C I R C E N S E S  
 M A R V M · D V O · D E N A R · N A T A  
 L I B V S · F I L I A R V M · S V A R V M · V I C T O R I N A E  
 E T · M A C E D O N I A E · I T E M · S P O R T V L A S ·  
 D E C U R I O N I B V S E T E P V L V M · P O P V L O · Q V O D  
 A N N I S · D A R I · P R A E C E P I T · B O N O · C I V I · P · S

...um insi... jussit circenses... (?) [p]uarum duodenarum natalibus filiarum suarum V[ict]orinae et Macedoniae item sportulas decurionibus et epulum populo quo(t) annis dari praecepit. Bono civi p[ro] (ecunia) s[ua].

« Dédicace gravée en l'honneur d'un citoyen de Thystrus qui avait institué, selon toute apparence par une disposition testamentaire, des jeux du cirque sur lesquels le texte donnait quelques détails qui ne nous sont parvenus que mutilés, en l'honneur de ses deux filles, Victorina et Macedonia, et à la date anniversaire de leur naissance. Ces jeux devaient être accompagnés d'une distribution d'argent aux décurions et d'un banquet offert à tous les citoyens de Thystrus.

« 2° Le second fragment, beaucoup plus mutilé, provient d'un texte qui devait être identique au précédent, mais qui est gravé en caractères d'un type tout différent, larges et espacés tout en ayant la même hauteur, 0 m. 035 :

filiarum sua R V M  
 victorinae et m A C E D O n i a e  
 item spoRTVLA S  
 decurionibus E T E Pulum  
 populo quod annis . . . .

« Les différences caractéristiques qui existent entre ces deux textes identiques et certainement contemporains prouvent une fois de plus combien il peut être illusoire de chercher à dater une inscription d'après le seul examen de la forme des lettres.

« 3° Le troisième fragment, qui semble provenir lui aussi d'une dédicace, est gravé en caractères très soignés aussi, mais plus pe-  
tits. Hauteur : 0 m. 02 seulement. Brisé de partout, sauf à droite  
en bas :

TESTAMENTO  
ENIE  
NIT  
C VV

M. DIEHL lit un rapport sur une étude de M. le lieutenant  
Grange :

« Dans un mémoire fort étendu intitulé : *Monographie de Tobna*,  
M. le lieutenant Grange a retracé l'histoire, depuis les temps primi-  
tifs jusqu'à l'époque de sa destruction au xiii<sup>e</sup> siècle, de la grande  
ville romaine, byzantine et arabe de Tobna. Il ne semble point  
qu'il y ait grand profit à tirer des renseignements historiques forts  
abondants recueillis par M. Grange, mais qui sont empruntés, en  
général, à des ouvrages de seconde main; je ne pense pas qu'il y  
ait lieu non plus, dans l'état où elles sont, de publier les inscrip-  
tions, dont quelques-unes sont intéressantes. M. Gsell les a,  
d'ailleurs, communiquées déjà à notre Commission. Les fouilles,  
au contraire, poursuivies en 1900-1901 par M. Grange à Tobna,  
ont donné des résultats importants, déjà signalés en juillet 1901,  
dans un rapport de M. Gsell et qui sont, dans le présent mémoire,  
exposés avec plus de détail. Il y aurait lieu de les faire connaître  
avec précision en publiant au *Bulletin* des portions du mémoire de  
M. Grange. »

M. GSELL adresse deux notes sur des antiquités découvertes à  
Tobna et à Mustapha. Ces communications seront insérées au *Bul-  
letin*.

M. TOUTAIN, après examen d'une lettre de M. Gauckler, relative à  
une étude de M. le capitaine Donau sur le Sud Tunisien, et d'une  
étude de M. le capitaine Le Bœuf sur le territoire militaire de Gabès  
au temps de la domination romaine, expose à la Commission que  
ces deux travaux, faisant suite à d'autres communications du même  
genre précédemment reçues par le Ministère, offrent toutes deux le  
même inconvénient. La question du *limes* tripolitain y est reprise

en entier à nouveau, de telle sorte que les résultats acquis par tous les travaux déjà publiés sont à nouveau remis en question, sans que la part très grande des découvertes personnelles appartenant à chacun des auteurs ressorte assez clairement. Ils se superposent pour ainsi dire les uns aux autres. Il serait préférable, pour la science, qu'ils ne fussent pas publiés *in extenso*, et que quelqu'un se chargeât de les fonder en un seul travail où l'état des recherches sur le tracé de la frontière tripolitaine serait nettement indiqué, où l'on exposerait ce qui appartient à chacun dans l'œuvre commune et où l'on montrerait clairement quels sont les points sur lesquels il n'y a plus à revenir utilement et ceux qui doivent attirer l'attention des archéologues. La Commission prie M. Toutain de se charger de ce travail.

La séance est levée à 5 heures moins un quart.

*Le Secrétaire de la Commission,*

R. CAGNAT,

Membre du Comité.

10 DÉCEMBRE 1901.

---

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

---

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLESFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

Le R. P. Delattre fait hommage au Comité d'une brochure intitulée : *Sarcophage en marbre blanc orné de peintures, trouvé à Carthage*.

Cette brochure sera déposée à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. GAUCKLER fait connaître le résultat des fouilles de Dougga à la suite de la campagne d'automne :

« Cette campagne vient de se terminer, après épuisement des crédits et entier accomplissement du programme auquel ceux-ci avaient été affectés.

« Les travaux ont été dirigés, comme l'an dernier, par M. Merlin, membre de l'École de Rome, avec toute la méthode et le soin désirables : commencés le 21 octobre dernier, ils ont pris fin le 25 novembre, après avoir donné des résultats très satisfaisants, dont M. Merlin rendra compte dans un rapport détaillé, faisant suite au premier travail que j'ai eu l'occasion déjà de transmettre de sa part et qui était relatif à la première campagne de fouilles exécutées l'été dernier sous sa direction. Mais la rédaction de ce compte rendu devant exiger un délai de quelques semaines, je crois nécessaire d'exposer dès maintenant, dans une note sommaire dont les élé-

ments m'ont été fournis par M. Merlin, les principaux résultats des recherches entreprises, depuis le 20 octobre dernier, aux abords du Capitole de Dougga.

« Il s'agissait de dégager l'espace compris entre cet édifice et le Dar-el-Acheb, en poussant partout les fouilles jusqu'au sol antique. Le travail, entamé l'été dernier simultanément aux deux extrémités du chantier, avait abouti à la découverte d'une petite place triangulaire et d'une maison à abside demi-circulaire, devant le Dar-el-Acheb, d'une part; et, d'autre part, d'une plate-forme à double rangée de colonnes et petit escalier, attenant à la forteresse byzantine qui englobe dans son enceinte le temple du Capitole.

« Entre ces deux points extrêmes, largement dégagés l'été dernier, a été ouverte, cet automne, une grande tranchée de 35 mètres de long sur 6 à 8 mètres de large et 4 mètres de profondeur moyenne. Partout on a rencontré des constructions romaines qui ont été déblayées jusqu'au sol antique: ce sont des chambres faisant partie de maisons particulières. L'une de ces maisons, dont la façade est occupée par une boutique, borde la place triangulaire qui la sépare du Dar-el-Acheb. Immédiatement à l'Ouest de cette maison et au Nord de cette place, à un niveau supérieur de 2 mètres environ, s'étend une autre esplanade dallée; au Nord de celle-ci s'ouvre une seconde maison qui monte à peu près jusqu'à la plate-forme à double colonnade, et dont la pièce la mieux conservée renferme une fontaine avec bassin demi-circulaire.

« Ces diverses constructions sont assez mal conservées, ce à quoi nous devons nous attendre, puisqu'elles se trouvent dans la zone militaire de la forteresse byzantine qu'elles masquaient; elles ont dû être rasées au moment où l'on construisit à la hâte, au-dessus d'elles, le réduit fortifié qui engloba le temple du Capitole. Cependant les murs atteignent encore par endroits trois et quatre mètres de hauteur. Quant au sol antique, il est pavé de dalles ou de mosaïques qui sont presque partout en bon état de conservation.

La plupart des mosaïques n'offrent que des dessins géométriques, rosaces, étoiles et croix enlacées, dessinées en cubes de marbre blanc, noir, rouge et jaune, et d'une composition assez soignée. L'une d'elles doit être tirée hors de pair. Elle est ornée d'un tableau central dont le bas et un coin ont été mutilés, le reste étant intact. Elle mesure 1 m. 25 de largeur et compte actuellement 0 m. 82 de hauteur. Dans un encadrement formé de losanges noirs sur fond

blanc se présente un cocher vu de face, monté sur le char avec lequel il vient de remporter le prix d'une course à l'hippodrome. Vêtu d'une tunique collante, il tient dans sa main droite une couronne et un fouet, dans sa main gauche une palme, et conduit quatre chevaux pleins de feu et superbement caparaçonnés (le cheval placé à l'extrémité droite de l'attelage n'existe plus). Deux de ces chevaux ont leur nom inscrit au-dessus de leur tête : AMANDVS et FRVNITVS. Au-dessous du bras droit du cocher, l'artiste a tracé cette devise flatteuse :

E R O S  
O M N I A P E R T E

De l'autre côté, à gauche de l'aurige et garnissant le coin du tableau, on aperçoit les arcades du cirque.

« Il faut rapprocher cette mosaïque du tableau découvert à Carthage dans une riche villa suburbaine<sup>(1)</sup>, où l'on voyait, au centre d'un pavement orné de motifs variés, un aurige conduisant un char attelé de quatre chevaux, avec l'inscription suivante : *Scorpiamus in adamatu*. Je rappellerai aussi la mosaïque de Carthage donnée au Louvre par M. de Lagau, consul de France<sup>(2)</sup>, qui représente l'aurige QYIRIACVS lançant son char dans le cirque; mais la mosaïque de Dougga, probablement contemporaine de celle de Scorpiamus, est d'un meilleur style que celle du Louvre et paraît antérieure en date. Elle est faite en cubes d'émail et de verre très fins, bien nuancés, et date d'une bonne époque, probablement du milieu du n<sup>e</sup> siècle. C'est le premier tableau à personnages que l'on découvre à Dougga. Sur les pavements des chambres ont été trouvés de nombreux fragments de la décoration des murs, placages de marbre, ou stucs, peints de fraîches couleurs, qui prouvent la richesse des habitations privées qu'ils ornaient.

<sup>(1)</sup> Cf. *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n<sup>o</sup> 12589, et Héron de Villefosse, *Bull. de la Société des antiquaires de France*, 1900, p. 80 et suiv.

<sup>(2)</sup> Le principal fragment de ce tableau est conservé au Louvre; quelques débris de cette même mosaïque, découverte sur le flanc méridional de la colline de Byrsa, ont aussi été déposés au Louvre; d'autres sont restés à Carthage. Cf. Rousseau, *Revue arch.*, t. VII, 1850, p. 260 et pl. 43; Franks, *On recent excavations at Carthage* (*Archæologia*, 1860, 1, p. 223); Müntz, *Études iconogr. et archéol.*, 1887, p. 34 et 44; *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n<sup>o</sup> 10539; *Catalogue sommaire des marbres antiques du Louvre*, n<sup>o</sup> 1788 à 1793.

« Les fouilles ont également fait retrouver un deuxième fragment de la tête d'empereur — peut-être Caracalla — en marbre blanc, découvert l'été dernier; un chapiteau corinthien très élégant; de nombreux morceaux d'architecture, et une quarantaine d'inscriptions, parmi lesquelles quelques dédicaces et une épigraphe fort intéressante, car elle est relative à l'un des membres de la famille du suffète *Thinoba* que nous a fait connaître l'inscription découverte en 1899, devant le Capitole, par M. Homo.

« L'inscription la plus importante, exhumée par M. Merlin, et qui mérite d'être publiée sans retard, gisait dans les oliviers, à 75 mètres à l'Ouest de l'angle Sud-Ouest des grandes citernes situées au-dessous du Dar-el-Acheb. Voici la lecture et la description qu'en a faite M. Merlin :

« Hauteur, 0 m. 50; longueur, 0 m. 85; épaisseur, 0 m. 32. Hauteur des lettres aux deux premières lignes, 0 m. 075; aux lignes 3 à 6, 0 m. 06.

« L'inscription est brisée à gauche; il manque la moitié du texte, mais les parties non retrouvées sont assez faciles à restituer :

Partie manquante.

*pro salute dddd. unnn. C. Aureli Valeri Diocletiani  
ri Maximiani Pii Fel. invicti Aug. et Flavi Valeri Const  
uobb. caess*  
*em reformavit*  
*ratus*  
*octa ?*

Partie retrouvée.

PII · FEL · INVICTI · AVG · ET · M · AVRELI · VALE  
ANTI ET GALERI VALERI MAXIMIANI  
C · V · TEMPLVM GENI PARRIAE AD PVLCHRIOREM FACI  
AD QVOD ETIAM PAPIRIVS BALBIVS HONO  
ISIT · H · H · SERGI FIRMI IVNIANI OB SVMM  
VIO · SĀTONIANO · C · V · CVR · REIP · DEDICAVIT

« Le principal intérêt de ce texte, qui remonte au règne simultané des deux Augustes, Dioclétien et Maximien, et des deux Césars

Constance et Galère (293 à 305), est de nous faire connaître l'existence à Thugga d'un temple du *Génie de la Patrie*.

« Au point de vue de la connaissance topographique de l'ancienne Thugga, les fouilles de 1901 ont donné des résultats importants, quoique en partie négatifs, et qui seront d'une grande utilité pour l'orientation des futures recherches à poursuivre sur ce point. Il est démontré maintenant que le forum de Thugga ne s'étendait ni devant Dar-el-Acheb, comme l'avait supposé M. le docteur Carton, ni devant le Capitole, à l'endroit où avait cru le retrouver, il y a deux ans, M. Léon Homo. Bien plus, entre le Dar-el-Acheb et le Capitole, il n'existe aucune des voies d'accès directes dont on avait été amené à supposer l'existence.

« Au contraire, l'orientation générale des rues va de l'Ouest à l'Est, suivant les courbes de niveau de la colline. C'est par l'Ouest qu'on arrive au portique à double colonnade que domine immédiatement au Nord le mur byzantin; la place triangulaire devant le Dar-el-Acheb s'allonge de l'Ouest à l'Est; sur l'esplanade dallée, qui s'élève de deux mètres au-dessus de la première, débouche une rue venant aussi de l'Ouest, et c'est par un petit escalier, orienté dans le même sens, que de ce palier on descend aux maisons situées au-dessous. Entre le Capitole et le Dar-el-Acheb, il n'y a pas une simple succession de terrasses reliées par des escaliers. Les six mètres de différence de niveau entre la place triangulaire et la plate-forme à double colonnade se rachètent progressivement par des maisons et des esplanades, sans que jamais un escalier orienté du Nord au Sud établisse une communication transversale directe entre deux paliers successifs.

« Les diverses constructions qui viennent d'être mises au jour enjambent en quelque sorte la falaise qui défendait, sur presque toute son étendue, l'accès du plateau de Dougga, et en dissimulait l'existence, au point que l'on aurait pu supposer, à l'époque la plus florissante de la ville antique sous la domination romaine, que la colline sur laquelle elle s'élevait s'abaissait en pente douce vers le Sud, après les escarpements à pic qui en délimitent le sommet vers le Nord et l'Est. Mais les Byzantins, maîtres en l'art d'utiliser pour la défense les moindres accidents du sol, ne s'y sont pas trompés, et c'est à la limite extrême de la falaise rocheuse sous-jacente qu'ils ont établi leur forteresse, rétablissant le glacis naturel qui en rendait les approches plus difficiles, par le sacrifice de toutes

les maisons particulières qui encombraient la zone militaire entre l'enceinte et le Dar el-Acheb.

« Cette zone est particulièrement défavorable aux recherches archéologiques. L'épaisseur des terres rapportées y est plus grande que partout ailleurs, les ruines plus mutilées. Les fouilles ultérieures devront autant que possible l'éviter, en se portant de préférence au-dessus de la falaise, sur le plateau rocheux qui soutenait l'Acropole de la ville primitive.

« À ce point de vue, les fouilles de M. Merlin ont un résultat des plus utiles, en permettant de relever les dispositions du sol antique et de comparer la coupe du versant Sud de la colline de Dougga à l'époque romaine et au temps actuel. Elles ont dégagé la façade du Capitole et préparé la voie aux recherches futures, qui devront avoir pour objectif l'exploration des plates-formes qui s'étendent à l'Ouest et à l'Est de ce sanctuaire. L'installation du chantier de fouilles a été organisée, cette année, de manière à pouvoir servir pour plusieurs campagnes successives; le matériel nécessaire a été acheté en une fois et transporté à pied d'œuvre. Je tiens, en terminant, à exprimer le vœu que les efforts qui viennent d'être déployés aient un résultat plus fécond encore que les trouvailles faites par M. Merlin et marquent le début de l'exploration méthodique et du déblaiement complet de ces magnifiques ruines de Thugga, qui doivent devenir, nous l'espérons du moins, notre Timgad tunisien. »

La Commission s'associe pleinement au vœu de M. Gauckler.

M. SALADIN émet le désir que la solidité du temple capitolin soit assurée par des travaux sérieux.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait un rapport sur un envoi de M. Chabassière, intitulé : *Notes sur le tombeau de Praecilus* :

« Par une sorte de fatalité, le tombeau de l'orfèvre Praecilus, creusé à mi-côte dans le rocher même sur lequel est assise la ville de Constantine, du côté qui regarde le Coudiat-Aty, a complètement disparu. Il ne reste plus rien aujourd'hui de ce très intéressant monument, découvert le 14 avril 1855. En 1863, la Société archéologique de Constantine fit paraître un album du musée de cette

ville, dont le texte explicatif était dû à M. Cherbonneau et dont les dessins avaient été exécutés par M. L. Féraud, interprète de l'armée. Dans le 2<sup>e</sup> cahier de cet album, sur les planches XII à XVII, on trouve, avec une vue générale du tombeau, les reproductions des mosaïques et dessins qui en complétaient la décoration, mais le plan d'ensemble des différentes salles qui constituaient l'importante sépulture de Praecilus et de sa famille n'a jamais été publié<sup>(1)</sup>. C'est cette lacune que vient combler l'envoi de M. Chabassière, qui pendant plusieurs années fut le témoin attristé mais impuissant des dégradations subies par ce très curieux tombeau, dégradations qui ont fini par en amener la destruction complète. La publication du plan de M. Chabassière et des notes qui l'accompagnent rendra donc un véritable service à l'archéologie africaine. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE ajoute qu'en 1874 il a examiné lui-même ce qui subsistait encore du tombeau de Praecilus et qu'il a relevé notamment l'inscription tracée en deux lignes, au-dessus de la grande balancelle désignée par ces mots : *Ipopotamia navis*. Cette inscription<sup>(2)</sup> n'a jamais été expliquée d'une façon satisfaisante; elle est difficile à lire. Voici la copie de M. Héron de Villefosse et la transcription qu'il en propose :

IIGOTANROCVS FII  
CITMIRIINTINAVTA∇IIFIVS

*Ego Tanrocvus fecit (sic) merenti nauta i|ps|ius(?)*.

« Le signe en forme de triangle renversé qui se trouve après le mot *nauta* est un signe séparatif. Les deux navires et les inscriptions qui les accompagnent étaient figurés en noir sur fond blanc, sous un arceau d'une salle placée à gauche et en contre-bas de celle qui renfermait les restes de Praecilus. Déjà, en 1874, tout était dégradé et rempli d'immondices. La décoration de cet arceau aurait donc été faite par le marin chargé de la conduite du navire représenté, qui appartenait sans doute à Praecilus. »

<sup>(1)</sup> Le détail des rosaces de la mosaïque extérieure est donné dans l'*Annuaire de la Soc. arch. de Constantine*, 1854-1855, pl. 8 et 9; cf. 1856-1857, pl. 1 à 4; 1863, pl. 13 à 17. Ce sont les planches de 1863 qui ont été reproduites dans l'album du musée.

<sup>(2)</sup> Benier, n<sup>o</sup> 2406<sup>b</sup>; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n<sup>o</sup> 7157.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte aussi d'un envoi de M. le colonel Goetschy, relatif à des fouilles exécutées dans la nécropole romaine d'Hadrumète, ainsi qu'à Sidi-el-Hani :

« Le colonel Goetschy, du 4<sup>e</sup> tirailleurs, avait joint à sa note vingt-quatre dessins; quatre seulement nous ont été communiqués. La fig. 1 représente un vase à boire en terre rouge très fine, décoré d'élégants reliefs qui représentent des scènes bachiques ou champêtres. Il doit être rapproché d'un fragment analogue découvert aussi à Hadrumète par M. le capitaine Hannezo et signalé précédemment dans le *Bulletin*<sup>(1)</sup>. Le groupe en terre cuite colorée, représentant un homme armé et une lionne, trouvé à Hadrumète, et le bas-relief de l'Enlèvement de Proserpine trouvé à Thala mériteraient d'être reproduits avec la fig. 1, si on en avait de meilleurs dessins. La note très précise du colonel Goetschy contient une intéressante nomenclature de statuettes et de groupes en terre cuite recueillis dans la nécropole d'Hadrumète, très bonne à publier. »

M. HOUDAS, après avoir examiné la traduction d'un conte tunisien par M. Ben-Attar, est d'avis que cette littérature, quelque intéressante qu'elle soit, n'est point à sa place dans le *Bulletin archéologique*, où elle risquerait de passer inaperçue. Il propose d'insérer la traduction de M. Ben-Attar dans une revue plus spéciale, à laquelle il se charge de faire parvenir le manuscrit.

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

*Le Secrétaire de la Commission,*

R. CAGNAT,

Membre du Comité.

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique*, 1898, p. CLIV. Cf. *Musée du Louvre, Antiquités grecques et romaines; acquisitions de 1899*, n° 259.







**RAPPORTS**  
**ET**  
**COMMUNICATIONS**



# L'ORFÈVRENERIE LAPIDAIRE ET L'ÉMAILLERIE AU V<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

## LA PLAQUE DE MONCEAU-LE-NEUF

(AISNE),

PAR M. JULES PILLOY,

Membre non résidant du Comité.

---

Dans mes *Nouvelles recherches sur le tombeau de Childéric*<sup>(1)</sup>, j'ai cherché à démontrer que, contrairement à l'opinion émise par plusieurs savants qui se sont occupés de l'histoire de l'orfèvrerie, les Francs n'allaient pas se pourvoir en Orient de la riche et brillante bijouterie qu'on trouve dans leurs tombeaux, mais qu'ils possédaient parmi eux des ouvriers ou plutôt de véritables artistes doués d'un merveilleux goût et possédant une grande habileté, qui, tout en s'inspirant des œuvres métalliques des Goths et des Byzantins, étaient capables de créer de toutes pièces les bijoux dont les femmes franques aimaient à se parer, aussi bien que les boucles, fermoirs de bourse, poignées d'épées et de poignards qui composaient l'équipement et l'armement des hommes.

De plus, dans mes *Études sur les verres francs à emblèmes chrétiens*<sup>(2)</sup>, et sur *L'émaillerie aux 11<sup>e</sup> et 111<sup>e</sup> siècles*<sup>(3)</sup>, je me suis occupé des origines dans notre pays de ce bel art importé de l'Orient et j'ai démontré que les secrets n'en avaient pas été perdus ni l'emploi abandonné pendant les 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles et que si les bijoux

(1) *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. III, p. 1.

(2) *Ibid.*, p. 67.

(3) *L'émaillerie aux 11<sup>e</sup> et 111<sup>e</sup> siècles*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1895, p. 232.

qui datent de ces derniers temps sont surtout ornés de pierres précieuses, c'est que le peuple qui avait envahi les Gaules préférait à l'aspect toujours un peu terne des émaux opaques le chatoyement des gemmes dont on augmentait encore la transparence et le brillant en les superposant à de petites plaques d'argent brunies puis gaufrées pour y produire d'innombrables facettes.

La preuve que l'émaillerie n'a jamais été abandonnée nous est fournie par la présence au cou des femmes, pendant le iv<sup>e</sup> siècle et depuis cette époque jusqu'au viii<sup>e</sup>, de colliers dont les perles, en grande partie, sont des émaux où l'on a pour ainsi dire cherché des difficultés pour avoir l'occasion de les vaincre, et aussi par la verrerie franque très souvent décorée au moyen de l'émail.

Une toute récente découverte faite dans un très ancien cimetière en plein champ, à Monceau-le-Neuf, arrondissement de Ver vins (Aisne), vient de confirmer encore une fois l'opinion que j'ai émise.

Le fouilleur Lelaurain qui, comme le Juif-Errant, est forcé de marcher toujours, vient d'explorer ce cimetière que je connaissais depuis longtemps et que je lui avais indiqué; il est situé sur un petit mamelon tourné vers le Sud-Ouest, aux sources mêmes du Péron, ruisseau qui se jette dans la Serre, affluent de l'Oise, et à 16 kilomètres environ du Sart et de Mayot qui ont fourni des objets si intéressants du commencement du vi<sup>e</sup> siècle.

Je ne m'attarderai pas à décrire les riches et nombreux bijoux, les verres intéressants recueillis à Monceau, dont la plupart sont allés enrichir les collections de M. Boulanger, de Péronne, et celles de MM. Minot et Delvincourt, de Crécy-sur-Serre; ce sera l'objet d'une étude spéciale. Je veux, aujourd'hui, parler seulement de la plaque-boucle (pl. I), entièrement recouverte de grenats et d'émaux, recueillie à la ceinture d'une femme âgée de cinquante à soixante ans, inhumée dans la partie Sud-Ouest du cimetière, la plus ancienne à coup sûr, car c'est de ce côté qu'ont été recueillies les fibules digitées et les autres objets bien caractéristiques de l'époque du début de l'occupation par les Francs des pays au delà de la Somme, c'est-à-dire celle qui a vu se produire les conquêtes et la conversion de Clovis. Cette plaque appartient à M. Boulanger.

La largeur de la plaque, 0<sup>m</sup> 05, donne celle de la ceinture à laquelle elle était fixée. La boucle et son ardillon, dont l'extrémité antérieure s'amortit en forme de tête de reptile, sont de fortes

dimensions, qui pourraient paraître exagérées pour la fixation d'une simple ceinture de femme, si des restes de la feuille d'or, qui les recouvrait entièrement dans l'origine, n'indiquaient pas qu'on avait cherché à obtenir un maximum de surface pour bien exposer le brillant du précieux métal. On a, d'ailleurs, des exemples de bien plus grandes et plus pesantes garnitures de ceintures de femmes. Dès 1864 et 1865, l'abbé Haigueré en avait trouvé dont le poids atteignait 640 grammes<sup>(1)</sup>. M. F. Moreau a fait les mêmes constatations<sup>(2)</sup>, et à Villeret, arrondissement de Saint-Quentin, j'ai exploré la sépulture d'une femme dont la garniture de ceinture n'avait pas moins de 0<sup>m</sup> 33 de longueur et pesait 5 hectogrammes<sup>(3)</sup>.

J'ai dit que la largeur de la plaque était de 0<sup>m</sup> 05; sa longueur atteignait 0<sup>m</sup> 06. C'est un caisson dont les bords, unis, sont de bronze comme le fond. Au-dessous, il existe une seconde lamelle de même métal fixée seulement sur quelques millimètres sur le petit côté du rectangle; tout le reste est libre; c'est entre ces deux plaques que s'insérait l'extrémité de la ceinture, et elles étaient ensuite solidement reliées par de petits clous rivets.

Cet objet, comme forme générale et comme moyen de fixation de la ceinture, a certains rapports avec les plaques-boucles qui ont été trouvées à la ceinture des soldats du iv<sup>e</sup> siècle, à Abbeville (Homblières) et à Vermand. C'est le même amortissement de l'ardillon en tête d'animal, le même mode d'attache du ceinturon entre deux plaques métalliques. Plus tard, la fixation se fera à l'aide de gros clous de bronze dont la tête fera saillie sur la plaque; enfin, même forme rectangulaire, que nous verrons bientôt s'arrondir ou s'allonger en pointe ogivale.

L'intérieur du caisson est occupé par des cloisons d'argent d'un demi-millimètre d'épaisseur qui le divisent en figures géométriques.

La bordure est formée de petites arcatures et le champ, de cercles qui, en se croisant et se recroisant, produisent des quatre-feuilles ou fleurettes d'un gracieux effet. Mais c'est dans le remplissage des surfaces comprises entre ces cloisons que l'orfèvre a fait preuve de goût et d'une véritable intelligence artistique.

Ordinairement, les anneaux des boucles et les plaques, même

(1) *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 1864-1865.

(2) Cf. *Album Cayanda*, nouv. série, pl. XVI.

(3) *Etudes sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. I, p. 13, fig. 1 et 2.

celles d'or, comme au tombeau de Childéric et à Pouan, n'ont pour unique décoration que le grenat. Quoiqu'on ait eu la précaution de mettre sous les pierres des paillons gaufrés, d'argent bruni et très brillant, le grenat de Syrie employé est d'un rouge purpurin vineux, tirant quelquefois sur l'améthyste et, par conséquent, un peu sombre. Pour rompre l'uniformité de cette surface toute rouge, l'orfèvre a eu l'intuition de remplir les fleurettes d'émail vert d'eau, et, par l'opposition des couleurs qui se font valoir mutuellement, il a obtenu un bijou très décoratif et des plus agréables à l'œil. Assurément, les bijoutiers, de nos jours, ne feraient pas mieux.

Remarquons que cet émail est le même que celui qui garnit le chaton de bague dont j'ai parlé dans mon étude sur les verres à emblèmes chrétiens, lorsque je me suis occupé de leur décoration par l'émail, et que c'est le même que les émailleurs gallo-romains employaient si fréquemment au iv<sup>e</sup> siècle pour faire les perles globuleuses ou prismatiques de colliers.

Une autre remarque à faire, c'est que le paillon d'argent sous-jacent, dont les gaufrures représentent généralement un quadrillé, est ici littéralement recouvert de petits cercles centrés, particularité que je rencontre pour la première fois.

A quelle époque a-t-on fabriqué cette plaque?

Si nous considérons l'ensemble du cimetière de Monceau, nous constaterons que le groupe de population qui habitait alors en ce lieu devait être d'une certaine importance, car sa nécropole, qui n'a été abandonnée qu'au x<sup>e</sup> siècle, comme ailleurs, s'étend sur plus d'un hectare. La partie la plus ancienne occupe, comme je l'ai dit, le Sud-Ouest. C'est là aussi qu'on a rencontré un certain nombre de sépultures du iv<sup>e</sup> siècle, dont la plupart ont été détruites par celles des Francs. En remontant vers l'Est, le mobilier funéraire indiquait un âge plus récent, car nous y voyons apparaître les grandes plaques-boucles de fer et de bronze avec le seramasaxe. Plus loin encore, et même au delà de la route qui mène de Monceau à Faucouzy, il y a encore des sépultures, des cercueils de pierre, mais plus de mobilier funéraire.

Or, la femme qui portait notre plaque de ceinture se trouvait, comme je l'ai dit, dans cette partie Sud-Ouest, celle qui a fourni les grandes et belles fibules digitées en argent doré couvertes de grenats, les boucles d'oreilles d'or, les cornets et coupes de verre décorés d'émaux bien caractéristiques de l'industrie qui florissait

dans le commencement du vi<sup>e</sup> siècle et dont les similaires se sont rencontrés à Mayot et au Sart.

Du reste, Monceau se trouve, comme ces deux dernières localités, dans la zone neutre frontière des possessions romaines et franques qui n'a été franchie qu'après l'avènement de Clovis. Les plus anciennes inhumations des populations envahissantes n'ont pu se faire qu'après 480, et comme la plaque-boucle en question ne se trouvait pas dans la partie extrême du cimetière, on peut en conclure que la mort de son possesseur a eu lieu vers 490.

Mais, avant d'aller plus loin, voyons quel était le reste du mobilier funéraire :

Au cou, une seule perle de collier;

Sur la poitrine, une paire de petites fibules d'argent ayant la forme d'oiseaux de proie au bec recourbé, dénommés vulgairement perroquets, mais que je préfère, avec Lindenschmit, qualifier faucons<sup>(1)</sup>. Peut-être même a-t-on voulu représenter des aigles? Les yeux sont du même émail vert que celui qui emplit les fleurettes;

Vers la ceinture, non loin de la boucle, un petit couteau de fer; aux pieds, un vase de terre noirâtre, à panse ventrue et à bec trilobé; le lobe du milieu était brisé.

Comme on le voit, à part la plaque-boucle, tout le reste était ordinaire et indiquait une position sociale plutôt inférieure, car les riches matrones de Monceau avaient toutes de grandes fibules de manteau, absentes ici, et leurs vases funéraires étaient en verre au lieu de la poterie de terre, apanage du pauvre.

Si nous considérons maintenant que la femme, qui était parée de la boucle, avait de 50 à 60 ans au moment de sa mort, ce qu'indiquait l'absence de beaucoup de dents dont les alvéoles étaient remplies de matière osseuse, et enfin l'état d'usure de la plaque d'or qui recouvrait jadis l'anneau, l'ardillon et vraisemblablement tout le pourtour du caisson de la plaque, et, en outre, le grand nombre de fêlures et de cassures des grenats, il est permis de penser que cette femme était une suivante, par conséquent de condition modeste, qui avait reçu de sa maîtresse un ustensile défraîchi dont elle ne voulait plus. Ceci nous ramènerait donc de 20 à 30 ans en arrière, vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle.

(1) *Handbuch der deutschen Alterthumskunde, etc. Die Alterthümer der merovingischen Zeit*, p. 447.

Déjà, sous Honorius, l'ornementation des bijoux tendait à se modifier dans le sens du goût des Germains : témoin cette petite boucle trouvée dans la partie du cimetière de Vermand, où les oboles à Caron étaient à l'effigie de l'empereur Honorius, et dont l'anneau était incrusté de grenats <sup>(1)</sup>.

Les boucles dont l'âge est certain, celles du tombeau de Childéric et de Pouan, sont cordiformes ou ovales; de même, celle du guerrier du Sart inhumé avec un *aureus* d'Anastase comme obole à Caron, plusieurs autres recueillies par M. F. Moreau dans le Soissonnais, etc. <sup>(2)</sup>. Nous ne verrons revenir la forme carrée ou rectangulaire que peu avant les Carolingiens, quand le cabochon incrusté dans des bâtes saillantes se sera substitué aux verroteries plates <sup>(3)</sup>.

J'ai recherché quelles pouvaient être les similaires de cette plaque-boucle.

A Samson, province de Namur, on a recueilli une petite plaque rectangulaire sur laquelle on voit les six rosaces dessinées par des cloisons. Voici comment la décrit M. Eug. del Marmol <sup>(4)</sup> : « La plaque de bronze garnie de cloisons circulaires ornées de verroteries rouges et dessinée à la planche IV, n° 3, est digne de remarque. Elle se trouvait sur le milieu de la cuisse gauche d'un guerrier. » On peut remarquer sur le dessin deux petits clous qui devaient la fixer soit à un ceinturon, soit, plutôt, à une entrée de fourreau d'épée.

La disposition des croisements des cercles n'est pas la même que dans notre plaque et il n'y a pas d'émail, mais les deux objets peuvent bien être de la même époque. Non loin de la sépulture qui a fourni cette petite plaque, il s'est rencontré une boucle toute garnie de grenats qui ressemble beaucoup à celle du guerrier du Sart.

Le cimetière de Samson remonte certainement au IV<sup>e</sup> siècle, car

<sup>(1)</sup> *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. II, p. 239, et pl. 21, n° 7.

<sup>(2)</sup> Cf. l'*Album Caranda*, fouilles d'Arcy, pl. L et M; fouilles d'Armentières, nouv. série, pl. 19, fig. 2.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, fouilles de Chouy, pl. 41, nouv. série, n° 3; fouilles d'Armentières, pl. 19, nouv. série, fig. 5.

<sup>(4)</sup> *Fouilles dans un cimetière de l'époque franque à Samson*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VI, 1860, 4<sup>e</sup> livraison, p. 364, et pl. IV, n° 3.

on y a trouvé le même mobilier funéraire qu'à Abbeville et à Vermand, mais les inhumations paraissent s'y être succédé pendant bien longtemps sans interruption, puisqu'il a donné les armes des Francs, puis les objets qui dénotent les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles. Cette non-interruption serait l'indice d'une ancienneté relative des sépultures franques, qui peuvent remonter un peu avant 450. Lindenschmit a publié trois plaques-boucles de même style aux n<sup>os</sup> 352, 354 et 355 de son ouvrage sur les antiquités des temps mérovingiens. C'est le n<sup>o</sup> 355 qui se rapproche le plus de celle de Monceau. L'ardillon est, de même, terminé par une tête de reptile et possède également une pierre précieuse sur le talon. Mais le remplissage des alvéoles paraît avoir été fait en verres (Glas) et non en grenats. Elle a été recueillie dans le cimetière de Langenenslingen. Les deux autres ont été découvertes en France, l'une, le n<sup>o</sup> 352, à Houdan (Seine-et-Oise) et l'autre, le n<sup>o</sup> 354, est au musée du Louvre. Il est à remarquer que la partie centrale de cette dernière plaque-boucle est occupée par la même pierre, aux angles abattus, que nous voyons sur l'ardillon de Monceau<sup>(1)</sup>.

Une plaque de ce genre a été trouvée à Arcy-Sainte-Restitue par M. F. Moreau, mais elle était vide de ses pierres. (Cf. l'*Album Caranda*; au bas de la planche L.) La boucle n'a pas été retrouvée.

On conserve au musée du Louvre une semblable plaque-boucle vide aussi de sa garniture supérieure. Elle a été trouvée à Versigny, village situé au Sud de la Serre, à trois kilomètres seulement du Sart. Elle a été publiée par M. Fleury dans les *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, t. II, p. 114. C'est la réplique exacte de la plaque-boucle que M. Barrière-Flavy a fait figurer sous le n<sup>o</sup> 1, pl. VI, de son *Étude sur les sépultures barbares du Midi*

(1) Voici comment Lindenschmit les décrit :

« Fig. 352. — Vergoldetes Erz. Unter den Zellen innerhalb des Rahmens sind die runden, welche die Ausläufer der geraden Linien bilden, mit blauem Glase gefüllt, alle anderen Felder haben rothes Glas. In den Zellen, in welchen dasselbe ausgefallen ist, finden sich noch Reste der Kittmasse, mit welchem das Glas befestigt war. Fundort der fränkische Friedhof von Houdan (Seine-et-Oise). Roach Smith. *Collectanea antiqua*, vol. IV, pl. XLV.

« Fig. 354. — Vergoldetes Erz mit Einlagen von purpurfarbenem, grünem und trübgebem Glase. Gefunden in Frankreich. Musée du Louvre, Paris.

« Fig. 355. — Vergoldetes Erz. Der Schnallendorn und das Zellenwerk des Rahmenbeschlags mit gelblichem Glase besetzt. Friedhof von Langenenslingen. Fürstl. Mus. Sigmaringen. »

et de l'Ouest de la France<sup>(1)</sup>. Elle provient de Tressan (Hérault) et est conservée au musée de Saint-Germain; même ovale qui circonscrit le rectangle central, mêmes alvéoles allongées, rétrécies vers le milieu, placées dans le prolongement des diagonales de ce rectangle. Deux autres plaques-boucles de même forme figurent dans la même planche VI; l'une vient de Leuc (Aude), également au musée de Saint-Germain, l'autre de Bessan (Hérault).

Dans son ouvrage intitulé : *Orfèvrerie mérovingienne; les œuvres de Saint-Éloi et la verroterie cloisonnée*<sup>(2)</sup>, M. Ch. de Linas reproduit à la planche de la page 114 deux plaques rectangulaires garnies entièrement de pierres vraies et fausses et d'émaux, contenus dans des cloisons affectant la forme de figures géométriques. Voici comment il décrit la première (B), appartenant au musée de Cluny : « La surface, revêtue de verroteries cloisonnées par de minces filets de bronze, offre une croix verte inscrite dans un losange rouge, posée de champ sur un carré également rouge; la bordure, de même couleur, est appareillée en *opus insertum*, les joints indifféremment rectilignes ou ondes; au milieu, de chaque côté, un ovoïde en pâte verte; aux angles, un disque blanc en pâte ou émail, chargé au centre d'un petit disque rouge. »

Cette plaque ressemble étonnamment à celles dont je viens de m'occuper. Nous y voyons le grenat accompagné d'émaux, tout comme dans les magnifiques plaques-boucles du Sart, et quoique le savant auteur hésite à la classer parmi les ornements de ceinture et de baudrier, ou de poitrine (*pectorale*), les faces latérales du caisson étant lisses et sans rudiment d'attache d'une boucle, je ne puis que lui attribuer la première de ces trois destinations.

La seconde (A) appartient au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale. Les dimensions sont très grandes (0 m. 10 de côté, et encore est-elle incomplète par le bas). Si l'on y voit des ornements purement géométriques (dentelures et cercles), les trèfles qui constituent les bordures latérales de droite et de gauche et les bâtes surélevées (vides actuellement), mais qui devaient, autrefois, servir des cabochons, lui assignent un âge moins reculé que celui de la précédente. C'est une imitation des œuvres byzantines, telles, par exemple, que la magnifique croix pectorale qui fait

(1) Toulouse, 1892.

(2) Paris, Didron, 1864.

partie des collections du château de Goluchow<sup>(1)</sup>. M. de Linas lui a consacré une notice dans la *Revue de l'art chrétien*<sup>(2)</sup>. Il écrit que cet objet a été fabriqué dans l'Italie méridionale, vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle ou le commencement du vii<sup>e</sup>. Du reste, cette croix a pour bordure ces petits cercles réunis par des arcs (lunettes) qui rappellent bien la même disposition qu'affectent les filigranes qui couvrent les fibules discoïdes des vii<sup>e</sup> et viii<sup>e</sup> siècles. Aussi je ne parle de cette dernière plaque que pour faire ressortir l'antiquité relative des plaques-boucles décrites plus haut.

Pour y revenir, je ferai observer que la similitude absolue de formes et de fabrication d'objets provenant de lieux si éloignés les uns des autres prouve, ou qu'ils sortent d'un même atelier, ou que les orfèvres qui les ont faits se sont inspirés d'un même type. Mais où ont-ils pris ce type?

On ne peut supposer un instant que ce soient les soldats de Clovis qui l'aient porté sur les rives de la Méditerranée, puisque l'on sait que les plus anciennes excursions des Francs, accompagnés des Burgondes, dans la contrée déjà envahie depuis longtemps et occupée par les Wisigoths, ne datent que de l'an 509, et qu'ils n'y ont fait que passer, et j'ai établi que la boucle de Monceau doit remonter au moins au milieu du v<sup>e</sup> siècle.

Il est plus naturel de penser que les Francs, les Burgondes et les Wisigoths eux-mêmes ont tous emprunté aux Goths, d'autant plus que la boucle de Langenenslingen jalonne la direction suivie.

A propos des boucles à dragons trouvées sur des soldats à Abbeville (Homblières) et à Vermand<sup>(3)</sup>, j'ai eu l'occasion de dire qu'au iv<sup>e</sup> siècle déjà, ces objets dérivait d'un type que nous retrouvons en Italie, en Hongrie et jusqu'en Crimée (mont Mithridate). C'est toujours la même marche, celle de l'Orient vers l'Occident.

Plus tard, sous Charlemagne, et même avant, c'est aussi l'art arabe qui, à son tour, fournira les motifs décoratifs des bijoux et des autres objets usuels, motifs que nous retrouvons jusque sur les chapiteaux et dans les voussures de nos églises romanes.

Il me reste à parler de l'emploi de l'émail concurremment avec

(1) Cf. l'inventaire de l'orfèvrerie de ces collections : *L'orfèvrerie décrite par W. Fræhner*, Paris, 1897, p. 76 et suiv., et pl. XVIII-XIX.

(2) *Revue de l'art chrétien*, 1881, t. XXXI, p. 288.

(3) *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, fouilles de Vermand, 2<sup>e</sup> vol., p. 318.

les pierres précieuses (vraies ou fausses, ces dernières appartiennent encore à l'industrie de l'émail).

Remarquons que le travail de l'émailleur diffère essentiellement de celui du lapidaire.

Le sertissage se fait à froid. L'émail s'applique aussi à froid, il est vrai, à l'état de pâte molle, mais il faut ensuite, comme pour la dorure, que la pièce soit soumise à une forte chaleur. Il faut à l'émailleur, non pas une grande adresse, mais une longue expérience pour le choix et le mélange des matières qui, broyées en poudre impalpable, retrouveront en fondant la solidité et la couleur primitive.

J'ai exposé plus haut, ainsi que dans *Les verres francs à emblèmes chrétiens*, les raisons qui me faisaient penser que l'art de l'émaillerie n'avait jamais cessé d'être cultivé dans les Gaules, dans la Gaule-Belgique surtout. Une plaque-boucle trouvée au Sart, de la collection de M. Boulanger, nous en apporte une preuve de plus. La plaque proprement dite est arrondie par le bas; et au centre, au milieu des grenats, on voit une abeille dont la tête, le corselet, l'abdomen et les ailes sont figurés par des cloisons dans lesquelles on a fait fondre des émaux bleu foncé. (Pl. I, fig. 2.) Mais c'est surtout celle de Monceau qui vient affirmer d'une façon toute particulière que l'emploi simultané des gemmes et des émaux n'était pas une rare exception, mais qu'il avait lieu couramment.

J'ai dit aussi, à propos des verres francs décorés à l'aide de l'émail, que le verrier et l'émailleur étaient frères. Nous voyons maintenant que le lapidaire et l'émailleur n'avaient pas une moins étroite parenté, et il est fort possible que l'orfèvre possédât à la fois, avec ceux de la métallurgie, tous les secrets des deux autres arts industriels. Ne voyons-nous pas de nos jours, chez les peuples africains et asiatiques, des ouvriers qui, à l'aide d'un outillage des plus sommaires, transforment un lingot de métal en bijoux d'un goût, sinon pur, du moins fort décoratif<sup>(1)</sup>.

Avant de terminer, un mot sur l'origine de la plaque-boucle de Monceau.

On a vu que la matière constitutive est le bronze; il était jadis

<sup>(1)</sup> Cf. Baudot, *Sépultures barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. V, p. 219.

recouvert d'une plaque d'or, il est vrai, mais il n'en est pas moins à constater que la richesse de la décoration contrastait singulièrement avec la valeur infime du métal employé.

Que les bijoux soient d'or, d'argent ou de bronze, cette décoration est la même pour tous : le grenat, les verroteries et quelquefois l'émail. L'objet de grand luxe ne se distinguait que par la valeur intrinsèque du métal qui le constituait : l'or pour les princes et les chefs; l'argent, souvent doré, pour les riches. Les gens de condition inférieure avaient le bronze, souvent étamé. Il ne paraît pas que l'argenture ait été employée. Puis vint même le fer, quelquefois recouvert d'une plaque assez épaisse d'argent, mais le plus souvent damasquiné.

Je le répète, la décoration était la même pour tous. Il semble en découler que le travail du lapidaire n'était pas d'une excessive valeur, comme on s'est plu à le dire.

Ceci m'amène à répéter que la fabrication devait être locale et non exotique. Est-il possible que toute cette quincaillerie, si je puis m'exprimer ainsi, ait été apportée de Byzance? Qu'on l'y renvoyât pour y être raccommodée? car on la raccommoait souvent, on en a de nombreux exemples. Évidemment non.

Du reste, si on l'examine attentivement et qu'on la compare à celles de Byzance et des Goths, la bijouterie franque et même celle des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles, à l'aurore des temps carolingiens, ont toujours quelque chose de rude et d'imparfait qui les distingue à première vue.

Dans les bijoux byzantins, par exemple, tout est exactement et parfaitement symétrique; on sent que les orfèvres s'inspiraient directement de l'art grec, où tout est pondéré. Ici, au contraire, les applications sont faites un peu au hasard. Un filigrane cordelé fait pendant à un autre fileté seulement; dans un panneau, c'est une spirale en face d'un enroulement en S. Tout est jeté pêle-mêle sans le moindre souci des règles les plus élémentaires de l'art; et cependant, l'objet terminé, ces imperfections disparaissent; vu dans son ensemble, l'aspect en est séduisant. Ce sont les œuvres d'ouvriers travaillant de père en fils sans avoir jamais voyagé, et par conséquent sans avoir eu l'occasion de puiser aux sources mêmes de l'art antique.

Ce n'est plus, du reste, une simple hypothèse.

En effet, M. Eck a fait, il y a quelques années, à Caulaincourt,

canton de Vermand, pour le compte de la Société académique de Saint-Quentin, des fouilles dans un cimetière franc, qui ont amené la découverte dans la sépulture d'un homme, et avec le mobilier funéraire ordinaire, de tout l'outillage d'un orfèvre du temps et même les matières premières et jusqu'aux pierres précieuses nécessaires à l'exercice de son métier; tout ce qu'il fallait, en un mot, pour faire le neuf et réparer le vieux, afin de satisfaire aux besoins et aux désirs de sa clientèle.

Je me borne à constater le fait, voulant laisser à l'inventeur l'honneur de faire connaître en détail les circonstances de sa découverte, tout en émettant le vœu qu'il ne nous fasse pas attendre trop longtemps.

Jules PILLOY,

Membre non résidant du Comité.

# LE TUMULUS DE SAINT-MENOUX

(ALLIER),

PAR M. L'ABBÉ POULAINÉ,

Correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne).

---

M. l'abbé Moret, curé-doyen de Saint-Menoux (Allier), a exploré, à différentes reprises, un grand tumulus situé sur le finage de sa paroisse et qui lui a donné, avec des sépultures, un mobilier funéraire des plus intéressants, notamment des bracelets de bronze et de schiste poli, des vases de terre et deux beaux poignards de bronze. M. l'abbé Moret a bien voulu me communiquer les photographies et plans à l'aide desquels j'ai rédigé la présente notice.

Le tumulus de Saint-Menoux, d'un diamètre d'environ 25 mètres, sur 2 mètres de haut au centre, occupe le milieu d'un plateau facile à défendre en cas d'attaque. Il s'élève en arrière des domaines de Joux et de Champoux, à droite de la route allant de Saint-Menoux à Autry. Au bas, coule la rivière de l'Ours qui arrose les vallées depuis Meillers jusqu'à Saint-Léopardin-d'Augy, où elle se jette dans l'Allier. A 200 mètres environ du tumulus, sur le chemin de la Forêt, jaillit une fontaine d'aspect très ancien et qui très probablement, comme toutes les fontaines de nos régions, a dû être l'objet d'un culte spécial, à en juger par les nombreux objets pré-historiques et gallo-romains qu'on trouve dans leurs lits.

Si l'on tient compte du tassement des terres qui n'a pas manqué de se produire dans une si longue période de temps, ce tumulus, qu'on peut dater avec quelque certitude de mille ans avant notre ère, devait être, à l'origine, beaucoup plus élevé et, par suite, d'un aspect plus imposant.

Il était composé de pierres mélangées de terre, amassées dans les champs voisins et disposées pêle-mêle. Quelques-unes de ces

pierres étaient énormes; un homme seul aurait de la peine à les manier.

Le milieu de la butte n'avait presque pas de terre, sauf en haut, pour la protéger contre les infiltrations de la pluie.

Une tranchée de 25 mètres fut ouverte du levant au couchant. Les premiers coups de pioche amenèrent la découverte d'un débris de fibule ou d'épingle en bronze de 0 m. 06 de long, du poids de 2 grammes et recouvert d'une belle patine verte.

Au centre de la butte et reposant sur une couche de terre noire, épaisse de 0 m. 05, grasse, onctueuse au toucher et mélangée de nombreux débris de charbon de bois, M. l'abbé Moret trouva des ossements à demi calcinés, appartenant à deux squelettes humains, deux poignards de bronze coulé, un bracelet également de bronze que retenait encore le cubitus d'un des squelettes, et les débris d'un vase qui put, après beaucoup de tâtonnements, être reconstitué.

De nouvelles fouilles amenèrent au jour une épingle de bronze percée à la tête d'un trou de suspension, une petite plaque de bronze et un petit vase de terre, brisé en deux parties seulement. Toutes ces découvertes provenaient du centre de la butte. Des travaux ayant été entrepris dans la partie qui regarde le Midi, à 4 mètres du centre du tumulus un troisième squelette fut découvert, avec quatre bracelets, deux en bronze, deux en schiste. Une pierre sortie du même endroit était recouverte d'une sorte de peau ou membrane, ressemblant à de l'amadou; il a été impossible de déterminer la nature de cette substance.

Dans la partie Nord-Ouest, on découvrit une grande pierre calcaire percée de quatre trous, et qui a pu servir aux libations en faveur des défunts.

Les dernières fouilles faites dans les endroits inexplorés firent découvrir un quatrième squelette, un bracelet de bronze très fin et de nombreux débris de vases, un autre bracelet de bronze s'ouvrant et se fermant, un petit ornement de même métal, sorte de bouton, et enfin les débris d'un bracelet de bronze, qui devait être fort beau. Tous ces travaux, exécutés à différentes reprises, ont montré au niveau du sol primitif, sur la surface entière de l'aire du tumulus, de nombreux débris de charbon de bois, mélangés à une terre noire et grasse. Il y a eu là évidemment un feu considérable.

qui a brûlé, en même temps que les morts, les animaux sacrifiés à leurs mânes. Ce fait me paraît incontestable, d'autant plus qu'au-dessus des premiers squelettes, à 0 m. 30 environ, on a trouvé les ossements d'une génisse.

Les plus petits ossements des corps ont été réduits en cendre par le feu; seuls, les gros os ont résisté et encore la plupart sont éclatés et corrodés par le feu. Les ossements des mains, des pieds, des côtes, le sternum, les côtes manquent à peu près complètement.

Une curieuse coïncidence à noter, c'est que la pierre funèbre dont il est parlé plus haut, était percée de quatre trous. Faut-il voir dans ce nombre un chiffre correspondant aux quatre morts trouvés par M. le curé de Saint-Menoux ?

Cette pierre, couchée à plat sur deux autres posées de champ, était assez longue et large pour servir de table ou d'autel. Sa hauteur est de 1 m. 15 sur 0 m. 70 de large et 0 m. 15 d'épaisseur. La terre au-dessous de cette pierre était encore plus grasse que dans les autres parties du tumulus.

Servait-elle d'autel, comme pourraient le faire croire sa forme et surtout la place qu'elle occupait? Les pierres calcaires de nos régions sont souvent percées de trous plus ou moins orbiculaires et profonds, provenant de causes multiples; mais, ici, il est très probable que les perforations naturelles ont été agrandies et achevées par la main de l'homme.

*Poignards de bronze.* — La plus petite lame mesure 0 m. 13 de long. Quatre rivets l'attachaient à la poignée; quatre lignes en relief, partant de la base, sillonnent la lame et se réunissent à la pointe (fig. 1).



Fig. 1.

Une autre lame de poignard (fig. 2) mesurait 0 m. 22 de long sur 0 m. 05 de largeur à la base. De chaque côté des plats, trois lignes de stries partant de la base se réunissent vers la pointe. Elle a encore les six rivets qui la retenaient au manche. Ce manche, d'après la longueur des rivets, ne devait pas être en bois (il n'eût

pas été, ayant si peu d'épaisseur, assez résistant), mais en os, ivoire ou en corne.



Fig. 2.

Ces deux armes, la plus grande surtout, sont des plus précieuses et d'un type très rare, peut-être unique, et d'un beau travail.

*Bracelets de bronze.* — Le bracelet de bronze entourant le débris d'un cubitus a 0 m. 065 d'ouverture et pèse 32 grammes; il est fermé de toutes parts.

De deux autres bracelets de même métal, l'un a 0 m. 06 de diamètre et pèse 73 grammes; l'autre a la même ouverture et pèse 70 grammes. Les extrémités de ces deux bracelets sont tranchées par une coupe droite, qui permettait de les disjoindre un peu.

Le quatrième bracelet, extrêmement mince, a un diamètre de 0 m. 055 sur 0 m. 001 d'épaisseur; son poids est de 2 grammes. Il m'est arrivé souvent de rencontrer ces sortes de bracelets dans les tumulus de l'Avallonnais, notamment dans la forêt d'Annay-la-Côte, mais ils étaient toujours en nombre, cinq, dix, vingt, davantage encore, dans le bras de la même personne. Ils ressemblent assez à ces bracelets *porte-bonheur* que l'on donne aux enfants. Les autres sont assez communs dans nos tumulus.

Un cinquième bracelet de 0 m. 052 d'ouverture sur 0 m. 003 d'épaisseur et pesant 13 grammes a été découvert au sommet du tumulus, à un pied de profondeur. Il se ferme comme certains bracelets de notre époque : l'une de ses extrémités, terminée en pointe, entre dans le creux de l'autre extrémité.

*Bracelets de schiste.* — Deux bracelets de 0 m. 06 de diamètre et de 0 m. 007 d'épaisseur ont été trouvés sur la même personne; ils sont parfaitement arrondis et polis. Un fragment d'un troisième bracelet a encore été trouvé là; il était à demi arrondi au lieu d'être rond, et d'un travail très soigné; sa matière est différente de celle des deux premiers qui sont de schiste argileux et qu'on rencontre dans les terrains jurassiques, crétaqués, houillers.

Ces deux bracelets sont d'une circonférence parfaite et d'un polissage très égal, lequel a été obtenu, sans doute, à l'aide d'un tour de potier et au moyen de lames de silex; le bronze n'eût pas été assez dur pour entamer et polir le schiste.

Le département de l'Allier a donné d'importants ateliers pour la taille des bracelets de schiste. On rencontre ces bracelets à tous les états de travail; les débris trouvés là sont presque aussi importants que les débris de silex de nos cavernes préhistoriques des bords de la Cure. Les bracelets de bronze, difficiles à acquérir, étaient remplacés par des bracelets de schiste de moindre valeur, comme plus tard les Romains et Gallo-Romains peu fortunés remplacèrent les camées et intailles sur pierres précieuses par des bijoux de verre coulés sur ces camées et intailles.

*Épingles de bronze.* — Une épingle longue de 0 m. 13 et pesant 7 grammes a sa tête sphéroïdale percée de part en part (fig. 3). Elle ressemble beaucoup aux épingles modernes servant aux femmes à fixer leur chapeau. Dans nos tombeaux gallo-romains, j'ai rencontré ces sortes d'épingles, mais la tête est plus grosse. Un autre petit fragment de bronze est sans doute un débris d'épingle.

*Plaque de ceinturon ou de harnais.* — Cette plaque a 2 centimètres carrés et pèse 3 grammes. Elle est percée de cinq trous, un dans chaque angle, un autre au milieu, plus grand.

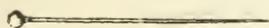


Fig. 3.



Fig. 4.

*Bouton de bronze (fig. 4).* — Ce bouton, qui était sans doute un ornement de bouclier ou de ceinturon, est orné d'un petit cordon perlé d'une grande finesse.

*Céramique.* — Deux vases ont pu être reconstitués. Le plus grand (fig. 5) mesure 0 m. 24 de haut sur 0 m. 28 de diamètre à l'endroit le plus large; il repose sur un pied de 0 m. 09 de diamètre.

Ce vase paraît avoir été monté à la main sans l'aide du tour. Les anses sont formées par des mamelons d'argile percés transversalement; j'ai souvent rencontré ces sortes de vases et le suivant, dans la grande grotte de Nermont, à la montagne des tunnels, à Saint-Moré (Yonne). Presque toutes nos grottes de la vallée de la Cure ont donné aussi des anses semblables.

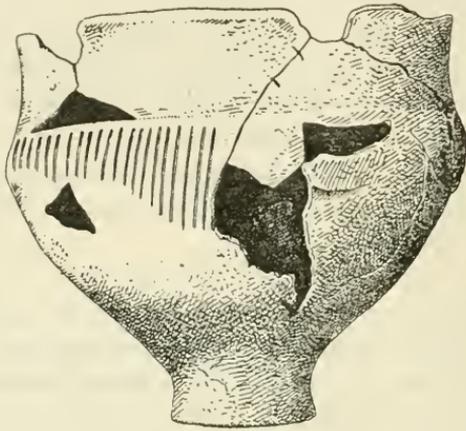


Fig. 5.

Le col allongé est presque droit. Quelques ornements en creux le décorent au pied et sur la panse. Sa couleur est d'un noir mat, teinté en rouge sombre à certains endroits.

L'autre vase (fig. 6) est en forme de tasse, de 0 m. 05 de hauteur sur 0 m. 09 de diamètre. La pâte, assez fine, est de couleur brune.

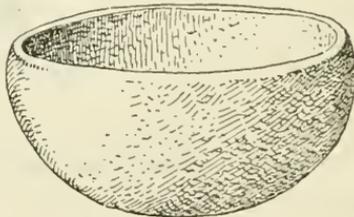


Fig. 6.

Il y avait encore dans ce tumulus dix ou douze autres vases de différentes formes et grandeurs, d'après les nombreux débris ra-

massés par M. l'abbé Moret. L'ornementation de ces vases est très simple : ce sont de petites saillies de forme pyramidale, formant cordon sur le rebord du vase ou un peu plus bas, des torsades en haut des vases, des creux faits à l'aide d'une spatule ou de l'ongle, des filets très rapprochés sur les bords extérieurs (fig. 7 et 8).

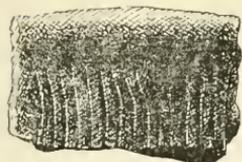


Fig. 7.

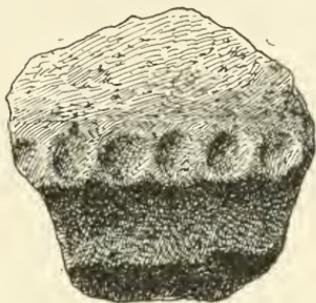


Fig. 8.

*Ossements humains.* — Les restes de quatre squelettes ont été trouvés sur l'aire de ce tumulus; beaucoup d'os sont réduits en parcelles trop petites, pour permettre une détermination ostéologique. beaucoup d'autres ont été consumés par le feu et par le temps. Ceux qui restent : *fémurs, humérus, vertèbres, os du bassin*, etc., n'offrent rien de particulièrement intéressant. Quant aux crânes, ce qui en reste ne permet qu'une reconstitution très incomplète de la tête; il en est toujours ainsi des inhumations comme celles-ci, faites par incinérations, opérées sur place, comme l'indique la zone de terre noire et grasse recouverte de charbons de cette antique sépulture.

Un seul de ces crânes a pu donner quelques mesures. En mesurant son contour, depuis la base du frontal tel qu'il est (c'est-à-dire sensiblement la ligne des arcades) jusqu'à la protubérance interne de l'occipital, suivant la ligne suturale mutuelle des pariétaux, on trouve 0 m. 34. La droite entre ces deux points est de 0 m. 14.

*Ossements d'animal.* — Différents ossements d'animaux accompagnaient ces inhumations, notamment des défenses de sangliers, des dents à quatre pivots ou racines, d'autres dents du même animal sont restées adhérentes au maxillaire, des maxillaires de petits

rongeurs, et les ossements d'une génisse trouvés à 0 m. 30 environ au-dessus de deux squelettes d'hommes.

Des silex taillés ont été trouvés autour du tumulus et sur son emplacement, qui provenaient sans doute des remblais pris à la surface des terres voisines quand on les amoncelées; ils n'ont donc pas été mis là avec intention.

F. POULAIN,

Correspondant du Comité.

# TOMBEAUX DE PIERRE

ET

## MONUMENTS FUNÉRAIRES GALLO-ROMAINS

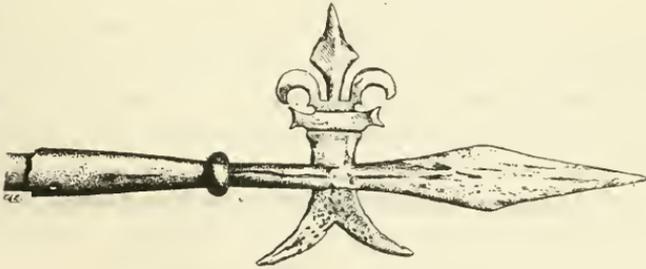
À AVALLON (YONNE),

PAR M. L'ABBÉ POULAINE.

Correspondant du Comité, à Vontenay (Yonne).

---

A Avallon, au faubourg de Lyon, près de l'emplacement attribué au temple de Bel ou d'Apollon et qui, d'après la tradition, s'élevait là où est la vieille église Saint-Martin, en plein soleil levant, des travaux de terrassement ont amené la découverte d'un grand sarcophage en pierre blanche, dans lequel se trouvait, avec les restes d'un corps, une hallebarde en fer très bien conservée, de l'époque de Charles VII.



Hallebarde trouvée à Avallon (Yonne).

Ce sarcophage est absolument semblable à ceux que j'ai déjà décrits et qui ont été découverts à différentes époques dans la ville, à l'Est principalement, dans les vallées d'aval du Cousin, de la Cure et de l'Yonne, jusqu'à Bazarnes, mes recherches, jusqu'ici, n'ayant pas été au delà de ce dernier pays.

Le couvercle, un peu disjoint, composé d'une seule pierre plate,

avait donné passage à une terre fine et tamisée qui le remplissait presque entièrement.

La longueur totale de l'arme est de 0 m. 45. L'extrémité est terminée par un fer pointu en forme de flèche. Une fleur de lis largement découpée et deux crocs adossés terminent la branche transversale, longue de 0 m. 20. Le sommet de la douille est couronné par un large anneau plein, qui la fortifie et l'orne en même temps.

Il n'y avait pas trace de bois dans cette douille. Le cercueil, qui mesure à peine 1 m. 75 à l'intérieur, n'était sans doute pas assez long pour y laisser la hampe, qui aura été enlevée, ou coupée peut-être en partie, pour qu'on puisse placer l'arme à côté de l'homme de guerre.

Primitivement, ce tombeau a dû servir à l'époque gallo-romaine, puis, dans la suite des siècles, à de nouvelles inhumations, comme tant d'autres tombeaux. J'ai trouvé bien souvent, à côté de ces grands tombeaux, de nombreux ossements qui, sans doute, en provenaient. Ils auront été mis là pour faire place à un nouveau défunt.

C'est la première fois, à ma connaissance, qu'on trouve dans nos pays des armes du moyen âge dans un tombeau de pierre remontant à l'époque romaine.

De nombreux tombeaux, contenant les restes de personnages de marque de cette dernière époque, ont été découverts à différentes fois, à l'Est de la ville, dans ces innombrables jardins qui descendent sur le versant oriental, dans l'espace d'environ trois kilomètres, compris entre l'église Saint-Lazare et l'étang des Minimes, là où se trouvait une borne milliaire.

Le grand nombre de sarcophages trouvés dans Avallon, à l'Orient et le long de la grande voie romaine d'Agrippa, témoigne de l'importance de cette ville à l'époque romaine.

Je n'ai pas l'intention de décrire ici toutes ces sépultures, il faudrait un volume pour le faire; je résumerai brièvement ce que j'ai vu, noté et observé depuis trente ans.

Tous ces grands sarcophages avec couvercle prismatique ou en dalle plate ont à peu près les mêmes dimensions en longueur, et aussi même hauteur à la tête qu'aux pieds. Je n'ai jamais trouvé, sur ce côté de la ville, un seul tombeau d'enfant.

Dans la canalisation des eaux, de la Tour de l'horloge à la place

de l'Hôtel-de-Ville, sur une longueur de 250 mètres, cinq beaux tombeaux de pierre ont été découverts, remontant tous au Haut-Empire, d'après les médailles trouvées avec les corps. Ces médailles sont : un Tibère, une pièce de Nîmes, moyen bronze ; une Faustine la Mère, une Faustine la Jeune, grand bronze. Il n'y avait là ni lampes funéraires, ni vases.

En creusant un fossé d'assainissement, dans une petite rue qui touche à l'Hôtel de Ville, deux autres tombeaux furent découverts, avec couvercle plat, l'un en pierre blanche de Courson, l'autre en pierre de Contarnoux, contenant l'un et l'autre, avec les corps, des boucles de ceinturon en bronze et des monnaies du iv<sup>e</sup> siècle.

A quelque distance du temple d'Apollon, on a trouvé un tombeau beaucoup plus grand que d'habitude, contenant, avec les ossements d'un homme, les os d'un cheval, différentes armes, notamment une épée courte et large. Serait-ce une de ces inhumations dont parle César, et dans lesquelles on avait l'habitude d'enterrer, avec les cavaliers gaulois de marque, les chevaux qui leur avaient servi dans les combats ?

*Monument funéraire.* — A l'époque où j'étais curé d'Étaules, à 3 kilomètres d'Avallon, un charpentier, M. Jargot, qui faisait des travaux de terrassement dans sa propriété, à proximité de la voie romaine et non loin de la vieille église Saint-Martin du Bourg, me fit prévenir qu'il venait de découvrir des sépultures ; j'accourus aussitôt. Nous découvrîmes des sarcophages et les différentes parties d'un curieux monument funéraire ou stèle, qu'on avait brisé certainement avec intention avant de l'enfouir. Je réunis successivement des tronçons de colonne cannelée, de frise et de chapiteau, un soubassement de colonne demi-sphérique, un génie funéraire aux jambes croisées (les ailes et la tête manquent et n'ont pu être retrouvées), une inscription composée de ces mots : LATINO OPTATI FIL, *Latino Optati filio*. Le dernier débris de sculpture trouvé en cet endroit est une tête représentant sans doute le défunt *Latinus*, tête qui devait reposer sur une colonne. L'expression du visage respire la bonté.

Les travaux, interrompus pendant quelques mois, ayant été repris, nous découvrîmes un squelette, probablement celui de *Latinus*, la tête à l'Ouest, les pieds à l'Est. Les doigts retenaient

encore sur la poitrine une pièce de monnaie à l'effigie de l'empereur Julien II, l'Apostat; quatre autres pièces du même prince accompagnaient ces restes mortels.

Nous avons donné tous ces différents objets au musée d'Avallon.

Les années suivantes, des propriétaires voisins découvrirent d'autres sépultures avec vases funéraires de formes variées, dont les uns m'ont été donnés, et les autres offerts au musée d'Avallon.

J'ai noté toutes ces découvertes pour une étude plus étendue des sarcophages avallonnais. Quant aux médailles accompagnant les défunts, je trouve, dans mes notes, le relevé de pièces de toute époque, depuis l'époque gauloise jusqu'aux menues pièces à l'effigie de Gaston, frère de Louis XIII, jusqu'aux liards du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Cette coutume de déposer une pièce de monnaie dans les mains des défunts s'est conservée d'une manière générale, dans nos pays, jusqu'à la fin du siècle dernier; on découvre souvent dans leurs mains un liard ou un sou et un livre de prières ou un chapelet.

*Bas-relief funéraire.* — Les frères des Écoles chrétiennes, en faisant exécuter divers travaux de terrassement dans leur nouvel établissement, trouvèrent, toujours sur ce côté oriental de la ville, à 2 mètres de profondeur, des ossements et, dans une sorte d'hypogée ou chambre sépulcrale, une sculpture placée dans une niche haute de 1 m. 20. Ce bas-relief, dont le frère directeur Alarin s'était empressé de m'envoyer une rapide esquisse en m'invitant à venir voir l'original, ce que je fis le lendemain, représente un personnage tête nue, convert d'une tunique talaire, tenant d'une main un canthare et de l'autre un vase sans pied, ou vase à boire. On voit encore sur cette pierre la trace des crampons qui fixaient ce petit monument au mur.

C'est un de ces monuments funéraires comme en possèdent plusieurs musées, notamment ceux de Sens, d'Autun et de Rouen, et sur lesquels sont figurés des personnages tenant des vases, dont la signification n'a pas encore été déterminée.

Ce bas-relief et quelques médailles romaines et gauloises ont été donnés au musée de la ville.

F. POULAINÉ,  
Correspondant du Comité.

PLATS D'ARGENT  
CONTREMARQUÉS À L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE  
TROUVÉS À VALDONNE  
(BOUCHES-DU-RHÔNE).

PAR M. HENRY DE GÉRIN-RICARD.

---

En mars 1900, les ouvriers opérant des défoncements pour la vigne dans la propriété dite *Doria* <sup>(1)</sup>, à Valdonne, commune de Peypin, trouvèrent sous une ancienne aire à blé, à quelques mètres au Nord de la ferme, un amas de décombres et des vestiges de substructions dans lesquels nous avons constaté la présence de tuiles à rebords, de fragments d'amphores et de *dolia* romains. A 0 m. 60 de profondeur, on découvrit deux plats d'argent posés l'un dans l'autre; ils n'étaient accompagnés d'aucun objet.

La tradition orale veut qu'il y ait eu une chapelle <sup>(2)</sup> sur ce point. Les matériaux romains qu'on vient d'y rencontrer ont-ils été utilisés à la construction de cet édifice, entre le v<sup>e</sup> et le vi<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle remontent les sculptures et les inscriptions mérovingiennes de l'église voisine de Belcodène <sup>(3)</sup>? C'est bien possible,

(1) Ce domaine appartient à M. L. Rostan, fils d'un érudit et regretté correspondant du Ministère, notre voisin, que nous sommes heureux de remercier ici pour les renseignements qu'il nous a fournis sur le terrain de la découverte. Ces plats ont passé dans la collection de M. Ernest Guilhou, au château de Laclau (Basses-Pyrénées), mais, avant leur départ pour Paris, nous avons pu en prendre des dessins ou empreintes. La planche ci-jointe a été exécutée par le si obligeant attaché au Cabinet des médailles de Marseille, M. Aug. Martin, à qui j'exprime toute ma reconnaissance.

(2) Peut-être Notre-Dame-du-Saule et non de Sault ou du Saut (*Ecclesia Beate Mariæ de Sauzillo*, en 1311), qui se trouvait dans ce quartier, mais dont l'emplacement exact n'a pas encore été retrouvé.

(3) E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 206, n<sup>os</sup> 206 à 209, et H. de Gérin-Ricard, *Monographie de Belcodène* (1900), p. 40.

mais le peu de développement donné aux fouilles n'a pas permis de trancher cette question, et nous devons nous borner à décrire les deux pièces d'orfèvrerie exhumées récemment et qui offrent un intérêt, étant donné que si les musées possèdent de riches armes, des vases sacrés et des bijoux de cette période, les spécimens de vaisselle domestique en métal y sont plus rares.

Nos deux plats ont la même forme et les mêmes dimensions (0 m. 17 de diamètre); très légèrement creux, assez épais au milieu et minces aux bords, lesquels sont rabattus à l'extérieur en forme de bourrelet, leur pied est formé par un cercle uni de 0 m. 065 de diamètre et de 0 m. 01 de hauteur. Ils sont en argent martelé et non fondu; malgré leur ornementation barbare comme exécution, leur galbe est assez élégant. Les fonds, légèrement bombés du côté externe, présentent des empreintes en relief de poinçons disposés en orle et dont les motifs variés font généralement face aux bords. Comme on le voit, les caractères communs à ces deux plats sont nombreux, ce qui permet de les considérer comme étant de la même époque, sinon de la même fabrique. Pour indiquer les détails qui les distinguent, nous les désignerons par des numéros.

1. Endommagé sur un bord par la pioche et aussi par son séjour prolongé dans la terre, ce plat paraît être le plus ancien des deux; son ornementation se compose d'une rosace formée d'un point central creux de la grosseur d'une lentille, par lequel passent deux traits en croix, entourés d'un cercle zigzaguant assez irrégulier, compris dans trois cercles (pl. II, fig. 1); plus loin, neuf cercles concentriques, inégalement espacés, groupés par trois et par deux dans le champ, et par quatre sur les bords. — Poids : 300 grammes.

Au revers, sous le pied, cinq empreintes faites au moyen de trois poinçons différents (pl. II, fig. 2, 3 et 4) :

1° Croix à branches égales terminées par des annelets, inscrite dans une bordure, le tout encadré d'un grènetis en forme de croix pattée (deux empreintes) [fig. 2];

2° Tête d'homme imberbe à droite, chevelure formant chignon sur la nuque, diadème noué par derrière, les deux bouts flottants; à droite et à gauche, formant cadre, bâtons noués et fleuris, l'un au pied fourchu (deux empreintes) [fig. 3].

Ce buste a incontestablement le même caractère que les bustes qui figurent sur les monnaies de l'époque mérovingienne; il est du même dessin et de la même technique; l'on y retrouve la réduction du diadème à deux lemmisques, l'œil rendu par un petit globule. Il rappelle les bustes des monnaies frappées à Marseille au nom de Clotaire II (613-629), et peut-être mieux encore les bustes des monnaies marseillaises au nom de Dagobert I<sup>er</sup> (629-634). Il se différencie des bustes de Sigebert III (634-656), en ce que, dans ceux-ci, le globule de l'œil est abrité sous une arcade sourcilière<sup>(1)</sup>. Nous n'hésiterons donc pas à rapporter cette contremarque au VII<sup>e</sup> siècle;

3<sup>o</sup> Cartouche rectangulaire entouré d'un grènetis et renfermant en caractères rétrogrades, sur trois lignes, l'inscription : † AR || BAL || ☉ ✠, précédée et suivie d'une croix (pl. II, fig. 4). *Arbaldo* est pour *Aribaldo*. C'est un nom d'homme, connu par les monnaies mérovingiennes, où il se présente sous la forme *Aribaldo*, dans l'atelier de Poitiers<sup>(2)</sup> et dans l'atelier indéterminé de *Carofo*. . .<sup>(3)</sup>; sous la forme *Aribaudo*<sup>(4)</sup> et *Aribaudo*<sup>(5)</sup>, à Clermont, en Auvergne; sous la forme *Arivaldus*<sup>(6)</sup>, dans un atelier indéterminé; *Arivaldo*, à Ruan<sup>(7)</sup>, à Reims<sup>(8)</sup>. Or quelques-unes des monnaies frappées par des monétaires du nom d'*Aribaldus* et que nous venons de citer ne peuvent être, en raison du dessin du buste gravé au droit, rapportées à une époque plus récente que le VII<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons donc en conclure que la contremarque *Aribaldō*, au revers du plat, a été imprimée en même temps que celle du buste. Il est vrai que, dans les manuscrits du VII<sup>e</sup> siècle, *Aribaldus*, si l'on en relevait des exemples, se présenterait, comme tous les noms analogues, sous la forme *Charibaldus*, et qu'il faut descendre aux premières années du VIII<sup>e</sup> siècle pour rencontrer *Haribaldus* ou *Aribaldus*, c'est-à-dire la

<sup>(1)</sup> Voir Maurice Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes*, pl. XXIII.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 455, n<sup>o</sup> 2196.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 394, n<sup>o</sup> 1909.

<sup>(4)</sup> *Ibid.*, p. 358, n<sup>os</sup> 1728 à 1731.

<sup>(5)</sup> *Ibid.*, p. 357, n<sup>o</sup> 1726.

<sup>(6)</sup> A. de Belfort, *Description générale des monnaies mérovingiennes*, t. IV, p. 324, n<sup>o</sup> 6145.

<sup>(7)</sup> *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes*, p. 135, n<sup>os</sup> 579 et 580.

<sup>(8)</sup> A. de Belfort, *ouvrage cité*, t. III, p. 124, n<sup>o</sup> 3784.

chute de la gutturale initiale aspirée<sup>(1)</sup>. Mais les inscriptions des monnaies, qui représentent une prononciation populaire, permettent de constater certains phénomènes phonétiques antérieurement à l'époque où les textes, qui conservent une orthographe traditionnelle, témoignent de ces mêmes phénomènes<sup>(2)</sup>.

II. En bon état. L'intérieur orné d'une rosace composée d'une croix dont chaque branche est terminée par deux annelets. Ce motif, incrusté au marteau, paraît être composé d'un métal comprenant un alliage d'étain et de cuivre, puisque, au moment de la découverte, il présentait du vert-de-gris, qui a disparu à un simple essuyage, pour faire place à une teinte gris-bleu d'un joli effet et qui tranche sur le champ comme de l'émail. La croix est entourée de deux cercles concentriques au trait (pl. II, fig. 6), et neuf autres cercles, inégalement espacés, groupés, dans le champ, deux par deux et par cinq sur les bords. — Poids : 400 grammes.

Au revers, sous le pied, cinq empreintes faites au moyen de quatre poinçons différents :

1° Croix ansée au pied fourchu et cramponné; encadrement en forme de croix pattée (deux empreintes) [pl. II, fig. 5];

2° Cartouche discal bordé d'un grènetis renfermant un monogramme cruciforme (fig. 7);

3° Monogramme cruciforme (fig. 8);

4° Monogramme cruciforme (fig. 9).

Si les contremarques du plat n° I sont franchement mérovingiennes, celles du plat n° II paraissent être plutôt byzantines. Le monogramme (fig. 8) rappelle à première vue, à cause du K, celui de Charlemagne; mais il ne faut pas oublier que les Francs ont emprunté l'usage des monogrammes cruciformes aux Byzantins; et ce monogramme présente une lettre grecque, le Δ; de plus, au sommet du monogramme, la façon dont l'O est superposé au T est une disposition fréquente dans les monogrammes byzantins. Les autres monogrammes cruciformes sont analogues à celui-ci. Nous y voyons donc des contremarques grecques.

(1) Förstemann, *Alteutsches Namenbuch, Personennamen*, 2<sup>e</sup> édit., col. 765.

(2) Voir, en ce qui concerne la substitution de la graphie *Ari* à *Chari*, les observations de M. Longnon, dans l'édition qu'il a donnée du *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, p. 329.

M. Victor Waïlle a décrit, dans le *Bulletin archéologique*<sup>(1)</sup>, une patère d'argent antique, découverte à Cherchel, et qui présente, sur le fond extérieur, des contremarques consistant en monogrammes et noms grecs écrits en toutes lettres. On rapprochera encore les contremarques des plats de Valdonne de celles qui sont imprimées au fond d'une patère antique d'argent, trouvée aux environs de Perm et publiée par Stephani<sup>(2)</sup> : ce sont des noms et monogrammes grecs, un buste impérial, un buste de saint nimbé et des croix. Le buste impérial est donc quelque chose d'analogue au buste royal du plat n° I, et l'un des monogrammes présente comme celui du plat n° II (pl. II, fig. 8) un  $\kappa$  à l'extrémité de la branche dextre de la croix.

Il est impossible de déterminer la signification de ces contremarques. Pour le plat n° I, comme nous y remarquons une effigie pareille à celle des monnaies, l'on pourrait supposer que c'est là un poinçon de contrôle. Mais comme nous savons que les orfèvres, à l'époque mérovingienne, étaient souvent tout à la fois orfèvres et monnayeurs, il ne serait pas absurde de supposer qu'un orfèvre-monnayeur du nom d'*Aribaldo* a marqué le plat, au moment où il le possédait, d'une effigie analogue à celle qu'il gravait sur les coins monétaires; ces contremarques seraient, dans cette hypothèse, à la fois une marque de garantie, sinon de contrôle officiel, et une marque de possession. Cet usage, pour les particuliers, d'inscrire leur nom sur leur argenterie a été constaté : témoin, par exemple, le plateau d'argent antique, connu sous le nom de « bouclier d'Annibal », conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, et au revers duquel son possesseur, du VII<sup>e</sup> ou du VIII<sup>e</sup> siècle, a écrit en caractères cursifs la mention : *Agnerico som*, entre deux croix.

H. DE GÉRIN-RICARD.

<sup>(1)</sup> Victor Waïlle. *Note sur une patère d'argent découverte en Algérie*, dans le *Bulletin archéologique*, 1893, p. 83 et suiv.

<sup>(2)</sup> *Compte rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1867* (Saint-Petersbourg, 1868), p. 49 et 210-211, pl. II.

# DEUX

## STATUES DE LA VIERGE,

PAR M. L'ABBÉ CHARTRAIRE,

Correspondant du Comité, à Sens (Yonne).

---

Depuis deux ans, on a réuni à Sens, dans une salle de l'archevêché, une collection d'objets religieux. De ce nombre sont les deux statues reproduites ici.

Bien qu'on ne puisse préciser leur provenance, car elles ont passé dans des collections particulières avant d'entrer au musée diocésain, ces deux antiques images de la Vierge mère ont appartenu à des églises du diocèse de Sens. La plus ancienne a été trouvée aux environs de Saint-Florentin; la seconde, dans le Séno-nais.

La première de ces statues est un intéressant spécimen des Vierges assises, si fort en honneur à la fin de l'époque romane. (Pl. III et IV.)

Elle mesure 1 m. 20 de hauteur. Le plateau rectangulaire qui sert de base est large de 0 m. 43 sur une profondeur de 0 m. 32.

Sur ce plateau, dont les bords sont taillés en chanfrein, est fixée la chaise sur laquelle est assise l'image de la Vierge.

Le socle et les panneaux du siège sont en bois de chêne, la statue ainsi que les parties travaillées au tour sont en bois de noyer.

La chaise, de forme rectangulaire, à haut dossier, est faite de planchettes pleines, découpées à la partie inférieure. Des montants tournés, figurant des colonnettes, s'élèvent aux angles et maintiennent l'assemblage des côtés. Chacune des colonnettes repose sur un cône tronqué servant de base. Au sommet, un cône de même profil, mais renversé, simule le chapiteau que surmonte une pomme aplatie. Des bagues interrompent la monotonie du fût.

La partie inférieure est ajourée de larges arcades en plein cintre : une sur chaque face latérale, deux au dos. Au-dessus, à l'étage correspondant au siège, règne sur les trois côtés une galerie d'arcatures aveugles beaucoup plus étroites, faite de moulures et de colonnettes en applique.

Des rampants, avec crête à crochets sommairement sculptée, semblables à ceux du cloître de Saint-Salvi, près d'Alby, relie les montants antérieurs à ceux du dossier qui sont beaucoup plus élevés et se terminent à la hauteur des épaules de la statue.

Des crêtes ajourées semblables couronnent le pignon du dossier qui porte à son sommet une palmette servant de fleuron.

Les proportions de la statue sont assez régulières; toutefois, comme les sculptures bourguignonnes de la fin du *x<sup>e</sup>* siècle et du commencement du *xii<sup>e</sup>*, elle est plutôt grêle et élancée.

Le buste droit et sans mouvement rappelle le type des madones byzantines. La figure d'un ovale prononcé, avec un nez droit un peu allongé et des yeux larges aux orbites saillants, n'est cependant pas trop dure. Autant que le permettaient les ressources de son art, le sculpteur s'est efforcé de donner à la physionomie une expression de sérénité et de bonté.

Les cheveux, dessinés par des raies serrées, se partagent en deux bandeaux ondulés qui apparaissent à peine sur le front. Ils sont recouverts par les plis symétriques d'une voile partant du sommet du front pour retomber en arrière sur les épaules. Il ne reste du diadème que des fragments d'un cercle cylindrique faisant saillie autour de la tête.

Les pieds, chaussés de souliers à pointe légèrement arrondie, reposent sur un marchepied rectangulaire ajouré.

Le costume de la Vierge se compose du chainse, du bliaud et d'un manteau.

Presque entièrement abrité par les autres vêtements, le chainse n'apparaît que par le bas de la jupe finement plissée qui s'étale sur les pieds. L'extrémité des manches, d'une étoffe crêpée, se voit aussi étroitement serrée aux poignets.

Le bliaud est très long. Le bas est garni d'un large orfroi, jadis rehaussé d'énormes cabochons dont il ne reste que les alvéoles alternativement rondes et losangées. Un orfroi semblable mais moins large borde l'ouverture sur la poitrine ainsi que les manches à plis concentriques et d'une largeur peu commune (o m. 37).

Sur le tout est une chappe agrafée sur la poitrine par un fermail incrusté, aujourd'hui disparu.

L'effigie de l'enfant, taillée dans un bloc à part, n'existe malheureusement plus. Une entaille profonde indique la place qu'elle occupait dans le giron de la madone. On ne voit plus comment elle tenait l'enfant sur ses genoux. Les mains, rapportées au bloc de la statue et assez bien traitées, sont étendues. Ce détail a son intérêt, presque toutes les Vierges de la même époque ayant les mains repliées soit sur les épaules, soit autour de la taille de l'enfant.

De place en place, des lambeaux de grosse toile portant un apprêt et des traces de peintures indiquent que cette statue a été, à l'origine, garnie d'une toile marouflée destinée à recevoir la décoration polychrome.

On sait quelles heureuses transformations le XIII<sup>e</sup> siècle opéra dans la sculpture religieuse. Il chercha et réussit merveilleusement à rendre la nature et à communiquer la vie à un art qui s'était longtemps immobilisé.

La seconde statue que nous signalons en fournit un exemple de plus et permettra de faire un intéressant rapprochement. (Pl. V et VI.)

Cette statue, œuvre de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, est taillée dans un seul bloc évidé de noyer; elle mesure 0 m. 95 de hauteur. La base a 0 m. 40 de largeur et 0 m. 35 de profondeur. La Vierge se présente absolument de face, assise sur un banc sans autre ornement qu'une plinthe moulurée et un tailloir. Un large coussin garnit le siège.

Elle est vêtue d'une robe fermée à l'encolure par une broche ou affiche en losange, et serrée à la taille par une ceinture plate. Le manteau, jeté sur les épaules et ramené en large draperie sur les genoux, est attaché par un lacet terminé par un gland qui retombe sur la poitrine. Une couronne fleuronnée ceint la tête couverte d'un voile très court, sous lequel se déroulent les torsades d'une opulente chevelure rejetée en arrière.

Le bras droit a été brisé au-dessous du coude. Comme presque toutes les madones de la même époque, celle-ci devait tenir de la main droite une fleur ou un sceptre. Le bras gauche entoure l'enfant. Vêtu d'une longue robe, assis sur le genou gauche de sa mère,

il élève la main pour bénir et sourit. Cette figure d'enfant est déjà pleine de naturel et de vie.

Sous une épaisse couche de badigeon moderne, on retrouve les restes de la polychromie primitive ainsi que de la dorure dont elle était relevée et qui avait été prodiguée, notamment pour la chevelure de l'enfant et de la Vierge.

E. CHARTRAIRE,

Correspondant du Comité.

UNE  
PEINTURE MURALE DU XIII<sup>E</sup> SIÈCLE  
À LA CATHÉDRALE DE REIMS,

PAR M. HENRI JADART,  
Correspondant du Comité, à Reims.

---

Au cours des travaux de restauration de la cathédrale de Reims, en juin et juillet 1895, une modification importante fut opérée dans la partie du croisillon nord qui communiquait jadis avec le cloître démolì en 1797<sup>(1)</sup>. Au rez-de-chaussée, on ouvrit, sur la rue Robert-de-Coucy, le porche (jusque-là servant de sacristie) où se trouve la porte bien connue, richement encadrée de sculptures et surmontée d'une fresque<sup>(2)</sup>. A l'étage supérieur, dans un but de symétrie, on construisit une fenêtre en style gothique au-dessus du porche. Ce dernier travail amena la suppression d'une chambre voûtée, ménagée entre les contreforts et où l'on avait installé, au moyen âge, le « cartulaire » du Chapitre<sup>(3)</sup>.

Ce local des archives ouvrait, au dedans de l'édifice, par une

<sup>(1)</sup> Voir la curieuse lettre de protestation de Havé, avocat rémois, dans ses *Affiches ou Journal de Rheims*, 4 janvier 1797, p. 115. Pièce reproduite dans le tome XCVI des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 31.

<sup>(2)</sup> Récemment, un calque de la fresque et le moulage des sculptures de la porte ont été opérés par le Service des Beaux-Arts. Cette porte donnait accès dans une sacristie détruite, appelée le *Pretiosa*, et nous croyons que ce nom était à l'origine celui donné à la porte elle-même, à cause de la beauté de sa décoration. On lit, en effet, dans un éloge du Cardinal de Lorraine, « qu'il s'abaissoit et s'humilioit iusqu'à se prosterner aux piedz des Chanoines à la porte du Temple, appelée *Preciosa* : et de là aux pieds des povres en son Palais. . . ». *La conjunction des lettres et armes des deux très illustres princes lorrains. . .*, par Nicolas Boucher; *Rheims, Jean de Foigny, 1579*, fol. 119 v<sup>o</sup>.

<sup>(3)</sup> On appelait ainsi, à Reims, le chartrier de la cathédrale; il y avait aussi le « cartulaire » de l'hôtel de ville. Le terme est conservé dans l'article 190 du budget de la ville : *Entretien de la bibliothèque et du cartulaire*. (Budget de 1900.)

large baie qui l'éclairait et que l'on avait garnie d'une grille de fer forgé très remarquable, encore existante. Aujourd'hui, la grille se trouve en avant de la nouvelle fenêtre, et rien n'indique plus, au dedans ni au dehors, l'existence de l'ancien dépôt des archives. Mais en modifiant l'état des lieux et en le restituant, croyait-on, dans sa disposition primitive, il avait fallu sacrifier une décoration peinte sur la muraille à l'époque de l'organisation du local, presque bien avariée, il est vrai, quoique caractéristique encore dans son ensemble. Pour l'art et pour l'histoire du monument, même mutilée, c'était un morceau de haute valeur.

L'histoire de la fresque ne remonte pas bien haut pour nous, car les documents du moyen âge n'en parlent pas. Nous savons seulement qu'on aurait placé dans le local des archives une partie de la soufflerie de l'orgue à une date inconnue des derniers siècles<sup>(1)</sup>. Quoi qu'il en soit de cette installation et d'une désaffectation temporaire du chartrier, nous apprenons par le chanoine Weyen, dont le texte entier sera rapporté plus loin à propos de l'un des personnages représentés, que, vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle ou au début du suivant, là était toujours placé le chartrier, et la fresque toujours visible sur la muraille<sup>(2)</sup>. Après l'enlèvement des archives, à l'époque de la Révolution, le local resta vacant; il fut affecté plus tard à des débarras et rempli dans ce but de grandes armoires appliquées précisément contre le mur décoré de peintures.

Ce fut au mois de décembre 1850 et probablement par suite d'un déplacement d'armoires, que la fresque fut mise au jour, découverte comme on l'a dit alors. Aucune mesure de préservation efficace ne paraît avoir été prise de la part des services de l'architecte diocésain, mais un archéologue rémois déjà zélé, comme il l'est encore aujourd'hui, pour toutes les œuvres d'art, M. Ch. Givélet, vint dessiner lui-même et reproduire en couleur la fresque

(1) Description de la grille de l'ancien cartulaire, de l'orgue, etc., placement de la soufflerie du grand orgue dans le chartrier ou cartulaire du cloître, à une date qui n'est pas fixée. Cf. *Notre-Dame de Reims*, par l'abbé Cerf, 1861, t. II, p. 391 et 399. On ne trouve dans cet ouvrage aucune description de la fresque du chartrier, mais seulement des notions générales sur les anciennes peintures murales, t. II, p. 357.

(2) « Effigies videtur picta in muro cartularii. . . » Voir plus loin le passage cité de Jean-Hermann Weyen, originaire d'Orléans, qui fut chanoine de Reims, de 1714 à 1732, et composa une liste des dignités et une table des prébendes depuis le xiii<sup>e</sup> siècle.

et son encadrement au mois de mars 1851. Ce fut un grand service rendu. On ne chercha pas davantage à interpréter la scène et les portraits; les historiens de la cathédrale se turent sur cet intéressant sujet, et l'un d'eux en parla, en 1855, d'une manière trop peu approfondie pour attirer suffisamment l'attention et une sauvegarde de la part des protecteurs du monument<sup>(1)</sup>.

Quoi qu'il en soit, la fresque subsista dans le même état jusque vers 1890, bien que le local ait été constamment affecté à un débarras<sup>(2)</sup>. On y voyait encore très lisiblement les noms des trois personnages au-dessus de leurs têtes, comme sur le dessin de 1851, sauf pour le nom à gauche dont les premières lettres étaient déjà effacées. Ce fut de 1890 à 1895 que les dernières disparurent à leur tour à la suite d'infiltrations, et qu'une couche de mortier recouvrit cet endroit, comme le montre la photographie de la fresque dans son dernier état. A ce moment aussi, la tête du personnage du milieu subit une avarie et fut refaite sous des traits fantaisistes par l'un des employés du service diocésain. D'autres menues dégradations s'opèrent insensiblement, les tons s'effacèrent de plus en plus, et la bordure d'encadrement s'effrita totalement dans le haut. C'est cet aspect qui fut fidèlement reproduit par les soins de M. Abel Lajoye, à la veille de la destruction, et qui va revivre par les soins du Comité. (Pl. VII<sup>(3)</sup>.)

Il nous reste maintenant à décrire la fresque en son entier, tant d'après le dessin que d'après la photographie, en donnant les renseignements que nous avons pu recueillir sur chacun des trois personnages. L'interprétation de leur groupement, de leur attitude et

(1) « Nous ne disons rien non plus d'une peinture du <sup>xiii</sup>e siècle, à demi visible sur le mur de la petite chambre fermée par une grille, qui se voit entre l'orgue et la petite horloge du <sup>xv</sup>e siècle, au-dessus de la petite sacristie. On y voit un homme qui enseigne, une femme nommée *Damaris* écrivant, une maison et un personnage qui en sort, désigné sous le nom de *Thesaurarius*. » *Mémoire sur l'iconographie intérieure de la cathédrale de Reims*, par l'abbé V. Tourneur, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXIV, p. 194.

(2) La fresque, y compris la bordure, mesurait 1 m. 80 de hauteur sur 3 m. 25 de largeur, d'après les relevés pris par M. Ch. Givelet en 1851. — M. Paul Simon, artiste peintre rémois, chargé du soin des vitraux de la cathédrale, n'a pas relevé la fresque du chartrier, mais il possède divers autres relevés d'anciennes peintures décoratives fort curieuses de ce monument.

(3) La planche ci-jointe a été exécutée d'après l'aquarelle de M. Givelet et la photographie prise en 1895.

de leurs fonctions se devine à première vue. Ce sont des personnages du Chapitre, occupés à la réception et au classement des chartes : celui de gauche écrit au dos d'une charte, d'où pend un sceau; celui du milieu la reçoit roulée dans ses mains, et celui de droite la dépose dans un édicule. C'est une scène très intéressante; en outre, les figures sont probablement des portraits.

Voici maintenant les noms des trois personnages : la fin du nom du premier sur le dessin (. . . LLA MARIS) permet de l'identifier en toute certitude avec Gui de Villemer, qui est rangé parmi les écolâtres de l'église de Reims et indiqué précisément par Hermann Weyen, annaliste du Chapitre au début du xviii<sup>e</sup> siècle, comme se trouvant peint au mur du « cartulaire » tenant une charte avec un sceau et écrivant au revers de cette charte. L'annaliste va même jusqu'à nous faire connaître du même coup ses deux compagnons : Guillaume de Bray, grand archidiaque, et Raoul, trésorier, puis il détaille la vie de Gui de Villemer<sup>(1)</sup>.

Chanoine dès avant 1282 et en possession de la 49<sup>e</sup> prébende, ce personnage vécut fort longtemps et mourut en 1340. Il jouit pendant soixante ans de sa prébende, ce qui est vraisemblable, étant donné qu'il avait pu entrer au Chapitre vers sa vingtième année et y mourir âgé de quatre-vingts ans dans l'exercice des fonctions d'écolâtre<sup>(2)</sup>. Sa carrière, comme ses bienfaits, fut jugée mémorable, et on l'inscrivit au nécrologe avec une mention de son

(1) « Archidiaconi majores ecclesie Remensis. Guido vel Guillelmus de Villa Maris seu de Villemer, cujus effigies videtur picta in muro cartularii ecclesie Remensis, tenens in manibus chartam cum sigillo, cui chartae supra dorsum scribit; prope illum sunt Guillelmus de Brayo, archidiaconus major, et Radulphus, thesaurarius. Qui Guillelmus de Brayo, archidiaconus major, obiit anno 1282, unde patet praefatum Guidonem fuisse canonicum ante hunc annum. — In charta capituli Remensis de Salcia Campanica, liasse 1, cott. 9, legitur dictum Guidonem, canonicum Remensem, fuisse unum ex executoribus testamenti defuncti Johannis de Villa Gardana, canonici et cantoris ejusdem ecclesie anno 1314. Legitur in conclusionibus capituli canonicus Remensis 1322, in chartis ejusd. eccl. presbyter 1324, et in rotulis diaconorum 1325, etc. » (*Dignitates ecclesie metrop. Remensis*, par Hermann Weyen, fol. 4 bis, ms. de la Bibliothèque de Reims.)

(2) « Præbenda 49. Guido vel Guillelmus de Villamaris seu de Villemer, legitur in conclusionibus capituli canonicus Remensis 1322; legitur præterea presbyter 1324, in chartis eccl. Rem. Legitur in Rotulis diaconorum 1325. Legitur insuper scholasticus seu scholarcha eccl. Remensis in conclus. 1329 et 1337 ac 1339. Obiit can. Rem. et scholarcha 17 jan. 1340. » (Weyen, fol. 301 v<sup>o</sup>, et parmi les écolâtres, p. 106.)

anniversaire et du don d'une courtépoinle fort bien décorée<sup>(1)</sup>. Les archives gardent aussi trace de fonctions confraternelles qu'il exerça, comme celles d'exécuteur testamentaire de Jean de Villegardienne<sup>(2)</sup>.

Le lieu d'origine de Gui de Villemer n'est pas indiqué dans ces diverses pièces, mais l'on peut supposer qu'il garda le nom du lieu de sa naissance qui se retrouve en plusieurs localités actuelles<sup>(3)</sup>.

Le nom du personnage du milieu, G. DE BRAIO, et non G. DE BRAR<sup>(4)</sup>, est incontestablement celui de l'un des archidiacres les plus en vue de l'église de Reims à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle; Guillaume de Bray, originaire de la petite ville de ce nom en Picardie<sup>(5)</sup>, qui débuta au chapitre de Laon, devint cardinal de Saint-Marc sous Urbain IV, en 1263, et mourut à Orvieto, en 1282, dans un âge avancé<sup>(6)</sup>. Il n'en avait pas moins gardé un souvenir prépondérant à Reims, où son titre d'archidiacre est mentionné en 1270 et en 1280, et où il fonda son anniversaire

<sup>(1)</sup> « XIII kal. febr. (19 janvier). Obiit Guido de Villa Maris, canonicus et scolasticus noster, qui dedit nobis vi<sup>xx</sup> libras turonensium ad emendos redditus pro suo anniversario in ecclesia nostra faciendò, pro quibus assignavimus eidem quolibet anno xl sol. in redditibus de Aussoncia. Et dedit nobis ad decorem ecclesie culcitram pinctam (sic) puleram. » (*Nécrologe du chapitre de Reims* [vers 1340], ms. de la Bibliothèque du Vatican, reg. 144; copie du XVII<sup>e</sup> siècle aux archives de Reims, fonds du chapitre, fol. 5 v<sup>o</sup>). — Cette citation nous a été fournie par notre collègue, M. Louis Demaison, archiviste, qui nous a aidé d'ailleurs avec une parfaite compétence pour divers détails de cette notice.

<sup>(2)</sup> Vente d'une rente de 40 sous parisis, à prendre sur les revenus de Saulce-Champenoise, faite par le chapitre de Reims aux exécuteurs du testament de Jean de Villegardienne, « domino Petro de Foucancurte, et domino Petro de Clacyaco, et magistro Guidoni de Villamaris, nostris concanonis » (11 janvier 1314). *Archives de Reims, fonds du chapitre*, Saulce-Champenoise, liasse 1, n<sup>o</sup> 3.

<sup>(3)</sup> Villemer, canton de Moret (Seine-et-Marne), ou Villemer, canton de Aillant-sur-Tholon (Yonne).

<sup>(4)</sup> C'est une mauvaise lecture qui a fait écrire sur le dessin G. DE BRAR, et c'est probablement une retouche postérieure, d'après cette lecture, qui eut lieu sur la fresque. On distingue sur la photographie le ton plus foncé de la retouche, mais elle n'avait pas entièrement effacé le cercle de l'O.

<sup>(5)</sup> Bray-sur-Somme, arrondissement de Péronne (Somme), chef-lieu de canton.

<sup>(6)</sup> *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, bio-bibliographie, par Ulysse Chevalier, t. I, col. 952 : Guillaume de Bray, doyen de Laon, archidiacre de Reims, cardinal prêtre du titre de Saint-Marc, 1262; mort à Orvieto, 19 avril 1282. — Cf. Potthast, *Regesta pontificum Romanorum* (1875), n<sup>o</sup> 1541, 1649, 1703, 1755.

solennel<sup>(1)</sup>. Le nécrologe du chapitre le mentionna pour son legs de mille livres tournois<sup>(2)</sup>.

Les détails sur la vie de Guillaume de Bray abondent dans la *Gallia purpurata*, qui le considère comme un homme très versé dans les lettres, maître en théologie, et donne son épitaphe, qui convie la France à le pleurer :

Francia plange virum, mors istius tibi mirum  
Defunctum pariet, quia vox similis sibi fiet.  
Defleat hunc Mathesis, lex et decreta, Poësis,  
Necnon Synderesis, heu mihi quam Themesis.

Cet ouvrage signale aussi son anniversaire qui était célébré à Reims au 29 avril de chaque année<sup>(3)</sup>.

Le troisième personnage, celui qui se trouve devant l'édicule figurant le chartrier, est le moins connu des trois. On le désigne sous son nom de Raoul, mais c'est le titre de sa fonction de trésorier qui le caractérise dans la fresque : R · THESA VRARIVS, ces deux dernières lettres en abréviation. Il mourut en 1299, et cette

(1) « Archidiaconi majores ecclesie Remensis. Guillelmus de Brayo, seu de Braye, sic dictus ab urbe ejusdem nominis in Picardia; presbyter cardinalis tituli Sancti Marci. Legitur archidiaconus major ecclesie Remensis 1270 et 1273, in chartis ecl. Rem. et 1280 in chartis antiquae congregationis. — Le Carpentier in historia Cameracensi fecit eum cardinalem et archidiaconum Remensem simul et Cameracensem. — Ex Marlot, tom. 2, p. 589, fuerat archidiaconus Campanie ejusdem ecclesie Remensis, decanus et officialis ecclesie Landunensis et ab Urbano 4° factus est cardinalis 1263. Ibidem etiam legitur cardinalis tituli Sancti Chrisogoni. — Obiit 7 cal. maii 1282 Urbe veteri, Orviette, jam senex, tumulo marmoreo conditus cum elogio apud Dominicanos. Ex Frizon, p. 236 et 237, vir litteratissimus, archidiaconus Remensis factus cardinalis, obiit Urbe veteri 3 cal. maii 1272, seu 1282. Ecclesie Remensi mille libras contulit pro solemnibus anniversariis quo recolitur 29 aprilis. » (Weyen, fol. 5 r°.)

(2) « III kal. (mai). Obiit bonae memoriae dominus Guillelmus de Brayo, quondam cardinalis et archidiaconus Remensis ecclesie, qui dedit nobis mille libras turonensium. » (Nécrologe du chapitre, copie du manuscrit de la bibliothèque du Vatican, déjà citée, fol. 11 r°.) — Cf. Varin, *Arch. législ. de la ville de Reims*, statuts, t. I, p. 116 : « XXIX aprilis, missa pro Guillemo de Brayo, cardinali et archidiacono Remensi. » (*Catalogus missorum confecta anno 1583.*)

(3) Pierre Frizon, *Gallia purpurata*, 1638, in-fol., p. 236-237. — Cf. D. Marlot, *Metrop. Rem. Historia*, t. II, p. 589.

date montre qu'il était le contemporain des deux autres personnages <sup>(1)</sup>.

Nous avons ainsi fini de décrire la scène elle-même avec l'état matériel de la fresque telle que nous l'avons vue vers 1885 ; du reste, le dessin en couleur en reproduit si fidèlement le ton général, qu'il suffira de le consulter. Certains détails, cependant, sont mieux saisis sur la photographie, malgré les avaries survenues dans les derniers temps. On y voit mieux tels qu'ils étaient, le banc sur lequel sont assis les deux personnages de gauche, la toiture et le couronnement ou fronton de l'édicule, sorte d'armoire figurant le chartrier. Il nous semble que, dans ce dépôt, les chartes étaient disposées dans deux rayons en forme de râteliers ; à l'extrémité de celui du haut, les chartes dépassaient sur la gauche, et la main du personnage paraît bien déposer une nouvelle charte dans le rayon du bas. Les costumes des personnages, longues robes drapées, ont toute la précision de leurs plis, surtout dans l'image de Gui de Villemer. Les poses sont naturelles, les gestes et l'attitude comme dans les vitraux de l'époque.

Quant à l'exécution technique de la peinture, il nous serait impossible de la décrire ou même d'en fournir les éléments après la destruction. Il aurait, sans doute, été facile d'indiquer auparavant la nature des couleurs employées, les procédés mis en œuvre et la composition de l'enduit sur lequel les couleurs en détrempe ont été appliquées. Mais aucune visite d'expert compétent n'a été provoquée *in extremis*. Nous avons recueilli seulement avec reconnaissance au bureau de l'architecte, qui conserve les calques de l'œuvre, les renseignements suivants :

« La peinture avait été fixée sur un enduit peu épais. Le trait était formé d'un ton brun foncé, avec quelques notes de rouge tirant sur le vermillon. Il y avait une esquisse au-dessous du trait et la mise au net au-dessus. A la partie supérieure, l'encadrement, composé de motifs quadrilobés en noir et de filets d'un vert jaunâtre, se trouvait peint à même sur la moulure de la pierre. En étudiant la construction, on voyait parfaitement que le mur avait été refait vers la fin du *xiii<sup>e</sup>* siècle et garni alors de cette décoration. La resti-

<sup>(1)</sup> « Thesaurarii ecclesie Remensis. Radulphus erat thesaurarius anno 1299 quo anno obiit. Cujus testamenti fuit executor Galterius de Nova Villa, canonicus et scholarcha ejusdem ecclesie, ex chartis ecclesie Remensis. » (Weyen, fol. 75 r<sup>o</sup>.)

tution de l'état primitif, du commencement du xiii<sup>e</sup> siècle, entraîna la perte des derniers restes de la fresque.»

En terminant, nous rappellerons un détail qui a son prix, c'est que l'écolâtre Gui de Villemer, qui est représenté le premier, légua au Chapitre une courtepointe remarquable par sa décoration; il a donc pu provoquer aussi l'exécution de la fresque, et, à ce titre, son nom mérite d'être honoré comme celui d'un protecteur des arts.

HENRI JADART,

Correspondant du Comité, à Reims.

# PEINTURES MURALES

DE

## LA CATHÉDRALE DE CLERMONT-FERRAND.

---

Communication de M. Ed. Vimont,  
Conservateur de la bibliothèque et du musée de Clermont-Ferrand.

---

Il y a quelques mois, en enlevant des boiseries de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, qui garnissaient deux des chapelles absidales de la cathédrale de Clermont-Ferrand, on a mis à jour d'anciennes peintures murales dont quelques-unes étaient à peu près détruites, tandis que les autres n'avaient subi que d'assez faibles dégradations<sup>(1)</sup>. Nous les reproduisons ici, d'après les aquarelles réduites, mais fort exactes, de M. Maurice F. Lamy, lesquelles en rendent parfaitement le caractère.

La plus importante de ces peintures (pl. VIII et IX) décorait une chapelle jadis consacrée à saint Georges et actuellement à Notre-Dame-du-Rosaire. Elle est longue de 5 m. 20 et haute de 1 mètre exactement. La bordure peinte qui l'entoure est, comme on peut en juger, d'une singulière élégance. Elle constitue une série de petits compartiments, décorés d'entrelacs bleus et rouges, qui séparent une suite de sujets peints en grisaille sur fond noir et dont 38 subsistent encore. Tous sont différents les uns des autres. Ces petits sujets, d'une remarquable exécution, sont analogues à ceux qui ornent les encadrements des pages des manuscrits. On y voit des lutteurs, des tireurs d'arc, des cavaliers, divers animaux, etc. Une portion de cette bordure, celle d'en bas, a été anciennement refaite et n'offre plus qu'une série de rinceaux qui remplacent les dessins primitifs.

<sup>(1)</sup> Ces peintures ont été signalées au Comité des travaux historiques par M. Ambroise Tardieu, en 1899. Voir le procès-verbal de la séance de la Section d'archéologie du 13 novembre 1899, *Bulletin archéologique*, 1899, p. cxxiii.

Quant à la peinture elle-même, elle représente les différents supplices infligés à saint Georges par le gouverneur Dacien, et dont l'ensemble constitue son martyre. C'est d'abord, en commençant par la gauche, le supplice du chevalet. Le saint, n'ayant pour tout vêtement qu'un caleçon, est attaché par les quatre membres à deux troncs noueux. Son nom est indiqué sur la bordure par l'inscription en lettres gothiques : **S : GORGIC :** ; et immédiatement au-dessus de sa tête descend du ciel une colombe, portant dans son bec une banderole, avec l'inscription suivante en écriture cursive : *Sancte Georgi ne timeas*. A la droite du supplicié, c'est-à-dire à gauche pour le spectateur, un groupe d'hommes dont l'un porte une épée. De l'autre côté, un personnage isolé, revêtu d'une cotte de mailles et armé d'une épée (le même, sans doute, qui paraît dans le groupe), s'éloigne du saint en retournant la tête. Il se dirige vers un personnage assis, couronné<sup>(1)</sup> et enveloppé d'un manteau, faisant un geste de commandement, et dont une inscription donne le nom : **DACIAN9 ;** c'est donc le gouverneur qui, d'après la légende, martyrisa saint Georges. Devant lui, deux personnages debout, les mains levées, l'un avec une coiffure élevée et pointue (probablement une femme coiffée de l'aumusse), l'autre couronné, tous deux montrant du doigt l'instrument d'un nouveau supplice, celui de la roue.

La roue, à laquelle on avait attaché le saint, est munie de glaives, la pointe tournée vers le centre, entre lesquels on aperçoit des membres déchiquetés, une tête, un bras. Autour se tiennent des personnages accroupis. Au-dessus de la roue, l'inscription : **S : GORGIVC :** A la suite, plusieurs personnes se passent les débris mutilés du corps du martyr, spécialement une jambe et un bras, et les jettent dans un puits.

Au delà (pl. IX), quatre personnages assis derrière une table chargée de coupes; celui qui est placé à l'une des extrémités a une coiffure pointue (probablement la même femme signalée dans un groupe précédent), les autres sont couronnés; l'un d'eux est le gouverneur, comme l'indique l'inscription : **DACIAN :** Devant la table, saint Georges, qu'on chausse de sandales de fer chauffées au rouge; au-dessus de sa tête : **S : GGEORGIV :** Un ange tient le pied gauche

<sup>(1)</sup> La couronne, légèrement relevée, n'est pas bien venue à la photographie. Il en est de même de celles que portent plus loin d'autres personnages.

du saint. Un autre ange retire d'un puits la tête du saint posée sur un linge.

Puis vient un personnage nimbé, saint Georges, les jambes enveloppées d'une draperie, le haut du corps nu, étendu à terre, la tête appuyée sur des pierres, les mains jointes en signe de prière. Vers lui s'avance un chariot attelé de deux chevaux en flèche, dans lequel est assis le Christ, bénissant de la main droite et tenant une croix de la main gauche; derrière lui est assis un ange. Plus loin, le saint, debout, les pieds attachés, et dont un bourreau scie le corps au milieu de la poitrine.

Enfin, un homme, appuyé contre le cadre, retournant la tête vers la scène précédente et traçant, d'un style, des caractères sur un phylactère qui empiète sur le cadre.

Le costume des personnages paraît indiquer la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

Cette peinture recouvre une peinture plus ancienne, du XIII<sup>e</sup> siècle, dont la partie médiane subsiste, la partie supérieure s'étant effritée. Ce fragment, remarquable par la vigueur du dessin, la belle ordonnance et le mouvement des personnages, représente un combat de chevaliers Croisés et Sarrasins. La copie qu'en a exécutée M. Maurice F. Lamy et que nous reproduisons en donnera mieux l'idée qu'aucune description ne saurait le faire (pl. X).

La sixième chapelle à droite de l'abside, aujourd'hui consacrée à Notre-Dame-de-Pitié, a laissé voir, au-dessus des boiseries enlevées, deux peintures funéraires.

Dans la première (pl. XI), est représentée une rangée de six personnages, en costumes ecclésiastiques, guidés par un ange, abrités chacun sous une arcade tréflée et se détachant sur un fond bleu semé d'étoiles d'or. Au-dessous se lit l'inscription suivante, où sont dénommées les personnes représentées, et qui est ainsi conçue :

∴ IN HOC ΤΥΜΒΛΟ · ΑΒ : ΙΣΤΑ : ΡΑΡΘΕ : ΙΑCΕΝΤ ·  
 Η ΔΕ ΙΕΥ  ΒΙΛΙΟΜ<sup>(1)</sup> · ΒΑΡΘΟΛΟΜΑΙΟΥ ΟΪΑΥΖΙΘΙ : CΑΝ :  
 ΑΡΘΟΝΕ<sup>(2)</sup> Β · ∥ ΕΤ ΜΑΓΙΣΤΕΡ ΙΟΪΕC · ΔΕ : CΕΡΑ :  
 ΟΥΙCΙ : ΕΤ : Ψ ΔΕ : CΕΡΑ : SACΕΡΔΟC : ΕΤ : CΑΝ·  
 CΛΑΥ : QΟΥ' : ΑΝΙΜΕ : ΡΕΡ : ∥ [ΜΙCΕΡΙCΟΡΔΙΑΜ ΔΕΙ  
 ΡΕQΥΙΕCΑΝΤ ΙΝ ΡΑCΕ·]

(1) Pour *Billiomensis* (Billom), arrond. de Clermont.

(2) Chanoine d'Arthone, arrond. de Riom.

Cinq des personnages sont coiffés de l'aumusse, vêtement caractéristique des chanoines. Un seul, n'étant pas chanoine, est dépourvu de cette marque spéciale. Trois d'entre eux ont une aube munie, en bas, d'un parement. Les prêtres portent la chasuble, l'étole et le manipule.

Le parement du deuxième à partir de la gauche est pareil à l'étole et porte, comme celle-ci, un sémé de France et Castille, soit, sur fond d'azur, de petites tours mêlées avec des lis sans nombre, disposition qu'on retrouve sur les vitraux de la chapelle centrale de l'abside.

Une autre peinture (pl. XII) de la même chapelle représente saint Thomas, avec son nom écrit au-dessus de sa tête, qui enveloppe de son manteau et présente à la Vierge, assise et tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, trois personnages agenouillés, dont deux au moins paraissent vêtus de surplis. On peut remarquer que saint Thomas et la Vierge sont représentés beaucoup plus grands que nature, en comparaison des autres personnages.

Au-dessous, on lit l'inscription suivante, en trois lignes :

*Hic in magna tumba alba iacet venerabilis vir dominus  
et magister Thomas Nelsonis || in decretis licen canonic<sup>9</sup>  
clarom et curatus mirimontis qui obiit die xxiii<sup>a</sup> mensis  
octobris || anno dni m<sup>o</sup> cccc<sup>mo</sup> nonagesimo quinto. Anima  
eius requiescat in pace. Amen.*

Ed. VIMONT.

# LES TABLEAUX

DE

## L'ÉGLISE D'HESDIGNEUL-LES-BÉTHUNE.

---

Communication de M. le comte A. de Loigne,  
Correspondant du Comité.

---

La petite église d'Hesdigneul-les-Béthune<sup>(1)</sup>, monument peu intéressant du commencement du xviii<sup>e</sup> siècle restauré en 1760, dont le chœur seul, ancienne chapelle castrale, est un spécimen gracieux de l'architecture du xv<sup>e</sup> siècle, possède deux tableaux très intéressants, provenant de l'ancienne chartreuse du Val-Saint-Esprit de Gosnay<sup>(2)</sup>.

L'un (pl. XIII)<sup>(3)</sup>, placé à droite dans le chœur (0 m. 95 sur 0 m. 76), retrace la légende de sainte Ursule et des onze mille vierges en un compartiment central et huit petites scènes de bordure, quatre de chaque côté. Les sujets représentés sont les suivants :

Au milieu, sainte Ursule tenant à la main la flèche, instrument de son martyre, et abritant dix jeunes filles sous les plis de son manteau. La légende voudrait qu'il y en eût au moins onze. A gauche de l'arc en accolade qui couronne la scène, un enfant tient par des laes un écusson *écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à l'aigle à deux têtes de sable, aux 2 et 3 contre-écartelé, d'argent et de sable.*

(1) Canton d'Houdain, arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais).

(2) Chartreuse d'hommes fondée en 1320 par le célèbre Thierry d'Hireçon, sur le territoire de la commune actuelle de Gosnay (canton d'Houdain). Il n'en reste plus que les clôtures, le portail d'entrée daté 1699 et quelques constructions sans caractère.

(3) Nous devons des remerciements à notre aimable collègue M. Julien Gonsseume, membre de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, pour les clichés qu'il a bien voulu nous tirer.

A droite, une jeune fille tient de même un écusson *parti du précédent, et écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au lion de sable.*

A droite de la sainte :

1. L'envoyé de Conan, gouverneur d'Armorique, qui s'est rendu en Grande-Bretagne pour demander la main d'Ursule, remet à Diennot, roi chrétien de Cornouailles et père de la jeune fille, le message dont il est chargé.

2. Le roi fait part à Ursule de la demande dont elle est l'objet; un scribe prend acte de son consentement.

3. Ursule s'embarque à Londres avec ses compagnes. La galère porte les blasons des nobles damoiselles, aux *châteaux* de proue et de poupe.

A la proue :

1° *D'argent, au lion de sable;*

2° *Écartelé, aux 1 et 4 de . . . , aux 2 et 3 de gueules à 3 . . . de . . . ;*

3° *D'azur, à 3 fleurs de lis d'argent, au lambel de même, en chef;*

4° *D'argent, semé d'hermines;*

5° *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 2 fasces d'argent accompagnées de 2 étoiles de même, en chef.*

A la poupe :

1° *De sable, au lion d'argent;*

2° *D'argent, à l'aigle à deux têtes, de sable.*

4. Ursule s'est rendue à Rome avec sa suite: elle s'agenouille devant le pape Cyriaque et reçoit sa bénédiction.

A gauche de la sainte :

5. Ursule s'est réembarquée et sa galère assaillie par la tempête a été portée à l'entrée du Rhin et de là jusqu'à Cologne, dont on voit, à l'arrière-plan, la cathédrale. Les Huns, qui occupent la ville, s'en emparent.

6. Les barbares menacent de mettre à mort les pauvres filles si elles leur résistent; mais, encouragées par Ursule, elles préfèrent la mort au déshonneur.

7. Martyre d'Ursule, transpercée par une flèche.

8. Décapitation des compagnes de la sainte.

Si l'on compare la façon dont l'auteur de notre tableau a interprété la légende, avec les œuvres analogues de Memling<sup>(1)</sup>, de Carpaccio et de Véronèse, on trouvera des dissemblances qui ne manquent pas d'intérêt. La fine exécution rappelle le faire de Memling et accuse un maître de l'école flamande. L'œuvre est des premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, avec décors d'architecture de style moitié gothique, moitié renaissance. Le cadre, de l'époque, est décoré sur les côtés de piliers moulurés à pinacles gothiques.

Le tableau votif de gauche, objet principal de cette communication, s'il est de moins bonne facture et mal conservé, mérite plus spécialement l'intérêt des archéologues pour les portraits qu'il contient (pl. XIV).

Il mesure 0 m. 67 de hauteur sur une largeur de 1 m. 47 et présente cinq compartiments formés par une arcature surbaissée sur colonnettes élancées; chaque arcade servant de cadre à une scène.

Au centre, la *Descente du Saint-Esprit sur les apôtres*. Ceux-ci sont assemblés dans une église de style gothique; le Saint-Esprit descend des voûtes sous sa forme ordinaire.

A droite de la scène précédente, l'*Annonciation*. Marie est agenouillée sur un prie-Dieu, un livre d'heures à la main. L'ange Gabriel, tenant la baguette d'or légendaire, salue la mère du futur sauveur de la formule :

### **Ave gratia plena dñs tecum**

peinte en minuscules gothiques. Une fenêtre entr'ouverte a laissé pénétrer le Saint-Esprit qui, sous forme de blanche colombe, voltige entre les deux personnages.

<sup>(1)</sup> *Classe des onze mille vierges de Bruges* (voir Bibl. nat., *Cabinet des estampes*, œuvre de Memling).

Le *Couronnement de la Vierge* fait pendant. Marie, au centre, vêtue d'un corselet sur une longue robe et d'un manteau brun, paraît en extase. Debout, à sa droite, Dieu le Père, coiffé de la tiare nimbée et couvert d'une riche chape à orfrois et personnages, la bénit à la manière latine. À gauche, le Christ, la poitrine nue, un manteau d'écarlate à fermail d'argent sur les épaules, une croix à longue hampe à la main gauche, tient de la droite la couronne qu'il va poser sur la tête de sa mère. Le Saint-Esprit plane entre les deux personnes divines, et deux anges assis, dans le bas, jouent, l'un de l'orgue, l'autre de la harpe, tandis que, dans le haut, trois autres anges soutiennent une banderole sur laquelle on ne peut plus lire que le mot :

### ¶ Maria

Les tympans de l'arcature qui abrite les scènes qui précèdent sont décorés de petits écussons rappelant les possessions féodales du duc de Bourgogne :

- 1° *De sable, au lion d'or* (Brabant),
- 2° *De gueules, à la fasces d'argent* (Lothier),
- 3° *D'argent, au lion de gueules* (Luxembourg),

auxquels il faut joindre, aux angles du tableau, deux demi-écussons aux armes de Flandre : *D'or, au lion de sable*.

Les sujets qui, en réalité, sont seuls intéressants, sont le premier et le dernier, qui représentent, l'un, le duc de Bourgogne Philippe le Bon, l'autre, Isabelle de Portugal, sa troisième femme<sup>(1)</sup>, dont il eut Charles le Téméraire.

Philippe est agenouillé, les mains jointes, un livre de prières devant lui. Les cheveux sont bruns et plats, coupés à *la casserole* autour du front, visage maigre et osseux, cou dégagé, nez long et droit, menton saillant, yeux plutôt petits, bouche moyenne, lèvre inférieure saillante, sourcils séparés et fortement accusés, teint mat<sup>(2)</sup>. Le duc porte une longue robe noire et, au cou,

<sup>(1)</sup> Philippe le Bon épousa Isabelle, fille de Jean I<sup>er</sup>, roi de Portugal, le 10 janvier 1429. Il était veuf, en premières noces, de Michelle de France, fille de Charles VI, et, en secondes, de Bonne d'Artois, fille du comte d'Eu et veuve du comte de Nevers, morte le 17 septembre 1425.

<sup>(2)</sup> Voici le portrait qu'en a laissé Chastelain : « de stature il estoit moieusement hault homme; corporellement à la mesure de sa hauteur, et, en tous ses

le collier de la Toison d'or. A ses côtés se tient debout saint André avec sa croix pour emblème<sup>(1)</sup>. Paysage en arrière-plan, dans lequel est figuré le village de Gosnay, avec ses deux chartreuses, et, dans le haut, grand écusson aux armes du prince entouré du collier de la Toison d'or : «Écartelé, aux 1 et 4 de France, au 2 parti de Bourgogne et de Brabant, au 3 de Bourgogne, avec l'écu de France, en cœur, brochant sur le tout. Timbré d'un heaume d'or grillagé, de face, accompagné de ses lambrequins et cimé d'une fleur de lis d'or».

Isabelle de Portugal, qui figure à l'autre extrémité du tableau, est également agenouillée sur un prie-Dieu, devant un livre d'heures ouvert. Elle porte une robe noire et un long manteau bordé de bandes de gueules *seuées des châteaux d'or de Portugal*. Sa tête est emprisonnée dans une coiffe et recouverte d'un ample voile blanc dont les coins ramenés devant sont noués sur la gorge. Sa figure exprime la douceur; les traits sont ceux d'une femme de cinquante à soixante ans. Près d'elle est debout sa patronne, sainte Élisabeth de Hongrie, la couronne royale sur la tête. De sa main droite, elle tient une couronne à cabochons et à perles noires; la gauche est appuyée sur sa protégée. A l'arrière-plan on voit, dans un paysage, la chartreuse du mont Sainte-Marie, près du château de Gosnay, dont on remarque les quatre grosses tours très distinctement<sup>(2)</sup> et, dans le haut, sont peintes les armes de la princesse :

membres, bras et jambes, trait à linge, sans excès: estoit gent en corsage plus qu'autre, droit comme un jonc, fort d'eschine et de bras et de bonne croisure: avoit le col à la proporeion du corps, maigre main et sec pied et avoit plus en os qu'en charnuels, veines grosses et pleines de sang; portoit le visage de ses pères de scéante longueur; brun de couleur et estaint; nez non aquilin, mais long; plein front et ample, non calve, cheveulz entre blond et noir, barbe et sourcils de mesme aux crins; mais avoit gros sourcils et houssus et dont les crins se dressoient comme cornes en son ire; portoit bouche en juste compas, lèvres grosses et colorées, les yeux vaires, de fière inspection telle fois, mais costumièrement aimables. . . » (George Chastelain, *Éloge du bon duc Philippe*, édition du Panthéon littéraire, p. 565.)

<sup>(1)</sup> «Duquel, en armes, il portait l'emblème» (Monstrelet, *Chron.*, t. IV, p. 373).

<sup>(2)</sup> Château construit en 1309 par Thierry d'Hireçon, qui en céda la propriété à la comtesse Mahaut, en en conservant l'usufruit. Plusieurs souverains de l'Artois y séjournèrent : Mahaut, à plusieurs reprises; Philippe le Hardi, en 1391; Philippe le Bon, en 1418 (arch. du Nord, B. 1444). Charles le Téméraire y habita en 1471, à l'occasion des obsèques de sa mère, Isabelle de Portugal, et, l'année

« parti de Bourgogne et de Portugal, qui est d'argent, à 5 écussons d'azur posés en croix, chargés chacun de 5 besants d'argent mis en sautoir, à la bordure de gueules chargée de 7 châteaux d'or » avec, sur une banderole, la devise :

### Tant que je vive 1500.

C'est une partie de celle du bon duc : *Tant que je vive, autre n'auray*. Ce qui ne l'empêcha pas d'épouser trois femmes et d'avoir un nombre respectable de maîtresses, dont il eut dix-neuf bâtards connus, sans compter ceux qui restèrent dans l'obscurité.

Une couronne palissadée, d'or, sert de support aux armoiries.

Le tableau votif que nous venons de décrire n'a pas, comme on pourrait le penser, été donné à la chartreuse<sup>(1)</sup> par les hauts personnages dont il porte les traits, puisque l'un est mort en 1467 et l'autre en 1472. Ce sont les chartreux qui l'ont fait peindre comme *ex voto*, pour perpétuer la mémoire de ceux qui avaient été leurs bienfaiteurs.

En 1449, en effet, Philippe le Bon amortissait en faveur des chartreux de Gosnay la dîme de Lespesse<sup>(2)</sup>. Isabelle, de son côté, avait donné à leur chapelle une statue de saint André en vermeil, puis des vases sacrés<sup>(3)</sup> et, conjointement avec le duc, avait fondé deux cellules de religieux, en faisant donation de la terre de Saint-Pierre-Maisnil<sup>(4)</sup> et d'une rente de 20 livres parisis sur la recette de Béthune. Elle voulut, de plus, être inhumée dans le chœur de la chapelle des chartreux, qui, tout en perdant ses restes un an après<sup>(5)</sup>,

suivante, pour l'anniversaire de cette cérémonie. Le château de Gosnay fut donné en 1518 aux chartreux, qui le firent démolir. Il n'en reste plus rien aujourd'hui.

(1) Dom Lepez le signale en ces termes : « Vis à vis il y a un tableau représentant le duc en robe noire avec le collier de la Toison d'or, à genoux, avec les armes de Bourgogne, et de la duchesse aussi à genoux, la tête couverte d'un couvre-chef de fine toile et les armes de Bourgogne parti de Portugal ». (Bibl. nat., *ms. fr.* 8238, fol. 140.)

(2) Canton de Norrent-Fontes. (Bibl. nat., Colbert, *Flandre*, t. LXXXVI, p. 325.)

(3) *Ibid.*, p. 343.

(4) Commune de Chocques (Pas-de-Calais). Bibl. de Béthune, *Cartul. de Gosnay*, fol. 3.

(5) Un an après sa mort, les restes d'Isabelle de Portugal, par ordre de Charles le Téméraire, furent transportés à la chartreuse de Dijon, où ils furent inhumés en grande pompe. (Olivier de la Marche, *édit. Buchou*, p. 525.)

conserva son monument<sup>(1)</sup>, avec l'építaphe qui suit, en minuscules gothiques :

CY GIST YSABEL FILLE DE TRES HAULT ET TRES PUISSANT PRINCE JEHAN ROY DE PORTUGAL ET SGR DES VILLE ET CHASTEL DE SETTE QIE CEDIT ROY CONQIESTA, FÈME DE TĒRS HAULT ET TĒRS PUISSĀT PRINCE PHELIPPES DUC DE BOIRGONGNES, DE LOTHIER BRARANT DE LIMROIRG COMTE DE FLANDRES ARTHOIS DE BOIRGNE PALATIN DE HAYNAULT DE HOLLANDE DE ZELANDE ET DE NAMUR MARQUIS DU SAINCT EMPIRE DE FRIZE DE SALINS DE MALINES ET MERE DE TRES HAULT ET TRES PUISSANT PRINCE CHARLES DE BOIRGNE SEILL FILS ET HERITIER DICELIY S<sup>r</sup> LAQIELLE TRĒSPASSA LE XII<sup>e</sup> JOR DĪ MOIS DE DEC<sup>b<sup>re</sup></sup> LĀ DE GRASCE M. CCCC LXVI PRIEZ POIR SAME.

Sur l'arcature qui couronnait le monument, on lisait une seconde építaphe rimée :

SOUBS CE MARBRE EN SA NOBLE SÉPULTURE  
DE TRES HAULTE ET TRES ILLUSTRE DUCHESSE  
DAME YSABEAU EXTRAITE EN GENITIRE  
DE PORTUGAL TRES INSIGNE PRINCESSE  
SON ESPOISE FU LE OPILENT EN RICHESSES  
DICT LE BON DIC PHILIPPE DE BOIRGOIGNE  
DONT ISSIS LE DUC CHARLES PLEIN DE PROUESSE  
DESQUELZ HAULTZ LOZ ET BON BRUIT L'ON TESMOIGNE  
LAN QU'ON DISOIT MIL III<sup>e</sup> SOIXANTE  
ET ONZE AU MOIS DE DECEMBRE PASSA  
SON CORPS POSÉ ESTRE ICY COMPASSA  
MAIS PARAVANT SES BIENS DISPENSA  
A CE SAINCT LIEU ET FICT LARGE DON  
PRIONS A JĪS QUI TOI TE DISPENSE A  
QIE A SON AME VOEILLE ESLARGIR PARDON.

Enfin, au-dessus de l'arcature, une lame de cuivre gravée mentionnait en ces termes les libéralités de la princesse :

TRES PUISSANTE PRINCESSE YSABELLE FILLE DU ROY DE PORTUGAL . . . ETC. A FONDÉ EN LEGLISE DE CEANS DEIX ANNIVERSAIRES ET DEUX RELIGIEUX DE CEANS ORATEURS PERPETUELS POUR PRIER DIEU ET DIRE MESSE CHASCUN POUR LA BONNE PROSPÉRITÉ DE TRES EXCELLENT PRINCE MONSEIGNEUR LE DECO PHILIPPE DE BOUR-

<sup>(1)</sup> « Au côté du chœur, sous une arcature, se trouve une sépulture haute et élevée. Au-dessus est un ange d'airain tenant les armes de Bourgogne parti de Portugal. » (Bibl. nat., *ms. fr.* 8238, fol. 139.)

GOIGNE SON S<sup>c</sup> ET MARY BELLE ET DE MONSEIGNEUR CHARLES DE BOURGOIGNE COMTE DE CHAROLLOIS LEUR SEUL FILS ET POUR LES AMES DE CELLA APRES LEUR TRESPAS ET DE DEFFUNTZ DE TRES NOBLE MEMOIRE LES ROY ET REINE DE PORTUGAL DEC ET DUCHESSE DE BOURGOGNE PERE ET MERE DESD. S<sup>cs</sup> ET DAMES ET TOUZ AULTRES POUR LESQUELZ ELLE A INTENTION DE PRIER LESQUELZ DEUX RELIGIEUX DORESENAVANT FERONT ET OCCUPERONT LES CELLES LEGIÉES LA PREMIERE LA LETTRE V ET LA SECONDE LA LETTRE A ICELLES ASSISES AU GRAND CLOISTRE DE CESTE DITE EGLISE POUR LAQUELLE FONDATION ET POUR ETRE PERPETUELEMENT ACCOMPAGNÉ ET PARTICIPANS EN TOUTES LES PRIERES ET AULTRES BIENFAITZ SPIRITUELZ DE TOUS LES RELIGIEUX DE CESTE DICTE EGLISE ICELLE DAME LEUR A DONNÉ ET Y A FAICT AMORTIR PERPETUELEMENT ET A TOUJOURS LA TERRE ET S<sup>ic</sup> QUE ON DIST DE S<sup>t</sup> PIERRE MAISNIL AINSY QUEELLE SE COMPREND EN VALEUR DE III<sup>ix</sup> [1h. pag.] PAR AN SCITUÉ ET ASSIZ EMPREZ CHOCQUES ET OI TERROIR ENVIRON ET AVEC CE A FAICT EDIFIER CESTE CHAPELLE POUR Y DIRE ET CELEBRER LESD. MESSES ET FAICT PLUSIEURS AULTRES BIENS DESQUELZ LESD. RELIGIEUX ONT ESTÉ BIEN CONTENTS ET PAR CE PROMIS INTERINER ET ACCOMPLIR LAD. FONDATION PAR LA MANIERE QUE DIT EST ET SELON LE CONTENU ES LETTRES DU DON ET AMORTISSEMENT DE LA DITE TERRE DE S<sup>t</sup> PIERRE MAISNIL FAICTES ET DONNÉES EN LA VILLE D'ARRAS LE XXI<sup>e</sup> JOR DE SEPTEMBRE LAN DE GRASCE M. IIII<sup>e</sup> ET XXXV PRIER DIEU POUR LEURS AMES <sup>(1)</sup>.

Le tableau d'Hesdigneul faisait face, dans la chapelle des chartreux, aux inscriptions qui précèdent. Nous laisserons à d'autres plus compétents le soin de dire si c'est un original ou une copie. Ce qui est hors de doute c'est qu'il émane de l'école flamande et que l'artiste, pour retracer les traits de Philippe le Bon, s'est inspiré des portraits du prince faits, de son vivant, par Jean Van Eycke ou Rogier Van der Weyden. La ressemblance avec le n<sup>o</sup> 24 du musée d'Anvers <sup>(2)</sup> est particulièrement frappante. Quoi qu'il en soit, notre tableau est une œuvre précieuse, par le nouvel exemplaire qu'il ajoute à la série des portraits anciens du père du Téméraire.

En dehors de ceux de Van Eycke et de Van der Weyden qui ont surtout inspiré les graveurs <sup>(3)</sup>, on peut citer parmi les représentations de Philippe le Bon : l'*Adoration de l'agneau*, des frères Van Eycke, où le duc figure à cheval <sup>(4)</sup>; la *Procession* de Thierry Bonts,

<sup>(1)</sup> Bibl. nat., ms. cité, fol. 140 et 141.

<sup>(2)</sup> Voir la reproduction de ce portrait dans Ch. Blanc, *Ecole flamande*, p. 7.

<sup>(3)</sup> Le cabinet des estampes compte une cinquantaine de spécimens différents qui procèdent de ces portraits.

<sup>(4)</sup> *Gazette des beaux-arts*, 1<sup>re</sup> série, t. VI, p. 208.

qui le donne sous les traits d'un jeune seigneur armé avec cotte aux couleurs de Bourgogne<sup>(1)</sup>; le portrait exécuté en 1436 par un artiste dijonnais pour l'église des chartreux de Dijon<sup>(2)</sup>. La bibliothèque de Bruxelles possède un exemplaire manuscrit des *Annales du Hainaut*, de Jacques de Guise, dont la première miniature, peinte en 1449 par Rogier Van der Weyden, représente Philippe le Bon sous un dais, recevant l'hommage du livre. Une miniature du Monstrelet de la Bibliothèque nationale (ms. fr. 2679) a pour sujet l'entrée du duc à Gand; mais la figure est purement fantaisiste et ne rappelle en rien les peintures à l'huile contemporaines.

Le recueil de portraits de la bibliothèque d'Arras (ms. 266. n° 57), de Jacques Le Boucq, contient un intéressant dessin à la sanguine, un des meilleurs de la collection, aux traits de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire<sup>(3)</sup>, copie d'anciens vitraux ou de tableaux votifs.

La *Gazette des beaux-arts* a reproduit<sup>(4)</sup> un très beau et très curieux portrait au crayon provenant de la collection de M. Galichon, son directeur, et qu'on a attribué tour à tour à Simon Marmion, aux Van Eyeke ou à Van der Weyden.

Le recueil de Gaignières, enfin, possède deux portraits du même prince, l'un, en buste<sup>(5)</sup>, d'après le Van Eyeke qui appartenait aux Baenst, maison distinguée des Pays-Bas, l'autre, en pied, popularisé par la gravure et le pinceau, avec le costume de grand maître de l'ordre de la Toison d'or que Philippe institua à Bruges le 10 janvier 1429, le jour même de son mariage avec Isabelle de Portugal<sup>(6)</sup>.

Quant à cette dernière, on sait que Jean Van Eyeke alla la peindre, en 1429, quand elle fut demandée en mariage par le duc de Bourgogne<sup>(7)</sup>; mais on ignore ce qu'est devenu ce portrait. Nous ne connaissons, jusqu'à présent, le visage de la mère du Téméraire que par le mauvais dessin de la collection Gaignières<sup>(8)</sup>, exé-

<sup>(1)</sup> *Gazette des beaux-arts*, 2<sup>e</sup> série, t. XII, p. 496.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, 3<sup>e</sup> série, t. VI, p. 168.

<sup>(3)</sup> Bouchot, *Les portraits au crayon*, p. 284. — Quarré-Reybourhon, *Trois recueils de portraits au crayon ou à la plume*. . . Lille, 1890, in-8°.

<sup>(4)</sup> *Gazette des beaux-arts*. 2<sup>e</sup> série, t. XX, p. 18 et 19.

<sup>(5)</sup> *Ibid.*, t. XI, fol. 28.

<sup>(6)</sup> Monstrelet, *Chron.*, t. IV, p. 371.

<sup>(7)</sup> *Gazette des beaux-arts*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 10.

<sup>(8)</sup> T. VI, fol. 30.

cuté d'après une lame de cuivre gravée du cloître de la chartreuse de Montrégnault, près Noyon, dont la princesse avait été également la bienfaitrice. Elle était représentée avec un corselet d'hermine sous un long manteau fourré de même et un escofion sur la tête. Elle était encore toute jeune, et ses traits ne présentaient aucune ressemblance avec ceux de notre portrait qui, à cet égard, est un document de premier ordre.

Comte A. DE LOISNE,  
Correspondant du Comité.

INVENTAIRE  
DU  
TRÉSOR DE SAINT-SAULVE  
DE MONTREUIL-SUR-MER  
EN 1713.

---

Communication de M. le comte A. de Loigne, correspondant du Comité.

---

Le trésor de l'église de Montreuil-sur-Mer, ancienne abbatale de Saint-Saulve<sup>(1)</sup>, est un des plus riches de nos églises du Pas-de-Calais<sup>(2)</sup>. Les reliques qu'il possède proviennent en grande partie de l'abbaye de Sainte-Austreberthe<sup>(3)</sup>, des anciennes églises de la ville disparues à la Révolution, quelques-unes seulement de l'abbaye de Saint-Saulve<sup>(4)</sup>. Celle-ci, pourtant, était une des abbayes les mieux pourvues de reliques au siècle dernier. Elle les tenait de la libéralité des comtes de Ponthieu, seigneurs de Montreuil, et, de temps immémorial, les *corps saints* étaient déposés dans une chapelle affectée spécialement à cet usage.

(1) Abbaye bénédictine de la congrégation de Saint-Maur, fondée, vers 792, à Montreuil-sur-Mer.

(2) Il y a lieu de signaler tout particulièrement, dans le trésor de Saint-Saulve, la crose de sainte Julienne de Pavilly, remarquable spécimen de l'orfèvrerie du *xiii<sup>e</sup>* siècle, à laquelle une notice a été consacrée dans la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, t. I, n<sup>o</sup> 11.

(3) C'est en 1803 que les reliques de l'abbaye de Sainte-Austreberthe furent apportées à Saint-Saulve.

(4) Pendant la Terreur, le proconsul André Dumont, de passage à Montreuil, fit enlever les reliques de la trésorerie de Saint-Saulve et des autres églises de la ville et les fit placer sur un bûcher formé de fagots et de statues de saints. Ce fut un jeune vicaire assermenté donnant le bras à une religieuse de l'Hôtel-Dieu, la sœur Wazelier, qui reçut l'ordre de mettre le feu. Les fidèles ne purent arracher au brasier que quelques os calcinés qui sont actuellement enfermés dans une des châsses du trésor de Saint-Saulve.

Celle-ci, jadis, était fermée par trois clefs : l'une aux mains du gouverneur de Montreuil, une autre entre celles du maire; la troisième restait aux moines. Peu à peu, toutefois, ceux-ci s'étaient habitués à conserver les trois clefs et à se servir des cloches de la ville, qui, par suite d'un accord, étaient placées au haut de la grosse tour de l'église.

Plusieurs fois, des contestations avaient eu lieu à ce sujet, jusqu'à ce que, en 1708<sup>(1)</sup>, les magistrats municipaux firent signifier aux religieux d'avoir à se dessaisir à la fois du trésor et des cloches.

Une nouvelle contestation ayant eu lieu sur le même sujet à la procession de la Fête-Dieu de 1711<sup>(2)</sup>, l'affaire fut portée au Conseil du roi, qui, par arrêt du 25 octobre 1712, décida :

1° Que les mayeur et échevins seraient tenus de remettre aux religieux les clefs de la trésorerie des corps saints et que lesdits religieux seraient responsables du trésor confié à leur garde, suivant inventaire fait en double et à charge d'un récolement annuel;

2° Que, les jours de fête, les religieux pourraient, sans en demander l'autorisation, user des cloches de la ville et qu'à cet effet ils auraient une des clefs de la porte de la tour.

(1) Délibération du 8 mars 1708 des mayeur et échevins de Montreuil contre la prétention qu'avaient les religieux de s'approprier les reliques et les cloches appartenant à la ville.

(2) Aux processions, les *corps saints* étaient portés chacun par la corporation ou confrérie dont ils étaient le patron. Un règlement de l'échevinage de Montreuil fixe ainsi l'ordre de marche :

- 1° Les arquebusiers sur deux files, avec leur drapeau;
- 2° La cinquantaine des archers;
- 3° La communauté des forgerons, avec la châsse de saint Éloi;
- 4° La communauté des *sucurs de ciez* ou savetiers portant le corps de saint Ethin;
- 5° Celle des boulangers et la châsse de saint Wulphy;
- 6° Les tailleurs et le chef de saint Kilien;
- 7° Les lingiers et le corps de saint Conoquin;
- 8° Les merciers et la châsse de saint Justin;
- 9° La communauté des tanneurs portant le corps de saint Maclou;
- 10° Les paroissiens de Saint-Walloy, le corps de leur patron;
- 11° La confrérie de la Vraie Croix;
- 12° Celle de Saint-Roch;
- 13° Celle de la Charité;
- 14° Enfin la cinquantaine des arbalétriers portant le reliquaire du chef de saint Saulve. — (Règlement du 7 avril 1702 : archives de Montreuil, registre aux actes extraordinaires des mayeurs et échevins.)

Conformément à cet arrêt, le 11 avril 1713, le mayeur de Montrenil remit au prieur de Saint-Saulve les clefs de la trésorerie, et en même temps un inventaire des objets que celle-ci contenait fut dressé par deux notaires, en présence des parties. C'est ce document que nous avons transcrit sur l'original dans la collection de M. Charles Henneguiet, actuellement au château de Nielles-les-Bléquin <sup>(1)</sup>, en la possession de M. Quenson de la Hennerie.

Voici les principaux objets énumérés dans cet intéressant inventaire :

1° Une châsse de chêne contenant les corps de saint Saulve et de saint Ingaud ;

2° Un vase d'argent et de vermeil à pied de cuivre renfermant le chef de saint Saulve ;

3° Une autre châsse de chêne avec le chef de saint Ingaud ;

4° Une châsse à âme de chêne recouverte de plaques d'argent, contenant le corps de saint Walloy et sa clochette. Celle-ci, d'après la légende, servait au saint abbé pour appeler les poissons. Aussi est-elle devenue l'emblème du saint ;

5° Le corps de saint Maclou <sup>(2)</sup>, dans une châsse d'argent ornée de bas-reliefs et de statuettes ;

6° Une châsse recouverte de lames d'argent fleurdelisées où reposait le corps de saint Justin ;

7° Un reliquaire avec reliques de saint Éloi ;

8° Deux autres reliquaires en forme de bras, l'un contenant un os du bras de saint Saulve, l'autre un os de saint Justin ;

9° Un petit reliquaire d'argent en forme de croix, avec des reliques de sainte Apolline et de sainte Barbe ;

10° Reliques de saint Luc dans un reliquaire analogue au précédent, décoré de cabochons de cristal ;

<sup>(1)</sup> Canton de Lumbres (Pas-de-Calais).

<sup>(2)</sup> Les reliques de saint Maclou furent apportées à Montrenil au xi<sup>e</sup> siècle, au temps du comte Helgaud II. Elles étaient l'objet d'une vénération toute particulière, et, pendant l'octave de la fête de ce saint, de nombreux pèlerins venaient les visiter. De là l'origine de la foire de Saint-Maclou qui se tenait sur la place Saint-Saulve et pour laquelle deux religieux étaient chargés de la police.

Outre cette foire, il se tenait à Beaumerie-Saint-Martin (près Montrenil), seigneurie de l'abbaye, un *landit* de Saint-Maclou, au lieu dit le *Markiet* ou *Marché-Saint-Maclou*, qui a appartenu à l'abbaye jusqu'en 1792.

11° Petit reliquaire de cuivre doré avec une relique de saint Léger tenue par deux figurines;

12° Les corps de saint Corentin et de saint Conoquin, dans une grande châsse;

13° Le corps de saint Kilien dans une châsse garnie de lames d'argent et ornée de douze figurines;

14° Un buste d'argent coiffé de la mitre épiscopale et décoré de cabochons de cristal contenant le chef de saint Maclou;

15° Le corps de saint Wulphy;

16° Le corps de saint Elibin dans une châsse recouverte de lames d'argent;

17° La très précieuse chape ancienne, dite de saint Walloy;

18° Une aube de toile, une étole, deux mitres, des gants de lil blanc et une crosse d'argent doré, dont se servaient les abbés de Saint-Saulve pour officier pontificalement;

19° Une croix processionnelle en partie garnie d'argent, avec, dans une custode, une parcelle de la Vraie Croix.

Si l'on songe que la plupart des châsses et reliquaires qui précèdent dataient des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, on estimera quelle perte pour l'art a été la destruction de l'ancien trésor de Saint-Saulve.

---

INVENTAIRE DES CHÂSSES ET RELIQUES

DE LA TRÉSORERIE DE SAINT-SAULVE-DE-MONTREUIL.

(11 avril 1713.)

L'an mil sept cent treize et le onze avril, sur les huit heures du matin, sur la réquisition des maire, lieutenant de maire, échevins en charge de la présente année, procureur du Roy en ladite mairie de cette ville de Montreuil soussignez, nous, Jean Caudavaine et François Desprez, nottaires roiaux résidens audit Montreuil, aussy soussignés, nous nous sommes transportés en l'église de l'abaie royale de Saint-Salve, pour l'exécution de l'arrest du conseil d'état du roy du 25 octobre dernier et de la commission y attachée. . . Et en conséquence pour l'exécution dudit arrest lesdits sieurs comparans susnommés ont, à l'instant et en présence de nous dits nottaires, remis ez mains desdits sieurs prieur et religieux, les clefs de ladite trésorie, pour par eux avoir la garde desdits corps saints et reliques, et aussitost a esté fait ouverture de la porte de ladite trésorie où lesdits sieurs comparans et nous dits nottaires sommes entré avec lesdits sieurs prieur et reli-

gieux et officiers de ladite abbaie, et a esté aussy à l'instant fait ouverture des armoires qui sont en ladite trésorie, pour estre fait et dressé inventaire des chasses et reliques qui y sont, conformément audit arrest; auquel nous avons procédé ainsi qu'il ensuit :

*Premièrement*, dans la première armoire a esté trouvé une chässe de bois de chesne cachetée des seaux de feu monseigneur Henry Fédeau de Brou, cy devant évêque d'Amiens, où repose les corps des sains Salve et saint Ingaud; la dite chässe de longueur de trois pied (*sic*) et demy de roy, haute de deux pied et large d'un pied, tout à nud, estant aucune garniture ny ornement, laquelle garniture avoit esté déposé et mis ès mains du sieur Grégoire Delhomel m<sup>e</sup> orphevre en cette ditte ville, lors de la dernière translation desdits corps saints, ainsi qu'elle estoit dans ey dessus l'ancienne chässe, pour revestir et orner la nouvelle chässe, lesquels led. s<sup>r</sup> Delhomel a à présent rapporté et contiennent trente cinq mares trois onces et six gros, le tout d'argent, tant en plaques, pillées, figure et autres pièces, ensemble six escreteaux et quelques autres pièces, y compris les pierreries fausses: le tout pesant environ un mare, qui ont esté rapporté et rendu par M. Becquet, à présent maire en exercice, desquels il s'estoit chargé par un procès verbal cy devant fait, dont il demeurera déchargé. Lesquels ont esté présentement remises ès mains desdits sieurs prieur et religieux qui s'en sont chargés et en font par les présentes décharge aud. s<sup>r</sup> Delhomel.

*Item*, dans ladite armoire première a esté trouvé un vase d'argent en partie doré sur un pied de cuivre doré en forme de pyramide, dans laquelle repose le chef de saint Salve, ledit vase de la hauteur environ deux pieds.

*Item*, une boîte de bois de chesne cacheté des seaux de mondit seigneur l'évesque d'Amiens, où est le chef de saint Ingaud.

*Item*, dans ladite première armoire a esté trouvée une chässe couverte et ornée de lames et pilliers d'argent où repose le corps de saint Waloy, saine et entière, laquelle contient environ trois pieds et demi de longueur, haute de deux pieds et d'un pied de largeur, y compris les pilliers; desquels pilliers ledit s<sup>r</sup> Delhomel en a rapporté un quy lui avait esté mis ès mains; dont lesdits sieurs prieur et religieux se sont chargé et en font descharge audit s<sup>r</sup> Delhomel.

S'est aussy trouvé dans ladite armoire une petite clochette de métal que l'on a toujours nommé la *cloche de saint Vualoy*.

*Item*, dans la seconde armoire, a esté trouvé une chässe couverte d'argent avec des bas-reliefs d'argent doré et des ornements de cuivre doré garnye de dix figurines d'argent, longue de trois pieds, haute de deux et large d'un pied, dans laquelle repose le corps de saint Maclou, évêque et confesseur.

*Item*, dans ladite seconde armoire a esté trouvé une châsse couverte d'argent fleurdelisé avec des lames ou bandes de cuivre doré, et au dessus trois pomes d'argent, dans laquelle repose le corps de saint Justin martyr, ladite châsse contenant deux pieds huit pousces de longueur, haute de deux pieds et large d'un pied.

*Item*, dans ladite armoire s'est trouvé un reliquaire où sont des reliques de saint Eloy évesque, ledit reliquaire estant de bois en partie doré et orné de plaques d'argent avec une figure d'argent de saint Eloy avec une croche haute d'un pied quatre pousces.

*Item*, dans ladite armoire se sont trouvé deux bras garnis sur le haut, de lames d'argent, le derrière de fer blanc, les mains et les doicts de cuivre jaune doré. Dans l'un desquels est un ossement d'un bras de saint Salve et, dans l'autre, un ossement du bras de saint Justin martyr; lesdits bras contenant chacun deux pieds de longueur, y compris les mains.

*Item*, dans ladite armoire s'est trouvé un petit reliquaire en forme de croix et piramide sur un pied, le tout d'argent, de la hauteur de dix poulces avec deux cristaux au travers, où sont quelques reliques, scavoir : une dent de sainte Apoline et un petit ossement de sainte Barbe.

*Item*, fut aussi trouvé un reliquaire aussi en forme de croix et piramide d'argent garnies au travers de cristaux, haut d'environ huit poulces, où il y a quelques reliques de saint Luc évangéliste.

*Item*, un autre petit reliquaire de cuivre doré avec son pied de même, où sont deux figures de même métal, qui tiennent une relique de saint Léger évêque et martyr, ledit reliquaire contenant environ huit poulces de hauteur.

*Item*, dans la troisième armoire fut trouvé une châsse haute de un pied et demi, non compris les trois vases d'argent en forme de flammes, longue de deux pieds huit poulces et large d'un pied, garni de samit d'argent fleurdelisés, de cuivre doré et huit figures d'argent et quatre bas-reliefs aussy d'argent avec plusieurs pilliers de cuivre doré, à une desquelles figures il y manque une main. Dans laquelle châsse reposent les corps de saint Corentin et saint Conoquin, évêques et confesseurs.

*Item*, dans ladite armoire s'est trouvé une châsse longue de trois pieds trois poulces, haut d'un pied neuf poulces et large d'un pied, garnie de lames d'argent avec onze figures aussy d'argent et une de cuivre doré, cinq pomes en forme de flammes de bois doré et onze pilliers de cuivre aussy doré, y en manquant deux à un coin; dans laquelle châsse repose le corps de saint Kilien, évêque et confesseur.

*Item*, dans ladite armoire s'est trouvé un chef ou buste d'argent en forme d'évêque avec sa mitre, le tout d'argent avec des lames d'argent doré garny de quelques cristaux sur un pied de cuivre doré, de la hauteur d'un pied et demy, où est confirmé le chef de saint Maclou, évêque et confesseur.

*Item*, dans la quatrième et dernière armoire s'est aussy trouvé une chässe longue de trois pieds un pouce, haute d'un pied et demy et large d'un pied, garnie de lames d'argent fleurdelisées, bandes de cuivre doré avec huit figures d'argent, deux de cuivre doré et, au dessus, trois pomes de bois argenté, dans laquelle repose le corps de saint Vulphy, confesseur. Le bois de dessous de laquelle chässe est fort caducq, y ayant une fente entre deux planches le long du coffre, de deux lignes ou environ.

*Item*, une autre chässe sur un pied de bois doré garnie de lames d'argent fleurdelisé avec treize figures et un crucifix sur une croix et deux autres petit[e]s figures aux deux bouts, le tout d'argent, longue de trois pieds trois pouces, deux pieds de hauteur et large d'un pied, garny aussi de trois vases d'argent au dessus, de quatorze pilliers et autres ornements de cuivre doré, dans laquelle repose le corps de saint Etbin, abbé. Le coffre de laquelle chässe s'est trouvé defectueux, y ayant un trou à l'ung des bouts, par lequel passe la chevil du brancard sur lequel on porte en procession ledit corps saint; ledit trou pénétrant dans la chässe jusqu'à pied et demy et plus, pourquoy y a esté présentement mis une plaque par ledit sieur de Lhomel, orphèvre.

En suite de quoy toutes lesdites armoires ont esté à l'ynstant fermé et les clefs remis par lesdits sieur maire, lieutenant de maire, eschevin et procureur du roy de ladite mairie, es mains desdits sieur prieur et religieux de ladite abbaye, présents nous dits notaires, lesquels s'en sont chargé et de la garde et conservation de tout ce que dessus est repris, aux conditions portées audit arrest.

A esté à l'ynstant pareillement remis es mains desdits sieur prieur et religieux une clef de la tour où sont les trois grosses cloches.

Finalement s'est trouvée dans la susdite trésorie une petite cassette de cuire noir dans laquelle s'est trouvée une chasuble ancien que l'on nomme communément la *chape de saint Vualloy*, avec une aube de toile, une estole, deux mitres, des gands de fil blancq et une crosse d'argent doré, quy sont les ornements pontificaux des derniers abbés religieux de ladite abbaye.

De tout ce que dessus avons dressé le présent procez verbal et inventaire dont nous dits notaires avons octroyé acte aux parties pour servir de discharge et valoir où il appartiendra, et ont signées ledit, en controlle, not-

tifié, signé : f. Pierre Retout, P. Baron, prevost, f. Thomas Boucher, f. Charles Estienne Daubigny.

Et à l'instant a esté représenté par lesdits sieur prieur et religieux une croix processionale garni d'argent en partie doré avec plusieurs pierres, au milieu de laquelle il y a dans une coistale une parcelle du bois de la vraie croix de Notre Seigneur, à laquelle croix il y a quelques cercles de cuivre doré; laquelle croix lesdits sieurs prieur et religieux sont tenus d'avec ladite trésorie et s'en sont aussy chargés.

Signé : f. Pierre Retout, P. Baron, prevost, fr. Thomas Boucher, fr. Charles Estienne d'Aubigny, Becquet, Pasquier, Septier, Forestier, Delattre, du Rozel, E. Lefebvre, J. Cailleux, Fasquel, Ruiant, de Rohart, Marcotte, Delhomel, J. Caudavaine et Desprez notaires, avec paraphes.

Contrôlé à Montrenil le trente dudit. Signé : Le Prêtre.

R. XII<sup>e</sup> III<sup>e</sup>.

J. CAUDAVAINÉ.

DEPREZ.

Bibliothèque de Nelles-les-Blequin; *original sur papier.*]

Comte A. DE LOISNE,

Correspondant du Comité.

LES  
MONUMENTS MÉGALITHIQUES  
D'ES-SNAM,

PAR M. ROBERT ARNAUD,

Administrateur de la commune mixte de M'Sila.

---

Au cours d'une tournée dans le douar M'Sif, comme je m'informais des ruines romaines du pays, les indigènes me parlèrent du Koudiat Es-Snam, qui, d'après eux, avait été autrefois un camp de chrétiens. Je me rendis, dès que je le pus, à cet endroit et constatai que, s'il n'y avait pas trace de l'occupation romaine, par contre on y trouvait de nombreux monuments mégalithiques.

À 18 kilomètres à vol d'oiseau de M'Sila, dans la direction du Sud, s'élève, au milieu d'une plaine inculte, absolument déserte, formée en grande partie de sables d'érosion, un mamelon isolé d'environ 450 mètres de longueur au niveau de la plaine; il est constitué par des bancs de calcaire compact, inclinés à environ 80° Est sur l'horizon. (Fig. p. 68.)

Ce mamelon oblong, dont la direction va du Nord au Sud, est plus élevé de beaucoup au Sud qu'au Nord. Le Koudiat Es-Snam est couvert de tombeaux circulaires formés d'énormes roches; là, sa hauteur peut être évaluée à une centaine de mètres; on peut en compter, à l'heure actuelle, une cinquantaine en assez bon état; un grand nombre d'autres se sont écroulés. La disposition de chacune de ces sépultures est sensiblement la même: une assise ronde de 4 à 5 mètres de diamètre, parfois davantage, composée de roches rectangulaires, alignées bout à bout; à 1 mètre de cette circonférence, une seconde assise circulaire de roches, plus élevée que la première; puis une troisième assise à l'intérieur de cette dernière; enfin, au centre, soit un dolmen abattu, soit un menhir éboulé. Ces cercles concentriques sont divisés en alvéoles par des roches qui vont du centre à la périphérie, comme les rayons d'une roue. Sur le côté qui

regarde l'Est, un passage pavé, bordé de pierres, est réservé et permet d'aller au centre sans grimper d'assise en assise. (Fig. p. 69.)

A environ 800 mètres de distance Nord-Est du mamelon se trouvent deux tombeaux de même nature que les autres, à demi démolis.

Les tombeaux formés de pierres brutes alignées, debout ou couchées, sont d'ordinaire groupés en grande quantité. Dans la commune d'Ain-M'lila, la région connue sous le nom de Borma et de Djebel-Fortas renferme plus de 1,500 de ces sépultures, qui contiennent chacune trois ou quatre cadavres<sup>(1)</sup>.

Ceux d'Es-Snam sont remarquables par leur disposition; les pierres, nous l'avons dit, forment plusieurs cercles concentriques élevés en escalier, l'un au-dessus de l'autre, autour d'un point central qui supportait soit un menhir, soit un dolmen; des pierres longues formant rayons partagent l'ensemble en alvéoles.

Un passage entre deux rayons est laissé libre pour qu'on puisse monter au centre du monument. Ce passage constitue une curieuse particularité et prouve que le tombeau devait être visité; par conséquent, le peuple qui l'éleva connaissait le culte des morts et devait leur offrir des sacrifices.

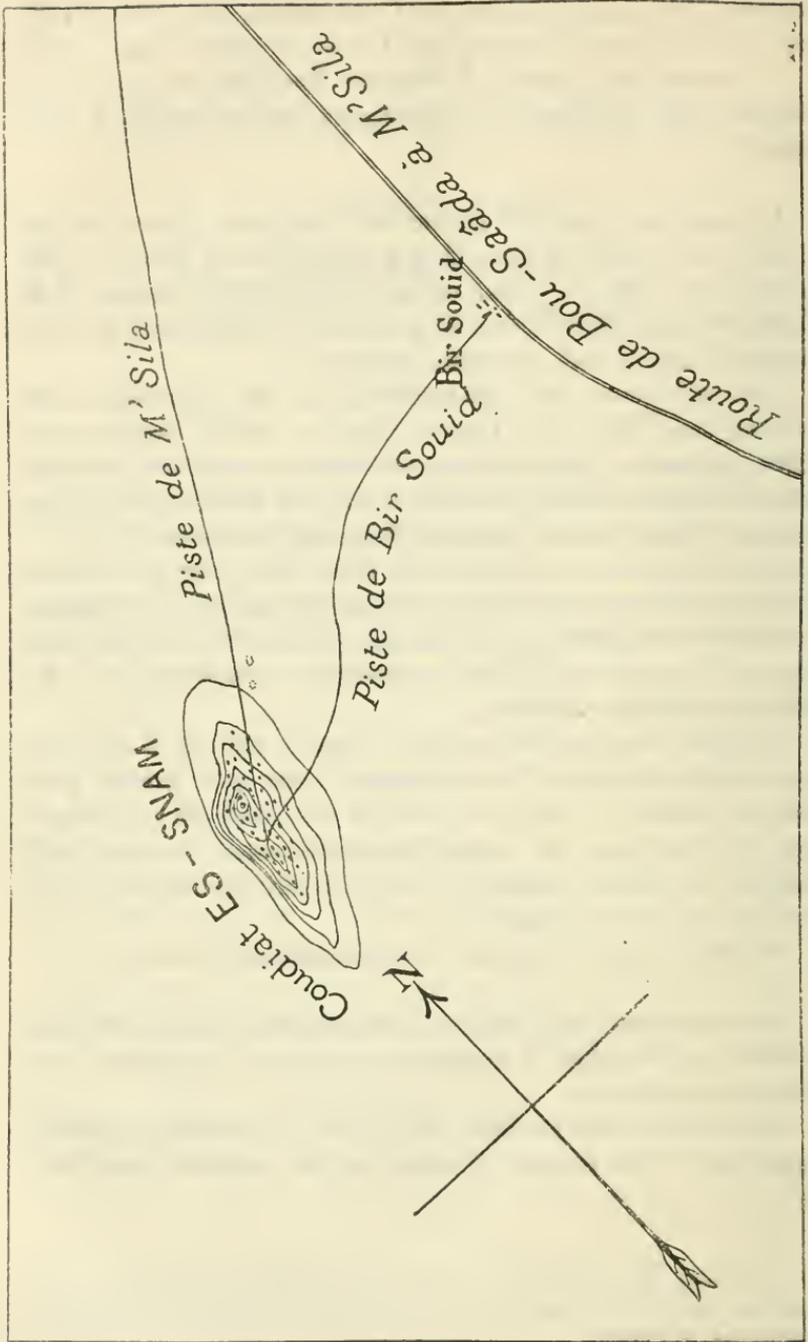
La forme circulaire des tombeaux rappelle celle de la tente; la demeure du mort devait être semblable à celle qu'il habitait pendant sa vie; la division en cases est celle de la tente où se groupent plusieurs personnes. Au centre, devait être enterré le chef de la famille; ses enfants rayonnaient autour de lui; un nouveau cercle indiquait les petits enfants.

A quelle époque remontent les monuments d'Es-Snam?

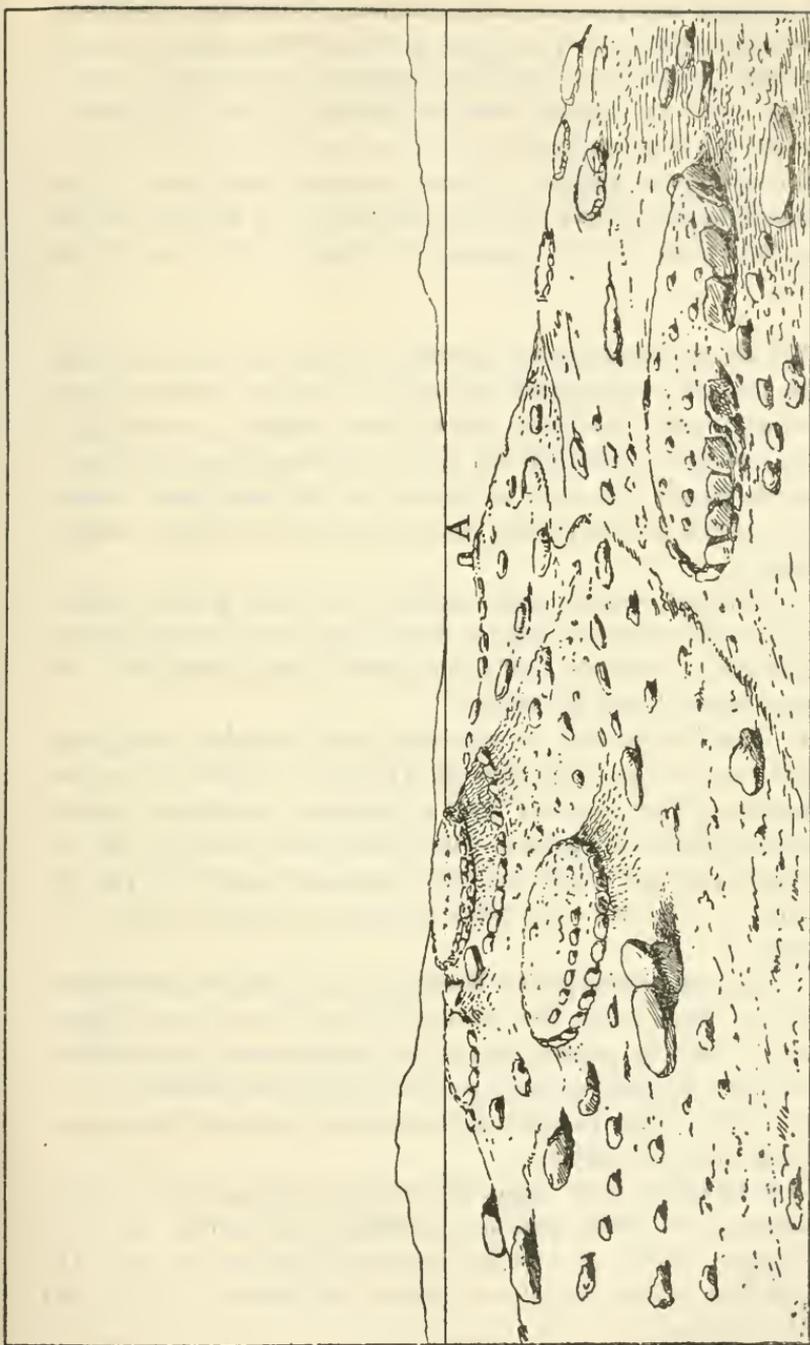
Nos monuments appartiennent à un peuple qui ignorait de façon absolue l'art de tailler et de graver la pierre; ce peuple ne connaissait pas l'écriture.

Si ces tombes sont berbères, il y a lieu de reconnaître qu'elles remontent à une époque où cette race ne possédait pas d'écriture.

(1) Un article de M. Chabassière rend compte des fouilles entreprises en 1886 dans cette nécropole. (*Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, t. XXIV.)



Plan du Condriat Es-Snam (Algérie).



Tombeaux du Coudiat d'Es-Suam (Algérie).

A. — Point de repère du Service topographique.

Une chose est à peu près sûre, c'est que les tombeaux d'Es-Snam n'ont pas été construits par la race qui éleva les monuments mégalithiques dits « celtiques »; on peut remarquer, en effet, que ces derniers se dressent toujours dans des plaines ou sur des plateaux, permettant à la pierre de bien se détacher sur l'horizon. A Es-Snam, nous trouvons une colline de pierre entourée d'une plaine; si ces tombeaux appartenaient à la race précitée, ils se seraient trouvés dans cette plaine, où le transport des blocs eût été relativement facile.

A Es-Snam, l'arrangement presque savant des pierres sur le lieu même de l'extraction prouve, au contraire, que ces tombeaux sont postérieurs aux mégalithes. Chacun d'eux semble recouvrir plusieurs cadavres; y aurait-il lieu de les considérer comme des tombeaux de famille? Ce serait la preuve d'un état social assez avancé. Cette question ne pourra être élucidée que par des fouilles méthodiques.

Ces diverses considérations tendent à prouver que ces monuments ont été construits dans la période qui s'étend entre celle des mégalithes et celle de l'influence phénicienne, entre celle des pierres levées et celle des stèles.

Le mamelon où sont les tombeaux était considéré sans doute comme un lieu sacré; la plaine qui l'entoure est stérile; le sol est sablonneux; l'eau est fort loin; de pareilles conditions rendent bien improbable l'hypothèse d'une ville proche; les gens qui enterraient là leurs morts étaient évidemment nomades et parcouraient en tous sens avec leurs troupeaux l'immense plaine du Hodna.

Il est à remarquer que les Touaregs, les errants par excellence, enterrent leurs morts dans un endroit traditionnel pour chaque tribu, ce qui leur impose souvent des déplacements considérables. C'est là une coutume presque particulière à la race berbère.

Au contraire, les Tziganes, autres inquiets, enterrent leurs morts à l'endroit où ils tombent.

Ibn Khaldoun nous rapporte qu'aux temps anciens le Hodna était peuplé de tribus sabéennes, adoratrices du soleil, du feu et des astres; c'est là un culte qui convient à une race nomade. On sait d'elles qu'elles étaient un rameau des Gétules, appelés plus tard « Maures ».

Des familles berbères ou arabes établies postérieurement dans le pays donnèrent naissance aux groupements Senhadja, Ketanna, Louata et Zenata, bien connus dans l'histoire de l'Afrique septentrionale. Enfin les Ouled-Derradj prédominèrent.

Robert ARNAUD,

Administrateur adjoint.

# NOTE

SUR

## LA NÉCROPOLE PUNIQUE ET ROMAINE DE MAXULA-RADES,

PAR M. MOLINS,

Capitaine au 2<sup>e</sup> zouaves.

---

L'ancienne *Maxula*, actuellement Radès, se trouvait limitée à l'Ouest par la mer, au Sud par les collines de Maxula actuel, au Nord par une ligne assez indécise qui passerait par la porte nouvelle, et enfin à l'Est par le chemin de Maxula qui passe au pied de la propriété de M. Gaudens, traverse le passage à niveau et va aboutir à l'avenue Massicault.

De toutes les constructions anciennes, on ne peut voir que des citernes et des débris de murailles; ils sont très nombreux, et presque tous les propriétaires de Radès ont utilisé la plupart des citernes soit pour servir de commodités, soit pour emmagasiner les eaux pluviales.

Dans la partie du chemin de fer qui est en déblai, on en remarque deux dont la voûte subsiste encore; elles étaient en parfait état quand on les a découvertes; depuis, elles ont été éventrées.

Deux conduits souterrains ont été retrouvés dans les propriétés de MM. Duplay et Mezzi, et ils semblent ne pas avoir servi d'égouts; les deux propriétaires pensent que c'était une voie souterraine conduisant à Carthage.

Les recherches se sont portées sur le tertre de la propriété de M. Angelvin, dont une partie est complantée en vigne. Pour ne pas trop endommager les ceps, un seul point du monticule a été exploré.

Les quelques objets trouvés indiquent que ce monticule est une

nécropole punique qui, détruite de fond en comble, a servi aux Romains et peut-être aux Arabes pour élever des constructions sur une ancienne villa romaine.

La première tranchée, dirigée du Nord au Sud, a été approfondie jusqu'au niveau de la couche de tuf.

Dans cette tranchée, avec des débris de toute espèce de poterie appartenant aux époques punique et romaine, nous avons découvert une série de stèles de forme triangulaire, portant toutes une figurine, tantôt voilée, tantôt nue, homme ou femme, peut-être les deux, et représentant une divinité.

Ces figures sont remarquables par leur originalité; toutes sont d'un modèle varié; chacune d'elles semble avoir été faite par un ouvrier différent.

Le travail est assez primitif en général; cependant trois ou quatre stèles sont sculptées avec délicatesse. Les dimensions des bas-reliefs varient de 0 m. 12 à 0 m. 26 en hauteur. Tous les personnages représentés, sauf un dont les bras sont croisés sur la poitrine, ont la même attitude : la main gauche sur la poitrine, la main droite levée, la paume en avant. Les bas-reliefs sont taillés dans une roche calcaire assez dure, semblable à celle des carrières de Djebel-Djeloud, situées entre Tunis et Radès, et encadrés par un rectangle qui limite la figure dans tous les sens.

L'une de ces stèles présente une disposition particulière : elle était taillée de façon à représenter, dans son ensemble, la divinité; il manque malheureusement la tête à cette statue primitive. Les pieds étaient figurés comme dans une autre de ces stèles; ce sont les deux seules qui présentent cette particularité.

Toutes ces stèles gisaient pêle-mêle dans un fossé creusé certainement pour les recevoir, puisqu'on n'en a pas trouvé ailleurs. Selon toutes probabilités, la nécropole punique a servi également de nécropole aux Romains, qui, après la destruction des tombes puniques, jetèrent les stèles dans le fossé où nous les avons découvertes. On trouve d'ailleurs des tombes romaines à 0 m. 80 du sol naturel actuel, formées de dalles de calcaire. Deux d'entre elles semblent être intactes; mais, comme le terrain a été souvent remué à cet endroit par les plantations d'oliviers, il est probable que d'autres tombes romaines, se trouvant aussi peu au-dessous du sol actuel, ont été dispersées.

A la profondeur de 0 m. 60, nous avons trouvé des couches de

cendres avec des ossements calcinés et des débris de clous, ce qui fait supposer que l'incinération a été employée pour certaines sépultures; dans l'une d'elles, nous avons découvert une lampe figurant le coq traversé par un palmier, avec la marque COPPIRES.

En dehors des stèles, il n'a été trouvé que quelques objets insignifiants : deux urnes de petites dimensions, une lampe romaine à anse, une lampe en forme de cruche allongée, une phénicienne avec anse et teton, et une grande amphore à ornements de 1 mètre de longueur, avec deux anses. De nombreux débris de poteries romaines, fragments insignifiants, ont été également mis à jour et nous confirment que la nécropole romaine a dû occuper toute l'étendue du tertre.

Une tranchée, perpendiculaire à la première, nous a fait reconnaître les substructions d'un édifice ancien avec une citerne en bon état de conservation. L'édifice primitif a dû être remplacé par une construction élevée postérieurement, ainsi que le témoigne un mur, d'un appareil tout différent, de 0 m. 70 d'épaisseur, et qui divise la citerne en deux compartiments. Cette citerne, de forme rectangulaire, terminée par deux demi-cercles, mesure 6 mètres sur 1 m. 20, et présente à son intérieur le revêtement en ciment si caractéristique de ces ouvrages.

Une tranchée voisine avait fait découvrir précédemment une petite citerne en forme de baignoire; on peut donc se demander si l'on se trouve en présence d'une construction particulière ou d'un établissement de bains.

Enfin nous avons également découvert des mosaïques grossières — cubes de marbres fichés dans un lit de ciment — et nous avons dû cesser nos recherches afin d'éviter les dégradations qu'elles auraient causé aux plantations de ce terrain.

MOLINS,

Capitaine au 2<sup>e</sup> zouaves.

LA  
NÉCROPOLE PHÉNICIENNE  
DE STORA,

PAR M. LOUIS BERTRAND,

Conservateur du Musée de Philippeville.

---

Dans son intéressant ouvrage *Buscade et Stora ou Philippeville dans l'antiquité*, M. Ch. Vars fait mention d'une nécropole trouvée près de la citerne romaine de Stora, postérieurement à l'exploration scientifique de M. le chef d'escadron d'artillerie Delamare, qui eut lieu de 1840 à 1846. M. le Dr Guyon, auteur du *Voyage aux Zibans*, cité plus tard par Delamare dans sa petite *Étude sur Stora*, dit de cette nécropole :

« Sur la gauche de la citerne, quand on approche de la mer, était un cimetière, remarquable par son mode d'inhumation : les cadavres y étaient déposés tout entiers dans de grandes jarres, la tête en haut, et ces jarres étaient ensuite couchées les une à côté des autres. . . .

« A l'Est, et tout à côté de ce cimetière, il y en avait un autre, dû vraisemblablement à une population moins ancienne, et où l'on trouve des sarcophages. »

M. Vars estime que la première nécropole était celle de la population phénicienne qui vivait à Stora avant l'époque romaine, car le mode d'ensevelissement dans des jarres était propre aux Phéniciens; que, plus tard, les Romains, lorsqu'ils occupèrent Stora, trouvèrent que le lieu de sépulture adopté par leurs prédécesseurs avait été bien choisi, et ils y inhumèrent leurs morts à côté d'eux. De là la différence de mode d'ensevelissement remarqué par Guyon.

De son côté, M. L. Grémilly, adjoint spécial de Stora, fonctionnaire érudit, écrivait le 26 janvier 1865, dans la *Revue africaine* :

« Dans un terrain supérieur aux grandes citernes, je n'ai trouvé.

depuis 0 m. 90 du sol jusqu'à 2 m. 30. sur une étendue de plus de 1,000 mètres, que des jarres de toutes dimensions renfermant des ossements; beaucoup portaient des traces d'incinération, d'autres étaient intactes. J'ai même remarqué un crâne entier, ayant toutes les dents à la mâchoire supérieure.

« Ces jarres ou parties de jarres semblaient être de plusieurs morceaux rejoins ou soudés, *d'autres fois emboîtées les unes dans les autres*, ayant toutes un col étroit d'environ 0 m. 10 de diamètre au maximum, et presque toujours deux anses de différentes formes. Les fonds étaient ou coniques, ou arrondis. . . »

J'avais toujours espéré qu'une occasion fortuite me permettrait d'étudier cette nécropole, car il ne faut guère songer à pratiquer des fouilles dans cette partie du village de Stora, toute morcelée et couverte de constructions et de petits jardins que leurs propriétaires surveillent avec un soin jaloux.

Au mois de septembre dernier, M. Jean-Marie Gardelli, maréchal des logis de gendarmerie à Stora, qui occupe ses rares loisirs en recherches archéologiques, m'informa qu'à la suite d'éboulements produits par les pluies, des jarres en forme d'amphores avaient été mises à découvert. Je me transportai dans ce village et je pus constater, dans la propriété de M. Conte, un gisement de grandes urnes à deux anses, couchées les unes à côté des autres. A peu près de la même forme que les amphores à vin, plusieurs de ces urnes ont, comme elles, une pointe très accentuée dans le bas, tandis que le fond des autres est arrondi. Un goulot, trouvé par M. Gardelli, avait été bouché pendant la cuisson de la jarre et avant l'introduction du corps; les autres ne sont pas fermés et sont évidés intérieurement comme ceux des amphores ordinaires.

J'en étais là de mes découvertes, quand un de nos concitoyens, M. Alexandre Collomb, que j'avais intéressé à mes recherches, eut l'heureuse idée d'aider M. Gardelli dans les fouilles qu'il poursuit méthodiquement, d'après mes conseils. Voici le résultat qu'ils obtinrent le dimanche 18 novembre 1900. Je leur laisse la parole :

« Sachant que l'on trouvait à Stora, sur l'emplacement d'une ancienne nécropole phénicienne, occupé actuellement par les rues hautes de la ville, des amphores ou autres poteries renfermant des ossements humains, et ayant constaté le fait *de visu*, en compagnie de MM. Bertrand, conservateur du Musée de Philippeville, et Gar-

delli, maréchal des logis de gendarmerie, quelques jours auparavant, je suis allé à Stora, le dimanche matin, 18 courant.

« Accompagné de M. Gardelli et d'un ouvrier, nous nous sommes alors rendus dans une ruelle de Stora, située au haut des escaliers, à droite de la Gendarmerie, et faisant partie d'un lot de terrain appartenant à M. Toussaint Coro.

« Nous avons trouvé sur le sol même de la ruelle, à fleur de terre, des vestiges de vases en poterie.

« Après avoir fait creuser tout autour de ces vestiges, nous avons dû abandonner le travail, en trois endroits différents, ne trouvant que des débris de terre cuite et d'ossements humains, trop brisés ou mal conservés pour offrir un intérêt quelconque.

« Nous avons alors reporté toute notre attention sur un seul point nous semblant contenir, enfoui au niveau du sol, un objet en poterie assez bien conservé.

« Prenant des précautions infinies pour mettre au jour ledit objet, nous avons creusé très prudemment tout autour pour en dégager la forme et la position. Nous avons ainsi obtenu une fosse de 2 mètres de longueur sur 0 m. 80 de largeur, encastrant une sorte de niche en poterie, de forme ovale allongée.

« Ceci fait, nous avons déblayé lentement et avec circonspection l'intérieur de ladite niche, pleine de terre et de débris de poterie.

« Ces derniers formaient, à l'origine, la partie supérieure de la niche, faisant corps avec elle, et lui donnaient, grâce à leur forme concave à l'intérieur et convexe par-dessus, l'apparence d'un œuf très allongé dans lequel le corps d'un homme pouvait tenir à l'aise.

« Quelques débris, rapportés par un de leurs bords sur la tranche supérieure de la niche, s'y adaptaient parfaitement, établissant ainsi la justesse de nos suppositions. La ligne brisée et capricieuse formée par le raccord de ces débris à la pièce principale que nous appelons niche, se juxtaposant parfaitement sur les bords de ladite niche, montre que nous sommes évidemment en présence de morceaux ayant formé, à l'origine, un tout cylindrique à son milieu et ovale à ses extrémités. Ce tout se composait de deux vases affectant la forme de deux cônes, s'emboîtant l'un dans l'autre par leur base. Chaque cône était en poterie d'une seule pièce.

« Continuant nos investigations, après avoir enlevé une certaine quantité de terre et de débris de poterie, nous avons mis à découvert, à l'aide d'instruments légers, tels que couteaux, truelles,

après plusieurs heures de travail, un squelette humain complet et fort bien conservé.

« En même temps, nous avons pu nous rendre un compte exact de la forme du cercueil renfermant ledit squelette.

« Comme nous le pressentions déjà, ce cercueil est formé de deux vases en poterie, le premier renfermant le corps depuis les pieds jusqu'aux hanches, le second recouvrant la tête, les épaules et le sternum, et venant emboîter le premier jusqu'à la hauteur de l'aîne.

« Le corps paraît couché sur le dos, à en juger par la position des fémurs, tibias et péronés. Cependant la tête penchée sur le côté gauche, la partie inférieure de la mâchoire appuyée sur l'épaule gauche, semblerait indiquer la position du sommeil. Il faut, croyons-nous, attribuer cette situation insolite par rapport au reste du corps à un déplacement accidentel, le crâne ayant suivi la direction imprimée par la cavité ovoïde renfermant le haut du corps, et ne s'étant arrêté qu'en équilibre sur la face plate du côté gauche.

« Le squelette, mesuré dans sa longueur, accuse 1 m. 63; en tenant compte du déplacement de la tête et de l'infléchissement de la colonne vertébrale, on peut hardiment affirmer que l'on se trouve en présence d'un squelette de 1 m. 68 à 1 m. 70, soit d'un corps de belle taille.

« Aucun objet artistique ou autre, poterie, monnaie, ne se trouvait dans la tombe. Nous avons supposé être en présence d'une sépulture phénicienne, et, au nom de M. le Conservateur du Musée de Philippeville, de qui nous avons plein pouvoir, nous en avons immédiatement demandé la remise à M. le Maire de Stora.

« Ce dernier, en ce qui le concerne personnellement, a bien voulu accéder à notre demande et, en outre, sur notre prière, photographier la sépulture dans l'état où nous la lui avons montrée.

« C'est d'après cette photographie qu'a été exécutée l'image ci-jointe. » (Pl. XV.)

J'ai vu cette tombe le 25 novembre. Bien qu'ayant été recouverte soigneusement après la fouille du 18, les ossements tombaient en poussière. Je n'ai pu recueillir que la partie inférieure de la mâchoire, dont les dents sont dans un état de conservation parfait.

Le corps est placé sur le dos, la tête à l'Ouest et les pieds à l'Est.

Les deux urnes, ou plutôt les deux parties de l'urne, empreintes d'humidité, se désagrègent entièrement. Il ne m'a donc pas été

possible, comme j'en avais eu l'espoir, de transporter la tombe entière au Musée.

De l'examen de la mâchoire par M. le Dr René Ricoux père, il résulte que le squelette était celui d'un homme déjà d'un certain âge.

L'urne n'a ni goulot avec anses, ni bout pointu ou arrondi dans le bas.

Dans tous les cas, il est bien établi que la colonie phénicienne de Stora enterrait, au moins généralement, ses morts dans *deux jarres emboîtées* l'une dans l'autre et formant étui, comme l'avait déjà observé Grémilly, en 1865.

La nécropole de Stora occupait le bas de la montagne qui surplombe ce village. Placée à 30 mètres au-dessus du niveau de la mer, à gauche de la citerne, elle s'étendait derrière elle et se continuait à sa droite assez loin, car nous trouvons des tombes jusqu'à 1,000 mètres environ de la mer.

D'après nos calculs, la nécropole phénicienne de Stora avait donc près de 1,000 mètres de longueur du Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest, — c'est d'ailleurs le chiffre de M. Grémilly; — sa largeur moyenne était de 150 mètres à partir du pied de la montagne et en descendant vers le village. C'était donc une bande de terrain de 1,000 mètres de longueur sur 150 mètres de largeur. Comme cette bande de terrain suivait naturellement la forme même du golfe de Stora, la nécropole était semi-circulaire.

Mais la partie où les jarres se trouvent aujourd'hui en plus grande quantité et où l'on ne rencontre pas ou presque pas de tuiles et de briques romaines, c'est-à-dire la gauche de la citerne, — cimetière de Guyon, — ou, pour mieux dire, le côté de la citerne, côté Nord, ne mesure guère, d'après nos fouilles, que 60 mètres de longueur sur les 1,000 mètres de l'ensemble de la nécropole entière. Elle ne semble pas avoir été occupée par les Romains, qui auraient alors choisi le côté droit de la citerne, c'est-à-dire le Sud, là où ils pouvaient étendre leur cimetière indéfiniment en se dirigeant du Nord vers le Sud. Par suite, ils auraient respecté la partie de la nécropole phénicienne située à gauche de cette citerne.

J'ai dit: «d'après nos fouilles», car certains propriétaires ont bien voulu nous autoriser à y procéder; ils ont même semblé y prendre beaucoup d'intérêt.

A droite de la citerne, en explorant cette partie Sud, nous avons rencontré surtout des tombeaux où le corps était recouvert par des tuiles plates, à grands rebords, — tombes de l'époque romaine, — et très peu de fragments d'urnes, ce qui confirme notre opinion sur l'emplacement du cimetière romain. Malheureusement, par suite du mouvement des terrains, très en pente, tout est dérangé et brisé; mais on peut facilement constater que cette partie de la nécropole phénicienne a été complètement bouleversée par les Romains.

J'ai remarqué dans la nécropole de Stora que, ainsi que dans les nécropoles phéniciennes explorées par M. Hannezo, à Salakta et à Mahdia, en Tunisie, il existe de nombreuses traces de murs maçonnés et des parties cimentées, qui sont encore très solides.

M. Gardelli a recueilli dans la nécropole phénicienne de Stora, tant à gauche qu'à droite de la citerne, et j'ai fait entrer au Musée de Philippeville les objets suivants :

1° Deux petites lampes en terre cuite, dont l'une, brisée par le milieu, porte en dessous les dernières lettres du nom du fabricant . . . LLAP. La poterie de ces deux lampes est très fine;

2° Une petite lampe phénicienne, en forme de tricornue et semblable à celles qu'a découvertes, à Carthage, le R. P. Delattre;

3° Sept clous en fer, de différentes dimensions;

4° De nombreux débris de lampes, de jarres et de poteries des ossements, mais pas une seule médaille ou monnaie;

5° Une inscription funéraire gravée sur une pierre en grès dur, de 0 m. 72 de hauteur sur 0 m. 27 de largeur et 0 m. 11 d'épaisseur:

D M  
SITTIA MA  
XIMA V · A  
XXXXV · H · S · E

Hauteur des lettres, 0 m. 035.

L. BERTRAND,

Conservateur du Musée de Philippeville.

# FOUILLES DU CASTELLUM D'EL-HAGUEUFF

(TUNISIE),

PAR M. LE LIEUTENANT GOMBEAUD,

Officier des affaires indigènes.

---

Le castellum d'El-Hagueuff, nommé par les Arabes Ksar-Ghilâne (forteresse des ogres et des revenants), se trouve à environ 90 kilomètres Est-Sud-Est du village de Douz, au point de jonction des routes praticables du Souf et du Nefzaoua au pays de Tatahouine et à Ghadamès et de celle qui relie à ce dernier point le Nord de l'Afrique par Tébessa, Gafsa, la vallée de l'Oued-Hallonf et Djeneïen. Il est à supposer que le castellum, qui, avec ceux de Ksar-Tercine et de Ras-el-oued-Tlalet (poste de Tatahouine), constituait une solide base de défense des montagnes et du littoral contre les tribus pillardes des Gétules et des Garamantes, servait en même temps de premier appui aux postes beaucoup moins importants de soldats agriculteurs qui surveillaient, protégeaient et cultivaient en partie les oasis du Nefzaoua et le Djerid; il ne reste que de faibles traces de ces petits postes, les Arabes s'étant servi de leurs ruines pour bâtir leurs propres habitations; nous croyons cependant leur existence indiscutable (ruines de Ghedema-Bechelli, Telmine et Mansoura. Oum-el-Hanèche, etc.).

Quoi qu'il en soit, les Romains pouvaient, de ce point et à l'aide de patrouilles bien organisées, surveiller étroitement les pillards venus du Sud, car il y a lieu de supposer que le grand Erg était aussi peu praticable et aussi dénué de points d'eau il y a quinze ou seize siècles qu'à l'heure actuelle, et qu'il ne pouvait par suite servir de route à un parti de pillards de quelque importance.

Ainsi que l'atteste une inscription, aujourd'hui complètement brisée, mais relevée déjà et qui devait avoir été placée au-dessus de

la porte d'entrée<sup>(1)</sup>, ce poste a été bâti pendant la période des Antonins, sous le règne de l'empereur Commode. Il est situé au sommet d'un mamelon isolé qui domine la garaa d'El-Hagueuff d'une hauteur d'environ 40 mètres.

Les pierres, d'excellente qualité, furent extraites des flancs mêmes de ce mamelon et la chaux fut faite sur place avec les pierres calcaires qui existent en grande quantité à El-Hagueuff. Où nos devanciers prirent-ils l'eau nécessaire à leurs constructions et à l'alimentation de la garnison? Trois hypothèses sont en présence : ou bien l'eau était apportée de points d'eau éloignés, ou les tmeds de la garaa étaient à cette époque constamment pleins, ou enfin un puits avait été creusé près de l'emplacement choisi et avant de commencer les constructions.

La première hypothèse peut être rejetée immédiatement, car il est peu admissible que des bâtiments aussi importants que ceux de l'oppidum aient été construits avec des ressources aussi précaires que celles de puits éloignés et, en tout cas, une agglomération quelconque ne pouvait pas vivre d'une façon permanente à El-Hagueuff sans eau à discrétion.

La deuxième hypothèse paraît peu vraisemblable : le régime des pluies n'a, en effet, guère changé depuis les Romains, le soin qu'ils prenaient de bâtir partout des barrages et des citernes en est le témoignage; et ne sait-on pas d'ailleurs, que lors du voyage de Hadrien en Afrique, en l'année 130, il n'y avait pas plu depuis cinq ans? Or, il faut de fortes pluies faisant couler tous les torrents pour que les tmeds fournissent de l'eau.

Un ou plusieurs puits existaient donc au pied du mamelon qui supporte l'oppidum; ces puits étaient abondants et l'eau en était de bonne qualité, puisque, ainsi que nous le verrons par la suite, les occupants n'avaient pas pris la peine de bâtir de citerne.

Une autre raison nous pousse à croire à l'existence peu éloignée d'une nappe d'eau dans le sous-sol; nous la tirons de la théorie des oueds souterrains exposée par Largeau, théorie que combat M. Cornetz, mais que nous tenons cependant pour exacte; or, un puits existe dans le cours supérieur de l'Oued-ben-Recheb, lequel vient se jeter dans la garaa du ksar-Ghilâne, garaa qui entoure le mamelon en faisant en quelque sorte un îlot.

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 11648.

Outre l'intérêt qui s'attache à la connaissance des établissements de nos devanciers, il était très important de constater s'il existait ou non une citerne dans l'oppidum, car on pouvait ainsi déduire approximativement, pour la région, la quantité annuelle de pluie, à l'époque de l'occupation romaine, en comparant le volume de cette citerne à la surface réceptrice.

Les fouilles furent commencées le 15 janvier 1900 par la porte d'entrée, si complètement encombrée alors, qu'il était impossible de passer sous sa voûte autrement qu'en rampant. La porte et le couloir d'entrée furent donc complètement déblayés. Ce déblaiement, de même que ceux effectués par la suite, fut exécuté en suivant constamment la direction des murs, ce qui a permis de n'en dégrader aucun.

Le fort était complètement enseveli sous un épais linceul de sables qui ne laissait pas deviner la distribution intérieure des constructions.

Au-dessous du sable se trouvaient des décombres qui recouvraient eux-mêmes une couche assez considérable de cendres.

Ces cendres n'ayant été trouvées que dans l'intérieur des chambres à l'exception des cours, il est évident que le castellum romain a été détruit par le feu; les murs intérieurs des chambres portent d'ailleurs des traces d'incendie.

Le castellum est de forme rectangulaire, les coins en sont arrondis, chaque coin formant un quart d'ellipse dont le grand axe aurait le même sens que les grands côtés du rectangle. Cette disposition à coins arrondis est constante, on le sait, dans les constructions militaires romaines. (Pl. XVI.)

La longueur du bâtiment, y compris l'épaisseur des murs, est de 40 mètres, sa largeur est de 30 mètres; les murs ont une épaisseur moyenne de 1 m. 40 et devaient avoir une hauteur moyenne de 4 mètres environ. Le rectangle est orienté de l'Est à l'Ouest suivant son grand côté et la porte qui s'ouvre exactement à l'Est.

La maçonnerie est en pierres de taille sur une hauteur de 1 m. 50 à partir de la base, le reste est bâti en pierres plus petites, le mortier est composé de chaux et de sable. En général, les maçonneries sont assez grossières, mais cette grossièreté, surtout en ce qui regarde les murs de la première période, n'exclut pas la solidité, à cause des grandes dimensions des pierres employées.

Nous estimons que l'oppidum n'a pas comporté dès l'abord le grand nombre de pièces qu'on peut y voir actuellement, et qu'il n'existait au début, à l'intérieur de l'enceinte, que les pièces B, C, D (Pl. XVI), constituant un bâtiment isolé, et des escaliers pour accéder au mur d'enceinte; un peu plus tard, furent construites la pièce E, la pièce A, le réservoir R et ensuite les autres pièces, sans qu'un plan raisonné, autant du moins que les résultats de nos investigations nous permettent de le supposer, ait guidé les constructeurs. Toutes les constructions furent faites à la chaux; les murs des chambres ne sont pas reliés au mur d'enceinte, mais sont simplement appliqués contre lui, et c'est ce qui nous a amené à conjecturer qu'ils ne sont pas contemporains de ce mur d'enceinte. De tous ces murs, il ne reste plus guère que les bases, le reste ayant été détruit lors de l'incendie du castellum ou par le temps. De l'examen attentif de ces vestiges, on peut conclure que les chambres avaient une hauteur générale de 3 mètres environ et qu'elles étaient couvertes en terrasses; aucune trace de voûte ne subsiste en effet, tandis que de nombreux fragments de terrasse plane en béton de chaux ont été trouvés à l'intérieur des chambres mêmes; ces terrasses étaient sans doute légèrement en pente vers l'intérieur de l'édifice pour permettre l'écoulement des eaux de pluie. Il nous a été impossible de déterminer le bois qui servit à faire les poutres supportant ces terrasses; il y a lieu de supposer qu'elles étaient simplement en troncs de palmiers venus du Djebel ou du Nefzaoua.

Les terrasses proprement dites étaient constituées par un béton de chaux extrêmement solide, dont les restes sont encore fort bien conservés. L'épaisseur de ces terrasses était de 0 m. 07 à 0 m. 08 en moyenne. Les murs eux-mêmes des chambres étaient recouverts d'un enduit assez solide, pour avoir résisté jusqu'à notre époque. Cet enduit, dont l'épaisseur varie, selon les chambres, de 0 m. 02 à 0 m. 05, était composé d'une couche de béton léger de chaux adhérent au mur et recouvert d'une couche de plâtre; il était généralement blanc et nu; cependant les murs de l'entrée et ceux de quelques-unes des chambres étaient peints à fresque de diverses couleurs: il ne reste de ces couleurs que des vestiges verts ou rouges. Nous avons cependant recueilli à terre quelques fragments; l'un d'eux représente un pied humain peint en rouge et parfaite-

ment dessiné; un autre figure les jambes d'un homme en marche, mais, ici, le dessinateur n'est parvenu à donner qu'une vague idée du modèle.

Le sol des chambres était, en général, formé du même béton que celui qui constituait les terrasses, mais ce béton a été presque partout détruit par l'incendie; seul le sol de la chambre E est parfaitement conservé.

Les murs de séparation des chambres avaient de 0 m. 50 à 0 m. 55 d'épaisseur et étaient assez grossièrement construits; les pièces adossées au mur d'enceinte ne communiquant pas entre elles, elles étaient munies d'une ouverture donnant sur la cour. Des pierres creusées d'un trou et ayant évidemment servi de gonds, trouvées au seuil de la plupart de ces ouvertures, démontrent qu'elles étaient munies de portes en bois; sauf pour la chambre *g*, nous n'avons pu déterminer si quelques-unes de ces pièces étaient percées de fenêtres donnant sur la cour; nous pensons cependant que les chambres *e*, *r* et *v*, qui sont de grandes dimensions et qui ont des portes relativement petites, devaient posséder des fenêtres. En tout cas, il n'existait aucune fenêtre donnant sur l'extérieur du castellum.

Bien que l'état actuel des ruines ne permette pas de l'affirmer, nous croyons que le mur d'enceinte était enduit de béton à sa partie supérieure sur le prolongement des terrasses, et qu'il fut surmonté, lorsque la garnison devint plus nombreuse, d'une petite murette mettant les défenseurs à l'abri des traits des assaillants. Six escaliers donnaient accès sur les terrasses et le mur d'enceinte.

La porte d'entrée est construite en pierres de taille et voûtée en plein cintre à l'aide d'énormes pierres maintenues en place par l'action seule de la pesanteur. Elle a 3 mètres de hauteur à la clef de voûte et 2 m. 25 de largeur; deux glissières verticales permettaient de la fermer à l'aide d'une herse. En arrière de la porte s'ouvrait un couloir de même largeur et long de 7 mètres, fermé en son milieu par une porte en bois à deux battants, ainsi que le témoignent deux trous creusés dans la pierre aux extrémités du seuil. Le seuil lui-même démontre par son usure que l'occupation du castellum a été fort longue. Cette porte était fermée à l'aide d'une énorme pièce de bois glissant dans deux ouvertures carrées percées en arrière de la porte, à environ 1 m. 70 de hauteur dans les murs du couloir; celles-ci ont 0 m. 25 de côté et leurs parois sont très

usées, ce qui prouve que les précautions de sécurité n'étaient pas oubliées dans le castellum. Entre la herse et la porte se trouvaient percées, dans chacun des murs de l'entrée et à 1 mètre de hauteur environ, des meurtrières de 0 m. 35 de hauteur, placées exactement vis-à-vis les unes des autres. Nous ne nous sommes pas expliqué le but de ces meurtrières, qui ne permettaient que de lancer des flèches dans le couloir sans défendre la porte et qui ont, d'ailleurs, été bouchées par la suite avec de la maçonnerie légère.

L'espace situé entre la herse et la porte d'entrée nous paraît avoir été recouvert d'une terrasse qui se trouvait à hauteur de la clef de voûte. La herse devait rester, en temps ordinaire, c'est-à-dire presque toujours, couchée sur la terrasse, d'où on la manœuvrait. L'état des glissières ne permet pas de supposer qu'elles aient servi bien souvent.

Si, après être sorti du couloir d'entrée, on tourne à gauche, on passe successivement devant chacune des vingt chambres, dont l'emplacement et les dimensions sont indiqués sur le plan ci-joint. (Pl. XVI.) Nous pensons que, dans les chambres étroites, les madriers de support du toit étaient placés parallèlement au mur d'enceinte et perpendiculairement dans les grandes pièces. Peut-être aussi, dans le but de diminuer autant que possible la portée des grandes poutres, des colonnes, dont il ne reste aucune trace, auraient-elles été élevées suivant le grand axe des pièces, pour supporter des poutres parallèles à ce grand axe, sur lesquelles s'appuyaient perpendiculairement les solives.

Les escaliers T, U, V, X, Y, Z donnant accès sur les terrasses étaient très étroits et avaient été construits dans de si mauvaises conditions, qu'il nous a fallu les deviner (sauf T, U et V). Les murs de soutien de ces escaliers ayant été bâtis, on se contenta de remplir l'intervalle de sable légèrement tassé; les pierres de l'escalier furent placées sur cette espèce de lit et grossièrement maçonnées entre elles. En terminant le tour de l'édifice, on arrive à la chambre E, remarquable par son sol en béton très bien conservé. Enfin on trouve l'ensemble des pièces *a, b, c, d, R* avec l'escalier T d'une disposition toute particulière. Le mur de séparation entre *a* et *c* est composé d'une murette en pierre surmontée de grosses pierres de taille placées debout de distance en distance et évidemment destinées à supporter des poutres ou des voûtains; l'intervalle entre les pierres était comblé à l'aide de briques en terre sé-

chées au soleil <sup>(1)</sup> et reliées entre elles comme des pierres à l'aide d'un mortier de chaux. Cette disposition donnait plus de régularité aux murailles, tout en les allégeant; elle correspond, d'autre part, à ce que nous considérons comme des constructions de la première heure.

C'est dans l'ensemble des pièces *a*, *b*, *c*, *d* qu'a été construit, dans la suite de l'occupation, le réservoir R; ce réservoir présente une disposition toute particulière. Nous avons d'abord supposé qu'il recueillait les eaux des terrasses; il a fallu bientôt nous rendre compte de la fausseté de cette hypothèse. En effet, le réservoir, qui a 1 m. 40 de largeur sur 1 m. 80 de longueur et 0 m. 88 de hauteur utile, porte en  $\alpha$  une sorte de fenêtre qui, étant donné son emplacement et sa forme, ne pouvait communiquer avec aucune conduite d'eau venant des terrasses; c'est par cette ouverture, élevée de 0 m. 88 au-dessus du fond du réservoir, que l'on devait verser l'eau destinée à remplir le réservoir. Du côté opposé à cette ouverture se trouve ménagé, à la partie inférieure du réservoir, un orifice ( $\beta$ ) qui le fait communiquer avec l'extérieur et donne, à sa sortie, dans une sorte de petit bassin qu'un deuxième orifice faisait lui-même communiquer avec la cour, mais cet orifice a été bouché par la suite avec du plâtre. Nous supposons que l'orifice  $\beta$  devait être bouché à l'aide d'un appareil quelconque et débouché quand on avait l'intention d'y remplir d'eau un vase. Le réservoir était voûté, mais il ne reste plus que les éléments de la voûte adhérents aux murs; l'axe de la voûte avait la même direction que l'axe du couloir d'entrée du castellum. Les enduits de ce réservoir sont très bien faits en béton de chaux et portent des traces de nombreuses réparations.

Ce réservoir avait une contenance d'un peu plus de 2,000 litres, ce qui est bien peu quand on pense que le castellum comprenait plus de vingt chambres habitables, et beaucoup d'entre elles habitables par plusieurs individus. Nous supposons donc que ce réservoir était, à jours fixes, rempli par une corvée qui prenait l'eau au puits voisin. Cette eau servait ainsi pendant quelques jours aux besoins des occupants, sans qu'ils fussent, à chaque instant, obligés d'aller à 200 ou 300 mètres chercher, au pied de la

<sup>(1)</sup> Nous verrons que cette disposition se répète dans plusieurs appartements tant intérieurs qu'extérieurs au castellum.

colline, l'eau qui leur était utile. Nous en concluons d'autre part que l'eau du puits était de bonne qualité et se conservait bien.

Le centre du castellum était occupé par un bâtiment composé de trois pièces et d'une sorte de patio. Ce bâtiment est évidemment contemporain du mur d'enceinte; ses murs sont, en effet, bâtis de la même façon que ce dernier, avec des pierres de taille à la base et des pierres plus petites au-dessus.

Le bâtiment qui nous occupe est de forme rectangulaire; son grand côté parallèle au grand côté du mur d'enceinte du castellum mesure 12 m. 60, le petit côté mesure 7 m. 40. Les grands côtés ont une épaisseur de 1 mètre, les petits n'ont que 0 m. 60. Ces murs sont grossièrement construits, mais doivent cependant une grande solidité aux matériaux qui les composent. Les angles sont exclusivement bâtis en énormes pierres de taille (*saxa quadrata*) placées de manière à relier entre eux les murs de la construction. Les chambres avaient une hauteur de 3 mètres et le bâtiment comportait, à notre avis, un deuxième étage; il n'est pas supposable, en effet, que les chambres aient été surmontées d'une terrasse entourée de murs hauts de 3 mètres; or les pierres de coins, complètement écroulées, témoignent que la hauteur totale du bâtiment était d'environ 6 mètres. Un escalier en pierre maçonné très solidement donnait accès dans les chambres du deuxième étage. Les murs de séparation entre les pièces et le patio A, sur lequel elles s'ouvraient toutes les trois, étaient bâtis de la même façon que le mur de séparation des pièces *a* et *c*, c'est-à-dire partie en pierres et partie en briques de terres cuites au soleil. Le bâtiment ouvrait au Midi par une baie de 2 mètres de hauteur, d'une largeur un peu supérieure à un mètre et amortie à la partie supérieure par une longue pierre reposant sur des montants en pierre. La porte était formée de planches reliées par trois fortes traverses horizontales; les logements de ces traverses ménagés dans la pierre des montants permettaient d'ouvrir complètement la porte. Celle-ci se fermait, comme beaucoup de portes arabes actuelles, à l'aide d'un verrou de bois vertical.

La chambre C était éclairée par une petite fenêtre donnant à l'Ouest. La pièce E fut adossée à ce bâtiment bien après l'occupation; cette pièce devait constituer une sorte de temple intérieur consacré à Jupiter; sa porte, qui pouvait avoir un mètre de largeur, était, en

effet, surmontée d'une pierre portant l'inscription suivante, fort bien gravée :

IOV OPT MAX VIC

*Jov(i) Opt(imo) Max(imo) vic(tori).*

Les pierres nécessaires à la construction du castellum furent extraites des flancs mêmes de la colline qu'il devait couronner : les Romains utilisèrent quelques-unes des carrières ainsi ouvertes pour y bâtir une habitation et quelques bâtiments dont nous n'avons pu nous expliquer le but d'une manière certaine.

Sur le prolongement du mur Sud du castellum et à environ 10 mètres de son extrémité, commence une murette d'une élévation de 0 m. 50 environ, longue d'une dizaine de mètres et percée en son milieu d'une porte, qui permettait d'entrer de plain-pied sur les terrasses de la maison figurée en V', X', Y', Z'.

Cette maison s'ouvrait à l'Est, comme le castellum ; elle mesurait 9 mètres sur 9 m. 50 ; sa hauteur était de 3 mètres, et elle était couverte en terrasses dont il reste une partie intacte entre le mur Nord et la murette dont nous avons parlé. Les murs de la construction avaient de 0 m. 60 à 0 m. 70 d'épaisseur et étaient fort bien établis ; ils étaient tous recouverts d'un enduit semblable à celui qui protégeait ceux du castellum. On pénétrait dans cette habitation par une grande porte de près de 2 m. 50 de largeur, qui donnait accès dans un patio mesurant plus de 4 mètres dans sa petite dimension. Cette largeur nous fait supposer qu'il n'était pas couvert.

En face de l'entrée se trouvait une porte, par où l'on pénétrait dans une chambre séparée du patio par une murette surmontée de grosses pierres placées debout, qui devaient, comme dans les dispositions semblables du castellum, supporter des poutres ou des voûtes, supportant eux-mêmes les solives. Nous penchons vers cette dernière hypothèse, le sommet des pierres se trouvant à 0 m. 90 au-dessous de celui du mur, hauteur supérieure de 0 m. 15 à la distance qui séparait les pierres. De cette pièce, on entrait dans une chambre de 5 mètres de longueur sur 2 m. 65 de largeur, que prolongeait une petite chambre presque carrée, s'ouvrant sur le patio.

En face de la porte du castellum se trouvait une série de petites

chambres dont la longueur variait de 1 m. 30 à 1 m. 90, placées dans le prolongement les unes des autres, sans cependant communiquer entre elles et terminées par une pièce de forme bizarre formant bastion. Ces chambres grossièrement bâties s'ouvraient toutes vers le castellum; elles servaient peut-être à la fois de bergeries, d'écuries et de première ligne de défense. Il existait un mur semblant prolonger ce bâtiment, mais il n'en reste que des vestiges informes. En arrière de ce mur, entre lui et le castellum, se trouvaient deux fosses circulaires surmontées d'une murette et qui, à en juger par les débris qui en ont été extraits, semblent avoir constitué simplement des dépôts d'ordures. Un four à chaux creusé dans le roc existe, très bien conservé, à l'Est et à 50 mètres environ du bordj. Il contenait encore de la chaux fort belle quand nous l'avons vidé.

Trois constructions ont été trouvées en dehors du castellum, à une certaine distance. Ces constructions n'étaient pas couvertes et la hauteur de leurs murs ne dépassait pas 1 m. 60. Des niches étaient ménagées à l'intérieur. Dans l'une d'entre elles qui était complètement ensevelie sous le sable, nous avons trouvé un autel portant une inscription dédiée au génie de la localité, Tisavar.

Nous avons découvert en outre les fragments de huit autels semblables ou à peu près semblables au précédent. Ce nombre de huit correspond au nombre de niches découvertes dans les édifices, mais ces fragments, dont il est cependant facile de ne pas confondre les origines, sont tellement mutilés et si petits, qu'il est impossible de les réunir pour en lire les inscriptions; ils consistent d'ailleurs, en général, en fragments de socles ou de chapiteaux qui ne portaient pas de lettres.

Un grand nombre de fragments de poterie ont été mis au jour. Ils démontrent que la poterie en usage au castellum était très fine et de formes élégantes. De semblables poteries ont été trouvées par nous à 55 kilomètres au Nord, dans les ruines d'un village romain situé à 3 kilomètres de Bir-Ghezen et non loin de Henchir-Saïd ou plutôt Henchir-Sedd, barrage romain très bien conservé et déjà décrit.

Ces fragments proviennent d'assiettes creuses de la dimension de nos assiettes de table, de casseroles, d'amphores de toutes tailles, de couvre-plats.

Au pied du réservoir du castellum, nous avons trouvé une amphore

de forme particulière, qui servait sans doute à puiser de l'eau; un trou de chaque côté du col permettait d'y adapter une anse ou d'y passer une corde. Cinq lampes ont été recueillies tant dans le castellum qu'aux environs: une est très commune, trois sont plus belles et une, enfin, représente un joueur de guitare de la main duquel sortait la mèche; cette dernière est brisée.

Un vase affectant la forme d'une tête d'enfant creuse, en bronze fondu, a été exhumée dans une des pièces annexes du fort; il est fort joli et assez bien conservé; une anse permettait de le suspendre, et il se fermait à l'aide d'un couvercle qui a disparu.

Un sifflet, une clef montée en bague, des épingle en os, des agrafes et quelques objets de cuivre ou de bronze, dont nous ne nous sommes pas expliqué l'utilité, ont été également trouvés dans les décombres.

Il existait, à l'Est et à environ 400 mètres du castellum, une maison dont les murs ont été complètement détruits par les Arabes dans leurs recherches du puits romain. Des fragments de lampes et de poterie y ont été découverts ainsi qu'une pièce de monnaie.

Nous estimons qu'il devait exister autour du castellum d'autres constructions, actuellement recouvertes par les dunes et dont on ne peut même pas soupçonner l'emplacement.

Les monnaies suivantes ont été trouvées au cours des fouilles :

Une pièce carthaginoise à peine reconnaissable, tête de femme; Rv tête de cheval.

*Trajan* : grande pièce de bronze d'une frappe remarquable; Rv femme debout tenant une balance et une corne d'abondance.

*Hadrien* : pièce de bronze à l'effigie d'Hadrien; Rv femme debout appuyée sur une lance.

Pièce de bronze plus petite, même effigie; Rv personnage debout recevant le tribut d'une femme à genoux.

*Marc-Aurèle* : deux petites pièces en assez mauvais état.

*Julia Soæmias, mère d'Élagabal* : pièce bien frappée, jolie effigie; cassée; Rv mal décapé.

*Gallien* : neuf petites pièces de bronze, bronze argenté ou argent.

*Salonina, femme de Gallien* : une petite pièce de bronze, effigie martelée.

*Valerianus* : petite pièce d'argent?

*Lollien?* : effigie peu reconnaissable à cause du manque de nom; Rv femme assise tenant une balance et une corne d'abondance.

*Claude le Gothique* : deux petites pièces en bronze; R guerrier, aigle.

*Maximin Daza* : une petite pièce; R couronne avec VOTA.

Enfin huit pièces diverses dont nous n'avons pu déterminer l'identité et dont une est fort bien frappée.

De tout ce qui précède, il semble qu'on puisse tirer quelques conclusions historiques et topographiques.

Trajan avait poussé l'occupation militaire de l'Afrique proconsulaire jusqu'aux oasis du Djerid, qui se trouvaient ainsi effectivement protégées contre les incursions des nomades du désert. Ceux-ci, pendant quelque temps du moins, durent s'abstenir de piller même le Nefzaoua. C'est vraisemblablement à cette époque, alors que les Antonins maintenaient une paix glorieuse à Rome et dans tout l'Empire, que l'élément romain commença à s'introduire au Nefzaoua, où il a laissé de si nombreuses traces; et c'est à la même époque que se fonda sans doute le petit village dont nous avons déjà parlé et dont les ruines existent entre Bir-Ghezen et Henchir-Sedd. Cependant quelque incursion ruineuse des Gétules et des Garamantes étant venue troubler la quiétude de ces régions éloignées, Commode songea à les protéger plus efficacement, et il ordonna la construction du castellum d'El-Hagueuff et, sans doute, de celui de Ksar-Tercine.

El-Hagueuff défend les deux routes permettant de se rendre du Sud vers le Nefzaoua; l'une passe à El-Hagueuff même, l'autre par Gour-el-Méda, à une vingtaine de kilomètres au Sud d'El-Hagueuff. Ksar-Tercine défendait les points d'eau de l'Oued-Hallouf et le village situé près de Bir-Ghezen, dont nous venons de parler et dans lequel nous serions très porté à reconnaître le *Bezereos* ou *Berezeos* (Tissot) des tables de Pentinger (route de Gabès à Telfine et *Leptis Magna*). *Berezeos* se rapproche, en effet, beaucoup du mot Bir-Ghezen qui ne signifie rien par lui-même, la racine غرن (Ghezen) n'existant pas en arabe.

On a voulu faire passer cette route par Henchir-el-Asnam. Cette opinion nous paraît devoir être rejetée, d'abord parce qu'Henchir-el-Asnam n'était qu'un simple gîte d'étape sur la route de Gabès à Kebilli, par le Sud du Tebaga, et ne comprenait qu'une

maison toute petite, ensuite parce que la direction ainsi donnée semble anormale. Voici comment nous lisons les gîtes d'étapes :

<i>Ad Templum.</i>	Kebilli.	?
<i>Bezereos.</i>	Bir-Ghezen.	XXX.
<i>Ausilindi.</i>	Ksar-Tercine.	XXXII.
<i>Agma.</i>	El-Hagueuff.	XXX.
<i>Auzemni.</i>	Aïn-Zarat.	XXX.
<i>Tabalati.</i>	Tlalet.	XXX.

au lieu de :

<i>Ad Templum.</i>	Kebilli.	?
<i>Bezereos.</i>	Henchir-el-Asnam.	XXX.
<i>Ausilindi.</i>	?	XXXII.
<i>Agma.</i>	Zaraat.	XXX.
<i>Auzemni.</i>	Ksar-Kouti.	XXX.
<i>Tabalati.</i>	Tlalet.	XXX.

Il est à remarquer que, dans ces deux tableaux, les distances restent les mêmes. La route ainsi tracée passait sans doute par Henchir-Agareb et par Henchir-el-Majen, qui se trouve à quelques kilomètres au Nord de Bir-Aguerba (carte au 1/200,000°); elle enveloppait en quelque sorte les possessions romaines dans l'extrême Sud de la province. A l'abri des deux forteresses de Ksar-Tercine et El-Hagueuff, une deuxième route put s'établir pour faire communiquer les oasis de l'Ouest et du Sud de Kebilli et Kebilli lui-même avec Gabès et le pays des Matmata, en passant au Sud du Djebel-Tebaga. Cette route devait être fréquentée, car elle était jalonnée de gîtes et de points d'eau, tout au moins pour ce qui regarde la direction de Kebilli-Matmata; — elle passait en effet par Kebilli, Henchir-Oum-el-Hanèche (12 kilom.), Bir-Aguerbe (25 kilom.), Henchir-el-Asnam (37 kilom.), Henchir-el-hadj-Mohammed (41 kilom.), Henchir-Guedah-el-Oudah (45 kilom.), Henchir-bou-Gorfa (53 kilom.), Henchir-es-Sendouk (62 kilom.), par un puits romain découvert en 1899 (73 kilom.) et enfin par Tamezred (89 kilom.).

La route de Gabès se bifurquait à Bou-Gorfa; ses stations nous sont inconnues à partir de ce point.

Ce poste d'El-Hagueuff fut occupé par un détachement de la 3<sup>e</sup> légion Auguste, ainsi que le prouve la stèle commémorative dont il a été parlé au cours de ce rapport.

Le chef du poste devait sans doute habiter la petite maison isolée représentée en V, X, Y, Z. Quant à l'affectation des chambres à l'intérieur du castellum, il nous est impossible de la déterminer, à cause de l'état de délabrement dans lequel nous les avons trouvées toutes. Le poste d'El-Hagueuff resta occupé au moins jusqu'en l'an 314 de notre ère; en effet, la pièce de monnaie la plus récente que nous ayons recueillie dans les décombres remonte à Maximin Daza, qui mourut en 314. D'ailleurs, selon toute probabilité, l'occupation ne se prolongea pas longtemps après cette date; une vingtaine d'années auparavant en effet, une révolte des indigènes ébranla fortement la puissance romaine en Afrique, révolte sérieusement réprimée, mais qui persista cependant dans les Syrtes; ainsi donc, à cette époque, vers 314, le poste détaché qui nous occupe ayant à faire face aux ennemis du dedans et à ceux du dehors qui devenaient évidemment fort entreprenants devait se trouver dans une situation des plus précaires; d'autre part, les gouverneurs, très occupés dans le Nord à persécuter les chrétiens qui se défendaient énergiquement, ne pouvaient songer ni au Nefzaoua, ni à ses défenseurs qui, se sentant sacrifiés, se retirèrent sans doute d'eux-mêmes. Pour éviter le retour d'une garnison, les Berbères, ou plus vraisemblablement leurs ennemis du désert les Gétules, brûlèrent le poste d'El-Hagueuff, qui aurait été abandonné depuis. Il avait été habité pendant environ cent cinquante ans.

L'autel consacré au génie du lieu a été rapporté par nous et mis en sûreté au bordj de Douz. La pierre dédiée à Jupiter, trop lourde pour être transportée, a été enterrée à 10 mètres de la porte du bordj sur le prolongement du mur Nord du couloir d'entrée, à côté d'un petit buisson.

Les fragments de stèle recueillis par nous et qui peuvent acquérir une utilité s'il en est découvert d'autres, sont enterrés au pied et à l'Est d'un tamaris isolé, situé lui-même à 7 ou 8 mètres à l'Est du puits.

GOMBEAUD,

Officier des affaires indigènes.

# NOTE

SUR

## LA VOIE STRATÉGIQUE ROMAINE

QUI LONGEAIT

LA FRONTIÈRE MILITAIRE DE LA TRIPOLITAINE.

---

### ESSAI D'IDENTIFICATION

DES GÎTES D'ÉTAPES DE LA PORTION DE CETTE VOIE

COMPRISE

ENTRE *AD TEMPLUM* ET *TABUINATI*,

PAR M. LE CAPITAINE HILAIRE.

---

Les gîtes d'étapes de la grande voie stratégique qui menait de *Tacape* à *Leptis Magna* par *Turris Tamalleni* n'ont été identifiés encore qu'en très petit nombre, et seulement par des à peu près. des déductions tirées tant bien que mal des indications de l'itinéraire d'Antonin : «*Iter quod limitem Tripolitanum per Turrem Tamalleni a Tacapis Lepti Magna ducit*». Tissot<sup>(1)</sup>, qui ne visita jamais cette région, a bien tenté d'identifier les sept ou huit premières de ces stations avec les vestiges antiques — débris quelconques et bien pauvres en documents — que l'on rencontre dans le triangle Gabès-Kebilli-Metameur; mais, si l'on en excepte *Aquae Tacupitanae*, dont l'identification avec El-Hamma était de toute évidence, rien ne prouve que ses suppositions soient fondées. Une analogie, même réelle, entre le nom arabe d'un «*henchir*» et le nom antique de la sta-

(1) Outre Tissot, voir R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 552 et suiv.; — J. Toutain, *Notes sur quelques voies romaines de l'Afrique proconsulaire* (*Mélanges de l'école française de Rome*, 1895); — P. Blanchet, *Sur quelques points fortifiés de la frontière saharienne de l'empire romain* (*Notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1898). [J. T.]

tion que l'on est tenté de lui identifier, n'est jamais une condition nécessaire ou suffisante de l'identification, surtout si les distances aux ruines qui suivent ou qui précèdent ne concordent pas avec celles de l'Itinéraire. Les identifications *Turris Tamalleni* — Tlemine<sup>(1)</sup>, et Kebilli — *Ad Templum*, par exemple, malgré l'analogie des noms de Tlemine et de *Tamalleni*, sont fortement compromises par la différence des distances Tlemine-Kebilli (6 kilom.) et *Turris Tamalleni-Ad Templum* (XII milles, soit 18 kilom.). Peut-il y avoir plus d'analogie qu'entre les deux noms d'*Agariabas* et de Bir-Agareb? L'identification de ces deux points, cependant, ne saurait être proposée *a priori*, la distance de Bir-Agareb à El-Hamma étant de 64 kilomètres, alors que celle indiquée par l'Itinéraire entre *Aquae* et *Agariabas* n'est que de xxx milles, soit 44 kilomètres. Seule, évidemment, une fouille fructueuse peut livrer le secret d'une ruine anonyme. Or, si le pays que traversait, jusqu'à *Ad Templum*, cette voie-frontière est suffisamment accessible (une route du génie, sillonnée par les convois militaires, des bordjs français, des villages arabes, des points d'eau, y rendent, en hiver surtout, le séjour possible), plus loin, par contre, à partir du Nefzaoua, la voie abandonnait la direction Est-Ouest pour s'acheminer vers *Leptis*, en empruntant les couloirs, pourtant assez peu praticables, que quelques ravins ouvrent à travers la montagne, dans le Dahar, et ses restes doivent être recherchés en des régions inhospitalières, fiévreuses, excessivement pauvres en eau, ne se prêtant, par suite, qu'à des observations superficielles et rapides.

On ne connaît jusqu'ici en toute certitude, grâce aux fouilles de M. le lieutenant Lecoy de la Marche, qu'un seul (le Tlalett ou Ras-el-Aïn) des points fortifiés qui jalonnaient ce *limes tripolitanus*, boulevard défensif organisé par les Romains au moyen d'une série de forts, le long de la ligne de faite du Dahar, boulevard destiné à protéger contre les pillards du désert le riche et peuplé couloir de l'Arad, que suivait la grande voie commerciale *Tacape-Leptis*, par *Agma*, *Gightis*, *Oea*. Encore ces fouilles ne nous ont-elles pas livré le nom antique de cette station.

Au cours d'un séjour de plusieurs années dans nos postes du Sud tunisien, mes excursions dans le Dahar et des indications qui

<sup>(1)</sup> Tissot n'identifiait pas *Turris Tamalleni* à Tlemine, mais à Oum-es-Somaa, point distant de Tlemine d'environ 10 kilomètres vers le Nord-Ouest. [J. T.]

m'ont été fournies par des camarades du Service des renseignements m'ont permis de relever les emplacements d'un certain nombre de forteresses antiques. Placés, pour la plupart, aux points précis où l'on peut franchir la crête des montagnes qui constituent une forte frontière naturelle entre l'Arad et le désert, reliés entre eux, encore aujourd'hui, du Nord au Sud, par des pistes arabes praticables, ces restes antiques, s'ils ne représentent pas tous des stations de l'itinéraire, n'en jalonnent pas moins, à mon avis, d'une façon suffisamment précise, le tracé de la frontière romaine et, par conséquent, l'itinéraire de la voie qui la suivait fidèlement.

Pour plus de simplicité, supposons que nous partons du Nefzaoua pour gagner à Bir-Ghezen (figure de la page 98) la vallée de l'Oued-el-Hallouf; nous la remonterons jusqu'à la ligne de faite, puis nous nous acheminerons vers le Sud, d'abord en pleine montagne, par les couloirs de torrents praticables, ensuite par l'échelou inférieur de la montagne, à l'Est des crêtes, pour aboutir enfin à notre poste-frontière de Dehibat.

**Bir-Ghesen, Bir-Sidi-Mohammed-ben-Aïssa, Henchir-Sedd, Ausilimdi (?)**. — Des deux puits romains de Bir-Ghezen et de Bir-Sidi-Mohammed-ben-Aïssa, le second marque presque exactement l'emplacement d'un centre antique assez important, bourgade avec enceinte couvrant une superficie d'environ dix hectares; ces ruines, lorsque je les vis, commençaient à émerger, sous l'action du vent, d'un épais linceul de sable mouvant qui les recouvrait, naguère encore, entièrement, au point que les topographes qui ont fait la feuille de Douz de la carte de reconnaissance n'en soupçonnèrent point l'existence, et indiquèrent seulement à cette place une dune. Des fouilles à cet endroit seraient très faciles et donneraient sûrement des résultats intéressants. L'alimentation en eau de la bourgade antique était assurée par les puits de Bir-Ghezen (à 2 kilom. 500), de Bir-Sidi-Mohammed-ben-Aïssa, aujourd'hui comblé, et enfin par le très important barrage d'Henchir-Sedd (Henchir-Saïd sur la carte de reconnaissance), situé à 4 kilomètres au Nord-Est, sur l'Oued-oum-Ghia <sup>(1)</sup>.

Tissot identifie *Bezereos* avec Henchir-el-Asnam; par la piste

<sup>(1)</sup> Voir, pour la description de ce barrage, l'*Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie*, t. I, p. 26.



arabe actuelle, il y a, de *Kebilli-Ad Templum* (?) à Henchir-el-Asnam, une quarantaine de kilomètres, soit les xxx milles donnés par l'itinéraire pour la distance *Ad Templum-Bezereos*; de plus, à 2 kilomètres environ à l'Est d'Henchir-el-Asnam, subsistent des traces d'une voie romaine. Cette identification est donc tout à fait inadmissible. Si, maintenant, d'Henchir-el-Asnam on se rend à Bir-Sidi-Mohammed-ben-Aïssa en continuant à suivre la piste arabe, qui ne redescend vers ce dernier point qu'après avoir fait un long détour vers le Nord-Est pour contourner les massifs montagneux du Doueïa et du Bou-Gorfa, nous rencontrons en route trois groupes de ruines, ce qui nous indique que nous suivons le tracé d'une voie romaine<sup>(1)</sup>, et, comme la longueur du trajet est d'une quarantaine de kilomètres, soit, à quelque chose près, les xxxii milles de la distance *Bezereos-Ausilindi*<sup>(2)</sup>, il ne nous semble plus trop téméraire d'en conclure l'identification de l'important gisement antique de Bir-Sidi-Mohammed-ben-Aïssa avec *Ausilindi*.

**Ksar Tarcine**, *Agma* (?). — Petit fortin rectangulaire, comprenant une construction centrale de 11 mètres de côté, entourée d'une enceinte de 20 et 25 mètres de côté, sur la rive droite de l'Oued-el-Hallouf; il était alimenté en eau tout au moins par une citerne creusée en forme de bouteille dans le lit même du torrent.

Ce modeste fortin fut-il *Agma*? Sa distance de la station antique précédente, distance comptée suivant la piste longeant le torrent et passant par les puits romains de Bir-Zounit et Bir-Sultane, est d'une quarantaine de kilomètres, soit les xxx milles qui, d'après l'itinéraire, séparaient *Agma* d'*Ausilindi*.

Avant de nous acheminer, avec la piste arabe, vers les crêtes à l'Est, mentionnons l'avancée de Ksar-Ghelâne, près d'El-Hagueuff, à 30 kilomètres au Sud-Ouest de Ksar-Tarcine, en pleines dunes. Une dédicace, qu'y découvrit, en 1885, M. le capitaine Lachouque,

(1) Dans ces régions, les pistes arabes, là où il y a eu des voies romaines, en ont conservé le tracé, lequel, d'ailleurs, avait évidemment été dicté par la nécessité de rencontrer des points d'eau potable, trop rares pour se prêter à des changements d'itinéraires. Mes précédentes recherches sur le tracé de la voie *Tucape-Capsa* m'ont amené à l'identifier avec celui de la piste arabe actuelle Gabès, El-Hamma, Biar-Beiouffa, Bled-el-Haira, Gafsa.

(2) Les distances de l'itinéraire ne sont pas toujours très rigoureusement exactes : les erreurs constatées sont assez nombreuses.

nous avait appris déjà que ce fortin fut construit à une bonne époque, au plus tard sous Commode, et, tout récemment enfin, des fouilles confiées par le Service des antiquités de Tunisie à M. le lieutenant Gombeaud, des Renseignements, viennent de nous donner le nom antique de la forteresse : *Tisavar*. Un officier de renseignements m'a affirmé avoir vu, à peu près à moitié distance entre Ksar-Tarcine et Ksar-Ghelâne, les ruines d'une station romaine très importante, qui serait alors, plutôt que le modeste fortin de Ksar-Tarcine, *Agma*. Il faudrait admettre dans ce cas qu'une route reliait *Agma* à la voie stratégique, et que la distance de l'itinéraire était celle d'*Ausilimdi* au point de départ de cette route. Le fort de *Tisavar* aurait protégé la ville, en avant, sur l'emplacement favorable de la dune, et le fort de Tarcine aurait défendu, en arrière, l'embranchement des deux voies. Tout cela semblerait donner à cette ville, dont les ruines m'ont été signalées entre Tarcine et Ksar-Ghelâne, une importance qui me fait regretter de n'avoir pu aller m'en assurer de mes yeux.

**Biar-Mogor et Negueub, Auzemmi (?)**. — Si, maintenant, nous tournons à gauche avec la piste arabe, en remontant jusque vers sa source l'Oued-el-Hallouf, nous nous trouvons, en atteignant la ligne de faite des montagnes, en présence des restes d'une vaste agglomération antique, qui se composait essentiellement de deux centres, celui de Biar-Mogor, avec ses trois puits, ses citernes et ses nombreuses constructions, et, à 2 kilomètres environ plus au Nord, celui de Biar-Negueub, avec, également, trois puits, trois citernes, des ruines importantes et une oasis. La distance de ce gisement antique à Ksar-Tarcine est d'une quarantaine de kilomètres, soit les xxx milles de la distance *Agma-Auzemmi*. L'identification *Auzemmi-Biar-Mogor* ne serait donc pas, à priori, invraisemblable.

**Henchir-Benîa, Tabalati (?)** — Ruines d'un fort important barrant la haute vallée de l'Oued-bel-Recheb, dans le Djebel-Zerzour, exactement à l'Ouest du Ksar des Ouled-Mahdi. Ce fortin est carré et mesure 50 mètres de côté; les murs sont construits en gros appareil et s'élèvent encore de 1 m. 50 au-dessus du sol actuel. À chaque angle est un bastion carré de 5 mètres de côté, ainsi qu'au milieu de chacune des faces latérales Nord et Sud. L'unique entrée apparente de l'ouvrage était au milieu de la face postérieure. L'intérieur est entiè-

rement ensablé, les voûtes se sont effondrées. Les abords de ce fort sont couverts de ruines informes.

L'alimentation en eau était assurée par un bassin de 20 mètres de diamètre, situé à environ 150 mètres au Nord du fort, ainsi que par deux citernes, l'une à 30 mètres, l'autre à 50 mètres plus au Nord. Enfin deux grands barrages, l'un sur l'Oued-bel-Recheb, en amont de l'ouvrage, l'autre au Sud-Est, dans la haute vallée de l'Oued-Zraïa, assuraient à ce centre antique d'importantes réserves d'eau, les vallées de ces torrents ayant environ 1 kilomètre de largeur.

M. le lieutenant Lecoy de la Marche, à qui l'emplacement d'Henchir-Benîa avait été indiqué, ne put pas le retrouver; il fut égaré par son guide qui le conduisit à une dizaine de kilomètres plus au Sud, à un autre grand barrage, sur l'Oued-Aukoïl.

Ce point fortifié est incontestablement un des jalons de la voie stratégique de la frontière tripolitaine, de même que celui qui marque le jalon suivant, l'ouvrage de Ras-el-Aïn ou du Tlalett, pour lequel M. Lecoy de la Marche, plus heureux qu'à l'Oued-bel-Recheb, a pu le démontrer au moyen de l'inscription qui surmontait une des portes, et qu'il a retrouvée dans ses fouilles<sup>(1)</sup>.

Poursuivant la série de nos hypothèses, la distance Biar-Mogor, Henchir-Benîa (une quarantaine de kilomètres, avec le retour obligatoire en arrière, vers l'Ouest, pour revenir prendre la piste du Ksar des Ouled-Mahdi, soit les xxx milles d'Auzemmi à *Tabalati*) m'amène à proposer l'identification d'Henchir-Benîa avec *Tabalati*.

**Henchir-Tlalett ou Ras-el-Aïn, Thebelami.** — Cette ruine d'une forteresse importante (100 mètres de côté) entourée, dans un rayon de 500 mètres, des débris de constructions nombreuses, a été fouillée complètement par M. le lieutenant Lecoy de la Marche, et une des inscriptions retrouvées, celle qui surmontait la porte Nord, nous apprend que ce fort fut construit sous Dioclétien, en 295, pour la VIII<sup>e</sup> cohorte « Fida », par ses valeureux soldats de la frontière Tripolitaine, « ex limite Tripolitano ». Nous sommes donc, à l'Henchir-Tlalett, sur la voie-frontière; nous y étions déjà, cela n'est pas douteux à l'Henchir-Benîa, ouvrage qui concourait, au même titre que celui-ci, à la défense de la frontière.

Par la piste arabe de Ghoumrassen et de Guermessa, il y a, du

<sup>(1)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1894, p. 472.

fort précédent à celui-ci, près de 40 kilomètres, soit les xxv milles que l'itinéraire donne pour la distance *Tabalati-Thebelami*, d'où, toujours par hypothèse, l'identification de Tlalett avec *Thebelami*. J'avoue que j'aurais préféré aboutir à l'identification de Tlalet avec *Tabalati*, plus satisfaisante au point de vue de l'analogie des noms, bien que cette analogie, comme nous avons eu déjà l'occasion d'en faire la remarque, ne signifie pas grand'chose, parfois.

Je ne puis résister au plaisir de conter ici, à propos de ce poste romain de l'Oued-Tlalett, une intéressante légende arabe, ou plutôt berbère, que je tiens de M. le capitaine Donau, actuellement commandant supérieur du cercle de Kebilli, et qui, précédemment, dirigea le bureau de renseignements de Fom-Tatahouine. Il la tenait lui-même de quelques « Oulama » de Chenini, qui en reçurent le dépôt sacré de leurs pères, à charge de le transmettre à leurs fils. C'est, en somme, la banale légende des « sept dormants », mais que traverse ici la personnalité curieusement conservée par la tradition de l'un des officiers romains ou byzantins ayant commandé le fort et la région environnante. Cet officier était un maître exigeant, un despote à la main lourde et toujours tendue pour recevoir l'argent du « pauvre monde » ; il avait nom Dakianous (Decianus sans doute). Il terrifiait les indigènes d'alentour, parmi lesquels se trouvait un certain Sâhab-bel-Kef (évidemment un Berbère troglodyte, ce compagnon du rocher), homme juste s'il en fut. Un beau jour, poussé à bout par la dureté et les exactions du despote étranger, Sâhab, avec cinq amis et son chien, déserte la montagne natale et s'achemine vers le Sud.

Arrivés, à la nuit, à proximité de Chenini, ils s'arrêtent, et se cachent, pour s'y reposer à l'abri d'une poursuite possible de Dakianous, au fond d'une mystérieuse caverne. Ils s'endorment. A leur réveil, Sâhab part à la découverte ; il importe en effet de ne pas retomber aux mains du tyran. Ô prodige ! Les gens qu'il rencontre n'ont plus rien de commun avec ceux qu'il a connus. Leur race, leur langage, leur habillement, tout est changé ! Lui-même, d'ailleurs, les étonne autant qu'ils l'étonnent. On le saisit, on l'amène devant le chef du village. Impossible de se comprendre. Cependant, à force de gestes, on finit par s'entendre tant bien que mal, et notre Sâhab se voit forcé de convenir qu'il a dormi pendant 309 ans. Il devient aussitôt l'objet de l'admiration des nouveaux occupants du pays. les Arabes, on l'a déjà deviné. Il demande qu'on le laisse re-

tourner à la caverne auprès de ses compagnons. On l'y escorte triomphalement. Sâhab explique à ses amis l'étrange aventure dont ils sont les héros, puis il les consulte sur le parti qu'il faut prendre. Tous s'accordent à penser que, désormais, la vie pour eux ne pourrait qu'être, en ce milieu nouveau, si différent de celui où ils vécurent, et malgré la disparition du féroce Dakianous, complètement dénuée d'intérêt et de charme, et que ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est de se replonger dans le sommeil et l'oubli. Ils font retomber le bloc de rocher qui bouchait l'entrée de la caverne, et ils se recouchent pour le sommeil éternel. Les habitants de Chenini, pour glorifier le miracle et en éterniser le souvenir, élevèrent sur l'emplacement de la caverne une mosquée qui y est encore.

Au reste, ce n'est pas seulement dans cette légende que le nom de Dakianous s'est ainsi conservé. Les ruines qui entourent le fort du Tlalett sont toujours, pour les Arabes de la région, « l'ancienne ville de Decianus », « Medina-Dakianous <sup>(1)</sup> ».

*Tillibari* (?). — La station suivante de l'itinéraire est *Tillibari*, à xx milles. La ligne des crêtes, à 30 kilomètres au Sud de l'Henchir-Tlalett, est rompue par la coupure de l'Oued-Dahrcen. Je n'ai pas vu de vestiges antiques dans cette vallée. M. Lecoy de la Marche y avait d'ailleurs, au cours de sa mission, inutilement recherché des ruines jalonnant la voie qu'il supposait, à priori, avoir suivi cette coupure. La présence des vestiges d'un établissement romain de quelque importance à Bir-Fatnassia, les fouilles qu'il exécuta en ce point, et qui mirent à découvert un fortin de 16 mètres de côté, et trois citernes, ainsi que les mausolées qu'il découvrit dans le voisinage, à El-Amrouni, à 1,200 mètres au Nord-Est de Fatnassia, l'amènèrent à penser que la voie romaine cherchée, coupant l'échelon inférieur de la montagne, passait par le plateau de Fatnassia, et que la station d'El-Amrouni-Fatnassia en était un jalon. Si c'est là qu'il faut placer *Tillibari*, il faudrait admettre que la distance *Thebelami-Tillibari* de l'itinéraire serait trop faible de x milles. L'identification, dans ces conditions, ne satisfait guère. Bien que d'autres erreurs aient été relevées dans l'itinéraire, celle-là nous paraît trop importante.

<sup>(1)</sup> Le même nom est donné à des ruines voisines de l'oasis de Kriz (Guérin, *Voyage en Tunisie*, t. I, p. 252), et la légende de Dakianous se raconte communément dans les oasis de Djerid. [J. T.]

**Remada, Ad Amadum (?)**. — Autrement satisfaisante est l'hypothèse de l'identification de la station suivante de l'Itinéraire, *Ad Amadum*, avec Remada. L'analogie réelle des deux noms, la distance de 75 kilomètres entre Remada et le fortin du Tlalett (juste les 50 milles de l'Itinéraire pour la distance *Thebelami-Ad Amadum*), l'importance enfin de l'enceinte antique dont les traces subsistent en ce point (200 mètres sur 150 mètres, avec un réduit de 90 mètres sur 70 mètres dans l'angle Sud-Est), tout cela tendrait à rendre cette identification des plus vraisemblables<sup>(1)</sup>.

**Dehibat, Tabuimati (?)**. — L'identification précédente entraînerait celle de Dehibat avec *Tabuimati*; la distance de Remada à Dehibat est, en effet, de 40 kilomètres, soit, sensiblement, les xxv milles de l'Itinéraire; de plus, il y eut là un centre romain important, à en juger par les vestiges de constructions antiques dont une partie seulement des matériaux a suffi à alimenter, il y a trois ans, la construction de notre dernier bordj-frontière, sentinelle solitaire qui se dresse à la limite Sud de notre protectorat.

**Oued-Ouni**. — A 13 kilomètres environ à l'Ouest de Dehibat, à la crête d'un éperon rocheux qui commande la trouée de l'Oued-Ouni, s'élevait un petit fortin, avancée de la forteresse de Dehibat, presque entièrement détruit aujourd'hui. Vers l'Ouest, un escarpement fort abrupt mettait l'ouvrage à l'abri d'un assaut, et, de ce côté, l'ouvrage ne comportait pas de fossé; mais la gorge, que des pentes plus accessibles rendaient moins sûre, avait été renforcée par un fossé, large de 5 mètres, profondément creusé en plein roc.

**Henchir-Siaoun**. — A une vingtaine de kilomètres au Nord-Ouest de cette ruine de l'Oued-Ouni est l'Henchir-Siaoun, où M. le capitaine de Larminat a signalé un curieux mausolée hexagonal et un fortin.

Il m'était impossible de poursuivre plus loin mes excursions, et par conséquent mes recherches, au sujet de voie-frontière *Tacape-Leptis Magna*.

<sup>(1)</sup> A signaler, à 16 kilomètres au Nord-Ouest de Remada, dans l'Oued-Brega, au confluent de l'Oued-Kebira et de l'Oued-Srira, un «redira» romain à fond pave.

J'exprime, en terminant, le vœu qu'un officier du Service des renseignements, mieux placé que moi pour élucider tout à fait cette intéressante question, y consacre quelques mois de son séjour dans l'extrême Sud tunisien et réussisse à nous en donner la solution définitive, grâce à la découverte de quelque document épigraphique.

HILAIRE,

Capitaine au 102<sup>e</sup> d'infanterie.

# QUELQUES INSCRIPTIONS D'ALGÉRIE,

PAR M. HÉRON DE VILLESOSSE,  
Membre du Comité.

---

J'ai l'honneur de communiquer à la Commission différentes copies d'inscriptions, prises en Algérie au mois de juillet 1874. Les premières ont été relevées à la ferme Tournier, près du col des Oliviers, entre Constantine et Philippeville. On appelait alors ce point le Ref-Ref, à cause de la rivière du même nom qui est voisine. Quatre de ces textes figurent au *Corpus* d'après des copies prises en 1882 par le docteur Reboud, qui offrent avec les miennes des différences de lecture <sup>(1)</sup>.

1. **Ferme Tournier.** — Partie supérieure d'une inscription impériale :

D I V O C O M M O D O  
D I V I M A N T O N N I G E R  
S A R M · F I L · F R A T R I I M P  
C A E S · L · S E P T I M I S E V E R  
P I I P E R T I N A C I S A V G · A R A  
B I C I A D I A B · P R O P A G A T O R  
I M P E R I P O N T · M A X · T R I B  
P O T · V · I M P · · · · C O S · I I

---

*C. I. L.*, VIII, 19679. La pierre est brisée au-dessous de la ligne 8; les noms des dédicants ont disparu.

<sup>(1)</sup> Cf. *Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, XXII, p. 168 et suiv.

2. — Sur un bloc brisé à gauche. Ce qui reste du texte est très fruste et difficile à lire :

IMP · CAES · DIVI M · AN  
TONINI GER · M · SAR · M  
*flio divi COMMODI FRATRI*  
*divi antonini NEP · DIVI HAD*  
*riani prONEP · DIVI TRAIANI*  
*parthici ABNEP · DIVI NERVAE*  
*adnepoti l · septIMIO severo*  
*pio pertinACI AVG · ARABICO AD*  
*iabeno ICO PARTHIC · MAX · pont*  
*max. trib POT VII imp · xi · cos · ii* (a. 199)  
*procos · pROPAGATORI imperi*  
*optimo fortissimoque principi*  
*p · p · PATRI IMP · caes · m · aureli*  
*antonini pii felicis aug. pont*  
*trib. pot.ii. pROCOS · felicissimi fortis*  
*simi et super OMNES retro principes*  
*iurictissimi principis* ······  
·····  
·····○·····

3. — Sur un autel encastré dans l'angle de la maison :

████████████████████  
████████████████████  
AVG · SAC ·  
P · ANTONIVS  
NAMPVLVSSPF  
ET D

C. I. L., VIII, 19678. Les deux premières lignes ont été effacées dans l'antiquité.

4. — Monument funéraire encastré derrière la maison :

L·COMINA (*sic*)  
VSPALIA  
R I V S  
V·A·LXXXI

*C. I. L.*, VIII, 19680.

5. — Monument funéraire double :

D M S		D M S
IVLIVS		NONIASO
<i>Restitu</i>		<i>lac</i> IAV·A
SVAX		LXVHSE
H S E		

6. — Monument funéraire à gauche de la porte d'entrée :

D M S  
OCTAVIAFEL  
ICVΛAVA  
LX XX XVI

*C. I. L.*, VIII, 19681.

7. — Monument funéraire :

D M S  
MSITTIVSSILI  
CVLINVSVIX  
ITANISCX

8. **Bougie.** — Inscription placée dans un mur sur le chemin du fort Barral, aux cinq fontaines :

D M S  
LIVLIVS·L·  
F·ARN·HONO  
RATVS·V·A  
LV

Inscription funéraire :

D M S  
C·FADIANI  
VS·Q·F·ARN  
ARATOR VIX  
ANXXXXVIII  
H S E ♡

9. Tiklat. — Sur un fragment de lampe romaine en terre cuite, trouvé à Tiklat et appartenant à M. Jauze, de Bongie :

*ab assENELVcernas venales*

Gf. *C. I. L.*, VIII, 10478, 1.

HÉROX DE VILLEFOSSE.

Membre du Comité.

NOTE  
SUR  
DES DÉCOUVERTES ÉPIGRAPHIQUES  
RÉCENTES  
FAITES EN AFRIQUE,

PAR M. RENÉ GAGNAT,

Membre du Comité.

---

MM. les officiers des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie ont fait, au cours de la campagne de 1900, un certain nombre de découvertes épigraphiques. La plus grande partie des inscriptions qu'ils ont recueillies sont des épitaphes sans grand intérêt. Quelques autres textes, au contraire, méritent d'être signalés. Je les réunirai dans la présente note.

TUNISIE.

Dans le Nord de la Tunisie, les opérateurs ont parcouru le pays situé à l'Est et au Sud de Tabarka.

1. — Dans une ruine anonyme située aux environs de Bordj-bou-Rial, dans le kaïdat des Nefza, M. le lieutenant Debellegarde a copié trois fragments d'une grande inscription qu'il a lue ainsi :

*a.*

ARI PROCC

*b.*

'API N

*c.*

SICILIAE

On ne voit pas bien dans quel ordre il convient de grouper ces fragments et comment il faut les expliquer. On peut croire qu'il y

est fait mention d'un proconsul de Sicile: mais rien n'est moins certain.

2. **Henchir-Aïn-Hammam.** — A 20 kilomètres environ à l'Ouest d'Henchir-Aïn-Zaga, à 10 kilomètres au Sud-Est de Tabarka, se trouvent des ruines de médiocre étendue, groupées auprès d'une source tiède légèrement sulfureuse; la localité se nomme Aïn-el-Hammam. M. le lieutenant Roger y a copié et estampé une dédicace gravée sur une colonne haute de 0 m. 70; les lettres mesurent 0 m. 06. La partie droite de l'inscription a été brisée :

IMP CAES  
M AVRELIO ANTONINO  
aug PONTIFICI MAXIMO  
PRINCIPI IVVENTUTIS  
IMP CAES L SEPTIMI SE-  
VERI PII PERTINACIS  
AVG PARTHICI ARABICI  
ADIABENICI PONTIF  
MAXIMI PAGVS TRISIPENSIS  
DD & PP:

Le monument appartient à la fin de l'année 198, où Caracalla fut associé à l'empire, ou au début de 199, où Septime-Sévère prit le titre de *Parthicus Maximus* qu'il ne porte pas ici.

Mais l'intérêt du texte est dans la mention, à la dixième ligne, du *pagus Trisipen[s(is)]*. On connaît, par la liste des évêchés de 411, une *ecclesia Trisipensis*<sup>(1)</sup> dont l'emplacement n'avait pas encore été déterminé. La découverte de M. le lieutenant Roger ne laisse plus aucun doute à ce égard.

3. **Henchir-Douamis-es-Slitnia.** — Dans une ruine de la même région, située à 10 kilomètres au Sud-Est d'Aïn-Zaga, dans la direction de Béja, un autre officier de la même brigade, M. le lieu-

(1) Toulotte, *Géogr. de l'Afrique chrétienne*, t. 1, p. 298.



4. **Aïn-Sabbah.** — Dédicace à Sévère Alexandre et à sa mère découverte par M. le lieutenant Duporeq, qui en a rapporté un excellent estampage :

PRO SALVTE IMP CAES

ET PATRIAE TOTIVSQUE DIVINAE DOMUS

Plusieurs découvertes ont été faites dans la région qui s'étend à l'Est de Maktar et de Sbétla, vers Kérouan.

5. **Henchir-Meded.** — De cette ruine très connue, M. le lieutenant Rouget a rapporté de nombreuses inscriptions funéraires généralement sans intérêt. Les deux suivantes seules méritent d'être citées :

ILAVCHAITI  
BALIS FILI  
VS VIXIT  
ANIS XXXIII

*Hauc Haitibalis filius vixit an(n)is XXXIII.*

6. **Henchir-Meded :**

NI · CHIN  
ANIPIS · F · M  
IDITANO

*ni, Chinanipis f(ilio) Miditano.*

Cette épitaphe donne une fois de plus le nom de la ville nommée aujourd'hui Henchir-Meded, mais sous une forme abrégée : *Miditano* au lieu de *Mididitano*.

Aux environs de Henchir-Meded, le même officier a recueilli deux inscriptions.

7. — L'une provient d'une ruine située à 11 kilomètres à l'Est de l'ancienne Mididi. Elle est couchée à terre dans un champ :

IMP CAES *l' septi*

MI SEVERI *pii pertina*

CIS *aug* ET *m aureli*

anTONini

8. — L'autre existe dans une maison isolée à 16 kilomètres au Sud de la même ville. On y remarque une stèle de 0 m. 90 sur 0 m. 36 présentant sur le devant un bas-relief de femme très mutilé; sur les deux côtés de cette femme, deux autres tenant à la main un panier. Celle de gauche porte sur la tête un autre panier qu'elle soutient avec un bras. Au-dessous, l'inscription suivante en lettres de 0 m. 033 :

D ♡ M ♡ S

OFISIA CATT

VLA SACERD

A VIXIT AN

NIS LXXX

Il est fâcheux que ces renseignements n'aient pas été confirmés par une photographie. La qualité de la femme ensevelie sous cette tombe permet de croire que les représentations qui l'ornaient peuvent contenir quelque détail intéressant.

9. **Henchir-Djouana.** — Cette ruine est située à l'Ouest du Djebel-Trozza, un peu à gauche de la route de Djelma à la Kessera. M. le lieutenant Fournereaux y a relevé les restes d'un mausolée qui aurait été agrandi ensuite pour servir de maison d'habitation ou de fortin; à côté, il a trouvé trois pierres portant des inscriptions funéraires dont il a rapporté d'excellents estampages. Sur l'une d'entre elles se voient deux épitaphes, celle d'un Q. Aurelius For-

tunatus mort à trente ans et celle d'un Q. Aurelius Saturninus mort à soixante-huit ans. Sur la seconde pierre, on lit (lettres de 0 m. 07) :

D · M · S  
P · AVRELIVS · FELICIANVS  
· H · S · E · VIXIT · AN · XV<sup>III</sup> · M · V<sup>III</sup>  
PARENTES · ERVDITO · ET · PIISSI  
MO FILIO FECERVNT

C'est en souvenir de cette érudition, sans doute, que la troisième des inscriptions découvertes par M. le lieutenant Fournereaux avait été gravée. Il est probable qu'elle figurait sur le mausolée. La lecture est absolument certaine, si le sens n'est pas partout très clair. Largeur de la pierre, 0 m. 45; hauteur, 0 m. 25; hauteur des lettres : 0 m. 02 :

PARENTES DICVNT  
AEHEEV MISEROS NOS ET INFELICES QVI DVO LVMINA TAM CIA (sic)  
RA PERDIDIMVS SET QVID ALIVT FIERI POTEST NISI NATVRAE SER  
VIENDVM SET VENIET VTIQVE VINDEXT ILLE NOSTER DIES  
VT SECVRI ET EXPERTES MALI IACEAMVS SI PARITER SO  
PIETVR DOLOR SI SAEPARATIM MAIOR CRVCIATVS SVPER  
STITI RELINQVETVR CVPIDI TAMEN SVMVS MORTI VT  
IN ILLVM PVRIOREM SECESSVM PROFVGIAMVS  
HOMINES ENIM QVO INNOCENTIORES EO INFELICIORES

10. Henschir-Ksar-el-Khadem. — M. le lieutenant Rouget a relevé, dans cette ruine, sur une colonne brisée de 0 m. 40 de diamètre, en lettres de 0 m. 04, la dédicace suivante :

D N  
I M P · C A E S  
M · FLAVIO  
CONSTANTINO  
P F VICTORI SEM  
PER AVGVSTO  
BONO REI PV  
BLICAE NATO

Cette borne milliaire appartenait à la voie de Sufetula à Sufes.

11. **Sbéitla.** — A 3 kilomètres et demi environ au Nord-Est de Sbéitla, dans une ruine anonyme, M. le lieutenant Rouget a découvert une borne haute de 0 m. 50, large de 0 m. 42, qui est au fond du torrent. Elle porte d'un côté, en lettres de 0 m. 08 de haut :

P M S M

de l'autre, en lettres hautes de 0 m. 06 :

P A E L I M A C R I  
N I

Un kilomètre plus au Nord-Est, dans une autre ruine nommée Henchir-el-Hadia, il a trouvé une borne analogue, de 0 m. 44 de largeur; il y a lu sur une face, en lettres hautes de 0 m. 07 :

P M S M

et sur l'autre, en lettres de 0 m. 05 :

H M

Ce n'est pas la première constatation analogue que l'on fait aux environs de Sbéitla et précisément dans la même région. M. le commandant Bordier signalait naguère<sup>(1)</sup> quatre bornes semblables qu'il avait découvertes à 4 kilomètres à l'Est des ruines de *Sufetula*. D'après lui, elles décrivent un arc de cercle autour de cette ville. L'une d'elles, la plus septentrionale, je pense, présente sur la face qui regarde l'Est les lettres :

P M S M

et sur la face opposée :

M · I · R · S · O · V

Sur les trois autres sont gravés, du côté du Sud :

P · M · S · M

et de l'autre côté :

M · I · R · S · O · V

plus ou moins effacés.

<sup>(1)</sup> *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 383; *Bull. de la Soc. des antiquaires*, 1895, p. 279.

Il semble en résulter que le groupe P·M·S·M regardait le côté opposé à Sbétla, les autres étant tournés vers cette grande ruine. Ce sont évidemment là des bornes de séparation entre des territoires différents appartenant à des particuliers ou à des municipalités. Le sens exact échappe. On voit seulement que, sur une des bornes copiées par M. le lieutenant Rouget, il est question d'un P. Aelius Macrinus, personnage inconnu; car il est peu vraisemblable qu'il ait rien de commun avec l'option P. Aelius Macrinus, dont le nom est inscrit sur des monuments célèbres de Lambèse.

Une des brigades a parcouru le pays voisin de Kasrin.

12. Kasrin. — Dans les ruines si visitées de cette ville, M. le lieutenant Barbancey a pu encore recueillir de l'inédit. Nous lui devons la photographie d'un texte honorifique :

AELIAE VA  
 LERIAE KAPI  
 TOLINAE POM  
 PEIANae C O FIL  
 LIBV  c ON  
 IVGI Curiae uNI  
 VERSAE Municip  
 CILLITAN OB EXIMI  
 VM IN SE MARITI  
 EIVS AMOREM ♡

Le mari de la femme à qui ce texte épigraphique est dédié, est évidemment un personnage d'une certaine importance. Il portait, suivant toute vraisemblance, le gentilice *Ofilus* et probablement le prénom C. Le surnom paraît commencer par BV. On notera que Cillium porte ici le titre de *municipium* qui est nouveau. M. Toutain a supposé que la ville, d'abord *pagus* ou *vicus* dépendant de Theletpe, avait été transformée en colonie vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle<sup>(1)</sup>. On voit qu'avant d'être colonie, elle avait été municipe. Les noms de

(1) *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 318.

la femme à qui cette inscription est consacrée aussi bien que les caractères paléographiques de l'inscription lui assignent comme date le II<sup>e</sup> siècle, probablement la seconde moitié.

Dans la feuille de Bou-Chebka, qui comprend le pays situé à l'Ouest de Feriana et de Kasrin, le long de la frontière algérienne, une seule découverte mérite d'être signalée.

**13. Henchir-Sidi-Ahmar.** — M. le lieutenant Pineau a lu sur une pierre :

rosace	CRISTVS	REGNAT	rosace
	A	Ω	

Je ne sache pas que cette acclamation ait été déjà rencontrée en Afrique.

### ALGÉRIE.

En Algérie, il devient difficile, à moins de faire des fouilles, de recueillir des inscriptions inédites. La récolte de MM. les officiers des brigades topographiques n'a pas été abondante. En dehors des épitaphes, il n'a guère été trouvé qu'un seul texte épigraphique nouveau.

**14. Kherbet-Zembia.** — M. le lieutenant Dumout a rapporté de cette ruine une copie et un estampage de l'inscription suivante :

DEO  
L ♡ S I I ius?  
I N G E N V V s  
V ♡ S ♡ L ♡ A  
S P ♡ F E  
♡ I T E M ♡ D ♡ D ♡

*Deo. . L. Si . . . Ingenuu[s] r(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo),  
s(ua) p(ecunia) fe(cit) item(que) d(e)d(icavit).*

Cette inscription offre une particularité. Dans l'espace blanc réservé sur la pierre avant le V de la quatrième ligne et après l'A.

ou a gravé postérieurement des caractères plus petits et tracés sans régularité : à gauche du V, l'un au-dessous de l'autre un A et un groupe composé d'un E et d'un R liés, peut être même PER; à droite de l'A, juxtaposés un E suivi de ER ou PER avec ligatures.

R. CAGNAT,

Membre du Comité.

NOTES  
D'ÉPIGRAPHIE LATINE  
(TUNISIE),

PAR M. GAUCKLER,  
Membre non résidant du Comité.

---

Les inscriptions suivantes ont été découvertes cet été à Maktar, Medoudja et Djama, par M. Monchicourt, contrôleur stagiaire à Maktar, qui a bien voulu me les communiquer :

1 à 5. — Pierres tumulaires chrétiennes, découvertes à 200 mètres environ à l'Ouest de la citadelle byzantine de Maktar : la plupart semblent avoir été utilisées après coup dans des constructions de très basse époque, et présentent, sur leur face principale, diverses cavités qui ne s'expliqueraient pas sans cela :

1° Dalle calcaire, large de 0 m. 50, haute de 0 m. 60, épaisse de 0 m. 12. Au pourtour, bande de 0 m. 03 en relief, encadrant l'inscription, qui est gravée dans un champ évidé. L'épithaphe primitive, en lettres hautes de 0 m. 035 est surmontée à la fois, comme il arrive souvent à Maktar, de la formule païenne : *D(is) M(anibus) s(acrum)* et d'un chrisme accosté de l'alpha et de l'oméga et inscrit dans un cercle. De part et d'autre de ce chrisme se développent les trois lignes d'une seconde épithaphe ajoutée après coup :

A B E D D E V      E T M A X I M V  
E I V S F I L I            I N P A C E  
V I X E R V N      I N N O C E N S  
D · M · S        
A V R E L I A · V I C T O R I O  
L A I N · P A C E · V I X I T  
A N N I S < L · D I E S V I I <  
O R A S · V I I I <

Épithaphe d'une mère et de ses deux fils, Maximus et Habetdeus.

2° Dalle calcaire, large de 0 m. 50, haute de 0 m. 37, épaisse de 0 m. 12. Rebord large de 0 m. 05, se détachant en léger relief. L'épithaphe, dans un double encadrement rectangulaire, est gravée en lettres hautes de 0 m. 05 aux trois premières lignes et de 0 m. 035 à la quatrième. Au centre de la pierre, chrisme de la forme constantinienne avec l'alpha et l'oméga :

CLAVDIVS NVTRI

COSVS  VIT  
IN PA C A E

ANNIS II MENS·VI·DIS XXII

A noter *vit* pour *vixit*.

3° Stèle calcaire, large de 0 m. 33, haute de 0 m. 81, épaisse de 0 m. 15. L'épithaphe est gravée dans la partie supérieure de la stèle, séparée de la base par un trait horizontal; lettres hautes de 0 m. 04, de formes irrégulières. Au-dessus, le chrisme inscrit dans un cercle, et le *Dis Manibus sacrum* :

D M S



V R Z A C I V S

FIDELIS VIX

XIT IN PACE

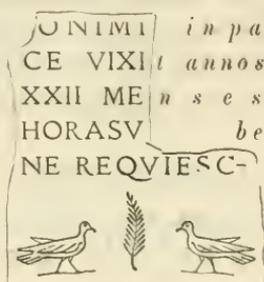
ANNOS X<sub>511</sub> M<sup>o</sup>

SEZ V

A noter *vixxit* pour *vixit*.

4° Dalle calcaire, brisée au sommet, large de 0 m. 44, épaisse de 0 m. 12. Lettres hautes de 0 m. 04, dans un cadre en relief

large de 0 m. 05 en bas et de 0 m. 04 sur les côtés; en bas, deux colombes, de part et d'autre d'un rameau :



Dernière ligne : [*be*]ne requiescat.

5° Dalle calcaire, haute de 0 m. 72, large de 0 m. 44, épaisse de 0 m. 28. Lettres hautes de 0 m. 035, soulignées; au sommet, traces d'un chrisme inscrit dans un cercle, le tout très éraillé et usé; la pierre semble avoir servi de seuil de porte. Au pourtour, cadre en relief, large de 0 m. 04 :

OB  
 MENSE D GO  
 RAS DVAS D FT  
 DE MISIT NC BIS GLAD  
 VSQVE DIE MORTIS  
 NOS TRE

6. — Stèle funéraire avec socle, haute de 0 m. 58, épaisse de 0 m. 14 au sommet et 0 m. 18 à la base, brisée à droite et en haut. Lettres bien gravées, hautes de 0 m. 035 :

ANA  
 ET FIL  
 AMAT  
 MA P  
 ANNIS  
 > D <

7. — Stèle funéraire païenne, brisée en haut. Croissant montant, au sommet, lequel était triangulaire. L'inscription, en lettres hautes de 0 m. 05, est brisée en bas. Double encadrement rectangulaire :

  
 D M S  
 VESTA · IANVARIA · P · V · A · LXVI  
 Q · CAECILIVS SECVNDVS

8. — Stèle païenne, haute de 1 m. 40, large de 0 m. 37, épaisse de 0 m. 20, divisée en trois parties. Au sommet, un bas-relief figurant la défunte debout dans un édicule à fronton triangulaire; au-dessous, l'épithaphe dans un cadre évidé, en lettres hautes de 0 m. 025; à la base, le socle, haut de 0 m. 60, mal dégrossi, devait être, au moins partiellement, enfoncé dans la terre. Style barbare :

A V L A Z D R  
 V M A E A M I  
 CARIS PIA · V · A  
 L X X

*Aula, Zdrunae ou plutôt Azdrumae (?) Amicaris (filia), pia vixit  
a(unis) LXX.*

9. — Stèle trouvée près de la porte de Trajan; brisée en bas, haute de 0 m. 35, large de 0 m. 25, épaisse de 0 m. 14. Hauteur des lettres, 0 m. 025. Sommet arrondi :

D M S  
 LICINIV   
 RVS V  N  
 XX 

10. — Stèle trouvée un peu au Nord de la porte dite *Bab-el-Aïn*, à peu de distance de l'endroit où fut découverte l'inscription du Moissonneur. Brisée en haut; la base est un socle mal dégrossi, haut de 0 m. 36, épais de 0 m. 24. L'inscription est gravée an-

dessus, en lettres de 0 m. 04, sauf à la dernière ligne, qui ne mesure que 0 m. 015 de hauteur :

CN · SERVILIVS · ADVE  
 NA · PIVS · V · A · LXXX ·  
 CN · SERVILIVS · ROMA  
 NVS · PIVS · V · A · L ·  
 H · S · E ·

Tous les textes précédents ont été transportés au musée local de Maktar par les soins de M. Monchicourt.

Les inscriptions suivantes ont été trouvées par lui dans les fouilles qu'il vient de diriger, pour le compte et aux frais de la Direction des antiquités, aux abords du nymphée et dans la citadelle byzantine de Medoudja.

11. — Près de la face Est du bordj byzantin, stèle funéraire païenne, à double compartiment et double sommet arrondi, se terminant à la base par un socle mal dégrossi, haut de 0 m. 40. La stèle proprement dite mesure 0 m. 65 de hauteur. Lettres hautes de 0 m. 03, soulignées :

D · M · S	D · M · S
F · TERTV	FLAVIV
LLA · VIX	S FORTV
AN · XVIÏI	N Λ T V S
H · S · C	VIX · AN · II
	H · S · E

*F(lavia) Tertulla.*

A remarquer l'abréviation du gentilice, assez fréquent pour les noms de femme en Afrique.

12. — Dans le bordj byzantin. Dalle calcaire en deux fragments, incomplète à gauche; haute de 0 m. 48, large de 0 m. 64, épaisse de 0 m. 14. Bandeau rectangulaire, large de 0 m. 08 au pourtour. Lettres hautes de 0 m. 03 :

VS · AVRELIVS · PAVLINVS  
 PRIOR · OMNIVM · IN · CIVITATE  
 NEPOTIBVS · POLLENS ·  
 ANNIS · SEXAGINTA · SEPTEM  
 S · TRIGINTA DIEbus

13. — Maison sur la rive gauche du ravin, un peu en aval du bordj byzantin. Stèle à socle et sommet arrondi, endommagé en haut; large de 0 m. 37, haute de 0 m. 63 jusqu'au socle, épaisse de 0 m. 015. Lettres hautes de 0 m. 045 soulignées, dans un cadre arrondi au sommet :

D · M · S  


---

 C L O D I A  


---

 S E C V N D  


---

 A · V · Λ · L X V  


---

 H   S   E  


---

14. — A quelques mètres au Nord, stèle à socle, haute de 1 m. 20, large de 0 m. 35, épaisse de 0 m. 25. Inscription en mauvais état, dans un cadre rectangulaire, gravée en lettres de 0 m. 035 :

D · M · S  
 ██████████ AVSTV  
 ██████████ VITV  
 ██████████ ILIVS · P  
 VIX · AN · LXXV  
 H · S · E

15. — Fragment dans le bordj byzantin, long de 0 m. 47, épais de 0 m. 30, haut de 0 m. 18. Lettres coupées en bas, hautes dans leur état actuel de 0 m. 11 :

OS · P · P · INV  
*co(n)s(ul), p(ater) p(atriciae), inv[ictus]?*

16. — Même endroit. Lettres hautes de 0 m. 035 :

N  
R O G  
V I X

D'omets d'autres fragments insignifiants.

17. — Épitaphe qui vient d'être trouvée (10 novembre 1900) au même endroit que les tombes des *Cn. Servili* que j'ai mentionnées au commencement de ce rapport. Stèle calcaire à socle, haute de 0 m. 80, large de 0 m. 36, brisée en haut. Les lettres sont hautes de 0 m. 03 :

I L I A C N  
E F I L · M A R H E L L A P I A  
V I X · A N N I S · L X X X X · H · S · E ·

Copie de M. Monchicourt.

*Marhella*? nom indigène que je crois inédit, ou tout simplement faute du lapicide pour *Marcella*.

18. Djama (*Zama M...*). — Dans l'angle d'une maison arabe nouvellement construite, non loin de la source. Fragment large de 0 m. 26. Lettres hautes de 0 m. 025 et 0 m. 02 :

N E P T V N O a u g · s a c r ·  
P R O S A L V T E I M P E R A T O R ·  
N O S T R O R V M T O T I V S Q V E D o n u s d i v i n a e c o r n u

Dédicace à Neptune, protecteur des sources et des fontaines, à rapprocher de toutes celles qui ont été découvertes, notamment dans ces dernières années, dans la région du Kef et de Maktar. La plupart de ces inscriptions remontent au commencement du m<sup>e</sup> siècle, indication précieuse pour fixer l'époque où la colonisation romaine porta son principal effort sur les hauts plateaux, afin de les mettre en valeur. En général, la dédicace est gravée au moment de la captation de la source qu'elle concerne, et couronne la façade de l'installation hydraulique aménagée par les Romains.

19. **Djebel-Oust.** — Dalle funéraire en pierre calcaire, longue de 1 m. 55, haute de 0 m. 66, épaisse de 0 m. 18. Lettres très irrégulières, hautes de 0 m. 13 à 0 m. 14, tracées dans le sens de la longueur de la pierre, sur deux lignes. A gauche, un chrisme de forme constantinienne, accosté de l' $\alpha$  et de l' $\omega$  :

 FORTVNATVS TVTVS IN  
P A C E

20. — Dalle funéraire en pierre calcaire, longue de 1 m. 27, large de 0 m. 61, épaisse de 0 m. 08. Lettres gravées au trait, hautes de 0 m. 07 :

S A R G A N I  
I N P A C E

J'ai fait entrer ces deux inscriptions chrétiennes au musée du Bardo.

**Carthage.** — Les textes suivants ont été découverts en 1899-1900, dans les fouilles de la basilique byzantine que j'ai déblayée à Dermech, dans le terrain Ben-Attar. La basilique proprement dite n'a fourni que quelques fragments. Les inscriptions proviennent presque toutes de la nécropole chrétienne qui entourait le sanctuaire, surtout en amont de la colline à laquelle s'adossait celui-ci, c'est-à-dire au Nord et à l'Ouest.

21. — Dans le baptistère, fragment de plaque en marbre blanc opisthographé, brisé sur deux côtés. Inscriptions de l'époque byzantine :

1<sup>re</sup> main. — Fin d'une inscription, le chrisme accosté de l'alpha et de l'oméga, à moitié brisé, puis le mot

† A Λ Λ O C

2<sup>e</sup> main. — Commencement d'une inscription. La croix, puis les trois lettres suivantes :

† Υ Η Α

Ces lettres se trouvant au début d'une ligne, il est impossible d'y voir les sigles :  $\nu(\iota\delta\varsigma)$ ,  $\pi(\nu\epsilon\tilde{\nu}\mu\alpha)$   $\alpha(\gamma\iota\omicron\nu)$ , car il manquerait le premier terme de la Trinité. Ce débris épigraphique semble plutôt avoir appartenu à l'épithaphe du personnage qui se trouvait enterré sous l'autel de la chapelle attenante au baptistère et dont la tombe a été violée par les envahisseurs arabes au moment de la destruction de la basilique.

22. — Dalle funéraire en pierre calcaire. Lettres hautes de 0 m. 08 à 0 m. 010, tracées dans le sens de la longueur de la dalle :

SAFRAG FIDELIS IN PACE

*Safrag*, nom indigène que je crois inédit.

23. — Morceau de belle moulure de soubassement, en marbre blanc, long de 0 m. 80, large de 0 m. 30, taillé en biseau, épais du côté de la moulure de 0 m. 08, et de 0 m. 045 seulement de l'autre côté. Inscription gravée au revers, en lettres hautes de 0 m. 08 à 0 m. 06 :

BONIFATIVS

LEPORIVS FIDELE IN PAC<sup>E</sup>

*Bonifatius Leporius fidele[s] in pace.*

Cette épithaphe a été trouvée en place, le 4 mai 1899, sur un tombeau chrétien qu'entouraient plusieurs autres sépultures anépigraphes. L'une de celles-ci était recouverte d'un fragment de corniche présentant la lettre d'assemblage suivante :

M

24. — Grande dalle calcaire brisée à droite et à gauche. Épithaphe double, en lettres grossières, hautes de 0 m. 06 à 0 m. 08 :

IVS FIDELIS IN  $\left. \begin{array}{l} \text{pace} \\ \text{ce} \end{array} \right\}$   
S FIDELIS IN PA  $\left. \begin{array}{l} \text{pace} \\ \text{ce} \end{array} \right\}$

25. — Dalle de marbre veiné, épaisse de 0 m. 04. Lettres gravées au trait, hautes de 0 m. 05; au-dessous de l'épithaphe, la croix constantinienne :

ISTTORAQVS  
FEDELIS IN PA  
CE



A remarquer, à la première ligne, le D retourné; peut-être ce caractère équivaut-il simplement aux lettres CI accolées. Il faudrait lire alors *Isttoraciüs*, c'est-à-dire *Storaciüs*. Le nom *Storacia* est déjà connu par une inscription chrétienne<sup>(1)</sup>.

26. — Dalle de marbre trouvée en place sur un tombeau. Lettres de forme régulière, bien que simplement gravées au trait, hautes de 0 m. 02 :

VICTOR

Une dalle funéraire voisine présentait simplement un *swastika* :



27. — Fragment de marbre blanc, large de 0 m. 17, haut de 0 m. 30, épais de 0 m. 04, brisé de partout, sauf au sommet. Trouvé dans la basilique, près de l'autel. Opisthographe.

1<sup>re</sup> main. — Lettres très soignées, hautes de 0 m. 04, de forme inusitée :

V L D O H I A  
X G I I I D P H

... uldonia... vixit] an[nos] XII d(e)posita)...

(1) *Corp. inscr. lat.*, V, 4850.

2<sup>e</sup> main. — Lettres irrégulières, hautes de 0 m. 044 :

S · FIDELIS  
X

28. — Dans la basilique, près de la citerne à gauche de l'autel, plaque de marbre blanc brisée à gauche et en bas, épaisse de 0 m. 03. Lettres hautes de 0 m. 06 à 0 m. 08 :

CRIS  
in PACE  
S

Près de ce fragment a été découverte une petite vasque en marbre blanc, calotte sphérique accostée de quatre oreillons, l'un réservé pour le bec de la cuvette, les trois autres portant les trois premières lettres de l'alphabet :

A B C

29. — Fragment de marbre rose veiné, trouvé près du précédent. épaisseur 0 m. 045. Lettres au trait, hautes de 0 m. 075 à 0 m. 055 :

X	R E S	titulus ou tu
	I N	pace
	V I X I	t annis

30. — Un autre fragment, païen celui-là, porte les lettres suivantes, hautes de 0 m. 032 :

equo publico ORnato  
CIVIT

31. — Plaque calcaire, brisée de partout, sauf au sommet. Lettres hautes de 0 m. 05 :

M A R I  
fide LES IN I ace

32. — Basilique. Fragment de plaque de marbre blanc, épais de 0 m. 025. Lettres hautes de 0 m. 06 à 0 m. 08 :

$$\left. \begin{array}{l} \text{FIDELIS} \cdot \text{FID} \\ \text{VIXIT} \cdot \text{A} \end{array} \right\} \begin{array}{l} \text{elis in pace} \\ \text{annis} \end{array}$$

33. — Fragment brisé de partout, sauf à gauche. Lettres hautes de 0 m. 035 :

$$\left. \begin{array}{l} \text{FOR} \\ \text{CAIV} \end{array} \right\}$$

34. — Hauteur des lettres, 0 m. 036 :

*fide* LIS IN PACE

35. — Hauteur des lettres, 0 m. 047 :

$$\left. \begin{array}{l} \text{E} \cdot \text{N} \\ \text{fid} \text{E} \text{LIS} \end{array} \right\}$$

36. — Hauteur des lettres, 0 m. 12 :

DP · I · die

37. — Lettres hautes de 0 m. 085 :

$$d \overline{P} \cdot \text{II} \cdot \text{ID}$$
  
*d(e)p(ositus) (die) III Id(us) . . .*

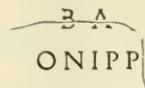
38. — Belles lettres, hautes de 0 m. 032 :

D > ID

39. — Lettres hautes de 0 m. 03 :

$$\begin{array}{l} \text{mens} \cdot \text{III} \cdot \text{D} \cdot \text{VIII} \\ \text{RIA} \end{array}$$

40. — Fragment brisé à droite et en haut. Lettres hautes de 0 m. 045 :



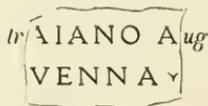
J'omets une vingtaine d'autres fragments aussi insignifiants, dont il me paraît inutile d'encombrer les éditions futures du *Corpus*.

INSCRIPTIONS PAÏENNES.

41. — Dans le caveau qui servait de cachette aux statues dont j'ai signalé la découverte au mois de février 1899, fragment de disque en marbre blanc, épais de 0 m. 02, sur lequel est figuré, au trait, un cheval de course galopant à droite, la tête bridée, ornée de bandelettes et surmontée d'une aigrette; au-dessus, une inscription, en lettres hautes de 0 m. 006, donne le nom du cheval :

LATINVS

42. — Fragment de marbre blanc, brisé de partout, sauf au sommet, épais de 0 m. 02. Lettres bien gravées, hautes de 0 m. 04 et 0 m. 025 :



43. — Fragments de marbre blanc, brisé en haut et à droite. Lettres hautes de 0 m. 05 :

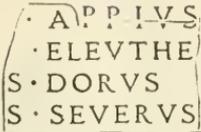


44. — Fragment brisé de partout, sauf à gauche. Lettres hautes de 0 m. 02 :

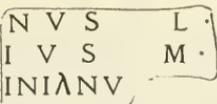


45. — Trois fragments d'une même liste de noms gravés sur deux colonnes au moins, sur une plaque en marbre blanc, épaisse

de o m. 03. Lettres hautes de o m. 05. Les pré-noms sont très détachés du nom :

a.  ou *Attius* ?

b. 

c. 

Cf. les fragments de liste militaire conservés au musée Saint-Louis de Carthage et trouvés près de la basilique de Damous-el-Karita (1).

46 à 49. — Fragments de marbre blanc, insignifiants par eux-mêmes, mais portant des lettres gravées avec soin et de belle hauteur, appartenant à des textes non funéraires.

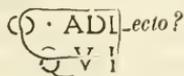
Lettres hautes de o m. 04 :



Lettres hautes de o m. 065 :



Lettres hautes de o m. 06 :



(1) *Musée Lavignerie*, II, pl. XVIII, n° 6.

Lettres hautes de 0 m. 06 :

IMPO

J'ai recueilli en outre, dans la basilique, un certain nombre de fragments de belles inscriptions dont le marbre, découpé après coup en losanges et en languettes, avait servi à composer les motifs en *opus sectile* qui décoraient les murs du baptistère et de la chapelle latérale.

50. — Inscription cursive tracée sur la paroi extérieure d'un support de vase ou d'amphore en terre cuite, ayant la forme d'un manchon cylindrique évasé au sommet, mesurant 0 m. 12 de diamètre à la base, 0 m. 18 au sommet et 0 m. 06 de hauteur. Basilique :

MANLICVS

51. — Plaque de marbre, brisée de partout, sauf en haut, épaisse de 0 m. 04. Belles lettres, gravées avec soin, hautes de 0 m. 075 à 0 m. 04. Trouvée sur le plateau de l'Odéon :

dis ma N I B V S  
 TA · P I A · M  
 N I S X X  
 O P

52. — Immédiatement au Nord-Est de la basilique de Dermech, j'ai rencontré un groupe de tombes païennes dont il me paraît difficile d'expliquer la présence en cette région, au centre de la ville romaine. Le mobilier de ces sépultures, dont une seule était munie d'une épitaphe, a fourni des objets assez variés : épingles de bronze ou d'os, perles émaillées, dés à jouer, poteries communes, et quelques lampes, parmi lesquelles il en est deux qui méritent d'attirer l'attention.

La première (fig. 1) est du type de ces belles lampes à queue forée, de forme élégante bien qu'assez massive, sorties de la fabrique du *Pullaeni*, et qui sont généralement décorées de paysages

et de scènes de pêche ou de chasse traités dans le goût alexandrin. Celle-ci représente, dans un site rocheux et boisé, un *salvus*, des rabatteurs qui poussent une biche, effrayée par leurs cris, vers un filet tendu en arc de cercle. Ce motif rappelle la chasse à l'antilope que figure l'une des mosaïques, aujourd'hui détruite, des bains de Pompeianus, à l'Oued-Athmenia :



Fig. 1.

L'autre lampe (fig. 2), de grandes dimensions, a la forme d'une barque. La partie médiane est garnie de huit becs, quatre de chaque côté, et de deux anneaux de suspension; le couvercle au milieu est brisé et manque; il devait être orné d'une représentation d'Isis. Les deux extrémités, de forme triangulaire, se terminent aussi par deux becs. Elles figurent deux niches cintrées surmontées du croissant retombant sur le disque, et abritant les bustes de Sérapis coiffé du calathos, et d'Harpocrate, la tête surmontée de la fleur de lotus, le doigt sur la bouche et tenant de la main gauche une corne d'abondance. Cette grande lampe, faite pour être suspendue, devait servir de luminaire dans quelque sanctuaire alexandrin,

comme ce *Serapeum*, dont les ruines ont été retrouvées par Sainte-Marie précisément dans ce même quartier :

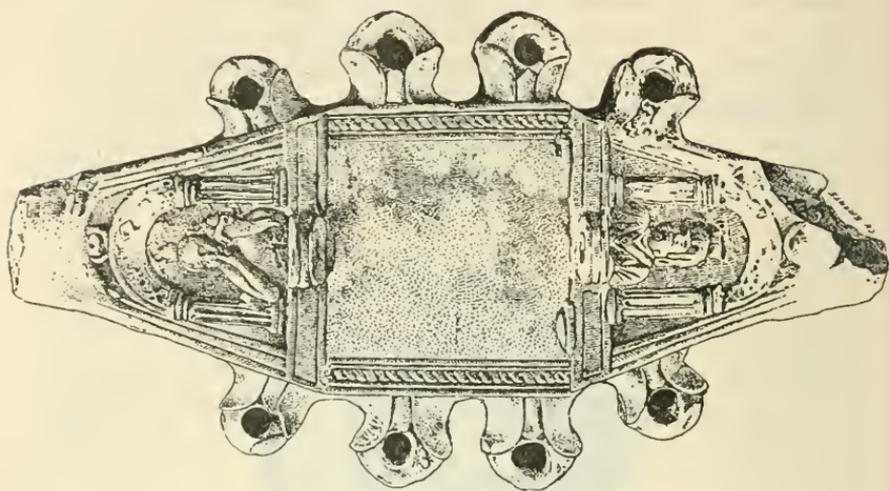


Fig. 2.

Elle est d'un type analogue à ces grandes lampes de basilique chrétienne dont nous possédons quelques beaux spécimens au musée du Bardo, et dont j'ai découvert de nouveaux exemplaires dans les dépendances de la basilique de Dermech.

Voici la seule épitaphe qui ait été trouvée dans ce groupe de tombes païennes. Plaquette de marbre bleuâtre, épaisse de 0 m. 02, écornée en bas à gauche; lettres hautes de 0 m. 03 :

M·FVLVIVS·RVFVS  
P I V S · V I X I T  
ANN·XXIV·H·S·E

53. — Plaquette de marbre blanc, brisée à droite et en haut; lettres hautes de 0 m. 025 à 0 m. 03 :

DECEM·  
P V A N

54. — Fragment. Lettres hautes de 0 m. 08 :

VM

55. — Fragment. Lettres hautes de 0 m. 07 :

FORT  
FIO

56. — Belle plaque de marbre blanc, épaisse de 0 m. 04, brisée de partout. Lettres bien gravées, hautes de 0 m. 06 à la première ligne, 0 m. 045 à la troisième, 0 m. 05 à la quatrième :

S I M I L  
A M E N · P *erpetuus*  
B E L L O · R  
R A E F A T O

57. — Fragment de marbre blanc, épais de 0 m. 02, brisé de partout, sauf à gauche. Lettres soulignées, hautes de 0 m. 022 .

I N P A c c  
D E P o s i u s  
I

58. — Fragment de marbre. Hauteur des lettres, 0 m. 05 :

S FIDELis *in pace*

59. — Fragment opisthographe. Lettres hautes de 0 m. 06 et 0 m. 08 :

VICTI et R

60. — Fragment opisthographe. Lettres hautes de 0 m. 07 et 0 m. 065 :

*fidelis* S I N *pace*

VC  
ECT

61. — Plaquette de marbre blanc, brisée à droite et en haut. Lettres hautes de 0 m. 03. Basilique :

| √ R M G S |

Je ne sais comment expliquer ces quatre lettres, qui paraissent des sigles.

Oued-Ramel. — Fouilles de la basilique chrétienne de Sainte-Marie du Zit.

62. — Linteau calcaire couronnant la porte du bas-côté droit de la basilique; large de 1 m. 55, haut de 0 m. 30, profond de 0 m. 52. Au milieu, gravé au trait, un niveau avec le fil à plomb; à droite et à gauche, une palme, puis un chrisme constantinien.

63. — Dans l'une des rosaces formées par la mosaïque qui pavait la grande nef, épitaphe en lettres soulignées, noires sur fond blanc, séparées par une croix latine placée au centre et dessinée en cubes blancs et noirs avec points roses au milieu. Hauteur des lettres, 0 m. 10 à 0 m. 08 :

VI	F A	C R A	XIT
	I N P	C E	
	N	N I S	
	LXXX		

*Facra (?) vivit in p(a)ce (u)nnis LXXX.*

64. — Mosaïque tombale, dans un des entre-colonnements de la colonnade qui séparait la grande nef du bas côté de droite.

La mosaïque a été mutilée par un remaniement de la colonnade. Il ne reste plus que le bas de l'épitaphe, dont les lettres sont disposées en sens contraire des ornements qui l'encadraient. Hauteur des lettres, 0 m. 12, noires sur fond blanc et très irrégulières. Largeur du cadre, 0 m. 90 :

INPA  
CEANNIS·L

Au-dessous, une sorte de crosse ou de *lituus*, puis le chrisme constantinien entre deux branches de roses, et dessiné lui-même en cubes calcaires roses.

Une autre mosaïque tombale, placée sous la même colonnade, est mieux conservée, mais n'a pas d'épithaphe. Le champ de la tombe est orné de rosaces tangentes, coupées en leurs points de contact par d'autres rosaces de même diamètre, également tangentes les unes aux autres; au sommet sont figurées deux colombes affrontées de part et d'autre d'une croix grecque.

Les autres mosaïques tombales de la basilique de l'Oued-Ramel étaient trop mutilées pour qu'il soit possible de les décrire ici.

**Tabarka.** — Fouilles exécutées par M. le colonel du génie Dolot au Sud-Est du jardin de l'hôtel Tîret, immédiatement au Nord de la borne d'immatriculation n° 246. Ces fouilles n'ont porté que sur un espace de terrain très restreint, un carré de dix mètres de côté, dans les ruines de la basilique chrétienne déjà explorée en 1890 par le Service des Antiquités<sup>(1)</sup>, et qu'il y aurait lieu de déblayer méthodiquement dans son entier. Elles ont fait apparaître un alignement de colonnes dont les socles sont tous en place sur un pavement de mosaïque où s'encastrent de nombreuses tombes chrétiennes. Ces tombes, enlevées par les soins de M. le colonel Dolot, ont été remontées au musée du Bardo, qui a bénéficié de la moitié des trouvailles faites.

**65.** — Tombe I. Mosaïque tumulaire formée d'un rectangle long de 2 mètres et large de 0 m. 80, divisé en trois registres superposés.

Au sommet, dans un encadrement carré de 0 m. 80 sur 0 m. 80, couronne de lauriers entourant un chrisme constantinien, et circonscrite par une deuxième couronne faite d'une palme; aux quatre coins, des fleurons se correspondant deux à deux. Le chrisme est fait de cubes de brique rouge sur fond blanc; les feuillages et l'encadrement sont en cubes de brique ou de calcaire aux tons indécis, roux, ocre jaune, grisâtre, bistre et verdâtre.

<sup>(1)</sup> Cf. La Blanchère, *Tombs en mosaïque de Thabraca*, Bibl. d'archéol. africaine, t. 1, p. 1 et suiv. — C'est de ce même endroit que proviennent la plupart des mosaïques tombales de Tabarka conservées au musée du Bardo. Cf. La Blanchère et Gauckler, *Catálogo du musée Alaoui*, série A, n° 39 à 82.

Au-dessous, dans un cartouche à queues d'aronde, haut de 0 m. 30 sur 0 m. 80 de largeur, l'épithaphe en lettres de 0 m. 08, roux sur fond blanc :

DOMITIA  
IN PACE

Au bas, dans un encadrement à peu près carré, 0 m. 90 sur 0 m. 80, un grand calice à panse côtelée et à deux anses, symbole équivalent de l'orant qui ne se rencontre jamais avec lui sur une même mosaïque, à Tabarka. L'axe du vase est perpendiculaire à celui de la tombe. Du calice sortent des branches de rosiers, fleuries de roses rouges sur lesquelles se posent des colombes, et un rinceau de vigne chargé d'une grappe; deux autres colombes encadrent le pied du calice.

66. — Tombeau n° 2, à un mètre plus au Nord. Mosaïque tumulaire de mêmes dimensions que la précédente, divisée en deux registres superposés présentant à peu près les mêmes éléments de décoration.

Au sommet, dans un encadrement carré dont les coins sont ornés de fleurons, couronne entourant l'épithaphe, qui est tracée en caractères hauts de 0 m. 06 à 0 m. 07, rouge sur blanc :

A † ω  
PECVLIVS IN  
NOCENS FID  
ELIS IN PACE

Au-dessous, dans un encadrement rectangulaire, deux colombes affrontées becquettent un rosier fleuri dont les branches se développent en rinceaux dans tout le champ de la mosaïque. Les cubes sont en brique et en pierre calcaire, de grandes dimensions.

67. — Tombeau n° 3 de mêmes dimensions que les précédents et à 0 m. 60 au Nord-Est, entre deux bases de la colonnade. Deux registres superposés.

Au sommet, dans un encadrement rectangulaire, l'épithaphe, entourée d'une couronne, entre deux flambeaux :

P E R  
P E T V A  
IN PACE

Au-dessous, une orante vêtue d'une tunique à manches flottantes très larges, rayée de jaune et de vert, chaussée de rouge; la tête est encapuchonnée d'un voile blanc qui retombe sur les épaules et couvre tout le buste comme une mante; dans le champ, des roses rouges et des colombes, deux de part et d'autre de la tête, et deux autres, affrontées, sous les pieds de l'orante.

68. — Tombeau n° 4. Sépulture d'enfant, mesurant seulement 0 m. 80 de hauteur et 0 m. 40 de largeur.

Petite fille en orante, vêtue d'une simple tunique blanche à manches étroites, assez courte, garnie d'une large bande noire qui tourne autour du cou et retombe verticalement en avant des deux côtés depuis les épaules jusqu'au bas de la tunique. Par-dessus est jeté l'*orarium* blanc, bordé de noir. Les pieds sont chaussés de blanc. Les cheveux, noirs, sont bouclés.

Au-dessous, l'épithaphe, très mutilée, en lettres hautes de 0 m. 045 à 0 m. 05, noir sur blanc :

ELIA' OC

NEI 

NN 

*Elia* . . . [*i*]m[ocens]?

69. — Tombeau n° 5. Très mutilé. Orant vêtu de la dalmatique et d'un manteau, entre deux flambeaux.

Au-dessous, dans une large couronne de lauriers, chrisme ayant la forme d'une croix ansée, inscrite dans un cercle.

70. *Thala*. — J'ai signalé, il y a trois ans<sup>(1)</sup>, la découverte faite à *Thala*, sur le versant droit du ravin et un peu en amont de la fontaine romaine, de nombreux morceaux d'architecture et de dédicaces appartenant à un sanctuaire de Saturne. Les fouilles que j'ai fait faire pour retrouver les substructions de cet édifice ont mis au jour une basilique chrétienne, construite avec les débris du temple, qu'elle avait remplacé à une époque qui ne me paraît

<sup>(1)</sup> *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1898, p. 114 et suiv. Cf. *Bulletin archéologique du Comité*, 1900, p. 97, n° 13.

pas pouvoir remonter plus haut que le v<sup>e</sup> siècle. Un nouveau fragment de frise architravée portant une dédicace à Saturne a été découvert au cours des travaux. Hauteur des lettres, 0 m. 04 à 0 m. 05 :

SATVRNO ☉ AVG ☉ MEGRIN  $\sqrt{s}$

71. — Le plan de la basilique a été relevé dans tous ses détails par M. Sadoux, inspecteur des Antiquités, et sera publié dans notre ouvrage sur les *Monuments historiques de Tunisie*. L'abside du fond était entièrement pavée d'une mosaïque bien conservée. Le motif décoratif est des plus simples : il se compose d'une série de cercles égaux de 0 m. 62 de diamètre, séparés par des carrés mesurant 0 m. 45 de côté, alternant avec des losanges; mais le mosaïste a cherché à racheter l'indigence et la monotonie de la composition générale par la variété des détails. Rosaces, carrés et losanges sont tous ornés, et chacun d'un dessin différent, toujours géométrique, sauf pour les trois rosaces centrales; celle du milieu contient la dédicace, en lettres soulignées, noir sur blanc, hautes de 0 m. 08 :



*Felix Zaccarius cum suis botum solbit.*

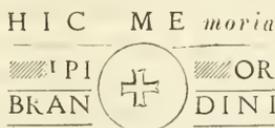
*Zaccarius*, nom d'origine indigène que je crois inédit.

Le carré qui est placé devant la rosace centrale, vers l'entrée de l'abside, présente une croix grecque, et les deux rosaces qu'il sépare sont ornées de deux calices à panse côtelée.

72. — Enfin, à gauche de la dédicace, la composition décorative s'interrompt pour faire place à une mosaïque tombale, longue de 2 mètres, large de 0 m. 95 au sommet et de 0 m. 70 seulement à la base; celle-ci est décorée d'un grand vase jaune et rouge, à

pause côtelée et à deux anses, d'où sortent deux rinceaux en volute se recourbant intérieurement de part et d'autre d'une petite rosace.

Au-dessus, dans une circonférence de 0 m. 40 de diamètre, rouge et noire, est inscrite une croix latine, rouge sur fond blanc, accostée de l'*alpha* et de l'*oméga*, en cubes noirs; au-dessus, et de part et d'autre de ce cercle, sont disposées les trois lignes de l'épigraphie, qui sont assez mutilées. Hauteur des lettres, 0 m. 07 :

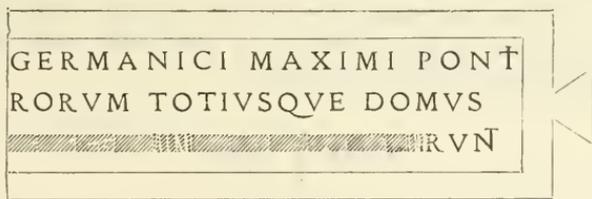


Dans les deux coins du bas, au-dessous du calice, deux palmettes complètent la décoration.

Après que la mosaïque eut été enlevée pour être transportée au musée du Bardo, le tombeau qu'elle recouvrait a été ouvert. C'était une auge, recouverte de deux dalles calcaires et profonde de 0 m. 45; le squelette mesurait 1 m. 60 de hauteur; aucun objet n'a été trouvé dans la sépulture.

73. *Thala.* — L'inscription suivante m'a été communiquée avec un estampage par M. Barué, contrôleur civil.

Linteau calcaire, brisé en bas et à gauche. L'inscription était gravée sur trois lignes enfermées dans un cartouche à queues d'aronde. La 3<sup>e</sup> ligne a été retaillée, et il n'en reste plus que les trois dernières lettres. Les caractères, très lisibles, sont hauts de 0 m. 045 à 0 m. 05 :



[*Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) M. Aureli(i) Antonini Pii Felicis Augusti. Parthici maximi, Britannici maximi, Germanici maximi, ponti]ficis maximi. . . et Juliae Augustae matris Augusti et cast]rorum totiusque domus [divinae eorum . . .                      dedicaver]unt.*

C'est, selon toute apparence, une dédicace à l'empereur Caracalla et à sa mère Julia Domna.

74. **Chemtou.** — Le Directeur de la Société des Batignolles a bien voulu me remettre pour le Bardo quelques antiquités qui se trouvaient déposées dans les magasins de la Compagnie à Tunis. Ce sont deux grandes tuiles funéraires, décorées de stries et de sinuosités tracées avec quatre doigts sur la terre encore molle; puis une stèle à bas-relief, formée d'une plaque calcaire épaisse de 0 m. 075 et mesurant 0 m. 60 de large sur 0 m. 60 de haut, brisée au sommet. Le haut de la pierre est occupé par un personnage debout, drapé de la toge. Au-dessous, l'épithaphe déjà publiée<sup>(1)</sup>, en lettres hautes de 0 m. 04, assez grossièrement gravées :

D · M · S  
L · M V R D I V S  
F I I L I X · P · V · A ·  
XXVIII

*D(is) M(anibus) s(acrum). L(ucius) Murdius Felix p(ius) v(ixit) a(nnis) XXVIII.*

75. — Thermes situés, à 35 kilomètres au Sud de Mahdia, sur la côte. Fouilles de M. Dominique Novak, subventionnées par l'Association historique de l'Afrique du Nord. L'une des chambres récemment déblayées à l'étage inférieur de cet édifice considérable et luxueux est pavée d'une mosaïque ornementale très simple, formée d'une combinaison de losanges et de carrés renfermant des croix entrelacées; au milieu du pavement est ménagé un cadre octogonal dentelé, présentant l'inscription suivante, qui donne le nom du propriétaire des thermes, ou, peut-être, mais cela me semble plus douteux, celui du mosaïste :

TH|E ∪ B|A  
N I I

*Thebanii.*

<sup>1)</sup> Cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 10599 et 14650.

Les lettres de la première ligne sont séparées par trois barres verticales; celle du milieu, plus haute que les deux autres, est surmontée d'un fer à cheval; cette curieuse figure, qui avait sans doute une vertu prophylactique et servait à écarter le mauvais œil, doit être rapprochée de celle que j'ai déjà signalée <sup>(1)</sup> sur une mosaïque de seuil que j'ai découverte à Oudna, dans la maison de Masurius. On a rencontré des motifs semblables à Tingad, sur le bord du trottoir du forum <sup>(2)</sup>, et sur des cippes funéraires de la région de Tébessa.

76. Sidi-Ahmed-Djedidi. — M. Du Paty de Clam m'a communiqué l'estampage de l'inscription suivante, trouvée par lui dans la cour de la koubba de Sidi-Ahmed-Djedidi, qui occupe, sur la route d'Hamamet à Zaghouan, une position assez remarquable au point de vue agricole et militaire. Au Nord de la koubba, sur la rive droite du torrent, s'étendent, à flanc de coteau, des ruines en bel appareil, malheureusement très détruites <sup>(3)</sup>. Le texte est gravé sur un linteau de pierre calcaire, large de 0 m. 70 et haut de 0 m. 30, brisé à droite; il ne manque que peu de lettres. Les caractères, très nets, mais assez négligés, sont hauts de 0 m. 04 :

PRO SALVTE INVICTI·D·N·  
 IMP·CAES·LICINI GALLIENI AVG·E  
 CORNELIAE SALONINAE·AVG·Co  
 EX·V·N·DEORV·CERERVm·S·S·ASClo  
 INSTRVXIT·C·LICINIVS·FELIX  
 ABDE POSTVMIVS

*Pro salute invicti d(omini) n(ostri) Imp(eratoris) Caes(aris) Licini(i) Gallieni Aug(usti) et Corneliae Saloninae Aug(ustae) co[n]j[ugis], ex v(oto) [ou e.v. v(isu)] n(unini) Deorum Cererum, s(uo) s(umptu) a so[lo] instruxit C. Licinius Felix Abde(rensis)? Postumius.*

À la ligne 4, il est possible que la dernière lettre du mot DEORV soit un VM lié.

<sup>(1)</sup> Bull. arch. du Comité, 1897, p. 365, n° 13 et note 1.

<sup>(2)</sup> Cf. Cagnat et Boeswillwald, Tingad, p. 32 et fig. 16.

<sup>(3)</sup> Cf. Cagnat, Explorations en Tunisie, II, p. 10.

Dédicace à l'empereur Gallien et à sa femme Salonine, impératrice rarement nommée sur les inscriptions d'Afrique. Le principal intérêt de ce texte réside dans la mention des déesses Cérès, dont le nom apparaît sur toute une série de textes africains, qui ont été étudiés par M. Doublet, à propos d'une stèle de Bou-Djelida<sup>(1)</sup>, et par M. A. Audollent<sup>(2)</sup>.

La découverte faite à Carthage, par le R. P. Delattre, de la dédicace punique d'un temple d'Astoreth et de Tanit du Libanon, déesses qui semblent correspondre à Déméter et Perséphone, à Cérès et Proserpine, est venue jeter un jour nouveau sur cette série épigraphique si importante pour la connaissance des croyances religieuses de l'ancienne Afrique<sup>(3)</sup>. D'autre part, une inscription trouvée, il y a quelques années, à Constantine, nous a révélé l'existence, dans l'ancienne Cirta<sup>(4)</sup>, d'un culte *des Mercures*, qui semble avoir été inspiré, comme celui des Cérès, par le désir d'unifier les croyances religieuses des Africains et de fondre dans une seule et même adoration les divinités opposées des mythologies carthaginoise et gréco-romaine.

**77. Souk - el - Abiod.** — Tombe chrétienne découverte par MM. de la Houpière et du Paty de Clam dans le jardin Caccia. Ce monument funéraire renfermait trois auges maçonnées contiguës, contenant quelques ossements très décomposés, sans aucun mobilier funéraire, et recouvertes de dalles qui supportaient une mosaïque longue de 2 mètres et large de 0 m. 90. Dans un encadrement formé d'une rangée de denticules et d'une torsade est disposé, dans le sens de la longueur, une triple épitaphe en cinq lignes soulignées, au milieu du champ. Au sommet, une couronne dentelée entoure un chrisme de forme constantinienne, accosté de

<sup>(1)</sup> *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 129 et suiv.

<sup>(2)</sup> *Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Carthage*, 1896, p. 802 et suiv. — *La Cérès Africain*.

<sup>(3)</sup> Cf. R. P. Delattre, *Sur l'emplacement du temple de Cérès à Carthage (Mémoires de la Société des antiquaires*, 1899, t. VIII, p. 1 et suiv.). *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1898, p. 99, 100, 153, 235 à 253. — Ph. Berger, *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 1899, t. V, p. 11, 25 et pl. I. — Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, 1899, t. III, p. 5 et suiv. et p. 186 et suiv. — Gsell, *Chronique d'archéologie africaine, dans les Mélanges de l'École de Rome*, 1899, t. XIX, p. 43-44, et 1900, t. XX, p. 94 et suiv.

<sup>(4)</sup> Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 386 et suiv.

de l'alpha et de l'oméga, en cubes d'émail bleu foncé; au-dessous, deux colombes affrontées becquettent une branche de rosier fleurie. Au bas de la tombe est figuré un cep de vigne avec feuilles, grappes et vrilles. La mosaïque est faite tout entière, à une seule exception près, de cubes calcaires de couleurs assez vives et disposés avec un sentiment délicat des nuances, mais de grandes dimensions. Les lettres de l'inscription atteignent 0 m. 085 de hauteur :

NARDVS·SENIOR  
TVRAS·SVS IVNIOR  
RESTITVTVS IVNIOR  
RECESSIT PRIDIE IDVS  
MAIAS·FIDELES IN PACE

*Nardus*, *Turassus*, noms peut-être indigènes d'origine, et que je crois inédits.

La mosaïque, en parfait état de conservation, a été enlevée par les soins de l'atelier du Bardo et transportée au musée Alaoui.

78. — Le mausolée circulaire de Ksar-Menara a subi, l'an dernier, quelques dommages, très légers d'ailleurs, causés par les ouvriers de M. Averso, entrepreneur de travaux publics; j'ai fait arrêter ceux-ci à temps, au moment où ils se disposaient à transformer en carrière de pierres cet important monument historique. Les travaux commencés ont eu, du moins, un heureux résultat, celui de faire découvrir une nouvelle épitaphe appartenant à la même série que celles qui sont publiées au *Corpus*, t. VIII, n° 963. La pierre était malheureusement à demi engagée sous de gros blocs au moment où M. Sadoux l'a vue, et celui-ci n'a pu lire que les deux dernières lignes du texte, qui en comprend quatre. La stèle est large de 0 m. 68 et les lettres, bien gravées, sont hautes de 0 m. 10 :

HELVIAE PIAE  
SOCRVIS

D'autre part, les sondages pratiqués au pied du mausolée ont fait apparaître le soubassement, dont les moulures subsistent intactes tout autour du monument. Elles ont 0 m. 45 de saillie et

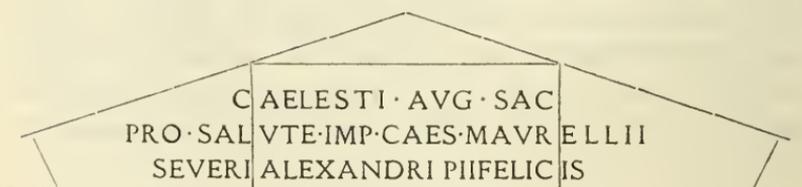
0 m. 50 de hauteur, et se composent d'un bandeau, d'une doucine renversée double, d'une bandelette et d'un cavet.

**79. Dougga.** — Au cours d'une récente tournée à Dougga, j'ai remarqué sur un fragment de la corniche du portique demi-circulaire, mis au jour dans les dernières fouilles du Service des antiquités, l'inscription suivante, en lettres hautes de 0 m. 05 :

K A K T H A G O

Ce nouveau nom de ville est à rapprocher des six autres noms que j'ai relevés précédemment sur d'autres morceaux de la même corniche : *Thugga*, *Laodicea*, *Dalmatia*, *Judaea*, *Syria*, *Mesopotamia*<sup>(1)</sup>, et qui paraissent se rapporter à des statues personnifiant ces villes et ces provinces, et couronnant l'entablement du portique demi-circulaire. Rappelons, à ce propos, qu'à Carthage le temple de *Caelestis* était l'un des monuments les plus importants de la cité<sup>(2)</sup>.

**80. Dougga.** — Les fouilles, conduites par M. Pradère, ont amené la découverte de quelques textes épigraphiques. Les plus intéressants sont deux fragments qui se rapportent, et complètent en outre, au sommet, la dédicace du temple<sup>(3)</sup> de *Caelestis* que nous avons supposé couronner la porte Nord-Est du sanctuaire<sup>(4)</sup>. La forme triangulaire des deux pierres qui portent ces fragments de la dédicace confirme notre hypothèse et prouve que l'inscription se trouvait, en effet, gravée dans le tympan du fronton qui couronnait la porte, et présentait la disposition suivante :



<sup>(1)</sup> Gauckler, *Bull. arch. du Conaté*, 1897, p. 404, n<sup>os</sup> 125-130. Cf. Cagnat et Gauckler, *Les temples païens*, p. 29.

<sup>(2)</sup> Cagnat et Gauckler, *op. cit.*, p. 24 et suiv., avec les références aux textes anciens.

<sup>(3)</sup> Cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 15-512.

<sup>(4)</sup> Cagnat et Gauckler, *op. cit.*, p. 28.

Ces fragments ont été trouvés dans le voisinage immédiat de la porte Nord-Est, en même temps que deux statues très mutilées et de travail médiocre, en marbre blanc. Elles étaient faites pour être adossées et sont sommairement dégrossies par derrière; de l'une, il ne reste que le torse, recouvert d'une courte tunique relevée à la taille par une ceinture et laissant les genoux à nu. L'autre sculpture est plus complète, mais il manque pourtant la tête, les deux mains et les jambes à partir des genoux. Elle représente un homme drapé de la toge romaine, de ce type dit *municipal* dont on retrouve en Afrique tant de spécimens, plus banals les uns que les autres.

Les autres inscriptions sont toutes funéraires et n'ont aucun rapport avec l'édifice où elles ont été trouvées.

**81. Dougga.** — Pierre calcaire. Lettres très négligées, hautes de 0 m. 04 :

D · M · S  
C · B I B V  
L E N I V S  
M V S T V T V  
S · V I X · A N N  
I S · X X V I  
S · H · E

*C. Bibulenus Mustutus vix(it) annis XXVI s(itus) h(ic) e(st).*

**82. Dougga.** — Pierre calcaire; hauteur des lettres, 0 m. 0/5. Inscription incomplète en bas :

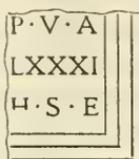
D M S  
V O L C E I A

**83. Dougga.** — Fragment calcaire, brisé en bas; hauteur des lettres, 0 m. 05 :

D · M · S  
I A N V A

*Ianna[rius ou ria.]*

84. **Dougga.** — Fragment d'épithaphe gravée en belles lettres, hautes de 0 m. 045, dans un encadrement mouluré, brisé à gauche et en haut :



85. **Dougga.** — Fragment calcaire, brisé à gauche et en haut. Hauteur des lettres, 0 m. 03 :

$\overbrace{d \quad m} \quad S$   
 $\checkmark D I N I$   
 VS·P·V·A·  
 XVII·H·S·E

La première lettre de la deuxième ligne est un V ou un N.

86. **Dougga.** — Fragment brisé de partout. Hauteur des lettres, 0 m. 06 :

$\overbrace{D \quad I \quad P \quad V}$   
 $\zeta TERIBT$   
 $\underbrace{VIXS}_{\text{ii}}$

87. **Dougga.** — Fragment brisé de partout. Hauteur des lettres, 0 m. 03 :

$\overbrace{A \cdot V I}$   
 $\zeta SEOV$

88-90. **Dougga.** — Inscriptions funéraires trouvées en avant du temple du Capitole (fouille de novembre 1900).

Fragment calcaire, brisé en bas. Hauteur des lettres, 0 m. 045 à 0 m. 035 :

$D \cdot M \cdot S$   
 $\left( \begin{array}{l} OTTA \cdot CI \\ ARVS \end{array} \right.$   
*vix ann*  $\checkmark \checkmark$

*Ottacil[ius?]* à la deuxième ligne.

89. — Fragment calcaire brisé au sommet. Hauteur des lettres, 0 m. 025 :

VIXIT · ANNIS  
XXXV · H · S · E

90. — Pierre calcaire. Lettres très effacées, hautes de 0 m. 04 :

D M  
AN ~~XXXXXXXXXX~~ IV ~~XXXXXXXXXX~~  
SATVRVS · P  
V · A · LXXXI  
H · S · E

91. **El-Djem.** — Linteau de marbre blanc, long de 2 m. 20 et haut de 0 m. 60, brisé à droite. Ce linteau avait été utilisé après coup comme montant de la porte d'une maison romaine à Bir-Etziri, à 7 kilomètres à l'Ouest d'El-Djem. Il devait couronner primitivement l'entrée d'un mausolée. Il est orné de moulures cannelées encadrant l'épithaphe suivante, dont je dois l'estampage à M. Ramonet, instituteur à El-Djem :

D M  
CORNELIA HONORATA MATER HANC

*D(is) M(anibus) Cornelia Honorata mater hanc...*

Le C initial a une forme majuscule; il est double des autres lettres.

92. **El-Djem.** — Plaquette de marbre blanc trouvée sur la route de Sfax, près de la Sebbala, à peu de distance de l'endroit où fut découverte la mosaïque de l'enlèvement d'Europe<sup>(1)</sup>. Largeur, 0 m. 25; hauteur des lettres, 0 m. 024 :

DIIS · MAN · SAC  
L · POMPONIVS · AMANDVLVS  
VIXIT · ANN · I · MENS · VI · DIEB · XI  
L · POMPONIVS · VRBANVS · F · DVLCISS ·

Estampage de M. Ramonet.

<sup>(1)</sup> Cf. Gauckler, *Bull. archéol.*, 1897, p. 376, n° 57.

Inscription du 1<sup>er</sup>, ou tout au plus du II<sup>e</sup> siècle, analogue comme façon à celles du cimetière des *officiales* à Carthage.

93. **El-Djem.** — Autre épitaphe du même type, trouvée près de la précédente. Plaquette de marbre de 0 m. 25 sur 0 m. 30. Hauteur des lettres, 0 m. 025 :

D · M · S ·  
IANVARIVS · VIXIT · ANNIS  
L · RVFIA CALLICORA  
CONIVGI DVLCISSIMO

Estampage de M. Ramonet.

*Callicora*, nom grec que je rencontre pour la première fois sous une forme latinisée.

Ces deux inscriptions, très intéressantes au point de vue des formes épigraphiques, sont aujourd'hui déposées au musée local d'El-Djem.

94. **Cheggayat.** — M. le capitaine Tribalet, du Service des Affaires indigènes, a bien voulu m'adresser l'estampage de l'inscription funéraire suivante, qu'il a découverte dans un tombeau de Cheggayat (cercle de Tatahouine) et qu'il vient de faire transporter à Tatahouine, en même temps que diverses autres inscriptions déjà connues trouvées dans la même région, notamment celles du *castellum* romain de Ras-el-Aïn, à la source de l'Oued-Tlalet. Le texte est gravé en caractères très nets, hauts de 0 m. 04, dans un encadrement mouluré de 0 m. 55 de largeur sur 0 m. 40 de hauteur :

D M S  
GENIO TARQVITIAE  
MARCELLE MATRI PISSIMAE  
BISIZL · THAEFA EMILIA RVSILL  
A · S · P · F · MATRI · SANCTISSIM  
AE · VIXIT · ANNIS · LXI · P · M ·

*D(is) M(anibus) s(acrum), Genio Tarquitiæ Marcell(a)e, matri piissimar. Bisizl (ou Bisci:l?) Thaeafa, (A)emilia<sup>(1)</sup>, Rusilla, s(ua) p(ecunia) fecerunt matri sanctissimae. vixit annis LXI p(lus) m(inus).*

<sup>(1)</sup> Ou *Thaeaf, Aemilia.*

Les seules lettres douteuses sont la quatrième et la cinquième de la quatrième ligne : FI, ou EI, ou TI.

Épithaphe d'une mère, gravée par les soins de ses quatre enfants. Les deux premiers portent des noms bizarres, certainement indigènes. Le mot douteux *Bisfzl?* appelle un rapprochement avec le nom connu *Birzil*.

**95-97. Maktar.** — Les quelques inscriptions suivantes m'ont été communiquées par M. le vicomte Begouen, il y a deux ans déjà, à l'époque de leur découverte. Je les donne ici, ne les ayant vu publier nulle part.

**95.** — Dans les ruines des Thermes, inscription trouvée en novembre 1897.

Stèle large de 0 m. 27, haute de 0 m. 24. Hauteur des lettres, 0 m. 035 :

S A T V R N I  
N V S M A R  
T I A L I S · F ·  
V I X I T · A N  
N I S · P I V S · X X V

**96.** — Au même endroit, stèle brisée en haut, très grossièrement dégrossie. Il ne reste que la fin de l'épithaphe au-dessous d'un bas-relief figurant le défunt debout dans une niche cintrée

V · A · II  
H · S · E

**97.** — Stèle calcaire brisée au sommet, et du même style que la précédente. Bas-relief représentant la défunte debout dans une niche, la tête manque. A gauche de la niche, une palme. Au-dessous, l'épithaphe :

A P R O N I A  
P R I M A · H · S · E

98. Henchir-Abd-es-Sellm. — Stèle à bas-relief mutilé, encastrée dans un mur :

DIS · MAN · SAC  
ALB · PVL LA  
LENVS · SALVI  
IVS · PIVS · VIXIT  
ANNIS ☉ LXIII  
H · S · E ☉  
VIBIA · SECVNDA

99-114. Carthage. — Fouilles du Service des antiquités en 1900, plateau de l'Odéon.

99. — Fragment de plaquette de marbre, brisé de partout, opisthographe. Hauteur des lettres, 0 m. 02 :

	IDILV FIDEL	is
<i>vixit anni</i>	S XX D̄P S̄D	}
	D̄N REGIS	

... *idilu[s] fidel[is in pace vixit anni]s XX d(e)p(ositus) s(ub) d(ie) . . . anno . . . ] d(omini) n(ostr)i regis . . .*

100. — Hauteur des lettres, 0 m. 06 :

<i>b.</i>	f̄ D E L I S
	i N N C cens

Malgré son état de mutilation actuel, ce texte présente un réel intérêt, étant donnée l'extrême rareté des inscriptions africain que l'on peut dater, en toute certitude, de l'époque vandale.

101. — Plaquette de marbre jaune, épaisse de 0 m. 01, brisée de partout. Lettres de bonne époque et très nettes, hautes de 0 m. 015 :

E	LSV	}
Λ	LIBERALIS	
XX	DVNO · MIL	

*es ou itavit*

Épithaphe d'un soldat.

102. — Plaque de marbre blanc, brisée de partout, sauf en bas. Lettres hautes de 0 m. 025, et à la dernière ligne de 0 m. 01 seulement :

(SEPTIMVS)  
VICTOR  
NIVS·C  
patr(ONO)

103. Plaque de marbre blanc, épaisse de 0 m. 03, brisée à droite et en bas. Lettres hautes de 0 m. 03 :

FELICI}

104. — Plaque de marbre blanc, brisée de partout, épaisse de 0 m. 015. Hauteur des lettres, 0 m. 03 :

(AMP)  
s I T V s

105. — Marbre blanc, brisé de partout. Jolies lettres, hautes de 0 m. 03 :

ε  
d I E B V S)  
mem(ORIAE·PO)suit

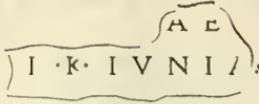
106. Environs de **Damous-el-Karita**. — Plaque de marbre blanc, épaisse de 0 m. 055. Hauteur des lettres, 0 m. 07 :

OCT  
CEN  
ZG  
OZ

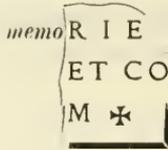
107. — Marbre blanc, épais de 0 m. 035. Hauteur des lettres, 0 m. 12 :

(NIE·EL·TVI)

108. — Marbre blanc, épais de 0 m. 045. Hauteur des lettres, 0 m. 09 :

  
 ... k(alendas) Junias.

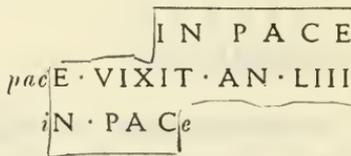
109. — Marbre blanc, épais de 0 m. 008. Hauteur des lettres, 0 m. 025 :



J'omets une quinzaine de fragments de la formule : *fidelis in pace*, sans autre intérêt.

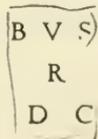
110. — Fragments trouvés dans le crypto-portique qui traverse l'Odéon dans la direction de l'axe central et se prolonge vers le théâtre.

Plaque calcaire, épaisse de 0 m. 08, en deux fragments incomplets qui présentent trois épitaphes gravées sur trois lignes, en lettres de 0 m. 05 à 0 m. 07, de deux mains différentes :



111. — Un autre fragment, en marbre blanc, présente la partie gauche d'une croix byzantine dans les branches de laquelle étaient inscrits l'alpha et l'oméga.

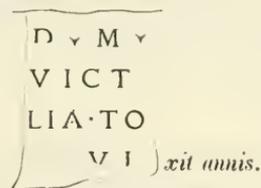
112. — Autre fragment de marbre blanc, brisé à droite et en haut, dentelé en bas, épais de 0 m. 04. Lettres hautes de 0 m. 02 :



113. — Fragment de plaquette de marbre jaune, épaisse de 0 m. 015, brisée à droite et à gauche et haute de 0 m. 13. Hauteur des lettres, 0 m. 008 :



114. — Fragment de marbre blanc, trouvé dans la propriété Angelvin, à Maxula-Radès; épaisseur, 0 m. 025. Hauteur des lettres, 0 m. 02 à 0 m. 025 :



P. GAUCKLER.

NOTE  
SUR  
QUATRE CONSOLES CHRÉTIENNES  
TROUVÉES À MORSOTT,

PAR M. STÉPHANE GSELL,

Membre non résidant du Comité.

---

Les fouilles faites récemment à Morsott par M. Barry, administrateur de commune mixte, ont été signalées, par M. Vars, dans le dernier volume du *Recueil de la Société archéologique de Constantine*<sup>(1)</sup>. J'ai l'intention d'adresser ultérieurement à la Commission de l'Afrique du Nord un rapport détaillé, accompagné de plans, sur les découvertes de M. Barry. Aujourd'hui, je me contenterai de faire connaître des consoles fort intéressantes, découvertes dans la plus grande des deux églises déblayées à Morsott. On les a recueillies au pied du mur de l'abside, dans lequel elles étaient jadis engagées. Elles sont au nombre de trois; on a supposé qu'il y en avait autrefois quatre, disposées deux par deux au fond du *presbyterium*, de chaque côté de l'espace occupé par le siège épiscopal. Il n'est pas facile de dire à quoi elles ont servi, les fouilles n'ayant pas donné d'indication certaine à cet égard. Elles surmontaient peut-être des pilastres ou des colonnes, et supportaient les retombées d'une série de nervures faisant saillie sur la voûte de l'abside<sup>(2)</sup>. Peut-être décoraient-elles des niches, terminées en haut par des culs-de-four<sup>(3)</sup>. Mais ce sont là de simples hypothèses.

<sup>(1)</sup> T. XXXIII, 1899, p. 391-430.

<sup>(2)</sup> Disposition qui rappellerait l'agencement de l'abside de la basilique byzantine de Dar-el-Kous, au Kef.

<sup>(3)</sup> Disposition qui serait analogue à celle que l'on constate dans l'abside de l'église byzantine située à l'intérieur de la citadelle d'Haïdra.

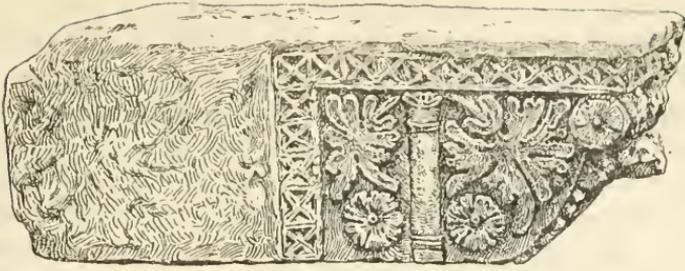


Fig. 1.

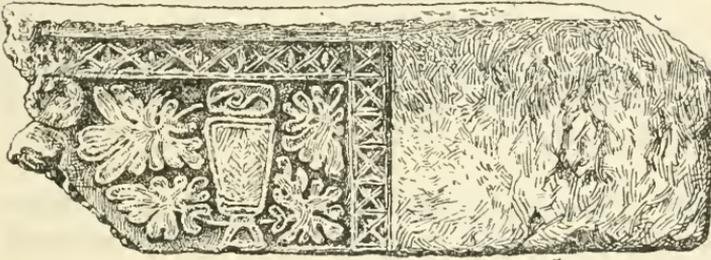


Fig. 2.

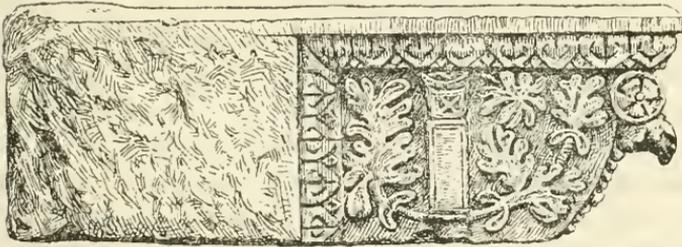


Fig. 3.

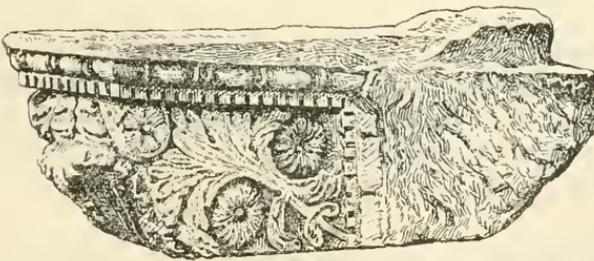


Fig. 4.

Nous serions assez disposé à croire qu'elles n'ont pas été faites exprès pour l'église byzantine dans laquelle elles ont été trouvées. L'une d'elle diffère un peu des deux autres par ses dimensions, par la disposition de sa face supérieure et le style des bandeaux d'encadrement : elle ne paraît pas être sortie des mêmes mains. Il se pourrait donc que ces trois morceaux aient appartenu tout d'abord à deux édifices chrétiens différents, datant du milieu du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle environ. Ils ont été taillés dans des pièces d'architecture empruntées à des monuments d'une époque encore plus ancienne : quelques traces des moulures primitives se remarquent par derrière.

Les consoles de Morsott présentent une grande parenté de style avec un certain nombre de coussinets et consoles, découverts dans la même région de l'Afrique septentrionale, en particulier à Tébessa <sup>(1)</sup>. Le relief est peu accusé et plat, la facture est fort soignée, mais sèche et sans vie.

Voici quelques indications sur ces trois pièces : les dessins ci-joints (de Laurent Gsell) apprendront plus qu'une description détaillée. (Voir à la page précédente.)

I. Longueur, 0 m. 77 en haut; largeur et hauteur, 0 m. 25. Par devant, une grande feuille d'acanthé. Sur une des faces latérales (fig. 1), une colonne, dont se détachent deux feuilles de vigne; dans le champ, deux rosaces. La colonne rappelle le passage bien connu de la première Epître à Timothée <sup>(2)</sup> : « La maison de Dieu, « qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et l'appui de la vérité, « *columna et firmamentum veritatis*. » L'autre face (fig. 2) se rapporte directement à l'Eucharistie. On y voit un calice, flanqué de quatre feuilles de vigne. L'objet ovale, posé sur le calice et traversé par les tiges de deux des feuilles, pourrait bien être un pain, maladroitement dessiné.

II. Longueur, 0 m. 77 en haut; largeur et hauteur, 0 m. 25. Même grande feuille sur le devant. Sur l'un des côtés (fig. 3), un pilier flanqué de feuilles, qui sont peut-être des feuilles de vigne. Sur l'autre côté, une branche partant de l'angle d'en haut; elle est flanquée de deux rosaces.

<sup>(1)</sup> Voir Ballu, *Le monastère byzantin de Tébessa*, p. 22-25 et pl. IV.

<sup>(2)</sup> Chapitre III, 15.

III. Longueur, 0 m. 70; largeur et hauteur, 0 m. 25. Même feuille par devant. Sur un côté (fig. 4), une branche partant de l'angle d'en bas, flanquée de deux rosaces. Sur l'autre côté, même motif, mais la branche part de l'angle d'en haut.

Stéphane GSELL,

Membre non résidant du Comité.

NOTE  
SUR  
UNE INSCRIPTION ARABE  
TROUVÉE  
CHEZ LES MAURES TRARZA,

PAR M. HOUDAS,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

---

M. Gagnat a eu l'obligeance de me communiquer l'estampage d'une inscription arabe trouvée en 1879, au Nord du Sénégal, sur le territoire des Maures Trarza et à peu de distance des bords de l'océan Atlantique, par M. Bertrand, alors maréchal des logis aux spahis.

Le texte, gravé en creux sur une plaque de marbre mesurant 0 m. 23 de longueur sur 0 m. 14 de largeur, contient douze lignes d'une écriture maghrébine identique à celle qu'emploient couramment de nos jours les populations musulmanes établies dans le Sahara. C'est une épitaphe ainsi conçue :

هَذَا فَبِرْهَمَيْدُ بِنِ مُبَارِكٍ ۥ بِنِ حَمْتِ بِنِ مَوْزِ رَحِمَهُ اللهُ الْحَمْدُ ۥ لِلَّهِ الَّذِي  
(الذی : lire) اَمَاتِ وَاَحْيَا وَالْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي (الذی : lire) بَحْيِي ۥ الْمَوْتِ  
لَهُ الْعِظَامَةُ وَالْكِبْرِيَاءُ و ۥ الْمَلِكِ وَالْقُدْرَةُ وَالسَّنَاءُ وَهُوَ عَلِيُّ ۥ كُلِّ شَيْءٍ فَدِيرِ  
اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَيَّ ۥ مُحَمَّدٍ وَعَلَيَّ اَآلِ مُحَمَّدٍ وَارْحَمْ مُحَمَّدًا ۥ وَعَلَيَّ اَآلِ مُحَمَّدٍ وَبَارِكْ  
عَلَيَّ مُحَمَّدًا ۥ وَعَلَيَّ اَآلِ مُحَمَّدٍ مَا صَلَّيْتَ ۥ وَرَحِمْتَ وَبَارَكْتَ عَلَيَّ اِبْرَاهِيمَ ۥ وَعَلَيَّ  
اَآلِ اِبْرَاهِيمَ فِي الْعَالَمِينَ ۥ اَنْكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ.

Ceci est le tombeau de Hommaïdon ben Mohârik ben Hamt ben Mour. Dieu lui fasse miséricorde!

Louange à Dieu qui fait mourir et qui fait vivre. Louange à Dieu qui

fera revivre les morts. A lui la majesté, la grandeur, la souveraineté, la puissance et la gloire! En toutes choses il est puissant.

O mon Dieu, répands tes bénédictions sur Mahomet et sur la famille de Mahomet; sois miséricordieux envers Mahomet et la famille de Mahomet; comble de faveurs Mahomet et la famille de Mahomet, de même que tu as répandu tes bénédictions sur Ibrahim et sur la famille d'Ibrahim, que tu as été miséricordieux à leur égard et que tu les as comblés de faveurs dans les mondes. Certes, tu es digne de louanges, tu es glorieux.

Ce texte appelle quelques observations.

Le nom de Hommaïdou, ou Hommaïd, porté par le défunt, est un diminutif de Hammâd (همّاد). Cette forme, qui n'existe pas en arabe, est, selon toute vraisemblance, une altération de Hammâh (حمّاه). Les manuscrits du Tarikh Es-Soudân fournissent en effet ces deux variantes d'orthographe pour un même personnage, ainsi que je l'ai signalé dans ma traduction française, p. 156 en note. Mobârik est également un nom arabe, très légèrement déformé par le rédacteur de l'épithaphe qui a noté fautivement une voyelle *i* à la place de la voyelle *a*; il faudrait Mobârak.

Le défunt et son père portaient des noms arabes, tandis que l'aïeul et le bisaïeul avaient des noms d'une autre origine. Hamt ou Djamt (cette seconde orthographe devant être adoptée, si l'on admet que le point diacritique placé sous le *mim* doit être attribué à la lettre précédente) ainsi que Mour appartiennent à l'onomas-tique locale. Au lieu de Mour, nettement indiqué ici, on trouve souvent dans les manuscrits la forme Mouri.

Si la généalogie du personnage remontait plus haut sans fournir de nouveaux noms arabes, on serait en droit de supposer qu'à l'époque où vivait Mobârek, le père du défunt, il y avait eu dans le pays une recrudescence de ferveur islamique, provoquée soit par l'introduction d'une confrérie religieuse, soit par quelque guerre contre les infidèles. Dans ce dernier cas, les infidèles pourraient n'être autres que les Français établis au Sénégal. Malheureusement, l'inscription ne porte aucune date et rien ne permet de la fixer même approximativement, en sorte qu'il est impossible de se prononcer à cet égard.

Aucun titre n'est attribué au défunt; mais il est bien évident qu'il devait jouer un certain rôle dans sa tribu. Sinon, on ne s'expliquerait guère qu'on lui eût fait graver une épithaphe sur marbre

dans un pays où la population vit d'ordinaire à l'état nomade. Sans doute, on comprend sans peine qu'on ait trouvé sur place une plaque de marbre d'une dimension aussi restreinte. En revanche, on se demande comment on a pu rencontrer dans ces régions l'ouvrier qui a retracé au ciseau une inscription aussi longue avec tant de netteté, et l'on pourrait presque dire avec une telle élégance, étant donné le genre d'écriture qui a été adoptée. Faut-il admettre que la plaque a été exécutée au Sénégal, puis transportée chez les Maures Trarza, ou bien qu'il existait dans ces régions un marbrier funéraire? Cette dernière hypothèse, si elle était vérifiée, établirait que ces Maures ont ou ont eu un état de civilisation plus avancé que celui qu'on leur accorde généralement.

La longue formule religieuse qui suit la mention du défunt pourrait, elle aussi, être assez suggestive. Elle renferme en effet un rapprochement entre Mahomet et Ibrahim, rapprochement qu'on ne rencontre pas d'ordinaire dans ce genre d'inscriptions. Certes, on peut expliquer ce fait en se souvenant que le Coran dit qu'Ibrahim, Abraham selon notre orthographe, fut le premier qui pratiqua une religion orthodoxe, et, alors, on aurait voulu rappeler aux fidèles les deux points extrêmes de l'évolution religieuse, en citant le premier et le dernier de ceux qui ont enseigné une religion véritable. Il ne faut pas oublier en effet que, aux yeux des musulmans, la religion a passé par diverses phases, toutes orthodoxes, en se perfectionnant chaque fois, jusqu'au moment où sa forme définitive et parfaite a été arrêtée par Dieu, qui l'a transmise aux hommes par l'intermédiaire de Mahomet.

Toutefois, bien que cette explication soit conforme aux idées qui ont cours chez les mahométans, on pourrait aussi voir, dans ce rapprochement insolite du nom de deux prophètes, une réminiscence de la foi chrétienne pratiquée autrefois par les Sahariens. L'auteur d'une monographie de la ville de Merrakech (Maroc) cite le récit d'un certain Abdallah-ben-Zohri, d'après lequel la religion chrétienne était pratiquée, en 1076 de notre ère, dans la ville de Ghana. Et comme, contrairement aux idées courantes, les musulmans n'ont jamais imposé de vive force leur religion aux vaincus, leur laissant toujours le choix entre la conversion et le payement d'une capitation, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que, pendant de longues années après l'action exercée à cette époque par les Almoravides, le christianisme fut professé au Sahara. Il

n'y aurait donc rien d'extraordinaire à ce que l'on retrouvât des traces de cette croyance dans un monument funéraire.

Mais, pour se prononcer sur cette dernière conjecture, de nouveaux documents sont absolument indispensables. Il serait donc utile d'appeler là-dessus l'attention des explorateurs qui iront dans ces régions, et de demander aux administrateurs du Sénégal d'envoyer les estampages des épitaphes qui existent sur le territoire de leurs circonscriptions. Les inscriptions datées seraient plus particulièrement intéressantes; cependant il ne faudrait pas négliger les autres.

O. HOUDAS,

Membre de la Commission  
de l'Afrique du Nord.

# HISTOIRE

## DU PETIT SERPENT VERT,

### DE LA FILLE DU MARCHAND ET DE LA SORCIÈRE,

TRADUITE PAR M. BEN-ATTAR,

Correspondant du Comité.

---

Un riche marchand avait laissé après sa mort deux enfants, un fils et une fille, tous deux très beaux et très instruits. Le fils avait pris dans le *souk* la boutique de son père et continué son commerce; la fille était restée à la maison au milieu de ses domestiques et passait son temps à broder sur le métier.

Or, un jour d'été que la fille du marchand brodait dans le *patio* de sa maison, près du jet d'eau qui retombait en murmurant dans une vasque de marbre entourée de plantes, un petit serpent vert, couleur d'émeraude, tomba sur le métier. La jeune fille le prit dans ses mains et l'admira un moment. Ensuite elle remplit de coton une boîte en or, y posa délicatement le petit serpent et se remit à broder. Quelques instants après elle entendit de grands battements d'ailes. Elle leva la tête et aperçut sur les tuiles vertes de la terrasse trois grands oiseaux d'un plumage éclatant, qui lui dirent : « Par Allah ! fille du marchand, réponds-nous. Est-il tombé chez toi un petit serpent vert couleur d'émeraude ? Dans ce cas, rends-le-nous, c'est notre frère. » La jeune fille se leva, ouvrit la boîte, en retira le petit serpent, et, les oiseaux étant descendus près d'elle, elle le leur rendit. Alors, touchés des soins dont elle avait entouré leur frère, les oiseaux lui remirent une belle boîte en ambre brun, entourée d'or et enrichie de pierres précieuses, et s'envolèrent en emportant le petit serpent vert couleur d'émeraude.

La fille du marchand admira la richesse de la boîte et la beauté de ses ciselures, puis elle l'ouvrit. Aussitôt quarante et une jeunes filles, toutes superbement vêtues, portant chacune un instrument de musique différent, se présentèrent à elle avec une table garnie

des mets les plus exquis, servis dans des plats d'or et d'argent, et, après l'avoir posée près d'elle, se prosternèrent à ses pieds. La fille du marchand, éblouie, ne cessait de porter ses regards des jeunes filles à la table, de la table aux assiettes et des assiettes aux mets, qui dégageaient une odeur aussi suave qu'appétissante. Elle voulut goûter à ces mets, et dès qu'elle eût mis la main à l'un des plats, les quarante et une jeunes filles commencèrent à chanter en s'accompagnant de leurs instruments, et continuèrent ainsi jusqu'à ce qu'elle eût terminé son repas. Le concert qu'elles lui donnèrent était tellement harmonieux, que tous les passants émerveillés s'arrêtaient près de la porte de la maison pour écouter. Après avoir terminé son repas, elle referma la boîte, et aussitôt tables, mets et jeunes filles disparurent.

La fille du marchand prit l'habitude d'ouvrir la boîte tous les jours, et tous les jours les passants s'arrêtaient près de la porte de la maison pour écouter ces chants et cette musique admirables. On ne parlait dans toute la ville que des concerts et des fêtes que donnait la fille du marchand, et journaliers, ouvriers, marchands, magistrats et fonctionnaires venaient dès la première heure pour retenir leurs places et pouvoir ainsi tout entendre. Les femmes, les enfants et même les maîtres d'école se joignirent aux curieux, et la foule était si grande, que le bruit de ces fêtes parvint aux oreilles du frère de la jeune fille, le fils du marchand, et à celles du sultan de la ville.

Le fils du marchand demanda des explications à sa sœur, qui lui raconta ce qui s'était passé, ouvrit la boîte et le fit ainsi assister au concert.

Le sultan manda le fils du marchand et lui reprocha l'inconduite de sa sœur, qui donnait des fêtes journalières, alors qu'elle était jeune fille et seule dans la maison paternelle, ce qui était cause de l'arrêt du commerce et des affaires de la ville. Le jeune homme raconta au sultan ce qu'il en était, et celui-ci lui dit : « Fils du marchand, je te demande alors la main de ta sœur pour mon fils ; le mariage sera célébré dans huit jours. » Le fils du marchand s'inclina devant la volonté du souverain, prit congé de lui, lui baisa la main et s'en alla près de sa sœur pour lui faire part du résultat de son entrevue, et lui dire de s'appréter pour le mariage. « S'appréter, seigneur ! lui dit la jeune fille, c'est bien ; mais s'appréter dans huit jours et pour se marier avec le fils du sultan, c'est impossible.

Comment faire, seigneur mon frère? » Ce dernier, ne sachant que répondre, s'en alla laissant sa sœur toute sourieuse.

Pendant que la jeune fille en était à ces réflexions, on frappa à la porte de la maison. Elle alla ouvrir elle-même et vit entrer une vieille femme du voisinage, qui lui dit : « J'ai appris, fille du marchand, le bonheur qui t'attend, et je viens t'en féliciter, car aucune jeune fille de la ville n'en est plus digne, ni par sa beauté, ni par sa naissance, ni par son instruction. » La jeune fille la remercia de sa démarche et lui exprima toute la difficulté de sa situation. « Comment, fille du marchand, lui dit la vieille, tu te trouves embarrassée pour si peu ! Laisse-moi faire et, tu le verras, dans huit jours tout sera prêt. » La jeune fille heureuse de cette aide inespérée, s'en remit en tout sur la vieille femme, et ne s'occupa plus que de sa boîte et de ses broderies.

Pendant huit jours, il y eut dans la maison du marchand une très grande activité : tailleurs, brodeurs, tapissiers, bijoutiers, joailliers travaillaient nuit et jour sous la surveillance de la vieille femme, qui fit superbement les choses.

Cette vieille femme avait une fille du même âge que la fille du marchand. Menait-elle cette dernière au *hammam*, elle y menait sa fille avec elle. Lui teignait-elle les mains et les pieds avec de la pâte de henné, qui fait des ongles de corail, elle en teignait également les mains et les pieds de sa fille. Lui parfumait-elle les cheveux avec des noix de cyprès, elle en parfumait aussi ceux de sa fille. Enfin elle agit de façon que, comme la fille du marchand, sa fille semblait prête à se marier.

Le huitième jour arriva. La vieille femme se présenta chez la fille du marchand et lui demanda l'autorisation de l'habiller. Sur son assentiment, elle lui mit un magnifique costume de soie brodé d'or et d'argent. Puis vint le tour des bijoux. La vieille lui plaça elle-même le sautoir d'ambre et de perles, les bracelets de diamants et d'émeraudes, le collier de rubis. Ensuite ce fut le tour des bijoux, qui sont accrochés à la coiffure. Au fur et à mesure qu'elle les plaçait, elle les assujettissait par des épingles. A la dernière épingle, la jeune fille poussa un cri et . . . tout d'un coup devint oiseau et s'envola.

La vieille femme fit venir alors sa fille, la para d'un des costumes de la fille du marchand et, lui remettant la boîte enchantée entre

les mains. la livra aux femmes que la sultane avait envoyées pour prendre sa belle-fille.

Avec cette suite, la fille de la vieille se rendit dans le palais du sultan, où de grandes fêtes étaient données.

Le fils du sultan était fort impatient de voir sa femme. Enfin, après que tout le monde des invités se fut retiré, il se rendit dans la chambre nuptiale, où la jeune fille — sa femme, pensait-il — était assise sur un trône, la figure couverte d'un voile de gaze brodé d'or. Le prince s'approcha de la jeune fille, lui découvrit le visage, et, après qu'il eut admiré sa beauté, causé avec elle et qu'il l'eut embrassée : « Montre-moi, ma chère âme, lui dit-il, cette boîte merveilleuse, qui est la cause de notre bonheur. » La fille de la vieille se leva, prit la boîte, l'ouvrit. . . . et aussitôt, dans la chambre nuptiale, surgirent quarante et un nègres, quarante et un géants noirs, armés de bâtons, gourdins, matraques et massues, qui se mirent à battre le prince à tour de bras. Celui-ci se mit à crier à sa femme de refermer la boîte et, après qu'elle l'eut fait, les nègres disparurent.

Aux cris du prince, on accourut. On le releva sanglant, meurtri et évanoui. On le porta dans sa chambre et on appela en toute hâte les médecins.

Dès que le prince revint à lui, il fit éloigner la fille de la vieille toute inquiète et interdite, et donna l'ordre d'emprisonner le fils du marchand, ce qui fut fait sur-le-champ. Et, pendant de longs jours, le fils du sultan resta chez lui malade et triste de sa mésaventure.

Tous les soirs, le jardinier du sultan avait l'habitude d'éparpiller sur la couche du prince des roses et des jasmains, dont le parfum lui était agréable. Or, depuis quelques jours, depuis que le prince était malade, le jardinier n'avait point apporté ces fleurs. Cela n'était pas fait pour diminuer la colère et le chagrin du prince, qui manda le jardinier et lui dit : « Comment se fait-il, chien, fils de chien, que tu ne m'apportes plus de fleurs ? Me crois-tu mort, par hasard ? Et veux-tu que je te rappelle que je vis encore en te faisant périr sous les coups de bâton ? — Seigneur, lui répondit le jardinier, je suis la chair et tu es le couteau. Qu'il soit fait selon ta volonté ; mais je n'ai point failli. Tous les matins, je vois venir un oiseau dans le jardin de notre seigneur, le sultan, ton père et notre maître bien-aimé ; puisse Allah ! que son nom soit exalté,

répandre sur lui et sur toi ses bénédictions divines et allonger ses jours et les tiens! Cet oiseau a réellement un aspect merveilleux : son plumage est tout en pierres précieuses et scintille des feux les plus divers aux rayons du soleil. Or, seigneur, cet oiseau se pose toujours sur le caroubier qui se trouve près du puits et, chose extraordinaire, m'adresse toujours ces mêmes paroles : «Jardinier, «jardinier qui plantes les pêches et les grenades, dis-moi, jardinier, «le fils du marchand est-il toujours en prison?» Sur ma réponse affirmative, l'oiseau se met à crier, à pleurer et, qu'Allah éloigne de toi tout malheur! à chanter des airs funèbres. Ensuite il se précipite sur les fleurs que tu aimes le plus, seigneur, sur les roses et les jasmains, les déchiquette en morceaux imperceptibles et s'envole. Ce n'est donc pas ma faute, seigneur, si je ne peux plus l'apporter de fleurs.»

Ce récit remplit le prince d'étonnement. Il se leva aussitôt, s'habilla et se rendit au jardin. Il attendit quelques instants et enfin il vit venir un oiseau tel que le jardinier le lui avait décrit. D'une voix bien douce, bien triste et bien tendre, d'une voix qui alla droit au cœur du jeune prince, l'oiseau demanda au jardinier si le fils du marchand était toujours en prison et, sur sa réponse affirmative, il mit en morceaux les jasmains et les roses, pleura et chanta des airs funèbres d'une voix si délicieusement émue, qu'elle arracha des larmes à tous les assistants. Ensuite il s'envola.

Tout pensif le prince revint à son palais. Le soir, il fit tondre de la soie non filée tout autour du caroubier, et le lendemain, au point du jour, il retourna au jardin, se coucha sous un arbre et attendit impatiemment. L'oiseau au plumage en pierres précieuses revint à la même heure que la veille, se posa sur le caroubier et demanda au jardinier si le fils du marchand était toujours en prison. Sur la réponse affirmative du jardinier, il voulut s'envoler près des rosiers et des jasmains, mais, ses pieds étant pris dans la soie, il ne le put.

Aussitôt le prince s'empara de l'oiseau, admira la richesse de ses plumes et se mit à caresser la tête qui était plus particulièrement couverte de pierreries, mais il se sentit piquer à la main par une épingle. Il retira cette épingle et se remit à caresser la tête de l'oiseau. Nouvelle piqure, nouvelle épingle aussitôt enlevée et ainsi de suite jusqu'à une dernière épingle. Dès qu'il l'eut retirée, l'oiseau disparut, et, aux yeux ravis du fils du sultan, se présenta

une jeune fille belle comme le jour, habillée d'un costume de soie brodé d'or et d'argent, et portant des bijoux d'une richesse incomparable : « Idole des cœurs, lui dit le prince, à qui est réservée tant de beauté? — A celui qui fera sortir de prison mon frère, le fils du marchand ». lui répondit la jeune fille avec un malicieux sourire.

Le prince, ravi d'aise, fit relâcher sur-le-champ le fils du marchand et le fit venir auprès de lui. Il lui raconta ainsi qu'à sa sœur sa mésaventure et pria le jeune homme de lui pardonner. La jeune fille lui fit part à son tour de toutes ses infortunes, et le prince, outré de colère, fit immédiatement mettre à mort la vieille sorcière et sa fille.

Ensuite il épousa en grande pompe la fille du marchand. Et depuis, à l'ouverture de la boîte, quarante et une jeunes filles, toutes superbement vêtues, portant chacune un instrument de musique différent, se présentent au prince et à son épouse avec une table garnie des mets les plus exquis, servis dans des plats d'or et d'argent, se prosternent à leurs pieds et, pendant tout le temps que dure leur repas, chantent en s'accompagnant de leurs instruments.

BEN-ATTAR,

Correspondant du Comité.



COMPTE RENDU DE L'EXPLORATION  
D'UNE STATION PRÉHISTORIQUE

DÉCOUVERTE

À VACHÈRES (BASSES-ALPES),

PAR M. L'ABBÉ ARNAUD D'AGNEL ET M. LUDOVIC ALLEC.

---

Le présent rapport, relatif à la découverte de documents pouvant servir à l'étude du préhistorique dans les Alpes, concerne une station de l'âge de la pierre, située dans la commune de Vachères, entre Beillanne et Banon, dans les Basses-Alpes.

Vachères confine presque au département de Vaucluse, où l'on a découvert plusieurs stations préhistoriques, et plus particulièrement avec l'arrondissement d'Apt, que maints gisements préhistoriques ont signalé à l'attention des archéologues.

L'on peut supposer dès lors, avec quelque raison, que des migrations eurent lieu dans ces régions, et, dans cette hypothèse, il serait intéressant de rechercher les stations intermédiaires entre le groupe d'Apt, connu, et celui de Vachères que nous ont révélé de patientes et fructueuses investigations.

On pourrait ensuite, par l'étude comparée des documents découverts, orienter la marche du mouvement migrateur et fixer, enfin, une durée approximative aux divers stationnements relevés.

Si, comme nous le souhaitons, le présent rapport attire quelque peu l'attention des savants paléontologues auxquels s'adresse notre modeste étude, nous tâcherons, en une autre communication, de justifier notre hypothèse par la présentation d'une carte ou essai du relevé des groupes s'étendant des Basses-Alpes au département de Vaucluse.

Les silex taillés du gisement de Vachères ont une assez grande similitude avec ceux qui ont été recueillis dans les régions de Van-

cluse les plus proches : beaucoup appartiennent aux types communs à la Provence, classés à la période néolithique, époque robenhausienne.

C'est à la suite d'une information qui nous avait appris que le silex était très abondant aux environs de Vachères, que nous entreprîmes nos recherches, supposant que l'homme préhistorique devait avoir stationné et laissé des traces aux gîtes où se trouvait la matière première utilisable pour la fabrication de ses armes et de quelques-uns de ses outils.

Nos premières investigations, qui eurent lieu en juillet 1899, nous amenèrent, après bien des tâtonnements, à la découverte inattendue, mais précieuse, de débris d'une poterie très grossière sur le plateau du moulin d'Aoura.

Ce plateau, d'une superficie de 2 à 3 hectares, est situé à 200 mètres environ du village, dans la direction Sud. Le terrain en est inculte, vague et rocailleux, sauf une petite langue de terre labourable, vers sa partie Nord. Une bordure de rochers l'entoure dans sa totalité et son altitude est de 860 mètres environ.

Un rapide examen des débris trouvés nous révéla de la poterie préhistorique, très caractérisée par sa pâte commune mal travaillée et son grain de quartz apparent.

Le sol, sur la superficie totale du plateau, — nous croyons devoir le remarquer, — était parsemé de ces débris, qui, à certains endroits, se trouvaient plus abondants qu'à d'autres.

Tous étaient très grossiers et, parmi ceux que nous avons recueillis, deux seulement portent des traces d'une ornementation rudimentaire se traduisant par quelques traits insignifiants.

Ces débris nous furent un indice du stationnement certain, en cet endroit, de l'homme préhistorique, et nous ne tardâmes pas, après quelques instants de recherche attentive, à découvrir de nombreux fragments de silex taillés : couteaux, grattoirs et pointes diverses.

Notre curiosité scientifique, dès lors en éveil, nous décida à séjourner à Vachères pour y entreprendre de sérieuses recherches, qui durèrent quinze jours environ.

L'année suivante, en juillet 1900, nouveau séjour à Vachères et reprise de nos recherches, qui durèrent alors trois semaines, à la suite desquelles furent faits le relevé et le classement approximatif

des instruments récoltés. Ce relevé nous donna 1,500 pièces de types divers en bon état de conservation et plus de 3,000 fragments et débris d'instruments de différentes grandeurs et de différents types, le tout portant des traces certaines et bien évidentes d'un travail intentionnel.

Au cours de nos recherches, nous avons fait les remarques suivantes :

1° Qu'à 100 mètres de la station se trouvent d'autres plateaux parallèles où l'on rencontre beaucoup plus de rognons de silex, mais pas le moindre fragment accusant une trace de travail intentionnel ou qui pourrait être pris pour tel; c'est là une observation que confirment nos minutieuses et patientes recherches souvent renouvelées et nous amenant toujours à la même constatation;

2° Que tous les instruments sont mêlés sans groupement particulier, à découvert ou peu profondément enfouis dans le sol.

Nous trouvions-nous en présence d'une station proprement dite ou d'un atelier important?

Pour nous, la première hypothèse s'impose pour les raisons suivantes :

1° Jamais les ateliers, — ou ce qui est ainsi dénommé, — n'occupent un emplacement aussi important; l'aire de nos recherches, le plateau où nous nous trouvions, étant dans sa superficie de 2 à 3 hectares, couvert de silex;

2° Qu'il a été observé que dans les ateliers, dans les lieux de la frappe, se trouvent toujours des monceaux d'éclats et de rares instruments imparfaits ou mal venus; le contraire ayant lieu pour notre découverte comportant beaucoup d'instruments bien faits, mais nul éclat;

3° Que, d'autre part, le lieu de l'atelier aurait été mal choisi, le silex étant, à maints endroits des terres environnantes, en plus grande quantité, alors qu'il est, selon notre remarque, relativement rare au plateau du moulin d'Aoura;

4° Enfin, l'absence totale de percuteurs, l'indispensable instrument de la taille.

C'est pourquoi nous nous arrêtons à l'hypothèse très probable d'une station, ou habitat en plein air, de l'époque robenhausienne, ainsi que le prouve, pensons-nous, la généralité des types d'in-

struments ou d'armes que nous allons rapidement examiner et qui proviennent, indistinctement, de nos récoltes 1899-1900.

La plus grande partie des précieux documents que nous allons étudier par catégories, en allant des plus simples aux plus perfectionnés, sont en silex ou en pierres siliceuses, sauf les instruments polis, qui, comme d'ordinaire, sont en serpentine, diorite, etc.

Nous avons pris soin de faire reproduire par la photographie, et à grandeur égale, les plus beaux spécimens de notre collection <sup>(1)</sup>.

*Percuteurs.* — Nous n'avons recueilli aucun fragment de roche dure dont la forme ou des traces d'un usage évident nous aient fait un seul instant penser à un percuteur. Les quelques pierres qui nous ont paru devoir être examinées, ne présentaient que des détériorations naturelles, mais rien de ces étoilures typiques, de ces coups répétés, impressionnés en un même point, qui ont comme inscrit le travail de ce grossier outil, le désignant à l'attention et le définissant.

*Nucleus.* — En dépit de l'absence totale de percuteurs types, bien reconnaissables, il nous a été donné de récolter cependant 35 *nucleus* d'une certaine beauté, d'une parfaite conservation, d'une bonne patine.

Bien que le silex soit abondant aux environs de Vachères, nous n'avons trouvé aucun *nucleus* de grande dimension, mais, au contraire, quelques-uns de petite dimension, utilisés parcimonieusement comme en une station dépourvue. Bien que nos spécimens doivent plutôt être compris dans ceux des dimensions intermédiaires entre les deux extrêmes connus, nous en possédons un cependant, très petit, fort beau par sa forme géométrique, ses minuscules et très régulières facettes d'une largeur de 0 m. 002.

Presque tous les *nucleus* récoltés à Vachères sont garnis, d'un seul côté, de ces facettes allongées très caractéristiques; quelques-uns le sont aussi tout au pourtour. Au point de vue de la technique de l'écaillage, nous n'aurions rien à dire, puisqu'il a été opéré par coups verticaux, si trois spécimens (pl. XVII, fig. 1) ne présen-

<sup>(1)</sup> Les planches XVII et XVIII reproduisent, d'après les clichés de M. G. Ouyère, de Marseille, un certain nombre de spécimens réduits d'un dixième.

taient la particularité, à signaler, de l'écaillage par coups obliques, mode de percussion plus spécial aux époques acheuléenne et moustérienne.

Tous nos spécimens ont un plan de frappe, de tronçonnement bien apparent et laissent apercevoir la succession des lames enlevées. Le plus gros *nucleus* que nous ayons mesure 0 m. 063 de longueur sur 0 m. 030 de largeur, et le plus petit, 0 m. 026 de longueur sur 0 m. 020 de largeur.

Disons, en terminant, que nous croyons devoir faire observer que nos spécimens nous révèlent une taille raisonnée, une technique évidente, dont les effets nous permettraient de procéder à une sorte de classement comprenant quatre types.

*Coups de poing.* — Nos spécimens de « coups de poing », cette arme et cet outil primitifs, germe grossier des autres instruments, nous ont fait constater la variété de forme et de grosseur de cette pierre taillée employée à toutes fins.

Nous avons recueilli 47 spécimens environ, et de très nombreux fragments. Tous sont taillés sur les deux faces et généralement de forme oblongue, plus ou moins amygdaloïde.

La plupart de nos pièces sont tantôt terminées en pointe émoussée, tantôt d'une forme régulièrement arrondie à ses deux extrémités, tel le type figuré ici (pl. XVII, fig. 2).

Par leur volume, nos « coups de poing » doivent être classés dans les petits échantillons, si l'on considère les dimensions du plus gros, qui n'a guère que 0 m. 066 de long sur 0 m. 047 de large. Le plus petit mesure 0 m. 038 sur 0 m. 030.

*Disques.* — Dans la récolte d'instruments faite à Vachères, les disques, dont l'objet est imparfaitement défini, figurent seulement pour 15 spécimens de la forme circulaire, type, quelque peu renflé au centre. Peu épais, de petite dimension, certains sont faits avec grand soin et habilement retouchés sur leur pourtour. A cause de leur évidente parenté avec les « coups de poing » dont ils sont la première dérivation, nous les rangeons à côté de ceux-ci :

Dimension du plus grand (pl. XVII, fig. 3) : 0 m. 033 de diamètre.

Dimension du plus petit : 0 m. 023 de diamètre.

*Lames.* — Nos recherches ont été très fructueuses en lames de silex de teintes diverses, gris, bleu, rose, d'une très bonne conser-

vation, présentant les caractères évidents de la taille intentionnelle. Certaines lames sont de véritables bijoux, tant la forme en est régulière, élégante, tant le silex en est beau. Ce sont de fines, de délicates lamelles translucides, capricieusement moirées de nuances tendres, ou des lames d'un silex fauve uni, d'une patine remarquable. Plusieurs de ces lames présentent deux, trois et quatre faces et se terminent de différentes manières : en pointe acérée, en tranchant ou en coupe circulaire retouchée sur les bords. Ce sont là, évidemment, autant d'instruments variés que nous allons passer rapidement en revue.

*Couteaux.* — Notre récolte est riche en couteaux, c'est-à-dire en lame d'une ligne de casse vive et tranchante, laissant encore voir intact le fil d'éclatement qui les caractérise. Leur nombre est de 900 pièces, d'un état de conservation satisfaisant, et de 2,000 fragments environ.

Le fait de la grande abondance des couteaux dans notre station est à remarquer, comme, aussi, la présence de nombreuses lames très petites, comparée au manque presque complet des grandes. En effet, nous n'avons guère que 40 couteaux de dimension moyenne et grande, quand, par contre, nous comptons 850 petits couteaux environ.

Toutes nos petites lames sont remarquables non seulement par le fini du travail, mais encore et surtout par leur peu d'épaisseur, leur délicatesse extrême. Certains spécimens sont absolument transparents, et des personnes étrangères au préhistorique croyaient, en les voyant, à de l'écaille blonde. Ces petites lames se signalent encore par leurs formes particulières toujours très intéressantes : telles vont en s'épanouissant, à l'une de leurs extrémités, en larges spatules; d'autres se terminent en la courbe ordinaire de nos couteaux de table; certaines, enfin, en pointe droite et effilée.

Les grandes lames reproduisent les types des petites, toutes proportions gardées. Des spécimens, malheureusement brisés, donnent à la reconstitution une longueur totale variant de 0 m. 15 à 0 m. 25.

Comme les petites lames, plusieurs des grandes sont également remarquables par leur minceur; par exemple, l'une d'elles, qui, longue de 0 m. 09, n'a que 0 m. 002 d'épaisseur.

Mais, à côté des pièces fragiles d'un travail délicat, il y en a

d'autres dont le tranchant vif sert une lame robuste d'une épaisseur de 0 m. 01.

Ce qui nous paraît plus difficile à expliquer que, par exemple, les admirables retouches de certaines pointes de flèche trouvées en maints endroits, ce sont les plans parfaitement réguliers, très géométriques, obtenus dans la taille des couteaux trouvés à Vachères. Car si, dans les pointes de flèche, le travail décèle un effort de patience, par contre, ici, dans la taille rapide d'un couteau, demandant un tour de main d'une sûreté extraordinaire, nous ne pouvons que nous arrêter à l'hypothèse de la connaissance certaine et pratique du point sensible au plan de clivage des pierres habituellement employées.

Dimensions des plus grands couteaux : longueur, 0 m. 090, largeur, 0 m. 023; — longueur, 0 m. 086, largeur, 0 m. 027.

Dimensions des plus petits couteaux : longueur, 0 m. 030, largeur, 0 m. 008; — longueur, 0 m. 034, largeur, 0 m. 005.

*Scies.* — Plusieurs lames offrent un tranchant travaillé d'une façon particulière par séries de retouches rugueuses qui, à l'expérimentation, sont très propres au sciage.

Nous remarquons que ce travail de retouches, en vue de la recherche des aspérités, est opéré de deux manières : ou seulement du côté de la face unie d'éclatement, ou des deux faces, en faisant observer, toutefois, que, dans le premier cas, c'est le côté de la face unie d'éclatement qui est toujours travaillé. Il y a là, évidemment, une préférence voulue et logique, puisque la face contraire offre toujours plus ou moins d'aspérités naturelles favorables à l'action d'une scie.

La récolte de cet instrument comprend 60 spécimens de formes et de dimensions variées. Nous en avons une (pl. XVII, fig. 4) qui mesure près de 0 m. 12 de longueur sur 0 m. 03 de largeur.

Cet instrument a des retouches sur toute sa lame qui, légèrement courbe en son milieu, en facilitant le maniement, favorise le sciage.

Les petits spécimens ne mesurent guère que 0 m. 03 à 0 m. 04 de longueur. Plusieurs de ces pièces semblent avoir servi à deux fins, car elles réunissent à la fois le couteau et la scie.

*Perçoirs et poinçons.* — Avec les perçoirs et les poinçons, nous abordons une catégorie d'instruments qui ne peut être comprise

dans celle des lames, bien que plusieurs d'entre eux en aient l'aspect réduit : tels les perceoirs latéraux à l'une des extrémités de quelques courtes lames.

Les perceoirs sont généralement courts; la base, la *poigne* en est large, trapue, plate ou bombée; ils se terminent brusquement en une pointe cylindrique, effilée. D'autres poinçons sont en forme de losanges étroits et très aigus. Nous avons récolté 22 spécimens; ils sont de petites dimensions et très caractérisés, très désignés par leur forme.

Dimensions du plus grand poinçon (pl. XVII, fig. 5) : longueur, 0 m. 066; pointe, 0 m. 025.

Dimensions du plus petit poinçon (pl. XVII, fig. 6) : longueur, 0 m. 030; pointe, 0 m. 012.

*Racloirs.* — Notre déconverte nous a permis de constater la parenté étroite qui unit les racloirs aux grattoirs et les transitions insensibles existant entre les deux types. Nous avons recueilli 54 spécimens d'un travail soigné, d'une bonne conservation; ils sont généralement petits, certains sont très épais, et varient de 0 m. 050 à 0 m. 070.

*Grattoirs.* — Nous sommes amenés naturellement à parler des grattoirs, dont nous comptons 158 spécimens. Ils sont de diverses formes, depuis le grattoir discoïde, épais et lourd, jusqu'aux lames plus commodes qui font penser à des fragments de couteaux, n'étaient leur sommet en arc de cercle et les fines retouches qui les désignent.

Notons encore les doubles grattoirs qui comptent dans notre récolte pour 10 spécimens, dont le plus petit mesure 0 m. 025 de longueur sur 0 m. 007 de largeur.

Une remarque à faire est l'épaisseur extrême de plusieurs grattoirs, épaisseur atteignant parfois 0 m. 02.

Dimensions du plus grand spécimen (pl. XVII, fig. 7) : longueur, 0 m. 060; largeur, 0 m. 020.

Nous possédons trois instruments curieux : ce sont des « coches-grattoirs » bien reconnaissables à leur entaille arquée, sorte d'enfoncement semi-circulaire, portant de minuscules retouches. Ils sont entiers et d'une préhension rendue facile par une adaptation visible à la main de l'homme.

*Burins-grattoirs.* — Quelques lames à trois et quatre facettes, se terminant parfois en bec angulaire, tranchant et acéré, affectent cette terminaison propre au type dit *burin*. Quelques-unes d'entre elles ont l'extrémité opposée à la pointe, ainsi qualifiée, arrondie et retouchée avec soin.

Nous n'avons pas hésité à voir là le «burin-grattoir» que l'on a quelquefois rencontré, que rien ne peut faire rejeter comme impossible, soit que ce double outil ait concouru à une même besogne, ou que l'un, le grattoir, ait été destiné à corriger ou à parfaire le travail de l'autre.

Notre récolte comprend 40 pièces, généralement de petites dimensions, variant entre 0 m. 0/10 et 0 m. 065 de largeur.

*Tranchets.* — Notre collection compte 8 instruments appartenant au type dit *tranchet*. Leur forme est plus ou moins triangulaire et leur base est taillée, sur un seul côté, en un biseau tranchant, net, sans retouche.

Nous avons trois spécimens très jolis par leur petitesse extrême et le fini de leurs détails.

Certains tranchets pourraient être pris pour des pointes de flèches détériorées tant leur forme s'en rapproche, n'était ce biseau si caractéristique qui rend impossible toute méprise.

Dimensions : hauteur, 0 m. 019, largeur, 0 m. 020 (pl. XVII, fig. 8); — hauteur, 0 m. 010, largeur, 0 m. 025 (pl. XVII, fig. 9); — hauteur, 0 m. 018, largeur, 0 m. 018 (pl. XVII, fig. 10).

*Pointes diverses.* — Les pointes recueillies à Vachères nous paraissent, dans leur généralité, avoir servi d'armatures à des traits, à des javelots, en un mot, à des armes de jet.

Comme les autres instruments néolithiques que nous décrivons et étudions sommairement, ces pointes étaient mélangées, sur le plateau du moulin d'Aoura, à quelques types d'époques plus reculées; telle la pointe (pl. XVIII, fig. 11) qui, avec quelques autres, provient, croyons-nous de l'industrie solutréenne. Cette pointe est effectivement du type solutréen par excellence; elle a la forme dite en *feuille de laurier*; elle est deux fois et demie moins large que longue; sa base est légèrement terminée en triangle pédonculé: d'un parfait travail qui s'étend aux deux faces.

Nous avons aussi 11 pointes en feuilles de saule, forme bien connue.

Il faut joindre à ces types les « pointes à cran » (pl. XVIII, fig. 12) qui sont d'une époque de transition à définir et le type (pl. XVIII, fig. 13) plus rapproché du robenhausien.

Quant aux « pointes à cran », notons que cette particularité semble être obtenue de deux manières : ou par la taille en biseau, d'un seul éclat, s'arrêtant brusquement dans la pierre, un peu avant la pointe, — taille d'une technique difficile à expliquer, — ou par coups qui entament la pièce par de petits éclats répétés.

Si l'on considère ces pointes selon le plan oblique du biseau ou de leur coche latérale, on observe que les crans occupent toujours le même côté de l'instrument, preuve manifeste d'un travail intentionnel.

Nos spécimens sont de toutes les formes; amygdaloïde, triangulaire, équilatérale, et de volume très varié; beaucoup sont petites et très aiguës. Leurs bases sont, ou rectilignes, ou triangulaires, le plus souvent convexes, et quelquefois avec un pédoncule embryonnaire.

Le plateau de Vachères offre un mélange de pointes dont les formes nombreuses et le travail dissemblable indiquent des époques différentes, indices probables, croyons-nous, d'un long séjour à Vachères de l'homme préhistorique et de l'importance à accorder à cette station. Dans cette récolte nous pourrions opérer un classement selon cinq types distincts et où l'époque robenhausienne n'occuperait peut-être pas la première place, surtout si nous ajoutions aux pointes de grandeur moyenne les armatures de javelot et de lances.

Le nombre de nos spécimens est de 115.

Dimensions des plus grandes pointes : hauteur, 0 m. 068, largeur, 0 m. 030; — hauteur, 0 m. 055, largeur, 0 m. 019; — hauteur, 0 m. 047, largeur, 0 m. 027; — hauteur, 0 m. 062, largeur, 0 m. 027.

Dimensions de la plus petite pointe : hauteur, 0 m. 013; largeur, 0 m. 010.

*Haches.* — La récolte de Vachères nous donne 23 haches de types et de grandeurs variés, en parfait état de conservation et fort belles; quatre seulement sont endommagées.

Ces haches sont façonnées dans des fragments de roches serpen-

tineuses, dioritiques, etc. : roches habituellement employées. Ces minéraux assez communs dans les Alpes proviennent, sans doute, des bords de la Durance où ils ont été amenés par les eaux torrentielles de cette rivière parfois plus impétueuse que le Rhône dont elle est tributaire.

Tous nos spécimens sont plus ou moins cunéiformes, entièrement polis, sauf un, dont le tranchant est uni et lustré, quand, par contre, l'extrémité opposée est repiquée et raboteuse.

Généralement peu bombées, les haches du plateau du moulin d'Avoura ont leurs bords latéraux presque arrondis (pl. XVIII, fig. 14) en coupe circulaire; certaines, cependant, les ont au contraire plus ou moins anguleux (pl. XVIII, fig. 15).

Nous n'avons récolté, à notre étonnement, qu'un très petit nombre de haches du type commun à nos régions.

En effet, nous n'avons guère que 3 échantillons (fig. 15) qui ont la forme trapue et les petites dimensions des haches les plus répandues, les plus communément trouvées dans tout le Sud-Est : Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes et Basses-Alpes, Drôme et Vaucluse, ce dernier département si voisin de Vachères et où l'on a recueilli un assez grand nombre de ces hachettes en jadéite impure.

Remarquons, en finissant, que, sauf les trois types endommagés par des heurts violents, aucune de ces haches n'a les angles émoussés, ce qui permettrait d'affirmer — si la situation surélevée du plateau ne nous en dispensait — qu'elles sont bien originaires du lieu et nullement charriées par les eaux.

Dimensions de la plus grande : hauteur, 0 m. 090; largeur, 0 m. 060.

Dimensions d'un type intermédiaire : hauteur, 0 m. 078; largeur, 0 m. 040.

Dimensions de la plus petite : hauteur, 0 m. 037; largeur, 0 m. 026.

*Nota.* — Nous avons trouvé, et nous le notons pour mémoire, des instruments isolés, peu importants par leur nombre, mais offrant un certain intérêt. Tels ceux que nous reproduisons sous les figures 16 et 17, qui sont, à notre avis, d'indiscutables polissoirs. Le premier (pl. XVIII, fig. 16), large de 0 m. 103, s'adapte parfaitement à

la main fermée, offre au pouce un point d'appui qui lui permet de faire force, et aux autres doigts un cran d'arrêt. Le second (pl. XVIII, fig. 17), large de 0 m. 068, ne peut être pris pour une hache roulée, émoussée par les eaux, si l'on se rappelle la situation du terrain de notre récolte, et si l'on observe l'épaisseur extraordinaire des extrémités très arrondies de l'instrument.

*Poteries.* — Les débris de poterie que nous avons recueillis gisant sur le plateau du moulin d'Aoura, sont nombreux, mais peu importants par leur volume.

D'une façon générale, la pâte grossière et rude de ces restes d'une céramique rudimentaire est noire, ainsi colorée en brun par le noir de fumée, parsemée d'une grande quantité de grains de quartz, de calcaire et de minuscules fragments anguleux de diverses roches; dans le but, sans doute, de donner plus de résistance à cette pâte sensible à l'action de l'eau qui, la désagrégeant à la longue, nous révèle une cuisson incomplète.

Ces fragments de poterie sont, pour la plupart, les parties les plus épaisses, et partant les plus résistantes, des récipients divers dont ils proviennent. Nous reconnaissons en les examinant : un bord à lèvres épaisses; des restes émoussés de fortes saillies circulaires, pouvant être entourées et retenir des liens; des mamelons latéraux, courtes anses embryonnaires lourdement ébauchées, ou, sur d'autres exemplaires, très accusées, des débris courbes et cylindriques d'une anse à jour plus perfectionnée que les essais précédents, mais de la même pâte, de la même époque; enfin, très peu de morceaux de parois qui sont cependant d'assez forte épaisseur.

Deux de ces débris portent des traces d'une décoration en creux, très simple, toute primitive, rayures obliques, chevrons penchés, zigzags faits comme avec un peigne à dents serrées.

Ces débris, comme les silex taillés, étaient à découvert ou peu enfouis, et des restes suffisants nous permettent de penser que le gisement en était important, si, par des causes quelconques, actions naturelles ou accidentelles, il n'avait été dispersé.

Abbé G. ARNAUD D'AGNEL.

Ludovic ALLEC.

# EXPLORATION

DES

## TUMULUS DES MONTAGNES NOIRES

(FINISTÈRE),

PAR M. PAUL DU CHÂTELLIER,

Correspondant du Comité.

---

*Commune de Saint-Hermin (Finistère).* — L'un de mes amis m'ayant signalé quelques tumulus dans la région des montagnes Noires, je me rendis, tout d'abord, dans la commune de Saint-Hermin, canton de Carhaix, où, à 300 mètres du village de Kerhor, dans une parcelle dite *Goarem-ar-Reuniou*, je reconnus quatre tumulus placés sur un arc de cercle dont la corde va de l'Est à l'Ouest.

J'en fis l'exploration en commençant par le plus grand, c'est-à-dire par celui le plus à l'Ouest du groupe.

De 17 mètres de diamètre sur 5 mètres de hauteur, nous avons creusé, dans sa partie Est, une tranchée à ciel ouvert, de 5 mètres de largeur, allant de l'Est à l'Ouest (fig. 1, n° 1).

Dans ce tumulus, fait d'argile dans laquelle nous avons recueilli quelques morceaux de poterie rougeâtre à cassure noire, et quelques éclats de silex sans grand caractère, au centre, nous avons rencontré un amoncellement de pierres de petites dimensions, de 4 mètres de diamètre et 2 mètres de hauteur, enveloppant un collre fait de pierres plates posées de champ en terre, orienté Est-Ouest, dans le sens de la longueur, mesurant intérieurement 1 m. 10 de long sur 0 m. 65 de large et 0 m. 80 de profondeur sous la dalle de recouvrement, celle-ci ayant 1 m. 40 de long sur 0 m. 90 de large. Creusé jusqu'au sol résistant, la dalle de recouvrement étant au niveau de la surface du sol naturel, il contenait, étendus sur le fond, des restes incinérés, au milieu desquels était un petit vase à une anse, en terre grossière, tellement fragmenté qu'il nous a été impossible de le reconstituer.

A 4 m. 50 à l'Est de celui-ci était un second tumulus de 11 mètres

de diamètre sur 3 mètres de hauteur, fait également d'argile; nous l'avons exploré en creusant, dans sa partie Est, une tranchée de 2 m. 50 de large, dans laquelle nous avons rencontré quelques éclats de silex, et au centre, au niveau du sol environnant, un coffre mesurant intérieurement 1 m. 05 de long sur 0 m. 50 de large et 0 m. 42 de profondeur, recouvert d'une dalle de 1 m. 40 de long sur 0 m. 70 de large, sur laquelle avaient été amoncelées quelques pierres. Orienté Est-Ouest, ce petit coffre avait pour parois Est, Ouest et Nord, trois pierres plates posées de champ en terre, et pour paroi Sud, une muraille maçonnée à pierres sèches; sans dallage au fond, il était creusé jusqu'au tuf et contenait des restes incinérés sans mobilier.

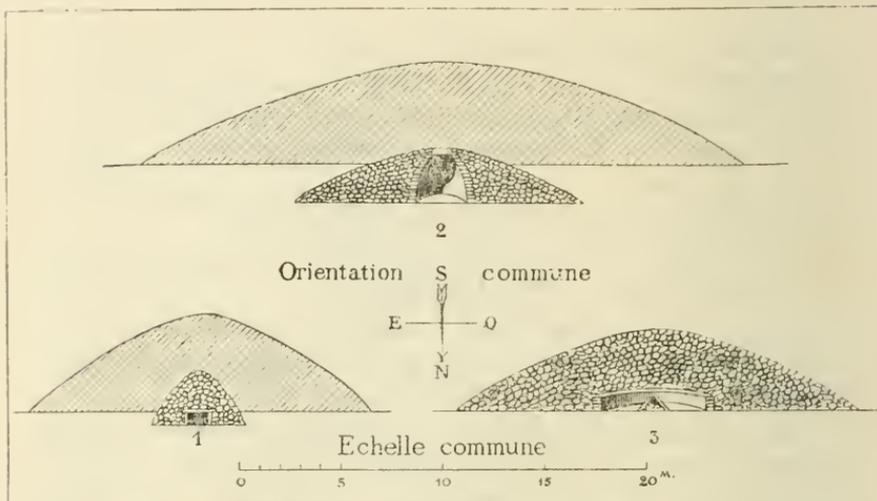


Fig. 1. — Coupes des tumulus de Kerhor en Saint-Hermin (n° 1); de Run-Mellou-Poaz en Spézet (n° 2); de Coat-plin-Coat en Saint-Goazec (n° 3).

A 6 m. 50 à l'Est du précédent est le troisième de ces tumulus. De 12 mètres de diamètre sur 3 mètres de hauteur, nous l'avons traversé par deux tranchées perpendiculaires de 4 mètres de largeur, sans rencontrer de sépulture et sans recueillir autre chose que quelques éclats de silex, parmi lesquels un grattoir. C'était sans doute un tumulus de souvenir, comme ceux que nous avons rencontrés dans nos fouilles des montagnes d'Arrhées, élevé à la mémoire de quelque guerrier mort sans qu'on ait pu ramener son corps dans sa tribu.

Enfin, à 3 m. 50 à l'Est de celui-ci est le quatrième tumulus de ce groupe. Il mesure 11 mètres de diamètre sur 2 m. 50 de haut. Fouillé à une époque indéterminée, on y aurait, dit-on, recueilli un fragment de poignard en bronze(?).

*Commune de Spézet (Finistère).* — De Kerlior nous nous sommes rendu au village de Kerfers en Spézet, où on nous avait indiqué un tumulus de 30 mètres de diamètre sur 5 mètres de haut, connu dans le pays sous le nom de *Run-Mellou-Poaz*. Placé sur une éminence d'où on a une vue splendide, nous en avons fait l'exploration en ouvrant, à l'Est, une tranchée de 6 mètres de large, dirigée vers l'Ouest, passant par le centre de la butte.

Dans ce travail, nous reconnaissons que le tumulus est construit avec de l'argile dans laquelle nous rencontrons, comme dans tous les monuments de ce genre, des parcelles de charbon de bois, quelques fragments de poterie grossière, quelques éclats de silex et encore quelques percuteurs; de plus, ici, il nous faut noter la présence de quelques foyers, probablement les traces de feux allumés pendant l'érection du monument par ceux qui ont pris part à ce travail.

Au centre, à 4 m. 50 sous le sommet de la butte, nous trouvons un amoncellement de pierres de moyenne taille, paraissant jetées là sans ordre, sommet d'un cône de 7 m. 20 de diamètre à la base, au milieu duquel, après déblai, nous rencontrons une sépulture ronde à parois maçonnées à pierres sèches, légèrement imbriquées, montant en s'inclinant à l'intérieur de façon à former voûte; mode de construction toujours défectueux, que nous avons déjà signalé dans nos fouilles des montagnes d'Arhées. Le blocage amoncelé autour des parois avait pour but d'en empêcher l'écartement, et aussi d'empêcher les infiltrations extérieures de pénétrer dans le caveau funéraire (fig. 1, n° 2).

Ayant pu enlever quelques pierres de la paroi Est de la sépulture, nous parvenons, non sans peine, à nous y glisser, une lumière à la main. Les parois sont en mauvais état, les matériaux employés à la construction étant, pour la plupart, des morceaux de quartz se prêtant mal à un pareil travail.

Vidant avec soin la sépulture, nous constatons que, sur le tuf formant le sous-sol des terrains avoisinants, on a placé un plancher en bois de chêne, ayant une épaisseur de 0 m. 10, sur lequel ont

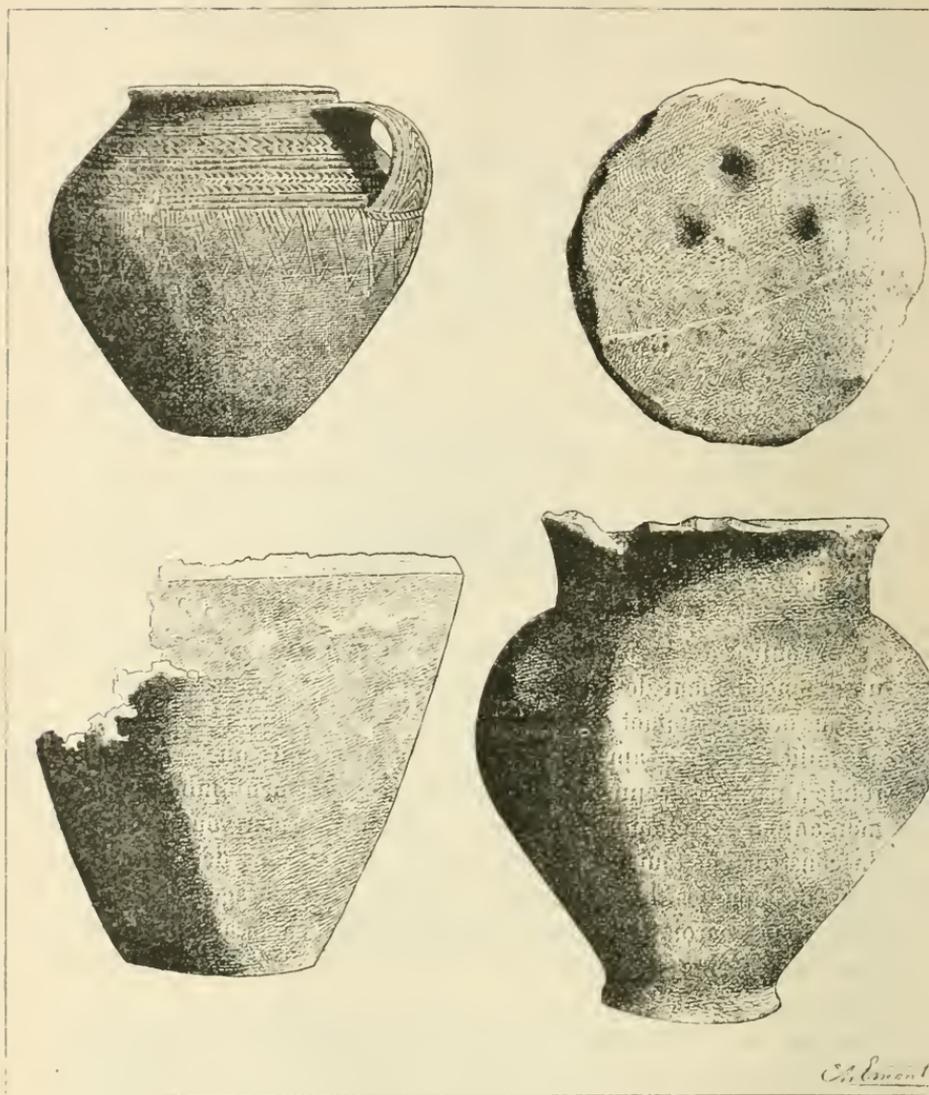


Fig. 2. — Vase de terre, du tumulus de Run-Mellou-Poaz; pierre à cupules, du tumulus de Coat-plin-Coat; vase de bronze découvert à Kerléonet; vase de terre, du tumulus de Coat-plin-Coat.

été déposés, dans toute l'étendue de la chambre funéraire, une couche de restes incinérés d'une épaisseur moyenne de 0 m. 03, au milieu desquels nous relevons, à l'extrémité Ouest du caveau, un vase en terre cuite à une anse, posé sur le côté (fig. 2, n° 1). Ce vase est un des plus beaux que nous ayons rencontrés dans nos explorations de tumulus de l'époque du bronze. Il a 0 m. 24 de haut, 0 m. 145 de diamètre à l'orifice et 0 m. 07 de diamètre à la base. La figure donne, mieux que toute description, une idée de son ornementation, qui procède de la dent de loup et de la feuille de fougère, qui sont, par excellence, les ornements de l'époque du bronze. Brisé anciennement par la chute d'une pierre tombée des parois, nous avons heureusement pu le reconstituer. Fait à la main, sans le secours du tour, il est en terre assez grossière, mêlée de nombreux grains de quartz, assez bien cuite, d'une couleur rouge brique passant au brun et même au noir par places.

La chambre, en forme de ruche, close au sommet par une petite dalle plate de 0 m. 60 de côté, a 2 mètres de diamètre au rez du plancher et 2 m. 50 de hauteur du plancher au sommet de la voûte, si bien que le fond de la sépulture est à 7 mètres sous le sommet du tumulus.

Un autre tumulus, celui-ci de petites dimensions puisqu'il n'a que 8 mètres de diamètre sur 2 mètres de haut, nous ayant été signalé au village de Kerdravec, dans un champ dit *Ros-ar-Goël*, à 250 mètres au Nord des édifices, nous nous y sommes rendu et avons constaté qu'il a été fouillé à une époque inconnue, sans que nous ayons pu savoir le résultat de son exploration.

En 1893, il fut trouvé, à 2,500 mètres au Sud-Est du bourg, près de la chapelle de Saint-Jean, à 0 m. 30 sous la surface du sol, dans un plateau voisin du village de Kerléonet, deux vases en bronze martelé, dont les parois ont de 0 m. 001 à 0 m. 002 d'épaisseur, mesurant 0 m. 37 de hauteur sur 0 m. 42 de diamètre à l'orifice et 0 m. 20 de diamètre à la base. En forme de cône tronqué, le bord supérieur rentrant en dedans (fig. 2, n° 3), ces deux vases étaient l'un dans l'autre, l'un d'eux contenant des haches à douille quadrangulaire et à anneau latéral en bronze, sans ornements.

Au cours de nos pérégrinations dans cette commune, nous avons reconnu quelques autres monuments dont nous avons pris note.

Les voici :

Dans le bois du Duc, menhir de 5 mètres de haut; une explo-

ration, pratiquée à sa base, a donné une hache en bronze à ailerons (Musée de Kernuz);

Dans le même bois, à proximité du village de Saint-Denis et du menhir ci-dessus, dolmen ravagé;

Deux autres dolmens, non moins ravagés, à Kervéno;

Six dolmens, plus ou moins détériorés, à Kerbasquet, au Nord du Bourg;

A Kerzellec, en cherchant une carrière, on découvrit deux vases en argile, pleins de restes incinérés, qui furent immédiatement brisés;

A 200 mètres au Nord de Trévily-Izella, sur la hauteur, camp remarquablement situé sur un point d'où on embrasse un horizon immense. Ses retranchements ont 3 mètres de hauteur, avec douves de 1 m. 60 de profondeur au-dessous du niveau du sol et 4 mètres de largeur. De forme rectangulaire, avec angles arrondis, il a 55 mètres de côté, du Nord au Sud, et 133 mètres de l'Est à l'Ouest; on voit, à l'intérieur, des restes de constructions et des traces de double enceinte sur quelques points de son pourtour;

A 1,500 mètres au Sud-Ouest de la chapelle du Crann, dont les vitraux anciens sont si justement célèbres, sur le sommet du coteau qui la domine, à 50 mètres au Sud-Est des édifices du village de Crann-Huella, enceinte fortifiée circulaire de 30 mètres de diamètre, avec douve de 1 m. 50 de large et parapet de 2 mètres de haut;

A Kermoal, à l'Ouest des édifices, camp de forme elliptique, à doubles parapets de 3 mètres de haut séparés par une douve de 5 mètres de large; à son extrémité Sud, la plus difficile à défendre, cette enceinte a un troisième parapet; à l'intérieur de ce poste, qui a 46 mètres de diamètre de l'Est à l'Ouest et 70 mètres de diamètre du Nord au Sud, on voit des traces d'habitations.

*Commune de Cléden-Poher (Finistère).* — Ayant appris que dans la commune de Cléden-Poher étaient un ou deux tumulus, auprès de la chapelle de Notre-Dame-du-Mur, à l'Est du bourg, nous nous y rendîmes.

Cette chapelle est construite au milieu d'une enceinte fortifiée de 60 mètres de côté, défendue par des parapets à angles arrondis, de 4 m. 50 de hauteur, de 4 mètres de largeur à la base et des douves de 2 mètres de large.

Au Nord, et contigu à cette enceinte, est un petit tumulus, violé, de 10 mètres de diamètre sur 0 m. 80 de haut.

A 300 mètres de cette enceinte et à 50 mètres au Nord du village de Ar-Voudic, est un autre tumulus de 25 mètres de diamètre sur 2 m. 50 de hauteur au-dessus du sol environnant. Nous en avons fait l'exploration.

L'ayant attaqué par une tranchée ouverte à l'Est, nous reconnaissons qu'il est en argile compacte, parmi laquelle nous remarquons des parcelles de charbon et quelques fragments de poterie grossière mêlée de gros grains de quartz.

Au centre, à 2 m. 80 sous le sommet de la butte, nous rencontrons, sans protection, une couche de cendre de 0 m. 26 d'épaisseur, posée sur un fond d'argile. Cette couche s'étend sur une longueur de 4 mètres dans la direction Est-Ouest et de 2 m. 60 dans la direction Nord-Sud. Au centre de cette zone, nous constatons de nombreux morceaux d'os calcinés parmi les cendres, et à son extrémité Ouest, les fragments d'une épée en fer, dans un tel état de décomposition, que nous ne pouvons en relever que quelques fragments. Cette épée, à soie large et à rivets, était grande; elle devait avoir, autant que nous avons pu la mesurer en place, 0 m. 95 de long, y compris la soie qui nous a paru avoir 0 m. 096.

Dans ce tumulus, nous avons reconnu une autre sépulture secondaire dans sa partie Nord; à 6 m. 40 du centre, nous avons en effet rencontré, dans l'argile du fond, une rigole de 0 m. 20 de profondeur, longue de 1 m. 50 et large de 0 m. 40, orientée Est-Ouest, pleine de restes incinérés, sans aucun mobilier.

Avant de quitter cette partie de la commune de Cléden-Poher, notons, à 100 mètres au Nord du camp de Notre-Dame-du-Mur, une deuxième enceinte fortifiée avec redan et douves de 4 mètres de large sur 4 mètres de profondeur, à l'intérieur de laquelle on remarque des traces d'habitations.

A l'Ouest, aux issues du village du Roc'h, à 2,000 mètres au Nord-Ouest du bourg, est une superbe enceinte fortifiée rectangulaire, à angles arrondis, de 90 mètres de long sur 48 mètres de large, défendue par un parapet de 7 mètres de haut sur 9 mètres de large à la base. A l'Ouest, ce retranchement est protégé par une énorme butte conique, de 15 mètres de hauteur sur 40 mètres de diamètre à la base.

Cette enceinte fortifiée est dans une position unique, sur le

sommet d'un coteau qui surplombe de 50 mètres la rivière l'Aulne en un point où elle fait un coude. Au Nord, la pente rapide du coteau, au pied duquel coule l'Aulne, forme une défense naturelle.

A l'extrémité Est du camp, au milieu du village du Roc'h, est une seconde butte d'observation, de 6 mètres de hauteur. Aux issues Est du village du Roc'h est un champ qui porte le nom significatif du Marchallah (champ de la bataille).

*Commune de Saint-Goazec (Finistère).* — A l'extrémité Est-Sud-Est de cette commune, sur le sommet de la montagne, à 265 mètres d'altitude, confinant au Morbihan, est le superbe camp préhistorique de Castel-Ruffel, composé de deux enceintes elliptiques concentriques, ayant 80 et 100 mètres de plus grand axe, avec parapets formés de pierres amoncelées sans ciment, travail véritablement colossal. Ce poste, qui occupe un des pics les plus élevés des montagnes Noires, domine au Nord et au Sud un pays immense; il était presque imprenable, tant à cause de ses défenses qu'à cause de sa position sur un mamelon escarpé.

A sa base est l'allée en pierres arc-boutées, dite de *Castel-Ruffel*, sur le bord même de la route, descendant au Sud au bourg de Roudouallec (Morbihan), qui est à 2,200 mètres de là.

Ce curieux monument, dont nous ne connaissons qu'un autre exemplaire dans le Finistère, complet celui-là, l'allée en pierres arc-boutées de Lesconil en Poullan (Finistère), qu'il serait bien à désirer de voir acquérir par l'État pour en éviter la destruction, est un type de monument presque unique.

L'allée de Castel-Ruffel est aujourd'hui fort endommagée, quoique encore composée de neuf dalles granitiques fichées en terre, ayant de 3 à 4 mètres hors du sol et 3 m. 60 à 3 m. 80 de largeur moyenne, se touchant par leur partie supérieure, formant ainsi voûte. Orientée Sud-Est-Nord-Ouest, elle a 12 mètres de longueur intérieure sur 2 mètres de largeur, et 1 m. 80 de hauteur sous voûte, à partir du niveau du sol environnant. Dans un pays où la nature de la roche est quartzeuse, lorsqu'on a besoin d'une dalle de grande dimension, c'est malheureusement à l'allée arc-boutée de Castel-Ruffel qu'on vient la prendre. Voilà pourquoi, avant longtemps, ce si rare spécimen des sépultures mégalithiques aura complètement disparu, ce qui sera déplorable (fig. 3).

A 400 mètres au Sud-Ouest de ce monument est le village de

Coat-Plin-Coat, à 300 mètres au Nord duquel, dans un champ bordant le chemin qui descend à Rondouallec, est un camp romain de forme rectangulaire, à angles arrondis, mesurant intérieurement 155 mètres sur 65 mètres. Les talus qui l'entourent ont, en certains endroits, 2 mètres de hauteur sur 3 mètres de largeur à la base. A l'intérieur, à la surface du sol, on remarque de nombreux fragments de briques à crochet.

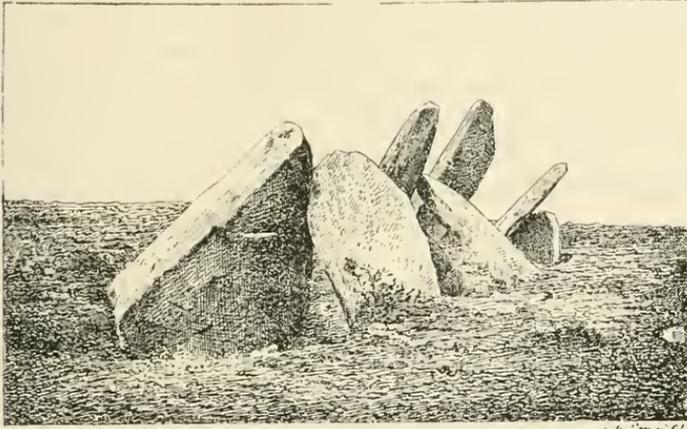


Fig. 3. — Restes de l'allée couverte de Castel-Ruffel en Saint-Goazec.

A 25 mètres à l'Est, en dehors de cette enceinte, on voit deux tumulus de 3 et 4 mètres de hauteur sur 20 mètres de diamètre, placés à 20 mètres l'un de l'autre sur une ligne Nord-Sud, le plus petit étant au Sud de l'autre; ce dernier a été fouillé à une époque inconnue. Nous avons fait l'exploration de l'autre en ouvrant à sa base une tranchée de 8 mètres de largeur, allant de l'Est à l'Ouest. Au bout d'une heure de travail, nous acquérons la certitude que ce tumulus est une butte de petites pierres, recouverte d'une couche de 0 m. 50 d'humus formé par la décomposition annuelle de la maigre végétation qui, tous les ans, pousse à la surface. Nous nous trouvons donc en présence d'un galgal, genre de tumulus rare dans le Finistère. Le déblaiement en est assez long et demande des précautions pour éviter des éboulements dangereux pour nos travailleurs.

Le second jour de notre exploration, nous rencontrons un murétin fait de pierres plates maçonnées à sec, haut de 0 m. 90, for-

mant un cercle de 5 mètres de diamètre intérieur, dont la base repose sur un sous-sol argileux, à 0 m. 20 sous la surface du sol environnant. Au centre de cette construction, toute remplie de pierres semblables à celles du reste du galgal, nous rencontrons quatre pierres plates, longues de 0 m. 80, posées debout, inclinées l'une vers l'autre, leurs extrémités supérieures se réunissant en faisceau, leur base solidement maintenue par les pierres du galgal, dans lesquelles elles sont noyées (fig. 1, n° 3). Les constructeurs du monument ont ainsi obtenu une chambre à l'intérieur de laquelle étaient trois vases en terre fine. De couleur brune pour deux d'entre eux, et noire pour le troisième, sensiblement de même dimension, ces vases, très habilement faits à la main, sans le secours du tour à potier, indiquent une grande adresse. Deux d'entre eux sont à surface unie et le troisième, dont nous donnons ici la reproduction, est décoré de quatre cupules ovalaires ayant 0 m. 04 et 0 m. 035 de diamètre (fig. 2, n° 4); celui-ci a 0 m. 345 de haut et 0 m. 17 de diamètre interne à l'orifice; fortement renflé au milieu, il n'a plus que 0 m. 11 de diamètre à la base.

Chacun de ces vases, rempli de restes incinérés, était posé sur une pierre plate arrondie sur son pourtour, et recouvert d'une ardoise de même forme. Bien protégés par la chambre qui les isolait dans le galgal, nous avons pu les recueillir entiers<sup>(1)</sup>.

L'une des pierres plates placée sous un des vases porte, gravées à sa surface, trois cupules de 0 m. 044 de diamètre; en gneiss, elle a 0 m. 34 de diamètre. Je ne saurais affirmer sous lequel des vases elle était, n'ayant remarqué ces cupules qu'après un nettoyage fait au retour au logis<sup>(2)</sup> (fig. 2, n° 2).

Pendant que nous faisons cette fouille, un individu du village voisin nous a apporté une hache en fribolite polie, trouvée dans le camp de Castel-Ruffel.

<sup>(1)</sup> En 1838, dans un tumulus se trouvant dans un champ dit *Parc-ar-Lostec*, section E, n° 52 du cadastre de la commune de Scaër (Finistère), qui fut aplani, on trouva également à l'intérieur un muret circulaire en pierres sèches, de 3 mètres de diamètre; au centre de cet espace circonscrit il fut recueilli une grande nene entourée de quatre autres un peu plus petites, décorées sur leur pourtour, chacune, de quatre cupules rondes de 0 m. 03 à 0 m. 04 de diamètre.

<sup>(2)</sup> Les vases du tumulus de Coat-Plin-Coat, étant exactement de la forme de quelques-uns de ceux par nous recueillis dans le cimetière gaulois de Kervilré en Saint-Jean-Trolimon (Finistère), datent ce tumulus, qui est incontestablement de l'époque du fer, et probablement d'une époque très voisine de l'époque gauloise.

Un autre tumulus nous ayant été signalé à Trégonével, nous nous y rendîmes. Ce tumulus, de 2 mètres de haut sur 25 mètres de diamètre, paraissait intact. Nous l'attaquâmes par sa base Est, nous dirigeant vers l'Ouest, le propriétaire et le locataire nous ayant affirmé qu'il n'avait jamais été fouillé. Hélas! au bout de quelques heures, nous acquîmes la certitude qu'ils nous trompaient.

Nous avons appris depuis qu'il avait été fouillé, à l'insu du propriétaire, il y a neuf ans, par le fermier et son fils, qui, assure-t-on, y avaient recueilli des poignards en bronze dans une chambre à parois maçonnées à pierres sèches, recouverte d'une grande dalle.

Sur le bord de la route conduisant de Saint-Goazec à Roudouallec, au lieu dit *Trinen*, existent trois menhirs debout, d'une hauteur variant entre 3 et 4 mètres. Ils faisaient partie d'un alignement de dix menhirs, dont sept sont renversés.

Nous avons encore reconnu, dans cette excursion à travers la commune de Saint-Goazec, deux autres menhirs de 5 mètres de haut, dans le bois de Quéinec.

*Commune de Saint-Coulitz (Finistère).* — Prenant, derrière le chevet de l'église de Saint-Coulitz, un chemin creux allant vers l'Est, arrivé sur le sommet du coteau, en pleine montagne Noire, arrêtez-vous à 500 mètres Ouest de Penhoat; au-dessus des édifices du village qui est dans le fond du vallon où coule le canal de Nantes à Brest, au milieu d'un champ dépendant de Penhoat, une roche schisteuse, affleurant la surface du sol, attirera votre attention. Si vous interrogez les habitants sur ce qu'est cette pierre, ils vous répondront : « C'est la pierre de la Vierge (Roc'h-ar-Verhès) », et si, insistant, vous leur demandez pourquoi ils l'appellent ainsi, ils vous diront : « Parce que, aux siècles passés, la Vierge apparut un jour, posée sur cette roche; mais, mal reçue par les habitants, qui la poursuivirent à coups de pierres, elle s'en fut à 1,500 mètres environ dans le Sud-Est, sur le coteau de l'autre côté du ravin, et là où elle posa le pied, on lui éleva, dès le XI<sup>e</sup> siècle, un sanctuaire sous le vocable de Notre-Dame-de-Kerluan. »

Si, après ces explications, vous vous approchez de la pierre de Penhoat, vous remarquerez à sa surface tout un système de gravures.

Avant de les décrire, disons que cette pierre, qui mesure 2 m. 27

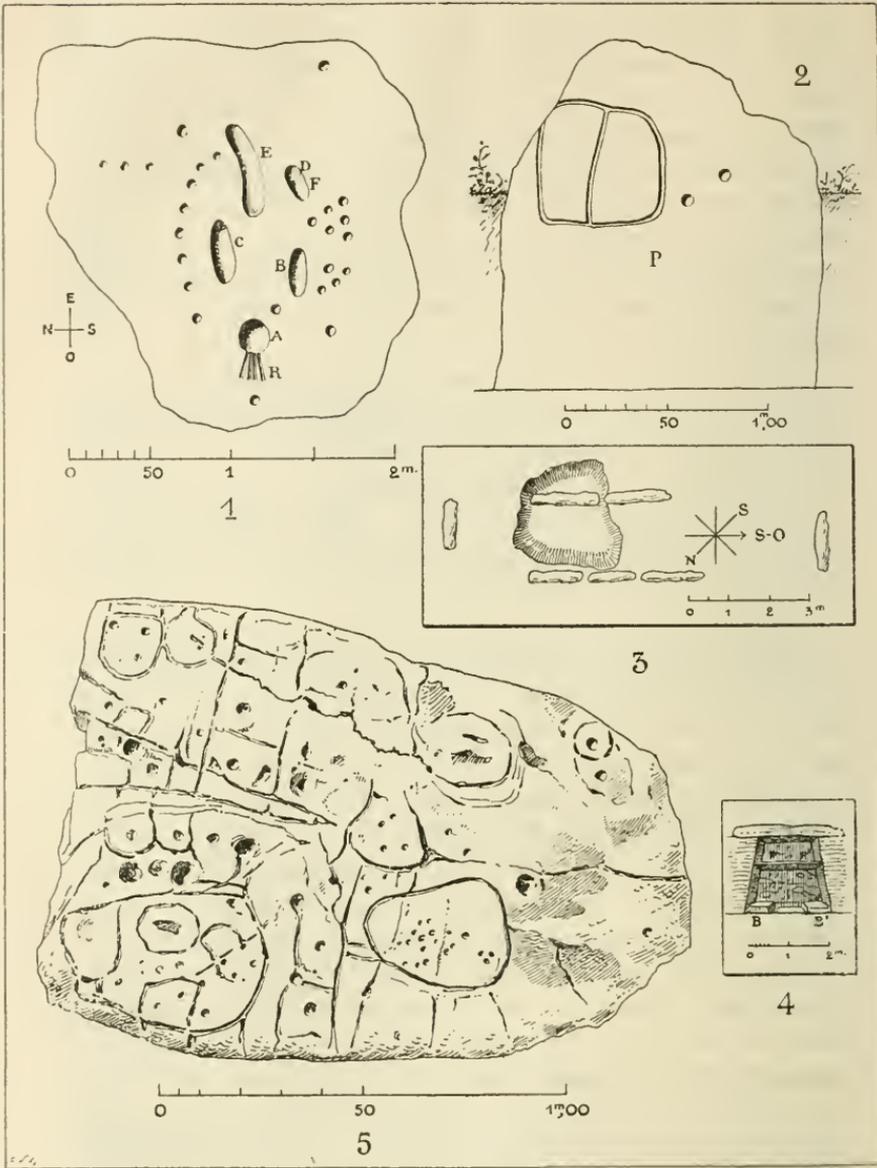


Fig. 4. — Pierre gravée de Penhoat en Saint-Coulitz (n° 1); gravures sur la face intérieure d'un pilier de l'allée couverte de Kergus en Gourin (n° 2); plan des restes de l'allée couverte de Kergus en Gourin (n° 3); chambre sous tumulus de Sanct-Bélec en Leuhan (n° 4); pierre gravée du tumulus de Sanct-Bélec en Leuhan (n° 5).

de l'Est à l'Ouest, a 2 m. 20 du Nord au Sud et 0 m. 50 d'épaisseur moyenne.

A sa surface, en A (fig. 4, n° 1), on remarque une profonde cupule polie à l'intérieur, qui n'a pas moins de 0 m. 20 de diamètre, de laquelle partent quatre rayons, peu profondément gravés, allant de l'Est à l'Ouest. Nous y avons, en outre, relevé vingt-six cupules de petite dimension et, en B, C, D, E, quatre grandes cupules allongées, gravées profondément. La cupule E, n'ayant pas moins de 0 m. 60 de long, est arquée et très polie à l'intérieur, ainsi que celles C et DF; cette dernière se termine à son extrémité D par une profonde cupule ronde, tandis que sa partie allongée F est beaucoup plus superficielle. Les cupules E et C passent pour être l'empreinte des pieds de la Vierge, et leur degré de poli indique qu'elles doivent être l'objet de pratiques usuelles. Que sont les autres petites cupules? L'empreinte des pierres jetées à la Vierge, assurent quelques-uns.

Des fouilles que je fis pratiquer dessous, pensant qu'elle recouvrait peut-être une sépulture préhistorique, me montrèrent que cette pierre n'avait jamais recouvert aucune sépulture. C'est un bloc erratique, à angles arrondis, entraîné du sommet des montagnes Noires, et je ne doute pas que les sculptures qui sont à sa surface ne soient antérieures au christianisme et l'œuvre des populations primitives de l'époque de la pierre polie ou de celle du bronze, qui ont résidé sur ces contreforts des montagnes Noires.

*Commune de Trégourez (Finistère).* — Un tumulus de 1 mètre de haut sur 35 mètres de diamètre nous ayant été signalé sur les terres de Kergarédic en Trégourez, dans la parcelle dite *Goarem-Coz*, à 2 kilomètres Nord-Ouest du bourg, nous étant rendu sur les lieux, nous avons reconnu qu'il avait été, il y a quelques années, exploré par des cultivateurs. Le résultat de cette fouille est inconnu.

*Commune de Leuhan (Finistère).* — La pierre gravée de Sanct-Bélec, dont nous donnons ici la reproduction (fig. 4, n° 5), formait la paroi Ouest d'une belle sépulture sous tumulus, de l'époque du bronze, que nous avons explorée.

Ce tumulus, situé dans un champ, à 500 mètres au Sud-Est du

village de Sanct-Bélec en Leuhan, avait 40 mètres de diamètre sur 2 mètres de hauteur. La table recouvrant la sépulture intérieure avait 3 m. 90 de long sur 2 m. 70 de large et 0 m. 40 d'épaisseur. Elle était à 1 m. 80 sous le sommet du tumulus. La chambre funéraire qu'elle recouvrait avait ses deux parois Est et Ouest formées, celle de l'Ouest, par une ardoisine sculptée de 2 m. 20 de long sur 1 m. 85 de plus grande largeur (fig. 4, n° 5); celle de l'Est, par un énorme bloc de quartz. Les deux parois Sud et Nord étaient des murailles maçonnées à pierres sèches<sup>(1)</sup>.

Cette chambre mesurait intérieurement 3 m. 86 de long sur 2 m. 10 de largeur au fond et 1 m. 44 de largeur au rez du plafond, les deux murailles Sud et Nord surplombant énormément à l'intérieur, et 1 m. 86 de hauteur intérieure.

Au fond de cette sépulture avait été creusée au milieu une fosse de 0 m. 90 de large et de 0 m. 20 de profondeur, dans toute la longueur de la chambre, réservant ainsi, de chaque côté, une banquette de 0 m. 60 de largeur (fig. 4, n° 4)<sup>(2)</sup>. Le fond de cette fosse était recouvert d'un plancher de bois de chêne de 0 m. 04 à 0 m. 06 d'épaisseur, sur lequel furent déposés les restes incinérés du défunt. Enfin, à 0 m. 60 au-dessous de la table de recouvrement, on força horizontalement entre les parois une série de madriers en chêne<sup>(3)</sup> formant comme un second plafond au-dessus des restes incinérés, pour les protéger contre toute infiltration extérieure et aussi, peut-être, pour maintenir autant que possible les parois Nord et Sud verticales et les empêcher de surplomber. Peine inutile, car les bois, au bout d'un certain temps, se décomposèrent et, tombant sur le fond de la sépulture, écrasèrent le vase déposé auprès des restes du défunt, à 0 m. 60 de l'extrémité Est de la sépulture, sur la banquette Sud. Ce vase, en terre cuite grossière, fait sans le secours du tour, était à une anse et décoré de traits profonds formant dents de scie, poterie très caractéristique de l'époque du bronze dans le genre du vase recueilli dans le tumulus de Ruu-Mellou-Poaz, décrit plus haut.

Dans une autre sépulture de l'époque du bronze, par nous explorée à Kergouion en Guissény (Finistère), nous avons déjà ren-

<sup>(1)</sup> Les pierres employées étaient des quartzites.

<sup>(2)</sup> Voir, en B et B', coupe de la sépulture de Sanct-Bélec (fig. 4, n° 4).

<sup>(3)</sup> Voir, en P et P', coupe de la sépulture de Sanct-Bélec (fig. 4, n° 4).

contre cette intéressante disposition de madriers forcés entre les parois de la chambre funéraire<sup>(1)</sup>.

Arrivons à la pierre gravée qui faisait la paroi Ouest de cette sépulture et son grand intérêt<sup>(2)</sup>. Si je ne me trompe, c'est la première pierre gravée recueillie en Bretagne dans une sépulture de l'époque du bronze. C'est, en effet, à cette époque qu'il faut faire remonter celle de Sanct-Bélec; son mode de construction et le vase qu'elle contenait la datent d'une façon incontestable.

Décrire ce curieux monument avec ses cupules, ses cercles et ses diverses figurations gravées, dans lesquelles certains me disent voir une représentation humaine informe et celle d'une bête, est chose difficile. Le mieux est d'en mettre l'image sous les yeux du lecteur (fig. 4, n° 5). Ne nous laissons pas égarer par la fantaisie, laissant le soin à un Champollion, qui se trouvera peut-être un jour, de nous en donner la lecture. Il est certain que tous ces signes sont voulus et avaient un sens pour ceux qui les ont tracés; sens mystérieux pour nous, il ne le sera peut-être pas toujours. En cherchant du côté de la Grande-Bretagne, on trouverait quelque analogie lointaine avec certains des signes gravés sur notre pierre, parmi ceux qui y ont été relevés sur des monuments analogues.

Pensant qu'il eût été malheureux que cette pierre fût détruite, ainsi que le projetait le propriétaire du tumulus, nous l'avons transportée dans nos collections, où elle est aujourd'hui avec le vase que nous y avons découvert. Pesant de 1,500 à 2,000 kilogrammes, ce n'est pas sans peine que, sans moyens mécaniques, nous avons pu l'extraire du tumulus. Nous avons employé, pour cela, les procédés qui avaient servi à l'amener et à la placer là où elle était : le rouleau, le plan incliné et les bras d'une quinzaine d'hommes. Mais, comme ses extrémités Nord et Sud étaient couvertes par les murailles latérales, il a fallu préalablement démolir celles-ci, ce qui nous a démontré que le système de leur construction était bien défectueux. Elles étaient, en effet, faites d'un seul rang de pierres posées à sec les unes sur les autres, soutenues simplement par les

<sup>(1)</sup> Voir *Les sépultures de l'époque du bronze en Bretagne; explorations et études comparatives*, 1 vol. in-8°, avec photogravures et planches. Paris, Baër, 1883. Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions.

<sup>(2)</sup> Elle était soutenue par derrière par une muraille à pierres sèches (quartzites) qui la déchargeait en partie du poids de la table.

terres amoncelées derrière; aussi n'est-il pas étonnant que la poussée de ces terres et le poids énorme de la table et du tumulus amoncelé au-dessus aient dérangé leur aplomb et les ait fait surplomber à l'intérieur de la chambre, ce que nous avons du reste constaté au cours de nos fouilles antérieures dans la plupart des sépultures de ce genre.

A 15 mètres Ouest de ce tumulus en est un autre de 25 mètres de diamètre et de 1 mètre de haut. Son exploration ne nous a donné que des restes incinérés déposés au centre sans aucune protection.

*Commune de Gourin (Morbihan).* — M. de Kerjégu, député et président du Conseil général du Finistère, ayant bien voulu me signaler, à l'extrémité Ouest de la commune de Gourin (Morbihan), un ensemble intéressant de monuments, deux menhirs, une allée couverte et un tumulus, j'en entrepris l'exploration le 22 septembre 1900, terminant ainsi la série de mes fouilles dans les montagnes Noires.

Sur l'extrémité Ouest de la montagne de Kergus, contrefort des montagnes Noires qui domine le village de ce nom, un peu en contre-bas du point le plus élevé, se trouve le beau tumulus que m'avait signalé M. de Kerjégu.

De 40 mètres de diamètre, il a 2 m. 50 de haut et domine un superbe panorama, embrassant le tour de l'horizon. A son sommet, un peu sur son côté Ouest, existe une grande excavation de 1 m. 40 de profondeur, faite, il y a quarante ou cinquante ans, par deux paysans des environs à la recherche d'un trésor qu'ils ne trouvèrent pas. Ils avaient opéré trop haut, n'ayant guère fait leur tranchée qu'à mi-hauteur de la butte; aussi, ne rencontrant rien, ils ne tardèrent pas à abandonner leur fouille, laissant intacte la sépulture recouverte par le tumulus.

Pour la découvrir, nous reprenons leur tranchée en l'élargissant. Dès le début de cette nouvelle fouille, nous trouvons des pierres paraissant placées intentionnellement. Les laissant en place, nous ne tardons pas à reconnaître que nous nous trouvons en présence d'une chambre à peu près conique, en forme de ruche, à parois maçonnées à pierres sèches, disposées en encorbellement, dont le fond est à 2 m. 50 sous le sommet du tumulus. L'ayant dégagée des terres qui l'entourrent, nous enlevons avec précaution les

pierres des parois et constatons qu'elles recouvrent un espace rectangulaire de 2 mètres de long sur 1 m. 80 de large, orienté Est-Ouest dans sa longueur.

Sur le fond de cette sépulture avait été placé un plancher en bois de chêne, sur lequel avaient été déposés des restes incinérés formant une couche d'un centimètre et demi d'épaisseur, parmi lesquels nous avons remarqué de gros charbons de bois, quelques parcelles d'os mal brûlés, quatre éclats de silex informes et deux fragments de poterie assez fine, ayant appartenu à un vase fait sans le secours du tour. Enfin, parmi les pierres des parois de la sépulture, nous avons relevé une pierre à concasser les graines et sa molette en quartz, mobilier insignifiant.

À 50 mètres à l'Ouest-Nord-Ouest de ce tumulus, on voit les restes d'une allée couverte orientée Nord-Est, Sud-Ouest, ayant en 8 m. 90 de long, dont il n'existe plus qu'une grande table, en partie brisée, ayant encore 2 m. 70 sur 2 m. 50, appuyée d'un bout seulement sur un pilier, et de l'autre sur le sol, et sept piliers, y compris ceux des deux extrémités. Les carriers, qui de tous côtés exploitent la montagne de Kergus, ont, hélas, largement mis à contribution ce beau monument. Ce qui nous étonne, c'est qu'il en reste encore quelque chose (fig. 4, n<sup>o</sup> 2 et 3).

Nous n'avons cependant pas voulu quitter les lieux sans explorer les restes de cette allée couverte. Nous avons employé trois jours à ce travail et avons été assez heureux pour recueillir sous la table, outre deux belles pointes en silex, dont une est malheureusement incomplète, une petite pointe de flèche à ailerons et à pédoncule, un grattoir curviligne long de 0 m. 078, en quartzite, deux petits grattoirs ronds en silex, trois pendeloques percées de trous de suspension, dont une est un gadet en diorite long de 0 m. 087, percé aux deux extrémités, trois haches en pierre polie, dont une est en diorite et les deux autres en fibrolite, de nombreuses petites lames en silex, telles qu'on en trouve dans tous les dolmens, une quantité de fragments de poteries dolméniques et deux écuelles à fond rond de la même poterie, faites sans le secours du tour, recueillies au milieu de restes incinérés au pied d'un des piliers en place (fig. 5).

L'intérêt de cette fouille ne réside pas dans ces quelques objets.

mais bien dans les sculptures que nous avons relevées sur le pilier en granit P, sur lequel repose la table.

Ces gravures consistent en deux cupules et un cartouche, sorte de carré à angles arrondis, traversé par une ligne légèrement courbe, le tout profondément tracé par un trait de 0 m. 008 à 0 m. 009 de large (fig. 4, n° 2).

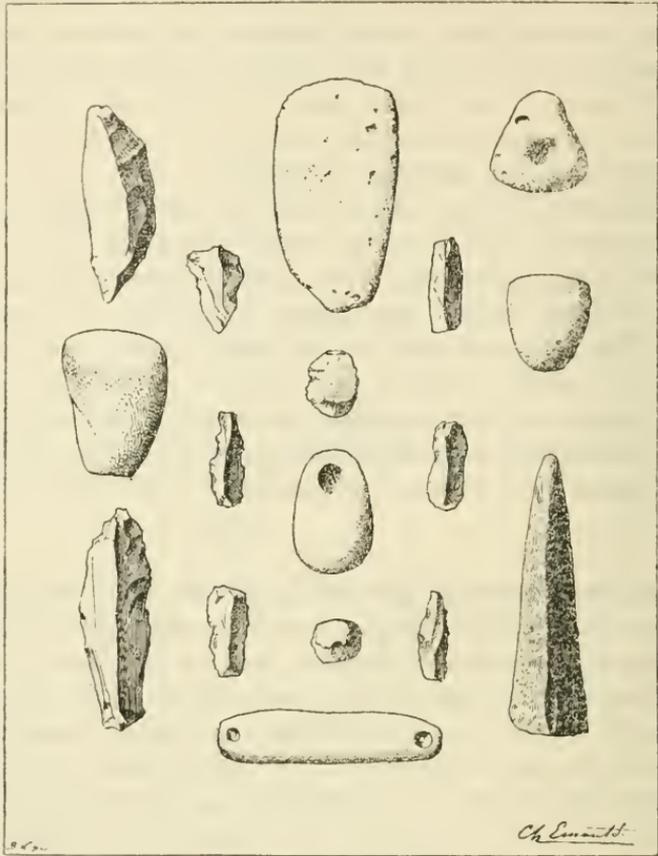


Fig. 5. — Instruments de pierre  
recueillis dans l'allée couverte de Kergus en Gourin (Morbihan).

Cet ensemble de monuments se complète par deux menhirs se dressant au Sud-Ouest, dans la plaine, au pied de la montagne de Kergus. L'un, appelé dans le pays *Men-Ber* (pierre courte), haut de 3 mètres, est à 150 mètres des monuments que nous venons

d'explorer; l'autre, dit *Men-Hir* (pierre longue), haut de 6 m. 75, est à 500 mètres du précédent : on dirait, vu de loin, un tronc d'arbre dénudé penché à droite. C'est une dalle granitique très plate, qui, vue de profil, présente l'aspect le plus singulier.

P. DU CHÂTELLIER,  
Correspondant du Comité.

**NOTE**  
SUR  
**L'EXPLOITATION DU MINÉRAI DE FER**  
**FORT ET OOLITHIQUE**  
**EN LORRAINE, DANS L'ANTIQUITÉ,**

PAR M. BLEICHER

Membre non résidant du Comité,

ET M. JULES BEAUPRÉ.

---

Pendant la domination romaine et les époques antérieures, les établissements métallurgiques étaient répandus un peu partout, comme l'attestent les restes de scories plus ou moins abondants sur un grand nombre de points.

S'il existait peut-être des ateliers où l'on produisait le fer pour le commerce, il s'en trouvait certainement d'autres, plus modestes et aussi sans doute plus primitifs, où le minerai n'était extrait et fondu que pour les besoins journaliers d'un ou de plusieurs domaines déterminés.

« Ces petites forges, disait notre collègue, M. L. Robert, dans un travail paru dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, vu leur peu d'étendue, devaient être très nombreuses dans nos pays. Seulement, par cela même qu'elles étaient peu importantes, probablement temporaires, que la grosse maçonnerie n'y paraissait pas, elles ont disparu du sol avec une extrême facilité<sup>(1)</sup>. »

En l'absence d'objets typiques, que l'on n'arriverait à découvrir souvent qu'au prix de fouilles considérables, il est difficile de distinguer les exploitations métallurgiques de l'époque romaine de celles

<sup>(1)</sup> Note sur un établissement métallurgique gallo-romain à Jezainville, par L. Robert (*Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1871).

des temps antérieurs; les trouvailles faites à la surface du sol fournissent presque toujours un maigre butin.

Des monnaies du Haut-Empire, des poteries fines de terre rouge, des tuiles à rebords ont permis de rapporter d'une façon certaine, à l'époque romaine, l'établissement sidérurgique de la Flie, près de Liverdun, et celui de la forêt de Puvencelle, près de Jezainville.

En général, le minerai semble avoir été recueilli sur place, ou tout au moins dans un rayon très peu étendu, de façon à éviter les charrois. Il a été exploité :

1° Sous la forme de *minerai de fer fort*, à la surface du sol, dans des poches ou des fissures. Il en a été ainsi en haut de la côte de Toul, où nous avons remarqué une fissure de la carrière de Bâlin remplie de grains de fer fort et de restes de scories qui attestaient le voisinage d'une fonderie;

2° Sous forme de *fer oolithique*, exploité à ciel ouvert aux endroits où le minerai affleure à la surface du sol. Les fouilles anciennes apparaissent, dans ce cas, sous forme de cavités peu profondes, comme on peut le voir aux Cinq-Fontaines, près de Villers-lès-Nancy. Leur contour, souvent circulaire, les avait même fait prendre jusqu'ici pour des mardelles.

Des exploitations minières, en galeries très basses ne dépassant pas 0 m. 60 de hauteur, se sont rencontrées dans certaines mines actuellement encore en service, comme celles de Ludres, de Chaligny, de Chavigny, etc., ou depuis longtemps abandonnées, comme celles de la côte de Sion.

Ces galeries ne s'enfoncent guère à plus de 70 mètres : les coups de pics sont encore visibles sur les parois. Le minerai était sorti sur des traîneaux, garnis à leur partie inférieure de deux bandes de fer, qui ont tracé leur sillon dans la roche. L'un d'eux a été retrouvé dans la mine de Ludres, mais en si mauvais état de conservation, qu'il est tombé en poussière quand on a voulu le faire sortir. Au même endroit se trouvaient des lampes en terre cuite, des pics, des coins, une masse et des vases grossiers.

Dans cette partie de la mine, suivant le témoignage d'un délégué mineur, M. Petitjean, aussi intelligent que digne de foi, se voyait une sorte de salle, où l'on pouvait se tenir debout, ronde, taillée dans un gros bloc de minerai autour duquel tournait la galerie, dont elle était séparée par des piliers ménagés dans l'épaisseur des

parois. Le milieu était occupé par un amas énorme de cendres et de charbons autour duquel le sol, taillé en pente douce du centre à la circonférence, formait une sorte de lit de camp. C'est sans doute dans ce lieu que les anciens mineurs se reposaient et prenaient leurs repas.

Quelle est l'origine de ces vieilles exploitations minières?

Les poteries déconvertes dans les galeries de la montagne de Sion étaient, dit-on, romaines : cela paraît d'autant plus vraisemblable que l'on voit encore sur l'emplacement de l'ancienne *Semita* de nombreux restes de scories; le flanc de la montagne était tout indiqué pour chercher à proximité de la ville un minerai dont le besoin se faisait journellement sentir.

Néanmoins, on a révoqué en doute l'origine ancienne de ces galeries, objectant la similitude entre les instruments actuels et ceux qui ont été recueillis au fond de ces mines.

Cette objection n'a pas de valeur. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les instruments particuliers aux différentes industries exercées à l'époque romaine, pour se convaincre qu'un grand nombre de ceux-ci ne présentent avec les nôtres aucune différence de nature à les distinguer entre eux. Quant aux outils de mineurs employés au moyen âge, ils ne présentent également aucune différence, comme on peut s'en assurer en consultant l'ouvrage de Sébastien Munster, écrit au xvi<sup>e</sup> siècle, et la *Chronique de Saint-Dié*, qui lui est un peu antérieure.

Bien que plusieurs passages de César prouvent que les Gaulois pratiquaient déjà ce genre d'exploitation souterraine, nous ne croyons pas cependant que ces galeries remontent au delà de l'époque romaine, la richesse de notre pays en minerai de fer ne nécessitant pas encore de recherches en dehors des affleurements. L'industrie minière proprement dite ne serait pas antérieure à la conquête romaine.

Quoi qu'il en soit, le fer fort et le fer oolithique semblent avoir été traités suivant des procédés de fusion très primitifs. Des scories provenant de Bouxières-aux-Dames, de Jezainville et de Villers-lès-Nancy ont donné à l'analyse les résultats suivants comme densité : 7.41, 3.54, 3.66. Très riches en métal, elles sont bulleuses, spongieuses, rouillées par place, compactes ou à peine poreuses, remplies et infiltrées sur certains échantillons de métal impur, mais brillant, en train de sortir de la matière scoriacée. Ces échantillons

sortent des masses oolithiques non réduites, mais agglutinées par le feu; attestant la grande difficulté que présentait aux Anciens la réduction du minerai par suite de l'insuffisance de la chaleur et du manque de fondant.

Le métal sortait du four sous la forme d'éponges de fer pénétrées de matières scoriacées, appelant le martelage pour être débarrassées de leurs impuretés.

En résumé, le minerai employé le plus anciennement aurait été le fer fort en gros grains, en rognons ou pisolithes. Le minerai oolithique n'aurait été exploité que plus tard, d'abord à ciel ouvert, ensuite en galeries souterraines.

Les fours, chauffés au charbon de bois de hêtre, qui était alors l'essence dominante dans nos forêts, se composaient, à la Flie, d'un simple revêtement de pierres ou même de terre, avec parements d'argile réfractaire. C'était tout ce qu'il y a de plus primitif comme construction et de rudimentaire comme soufflerie; aussi était-il impossible d'arriver à faire couler le métal.

La réduction du minerai oolithique est d'ailleurs très difficile sans l'emploi de castine, ce qui explique la richesse en métal des scories. Cependant, si l'on en juge par les restes du four de Bouxières, l'utilité du gravier et du sable quartzeux paraît avoir été connue pour rendre celles-ci plus fusibles.

Quant au métal, on obtenait du fer et non de la fonte; encore celui-ci était-il très impur.

Au point de vue historique, il existait en Lorraine des établissements sidérurgiques préromains, si l'on en juge d'après la masse des alluvions accumulées sur celui de Bouxières et les monnaies gauloises trouvées à Sanzey parmi des scories. D'autres datent de l'époque gallo-romaine. L'absence de renseignements concernant l'époque mérovingienne permet, jusqu'à un certain point, de supposer que la décadence de l'art sidérurgique date, dans notre pays, de l'invasion des Barbares.

Ces conclusions sont identiques à celles que nous tirions en 1896, à la suite d'une notice parue dans les *Mémoires* de la Société d'archéologie lorraine, aucune observation nouvelle n'ayant été faite qui soit de nature à les modifier.

BLEICHER et JULES BEAUPRÉ.

# ÉTUDE

## DES ENCEINTES PRÉHISTORIQUES

### EN LORRAINE,

PAR M. JULES BEAUPRÉ.

---

C'est à la protection séculaire de la forêt que nous devons la conservation de la plupart des enceintes existant encore aujourd'hui. Son importance, dans toute l'étendue de la Lorraine, a permis au plus grand nombre d'échapper à la destruction; aussi est-il encore possible de se faire une idée assez exacte de leur dispersion sur toute l'étendue de nos plateaux. Néanmoins, une certaine quantité d'ouvrages, élevés dans les parties actuellement en culture, ont disparu au cours des siècles. D'autres ont été recouverts par des villages, comme Jaillon, Liverdun, Prény, Vaudémont, etc. . . Il importait, avant que cette destruction lente ait accompli son œuvre, de relever exactement les emplacements des diverses enceintes encore reconnaissables, d'en examiner les défenses, d'en donner le plan et les dimensions. Mais, en raison de l'étendue du terrain à parcourir, nous avons dû borner jusqu'ici nos recherches au seul département de Meurthe-et-Moselle.

M. Barthélemy, dans le répertoire faisant partie de son ouvrage sur la Lorraine avant l'histoire, mentionne treize enceintes situées dans le département. Elles sont situées sur le territoire des communes de Blénod-les-Toul, Champigneulle, Dommarie-Eulmont, Essey, Foug, Gugnèy, Jezainville, Messein, Montenoy, Pannes, Romain, Thélod, Vandelévillè.

Ce chiffre doit être porté à quatorze, car il existe à Vandelévillè deux enceintes au lieu d'une seule; mais comme on ne trouve aucune trace d'ouvrages à Dommarie-Eulmont, à Pannes et à Romain, cela réduit le chiffre à onze.

Il faut par contre ajouter cinq noms : Aingeray, Sion, Vaudémont, Villers-en-Haye, et l'important ouvrage de Tramont-Émy,

qui n'a pas encore été signalé. Cela donne un total de seize enceintes : en admettant toutefois que l'on puisse faire figurer dans ce nombre celle de Blénod qui n'a été contrôlée ni par M. Barthélemy, ni par nous. Cette restriction faite, ajoutons que la liste est loin d'être close.

Ces ouvrages varient beaucoup d'étendue; certains mesurent plus de 20 hectares de superficie, d'autres 7, 6, etc.; le plus petit, le Fort-Mont, près de Villers-en-Haye, 3 ares. Cette dernière enceinte, d'origine préhistorique, a subi des remaniements, à une époque postérieure, comme l'indiquent des restes de murs maçonnés, encore en partie debout.

Toutes les autres sont absolument dans leur état primitif.

Partout, c'est l'application du même principe défensif, l'éperon barré, sous une forme plus ou moins simple; mise en œuvre de défenses naturelles, constituées par des escarpements, renforcées sur les points où elles semblent insuffisantes, et remplacées par des ouvrages d'art, sur ceux où elles sont absolument défaut.

En résumé, l'idée prédominante est celle-ci : se fortifier solidement, mais avec la moins grande somme de travail possible.

Il en résulte que la forme générale de l'ouvrage est imposée par la topographie, et qu'aucune de ces enceintes n'est située en rase campagne et complètement fortifiée par la main de l'homme.

Dans les unes, l'enceinte, constituée par un promontoire aux flancs escarpés, est séparée du reste du plateau par un simple *vallum* sans fossé. Ailleurs, c'est le fossé même qui a fourni les matériaux du *vallum* qui, à Vandelévillle par exemple, présente encore un relief de 8 mètres, mesure prise du fond du fossé, soit 4 mètres au-dessous du sol naturel et 4 mètres au-dessus.

Dans les autres, l'enceinte est située sur le bord d'un plateau, appuyée à une falaise inaccessible. Des fossés et des *vallum* formant une ou deux lignes de défense protègent les autres faces.

Les matériaux employés sont tantôt la terre, tantôt les pierres, mais l'élément rocheux domine presque exclusivement, le sol des plateaux n'étant recouvert que d'une couche très mince de terre végétale. Les pierres paraissent avoir été simplement amoncelées, sans que l'on puisse découvrir, nulle part, aucune trace de murs à sec; les formes et les dimensions variées des matériaux ne permettant aucune combinaison régulière.

En outre, la régularité du profil des *vallum* atteste que ceux-ci n'ont pas subi de modifications profondes.

Trois enceintes sont à matériaux calcinés, c'est-à-dire présentent, comme on le sait, cette particularité, qu'une partie de leurs matériaux ont été intentionnellement soumis à l'action d'un feu extrêmement violent et continu, ayant amené la fusion de ceux-ci. Il en est résulté la formation d'une masse solide, ininterrompue, reposant sur le sol rocheux ancien, recouverte de pierrailles empêchant de la distinguer au premier abord.

Des tranchées pratiquées au travers des *vallum* permettent seules de se rendre compte de cette particularité, peut-être commune à d'autres enceintes que celles du Camp d'Afrique à Messein, de la Fourasse à Champigneulle, de Sainte-Geneviève à Essey, depuis longtemps connues et étudiées par notre collègue M. Barthélemy.

De l'examen de certains ouvrages présentant un caractère nettement militaire, surtout de ceux à matériaux calcinés, on peut conclure que la fortification préhistorique avait atteint un degré déjà avancé de perfection dans nos pays, et par suite la tactique de l'attaque.

La fusion des roches constitutives des retranchements avait certainement pour objet de donner à la base de ceux-ci une cohésion parfaite, à une époque où l'usage de la maçonnerie était encore inconnu.

Cette disposition était évidemment destinée à prévenir la destruction, pierre par pierre, des escarpes. L'usage du bélier, efficace contre des murs véritables, serait demeuré sans effet contre des matériaux sans cohésion, dont la disposition en pente douce empêchait l'éroulement. L'assaillant devait faire brèche à la main, en détournant les pierres, sous la protection des armes de jet, couvert par des boucliers ou des mantelets.

Cette manière de voir est confirmée par un passage de César relatif à la manière d'assiéger les places, propre aux Belges et aux Gaulois en général<sup>(1)</sup>.

Les *vallum* étant insuffisants pour constituer par leur seule

<sup>(1)</sup> « Ibi, circumjecta multitudine hominum totis manibus, undique in murum lapides jaci cepti sunt, murusque defensoribus nudatus est, testudine facta portas succendunt murumque subruunt. » (César. *De bello gallico*, II, 6.)

masse un abri pour les défenseurs, et un obstacle sérieux au moment de l'assaut, quelle était la nature des retranchements couronnant les escarpes? Étaient-ce des pieux enfoncés dans leur masse? C'est l'opinion qui nous paraît la plus vraisemblable, la plus en conformité avec la régularité des vestiges actuels. Certaines enceintes présentent des anomalies aujourd'hui inexplicables. Le plateau de Sainte-Geneviève, par exemple, est isolé de celui de Malzéville par un retranchement en roches calcaires calcinées. Il y a là une dépense de travail très considérable, pour fermer cette partie, la plus exposée il est vrai; mais en quoi consistaient les défenses placées sur les autres faces, principalement sur les points où l'escarpement des flancs de la montagne est si faible qu'il ne saurait constituer un obstacle? Est-ce un travail inachevé? ou bien s'y trouvaient-ils des abatis ou des haies vives, dans le genre de celles dont s'entouraient les Nerviens? César fait allusion à celles-ci au paragraphe xvii du livre II de la Guerre des Gaules<sup>(1)</sup>.

On a beaucoup insisté jusqu'ici sur ce fait, que ces enceintes ont été établies de façon à se trouver en vue les unes des autres, afin de pouvoir conclure à l'usage des signaux. Or, la règle est bien loin d'être générale; aussi, sans nier la possibilité de correspondre, au moins entre quelques-unes, à l'aide du feu, par exemple, nous croyons que le choix des emplacements a été imposé uniquement par les formes favorables du terrain.

Quant aux distinctions à faire sur l'origine de ces forteresses primitives, aux essais de classement basés sur le plus ou moins de complications que comportent leurs systèmes défensifs, c'est du pur arbitraire. Chacun devait bâtir à sa guise; la nature et l'importance du travail étant en raison directe des matériaux dont on disposait, des bras à employer, du bon plaisir des chefs, et aussi de la destination des enceintes.

Car, ce ne sont pas uniquement des forteresses. En effet, si certaines d'entre elles présentent un dispositif exclusivement militaire, le plus grand nombre joint à celui-ci un caractère d'utilité domestique, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans différentes notices.

<sup>(1)</sup> « . . . Si prædandi causa ad eos venissent, impedirent, teneris arboribus incisus atque inflexis crebrisque in latitudinem ramis enatis et rubis sentibusque interjectis effecerant, ut instar muri hæ sæpes munimenta præberent, quo non modo non intrari, sed ne perspicere quidem posset. » (César, *De bello gallico*, II, 17.)

Leur grand développement ne peut s'expliquer que par la nécessité de mettre à l'abri des rapines les animaux domestiques; les foyers paraissant localisés le long des *vallum*, tout porte à croire qu'une grande partie de l'enceinte leur était réservée.

La route stratégique qui coupe en deux l'enceinte dite *le Camp d'Afrique* et celle de la Fourasse dans leur plus grande largeur, permet de se convaincre par l'examen de la nature du sol des crêtes de ses fossés, que celle-ci ne traverse sur tout son parcours aucun foyer en dehors du voisinage immédiat des *vallum*.

Les troupeaux menés au pâturage dans les vallées devaient être ramenés sinon chaque soir, du moins, en cas de danger, dans les enceintes des plateaux, où bêtes et gens se tenaient enfermés.

Cela implique l'existence de populations sédentaires, vivant par groupes assez nombreux, ce qui constitue un argument en faveur du peu d'ancienneté relative de ces ouvrages.

Nos populations néolithiques semblent avoir été nomades, vivant réunies par très petits groupes ou plutôt par familles, sous l'autorité du père, vivant du produit de la chasse et de la pêche, se déplaçant à la recherche du gibier. En effet, si les traces de leur existence se rencontrent sur un grand nombre de points, la pauvreté des stations atteste la brièveté des séjours. Les gisements les plus riches, par conséquent présentant les traces d'occupation prolongée, sont situés, le plus souvent, loin de toute enceinte, sur des plateaux élevés où la culture devait être aussi pénible que peu rémunératrice.

Malgré quelques variations de détail, existant entre quelques ouvrages de Meurthe-et-Moselle, il n'y aurait pas lieu, croyons-nous, d'attribuer leur construction à des peuples d'âges sensiblement différents. Les populations se sont succédées sur les mêmes emplacements, et si l'homme de la pierre polie a élevé sa hutte sur le sol occupé par ces enceintes, il ne s'ensuit pas qu'il en ait été le constructeur, pas plus que ceux qui les ont utilisées dans la suite.

Ces constructions primitives remonteraient peut-être à la fin de l'âge dit *du bronze* pour les unes, et pour les autres au premier âge du fer, étant donnée la dureté des masses rocheuses profondément entaillées. Quant à l'idée première de calcination des *vallum*, elle nous semble tirer son origine de l'expérience acquise par la pratique de la métallurgie.

Bien qu'aucune fouille un peu considérable n'ait été pratiquée dans le périmètre des enceintes de Meurthe-et-Moselle, les rares

découvertes qui ont été faites par M. Barthélemy et par nous au pied des *vallum* confirme cette manière de voir. On trouve en effet, dans les déblais, des restes de foyers, parmi lesquels on remarque, mêlés à des débris de cuisine, tels qu'ossements brisés de porc, de sanglier, de bœuf, de cerf, etc., des fragments indéterminables de bronze, des scories de fer et des restes de poteries, semblables à celles qu'on rencontre, dans tout le pays, dans les tumulus du premier âge du fer.

Quant aux objets d'origine gallo-romaine, trouvés dans l'intérieur de certaines enceintes, comme le camp d'Afrique, leur présence ne saurait constituer une objection. L'occupation, sous la domination romaine, de certains de ces emplacements qui avaient dû être des *oppidum* gaulois, par les populations de cette époque, est un fait incontestable, mais ces dernières semblent en avoir fait usage d'une façon toute pacifique. Les colons ne pouvaient choisir, pour y établir leurs métairies, des emplacements meilleurs que certaines de ces enceintes, encore toutes clôturées pour la plupart. Quant à avoir été occupées militairement par les Romains, comme on s'est plu à le dire et à le répéter, c'est tout à fait invraisemblable. Cela n'aurait pu avoir lieu qu'au début de la conquête ou au moment des invasions barbares, toutes les forces de l'Empire étant rassemblées pendant l'époque intermédiaire sur les frontières de la Germanie. Or, au début, il n'est pas probable qu'ils aient garni de troupes les *oppidum* d'une peuplade aussi peu importante que les *Leuci*. Il suffit de songer à la faiblesse des effectifs pour se rendre compte que les Romains durent tenir uniquement les centres de population considérables. Quant à avoir joué un rôle dans la défense du pays aux iv<sup>e</sup> et v<sup>e</sup> siècles de notre ère, et avoir fait partie de tout un système défensif, au point de vue militaire, c'est de la stratégie en chambre, faite avec les éléments les plus disparates.

On pourrait objecter que certaines enceintes, comme celles de Sion, de Liverdun, par exemple, ont été habitées à l'époque romaine et défendues contre les barbares; mais ce sont là des exceptions. D'ailleurs, ces bourgs avaient depuis longtemps perdu, avec leurs murs gaulois, leur caractère d'*oppidum* et ne reçurent de fortifications nouvelles que sous le règne de Valentinien.

La tradition, en attribuant à cette époque la construction des forteresses de la Lorraine, est ici d'accord avec les faits. Leurs murailles sont en effet bâties avec les débris des édifices païens.

comme on l'a vu jadis à Scarpone et ailleurs, et comme on peut s'en assurer encore aujourd'hui en examinant les vieux murs de Metz.

En résumé, toutes les enceintes que nous avons signalées sont bien d'origine préromaine; elles ne rappellent en rien les ouvrages des Romains, dont les fortifications sont construites avec des matériaux, et d'après des principes tout différents.

Jules BEAUPRÉ.

# LES FOUILLES DE PITRES (EURE),

PAR M. LÉON COUTIL,  
Correspondant du Comité.

---

L'antique *Pistis*, dont l'existence et l'importance nous sont révélées par des chartes et diplômes signés de Clotaire (660), Pépin (751), Charlemagne (775) et les édits de Charles le Chauve (855, 862, 864, 869, 877), était retombée dans l'oubli après le pillage de ses monuments par les Normands.

C'est seulement en 1854 qu'eut lieu la première découverte archéologique dans la propriété de L. Lebert (n° 386 du cadastre).

*Le Grand Balnéaire* (Pl. XIX). — *Sudatorium* ou *concamerata sudatio*. — La notice et le plan, publiés par l'abbé Cochet, en 1860, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, permettent de voir qu'il ne s'agissait pas du palais de Charles le Chauve, comme l'avait supposé l'éminent archéologue rouennais, mais bien d'une pièce circulaire rappelant la disposition du *frigidarium* des anciens bains de Pompéi; nous ignorons si, pour justifier cette destination, on s'est assuré qu'il n'y avait pas, en dessous, des piliers d'étuve; car partout, comme à Pitres, ces sortes de pièces circulaires étaient chauffées en dessous. Nous pouvons citer à l'appui le balnéaire de Pompeianus d'Oued-Athmenia, à l'Ouest de Constantine; de Néris (Allier); de Marboué (Eure-et-Loir); du Vieil-Evreux (Eure), ce dernier toutefois n'ayant pas d'absidioles; on pourrait en citer beaucoup d'autres.

Les murs de cet édifice mesurent 3 mètres d'épaisseur dans les angles, et seulement 0 m. 80 dans les parties intermédiaires; ils sont formés de petits moellons rectangulaires, sauf aux angles

des absidioles, où les pierres sont plus grosses; plusieurs portaient des inscriptions peu profondes, où le mot CVPITVS se retrouve souvent; elles ont été publiées par M. F. Lenormant, dans la *Revue des Sociétés savantes* de 1858. Le diamètre de cette pièce est de 9 mètres, celui des quatre absidioles d'angle de 2 mètres; la base des murs est lambrissée de dalles de pierre, les angles du pavage et des murs sont protégés par de gros bourrelets de ciment.

*Fornax.* — En avant du *sudatorium*, vers le Sud, existe un fourneau aménagé dans une pièce mesurant 8 mètres sur 5 m. 50, sans aucun dallage; les murs sont formés de briques plates. Le fourneau était disposé contre la pièce précédente. Deux portes superposées existent de ce côté; celle du bas permettait à la chaleur de passer sous le *sudatorium*, celle de dessus était réservée au service des bains.

Les travaux exécutés par L. Lebert n'avaient révélé que ces deux pièces, lorsqu'en 1897 nous avons exécuté quelques sondages pour retrouver la continuation du balnéaire dans la propriété voisine (n° 384 du cadastre). Au mois d'octobre 1899, autorisé par le propriétaire, M. Fréret, nous avons déblayé cinq autres pièces.

*Caldarium.* — Sur le côté Nord du *sudatorium* circulaire, se trouve une pièce rectangulaire mesurant 12 mètres sur 9 m. 50; ses murs ont 1 mètre d'épaisseur. Un premier hypocauste existait primitivement à 1 m. 60 ou 1 m. 75, en contre-bas du sol actuel; mais comme il a été obstrué par la cendre et la fumée, qui le bouchent encore aujourd'hui, on l'abandonna et on en construisit un autre au-dessus; le dallage de ce second hypocauste, se trouvant au niveau du sol actuel, s'est presque partout effondré par suite du passage des voitures de ferme. Dans un angle de cette pièce, et près du *sudatorium* circulaire, se trouve un pan de mur en arc de cercle dont la destination ne peut s'expliquer.

*Petit caldarium.* — A l'extrémité de cette pièce, vers le Nord, se trouve une petite pièce de 2 mètres sur 1 m. 75; elle était aussi remplie de piliers d'hypocauste; une ouverture de 1 m. 50 de largeur la faisait communiquer avec le grand *caldarium* décrit ci-dessus.

*Foruar.* — A côté, existe un fourneau démoli au niveau de l'aire inférieure des hypocaustes voisins; il mesure 3 mètres sur 1 m. 50. Vers l'Ouest, un épais massif de tuiles maçonnées avec de l'argile, de 1 m. 10 d'épaisseur, servait à conserver la chaleur; pour les autres côtés du fourneau, le parement de tuiles avait disparu. l'aire du foyer était cuite par le feu. Les fondations des murs qui entourent ce fourneau descendent à 2 m. 10, et c'est en enlevant environ 15 mètres cubes de terre noire remplie de scories de fer qu'on recueillit une dizaine de petits bronzes de Constantin, Hélène. Constant, Valens, indiquant que le balnéaire a été utilisé au 1<sup>er</sup> siècle; mais comme ces monnaies se trouvaient dans un terrain de remblai, on ne peut rien conclure de précis.

*Apoditerium.* — Vers l'Est, un autre mur très épais est accolé à celui du fourneau, perpendiculairement à ce dernier; un autre mur de 1 mètre d'épaisseur limite l'*apoditerium* mesurant 11 mètres sur 5 mètres; son large dallage de pierre affleure le sol, aussi est-il défoucé en beaucoup d'endroits.

*Sulatorium.* — Avec ses deux hémicycles de différentes dimensions, situés aux deux extrémités et réservés sans doute au *balneum*, cette pièce mesure 11 mètres dans toute sa longueur; un des hémicycles mesure 5 mètres de diamètre, et le plus petit seulement 3 m. 30. Dans ce dernier, existe un massif de maçonnerie destiné à supporter la baignoire (*labrum*), particularité qui n'a pas été rencontrée dans le grand hémicycle.

Les côtés de cette pièce ne sont pas parallèles, ils forment, au milieu, deux angles très obtus; nous n'avons observé ce détail de construction sur aucun plan de balnéaire.

Le dallage en pierre, situé aussi à peu près au niveau du sol, s'était effondré en plusieurs points, par suite de la chute des piliers de l'hypocauste. Voulant reconnaître l'aire qui les supportait, nous fûmes surpris de voir avec quelle solidité il avait été construit; il reposait sur des fondations de gros blocs calcaires, maçonnées avec du mortier de sable rouge et descendant à près de 1 m. 50 de profondeur. Il est utile de signaler le soin extrême apporté à ces fondations destinées à empêcher la déperdition de la chaleur, et aussi la solidité des mortiers, qui ont résisté aux grandes chaleurs de l'étuve, car, depuis seize cents ans, ils n'ont souffert ni de l'humidité, ni de la gelée, tandis que les mortiers des constructions

modernes voisines faites avec le même sable s'effritent sous le doigt. Quelle leçon pour nos entrepreneurs, qui se piquent de progrès !

Généralement, les balnéaires possèdent des pièces à une seule abside, mais rarement avec deux : pour la Normandie, nous pouvons citer celui de Lillebonne (Seine-Inférieure) et du Vieil-Évreux (Eure).

A Amélie-les-Bains, le balnéaire découvert en 1865 offre une salle analogue, mesurant 24 mètres de longueur; sa voûte était conservée. Près de ce balnéaire, existe une chapelle dont le plan s'en rapproche également; elle possède une seule abside dont les mesures correspondent à peu près à celles de Pitres. On peut se demander si le plan de nos églises primitives n'a pas été copié sur ces édifices romains.

Nous n'avons pu poursuivre nos fouilles vers l'Est, à cause des bâtiments pleins de récolte, recouvrant sans doute des substructions, jusqu'à la limite du gros mur romain, qui apparaît dans le talus de la rue de la Bise.

Vers l'Ouest, nos sondages ne nous ont rien révélé. En avant des constructions décrites précédemment, à l'Est de la salle circulaire, nous avons sondé un pavage situé à 0 m. 50 de profondeur; mais comme un jardin et des arbres sont plantés au-dessus, il était impossible de le découvrir; ce doit être un autre *apoditerium*.

*Aqueduc et puits.* — Dans sa notice, publiée en 1860, l'abbé Cochet a parlé d'un aqueduc. Nous nous sommes informés de cette découverte, qu'il n'avait pas contrôlée. On a découvert, paraît-il, vers 1845 (n° 374 du cadastre), non loin du balnéaire et de l'autre côté de la rue de la Bise, deux grosses pierres verticales supportant une troisième; cela ne suffisait pas, comme on le voit, pour signaler la présence d'un aqueduc. Ces pierres paraissent se diriger vers le théâtre que nous avons découvert récemment. Rien ne s'oppose à admettre qu'une des sources situées à l'Est de Pitres n'ait été jadis captée et amenée au théâtre, situé à 30 ou 40 mètres des bains, et qu'elle ait servi ensuite à les alimenter. L'eau pouvait aussi être puisée à un puits : or, justement, à 3 mètres du fourneau, il en existe un très profond, construit en pierres; nous n'osons cependant affirmer qu'il soit contemporain du balnéaire.

*Objets trouvés.* — Outre les dix ou douze monnaies recueillies, on a trouvé une dizaine de fibules, deux petites clefs de bronze, une poignée de colfret, un dessus de brûle-parfums, un manche avec une petite tête humaine de profil, muni de rainures ayant pu servir à placer des instruments de chirurgie; deux bagues, dont une avec une émeraude et l'autre avec une pierre mate verdâtre; une fibule, grande comme l'ongle, mesurant 0 m. 17 de diamètre et 0 m. 06 d'épaisseur, formée d'une minuscule boîte percée de cinq trous en dessus, pour l'évaporation des parfums. Entre le *caldarium* et le fourneau, on trouva un entablement de colonne dorique, en pierre tendre. Comme on le voit, le nombre des objets n'est pas en rapport avec la quantité de terre remuée; nous avons négligé de cribler les terres, ce qui aurait été trop onéreux: notre but était d'obtenir avant tout un plan de l'édifice.

*Le Petit Balnéaire de la Salle* (Pl. XIX). — Le nom «la Salle», sous lequel on désigne cette partie du territoire de Pitres, et les terres noires remplies de débris de vases nous faisaient espérer qu'en cet endroit se trouvait jadis un vaste édifice. Quatre cents sondages environ, exécutés dans toute l'étendue comprise entre l'église et la mairie, d'une part, et la ligne du chemin de fer, d'autre part, nous ont donné seulement de nombreux débris de vases et des cornes de bovidés, partout où nous creusions.

Enfin, à 55 mètres de la ligne du chemin de fer, dans la pièce de terre portant le n° 318 du cadastre; nous avons découvert une petite salle mesurant 4 m. 80 sur 3 m. 60, dont l'aire est formée de béton; les murs sont composés de petites briques plates ou pavés. Une brèche avait été pratiquée au milieu du mur Sud; la paroi Est-Ouest se prolonge vers l'Est, sur une longueur de 13 m. 70, et revient en retour d'équerre; mais cette clôture était construite en moellons soudés avec de l'argile; ce devait être un simple mur de cour. De nombreux sondages, exécutés aux environs, n'ont rien donné.

Le mur Nord-Sud du petit édifice se prolongeait vers le Sud, sur une longueur de 13 mètres. A 1 m. 90 de distance, se trouve le fourneau d'un *caldarium* occupant un espace de 7 m. 50 sur 3 m. 80 environ, car l'hypocauste était entièrement détruit vers le Sud. Au centre de cet hypocauste, se détachait un autre mur que nous avons suivi sur une longueur de 15 mètres. Des sondages,

exécutés sur les côtés, ne nous ont pas permis de retrouver l'amorce d'autres fondations.

Dans ces fouilles, nous avons recueilli un stylet, des fibules, dont une en forme de paon, une clef, deux bagues et deux jetons en os, une hache, un couperet, mais aucune monnaie. Ne trouvant que des fondations en ruines, nous avons reporté nos investigations de l'autre côté de la ligne du chemin de fer, sur la rive droite de la Seine et à 600 mètres de ce fleuve.

*L'édifice souterrain de la Pierre Saint-Martin* (Pl. XIX). — Au confluent de la Seine et de l'Andelle, au sommet de la déclivité formée par l'ancien lit de cette rivière, près de l'emplacement de la Pierre vénérée de Saint-Martin et le long du chemin d'exploitation qui porte son nom, Lebert avait reconnu, en 1888, un édifice souterrain dont il débâta l'escalier de huit marches et la moitié supérieure des murs.

Ces murs sont en moellons et gros silex; trois assises de doubles rangs de petits pavés coupent la maçonnerie; ils varient entre 0 m. 25 et 0 m. 50 d'épaisseur; les joints forment des lignes et des divisions régulières; ils mesurent 2 m. 70 sur 2 m. 95. Le mur de gauche de l'escalier ne porte aucune cavité; dans celui de droite, on remarque une cavité carrée de 1 m. 02, qui a pu servir de soupirail; dans la paroi située en face de l'escalier, on remarque deux niches, larges de 0 m. 57 et de 0 m. 95 de hauteur; leur sommet est arrondi; leur base est à 0 m. 80 de l'aire de l'édifice non pavé et composé du sable naturel. Cet édifice a été incendié, car, sur 0 m. 80 d'épaisseur, on ne trouve que des charbons, des cendres et de la terre cuite.

La proximité de la Pierre Saint-Martin, encore vénérée de nos jours, bien qu'elle ait été transportée au centre de Pitres, et qui n'en était éloignée que de 50 mètres, permettrait de croire que cet édifice a été construit, vers le <sup>vi</sup>e siècle, pour faire disparaître les pratiques superstitieuses dont elle était l'objet. Nous n'avons trouvé ni autel, ni statues caractérisant un édifice chrétien; l'axe de cet édifice est bien orienté comme l'église actuelle, mais l'entrée est à l'Est, au lieu d'être à l'Ouest, comme dans toutes les églises.

Quant à l'hypothèse d'un *sepulcrum familiare*, elle est vraisemblable, bien que nous n'ayons trouvé qu'un maxillaire et deux radius humains, mais aussi une vertèbre de bœuf. Les objets re-

cueillis dans les déblais consistent en un bracelet de bronze, trois croissants en os décorés de trois cercles gravés avec point central, trois épingles en os avec une petite pomme au sommet, une sorte d'épingle en bronze, des débris de vases, beaucoup de tuiles indiquant le mode de couverture de l'édifice, et des enduits colorés, une peinture de porte, un verrou, une poignée, une grande barre de fer, une clef et une grosse sonnette de fer : ces objets ne suffisent pas pour nous renseigner sur sa destination.

Nous pouvons rapprocher cet édifice souterrain de deux autres situés sur la même rive de la Seine : l'un entre Muids et le Mesnil d'Andé (Eure) exploré, en 1898, par M. Angérand, dont les niches avaient été détruites; l'autre, à Coudebec-lès-Elbeuf (*Uggate*), fouillé, en 1864, par l'abbé Cochet, et qui possédait onze niches semblables.

Dans le département de l'Aisne, E. Fleury en a décrit et reproduit deux autres : celui de la Planchette, à Vervins, découvert en 1878, et celui de Proix, en 1876, tous deux dans le canton de Guise.

Dans le même département, à Chalendry, et à la villa d'Ancy, il y en avait d'analogues.

Le département de l'Oise a fourni ceux de Hermes, des ruines de Breteuil (*Bratuspantium*), du Mont de César de Bailleul-sur-Thiérrain, fouillé en 1878, et où on a trouvé un squelette ayant aux pieds une grosse clochette de fer, reliée à ses mains par une tige de fer.

Enfin les ruines de Vertault (*Vertilium*) [Côte-d'Or] en ont donné deux autres, décrits et reproduits dans les *Bulletins* de la Société du Châtillonnais (fouilles de 1882 et de 1896); les niches diffèrent cependant, elles sont plus basses et ressemblent davantage à celles d'un *columbarium*.

*Le théâtre des Cateliers* (Pl. XX). — Un seul endroit nous permettrait de retrouver le *castrum* de *Pistis*<sup>(1)</sup>, devant lequel le chef normand Sidroc s'arrêta en 855; on le désigne sous le nom de *Cateliers*; nous y avons remarqué un certain exhaussement du sol

(1) *Chronicon. Fontanellense* : « Anno dcccclv, indictione tertia, ipso die xv kalendas augusti, maxima classis Danorum fluvium Sequana occupat, duce idem Sidroc, et usque *Pistis castrum*, quod olim Petre mamulim vocabatur venire contendunt. » (*Recueil des Histor. de la France*, t. VI, p. 43.)

qui nous avait intrigué; mais, toutefois, il était difficile d'y fouiller à cause des habitations voisines; tandis qu'à côté, un vaste espace permettait de faire de larges tranchées. Notre premier coup de sonde révéla un mur en blocages à 0 m. 50 ou 0 m. 60 de profondeur: nous étions sur l'enceinte extérieure dont les fondations descendent à 2 m. 20 de profondeur; elles mesurent 2 mètres d'épaisseur; mais, en élévation, ce mur n'a que 1 mètre; sa forme est celle d'une ellipse et son grand axe mesure 75 mètres; il se pourrait qu'il fût plus grand, car nous n'avons pas déblayé tout le pourtour. Nous n'avons fouillé que les n<sup>os</sup> 314, 316, 317 et 318 du plan cadastral.

A 2 m. 70 de distance de la paroi extérieure de la première enceinte, il en existe une seconde concentrique, avec des fondations de 1 m. 50 de largeur au centre et 1 m. 35 sur les côtés; les parties profondes sont également en silex, tandis qu'en élévation elles sont en moellons carrés de petit appareil.

Une troisième enceinte existe à 2 m. 10 de la paroi extérieure de la seconde; elle s'interrompt à la jonction des pans de murs perpendiculaires à cette troisième enceinte, qui sont probablement les *vomitorium* d'un théâtre. Enfin une quatrième enceinte incomplètement explorée existe à 10 mètres de celle-ci.

La forme elliptique de cet édifice et les dimensions de son grand axe, qui est de 85 mètres, correspondent à peu près à celles des théâtres de Valognes (*Alama*), de Vieux (Calvados) et Néris (Allier); ceux d'Évreux (*Mediolanum*), de Vieil-Évreux (*Gisacum*) et de Berthouville (*Canetonum*) [Eure] sont réguliers et en hémicycle: ils mesurent 65 m. 50; ceux de Saint-André-sur-Cailly et de Lillebonne (*Juliobona*) [Seine-Inférieure] mesurent 80 mètres.

Quant à la désignation du lieu, on sait que, dans la première moitié du viii<sup>e</sup> siècle, les Sarrasins forcèrent Charles Martel à donner des ordres pour organiser de prompts retranchements, en utilisant les arènes et théâtres romains comme forteresses. Arles conserve ses *tours sarrasines*; le théâtre de Montbourg (Loiret) est désigné, sur un vieux plan, sous le nom de *Redoute des Sarrasins*. Le théâtre d'Évreux, retrouvé près de l'hospice, en 1872, occupe un emplacement désigné sous le nom de *Chatel Sarrasin*, sur des titres du xvii<sup>e</sup> siècle. En face le théâtre de Pitres, au sommet de la côte des Deux-Amants, on distingue une motte entourée d'un fossé

dite *Butte des Sarrasins* ; il n'est donc pas étonnant que ce théâtre ait été transformé, lui aussi, vers le viii<sup>e</sup> ou ix<sup>e</sup> siècle et qu'il ait servi ensuite de *castrum* à Charles le Chauve, contre les Normands ; d'où l'appellation de *Cateliers* qui a survécu.

Les fouilles ne nous ont donné qu'un petit bronze de Posthume, un squelette couché en dehors, le long de l'enceinte extérieure et qu'aucun objet ne permettait de dater ; quelques fragments de poterie rouge vernissée ont été recueillis du côté Sud.

Il nous reste à déterminer la seconde partie de l'édifice ; ce travail présentera beaucoup de difficultés, à cause des arbres et des maisons construites sur les ruines.

*Enceinte de Pitres.* — Sur plusieurs points de la commune et formant une sorte d'enceinte continue, nous avons exhumé les fondations d'un mur de 1 mètre d'épaisseur, formé de gros blocs équarris ; sur une longueur de 40 mètres, longeant d'abord la route de Pitres au Manoir (section C, n<sup>o</sup> 107 du cadastre), puis coupant cette route sous un angle très aigu ; l'encaissement de cette route ne nous a pas permis de retrouver l'autre extrémité se dirigeant vers le caveau de la Pierre Saint-Martin. A côté, se trouvait une aire en plâtre dont le pavage avait disparu ; et, plus loin, sur près d'un hectare d'étendue et 0 m. 60 d'épaisseur, des débris de constructions et de larges tuiles du moyen âge. Nous avons retrouvé un mur analogue le long du jardin du presbytère et du cimetière qui entoure l'église (n<sup>os</sup> 321, 323 et 325 du cadastre) et au delà de la mairie, entre les n<sup>os</sup> 343 et 344 de la section D du cadastre.

*L'église de Pitres ou Basilique.* — Plusieurs archéologues, l'abbé Cochet, R. Bordeaux et de Caumont ont supposé que c'était dans l'église de Pitres qu'auraient été tenus les trois conciles de 861, 864 et 869. Nous partageons leur opinion, en nous appuyant sur les détails de l'architecture de la nef dont les murs en petit appareil présentent l'*opus spicatum* et mêmes certaines assises de blocage séparées par des rangs de pavés. Sur le mur Nord, existent deux petites fenêtres en plein cintre, dont les claveaux de pierre sont séparés aussi par des pavés romains.

Cette disposition a bien été employée jusqu'au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, mais rien ne dit qu'elle ne date pas du ix<sup>e</sup> siècle et qu'elle n'est pas antérieure ; du reste, cette nef était plus vaste, car le portail actuel s'applique contre des murs qui ont été coupés.

Les murs de la nef ont subi de nombreuses réfections, et, dans la tour du xii<sup>e</sup> siècle, on a employé de nombreux blocs et pavés romains. Rien ne s'oppose donc à admettre que cet édifice ait servi de lieu de réunion aux assemblées dans lesquelles Charles le Chauve promulgua ses trois édits.

On devra donc classer comme monument historique cette vieille relique, qui évoque le souvenir d'une des périodes les plus troublées de notre histoire nationale.

LÉON COUTIL,

Correspondant du Comité.

NOTE  
SUR  
LES MOULINS À GRAIN  
DE VERMAND (AISNE),

PAR M. THÉOPHILE ECK.

Correspondant du Comité, à Saint-Quentin.

---

Ce n'est que depuis un peu plus d'un siècle, qu'à l'aide de souvenirs un peu confus dans leur ensemble, à l'aide de notes incomplètes, et aussi non sans de longues éclipses, que l'on enregistre — imparfaitement d'ailleurs — les trouvailles qui, incessamment, sont faites dans l'antique cité de Vermand ou ses abords.

Les fouilles faites en 1885, 1886 et 1887 ont été publiées avec assez de détails cependant pour satisfaire les plus difficiles<sup>(1)</sup>; mais c'est une exception. Chaque année, la moisson qui est faite dans l'intérieur du *castrum* ou dans un rayon assez étendu de la plaine qui l'enserme, ne manque ni d'intérêt ni même d'importance; cette abondance est une preuve certaine du bien-être et de la quiétude qui régnaient dans l'ancienne bourgade gauloise des *Veromandues*, vers la fin du III<sup>e</sup> et durant tout le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Entre les années 1830 et 1840, et cela dans des circonstances dont le souvenir est aujourd'hui totalement perdu, on trouvait à Vermand deux moulins à grain de facture essentiellement gallo-romaine. Ces moulins, transportés à Saint-Quentin<sup>(2)</sup>, prenaient place alors dans les collections de la Société académique de cette ville. Depuis, par suite du don que cette société fit à la ville, ils complètent, dans une salle du musée municipal archéologique fondé par elle, l'intéressante série d'objets trouvés par l'auteur de cette

<sup>(1)</sup> Théophile Eck, *Les deux cimetières gallo-romains de Vermand et de Saint-Quentin. Récit complet des fouilles*, 1 vol. in-8°, avec 23 planches (Paris, Ernest Leroux, 1891).

<sup>(2)</sup> La distance de Vermand à Saint-Quentin est de 10 kilomètres.

communication, dans les fouilles faites par lui contre le village de Vermand, avec l'aide du Ministère et en collaboration avec la savante compagnie.

Les meules de Vermand n'ont rien de l'aspect que l'on trouve dans les objets de cette nature qui remontent surtout à un siècle ou deux avant notre ère, et qui continuèrent à être mis en usage dans la métropole et dans certaines provinces, jusque vers le déclin de l'Empire d'Occident. Elles sont lenticulaires; celle de dessous, la meule dormante, convexe; celle de dessus, la meule mobile, concave.

Au surplus, une digression est ici indispensable, pour donner plus de clarté à ma description.

Lorsqu'en 1898 je visitai Pompéi et Herculaneum, mon attention fut particulièrement attirée par les boulangeries industrielles agrémentées de moulins en place, qui pourraient encore être actionnés de nos jours. Au n° 46 de l'ilot n° 1 de la région VII, dans la rue de Stabies, et contre le *Vico del Lupanare*, la grande boulangerie, avec ses quatre moulins, nous initie à la mouture du grain. Près de la *Porta di Ercolano*, dans la rue de Salluste, et au n° 6 de cette rue, qui fait partie de la VI<sup>e</sup> région, on voit également un four et des moulins, que mettaient en mouvement des ânes ou des esclaves. Certaines maisons particulières, telles que la *casa del Labirinto*, en possèdent également. Eh bien, ces moulins ont un lien de parenté très éloigné avec ceux de Vermand, dont je vais dans un instant donner la technique.

On a écrit que l'usage de la meule avait dû prendre naissance à l'époque néolithique, parce que des pierres creusées, munies de leurs broyeurs, avaient été trouvées dans certaines stations lacustres de la Suisse. Cela est possible. Toujours est-il que, près de nous, à Chassemy, dans l'Aisne, un de ces moulins rudimentaires y a été recueilli, pour prendre place au musée de Saint-Germain-en-Laye, dans la salle n° 4. D'autres prétendent également que la meule était en usage déjà chez les Grecs au temps de Périclès. Jusqu'ici rien ne le prouve, ni texte ni monument. Pausanias, dans sa *Description de la Grèce*, en attribue l'invention à un roi de Lacédémone, et la tradition attique y voyait un don aux humains de Déméter, la déesse des moissons<sup>(1)</sup>. Toujours est-il que le premier parmi les auteurs latins

<sup>1</sup> Hugo Blümmner, *Technologie und Terminologie*, vol. I, ch. v.

qui fasse mention des moulins tournants est Marcus Porcius Caton <sup>(1)</sup>, surnommé l'Ancien ou le Ceuseur; il les appelle *mola versatiles* <sup>(2)</sup> et *mola asinaria* <sup>(3)</sup>. Strabon, Lucrèce et Vitruve nous disent formellement que, durant le siècle qui précéda la venue de Jésus-Christ, les moulins à grain fonctionnaient en Italie. Aulu-Gelle <sup>(4)</sup>, Ovide <sup>(5)</sup> et Lucius Apulée <sup>(6)</sup> citent également le moulin à bras.

Cependant hâtons-nous de dire que cet utile auxiliaire de l'homme pourrait avoir une origine beaucoup plus ancienne, puisque Samson de Sarée, jouet de ses ennemis les Chananéens de Palestine, tournait la meule au xi<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

Voilà, sommairement dit, tout ce que nous savons sur leur origine même.

Comme il n'est pas inutile d'établir un parallèle entre les moulins industriels de Pompéi et les moulins à main de Vermand, quelques mots suffiront pour faire connaître les premiers.

La base du moulin est formée d'une pierre cylindrique ayant un diamètre de 1 m. 50, sur 0 m. 30 d'épaisseur; elle est plate au-dessous et taillée en cône sur le dessus; cette saillie verticale du cône a 0 m. 60 de hauteur, et se termine encore de nos jours par un pivot ou goujon de fer placé au sommet, destiné à régulariser le frottement et à tenir en suspension la meule supérieure, qui seule était mobile et tournait au gré de l'opérateur. Voilà pour la *meta* ou meule dormante.

La meule extérieure enveloppante ou *catillus*, étranglée dans un centre, figure assez bien un sablier ou double entonnoir. La meule dormante était coiffée par l'entonnoir inférieur, tandis que l'entonnoir supérieur recevait le grain; au bas, une corbeille, une auge, où de la sparterie recueillait la farine; nous ajouterons que ces moulins étaient mus à l'aide d'oreilles placées dans l'étranglement du *catillus*, et que l'on actionnait l'ensemble avec des leviers de

(1) *De re rustica*, cap. X. — Caton naquit à Tusculum (Latium), l'an 518 de Rome (234 av. J.-C.), et mourut l'an 605.

(2) A notre sens, il s'agit ici de la *mola manuvaria* ou *trusatilis*.

(3) Moulin actionné par un âne ou un cheval.

(4) Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, III, 3.

(5) Ovide, *Medicamina faciei*, 79. — *Fastes*, VI, 318.

(6) Lucius Apulée, *Métamorphoses* ou l'*Âne d'or*, VII, p. 143.

bois ou de fer qu'entraînaient des esclaves ou des animaux domestiques.

J'ai vu à Rome, au musée Chiaramonti, le sarcophage du boulangier Eurysaces; la frise supérieure de ce monument nous montre des ânes faisant mouvoir le *catillus* de deux *molina* très complets, semblables à ceux de Pompéi. Les animaux sont attelés très court, par suite probablement de l'exiguïté du local au milieu duquel ils devaient agir.

Dans notre département, de même que dans les départements limitrophes, il a été trouvé en grand nombre des meules en pondingue, intactes ou fragmentées, de forme lenticulaire et de provenance gallo-romaine. Récemment, un moulin complet a été recueilli à Doingt, près de Péronne<sup>(1)</sup>, et une *meta* ou meule dormante a été découverte au village d'Itancourt, près de Saint-Quentin<sup>(2)</sup>.

Les deux moulins de Vermand que possède, ainsi que je l'ai dit, le musée de Saint-Quentin, sont semblables à ceux que l'on découvre le plus communément à l'état de fragments sur notre territoire, et sont incontestablement de l'époque gallo-romaine.

Voici maintenant comment étaient assemblées les meules de ces deux intéressants monuments, et comment elles fonctionnaient, sans trop d'efforts, mues par les seuls bras d'un opérateur de moyenne force.

Fixée sur le sol ou sur un bâti de bois, ou même dans un bac avec léger rebord, la meule inférieure, qui a un diamètre de 0 m. 44, sur une épaisseur de 0 m. 06, devenait naturellement la meule gisante; elle est percée d'un trou au centre, pour l'encastrement du pivot, et surtout assez fortement renflée ou convexe, avec un rayonnage, ou repiquage, ou *rhabillage* accusé par des sillons symétriques en demi-cercles, qui avaient pour but de donner du mordant, et aussi pour que le grain, broyé entre les deux surfaces, ait tout le temps de s'écraser pendant le trajet qu'il était appelé à parcourir du centre de la circonférence à la périphérie, c'est-à-dire jusqu'à son expulsion comme produit moulu.

(1) Collection Boulanger, à Péronne (Somme).

(2) Cette découverte a été faite par M. Nollet, propriétaire au même lieu, en bordure de la voie romaine qui conduisait de Saint-Quentin à Reims, en un endroit nommé l'*arbre de Midi*. (Renseignement donné par M. l'abbé Legrand, curé d'Itancourt.)

La meule supérieure ou *catillus*, dont le diamètre était de 0 m. 46 et l'épaisseur de 0 m. 12, devenait mobile et courante; on voit qu'elle est insensiblement inférieure comme diamètre à la précédente; elle possède une ouverture dans le centre, pour effectuer son trajet de rotation sur le pivot qui la maintenait en suspension, est concave au-dessous, pour bien épouser la forme du broyeur fixe qui se trouvait au-dessous d'elle, et concave également au-dessus, avec un rebord plat, pour qu'une certaine quantité de grains puisse y être déposée, et qu'elle puisse pénétrer graduellement dans le mouvement giratoire qui l'entraînait. Nous ajouterons que, pour éviter l'usure des pierres, maintenir dans un écartement normal et constant ses parois, et éviter aussi la fatigue chez le meunier, on scellait dans le trou central du *catillus* un étui de métal à renflement, dans lequel pénétrait le goujon ou pivot de la meule inférieure. Cet étui possédait lui-même des trous et, servant de trémie, permettait au blé de descendre graduellement sur le cône de la *meta* <sup>(1)</sup>.

Maintenant, pour ce qui est de la mise en mouvement du moulin, elle avait lieu de la manière suivante : on introduisait dans l'orifice horizontal de la meule supérieure, orifice qui, sur celles de Vermand, se trouve dans la partie médiane de la tranche, soit un bâton ferré, soit une barre de fer assez courte, et l'opérateur n'avait plus qu'à faire tourner le *catillus* dans son mouvement rotatif horizontal pour que, dans le sens où il allait, c'est-à-dire de gauche à droite, la farine suive dans les zones ou rayons des meules le chemin qui lui était tracé et tombe enfin dans le récipient de la base.

Comme il était intéressant de savoir d'où provenaient les meules de Vermand, nous avons cherché à nous documenter sur leur origine. De l'aveu de professionnels et de personnes compétentes, ces pierres meulières ont été extraites des carrières de La Ferté-sous-Jouarre qui, actuellement et depuis fort longtemps, fournissent de meules la plupart de nos moulins faisant de blé farine; elles en possèdent le grain ainsi que tous les éléments constitutifs.

Doit-on déduire de ce fait que les carrières de La Ferté-sous-Jouarre étaient connues des gallo-romains? Cela n'aurait rien

(1) A. Rich, *Dictionnaire*, au mot *Mola*, p. 411.

d'improbable. Dans tous les cas, il est curieux de constater que cette concrétion rocheuse de Seine-et-Marne a pu être industriellement exploitée avant que prenne naissance notre nationalité française.

Théophile Eck,

Correspondant du Comité.

# DÉCOUVERTE

D'UN

## VASE SIGILLÉ DE FABRIQUE ARVERNE

### DANS LA PRUSSE ORIENTALE.

---

Communication de M. J. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne.

---

La large diffusion des produits de l'industrie fictile de la Gaule, à l'époque romaine, est un fait constaté depuis longtemps, mais dont l'importance grandit à mesure que les découvertes se multiplient. Les anciens catalogues de noms de potiers mentionnent déjà la présence des vases rouges de l'Auvergne et du Bourbonnais dans les îles Britanniques, mais il serait assez surprenant de les rencontrer, dès le premier siècle de notre ère, sur le territoire italique.

Cependant M. Dragendorff, dans son excellente étude sur la *Terra sigillata*, publiée en 1895 par les *Bonner Jahrbücher*, a fait ressortir l'intérêt qui s'attache à cet égard à un bol de terre rouge, reproduit par Overbeck parmi les antiquités de Pompéi<sup>(1)</sup>, bol que M. Dragendorff regarde avec raison comme originaire de la Gaule. Si la provenance de ce vase était établie avec autant de certitude que sa nationalité, ce dont je doute encore, l'intérêt de la découverte ne serait point négligeable : non seulement on peut affirmer que le bol est bien de fabrique gauloise, mais il n'est pas douteux qu'il soit sorti des ateliers de Banassac ou des officines voisines. Celles-ci sont, en effet, les seules qui aient livré au commerce des bols hémisphériques à inscriptions décoratives (ethniques ou autres); les lettres de ces légendes circulaires, alternées avec des feuilles ou divers motifs d'ornements, dessinent sur la panse une

<sup>(1)</sup> Overbeck, *Pompéi*, p. 75, fig. 269.

sorte de frise continue. On trouve d'ailleurs, au Musée de Mende, des débris de vases absolument semblables, c'est-à-dire portant la même légende BIBE DE MEO, avec, entre les lettres, les mêmes motifs d'ornements, et, au centre, un buste viril, couronné, tourné de profil à droite, comme sur l'exemplaire campanien. On sait, d'autre part, que les ateliers italiques, dont la technique fut imitée en Gaule, n'ont rien produit de semblable et que la forme même du bol hémisphérique des ateliers gaulois et germaniques ne se rencontre pas à Arezzo. Les vases parlants de Banassac seraient donc antérieurs à l'an 79 et, à cette date, soit un demi-siècle environ après l'importation de l'industrie de la poterie moulée dans la Gaule romaine, les céramistes de cette région, profitant de la décadence des ateliers arrétins, auraient réussi à introduire leurs propres produits sur le territoire même de l'Italie. Ces conclusions me semblent trop imprévues — je dirais volontiers trop invraisemblables à l'heure actuelle — pour qu'il y ait lieu de les retenir, tant qu'elles ne seront pas justifiées par un ensemble d'observations précises, mais il y avait intérêt à indiquer le problème qu'elles soulèvent. Si vraiment le vase dessiné par Overbeck était caché sous les cendres du Vésuve et si, de plus, sa présence en ce lieu n'est point le résultat de circonstances accidentelles, si, en un mot, il y a eu à cette époque, pour les poteries, un commerce d'exportation de la Gaule dans la Péninsule, on ne manquera pas d'en retrouver d'autres, maintenant que l'attention des archéologues ne se laisse plus, comme autrefois, trop exclusivement accaparer par les ouvrages de grand art, et ne dédaigne pas de s'intéresser à ces menus objets.

Quoi qu'il en soit, voici qu'à une autre extrémité de l'Europe, bien au delà du rempart-limite qui séparait le monde romain des penplades barbares, près de Klein-Fliess, dans le district de Labiau (Prusse orientale), un bûcheron a rencontré, dans le défrichement d'une forêt, en 1897, les fragments d'un vase sigillé gallo-romain. Les débris sont assez complets pour permettre une restitution presque totale. M. le professeur Auguste Brinkmann vient de publier cette intéressante découverte dans les *Sitzungsberichte der Alterthumsgesellschafts Prussia*, cahier 21, 1900, p. 73 (tiré à part).

Il s'agit encore d'un bol sigillé hémisphérique, forme classique, qui se substitua peu à peu au bol primitif à profil caréné, à partir

du milieu du premier siècle environ et dont le type survécut jusqu'aux derniers temps de la poterie rouge.

Dans le système général de l'ornementation de ces bols, M. Dragendorff a distingué, tant pour les produits de la Gaule que pour ceux de la Germanie, trois styles différents, d'après la forme des motifs linéaires qui constituent l'encadrement des types figurés, à savoir : 1° style à figures inscrites dans des rectangles ou des trapèzes, ou style à métopes ; 2° style à figures inscrites dans des médaillons ou demi-médailles ; ceux-ci peuvent être eux-mêmes placés au centre de compartiments rectangulaires ; 3° style à figures libres, sans motifs linéaires de séparation<sup>(1)</sup>.

Le bol de Klein-Fliess appartient au second style. Je crois que cette classification, considérée par M. Dragendorff comme chronologique, répond peut-être dans son ensemble à la réalité des faits, mais que l'on doit encore l'entourer de quelques réserves. Ce critérium indiqué pour déterminer l'âge relatif des vases rouges sigillés est loin d'être absolu. L'objection la plus sérieuse que j'opposerai à ce classement, c'est la présence, que j'ai plusieurs fois observée, d'une même estampille de potier sur des vases répartis précisément dans chacune des trois catégories de M. Dragendorff. Le bol de Klein-Fliess nous fournira l'occasion d'indiquer un exemple de cette diversité des systèmes d'ornementation sur les œuvres d'un même céramiste. Il porte l'estampille CINNA[MI] appliquée en relief sur la pause, parmi les ornements, en lettres rétrogrades. M. Brinkmann conjecture avec raison que, ce nom étant étranger aux produits des officines germaniques de Rheinzabern et de Westerndorf, le vase doit provenir d'un atelier de la Gaule.

Les ouvrages de *Cinnamus* sont bien connus de ceux qui s'intéressent aux poteries gallo-romaines. L'inventaire des vases portant sa marque de fabrique va me permettre de démontrer que l'atelier de ce potier, fabricant de moules, devait se trouver dans la région de l'Auvergne.

Voici, en effet, le catalogue des moules, vases ou fragments de vases ornés sur lesquels j'ai rencontré cette même signature.

Mais avant de passer à ce relevé, je me permettrai de formuler quelques observations générales à l'égard des marques de potiers

<sup>(1)</sup> *Terra sigillata*, p. 132.

gallo-romains. Je voudrais mettre les archéologues en garde contre un préjugé trop répandu, qui consiste à croire que l'inventaire des noms de potiers est devenu une œuvre oiseuse et inutile, depuis la publication du *Corpus* des inscriptions latines. En réalité, la tâche des archéologues est ici tout à fait distincte de celle des épigraphistes. On peut difficilement exiger de ces derniers qu'ils s'astreignent à indiquer dans leurs relevés les diverses particularités de forme, de décoration et de technique que présentent les vases épigraphiques. C'est là, à coup sûr, une tâche aride et ingrate. Il n'en est pas moins vrai que ces distinctions sont tout à fait indispensables pour la solution des nombreux problèmes archéologiques attachés à l'étude des vases antiques. Au point de vue des recherches sur la diffusion des produits d'un même atelier, les longues listes de marques d'un *Secundus* ou d'un *Sextus*, par exemple, noms répandus dans tout l'Empire, ne seront d'aucun secours, si le relevé de ces estampilles n'est pas accompagné de certaines indications propres à différencier les produits divers de potiers homonymes.

Le nom servile de *Cinnamus* a peut-être été porté par plusieurs fabricants. Sur les vases ornés, toutes les estampilles de ce nom que je connais appartiennent cependant sans contestation au même artisan, car sa marque se distingue par la forme allongée des lettres et par leurs grandes dimensions, au point qu'un œil exercé la reconnaît en quelque sorte avant de l'avoir lue :

1. Officines de Lezoux (Puy-de-Dôme). Collection Plicque. Bol hémisphérique (forme 37 de Dragendorff). Décor à médaillons et demi-médailles ; lignes ponctuées. Les poinçons figurés, inscrits dans ces compartiments, comprennent les types suivants : cavalier, homme drapé, taureau marin, sanglier, petit gladiateur. Marque rétrograde, inscrite verticalement sur la panse, à l'extérieur : CINNAMI ;

2. Même provenance. Petit vase cylindrique (forme 37 de Dragendorff). Décor à métopes et demi-médailles, dessinés par des palmes. Poinçons : une femme drapée, un lion couché, un personnage viril en tunique courte. Estampille CINNAMI ;

3. Même provenance. Collection Du Chassain, à Lezoux. Beau moule cylindrique (forme 30 de Dragendorff). Marque : CINNAMI. Décor à métopes, sans médaillons ;

4. Même provenance. Fouilles récentes de la Société d'émulation de Lezoux. Bol hémisphérique (forme 37 de Dragendorff). Décor libre, sans métopes ni médaillons. Scènes de chasses : quadrupèdes et animaux divers, cavaliers lancés au galop ;

5. Trouvé à Vichy (Allier). Musée de Saint-Germain. Bol hémisphérique (forme 37). Décor à médaillons. Poinçons : Diane tenant une biche, femme assise, portant une corne d'abondance (?), figures viriles engagées à mi-corps dans des gaines à feuilles d'acanthé. Estampille : CINNAM I OF ;

6. Officines de Lubié, près de La Palisse (Allier). Fouilles de MM. Bertrand et de Quirielle. Collection Bertrand. Fragment de bol, avec la marque CINNAM I OF, rétrograde.

Ces six exemplaires ont été recueillis dans des officines de potiers. Pour le n° 5, cependant, cette origine est seulement vraisemblable, sans être établie avec certitude ;

7. Vase trouvé dans la région bourbonnaise. Musée de Moulins. Décor à rinceau continu, couvrant la panse du bol, de même forme que les précédents. Le rinceau, à larges feuilles alternées, dessine une ligne sinueuse et encadre, dans ses lobes, des médaillons à figures de sangliers et de bestiaires ou gladiateurs. Marque : CINNAM II ;

8-9. Oppidum gaulois du Crêt-Châtelard (Saint-Marcel-de-Félines, département de la Loire). Construite au temps de l'indépendance, cette forteresse gauloise fut occupée encore aux siècles suivants. Un des puits antiques, que j'ai fait vider en 1895, m'a rendu, entre autres objets, cinq bols rouges, semblables aux précédents, dont deux signés de *Cinnamus* :

a. Décor à médaillons. Panthère et autres animaux. Marque : CINNAM I OF ;

b. Même disposition. 1° Caducée ; 2° lièvre et lion ; 3° aigle éployé. Marque : CINNAM I.

Les trois autres bols, non signés, mais de même style, appartiennent vraisemblablement à la même officine.

Je n'ai mentionné, dans cette liste, que les vases que j'ai étudiés moi-même et dont j'ai pu, par conséquent, constater l'ori-

gine commune des moules, par la forme de l'estampille. Mon inventaire des principales collections de céramique gallo-romaine étant encore inachevé, je pourrais ajouter à cette première liste certains exemplaires signalés par divers auteurs, mais avec les réserves indiquées ci-dessus.

On trouve cette marque, sur des vases ornés ou unis, à Vienne (Isère), Lyon, Nîmes, Salzbourg, Londres<sup>(1)</sup>. M. Brinkmann me signale les fragments d'un bol entièrement semblable à celui de Klein-Fliess et portant le même nom, trouvé à *Carnuntum* (Autriche).

En l'ajoutant à la série précédente et sans étendre les recherches davantage, voici, brièvement résumées, les constatations qui résultent des faits observés :

1° Les moules et vases de *Cinnamus* sont abondants dans les officines de Lezoux, mais on les a recueillis aussi dans celles de Lubié, tout au moins. Il n'est pas rare de constater cette dispersion des vases portant une même signature dans des ateliers divers, quoique relativement voisins. Me réservant d'étudier cette question avec plus de développement dans une autre occasion, je me borne à faire observer que l'explication la plus naturelle de ce fait me semble être la suivante : certains céramistes faisaient le commerce des moules ; quelques-uns de ces fabricants de moules fabriquaient aussi des vases, et c'est ce qui explique que leurs noms se trouvent tout à la fois sur des vases unis et sur des vases ornés. Mais il ne paraît pas que ce commerce de moules ait été très étendu ; les estampilles des vases ornés du groupe méridional — Banassac, la Graufesengue, etc. — diffèrent entièrement de celles du groupe de l'Auvergne et du Bourbonnais. Celles des officines germaniques de Rheinzaubern et de Westerndorf, connues par la récente publication du catalogue du Musée de Spire<sup>(2)</sup>, n'ont rien de commun avec celles de la Gaule ;

2° Parmi les dix vases, signés CINNAMII, CINNAMII ou CINNAMII OF, dont le système de décoration m'est connu, il se trouve huit exemplaires du style à médaillons, un du style à métopes, un autre du style à figures libres. Comme il en est de même pour les moules de quelques autres fabricants de la Gaule, j'ai cru

<sup>(1)</sup> Cf. *Corpus inscr. lat.*, t. III, *index* ; Alluer et Dissard, *Trion*, t. II, p. 375.

<sup>(2)</sup> Harter, *Die Terra sigillata des Speierer Museums*, Spire, 1896.

devoir faire des réserves sur la classification proposée, d'après ce caractère de l'ornementation ;

3° Les produits de *Cimamus* ont été répandus au loin dans l'empire romain. Il n'est pas surprenant de les retrouver dans les îles Britanniques, où l'on ne connaît pas jusqu'à ce jour de centres de production pour la poterie sigillée, mais leur présence dans la Prusse orientale est un fait nouveau, démontrant hautement la prospérité des officines gallo-romaines. Il est, en effet, assez singulier que les fabriques germaniques, celles de Rheinzabern et de Westerndorf, n'aient pas accaparé la clientèle au delà du Rhin ; si l'on en juge par leurs produits, la création de ces fabriques est antérieure, en effet, au temps où vivait *Cimamus*, qui me paraît être un potier du second siècle.

Il n'est pas sans intérêt de faire observer que si les bols de terre sigillée ont ainsi circulé dans l'antiquité, leur diffusion ne saurait être attribuée à une autre cause qu'au commerce direct des poteries de luxe. Pour certains vases de forme différente, propres à contenir des liquides par exemple, vin, huile ou parfums, la dispersion peut parfois provenir du commerce d'exportation qui s'exerçait sur le produit que contenaient ces vaisseaux.

Joseph DÉCHELETTE,

Conservateur du Musée de Roanne.

# UN CIMETIÈRE FRANC

À MÉZIÈRES-MAUDÉTOUR (SEINE-ET-OISE),

PAR M. LÉON PLANGOUARD,

Correspondant du Comité, à Cléry-en-Vexin.

---

Mézières n'est plus aujourd'hui qu'une ferme isolée, à 3 kilomètres au Nord de Maudétour, à 600 mètres de Charmont et de la route 83 de Magny-en-Vexin à Mantes.

C'est dans les terres d'exploitation de la ferme que MM. Thauvin, agriculteur, et Pierra, membre de la Société historique du Vexin, ont découvert, le 17 février 1901, un certain nombre de tombeaux de pierre. La découverte a eu lieu exactement sur le versant Sud-Ouest de la ferme, près du bois de Binanville, à proximité du vieux chemin de Mantes, qui passe derrière Magny et le chemin de la « messe » de Mézières à la chapelle de Maudétour. Le lieu-dit porte le nom de « vieux cimetière ». En 1830, on découvrit déjà, en ce point, plusieurs rangées de sarcophages renfermant des ossements, lesquels furent déposés dans le cimetière de Maudétour. Les sarcophages furent brisés. L'examen de leur contenu fit constater des objets de fer; des vases de verre accompagnaient les corps. Mais on ne s'occupa guère alors d'en établir l'identification<sup>(1)</sup>. En 1880, des ossements furent pareillement découverts<sup>(2)</sup>.

Convaincu qu'il devait y avoir là d'autres sépultures antiques, M. Thauvin, faisant enlever les pierres, fit les découvertes dont nous allons parler. Il eut la bonne fortune de recueillir des objets qui permettront de fixer l'époque des sépultures.

*Sarcophages de pierre.* — Creusés dans des blocs de pierre tendre de Geninville, — dont les carrières des Vaux-de-la-Celle, encore exploitées, sont à proximité du cimetière de Mézières, — ils ont été

<sup>(1)</sup> Le cadastre de Maudétour, établi en 1812, mentionne ce lieu-dit.

<sup>(2)</sup> Cassan, *Statistique de l'arrondissement de Mantes* (1833). Deux lances ont été trouvées dans un même cercueil. (Note de M. Hache, d'Artie.)

retrouvés sur deux rangées, au nombre de trente, éloignés les uns des autres de 0 m. 15 et à une profondeur qui devait être, au moment de l'inhumation, d'environ 1 mètre, profondeur réduite à une moyenne de 0 m. 35. Tous sont orientés de façon que les morts regardent le levant; toutefois l'orientation des pieds varie quelque peu et paraît avoir suivi une orientation normalement voulue. Certaines inhumations semblent indiquer que quatre corps avaient été déposés la face contre terre. Sur les sarcophages, aussi bien que sur les couvercles, il n'y a aucun motif d'ornementation.

Il n'y a pas d'uniformité dans leurs proportions, puisque l'une des tombes avait intérieurement 1 m. 97 de long, sur 0 m. 57 de large à la tête et 0 m. 37 de large aux pieds; qu'une autre mesurait 1 m. 92 de long, sur 0 m. 66 de large à la tête et seulement 0 m. 22 de large aux pieds. La profondeur était de 0 m. 42 à 0 m. 48 à la tête et un peu moins aux pieds; leur position en terre était légèrement inclinée.

Les sarcophages sont de fabrication soignée; l'épaisseur des parois varie de 0 m. 05 à 0 m. 10; une autre variété d'auge présente deux sarcophages d'une seule pièce; la cavité, taillée suivant la forme du sarcophage, se rétrécit en allant vers les pieds. Nous avons relevé un sarcophage d'enfant, caractérisé par la grande hauteur du couvercle; il a 0 m. 90 de longueur, la tête au Sud, et se trouvait aux pieds et en travers d'un plus grand. Tous les couvercles sont plats et invariablement taillés en forme de prisme.

Venons à un type de sarcophage qui n'est représenté que par un spécimen; sa cavité est bien taillée dans la pierre, mais il n'a pas de fond; c'est le seul de cette forme trouvé dans le Vexin.

Le dernier cercueil fouillé présente un couvercle au cintre très accentué, reposant, à la tête et aux pieds, sur deux pierres verticales cintrées, avec, sur les côtés, des saillies pour recevoir le couvercle.

Comme à Sauteuil, nous avons rencontré deux crânes dans un tombeau, probablement des sépultures de famille, car, sur deux couvercles, on a enlevé un squelette placé extérieurement, enseveli à même la terre. Dans une auge, deux corps reposaient en sens contraire. De même qu'à Sauteuil, il y a absence de ciment. Il est vrai que, dans les hauteurs de Mézières et de Sauteuil, il n'y avait pas à craindre les débordements soit de l'Aubette de Magny, soit de la Viosne, soit de la Seine, débordements qui ont atteint nos ancêtres

des Loyats de Nucourt et ceux dormant leur dernier sommeil à Rueil-Seraincourt. etc.

Tous les squelettes de Mézières sont bien conservés.

*Mobilier.* — Trois sépultures étaient vides; mais le mobilier funéraire des tombeaux de Mézières a donné quelques objets qui méritent d'être conservés. Tous ces objets, au nombre de 34, ont été recueillis et soigneusement conservés par MM. Thauvin et Gustave Pierra. Parmi les plaques de ceinturon qui s'y trouvaient, nous en citerons une de bronze argenté, de 0 m. 035, assez bien conservée et entière; elle est unie, sauf quelques rainures habilement combinées; elle est quelque peu abîmée sur l'ardillon; sur celui-ci, on a ciselé des filets de deux traits en croix de Saint-André et une dentelure en demi-cercle à la base.

Une plaque de ceinturon (0<sup>m</sup> 12 × 0<sup>m</sup> 055) est couverte d'entrelacs et de traits en arête de poisson et garnie de trois clous miphériques. Comme accessoires du vêtement, nous avons examiné plusieurs goupilles semi-rondes d'un bout et triangulaires de l'autre, servant à fixer la ceinture de cuir portée par les hommes durant les v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles.

Nous citerons encore une agrafe où le bronze apparaît avec une belle patine verte et présentant les mêmes ciselures que la plaque. A mentionner, à droite d'un mort, la poignée et un fragment d'un poignard semblable à nos scramasax, mais entièrement abîmé par l'oxydation. Le même cadavre — assez jeune sujet — avait, à gauche, une francisque aux formes très étroites, bien conservée, de 0 m. 20 de longueur, légèrement courbée à l'extérieur et échan-crée fortement à l'intérieur.

Nous n'avons pas trouvé d'autres armes, sauf quelques débris informes d'un poignard de fer.

Nous parlerons pour mémoire d'une monnaie d'argent trouvée dans la mâchoire d'un mort (fig. 1).

D'une minceur extrême, elle a 0 m. 012 de diamètre; elle est empreinte d'une tête de profil à gauche, coiffée d'une couronne à pointe; le dessin est fruste et d'un faible relief.

Si la pièce n'était d'argent, on jurerait qu'il s'agit d'une imitation des petits bronzes de Tétricus. Mais le lieu de trouvaille de la monnaie, nous écrivait M. A. Blanchet, nous contraint à la considérer comme une imitation de la monnaie impériale fabriquée par

les barbares des v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles en Gaule. Si le type diffère complètement de celui des pièces d'Envermeu, de Champlicu, de Chelles, d'Andrésey et des cimetières belges, le module est le même, et les cimetières de Herpes et de Noroy nous ont déjà habitués à voir des pièces très dégénérées.



Fig. 1.

Les restes d'un *sagum* ont été exhumés. Une jolie épingle de toilette en bronze, sans dessins au trait, a été livrée par la fouille.

Parmi les objets trouvés dans les sépultures de Mézières, nous citerons des petits vases posés à gauche, près des pieds.

Les poteries sont de coloration rouge, grise ou noire, lisses ou ornées de dessins faits au poinçon, variées de forme; elles ne contenaient absolument rien. Les unes sont sans anse, sans bec, d'une forme ventrue, d'une facture élégante rappelant un peu celle de nos sucriers; nous en avons mesuré une, de terre rougeâtre, tout unie, de 0 m. 14 de diamètre sur 0 m. 078 de hauteur. Les vases sont d'une excellente fabrication, légers autant que mignons, bien cuits, moulés avec adresse. Plusieurs sont ornés de rainures droites assez espacées, reproduisant les belles formes adoptées dans les meilleurs temps.

L'un de ces vases offre une décoration spéciale très intéressante, qui n'indique pas une période de décadence (fig. 2). Il est fileté par le haut; entre deux rangées de billettes en creux, règne une suite de petites arcades en relief formées par trois demi-cercles concentriques, séparés par des croisillons et dont le milieu est occupé par une croix latine, dessin obtenu en creux par une roulette, ainsi que le prouve le point de jonction, où les traits sont doublés les uns sur les autres<sup>(1)</sup>. Ce vase mesure 0 m. 16 de diamètre sur 0 m. 12 de hauteur.

<sup>(1)</sup> Note de M. V. le Bonne, de Magny.

Signalons particulièrement trois vases de verre, dont deux écrasés sous le tassement des terres; le troisième, d'une ténuité très grande, est très petit; ses bords, un peu évasés, sont ornés de filets droits. Ce verre à boire a la forme d'une petite clochette. Les poteries de Mandétour, comme celles de Juziers<sup>(1)</sup>, sont les plus curieuses et nous amènent à exposer les réflexions suivantes.

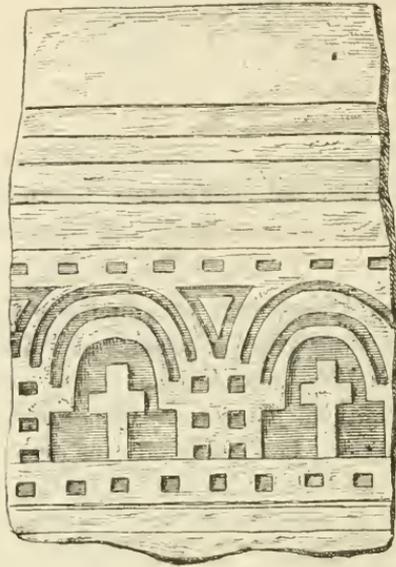


Fig. 2.

Comme celles de Mandétour-Mézières, les poteries exhumées à Juziers<sup>(2)</sup> l'an passé offrent une particularité singulière. Blanchâtres et communes, elles sont tournées avec soin et présentent tout le profil des poteries romaines de même nature; mais elles sont marquées de ces traits<sup>(3)</sup> grossiers qu'on observe presque toujours sur les vases funéraires du Vexin. Il ne nous semble pas inopportun de rap-

<sup>(1)</sup> Découvertes faites, il y a un an, dans un talus de 4 à 5 mètres qu'on avait aillé dans le vif, et où une excavation est apparue.

<sup>(2)</sup> La sépulture mesurait à peine plus d'un mètre de large, 1 m. 30 de hauteur et 2 mètres de profondeur.

<sup>(3)</sup> A Juziers, les fragments représentent à peu près quinze pots de fac-

peier ici que Rosny a fourni une quantité considérable de ces poteries, que l'on a retrouvées jusque dans les sépultures des <sup>xii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècles, à Arthies, dans le cimetière qui entourait l'église, dans les fouilles de l'église d'Ermont et dans l'ancien cimetière de Cléry<sup>(1)</sup>; aucun des vases de Juziers, cependant, n'est percé de ces trous qu'on remarque sur les vases dits à *encens*. Les vases du haut moyen âge de Mézières fournissent d'abondants documents pour l'étude de la poterie de ces temps reculés.

Le champ des morts de Mézières est loin d'être épuisé; les fouilles n'ont pas été continuées, le fermier n'ayant pas cru devoir retarder plus longtemps les travaux de culture.

Ce cimetière n'a pas dû exister au delà de la fin du <sup>vi</sup><sup>e</sup> siècle. En effet, les travaux de démolition de l'église collégiale Notre-Dame de Maudétour, exécutés en 1830, ont fait découvrir une nécropole importante, qui s'étendait autour de cette église. En 1896, M. A. Crété, fossoyeur, a exhumé plusieurs cercueils de pierre renfermant des poteries qui semblent, après examen, pouvoir être rapportées à la première moitié du <sup>vi</sup><sup>e</sup> siècle. Les caractères généraux des découvertes de M. Antoine Crété tendent à faire considérer cette nécro-

tures assez différentes. Trois ou quatre sont plus grossiers. D'autres sont de terre bleuâtre avec des traits presque noirs. Il y avait aussi d'infinis fragments d'un vase grossier noir, mince, filigrané, certainement d'une haute antiquité.

Au milieu de ces débris, se trouvaient un certain nombre d'outils en os. Deux offrent un intérêt tout particulier. L'un mesure 11 centimètres, c'est la pièce la plus intéressante; elle a dû servir à percer des peaux ou toutes autres matières de résistance médiocre; un second, beaucoup plus petit, puisqu'il n'a que 0 m. 041, est finement époinaté et présente, à son extrémité, un petit crochet (peut-être déjà cassé) et qu'on prendrait volontiers, s'il était plus accentué, pour un hameçon. Voici maintenant le spécial intérêt de la sépulture de Juziers: elle ferait croire, par sa forme abrupte, par sa situation au milieu de la craie, par l'absence de cercueils, par son isolement, qu'elle appartient à une époque antérieure à toute civilisation, tandis que les débris des poteries et les fragments de verre accusent, d'une façon bien déterminée, la fin du <sup>iii</sup><sup>e</sup> siècle. Les outils en os, au contraire, s'ils étaient seuls, concorderaient mieux, par leur nature et leur forme, avec l'aspect de l'excavation. A l'intérêt archéologique desdits objets vient s'ajouter le mérite de la conservation.

<sup>(1)</sup> A Cléry-en-Vexin, en 1880, M. Théophile Petit a trouvé, au lieu dit *la Ferme brûlée*, un cimetière franc.

pole comme ayant remplacé celle de Mézières<sup>(1)</sup>; elle reçoit encore aujourd'hui les sépultures.

LÉON PLANCOUARD,

Correspondant du Comité.

<sup>(1)</sup> Les habitants ont abandonné Mézières et le château Bicêtre pour aller habiter plus au Sud-Ouest, vers la chapelle édifiée au XI<sup>e</sup> siècle par Agnès de Montfort, femme de Galeran II, comte de Meulan, et non loin du château que Thi-baut de Mandétour avait fait construire à la limite de la forêt d'Arthies, au lieu dit *le Désert*.

# NOTICE

SUR

## QUATRE FIBULES DE MONCEAU-LE-NEUF

(AISNE),

PAR M. JULES PILLOY.

Membre non résidant du Comité.

---

La partie la plus récente du cimetière de Monceau-le-Neuf (canton de Sains, Aisne), a donné, comme cela se remarque dans les autres antiques nécropoles de la Picardie, du Laonnois et du Soissonnais, des scramasaxes, des boucles de fer, rarement de bronze, chez les hommes; des colliers à grosses perles, de très grandes boucles d'oreilles circulaires, des fibules discoïdes, chez les femmes.

Parmi ces fibules, il s'en trouvait beaucoup dont la plaque supérieure avait reçu une ornementation à l'aide de l'estampage.

J'ai déjà eu l'occasion de signaler, à cette basse époque, l'apparition d'objets, je ne dirai pas de fabrication barbare, mais d'un goût douteux et d'une technique primitive.

L'orfèvre a cependant encore la science, l'adresse qu'il a héritées de ses ancêtres du vi<sup>e</sup> siècle, qui n'ont pas été surpassés dans l'art de la décoration du bijou à l'aide de filigranes, comme en témoignent ces fibules d'or et d'argent dont s'ornent les femmes des guerriers de Clovis, et qui sont de véritables chefs-d'œuvre; ce qui le prouve, c'est que nous trouvons encore dans le siècle suivant de très beaux bijoux, mais ils sont maintenant bien plus rares; de plus, leurs contours ne sont plus circulaires, mais affectent des formes tourmentées, ce qui indique un commencement de dégénérescence du sens artistique.

Cependant la forme circulaire n'a pas été abandonnée; mais les fibules qui l'ont conservée sont des bijoux de second et de troisième ordre, car les fibules d'or et d'argent n'étaient pas à la portée de toutes les bourses. Pour satisfaire la clientèle moyenne, les orfèvres

s'attachèrent à produire des types plus simples et moins ouvragés. L'art si pur du vi<sup>e</sup> siècle s'industrialisa en quelque sorte, car, aux procédés manuels, nous allons voir se substituer des procédés mécaniques pour faire vite et à bon marché.

Le repoussé, employé si communément par les artistes gallo-romains du iv<sup>e</sup> siècle, revient en faveur; on grave, comme pour fabriquer les monnaies, une matrice à l'aide de laquelle on obtient par percussion des plaques supérieures de fibules qu'on n'a plus qu'à fixer, purement et simplement, à l'aide de petits clous sur des platines de bronze ou de fer; en quelques heures, on obtenait ainsi des bijoux dont anciennement la fabrication eût nécessité plusieurs journées de travail.

Dans ce genre, on commença par obtenir des plaques avec bates saillantes qu'on n'eût plus, dès lors, à souder; ce fut ensuite le tour des filigranes qui eux-mêmes vinrent en relief; plus tard, les verroteries qu'on plaçait dans les bates furent aussi supprimées et remplacées par le métal.

La monture subit aussi une modification : aux platines épaisses qui formaient l'ossature principale des fibules, succède un tambour en tôle de bronze très mince; le bijou a plus d'épaisseur et le vide est rempli de ciment ou de mastic pour la consolidation de la très faible plaque de couverture. Or, comme les pièces constitutives de ce tambour étaient soudées à l'étain, qui ne résiste pas à l'humidité, et que le mastic était lui-même de facile décomposition, il n'est pas étonnant que tant d'objets de parure de ce genre ne nous soient parvenus qu'à l'état de débris.

Mais l'estampage n'a pas produit que des fibules simplement imitatives de celles qui étaient décorées de bates et de filigranes; on a encore cherché à sacrifier à la mode qui, dès l'époque romaine, s'était emparée des monnaies pour en faire l'ornement principal des fibules et des bagues. On s'attacha donc à frapper des feuilles d'or, d'argent et même de bronze pour imiter, plus ou moins heureusement, des monnaies ou des médaillons du Bas-Empire ou byzantins, et qui constituèrent les plaques supérieures des fibules.

Sans être très communes, on en a cependant trouvé un certain nombre dans le Nord et l'Est de la France, dans la Belgique et jusque sur les bords du Rhin <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Dans le Soissonnais, M. F. Moreau en a trouvé plusieurs. (Cf. l'*Album Ca-*

Je reviens aux fibules de Monceau.

La première (fig. 1) a été trouvée par M. Lelaurain; malheureusement, elle est loin d'être en bon état de conservation. Cela tient à ce que la plaque de couverture était très mince et fort trempée et que, pour cette raison, elle s'est brisée en plusieurs parties lors de son extraction des terres, et qu'un certain nombre de morceaux étaient tellement petits, qu'ils n'ont pu servir à reconstituer complètement le sujet représenté. Mais comme le mastic intérieur

*randa*, pl. XXX, n° 2, et pl. J, n° 19.) — A Séry-les-Mézières, canton de Ribemont, on en a trouvé deux revêtues de plaques d'or, sur lesquelles sont figurées les têtes couronnées et de profil de rois ou d'empereurs; le dessin est des plus barbares et les légendes complètement illisibles. (Cf. *Histoire du canton de Ribemont*, de Gomart, p. 14.) — Le cimetière de Vorges, près Laon, en a donné aussi une à M. Hidé. (Cf. le *Bulletin de la Société académique de Laon*, année 1887, fouilles du 28 octobre.) — J'ai publié dans le *Bulletin archéologique du Comité*, année 1890, p. 101 à 110, une fibule de cette famille trouvée à Crépy-en-Laonnois.

En Belgique, à Jamiolle et Franchimont (province de Namur), M. A. Bequet en a trouvé plusieurs. (Cf. *Nos fouilles en 1880*, extrait du tome XV des *Annales de la Société archéologique de Namur*, p. 15 du tirage à part; *Nos fouilles en 1883 et 1884*, t. XVI, planche; *Nos fouilles en 1886*, t. XX, p. 9 et 10, Rosée.) — Sur les bords du Rhin, on en a trouvé plusieurs. Trois ont été publiées par Lindenschmit dans *Die Alterthümer der merovingischen Zeit*, planche XXII. Sur la figure 1 est représentée Rome assise tenant un sceptre et la victoire. Légende : INVICTA ROMA VTERE FELIX; trouvée dans le cimetière de Dotzheim, près Wiesbaden. Les numéros 2 et 3 de la même planche représentent des têtes de profil d'empereurs; trouvées aux environs de Bonn. Elles sont conservées dans le Musée de Mayence.

Revenant vers l'Est de la France, nous avons la trouvaille faite en mai 1870, à Liverdun (Meurthe), publiée par M. Ch. Cournault (extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, n°s 9, 10, 13, 14 et 15 de la planche I). La fibule n° 10, d'un dessin très barbare, représente la tête de profil d'un empereur byzantin. Celle n° 14 est la reproduction mieux réussie d'un sou d'or de l'empereur Constance II. Le numéro 15 offre une tête de face avec la légende, en lettres majuscules, ΟΛΥΒΙΑ ΕΟ. Le numéro 9 a le centre occupé par des palmes; légende, d'un côté, TEIDI, et de l'autre, EIDAXI. Le numéro 13 a, au centre, une rosace, et dans une zone renfermée, entre deux cercles perlés, on lit : GBIMOΛΙΔΑΩ FICITΔΟ. L'auteur rappelle que le cimetière de Pompey a fourni, en 1855, une plaque extrêmement mince d'une autre fibule, de 0 m. 03 de diamètre, présentant aussi l'inscription GRIMOA(LD)VS FICIT FICI; et, celui de Mézières-les-Vic, la reproduction exacte de celle de Dotzheim. Il ajoute, à propos de cette dernière, que M. Bretagne a émis l'opinion que c'est à peu de chose près la copie du revers d'un médaillon d'argent d'Attale, conservé au Musée Britannique et décrit par Cohen, t. VI, p. 497, avec cette différence qu'au lieu d'VTERE FELIX, il y a ÆTERNA.

du tambour était en grande partie bien conservé et qu'il avait épousé la forme intérieure de la feuille estampée, j'ai pu, à l'aide de ces empreintes, reconstituer presque en entier l'aspect de la fibule avant sa détérioration.



Fig. 1.

Le sujet a beaucoup de ressemblance avec celui qui décore la plaque de la planche *J* de l'Album Caranda. C'est la représentation du triomphe d'un empereur byzantin, ayant comme cadre un cordon perlé. Le char est conduit par quatre chevaux, alors que, sur la fibule de la Collection Caranda, il n'y en a que deux. Des deux côtés, les roues du char sont figurées entre les jambes des chevaux. L'empereur, vu de face, tient un sceptre de la main droite et de la gauche le globe crucifère. Il est coiffé d'un diadème muni de chaque côté de fanons doubles terminés par de petites boules; de même que sur la fibule de Caranda, les proportions du buste de l'empereur sont exagérées par rapport à celles des chevaux; cette exagération est même encore plus sensible sur celle de Monceau. Celle-ci en diffère encore en ce qu'elle possède un exergue où sont figurés divers emblèmes, l'un, un *modius* faisant allusion aux distributions de blé, les autres, d'un caractère militaire, des boucliers, javelot, un autre objet ayant la forme d'une pique au sommet recourbé et qui pourrait être une enseigne.

Il est indiscutable que les orfèvres créateurs des deux fibules se sont inspirés du revers d'un médaillon byzantin; mais il faut essayer de déterminer l'époque à laquelle remonte le prototype.

L'empereur est souvent représenté en triomphateur dans un char.

au revers des monnaies romaines, mais surtout à partir du iv<sup>e</sup> siècle. Ce type a été particulièrement employé pour la décoration du revers des médaillons. Nous ne citerons ici que deux médaillons, parce qu'ils se rapprochent par deux points de la plaque de Monceau. L'un est de l'empereur Constance II (337-361)<sup>(1)</sup>, l'autre de Valens (364-378)<sup>(2)</sup>. Ils sont du même module que la plaque de Monceau; et à l'exergue sont figurés de petits objets analogues à ceux que nous avons remarqués sur la plaque, à savoir : un *modius* rempli de monnaies, des couronnes, des bracelets, des feuilles d'arbre, etc. Cependant ces médaillons n'ont pu servir de prototypes à la plaque de Monceau, non pas parce que le char impérial y est attelé de six chevaux, et non de quatre; car, comme deux des chevaux sont peu visibles, l'orfèvre aurait pu, simplifiant le dessin, les négliger dans sa copie; mais l'empereur est nimbé et non pas coiffé d'un diadème à fanons latéraux.

Pareil diadème ne paraît comme coiffure impériale, sur les monnaies, qu'à la fin du iv<sup>e</sup> siècle, sur des *exagia* à l'effigie d'Arcadius<sup>(3)</sup>, mais c'est là une exception; Justinien se présente sur les monnaies avec une sorte de mitre élevée, et ce n'est qu'à partir de Tibère Constantin (578-582) que le diadème de la forme qu'il affecte sur la plaque de Monceau devient la coiffure ordinaire des empereurs.

L'on remarquera que, sur notre plaque, l'empereur tient le sceptre de la main droite et le globe crucifère de la main gauche. Sur les monnaies byzantines avant le x<sup>e</sup> siècle, l'empereur est figuré tenant dans les mains des insignes divers : le globe, la lance, le *labarum*, la croix, la *mappa*, etc.; mais, d'ordinaire, c'est dans la main droite qu'il porte le globe. Cependant l'on trouve d'assez nombreux exemples du globe dans la main gauche, dès le temps de Justinien<sup>(4)</sup>.

Des considérations précédentes, il résulte que le médaillon dont la plaque de Monceau est une copie ne pouvait être antérieur à la

(1) Frœhner, *Les médaillons de l'empire romain*, p. 310.

(2) Arndt, *Monumente des k. k. Münz- und Antiken-Cabinettes*, p. 50, pl. G xvii, n<sup>o</sup> 9.

(3) Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, t. I, pl. III, fig. 8.

(4) Justinien; l'empereur assis tient un long sceptre de la main gauche (Sabatier, *ouvr. cit.*, pl. XIII, fig. 12). — Focas; l'empereur tient de la main droite la *mappa* ou le *volumen*, et de la gauche le globe (*ibid.*, pl. XXVII, fig. 7). — Héraclius; l'empereur debout tient une croix à longue hampe de la main droite, et de la gauche le globe (*ibid.*, pl. XXVIII, fig. 26 et 29).

fin du vi<sup>e</sup> siècle, mais qu'il pouvait remonter à ce temps-là. Si aucun médaillon monétaire impérial du vi<sup>e</sup> au vii<sup>e</sup> siècle ne s'est conservé jusqu'à nous, il y a cependant des témoignages certains qu'on en a frappé à cette époque. Le passage de Grégoire de Tours est célèbre où il rapporte que le roi Chilpéric lui fit voir des *aurei* du poids d'une livre, que l'empereur Tibère Constantin lui avait envoyés; ils offraient au revers, avec la légende *Gloria Romanorum*, un char «quadrigam et ascensorem»<sup>(1)</sup>. Il n'y a guère de doute que ce ne fût la représentation de l'empereur triomphant. C'est donc un médaillon de ce genre, à l'effigie de l'empereur Tibère Constantin, ou de l'un de ses successeurs du vii<sup>e</sup> siècle, qui a servi de modèle à l'orfèvre franc pour fabriquer la plaque retrouvée dans le cimetière de Monceau-le-Neuf.

M. Doublemart de Paris a fouillé une petite partie du cimetière de Monceau et il a bien voulu me communiquer les objets les plus intéressants qu'il y a recueillis, parmi lesquels se trouvaient les trois fibules estampées dont je vais m'occuper.

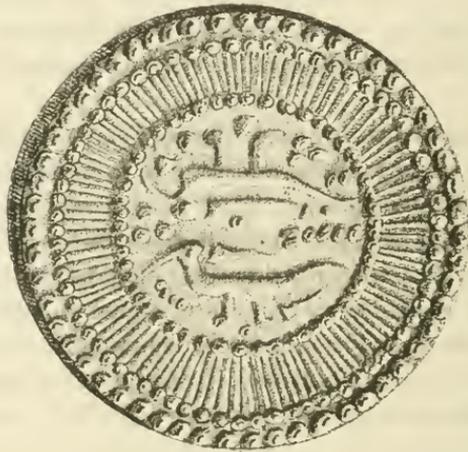


Fig. 2.

Les deux premières étaient appariées et reliées par une petite chaînette. La plaque supérieure est en argent et a 0 m. 029 de diamètre. Un double cordon perlé forme bordure; un troisième cordon

<sup>1)</sup> Grégoire de Tours, *Histor.*, VI, 2.

limite le champ, et la zone intercurrente est décorée d'un plissé. Au milieu, il existe deux oiseaux adossés, au long bec recourbé, qui ont quelque ressemblance avec des ibis (fig. 2).

En les voyant, on pense, malgré soi, à ces animaux adossés ou affrontés qui ornent les tissus de l'époque carolingienne, et qui sont évidemment une importation de l'Orient. Nous les verrons un peu plus tard peupler les végétations qui garnissent les chapiteaux et les voussures des fenêtres et des portails des monuments de style roman.

La troisième fibule est, sans contredit, la plus intéressante. Son diamètre est de 0 m. 033.

Sur une platine de bronze, munie de l'épinglette et de ses accessoires, est fixée, par quatre clous à tête bombée, une plaque estampée d'argent qui a aussi pour cadre un double cordon perlé. Également, un troisième cordon limite le champ dans lequel existe un buste, vu de face, à longs cheveux.



Fig. 3.

Dans la zone comprise entre le champ et la bordure, on lit cette inscription : ✠ AGLEBERTVS FICIT OGO, en très belles capitales aux extrémités légèrement fourchues (fig. 3).

Que signifient les lettres OGO. Le G peut être là pour un C,

car nous voyons par la terminaison — *agro*, parfois substituée à — *aco* dans les noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes, que le C devant la voyelle O pouvait devenir sonore et se changer en G. L'on aurait, dans cette hypothèse, OGO pour OCO, et l'on pourrait interpréter la légende : *Aglebertus fecit (h)oc o(pus)*.

On a d'assez nombreux exemples soit de signatures d'orfèvres sur les objets de leur fabrication, soit de vœux en faveur des artistes. Ainsi, au mont de Hermes (Oise), l'abbé Hamard a découvert une plaque-boucle sur le haut de laquelle on lit : VAT QVI FECIT <sup>(1)</sup>, débris de la formule *Vivat qui fecit*.

Lindenschmit en donne une autre portant l'inscription INCELDVS FICIT, provenant du cimetière de Dietersheim (Rheinhesse) <sup>(2)</sup>.

J'ai cité plus haut les fibules de Liverdun et de Pompey, signées par leur fabricant Grimoald, et cette autre où le champ, occupé comme ici par une tête vue de face, dont les cheveux sont sommairement indiqués par un bandeau arqué, muni de lignes transversales, avec une inscription que M. Cournault a lue ainsi : OLVIVA EC, qu'il pense être l'expression d'un vœu de longévité, et qui doit être une déformation de VIVA DEO.

Je dois signaler, en passant, la similitude complète dans la forme des majuscules et dans l'aspect général de la manière de représenter le personnage, bien que, dans la fibule de Liverdun, le dessin soit bien plus barbare que dans celle de Monceau. Elles sont certainement de la même époque et, peut-être, sortent-elles toutes deux d'un même atelier.

Pour assigner une époque à la fibule dont je viens de m'occuper, trois choses sont à considérer :

La forme de l'effigie, celle des lettres de l'inscription et sa position par rapport à cette effigie.

L'artiste a certainement pris pour modèle une monnaie de l'époque où il vivait. La tête, de face, rappelle celle que nous voyons empreinte sur un certain nombre de monnaies mérovingiennes, par exemple, des triens de Chalon, un denier de Rouen, un triens de Laon, etc.

<sup>(1)</sup> *Le mont de Hermes. Les Francs et les Romains*, par l'abbé Benet (extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, pl. VI, n° 1).

<sup>(2)</sup> *Die Alterthümer der merovingischen Zeit*, pl. V, fig. 344.

La forme des lettres conviendrait bien au *vii<sup>e</sup>* siècle. Mais, comme les orfèvres conservaient souvent des modèles anciens ou qu'ils imitaient des objets antérieurs, il n'est pas impossible que la plaque de Monceau n'ait été fabriquée qu'au *viii<sup>e</sup>* ou *ix<sup>e</sup>* siècle. Quoi qu'il en soit de sa date exacte, ce n'en est pas moins une œuvre qui répond à la technique et à la conception artistique de la période mérovingienne.

J. PILLOY.

Membre non résidant du Comité.

# LA CONSTRUCTION

DU

## CHÂTEAU DE SAINT-ELIX EN COMMINGES

(1540-1548).

### ÉTUDE D'APRÈS LES MINUTES NOTARIALES

PAR M. FÉLIX PASQUIER,  
Archiviste de la Haute-Garonne,  
Correspondant du Comité.

---

#### I

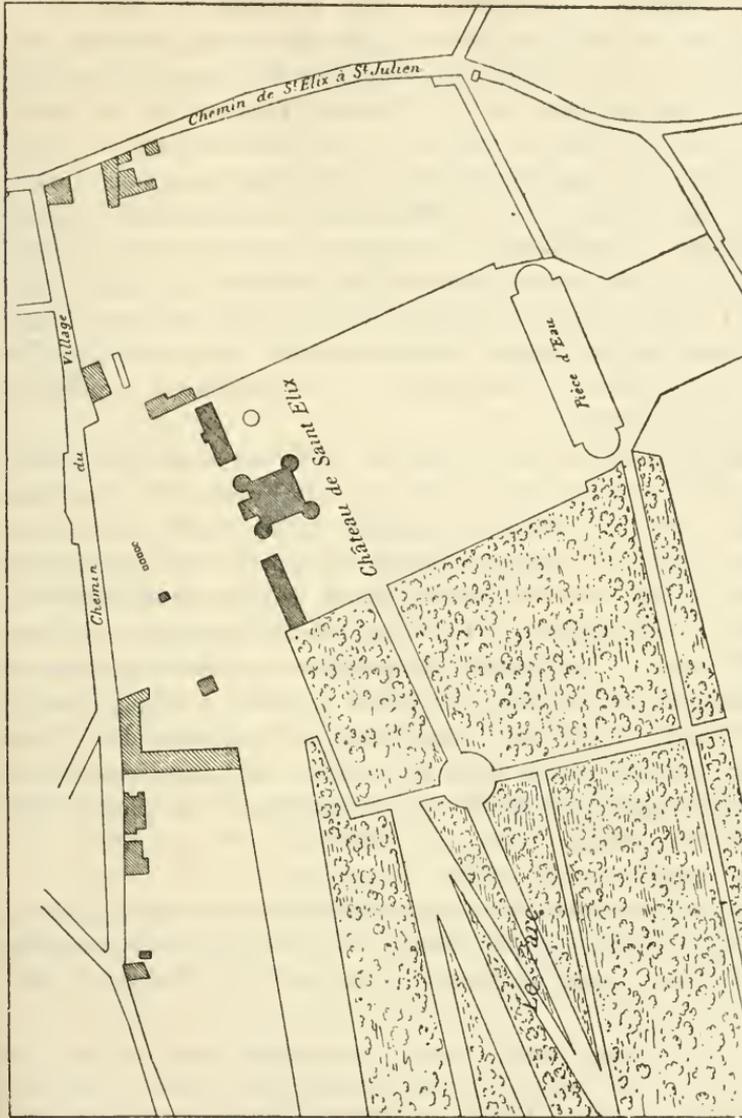
Dans la vaste plaine traversée par la Garonne et qui fait suite aux derniers contreforts des Pyrénées centrales, s'élève, à une dizaine de lieues de Toulouse, le château de Saint-Elix<sup>(1)</sup>. C'est, dans la région toulousaine, un des rares monuments dont le plan et le style rappellent les traditions architecturales des derniers temps du moyen âge et où se révèlent à peine les premières influences de la Renaissance, déjà prépondérante à Toulouse et dans le Sud-Ouest.

D'après une galante légende, le château aurait été bâti par ordre de François I<sup>er</sup> pour une de ses maîtresses, originaire de Gascogne. La trace d'une salamandre, sculptée sur le fronton d'une mansarde, serait la preuve que l'édifice remonte au règne de ce prince, sans établir que la fondation en soit due à une fantaisie royale.

La découverte de documents, faite récemment aux archives notariales de Toulouse, permet, au profit de la morale et de l'art, de

<sup>(1)</sup> Saint-Elix, commune du canton de Fousseret, arrondissement de Muret (Haute-Garonne); c'était une dépendance de l'ancien comté de Comminges. Le mot *Elix* est écrit suivant la prononciation gasconne, d'après laquelle l'*f* initial est remplacé par *h*, pour indiquer l'aspiration. Dans les textes anciens, on trouve Saint-Hélix; peu à peu l'*h* a disparu pour faire place à l'orthographe actuelle.

faire prévaloir la vérité. Adieu la légende! il ne s'agit plus de François 1<sup>er</sup>; les origines du monument sont plus modestes. Neuf actes, relevés sur les minutes de maître Labeyrie, notaire à Tou-



Plan du plateau de Saint-Elix: état actuel, d'après le plan cadastral.

louse, concernent la construction de Saint-Elix, sinon pour l'ensemble, du moins pour les principales parties de l'œuvre. Au moyen de ces documents, nous nous proposons de faire connaître les

noms du fondateur, de l'architecte, de ses collaborateurs, et d'indiquer la nature et les conditions d'importants travaux entrepris de 1546 à 1548.

On verra que, pour arrêter le plan d'un château comme Saint-Elix, pour en diriger les travaux, pour trouver des sculpteurs, des peintres verriers, il n'était pas besoin de faire appel à des étrangers, comme on serait tenté de le croire. Toulouse, au xvi<sup>e</sup> siècle, offrait des ressources en tous genres aux amateurs d'art.

Désireux de ne pas nous écarter de notre plan, nous nous abstenons de rechercher les transformations du monument à travers les siècles et d'en donner la description. Le château de Saint-Elix n'évoque pas le souvenir d'événements notables; il appelle cependant l'attention, grâce à l'illustration des familles qui l'ont possédé à diverses époques. Sous le rapport historique, nous ne citerons que les faits nécessaires à l'intelligence de cette notice et dignes d'en relever l'intérêt<sup>(1)</sup>.

Inutile aussi pour notre étude de s'informer à qui était Saint-Elix avant le xvi<sup>e</sup> siècle. Sous le règne de François I<sup>er</sup>, c'était une dépendance de la Terrasse, seigneurie située sur les bords de la Garonne, près de Carbonne; alors le fief appartenait à noble Pierre Potier, écuyer, secrétaire du roi, époux de dame Béatrix Bertière. Quelle était cette famille? D'où venait-elle? Comment possédait-elle cette terre? Ce sont autant de questions auxquelles l'absence de documents nous empêche de donner réponse. A en juger par le titre d'écuyer que prenait Pierre Potier, par la fonction dont il était revêtu, n'est-on pas en droit de supposer qu'il appartenait à une famille nouvellement anoblie par l'acquisition d'une charge judiciaire? Son héritier, Étienne de Potier, peut-être son fils, est désigné comme conseiller maître des requêtes.

Les minutes notariales du xvi<sup>e</sup> siècle démontrent qu'à Toulouse les gens de commerce, de finance ou de robe, dès qu'ils arrivaient à la fortune, comme les Bernuy, les Molinier, les d'Assézat, se plai-

<sup>(1)</sup> Comme ouvrage relatif au château de Saint-Elix, on ne peut guère citer que celui de l'abbé Carrière : *Le château de Saint-Elix*, Toulouse 1859, in-8°, 72 p. En ce qui concerne l'histoire des seigneurs, l'auteur a eu recours aux insinuations du sénéchal de Toulouse (archives du Parlement); il n'a eu à sa disposition aucun document pour l'aider dans l'étude du monument; aussi ajoute-t-il trop de foi aux légendes. L'ouvrage se termine par une description du château, tel qu'il était au milieu du xix<sup>e</sup> siècle, à laquelle nous renvoyons le lecteur.

saient à élever de splendides édifices, dont quelques-uns sont encore l'ornement et la gloire de la ville<sup>(1)</sup>. Les Potier ont imité cet exemple. Les légendes sont comme les herbes parasites : arrachées sur un point, elles repoussent sur un autre. A Saint-Elix, il n'y a pas longtemps encore, on montrait une chambre où était un lit garni de damas rouge en soie. C'était<sup>(2)</sup>, disait-on, la chambre de François I<sup>er</sup>, lorsqu'il venait voir Diane de Poitiers, à qui il avait fait don du château. Or les textes les plus authentiques<sup>(3)</sup> indiquent quels étaient les propriétaires de Saint-Elix en 1546<sup>(4)</sup>, année où les murailles sortaient à peine de terre, et en 1549, époque où les consuls firent une reconnaissance<sup>(5)</sup> féodale au seigneur. Si l'on est obligé de renoncer à Diane, on n'est pas embarrassé pour si peu; on met en avant une autre favorite qui aurait eu part aux largesses royales.

C'est une chanson, moitié gasconne, moitié<sup>(6)</sup> française, qui a perpétué ou mis en lumière l'épisode des amours du prince et d'une jeune fille appartenant sans doute à la contrée. Elle avait nom Jeannille. Le poète donne un portait très flatteur de l'héroïne : âgée de quinze ans, fraîche comme une fleur de mai, elle avait des cheveux blonds, des lèvres écarlates. Le roi la voit et s'en éprend; quelque temps après, il part pour la guerre, va jusqu'en Italie où il livre bataille devant Pavie; vaincu, il est fait prisonnier par Charles-Quint qui l'emmène en Espagne. A cette nouvelle, Jeannille se souvient qu'elle a promis à son royal amant de ne pas l'oublier; chez un joaillier, elle court se défaire de bagues et colliers; elle se rend à Madrid offrir au roi le produit de la vente pour l'aider au paiement de sa rançon. Touché jusqu'aux larmes de telles marques de dévouement, François I<sup>er</sup> ne trouve rien de mieux, pour ré-

<sup>(1)</sup> Parmi les savants qui ont exploré les archives toulousaines pour l'histoire de l'art, il convient de citer M. l'abbé Douais, ancien professeur à l'Institut catholique de Toulouse, aujourd'hui évêque de Beauvais, M. de Lahondès, M. l'abbé Lestrade, M. J. de Malafosse, etc.

<sup>(2)</sup> Un auteur suppose que, si le souvenir de Diane de Poitiers est invoqué, c'est que le fondateur s'appelait *Potier*. La similitude de nom aurait amené une confusion; on aurait fait de Diane une parente du seigneur de Saint-Elix; il était naturel alors de voir intervenir François I<sup>er</sup>.

<sup>(3)</sup> Carrière, *ouvrage cité*, p. 6-8.

<sup>(4)</sup> *Pièce justificative*, n° 1, § 3.

<sup>(5)</sup> Carrière, *ouvrage cité*, p. 9.

<sup>(6)</sup> La chanson a été reproduite par l'abbé Carrière à la fin de sa notice; nous la reproduisons en pièce justificative : pièce n° XI.

compenser sa bienfaitrice, que de la marier à un riche seigneur; comme dot, il lui donne tant d'or et d'argent qu'elle en fit bâtir un beau château, qui ne serait autre que Saint-Elix. Tel est le résumé de cette chanson ou, si l'on préfère, de cette romance sentimentale qui, par son allure, rappelle les compositions en style troubadouresque de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, évoquant les souvenirs de Clémence Isaure ou du beau Duomois.

« Mais, allègent les partisans de la légende, le poète n'a fait que consacrer une tradition populaire. » L'abbé Carrière demande gravement ce qu'était la femme de Pierre Potier, Béatrix Bertière. « Il y a là, dit-il, un mystère impénétrable », et il n'hésite pas à croire que cette dame est la Jeannille de la tradition; il n'a pas besoin d'autres arguments pour établir sa thèse<sup>(1)</sup>.

## II

Trouvant la question sérieusement discutée, nous avons dû en faire mention, pour déblayer le terrain, avant d'entrer dans le domaine des faits prouvés. Si, comme nous le verrons, Pierre Potier eut la satisfaction de voir son œuvre arrivée presque à bonne fin, la famille ne sut pas garder la propriété du fief; en 1576, Saint-Elix fut vendu au maréchal de Bellegarde<sup>(2)</sup>. En 1599, Henri IV délivra des lettres patentes à son favori, messire Roger de Bellegarde, seigneur de Termes, grand écuyer de France, fils de l'acheteur, pour lui accorder l'usage de la forêt du Fousseret<sup>(3)</sup>, avec la permission d'en tirer le bois nécessaire à son chauffage et à l'achèvement du château<sup>(4)</sup>. Le Parlement de Toulouse n'enregistra ce privilège qu'après avoir obtenu la réduction du droit de chauffage et fait supprimer celui de prendre du bois de construction<sup>(5)</sup>.

Puisque nous sommes amené à parler des familles qui se sont succédé à Saint-Elix, il est à propos d'en indiquer sommairement la suite. Le 17 juin 1602, Paule de Bellegarde, épouse de messire

<sup>1</sup> Carrière, *ouvrage cité*, p. 10.

<sup>2</sup> *Archives notariales de Toulouse*, minutes de Dujarric.

<sup>3</sup> Le Fousseret, chef-lieu de canton dont dépend aujourd'hui Saint-Elix.

<sup>4</sup> Carrière, *ouvrage cité*, p. 13.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 15. Nous insistons sur ces lettres patentes, parce qu'elles prouvent qu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle il y avait encore des travaux à faire au château.

Antoine Arnaud de Pardeilhac, sieur de Gondrin, obtint une rente de 3.000 livres, hypothéquée sur le château. En 1625, pour se libérer de cette charge, Roger de Bellegarde céda à sa sœur la terre de Saint-Elix<sup>(1)</sup>, qui, de cette façon, passa dans la maison de Pardeilhac.

Le 17 août 1686, à Versailles, Louis XIV, en présence de la Cour, signait au contrat de mariage de Louis-Antoine de Gondrin, marquis, puis duc d'Antin. C'était le fils légitime du célèbre marquis de Montespan et de sa femme Françoise de Rochechouart; il épousait Julie-Françoise de Crussol d'Uzès, fille du duc de ce nom et, par sa mère, petite-fille du duc de Montausier et de Julie d'Angenne de Rambouillet<sup>(2)</sup>. Retenu à la cour, le duc d'Antin ne se souciait guère de garder, au fond de la Gascogne, une terre où il ne pouvait résider; en 1702, il la vendait à Jacques Jacob, ancien capitoul de Toulouse<sup>(3)</sup>. Ce dernier, le 18 juillet 1722, transféra la jouissance de la terre et du château à René-François de Beauveau, successivement archevêque de Toulouse et de Narbonne, prélat fastueux, instruit et amateur de beaux livres; à Saint-Elix, il forma une bibliothèque justement renommée<sup>(4)</sup>.

En vertu d'un testament de 1735, la terre et le château passèrent à deux neveux de Pierre de Jacob, c'est-à-dire à François-Charles Ledesme, avocat au Parlement de Toulouse, et à Charles de Laroche Thibaut<sup>(5)</sup>. Le petit-fils de l'avocat, Jean-Charles de Ledesme, finit par rester seul propriétaire; s'illustrant dans la carrière des armes, il devint aide-major général, grand bailli de Valois; dans une dépendance du château, il existe une statue en pied, œuvre du sculpteur Lucas, qui fut érigée en l'honneur de cet officier. N'ayant pas d'enfants, le grand bailli laissa sa succession à sa seconde femme, Françoise de Laroche-Courbon; celle-ci transmet l'héritage à son filleul, le fils aîné de M. Carrère<sup>(6)</sup>. La famille de ce dernier en conserva la propriété jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe; à cette époque, le château de Saint-Elix fut vendu à M. de Suez-d'Almeyda, ancien officier des gardes du corps; il est resté dans les mains de ses descendants.

<sup>(1)</sup> Carrière, *ouvrage cité*, p. 19 et 22. — <sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 31-36. Citation d'une partie du contrat. — <sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 89. — <sup>(4)</sup> *Ibid.*, p. 39-40. — <sup>(5)</sup> *Ibid.*, p. 41. — <sup>(6)</sup> *Ibid.*, p. 45.

Revenons maintenant à la fondation du monument. En 1540, l'entreprise était déjà engagée par les soins de Pierre Potier; en effet, nous constatons, dans le contrat du 15 mai de ladite année, que deux maîtres maçons de Toulouse, Jacques Séguy et Arnaud Dorgueil, s'engagent à travailler « pour la continuation de l'édifice du chasteau que ledit sieur de la Terrasse fait faire audit Saint-Elix ». Dans le même acte, il est prescrit aux ouvriers de prendre l'eau des fossés. Il y a lieu de supposer que les constructions, dont le plan devait être définitif, s'arrêtaient au ras du sol<sup>(1)</sup>.

Quel est l'architecte du début, et à quel moment l'œuvre fut-elle commencée? Nous l'ignorons. Lors de la reprise, Pierre Potier choisit comme architecte Laurent Clary; son nom est inscrit au contrat dont nous venons de parler; il est recommandé aux deux maçons d'agir « en la forme et manière qui sera avisé par le maistre qui aura charge de conduire l'édifice, maistre Laurens Clary, maçon dudit Thoulouse ». On rencontre une seconde fois ce même nom dans le contrat relatif aux cheminées<sup>(2)</sup>, dont « le portret, sur ce fait, signé du notaire et de maistre Laurens Clary, est demeuré devers Molis, tailleur ».

A côté de l'architecte, auteur du projet, nous trouvons un conducteur, chargé de faire office de surveillant, Martial de Colz, maître maçon de Toulouse; il s'engageait « à conduire et faire continuer ledit edifice jusqu'à entière perfection d'icelui, tant la massonuerie de brique planière que aussi la talhe tant de brique que de pierre . . . et, pour conduire ladite besoigne, sera tenu demeurer sur le lieu, tant que les massons, qui ont prins de faire ledit édifice, y besoigneront et tant que le sieur de la Terrasse plaira, sans despartir ». Si les maçons font une faute attribuable au défaut de surveillance, le conducteur devra la réparer et sera responsable vis-à-vis du propriétaire « de tous despens, dommages et interests ». La journée de Martial de Colz était fixée à sept sous six deniers; en cas d'absence, il ne lui était rien dû; à titre d'avance, cinq livres lui furent accordées<sup>(3)</sup>.

Le château, comme tous les édifices du pays, devait être con-

<sup>(1)</sup> *Pièce justificative*, n° II.

<sup>(2)</sup> *Pièce justificative*, n° VII.

<sup>(3)</sup> Contrat du 18 mai 1541, *Pièce justificative*, n° I.

struit en brique et en pierre. M. de Potier ne manqua pas de s'adresser à des ouvriers ayant, les uns la spécialité d'employer la brique, les autres l'art de travailler la pierre. Le 18 mai 1540<sup>(1)</sup>, il fait marché avec deux maîtres maçons de Toulouse, Jacques Séguy et Arnaud Dorgueil, qui doivent faire tous les ouvrages de brique « et non de pierre », ainsi qu'on prend soin de le préciser. Le prix de la canne carrée<sup>(2)</sup> est portée à deux livres tournois, rien que pour la main-d'œuvre; en outre, un quarteron de blé devra être remis à chaque contractant le jour où commenceront les travaux. Le propriétaire est tenu de fournir « à pié de besoigne » les matériaux tels que brique, chaux, etc., et tout ce qui est nécessaire à la construction : échelles, cordes, échafaudage; pour l'eau, si celle des fossés et du puits ne suffit pas, les ouvriers doivent s'en procurer, comme ils le jugeront à propos.

A la brique il importait de joindre la pierre pour faire les pieds droits des portes, les encadrements des fenêtres, les arcs des voûtes, la vis et les marches de l'escalier. Dans ce but, intervient, le 13 février 1543, un contrat<sup>(3)</sup> avec Pierre Saint-Bresse, tailleur de pierre à Toulouse, qui se chargea, moyennant la somme de 180 livres tournois, de faire aux fenêtres, aux voûtes, à l'escalier, tous les travaux où entrait la pierre.

Ces divers contrats, dont nous venons de faire connaître la substance, n'ont qu'une importance relative; le 26 février 1544, un traité portant sur des travaux plus considérables fut signé entre Pierre de Potier et Jacques Séguy<sup>(4)</sup> qui se passait du concours de son ancien associé, Arnaud Dorgueil. Séguy prenait l'engagement de faire trois corps de logis, ayant chacun dix cannes de longueur. Que faut-il entendre par cette expression : « corps de logis » ? Nous croyons que les contractants ont voulu désigner une façade comprise entre deux tours. L'acte donne le détail des travaux qu'il convient de faire aux voûtes, aux ouvertures, dont les meneaux sont prévus. Le seuil des portes doit être en pierre rose, tandis que le linteau sera en pierre blanche. L'entreprise doit entraîner une dépense de 455 livres tournois.

(1) *Pièce justificative*, n° II.

(2) La canne carrée de Toulouse, du moins au XVIII<sup>e</sup> siècle, valait 3 m. 2359, et le pan carré, 0 m. 50405.

(3) *Pièce justificative*, n° III.

(4) *Pièce justificative*, n° IV.

Après les maçons, il faut penser aux charpentiers; en cette matière, nous n'avons que le contrat passé le 26 février 1544<sup>(1)</sup>, pour la petite tour où se développe la vis de l'escalier. La charpente en fut confiée à Jean Besson, « maître fustier à Toulouse », qui devait se conformer au modèle par lui accepté.

Ce fut un couvreur d'Oloron-en-Béarn, Simon Beaulieu, qui se chargea de mettre une toiture sur cette même tour. L'emploi de l'ardoise est prescrit; les lattes doivent être en bois non fendable; toutes les conditions sont soigneusement déterminées dans le contrat signé<sup>(2)</sup> le 10 avril 1545; le prix de l'ouvrage est estimé 50 écus soleil.

#### IV

Pendant que maçons, charpentiers, couvreurs faisaient leur œuvre, le seigneur de Saint-Elix ne négligeait pas ce qui pouvait contribuer à l'ornement du château. Le 14 février 1543<sup>(3)</sup>, il s'entendit avec Jean Molis, tailleur de pierre à Toulouse, et lui commanda des cheminées monumentales. Au milieu de la botte de l'une d'elles, l'artiste devait sculpter des armoiries, accompagnées de trois enfants nus et de deux anges pour supporter l'écusson; c'était l'architecte Clary qui, comme nous l'avons vu<sup>(4)</sup>, avait fait le dessin « ou portret »<sup>(5)</sup> de l'ouvrage à exécuter. Fixé à 70 livres tournois, le prix était payable chaque jour « suivant l'avancement de la besogne ». Cette cheminée, qui a été exécutée suivant les conditions du projet, se trouve dans un salon du premier étage.

Il convient d'appeler l'attention sur le système employé à la fermeture des fenêtres, au moins dans les principaux appartements. Un maître verrier de Toulouse, Joseph Greyssier, se chargea, par contrat du 14 septembre 1540<sup>(6)</sup>, de fournir des vitraux ou « verrines » dont la description est exactement donnée : « à chacune vitre *sive* verrine, [ledit maistre] sera tenu faire et mettre une devise au milieu avec les scripteaux par dessoubz selon les devises que y syront, et à chacun angle *sive* coing de chacune verrine y mestra une médaille, qui syront bien cuytes, et les lettres bien faictes, formées et remplies; et le demeurant des dites verrines sera en verre blanc, le tout bien plombé, de plomb bien spoix et bien lyé

<sup>1</sup> *Pièce justificative*, n° V. — <sup>2</sup> *Pièce justificative*, n° VI. — <sup>3</sup> *Pièce justificative*, n° VII. — <sup>4</sup> Voir plus haut, p. 260. — <sup>5</sup> *Pièce justificative*, n° VII. — <sup>6</sup> *Pièce justificative*, n° VIII.

et de bon verre de Lorraine bien nect». Le prix s'élevait à trois sous tournois, par pan carré, mis en œuvre et posé<sup>(1)</sup>.

Cette citation est peut-être un peu longue; nous avons cru bon de la donner, parce qu'elle montre qu'à Toulouse il existait une industrie de peintres verriers capables de se livrer aux travaux de luxe.

Nous n'avons pas de textes relatifs à la confection de tapisseries pour recouvrir les murailles; mais quand le contrat a été conclu avec le charpentier<sup>(2)</sup>, on a pris soin de stipuler que, dans la petite tour<sup>(3)</sup>, un emplacement serait réservé pour tendre les tapisseries. A Toulouse, des tapissiers étaient établis et se trouvaient à même de répondre aux exigences et aux goûts de la clientèle<sup>(4)</sup>.

Enfin, pour compléter son œuvre, Pierre de Potier reconnut qu'il était utile, dans un grand domaine comme Saint-Elix, d'avoir une horloge sonnant les heures du haut du château. A Toulouse, il y avait un nommé Jean Lebon qui, dans le contrat passé<sup>(5)</sup> le 26 mars 1548, s'intitule «arologueur». C'est lui que Pierre de Potier choisit pour poser, dans un petit pavillon, une horloge avec cadran, sonnerie, contrepoids. Le travail devait être fini dans trois semaines à partir de Pâques, pour le prix de vingt écus soleil.

## V

Les travaux, exécutés au château de Saint-Elix par ordre de Pierre de Potier ne sont pas tous relatés dans les contrats dont nous donnons le résumé. En effet, on a pu voir qu'il ne s'agissait que de trois corps de logis<sup>(6)</sup>, que d'une tour<sup>(7)</sup>. Telles qu'elles sont, les indications suffisent pour donner une idée de l'ouvrage entrepris de 1540 à 1548 par Pierre de Potier, qui a dû laisser la construction interrompue. En 1599, Roger de Bellegarde obtenait, comme nous l'avons vu<sup>(8)</sup>, des lettres patentes de Henri IV, en vertu desquelles il lui était permis de prendre, dans la forêt domaniale de Fousseret,

(1) Le pan carré équivalait à 5 déc. 0405. (Voir plus haut, p. 261, note 2.)

(2) Voir plus haut, p. 262.

(3) *Pièce justificative*, n° V.

(4) Voir : F. Pasquier, *Tapisseries toulousaines à l'époque de la Renaissance* : Paris, Plon-Nourrit, 1900. (Communication aux Sociétés des Beaux-Arts.)

(5) *Pièce justificative*, n° IX.

(6) *Pièce justificative*, n° IV.

(7) *Pièce justificative*, n° V.

(8) Voir plus haut, p. 258, et Carrière, *ouvrage cité*, p. 13-15.

le bois nécessaire à l'achèvement de l'édifice. Il est bon de rappeler que, lors de l'enregistrement des lettres, le Parlement de Toulouse fit rayer ce privilège.

Suivant notre promesse, nous ne comptons pas suivre l'histoire des travaux d'achèvement, de restauration ou de transformation dont le château a été l'objet jusqu'à nos jours. Les documents nécessaires à une étude de ce genre se trouvent sans doute enfouis dans les minutes notariales, où d'heureux chercheurs auront peut-être la chance de les découvrir. Les archives du château, fouillées par l'abbé Carrière, n'ont pu lui fournir que des renseignements incomplets et de date peu ancienne; la rareté des pièces peut être expliquée par la destruction qui en a été faite à l'époque de la Révolution. Ce ne furent pas seulement les archives qui furent menacées; le château eut des risques à courir, car, par ordre du procureur syndic du district de Rieux, la municipalité devait faire abattre les tours, créneaux et toitures, qui différenciaient « le ci-devant château des maisons des autres citoyens, . . . comme aussi y combler les fossés »<sup>(1)</sup>. On en fut quitte pour la peur; l'orage passa sur la demeure des Potier et des Bellegarde, sans faire d'autres dégâts que la destruction des archives.

Le château affecte la forme d'un quadrilatère, flanqué à chaque angle d'une tour ronde et surmonté d'un toit pyramidal. Les deux perrons qui donnent accès au premier étage sont postérieurs à la construction primitive; l'un peut avoir été fait au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, l'autre est tout moderne. Nous renvoyons, ainsi que nous l'avons annoncé<sup>(2)</sup>, à l'ouvrage de l'abbé Carrière, pour avoir une description du monument.

Il existe une vue d'ensemble du château et de ses dépendances dessinée, en 1747, par le baron de Saint-Elix. Un relevé du plan cadastral montre la forme du château, sa situation au milieu des communs et près du parc<sup>(3)</sup>.

(1) *Pièce justificative* n° X.

(2) Voir plus haut, p. 256.

(3) Nous adressons nos remerciements à M. Macary, archiviste adjoint de la section notariale, qui a relevé et copié les neuf baux à besogner, et à M. B. Bernard, de Luchon, membre de la Société française d'archéologie, qui nous a fourni des vues photographiques du monument. Nous devons aussi exprimer notre reconnaissance à M. de Suarès, propriétaire du château, qui a bien voulu nous en faire les honneurs, en laisser prendre des photographies et nous fournir des renseignements relatifs à l'histoire de l'édifice.

PIÈCES JUSTIFICATIVES (1).

I

SURVEILLANCE DES TRAVAUX PAR UN MAÎTRE MAÇON.

1541, 18 mai.

*Autre prix fait pour led. S<sup>r</sup> de la Terrasse.*

Les an et jour susdictz (1541 18 mai).

Personnellement estably noble Pierre Potier, scuyer, S<sup>r</sup> de la Terrasse et de S<sup>t</sup> Hélix, secrétaire du Roy, nostre sire, d'une part, et Marcial de Colz, maistre maçon de Thoulouze, d'autre part.

Lesquelles parties, et chacune d'elles, de leur bon gré, etc., ont dict entre elles avoir faitz et passez certains pactes sur la conduicte et continuacion de l'ediffice du chasteau dud. S<sup>t</sup> Hélix, que led. S<sup>r</sup> de la Terrasse fait continuer à faire, etc.

Premièrement est pacte que led. Marcial, maistre maçon, sera tenu conduire et faire continuer led. ediffice jusques à entière perfection d'icelluy, tant la massomerie de brique plainière que aussi la talhe tant de brique que de pierre, et aussi bolles, caves, cheminées, vidz, arrepoz et autres; et, pour conduire lad. besoigne, sera tenu demeurer sur le lieu, tant que les maçons, que ont prins de faire led. ediffice, y besoigneront, et tant que led. S<sup>r</sup> de la Terrasse plaira, sans en despartir.

Item est pacte accordé entre lesd. parties que, où et quant led. M<sup>e</sup> Marcial maçon faudroit se tenir sur lad. besoigne de ung jour en là, tant que lesd. maçons trevalheront, ne gaignera rien de sa journée durant son absence; et où et quant lesd. maçons feroient aucune faulte aud. ediffice à faulte de la conduicte dud. M<sup>e</sup> Marcial, aud. cas led. M<sup>e</sup> Marcial sera tenu la réparer, et demeurer aud. S<sup>r</sup> de la Terrasse à toutz despens, dommaiges et interest.

Item a esté accordé entre lesd. parties que led. S<sup>r</sup> de la Terrasse sera tenu donner et payer aud. Marcial, pour chascun jour ouvrier qu'il vaquera

(1) Nous donnons les actes suivants d'après les registres de minutes, c'est-à-dire dépourvus des formules du protocole qui étaient ajoutées sur l'expédition originale. Ils ont été disposés selon un ordre méthodique et non pas dans l'ordre chronologique. Il convient de faire remarquer que certains passages des actes ne sont pas toujours très compréhensibles par suite de l'emploi de mots techniques en langue romane.

à conduire led. ediffice, sept sols six deniers ts.<sup>(1)</sup> payables de jour en jour, ains qu'il besoignera et continuera led. ediffice, et de l'ad. somme led. M<sup>e</sup> Marcial fera ses despens. Et, pour commencement de paye, led. S<sup>r</sup> de la Terrasse lui a donné et payé la somme de cinq livres ts. . . .

[Labeyrie, notaire à Toulouse. Registre 48, fol. 376.]

II

FOURNITURE ET POSE DE LA BRIQUE.

1541, 18 mai.

*Pactes d'ediffice pour M. de la Terrasse.*

L'an mil v<sup>li</sup>. et le xviii. jour du mois de may, etc.

Par devant moy notaire, etc., personnellement establys noble Pierre Potier, scuyer, S<sup>r</sup> de la Terrasse et de S<sup>t</sup> Hélix, secrétaire du Roy, d'une part, et Jacques Seguy et Arnould Dorgueilh, maçons de Thoulouse, d'autre part: lesquelles parties, de leur bon gré, etc., ont dict entr'elles avoir faitz et passés certains pactes sur la continuation de certain ediffice du chasteau dud. S<sup>aint</sup> Hélix, que ledict S<sup>r</sup> de la Terrasse y fait faire, touchant la masonerie, etc.

S'ensuyvent les pactes faitz et passés entre noble Pierre Potier, scuyer, S<sup>r</sup> de la Terrasse et de S<sup>aint</sup> Hélix, d'une part, et Jacques Seguy et Arnould Dorgueilh, maçons de Thoulouse, d'autre part, et ce, sur la continuation de l'ediffice du chasteau, que led. S<sup>r</sup> de la Terrasse fait faire aud. S<sup>t</sup> Hélix.

Et premièrement est pacte que lesd. Seguy et Dorgueilh, maçons, seront tenuz continuer et parachever ledict chasteau de S<sup>t</sup> Hélix, quant à la masonerie de brique, tant seullement, et seront tenuz fere toute la talhe de brique de toutes les tours. portes et fenestres, cheminées, scroisés, chafrans, batams et autres. . . machicolz, les carneaux, les piliers des cheminées et canonières, et toute autre talhe de brique, et non de pierre, et ce en la forme et manière que sera avisé par le maistre que aura chargé de conduire led. ediffice M<sup>e</sup> Laurens Clary, maçon dud. Thoulouse.

Item est pacte que led. S<sup>r</sup> de la Terrasse sera tenu donner et payer ausd. Seguy et Dorgueil, pour chacune cane carrée, deux livres ts. tant de vuyde que de plain: quant aux portes et fenestres et muralles primes, aussi seront réduictes à canes carrés; et faire bon et beau ouvrage à la manière que court à chacune et selon que a esté convenu.

Item est pacte que ledict S<sup>r</sup> de la Terrasse sera tenu fournir ausd. maçons toutes choses nécessaires, à pié de besoigne, comme tuille, chaux, sable.

<sup>1)</sup> L'abréviation *ts.* remplace le mot *tournois*.

aigue des fossez; et puis laquelle eau lesd. maçons seront tenuz aller querir es puis du jardin et du payrier de la maison et es dictz fossez; et autre eau ne sera tenu leur fornir, mais bien fornira postam, barriels, scalles, senaux, cordes et ferrats, et toutes autres fournitures, excepté la main, et despens desd. maçons et manobres.

Item est accordé que lesd. maçons seront tenuz à commencer et continuer led. ouvrage au premier jour et ne cesseront à le continuer jusques l'ouvrage parfait, tant qu'ilz aront de matières et fournitures.

Item est accordé que, oultre lesd. deux livres pour chacune cane, led. S<sup>r</sup> de la Terrasse sera tenu donner et payer ausd. maçons la quantité de ung quarton de blé pour une foys, qu'est deux cestiers pour chacun, lesquels sera tenu leur payer au premier jour que commenceront de besoigner.

[Labeyrie, notaire à Toulouse, Reg. 48, fol. 375.]

### III

#### BAIL À BESOGNE AVEC PIERRE SAINT-BRESSE, TAILLEUR DE PIERRES À TOULOUSE.

1543 (n. st.), 13 février.

*Pris fait et besoigne à faire pour le S<sup>r</sup> de la Terrasse.*

L'an mil cinq cens quarante deux, et le treziesme jour du moy de février, etc.

Establys en leurs personnes led. noble Pierre Potier, scuyer, S<sup>r</sup> de la Terrasse, d'une part, et Pierre Saint Bresse, tailleur de pierres dud. Toulouse habitant :

Lequel Saint Bresse a promis aud. S<sup>r</sup> de la Terrasse, ainsi que sera tenu, luy continuer l'office de talheur à son chasteau, que de nouveau il a faict faire aud. S<sup>r</sup> Hélix, en la forme et manière que s'ensuyt :

Premièrement, fault faire quatre voulttes règlées aux fenestres crosées, et accorder ensemble les fermeretz des voulttes.

Plus pour achaver la vys, fault tailher doutze marches et massonner toutes les marches, que y a en nombre de vingt huit<sup>(1)</sup>.

Plus sera tenu tailher cinq marches del trepad et les massonner.

Plus avons trouvé cinq archieux que ne sont encores faictz, car fault faire les parquetz et maçonner.

Plus fault faire autres trois archieux pour les trois portes, ensemble les piedz droietz de lad. porte.

<sup>1)</sup> C'est le nombre de marches existant à l'escalier du château.

Plus fault sçavoir que y a deux chappiteaux demy faictz et, pour porter les archieux [de la] diete voulte des portes, encores en fault faire autres cinq, achiaver les susdictz.

Plus fault faire à lad. vvs deux rempeux faictz suyvant les autres, lesquels portent les marches.

Plus fault faire quatre plates grandes de la largeur de lad. vvs, faictes en parquetz, comme las autres.

Plus fault faire setze piedtz droitz de l'autre de lad. vvs, tailher et maçonner.

Plus fault faire trois sauhniers et une couverte de fenestre.

Item, maçonner les fenestres que sont taillées.

Item, et commencera. etc. . . . .

Item, et pour toute lad. besoigne, main et fournitures, led. S<sup>r</sup> de la Terrasse sera tenu donner, payer et délivrer aud. tailheur la somme de cent quatre vingtz livres ts.

[Labeyrie, notaire à Toulouse, Reg. 52, fol. 155.]

#### IV

BAIL À BESOGNE AVEC JACQUES SÉGUY, MAÎTRE MAÇON À TOULOUSE,  
POUR LES TRAVAUX EN BRIQUE ET EN PIERRE.  
1545 (n. st.), 12 avril.

#### *Pris fait de massouerie pour le S<sup>r</sup> de la Terrasse.*

L'an mil cinq cens quarante quatre et le dontziesme jour du moys d'avril, etc. . . .

Estably en sa persone Jacques Seguy, m<sup>e</sup> maçon de Thoulouze,

Lequel, de son bon gré, a prins à faire à pris fait et promis à noble et puissant S<sup>r</sup> Pierre Potier, escuyer, S<sup>r</sup> de la Terrasse et de S<sup>r</sup> Hélix, faire la besoigne de maçonerie, etc.

Premièrement, le maistre masson, que prendra à faire led. ouvrage, sera tenu de faire tres longies ayant chacun 10 canes de longour ou environ, et de autour vingt pous, de sorte que les sauhniers seront arasés à lad. muraille, aura d'espaisseur, ainsi que et après là où la fault prendre, et, pour la comancer, de fère ce dessus.

Item, plus sera tenu lier lesd. longies avecques les murailles que portent les cheminées esgalles des autres.

Item, plus sera tenu faire esd. lougyes toutes les portes et les piés drois de brique, sauf que à chacune porte aura deux gaponnières et une barrolière; et aussi la coverte sera faite de pierre blanche et le solet de pierre rose, et sera faicte une so. (*sic*) dessus à chacune porte et en fera tantes que sera de hesoing, comme las portas de bos des aultres corades, sauf que les piés dreys seront de brique comme dessus est dict.

Item, plus sera tenu de monter troys corades de la longour dud. cors de lougyes et faire les voulttes de fasson de brese<sup>(1)</sup> comme luy sera monstré par qu'il playra aud. S<sup>r</sup> de la Terrasse, et lasd. voulttes auront une teule de lone d'espeueur.

Item, plus sera tenu led. masson faire deus portes ayant ung maynier al mitan, loqual portara deux batens et sera faict de pierre de talhe, et aussi les piés dreys desd. portes se feront devers la myne deld. S<sup>r</sup> et au got (*sic*) del. corado.

Item, plus sera tenu faire par desus lesd. portes une fenestre bastarde à deux voutes, en faisant ung maynier al mytans per portar la coverte de peyro desd. fenestres; laquelle aussi sera de pierre de talhe de cap à pied, et deffera la muralhe dud. bout de couradour.

Item, etc. . .

Item, plus est pacte que led. S<sup>r</sup> de la Terrasse donne aud. mestre de tout ce dessus la somme de 455 liv. ts.

[Labeyrie, notaire à Toulouse, Reg. 66, fol. 107.]

## V

BAIL À BESOGNE AVEC JEAN BESSON, CHARPENTIER À TOULOUSE.

1544 (n. st.), 26 février.

*Prix faict pour noble Pierre Potier, S<sup>r</sup> de la Terrasse.*

L'an mil cinq cens quarante trois, et le .xxvi<sup>e</sup>. jour du mois de février, etc. . .

Estably en sa personne noble Pierre Potier, scuyer, S<sup>r</sup> de la Terrasse et de S<sup>r</sup> Hélix, qui, de son bon gré, a baillé, à prix faict et à faire, à Jehan Besso, m<sup>e</sup> fustier de Thoulouse, présent, etc., à luy faire la besogne du fustage à la tour où est la petite viz estant à son chasteau de S<sup>r</sup> Hélix; à laquelle tour sera tenu faire tous planchers *sive* travasons, et à chascune travaision mettra ung sauhmier revestu de molures honestes et symaisalz,

<sup>(1)</sup> *Brese*; ce mot vient sans doute du mot roman *bres* et signifie berceau.

de l'espaisseur et hauteur des autres saulniers qui sont mys au corps dud. chasteau, et y mettre les travatelz semblables à iceux qui sont aud. chasteau, et entaillera lesd. travatelz ausd. saulniers et posera du long de semblables spesseur et grosseur qu'est au corps dud. chasteau et à l'entour de lad. tour, et, en esgard à la charpenterie dud. corps du chasteau, contre les murs seront mys des recordemens de saulniers de semblables molures des saulniers du milieu de la tour; lesquels recordemens auront ung drin(?) de main ou plus, si besoing est, d'espaisseur pour tendre les tapissieres, réserve faict à chascun desd. trois planchiers led. recordement, combien que au corps du chasteau ny aist poinct.

Item, sur lesdictz trois planchiers fera le grand rober sur les murs de lad. tour pour porter la couverture d'icelle tour, ensemble toute la couverture, rouhetz et planchiers, corbes et strez et toutes choses nécessaires à lad. tour, pour estre parfaitement et deuement faictz au dire d'espertz charpentiers et suyvant la modèlè, que luy a esté monstrée signée de sa main.

[Labeyrie, notaire à Toulouse, Reg. 49, fol. 489.]

## VI

BAIL À BESOGNE AVEC SIMON BEAULIEU, COUVREUR.

1545 (n. st.), 10 avril.

*Pris faict pour couvrir une tour du chasteau de S<sup>t</sup>-Hélis  
pour le S<sup>t</sup> de la Terrasse.*

L'an mil cinq cens quarante quatre, et le x<sup>e</sup> jour du mois d'avril, etc. . .

Estably en sa personne, Symon Beaulieu, recouvreure de la cité d'Enlaron en Béarn, lequel, de son bon gré, etc., a prins aud. noble Pierre Potier, scuyer, S<sup>t</sup> de la Terrasse et de S<sup>t</sup> Hélis, présent, etc., lui couvrir une des tours qu'il a à sond. chateau de S<sup>t</sup> Hélis, et icelle où est la viz de pierre et du costé du lieu du Foussaret, et ce en la forme et manière que s'ensuyvent :

Premièrement, led. Symon Beaulieu couvrira lad. tour d'ardoysse et mettra les quantilhas rondes d'ung demy pié de large et trois doibtz d'avant et de l'ardre pour d'aroner et d'espaisseur d'un travers doibt, et lesd. ornithas seront clavellez d'un cabiron à l'autre et deux cloux à chascun bout de marche.

Item, fera la latte fendre, laquelle latte aura de largueur trois doibtz et ung pout d'espeys par ung costé et fera de l'ardre, ainsi que s'appartient pour raison de lad. latte: sera tenu de faire naturellement, sans y metre aucun aubuin, ny aucun boys qui soit fendable, et, en ce faisant, que lad. latte sera bone et naturelle.

Item, lad. latte sera clavellée de cabiron en cabiron de cloux de trois ougles bien resforcez, lesquelz tiendront les lattes bien seurées.

Item, entre deux cabirons, tout à l'entour, sera tenu metre deux contre lattes, lesquelles auront quatre doibtz de large et ung poulx d'espoys, et lesd. lattes seront botées par dessoubz, lesd. autres lattes despuis le cantilhac jusques à deux canes de hault tout à l'entour, et deux canes jusques au bout une, lesquelles contre lattes seront une en chacune despuis le fons jusques à la syme, afin que soit chose pardurable.

Item, ledict latement sera faict à son joint d'équerre, et suivra led. latement à l'entour de la tour, ains que mérite.

Item, lad. besoigne, après estre faicte, sera visitée par maistres expertz à ce entendens, pour seavoir si elle est bonne ou souffisante selon les pactes dessus specificiez.

Prix 50 écus d'or soleil.

[Labeyrie, notaire à Toulouse, Reg. 65, fol. 98.]

## VII

BAIL À BESOGNE AVEC JEAN MOLIS, TAILLEUR DE PIERRE À TOULOUSE,  
POUR CONSTRUCTION DE CHEMINÉES.

1543 (n. st.), 14 février.

*Pris faict pour le Sr de la Terrasse.*

L'an mil cinq cens quarante deux, et le quatorziesme jour du moys de février, etc. . .

Estably en sa personne Jehan de Molis, talheur de pierres, habitant de Thoulouse.

Lequel, de son bon gré, a promys à noble Pierre Potier, escuyer, Sr de la Terrasse et de S<sup>r</sup> Hélix, luy faire la besoigne qu'est specificée à certains articles, etc.

Premièrement, fault sçavoir que tous les pyedz droiz, basses des cheminées, sont faictz, reserve que fault faire la laudyman del feu.

Plus fault faire, pour les piedz droiz, une grande corniche et une frise acompaignée de l'arc qui treve (*sic*).

Plus fault faire, par dessus lad. corniche, deux piedz droiz acompaignez de deux demyes colones, et par devant lesd. piedz droiz quatre termes pourtant le tryonfle par dessus les armes, et aussi fault faire les armes au mytan de lad. chanynée, acompaignées de trois enfans nudz et de deux angelz que pourteront les armes.

Plus fault faire, par dessus les termes, une corniche, frise, acompaigné de l'arc qui treve, et faire tout ce dessus en la forme del portret, talher, poser et massonner à ses despens.

Lequel portret sur ce fait, signé des mains du notaire et de M<sup>e</sup> Laurens Clary, est demeuré devers led. Molis, talheur, pour mieulx faire lad. besoigne.

Led. S<sup>r</sup> de la Terrasse a promys et sera tenu donner et payer aud. de Molis la somme de 70 l. ts. payables de jour en jour, ainsi que besoignera.

[Labeyrie, notaire à Toulouse, Reg. 52, fol. 158.]

## VIII

BAIL À BESOGNE AVEC JOSEPH GREYSSIER, VERRIER À TOULOUSE,  
POUR FOURNITURE DE VITRAUX.

1540, 14 septembre.

*Pris fait de verres pour noble Pierre Potier, S<sup>r</sup> de la Terrasse.*

L'an mil cinq cens quarante, et le quatorziesme jour du moys de septembre, etc. . .

Éstably en sa personne, Joseph Greyssier, m<sup>e</sup> verrier de Thoulouse.

Lequel, de son bon gré, a prins à pris fait et promis faire à noble Pierre Potier, scuyer, S<sup>r</sup> de la Terrasse et de S<sup>t</sup> Hélix, secrétaire du Roy, etc., sçavoir est lui faire tant de verrines à sond. chasteau de S<sup>t</sup> Hélix que led. S<sup>r</sup> y voldra faire faire; et à chacune vitre *sive* verrine sera tenu faire et mettre une devise au milieu avec les scripteaux par dessoubz selon la devise que y syront, et à chacun angle *sive* coing de chacune verrine y metra une médaille, qui syront bien cuytes et les lettres bien faictes, formées et remplies: et le demeurant desd. verrines sera en verre blanc, le tout bien plombé de plomb bien spoix et bien lyé, et de bon verre de Lorraine bien nect.

Lesquelles vitres led. verrier sera tenu aller pauser aud. chasteau, et fournira tous cloux necessaires à les pauser à ses despens, et en fera tant de croisières que aud. S<sup>r</sup> de la Terrasse bon semblera en y faire faire. etc. . .

Et led. S<sup>r</sup> de la Terrasse a promis donner et payer aud. Greyssier, pour les fournitures, peines, treveux, la somme de 3 s. ts. pour chacun pan carré, pausé mis en ouvre.

[Labeyrie, notaire à Toulouse, Reg. 59, fol. 102.]

IX

BAIL À BESOGNE AVEC JEAN LEBON, POUR LA FOURNITURE D'UNE HORLOGE.

1548 (n. st.), 26 mars.

*Pris faict pour pauser une arologe  
pour noble Pierre Potier, S<sup>r</sup> de la Terrasse.*

L'an mil cinq cens quarante sept, et le 26<sup>e</sup> jour du mois de mars.

Estably en sa personne, Jehan Le bon, arologueur de la cité de Thoulouze.

Lequel, de son bon gré, a promis à noble Pierre Potier, scuyer, S<sup>r</sup> de la Terrasse, de lui ferrer une cloche, qu'il a à son chasteau de S<sup>r</sup> Helix, pour sonner à arologe et la pousser dans ung petit pavillon, et luy fournir ung mouvement d'arologe, ensemble le gimon du cadran et les contrepoix de pierre à bocles et cordes, et toutes aultres choses nécessaires au pausement et sonnerie dud. arologe, refaire la charpenterie et la peinture, que led. S<sup>r</sup> de la Terrasse fera faire, ainsi que bon luy semblera, et à la monstrée; et sera tenu aussi fournir et metre le batailli à lad. cloche, et les contrepoix yront en sus, au dessus du mouvement, sans fracture. Et lequel arologe sera tenu led. le Bon pousser à ses propres coustz et despens et le rendre pousé et sonnent, que ny failhe rien, mais bien acoustré au dire d'expertz et maîtres à ce entendus, et le tout avoir faict et achavé dans trois semaines après la feste de Pasques prochaine, et plus tost s'il est possible.

Et pour toutes lesd. fournitures, peines et trevanlx led. S<sup>r</sup> la Terrasse a promis donner et payer aud. le Bon la somme de 20 escus sol. etc. . .

[Labeyrie, notaire à Toulouse, Reg. 79. fol.9.]

X

ORDRE DU PROCUREUR SYNDIC DU DISTRICT DE RIEUX DE RASER LES TOURS,  
CRÉNEAUX ET TOITURES DU CHÂTEAU ET D'EN COMBLER LES FOSSÉS.

An II de la République, 9 frimaire.

Extrait de la réquisition du procureur syndic du district de Rieux, département de Haute-Garonne, commissaire délégué par le représentant du peuple, pour faire procéder à la recherche et séquestration des matières propres à la fabrication des armes, et démolition des monuments qui peuvent rappeler au souvenir du peuple la féodalité. . .

Requiert la municipalité de Mont Félix de faire procéder de suite à la recherche et séquestration des plombs, fers, étains, cuivre, et généralement de toutes les matières propres à la fabrication des armes, qui se trou-

vent dans la dite commune, et de les faire transporter à l'administration du district de Rieux.

Requiert de plus la municipalité de faire démolir les tours, créneaux, toiture du ci-devant château, et généralement tout ce qui peut le différencier des maisons des autres citoyens, ainsi que tous les autres monuments de la féodalité, qui se trouvent dans la dite commune, comme aussi de faire combler les fossés du susdit château, pour le tout être fait dans le délai d'une décade.

Charge le procureur de la commune, sous sa responsabilité, de surveiller l'exécution de la présente réquisition, en observant de prendre, dans la réquisition des matières propres à la fabrication des armes, note exacte des citoyens à qui elles seront séquestrées, pour pouvoir distinguer les sans culottes des gens suspects, et ce afin que les premiers soient indemnisés.

Fait à Saint-Élix, le 9 de frimaire l'an 2<sup>e</sup> de la République française une et indivisible.

Alard, commissaire, signé à l'original.

Pour copie conforme. Delhom, secrétaire.

## XI

CHANSON, MOITIÉ GASCONNE, MOITIÉ FRANÇAISE, RELATIVE À LA CONSTRUCTION DU CHÂTEAU DE SAINT-ÉLIX POUR UNE MAÎTRESSE DE FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Lou noste rey qu'amiee uio gonjato,  
Al pel bloun, as pots d'escarlato,  
A Felh negre lusent e gay,  
E heresco coumo flou de may.

Abio quinze ans, lorsque lou rey  
La besec e que li disey :  
« Oh ! la plus accorte de France,  
« De moi garde bien souvenance ».

S'en partissio pel pays estrangié  
Aquet boum rey en grand dangié:  
Anabo leing, en Italo,  
E hourec pres dabau Pabio.

Eh ! leu lou Carles s'en anec  
E dins l'Espagno l'emmenec.  
E lou rey disio : « O ma France,  
« De moi garde bien souvenance ».

Jouanilheto chez argentiés  
Ba bene bagos e couliés,  
E len que se mee en campagno  
Per trouba lou rey en Espagno.

A Madrid en pauc arribec,  
Dins la crambo dou rey intrec :  
«Donc, pour vous j'arrive de France.  
«De vous j'ai toujours souvenance.

«Qu'aurai-je fait de tant d'atours,  
«Quand soupirez, o mes amours !  
«Venez, vous porte ma chevance  
«Pour que tôt reveniez en France.»

Lou rey plouree que james plus,  
E quand s'en tournec un dilus,  
D'amb'un bet Moussu, ben arriche,  
Maridec Jouanilheto d'Arriche.

D'argen e d'or tant li donec  
Que ne hec basti lou castel,  
E li disio : «La plus belle de France,  
«De moi garde bien souvenance»<sup>(1)</sup>.

F. PASQUIER,

Correspondant du Comité.

<sup>(1)</sup> Abbé Carrière, p. 71-72. (Voir la notice, p. 9-11.) L'auteur prétend avoir trouvé le texte de la chanson aux archives du château.

**NOTICE**  
SUR  
**QUELQUES OEUVRES D'ART ANCIEN**  
**DANS LE JURA,**  
PAR M. L'ABBÉ BRUNE,

Correspondant du Comité, à Baume-les-Messieurs (Jura).

---

Au Congrès des Sociétés savantes, tenu en 1898, M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, dans un mémoire étendu, auquel il a bien voulu m'associer, a étudié l'histoire de l'orfèvrerie en Franche-Comté, depuis ses origines jusqu'à la Révolution. Nous n'avions pas la prétention d'épuiser un si vaste sujet et nous savions qu'il restait à glaner çà et là des objets de valeur. De ce nombre sont ceux dont je communique aujourd'hui les reproductions.

RELIQUAIRE DE BAVILLOLES<sup>(1)</sup>.

Le premier est un joli reliquaire de cuivre doré, qui présente une forme et des particularités peu communes (pl. XXI). Sur un pied à quatre lobes élargis en ovale, monte une tige carrée, interrompue à la place du nœud central par un oculus rond, destiné à recevoir des reliques. Au-dessus, la tige devient octogone et porte un tableau rectangulaire en ivoire, lequel est surmonté d'une petite tourelle ronde à créneaux et toit aigu; le corps de la tourelle était formé par un tube de cristal qui n'existe plus. Deux tiges rondes partent des côtés du nœud et, se coudant à angle droit, servent de piédestal à deux anges aux ailes gracieusement éployées, qui soutiennent des deux mains le tableau d'ivoire. Les têtes de ces anges

<sup>(1)</sup> Canton de Saint-Claude (Jura). Ce village possède une chapelle dépendante de la paroisse de Saint-Lupicin.

sont ciselées très finement. Quant au tableau, ses deux faces sont taillées à jour en losanges, dont l'intérieur est garni de quatre feuilles ornées. Des clous dessinent les angles des losanges et retiennent sur le pourtour du cadre un filet d'argent. L'ornementation des plaques d'ivoire et le galbe des anges rappellent tout à fait le *xiv<sup>e</sup>* siècle; c'est donc à cette date que j'attribuerais ce reliquaire, dont je n'ai pas encore vu d'analogue<sup>(1)</sup>. Est-ce un produit de l'industrie de la terre de Saint-Claude, qui dès lors excellait dans la taille de l'ivoire et du buis? Je le croirais volontiers.

RELIQUAIRE DE VILLANGRETTE.

Le second reliquaire est de dimensions plus considérables, car il mesure 0 m. 58 de hauteur (pl. XXII). Il est aussi d'une forme plus ordinaire et consiste en un pied hexagonal à six lobes, décoré de deux nœuds et supportant un tube de cristal, entre deux galeries ajourées. Les côtés et le sommet représentent une façade gothique garnie de l'appareil oblique de pignons, arcs-boutants et pinacles, du pur *xv<sup>e</sup>* siècle. Ce reliquaire appartient à la chapelle de Villangrette, paroisse de Saint-Loup<sup>(2)</sup>. Le cristal et le disque intérieur qui supportait les reliques manquent depuis longtemps.

CROIX D'AUTEL D'ARBOIS.

La magnifique croix d'autel qui vient en troisième lieu est une œuvre de premier ordre. Elle a malheureusement quitté l'église d'Arbois et fait maintenant l'ornement d'un musée étranger. Je

<sup>(1)</sup> Hauteur du reliquaire : 0 m. 35; les plaques d'ivoire mesurent 0 m. 10 sur 0 m. 07.

Les reliques ont conservé sept de leurs authentiques, consistant en petites bandelettes de parchemin, du *xiv<sup>e</sup>* et du *xv<sup>e</sup>* siècle. Une copie du *xv<sup>e</sup>* siècle les transcrit ainsi : « Sequuntur reliquie contente in hoc reliquiari, et primo : De osse sancti Pauli apostoli. De sancto Audrea. De sancto Barnaba. De brachio sancti Ludovici episcopi et confessoris. De sancto Hylariano. De ossibus sancti Leodegarii episcopi et martyris. De sancto Ypolito. De sancto Blasio. De ossibus sancte Margarete. De sepulchro Dni. De presepio in quo natus est. De monte Calvarii. De loco montis Oliveti ubi Iesus ascendit ad celos. De ecclesia Nazareth. De porta aurea. De lapide super quam natus fuit beatus Iohannes Baptista. De loco cene. De capsula sancti Bernardini. Contente in reliquiari supraposito. »

<sup>(2)</sup> Canton de Chemin (Jura).

la décrit ici, à cause de son mérite et du souvenir qu'elle évoque. C'est, en effet, la dernière épave d'une chapelle complète, donnée à son église par le célèbre évêque de Tournay, Philippe d'Arbois (1351-1378)<sup>(1)</sup>. Le socle de la croix, à huit pans, repose sur autant de lions; de son centre monte un édicule en forme de tour gothique à façades et pinacles; une galerie surmonte cet édicule et de là partent trois branches; celles des côtés se terminent par les statues de la Vierge et de saint Jean, et celle du milieu forme la croix proprement dite. Les quatre extrémités de la croix sont ornées de larges feuilles, tandis que le plat des branches est couvert de petits ronds en émaux de couleurs variées, placés bout à bout. Dans l'intérieur des fenêtres sont gravées des tiges de rosiers. Ces tiges se retrouvent, mais en relief, sur le socle. Ajoutons que cette belle œuvre d'art est en argent doré et mesure environ 0 m. 45<sup>(2)</sup>.

#### CHASSE DE MAYNAL.

J'arrive à une œuvre d'un autre genre. C'est une chasse en bois de chêne, conservée dans l'église de Maynal<sup>(3)</sup>. Elle a la forme d'une église entourée d'arcades séparées par des piliers à chapiteaux; leur couronnement comprend un pignon aigu à choux sur les pentes et gros fleurons au sommet. Une galerie à jour forme l'arête du toit et se raccorde à chacun des pignons latéraux. Des huit statuettes qui occupent les arcades, deux, celles de saint Paul et d'un guerrier dont le casque affecte une allure fort triviale, sont postérieures aux autres et proviennent d'une restauration qui a laissé sa date<sup>(4)</sup> sur la chasse (1691). Les autres statues repré-

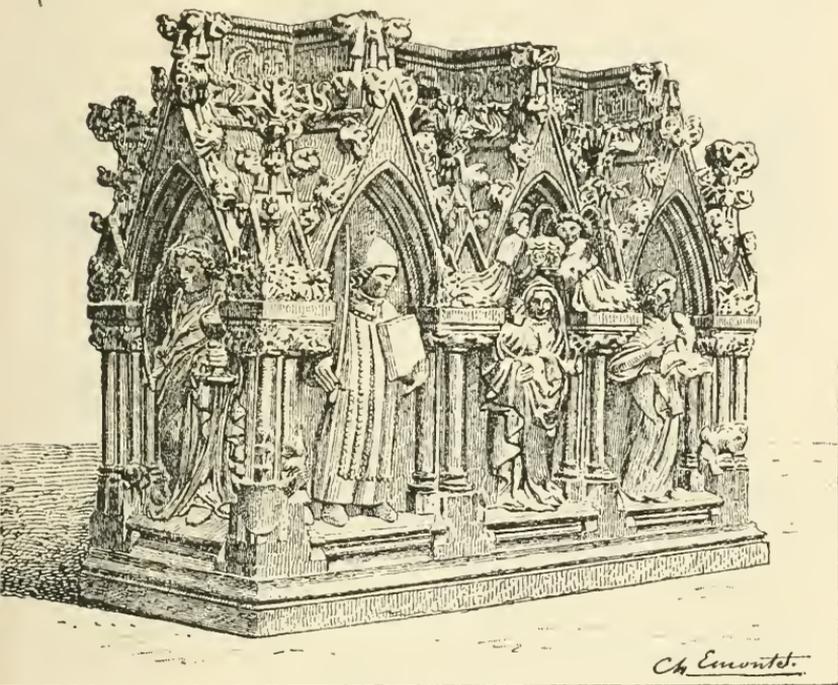
<sup>(1)</sup> Bousson de Mairet, *Annales d'Arbois*, p. 130.

<sup>(2)</sup> La croix d'Arbois est actuellement conservée au musée du Bargello, à Florence. Elle a été publiée récemment par M. Jules Gauthier, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, année 1900.

<sup>(3)</sup> Canton de Beaufort (Jura). Elle renferme les reliques de saint Claude, non pas le célèbre archevêque de Besançon, mais l'un des cinq sculpteurs martyrisés dans les carrières de Pannonie sous Dioclétien et dont les corps furent transportés à Rome peu après (De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1879, p. 78). La présence du corps de saint Claude à Maynal est constatée dès l'année 1049 (*Acta sanct. Boll.* 6 juin).

<sup>(4)</sup> En 1691, Philippe Eléonore de Belot, prieur de Maynal, demanda à l'archevêque de Besançon l'autorisation d'enlever les reliques de la chasse, qui était « vieille, mal ornée et en mauvais état. (Document renfermé dans la chasse.)

sentent sainte Barbe avec sa tour, saint Jean, reconnaissable à son calice, saint Étienne, en habit de diacre, la sainte Vierge, saint Jean-Baptiste et sainte Madeleine. Les figures sont assez bonnes ; mais les draperies sont lourdes et dénotent un travail flamand. L'ornementation est délicate, n'était une épaisse couche de dorure qui l'empâte. Cette châsse a grand besoin d'une prompte restauration.



Châsse de Maynal (Jura).

#### ORNEMENTS DE NOZEROT.

Je signalerai enfin les ornements de l'église de Nozeroy. Ils comprennent deux chasubles, trois chapes et un devant d'autel. Ce n'est pas leur âge qui les rend intéressants — ils ne remontent guère plus haut que la fin du xvii<sup>e</sup> siècle — mais la nature même de leurs broderies. A la vue de ces beaux orfrois et des branches de feuillages semées sur l'étoffe, on se croirait en présence de superbes broderies en fils d'or de haut relief : il n'en est rien ; elles sont tout simplement exécutées avec des brins de paille artistement

tressés et mêlés de quelques verroteries. Seul le sujet central du parement d'autel et des chaperons est en tapisserie ordinaire. L'effet produit est d'une très grande richesse et en même temps très doux à l'œil<sup>(1)</sup>.

D'après la tradition, ces curieux ornements sont l'œuvre d'une communauté religieuse d'Annonciades, qui possédaient un couvent à Nozeroy. Le dépouillement des archives de ce couvent ne m'a cependant apporté aucune indication relative à ce genre de travail. On sait seulement que les religieuses s'occupaient à confectionner des ornements sacrés. Quoi qu'il en soit de leur origine, je n'en ai trouvé qu'un autre exemple : c'est un devant d'autel conservé à la cathédrale de Besançon, également du xvii<sup>e</sup> siècle. Les anciens traités de broderie que j'ai pu consulter sont muets sur la broderie en paille. C'est à titre de rareté que j'ai cru devoir placer ceux-ci sous les yeux du Congrès.

P. BRUNE,

Correspondant du Comité.

<sup>(1)</sup> Nous donnons sur la planche XXIII la reproduction de l'une de ces chasubles.

# INSCRIPTION HÉBRAÏQUE

TROUVÉE

À LOUDUN (VIENNE),

PAR M. ROGER DROUAULT.

---

Bien que les Juifs aient été assez nombreux en France au moyen âge, les inscriptions qu'ils nous ont laissées sont rares : dans une communication faite en avril 1897 au Congrès des sociétés savantes, M. Schwab, de la Bibliothèque nationale, nous apprend que 140 épitaphes hébraïques seulement sont connues en France<sup>(1)</sup>.

Nous allons augmenter ce nombre d'une unité et indiquer, par surcroît, une mine d'inscriptions de cette nature qu'il serait possible d'explorer.

M. Moreau de la Ronde, un érudit archéologue loudunais, a entrepris, il y a quelque trente ans, sur l'emplacement de l'ancien château de Loudun, des fouilles importantes, qui lui ont permis de suivre, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, les diverses constructions qui se sont succédées sur ce monticule et de mettre à jour divers objets intéressants; en fouillant le puits du donjon élevé au xiii<sup>e</sup> siècle, il trouva notamment une pierre qu'il conserve dans ses précieuses collections. Il a bien voulu nous permettre de la signaler.

Cette pierre, qui affecte la forme d'un fragment de cylindre, est en grès vert; elle mesure 0 m. 30 de hauteur, et la partie convexe a 0 m. 44 de long.

C'est sur cette face convexe que se développe, en caractères hébraïques sans points, une inscription inédite de 0 m. 36 de long. Les lettres, placées à 0 m. 032 du bord supérieur, ont de 0 m. 040

<sup>(1)</sup> Dans son *Épigraphie du Haut-Poitou*, M. de Longuemard ne cite qu'une seule inscription juive à Montreuil-Bonnin. Cf. *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXVIII.

à 0 m. 042 de hauteur; la partie gauche de l'inscription, c'est-à-dire le commencement, manque.

L'inscription porte les caractères suivants : א. . . [יר] בר משה . . .

M. l'abbé J.-B. Chabot, à qui une copie de cette inscription a été communiquée, donne une lecture certaine pour le dernier mot : משה «*Moïse*» et pour les deux caractères qui précèdent : בר, abrégé de *ben Rabbi* = «*fil de Rabbi*»; quant aux trois signes qui forment le début de l'inscription, ils doivent former la fin du nom propre du fils de Rabbi Moïse; le premier est certainement un adepht : א; le dernier un daletht : ד ou un resch : ר.

En résumé, il faut lire :

A. . . . . *fil de Rabbi Moïse.*

Nous nous trouvons bien probablement en présence d'une des tombes juives signalées par notre historien Louis Trincant :

«*Comme on reparoit l'escalier du donjon — en 1626 — il s'est trouvé un grand nombre d'inscriptions en lettres hébraïques sans pointetz au bout des marches quy estoient cachées dans la meuraille de la tour, quy sont des inscriptions des tombeaux de Juifs et pourceque au temps qu'ils estoient soufferts en France, il y en avoit nombre à Loudun quy avoient un cymetière hors de la ville, il est à croire qu'après avoir esté chasséz on prit leurs tombeaux quy sont de pierres fort dures pour refaire cet escalier, d'autant qu'il ne s'en trouve point dans le païs de Loudunois d'assez dures et fortes pour cela* (1). »

Des fouilles entreprises dans la partie de la promenade qui recouvre les ruines du donjon permettraient sans doute d'enrichir l'épigraphie hébraïque de la France. Il existe encore dans les faubourgs de Loudun un lieu dit *les Juifs*, qui est certainement l'emplacement du cimetière désigné par Trincant; toutes les recherches que nous y avons faites ont été sans résultats.

La pierre qui porte cette inscription est, avons-nous dit, en grès vert; quoi qu'en pense notre historien, elle provient bien du sol loudunais, mais cette nature de roche qui couronnait la formation crétaécée a été — en raison de sa dureté fort appréciée dans une contrée qui n'offre qu'une craie sans consistance — employée dès les premiers âges et, au temps de Trincant, les gisements étaient

(1) Louis Trincant, *Abrégé des antiquitéz de Loudun et païs de Loudunois*, publié par Roger Drouault, Loudun, Boiffé, 1834, p. 25.

épuisés; on peut en voir des fragments dans les fondations gallo-romaines et dans le donjon encore existant qui remonte au XI<sup>e</sup> siècle.

Il est à remarquer que le *Gallia Judaica* ne mentionne pas de juifs loudunais; mais il nous fait connaître un rabbin originaire de Moncontour: Ezrial ou Ezra le prophète. Deux autres localités fort voisines, Thouars et Chinon, y lisons-nous, possédaient d'importantes colonies juives; la seconde, notamment, a donné plusieurs savants de cette religion<sup>(1)</sup>.

Des documents extraits des registres de la chancellerie<sup>(2)</sup> nous montrent cependant qu'il existait à Loudun, au XIV<sup>e</sup> siècle, de riches banquiers juifs: les Vinteguerre. Un jugement de 1325, provenant de la même source, porte condamnation à l'amende contre un Loudunais qui s'était approprié une *muce* d'argent trouvée dans la maison où souloit demeurer Vivant le Juif.

Roger DROUULT.

<sup>(1)</sup> Cf. p. 208, 337 et 577.

<sup>(2)</sup> Publiés par M. Paul Guérin, dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XI et suiv.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES  
AUX  
ENVIRONS DU POSTE DE TATAHOINE  
(TUNISIE).

---

I  
NOTES  
SUR DES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES  
AUX ENVIRONS DE TATAHOINE,  
PAR M. LE CAPITAINE TRIBALET.

---

On n'a relevé jusqu'à présent, dans les environs immédiats du village de Tatahouine, que fort peu de ruines, et les recherches archéologiques y sont relativement difficiles. Le marché de cette localité, autour duquel se sont successivement groupées un certain nombre d'habitations, ne remonte pas à plus de dix années. Les indigènes qui ont coopéré au développement assez rapide de ce petit centre commercial prélevèrent les matériaux qui leur étaient nécessaires dans les ruines avoisinantes, derniers vestiges des générations qui s'étaient développées dans la région, avant et au cours de la domination romaine. Les traces des constructions élevées à cette époque reculée ont, en grande partie, disparu, et c'est par un examen attentif des renflements du sol et souvent aussi avec l'aide du hasard qu'il est possible d'en relever quelques-unes.

Au début de l'occupation militaire de la région, quelques fragments de corniches, des pierres grossièrement sculptées purent être soustraites par les officiers du poste au vandalisme des indigènes. Apportés dans le camp de Tatahouine, ces débris, dont

l'examen pouvait présenter quelque intérêt, furent disposés dans la maçonnerie d'un pignon faisant partie d'un bâtiment actuellement en ruines (pl. XXIV). Les officiers qui avaient pris l'heureuse initiative de recueillir ces pierres ouïrent de transmettre à leurs successeurs des renseignements sur leur provenance. L'origine exacte de ces débris était d'autant plus difficile à déterminer qu'aucun d'eux ne présentait d'inscription; mais leur examen donnait à supposer qu'ils avaient dû appartenir à des monuments puniques ou néo-puniques. La connaissance de l'emplacement exact d'où ils avaient été tirés présentait un certain intérêt et, à la suite de quelques renseignements, assez vagues d'ailleurs, recueillis à leur sujet, des recherches furent entreprises, dans le courant du mois de mai 1900, aux environs immédiats du camp et du village de Tatahouine. Celles-ci amenèrent la découverte de quelques pierres taillées au ciseau sur les pentes d'une croupe située au Sud-Est du village. Quelques vestiges de maçonnerie au mortier de chaux qui, dans une région où les indigènes ont l'habitude d'effectuer leurs constructions au plâtre, révèlent en général des substructions antiques, furent relevées sur un point. Sur un autre point, à quelques mètres au Nord de l'emplacement, quelques pierres à arêtes vives, dénotant un travail de taille assez soigné, affleuraient à peine le niveau du sol et se trouvaient en partie ensevelies sous les terres d'alluvion. Enfin, entre les deux emplacements et plus près du premier que du deuxième de ces points, fut constatée l'existence d'un amas de décombres paraissant provenir d'une ruine arabe et recouvert de terre.

Des fouilles méthodiques furent immédiatement entreprises en ces trois endroits. Elles permirent de mettre à jour un caveau sépulcral de dimensions restreintes, mesurant 1 m. 50 sur 1 m. 45 de côtés et de 1 m. 10 de profondeur. Ce caveau avait dû être primitivement recouvert et fermé par de larges dalles plates, car aucune trace de voûte n'a été relevée à la partie la plus élevée de la maçonnerie des parois. L'ouverture de ce caveau, construit assez grossièrement en moellons auxquels se trouvaient mêlées quelques grosses pierres à peine équarries, était orientée à l'Est. Elle était limitée dans sa partie externe par deux pierres taillées au ciseau et présentant une rainure probablement destinée à servir de glissière, où était placé le système de fermeture de la chambre sépulcrale. Dans la maçonnerie de la paroi qui était en face de l'ouverture

et exactement dans la direction de cette dernière se trouvait pratiquée une niche de 0 m. 50 de profondeur, haute de 0 m. 42 et d'une largeur de 0 m. 46. Aucun fragment de poterie, d'ossements ou objet quelconque ne furent découverts au milieu des débris et de la terre qui remplissaient complètement le caveau et qui furent examinés avec soin. Le sépulcre, dont le fond était le roc naturel, avait dû être certainement visité depuis longtemps par les chercheurs de trésors. Les deux pierres taillées dont il s'agit, remarquées à l'ouverture, sont absolument identiques par leur grain, leur nature et leur couleur, à une partie de celles qui avaient été rassemblées antérieurement dans le camp de Tatahouine. Ces dernières paraissent très anciennes. Les sculptures qui s'y trouvent sont grossières, d'un dessin naïf et, pour la plupart, fort endommagées en raison de la friabilité de la pierre.

Les quelques croquis ci-contre, représentant celles qui ont eu le moins à souffrir des ravages du temps, pourront donner une idée des ornements qui s'y trouvent (pl. XXIV).

L'amas de décombres dont j'ai parlé plus haut fut ensuite minutieusement fouillé. Au milieu des platras et des débris de toute nature qui y étaient amoncelés, les ouvriers indigènes trouvèrent quelques pierres sculptées semblant provenir du même monument que celles dont il a été question précédemment. Le travail de déblaiement fut poursuivi et permit de découvrir trois pierres de forme et de dimension absolument identiques. L'une d'elles portait une inscription dont les caractères paraissent avoir quelque analogie avec ceux de l'écriture néo-punique. Cette épigraphe, composée de cinq lignes, est assez bien conservée, les lettres y sont restées fort nettes, mais un éclat qui s'est produit dans la pierre en a fait malheureusement disparaître une partie. Comme trois pierres identiques, deux fragments d'une corniche semblant avoir été taillée par la même main dans des blocs de même nature avaient également été recueillis dans le camp de Tatahouine et réunis; on peut conclure avec certitude que ces débris faisaient partie d'un seul et même monument.

Les fouilles pratiquées ensuite permirent de mettre à jour un caveau d'une profondeur de 1 m. 30. Le fond était constitué par le roc naturel et les parois construites au moyen de pierres de taille fort bien travaillées au ciseau et de grandes dimensions. Ce sépulcre, qui mesurait exactement 1 m. 54 sur 1 m. 40, avait son ou-

verture tournée vers l'Est. En face de cette dernière, dans la paroi opposée à celle où elle était pratiquée, une petite niche de 0 m. 26 de profondeur et de 0 m. 30 de haut sur 0 m. 38 de large était aménagée. Les pierres de cette chambre sépulcrale étaient absolument de même couleur que celles où avait été relevée l'épigraphie. Le monument dont faisait partie cette dernière surmontait donc très probablement le tombeau voisin et affectait la forme d'un massif rectangulaire de maçonnerie terminé à chaque angle par des colonnes engagées. Les pierres à colonnes étaient placées par assises, deux par deux et inversées dans chaque assise. Le monument, placé sur un socle uni dont plusieurs parties ont été d'ailleurs retrouvées, reposait directement sur les dalles fermant la partie supérieure du caveau; il était surmonté de la corniche dont un certain nombre de débris avaient été recueillis et rassemblés dans le camp de Tatahouine.

Des recherches furent effectuées dans la plaine en vue de relever les vestiges des habitations qui devaient s'y trouver à l'époque de la construction des tombeaux. Les fouilles opérées autour de divers alleurements de maçonnerie rencontrés permirent de découvrir quelques pans de murailles, des restes de barrages et d'écluses très grossièrement construits et qui semblaient avoir eu pour objet d'assurer l'irrigation des terres, assez fertiles en ce point, au moyen des eaux pluviales descendant des pentes de la montagne.

#### RUINES SITUÉES À PROXIMITÉ DE TATAHOUINE.

1. Castellum romain assez important, dont une grande partie des murailles est encore debout, jusqu'à la hauteur de la partie supérieure des embrasures des portes et des fenêtres.

Cet ouvrage est placé sur le sommet d'un piton assez élevé, d'où la vue s'étend très loin. On y accède au moyen d'une route en lacets qui se déroule sur les flancs de la montagne, d'une largeur de 4 à 5 mètres. Cette route, dont l'établissement a dû coûter de grands efforts, est encore parfaitement visible.

L'embrasure de la porte d'entrée avait 1 m. 80 de large. Ses deux montants en pierre de taille étaient surmontés d'un arc en plein cintre taillé dans un seul bloc de pierre. Cet arc porte quelques sculptures assez grossières : au milieu, deux paons se faisant face, dont les têtes se réunissent au-dessus d'un vase à pied.

Ce castellum paraît avoir eu une certaine importance; il est construit en étages et entouré d'un mur d'enceinte assez bien conservé sur certains points.



Emplacements des ruines situées aux environs de Tatahouine.

On y remarque les vestiges d'un chemin de ronde et un nombre considérable de pièces. Au milieu de la plus grande, quatre fûts de colonnes émergent des décombres.

Il serait possible de faire opérer dans ces ruines, à peu de frais, des fouilles qui pourraient amener d'intéressantes découvertes.

Au pied de la colline où il est situé, ont été relevées les ruines d'un tombeau dont les pierres éparses sur le sol sont pour la plupart couvertes de têtes d'animaux assez grossièrement sculptés.

2. Ruines d'un établissement agricole assez bien conservé, autour duquel on retrouve des barrages, une citerne et les vestiges d'une petite agglomération et une grande quantité de fragments de poterie.

3. Castellum romain de Ras-el-Aïn, probablement le *Talalati* des Itinéraires d'Antonin, appelé actuellement Telalet.

Cet ouvrage paraît avoir été assez important. Le mur d'enceinte, qui se développe sur un tracé quadrangulaire, mesure environ 80 mètres sur chacune de ses faces. Ces dernières sont munies en leur milieu de doubles portes monumentales.

Les deux inscriptions qui ont été relevées par M. Lecoy de la Marche, en 1895, ont été rapportées au bureau des Affaires indigènes de Tatahouine.

Cette ruine mériterait d'être fouillée à fond.

4. Vestiges d'une petite agglomération ensevelie en partie sous les terres d'alluvion. Nombreux fragments de poteries.

5. Tombeau presque ruiné dont une face est cependant encore debout. Il a depuis longtemps été violé par les indigènes. Il est fort bien construit en pierres de très grandes dimensions.

Aucune inscription n'a encore été découverte à proximité de ce monument.

6. Ruines d'une ferme et d'une citerne.

Capitaine TRIBALET.

NOTE  
SUR DEUX MAUSOLÉES NÉO-PUNIQUES  
DE TATAHOUINE,

PAR M. GAUCKLER,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

Les bas-reliefs qui font l'objet principal du rapport ci-dessus ont été relevés pour la première fois, en 1892, par M. Sadoux, inspecteur du Service des Antiquités et Arts, qui les a photographiés; ils ont figuré à l'Exposition de Madrid en 1892 et à l'Exposition de Lyon en 1894. Ils ont ensuite été signalés d'un mot par M. le lieutenant Lecoq de la Marche dans son rapport : *Recherche d'une voie romaine du golfe de Gabès vers Ghadamès*<sup>(1)</sup>, et reproduits pour la plupart en 1898, sans autre éclaircissement, dans une revue anglaise<sup>(2)</sup>, par Harry Johnston, alors consul général d'Angleterre à Tunis.

Grâce à des recherches méthodiques entreprises récemment à ma demande, M. le capitaine Tribalet, du service des Affaires indigènes, a pu déterminer l'endroit d'où provenaient, selon toute vraisemblance, ces sculptures, et il a retrouvé les restes des deux mausolées auxquels elles devaient appartenir.

Les relevés faits sur le terrain par M. le capitaine Tribalet permettent de tenter la reconstitution des deux édifices antiques.

C'est au mausolée le plus grand que paraissent appartenir les bas-reliefs encastrés dans le mur du camp de Tatahouine. Deux nouvelles sculptures découvertes par M. le capitaine Tribalet sem-

<sup>(1)</sup> *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 394.

<sup>(2)</sup> *The geographical Journal*, 1898, XI, p. 58 et suiv. — Cf. Gsell, *Chronique archéologique africaine*, 1900 (*Mélanges de l'École de Rome*, p. 110 et suiv.).

blent confirmer cette hypothèse. Ce sont des pierres d'angle, offrant toutes deux, sur une de leurs faces, un pilastre en saillie. L'un des pilastres est orné de moulures formant cadres concentriques, l'autre, d'une plante avec son fruit, où l'on pourrait peut-être reconnaître une branche de *silphium*. Les deux pierres présentent toutes deux, à gauche des pilastres d'angle, un personnage passant à gauche et conduisant un dromadaire en laisse.

Avant d'essayer de retrouver leur place sur le monument, il est nécessaire de les décrire sommairement. Encastrés dans le mur moderne, sur deux ou trois rangs, ils se succèdent dans l'ordre suivant, de droite à gauche :

*Rangée supérieure.* — 1° Pilastre d'angle à droite. Sur le pilastre, feuilles et fruits de *silphium*? Dans le champ, homme debout, les bras levés au ciel;

2° Pilastre d'angle à droite : sur le pilastre, le *tau*, symbole de vie;

3° Quadrupède peu distinct, peut-être gazelle.

*Seconde rangée.* — 4° Pilastre d'angle à droite. Sur le pilastre, rien; dans le champ, deux bœufs (?);

5° Scène de chasse. Deux personnages couchés au premier plan, renversés par un quadrupède furieux, buffle ou sanglier, semblent appeler du secours; un troisième chasseur accourt au fond. Le bas-relief est effacé à droite; il devait y avoir de ce côté un autre personnage;

6° Buffle à longues cornes, à comparer aux bêtes analogues des sculptures rupestres du Sud algérien;

7° Cinq personnages. Deux hommes sonnant de la trompe, trois enfants devant eux, levant les bras au ciel;

8° Outarde ou caille. Ce ne peut être une autruche, comme le suppose M. Johnson, le cou est trop court;

9° Grenadier portant six grenades;

10° Homme poussant devant lui un quadrupède indistinct;

11° La triade divine punique. Trois cônes, chacun surmonté d'une boule figurant le tête;

12° Autruche et autruchon (?);

13° Fragment de bandeau horizontal en relief, orné de spirales se succédant comme des flots;

- 14° Deux cavaliers peu distincts;
- 15° Grenadier portant sept fruits;
- 16° Lion passant à droite;
- 17° Pilastre à gauche. Dans le champ, deux cavaliers avec le grand chapeau de paille pendu dans le dos, comme le cavalier figuré sur les monnaies d'or de Cyrène <sup>(1)</sup>.

*Rangée inférieure.* — 18° Fragment de bandeau horizontal en saillie, orné de flots en spirale;

- 19° Paon suivi de son petit, devant une auge à grains;
- 20° Deux blocs de pierre superposés, à colonnes engagées aux angles, provenant du mausolée A;
- 21° La triade divine punique;
- 22° Coq et poussins (?);
- 23° Paon et paonne affrontés, de part et d'autre, d'une auge à grains;
- 24° Lion passant à gauche;
- 25° Quadrupède indistinct dans un double encadrement;
- 26° Pierre d'angle. Extrémité gauche du bandeau horizontal n° 19, et sommet du pilastre qui le soutenait à l'angle gauche de la façade;
- 27° Dans l'assise inférieure du mur est encastré un autre fragment du bandeau se raccordant, lui aussi, à un pilastre d'angle, mais sans aucun ornement.

Nous avons donc conservé vingt-sept bas-reliefs provenant de ce mausolée; mais il nous en manque un certain nombre, et nous n'avons d'ailleurs que bien peu d'indices pour restituer l'ensemble dans son arrangement primitif.

L'édifice lui-même devait être, j'imagine, un de ces piliers rectangulaires très élancés ayant pour socle la plate-forme qui recouvre le caveau et se terminant au sommet par une pyramide, que l'on rencontre si fréquemment en Afrique; l'un des plus caractéristiques et les plus complets de ces monuments funéraires est le mausolée néo-punique de Q. Apuleus Maximus, retrouvé par M. le lieutenant Lecoy de la Marche, précisément dans la même

<sup>(1)</sup> Cf. Muller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. I, p. 50-51, n°s 197, 198, 204, 205.

région, à El-Amroumi, à soixante kilomètres au sud de Tatahouine (1).

Je suppose que le mausolée avait deux étages que limitait tous deux, sur la façade principale, un bandeau horizontal en saillie. L'un de ces bandeaux était uni; l'autre était orné de flots en spirale; tous deux étaient soulignés par une frise sculptée à double rangée de bas-reliefs. Voici sur quoi se fonde mon hypothèse. Nous avons conservé plusieurs pierres d'angle présentant toutes des pilastres sur une seule de leurs faces, ce qui prouve que les façades latérales des monuments étaient unies. De ces fragments de pilastres, quatre font saillie à droite de la pierre, ce qui suppose, ou deux rangées superposées de bas-reliefs sur les façades opposées du mausolée, ou quatre sur la façade principale. Mais il n'y avait aucun intérêt à orner la façade postérieure du monument, entièrement masquée par les pentes de la montagne qui s'élevait brusquement derrière. Ces quatre rangées de bas-reliefs devaient donc se trouver toutes sur la façade principale. Ils étaient sans doute répartis en deux frises symétriques, ornant le premier et le second étage du monument. Je remarque en effet que les divers sujets semblent se répondre deux à deux, aux mêmes places : deux triades divines, deux groupes de cavaliers, deux lions, deux paons avec auges à grains, deux grenadiers, deux chameaux. La façade principale devait présenter, en outre, une épitaphe qui n'a pas été retrouvée jusqu'ici (2).

L'autre mausolée était beaucoup plus simple, et la restitution proposée par M. le capitaine Tribalet me paraît très acceptable.

La chambre sépulcrale était recouverte d'une plate-forme dallée qui subsiste encore en partie; celle-ci servait de socle à un pilier quadrangulaire, large seulement de 0 m. 75 : avec colonnes circulaires, au quart engagées, amortissant les angles; le pilier se terminait au sommet d'abord par une corniche d'un profil assez mou, dont un angle et un autre fragment ont été retrouvés par M. le capitaine Tribalet, puis, selon toute apparence, par une pyramide de couronnement.

Le principal intérêt de ce monument réside dans l'épitaphe néo-

(1) *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 403 et suiv.

(2) Ce n'est pas nécessaire. Souvent de deux mausolées voisins, l'un porte une inscription, l'autre est anépigraphique. [Ph. B.]

punique qui ornait sa façade principale et dont M. Ph. Berger a communiqué la traduction à la Commission du Nord de l'Afrique. (Voir ci-dessous.)

Ce texte est précieux en ce qu'il nous permet de fixer la date approximative des mausolées, lesquels semblent bien avoir été construits tous deux à la même époque. On ne peut, en aucun cas, les faire remonter plus haut que l'occupation romaine, malgré la barbarie des sculptures qui les ornent. Elles rappellent, sans doute, d'une façon frappante, les figures rupestres du Sud oranais, du Djebel-Amour et de l'Oued-Djedi qui sont beaucoup plus anciennes; mais au lieu d'être gravées au trait avec des instruments de pierre, elles sont sculptées en relief, suivant un procédé particulier, il est vrai, mais qui est d'usage constant chez les artistes indigènes, même à l'époque romaine : les figures sont simplement silhouettées sur un premier plan dont la saillie est obtenue par l'évidement des fonds. Le modèle n'existe pas ou à peine; les détails essentiels du dessin sont indiqués par quelques traits sommaires et peu profonds. On a souvent comparé, et avec raison, le style de cette sculpture naïve à celui des bonshommes en pain d'épice. Ce sont ici et là les mêmes procédés et les mêmes conventions enfantines; par exemple, les personnages humains, quels qu'ils soient, sont presque toujours figurés avec les jambes écartées et les bras levés au ciel. Si barbares qu'elles soient, les sculptures de Tatahouine ne sont guère plus grossières que la plupart des stèles et des ex-voto lybico-puniques des premiers siècles de notre ère, que l'on découvre sur tous les points de l'Afrique du Nord qui avaient échappé à l'action directe et prolongée de la civilisation romaine.

D'ailleurs, les dromadaires et les paons qui apparaissent sur plusieurs bas-reliefs sont d'introduction relativement récente en Tunisie et ne se répandent guère qu'à partir de l'Empire <sup>(1)</sup>.

Les bas-reliefs de Tatahouine ne remontent donc guère, à mon avis, qu'au premier ou même au deuxième siècle de notre ère. Ils

<sup>(1)</sup> M. Gsell a déjà fait cette observation au sujet des paons qui avaient été signalés par M. H. Johnston: cf. *Chronique d'arch. afric.*, 1900, p. 111. — En ce qui concerne l'introduction du dromadaire en Tunisie, cf. Tissot, *Géogr. de la prov. d'Afr.*, 1, p. 349-354, et Reinach, *Collections du musée Alaoui*, 1, p. 39 et suiv. (*Africain sur son chameau*), avec la bibliographie de la question. Je n'ai retrouvé sur aucune des sculptures de Tatahouine, du moins d'une façon indubitable, les autruches et l'éléphant que M. H. Johnston a cru y reconnaître.

n'en présentent pas moins pour nous un grand intérêt, à cause de leur barbarie même. Ils ont été sculptés par un artiste du crû, qui, n'ayant rien appris, n'a rien perdu de son originalité native, et qui s'est simplement appliqué à reproduire en toute sincérité la nature qu'il avait sous les yeux, plantes, bêtes et gens, qu'il groupe sous la protection divine de cette triade pudique dont le culte, popularisé de bonne heure dans le Nord de l'Afrique, ne devait céder la place qu'au christianisme.

Ils apportent une contribution très utile, parce que très véridique, à la connaissance des conditions de la vie agricole indigène du Sud tunisien, au début de l'occupation romaine.

P. GAUCKLER,

Membre de la Commission  
de l'Afrique du Nord.

### III

## NOTE

SUR

# L'INSCRIPTION NÉO-PUNIQUE DU MAUSOLÉE DE TATAHOINE,

PAR M. PHILIPPE BERGER,

Membre du Comité.

L'inscription néo-punique découverte par M. le capitaine Tribalet est l'épithaphe d'un indigène nommé Poltakàn, fils de Massoulat. Le mot *Mançebet*, par lequel elle débute, est le terme propre pour désigner les cippes de toute taille, et en particulier les colonnes ou les monuments en forme de piliers érigés en l'honneur d'un mort. Il désigne donc clairement le mausolée sur lequel était gravée cette inscription.

L'écriture en est soignée et les caractères sont très nettement tracés, l'estampage excellent; mais un éclat de la pierre a fait disparaître la plus grande partie des lignes 4 et 5 et a entamé la ligne 3. Voici ce que l'examen de l'estampage m'a permis d'y lire :

19 0 10 10 10 10 10 10 10 10  
 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10  
 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10  
 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10  
 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10

מנצבת פאלתעכען בן  
 מעשוועלעה המשב טענא  
 אש בן שבע | א נעפשר בן מערד  
 את מי . . . . . יעתם בתם  
 על ת . . . . . | ע | מי . . . . .

*Mausolée de Poltakau, fils de  
Massoulat, habitant de Thagé,  
lequel, en suite du [serment] de Gafsad, fils de Madar  
[eux]. . . . . [des demeures].  
pour . . . . . [pieux].*

Ligne 1. Pour la forme מנצבת, comparez : *C. I. S.*, I, 159.

Ligne 2. המשב טגנא «habitant de Thagé». La lecture de Thagé n'est pas absolument certaine; peut-être faut-il y joindre les deux premières lettre de la ligne 3 אש, ce qui donnerait טגנאאש «Thagès»; j'hésite à l'admettre, à cause de la répétition de *Falef*. Quelle peut être cette localité nommée Thagé ou Thagès? On serait tenté de songer à Thugga, mais elle est bien éloignée de Tatahouine, et la vocalisation ne s'y prête guère. En dehors de cette localité bien connue, je ne vois guère dans les environs que l'ancienne ville de Thigès, qui puisse y correspondre. De toute façon, il faut admettre un étranger qui se serait fait ensevelir à Tatahouine. Cette traduction gagnerait en vraisemblance, s'il fallait lire à la ligne suivante le nom de Gafsa; mais cette lecture elle-même est très douteuse.

Ligne 3. אש ב[שב] א נפחד בן מעדר. Je lisais tout d'abord אש א[שב], ce qui conduirait à un sens différent. Il faudrait alors voir dans שער «les portes», le même mot qui revient sur les inscriptions de Cieta sous les formes שער, שער, שערם בהם, et, dans l'onomastique et la paléographie latine dans les locutions *ad portas, portarum consensu*, et considérer גפסדבן «Gafsadban» comme un nom géographique. Il serait très tentant de retrouver là le nom de Gafsa, mais les lettres דבן, qui le termineraient, nous en empêchent. Je crois qu'il vaut mieux s'en tenir à la première lecture, quoique aucun de ces deux noms d'hommes ne réponde à une forme à nous connue<sup>(1)</sup>.

Lignes 4-5. Ces deux lignes sont si mutilées qu'on ne peut en tirer aucun sens. Au début de la ligne 4, on lit l'accusatif אה, suivi d'un מ dans lequel on peut voir soit le pronom suffixe de la 3<sup>e</sup> personne pluriel, soit le commencement d'un substantif; à la

<sup>1</sup> Pour בשבע, comparez : שבה, Schröder, *Phön. Spr.*, Neop. 15, 18, 19, 20, 76, 77, 105, p. 198.

fin, le mot **בהם** «maisons», qui rappelle l'expression **שערם בהם** citée plus haut.

Au début de la ligne 5, je lis le mot **על** ou **עלה** «sur», «en outre de», «au sujet de», et, à la fin, les lettres **תם** «pieux», formule assez vraisemblable à la fin d'une inscription funéraire; peut-être, pourtant, avons-nous là le suffixe de la 3<sup>e</sup> personne pluriel.

On se rappelle le mausolée, fort analogue aux nôtres, quoique plus important, trouvé il y a quelques années à El-Amrouni<sup>(1)</sup>, sur la frontière de la Tripolitaine, par M. le lieutenant Leroy de la Marche, adjoint à la mission Foureau. Ce mausolée, décoré d'une double frise de bas-reliefs, représentant l'histoire d'Orphée, portait aussi une inscription bilingue, néo-punique et latine.

Voici donc la seconde inscription néo-punique trouvée dans des conditions tout à fait semblables, dans le sud tunisien. Si notre inscription n'est pas bilingue, elle nous fournit un nouvel ethnique, qui vient s'ajouter à la liste, assez longue déjà, des noms géographiques dont nous devons la connaissance à l'épigraphie néo-punique.

Ph. BERGER,

Membre du Comité.

(1) Ph. Berger, *Revue archéol.*, 1895 [XXVI], p. 71 et suiv.

# NOTE

SUR

## DES DESSINS ET PEINTURES RUPESTRES

RELEVÉS DANS LA RÉGION

### ENTRE LAGHOUAT ET GÉRYVILLE

(1899-1900),

PAR M. LE CAPITAINE MAUMENÉ.

---

Dans la région saharienne qui s'étend entre Laghouat et Géryville, on rencontre de curieuses traces de l'habitat de l'homme à une époque qui, sans être *préhistorique* dans le vrai sens du mot, n'appartient pas à l'histoire connue : ce sont des gravures et *peintures* rupestres, des cercles de campement formés par des quartiers de rocs juxtaposés, des alignements, des abris sous roches avec amoncellements de cendres et d'os calcinés au milieu desquels on retrouve des silex grossièrement taillés à éclats, enfin des tumulus de pierres sèches et un tombeau(?) fait de blocs régulièrement assortis.

Ces dessins et peintures proviennent de quatre groupes différents, assez éloignés les uns des autres, mais ayant ce caractère commun, que tous les quatre sont situés dans des endroits ayant encore de l'eau aujourd'hui, mais ayant dû en avoir bien davantage autrefois, si on en juge par les puissantes traces d'érosions que portent les roches du voisinage, et les profondes cuvettes que les eaux y ont creusées. D'autre part, en examinant attentivement les silhouettes des animaux ainsi représentés, il est impossible de n'être pas convaincu que le primitif artiste qui en fut l'auteur avait ses modèles autour de lui, indépendamment de ce qu'il connaissait bien leurs diverses attitudes, comme un homme qui vit en contact permanent

avec eux : la vérité des mouvements des éléphants et des buffles, le détail, souvent exagéré, de certaines particularités de structure de ces animaux, tout cela est pris sur le vif, et non pas fait de mémoire, de *chic*; un nomade qui, ayant voyagé à la ville ou servi aux armées carthagoises, aurait voulu, une fois rentré dans ses montagnes sauvages, donner l'idée à ses compatriotes arriérés des animaux extraordinaires qu'il y avait rencontrés, n'aurait pas pu atteindre, de souvenir, à ce degré d'exactitude d'expression, à cette réalité d'attitudes.

On peut donc, de ces diverses observations, conclure que le Sahara a été jadis assez riche en eaux et en pâturages pour que des éléphants, des buffles, des girafes aient pu y trouver les quantités de liquide et de fourrages considérables qui sont nécessaires à leur nourriture journalière; s'ils n'y vivaient pas d'une manière permanente, ce qui est, au demeurant, difficile à imaginer, on peut, du moins, supposer en toute vraisemblance qu'ils traversaient la zone saharienne, et il est alors très probable que ces points faisaient partie de la ligne d'étapes que suivaient, pour venir de la région du Tchad, les éléphants que des pourvoyeurs amenaient à Juba, à Césarée. Les eaux ont donc progressivement disparu sous l'envahissement des sables qui augmente chaque jour, produits par la désagrégation continuelle de ces énormes masses de grès travaillées par les vents et par l'action du soleil; les dilatations et les refroidissements des sables ont comblé les vallées, et les eaux ont pris un cours souterrain. Le changement de régime a été très rapide, puisque cette époque est relativement récente, et qu'actuellement il serait de toute impossibilité de faire traverser le Sahara même à un seul de ces animaux.

I

Le plus important de ces dessins rupestres, véritable composition dans laquelle entrent des animaux d'espèces différentes, se trouve près d'un endroit appelé « Sfisifa » (le lieu des peupliers trembles). Une des dernières falaises du Djebel-Amour vers le Sud domine à pic la vallée d'un petit ravin, non loin du passage de la piste d'El-Richa à Taoniâla (feuille au 1/200,000° d'Alou); le dessin, situé assez haut dans le paroi, est difficile à apercevoir, bien qu'occupant 2 mètres de hauteur sur 8 de longueur, mesure prise d'une queue d'éléphant à l'autre. Il est gravé en creux sur une

roche de grès rouge très tendre, dont la surface, naturellement assez unie, a subi par l'action des intempéries une oxydation noirâtre. Le trait est net, et la taille a une profondeur de 0 m. 004.

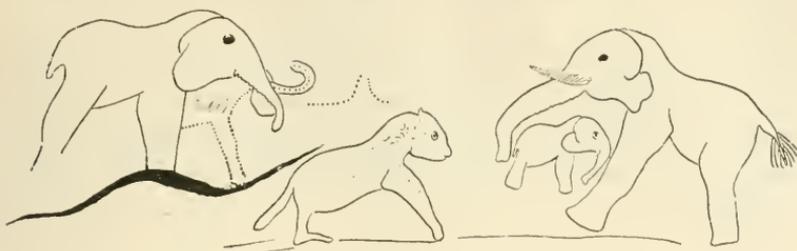


Fig. 1. — Combats d'éléphants et de panthère.

Le tableau ne paraît pas avoir été complètement achevé, la fissure de la roche sur laquelle est posé l'éléphant de gauche semblant antérieure à sa confection; le pied de derrière peut pourtant s'être effacé, bien que la profondeur du trait soit pourtant bien régulière. Les ocellures de la panthère sont très frustes; peut-être n'ont-elles pas été terminées. La défense de l'éléphant de droite est d'un creux moindre que le reste du trait (fig. 1)<sup>(1)</sup>.

Les animaux de l'arrière-plan, buffle et serpent, sont ébauchés en points irrégulièrement creusés et espacés, qui devaient probablement être réunis ensuite par un trait continu. J'ai trouvé divers exemples de ce procédé.

Un peu au delà des extrémités de la composition, la roche présente deux trous très irréguliers, vraisemblablement naturels, mais qui ont l'air d'avoir été agrandis dans l'intention d'y insérer des poutrelles destinées à soutenir un plafond de branchages. Un petit terre-plein d'un mètre de large environ devait se trouver à la base de cette roche, formant palier à mi-hauteur de la falaise; il a été recouvert par des blocs de grès brisés et des éboulis. Le tableau devait se continuer, vers la droite, par d'autres figures, car on distingue des traits, mais trop frustes pour qu'on en saisisse l'ensemble.

Au bas de la falaise (15 à 16 mètres) se trouvent des *abris sous*

<sup>(1)</sup> Stissifa. Grande roche dominant la piste d'El-Richa. Longueur du dessin, 8 mètres; hauteur, 2 mètres. Le trait net et régulier a 0 m. 004 de profondeur et 0 m. 015 de large. Les ocellures de la panthère, très frustes, semblent avoir été obtenues par frottement sur la roche.

roches naturels, enclavés dans une enceinte générale faite de blocs grossiers juxtaposés, vaguement alignés sur une centaine de mètres de longueur, et reliant les unes aux autres de grosses roches isolées. Dans l'intérieur et vers l'une des extrémités de cette enceinte se distingue nettement un demi-cercle très régulier constitué par des pierres jointives; il a 10 mètres environ de diamètre; on y reconnaît les débris de deux pierres allongées (menhirs?), très caractéristiques au milieu de tous ces blocs informes. Était-ce là le campement des caravaniers qui amenaient les éléphants dans les villes du Nord?

## II

Un deuxième groupe, très important, de dessins rupestres, se trouve dans la région d'Ennfous. L'Oued-Ennfous sort d'une source située dans les «Gada» du Djebel-Amour; ces «gada» de formation très curieuse sont des séries de falaises de grès rouge, offrant des à pic de 80 à 100 mètres, couronnés par de petits plateaux où la roche seule paraît, unie et comme rabotée, sans aucune terre végétale; des thuyas rabougris, des genévriers, des touffes de lavande et d'alfa poussent dans les trous de la pierre, unique végétation dans ce chaos de rochers; le torrent s'échappe du plateau pour s'engouffrer immédiatement dans une profonde crevasse; très abondant pendant l'hiver, il s'est creusé, par des cascades, un lit dans ces grès tendres, et s'étale, jusqu'à El-Richa, en une succession de larges vasques séparées les unes des autres par des étranglements; en certaines parties plates où le courant se ralentit, il comble son lit par des apports de sables qu'encombrent les lauriers roses, et où poussent quelques trembles. Dans ces divers étranglements, le torrent et ses affluents ont érodé ces énormes assises de grès et y ont pratiqué des cavernes assez profondes; en de nombreux endroits au pied de la falaise, la roche s'est pourrie par la base et s'est délitée de façon à présenter des espèces d'abris voûtés; enfin les éboulements ont accolé de gros rochers les uns contre les autres, de telle sorte qu'ils offrent entre eux des vides assez larges. Ces diverses conditions, jointes à celle d'une défense facile, ont fait de cette région un centre de campements primitifs, et les parois des falaises ont été illustrées d'une série de scènes animales par les artistes de l'époque: sur l'une de ces falaises, qui borde le cirque le plus bas du torrent, en aval des dernières cascades (feuille d'Aflou

au 1/200,000<sup>e</sup>, falaise E. N. E. du moulin ruiné d'Ennfous), c'est, pendant plus de 100 mètres, une suite ininterrompue de bulles.



Fig. 2. — Groupe de chevaux (hémiones).

d'éléphants et de chevaux (hémiones?) malheureusement très effacés. Le groupe des hémiones (fig. 2)<sup>(1)</sup> est même accompagné d'une

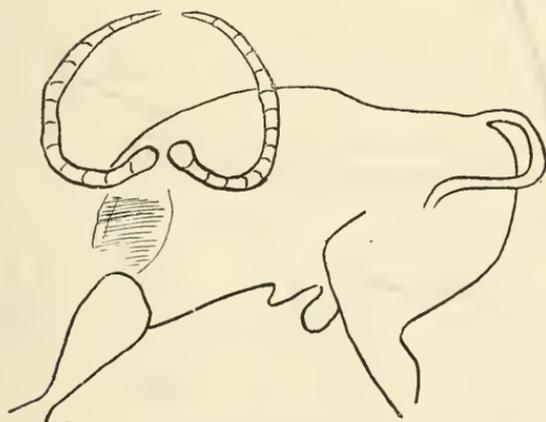


Fig. 3. — Fragment d'un combat de buffles.

image d'homme accroupi, mais tellement fruste et confondue avec les stries du rocher, qu'il est presque impossible de la reproduire.

<sup>(1)</sup> Ennfous. Paroi de rocher E. N. E. des dernières cascades. Dessin gravé sur une roche de grès rouge à surface noire. Longueur, 2 m. 80; hauteur du grand cheval, au garrot, 1 m. 20. Dans les parties en hachures, la roche est usée. Les mouchetures des trois animaux sont très frustes et paraissent avoir été obtenues en frottant la pierre.

Il en est de même d'un groupe de deux buffles se battant (fig. 3)<sup>(1)</sup>; on arrive à distinguer, sous certains éclairages de lumière, les fronts qui se touchent et les cornes entrelacées des deux animaux, mais il n'est guère possible de reproduire exactement celui de gauche, la roche étant fort usée. Celui de droite, au contraire, est, sauf la tête et les pieds, d'une netteté parfaite, et l'effort de l'animal s'arc-boutant au sol de ses membres et tendant son échine pour déplacer son adversaire est trop bien exprimé pour avoir été fait de mémoire. La scène est évidemment prise sur le vif. La même réflexion s'impose pour le mouvement très exact et caractéristique de la trompe de l'éléphant de la figure 4<sup>(2)</sup>. L'éléphant est, du reste, l'animal dont la physionomie a le plus attiré l'étude de ces primitifs graveurs; nombreuses sont les têtes d'éléphant que l'on trouve représentées, en diverses attitudes, sur des roches de ce dernier bief de l'Oued-Ennfous. J'ai trouvé également une silhouette, très peu nette, d'un lion (?).

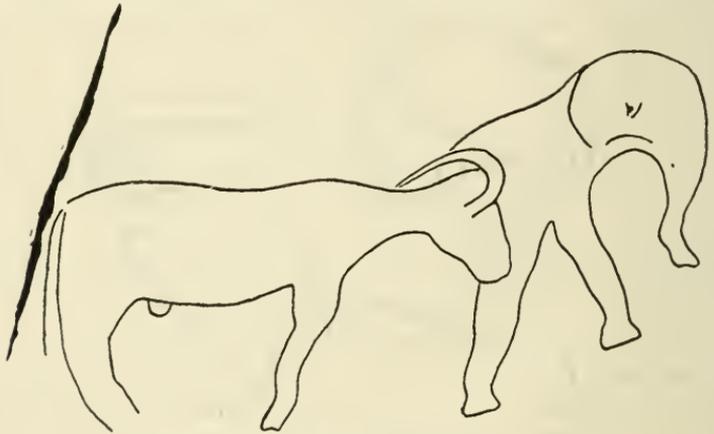


Fig. 4. — Mouton et éléphant.

En fouillant le sol des abris sous roche, on trouve des épaisseurs considérables de cendres mêlées au sable, et, dans ces cendres, un grand nombre de silex très grossièrement taillés, par éclats; ce

<sup>(1)</sup> Ennfous. Sur la même roche que la figure 2. Un autre buffle, très peu distinct, fait front au buffle représenté figure 3; les têtes se confondent.

A droite, une silhouette, très effacée, paraît représenter un homme accroupi.

<sup>(2)</sup> Ennfous. Paroi de rochers E. N. E. des dernières cascades. Le dessin est gravé sur une roche de grès rouge à 2 m. 10 au-dessus du sol, sur 3 mètres de

sont des pointes de flèches, des outils à couper et à gratter les peaux.

Le sommet de la roche qui commande le dernier resserrement des bassins du torrent, à hauteur des cascades d'aval, a été l'objet de travaux évidents; cette roche surmonte une grande caverne d'entrée étroite et cachée; une sorte de muraille faite en pierres sèches de dimensions moyennes et assez bien assemblées est très visible sur quelques mètres; elle paraît avoir fait partie d'une enceinte qui, reliant plusieurs points de rochers, permettait de constituer un poste d'observation et de défense. Cette construction grossière qui n'est pas arabe, est-elle de la même époque que les dessins rupestres? Je serais tenté de le croire, car, grâce à elle, ce dernier bassin du torrent, vaste campement naturellement entouré par des falaises qui en défendaient l'accès, se trouvait à l'abri de toute surprise.

### III

Les groupes les plus curieux sont ceux de l'Oued-Safsaf et de l'Oued-Sidi-Brahim; ils le sont, non pas tant par leur importance et par le nombre de leurs silhouettes, que par la rareté du procédé lui-même, car je ne pense pas qu'on ait encore jamais découvert de *peintures* rupestres dans la région saharienne, tandis que la gravure a déjà donné un assez grand nombre de spécimens.

La chaîne du Djebel-Mimouna est la dernière grande ligne de hauteurs notables que l'on rencontre au Sud du Djebel-Amour avant de pénétrer dans la région saharienne; c'est un plissement des plus réguliers, aux faces symétriques; les strates qui en constituent l'ossature forment, sur une soixantaine de kilomètres de longueur, des lignes droites d'une étonnante rigidité, érodées de distance en distance par le passage des eaux. Les différents torrents qui ont pratiqué ces entailles dans la muraille s'écoulent tous directement dans le Sahara qui commence dès le pied de la chaîne, et la plupart concourent à la formation de l'Oued-Zergoun qui est une des principales lignes d'eau sahariennes. L'Oued-Sidi-Brahim et l'Oued-Safsaf (chaîne de Mimoussa et du Djebel-Baradouarn.

longueur. Le mouflon a 1 m. 10 de hauteur au garrot. L'ébauche a d'abord été faite par une série de gros points peu réguliers, espacés de 0 m. 01 environ, réunis ensuite par un trait continu de 0 m. 002 de profondeur sur 0 m. 015 de large.

partie Ouest sur la feuille d'Aïn-Madhi) sont les plus importants de ces torrents secondaires, et les seuls qui aient de l'eau douce en assez grande abondance pendant une partie de l'année, cette eau restant emmagasinée dans les cuvettes profondes qu'ils ont creusées dans les roches. Ils permettent en outre, bien qu'avec de grandes difficultés, de passer au travers de cette chaîne escarpée pour se rendre dans la région du Nord. On y parvient en franchissant une succession de strates de calcaires gréseux, très inclinées, imbriquées en quelque sorte les unes au-dessus des autres, et formant à leurs extrémités supérieures une série d'auvents, toitures naturelles sous lesquelles les hommes et les troupeaux pouvaient s'abriter.

Dans le lit même des deux torrents se trouvent en outre de grosses roches dont les bases, travaillées par les hautes eaux, se sont délitées, formant ainsi une quantité de grottes, surtout dans la zone où ces oueds sortent de la montagne pour entrer dans la plaine. C'est du reste en cette sortie que se trouvent les réservoirs d'eau douce qui, étant les plus profonds, durent le plus longtemps.

Les dessins de l'Oued-Safsaf sont plus grossiers que ceux de l'Oued-Sidi-Brahim; ils sont en très petit nombre, une douzaine au plus, et localisés sur la paroi d'une seule roche de grès. La girafe et les silhouettes humaines sont les plus intéressantes de ces images (pl. XXV)<sup>(1)</sup>, et il est à remarquer que la plus importante des figures d'homme est d'une couleur différente (pl. XXV, fig. 6); seule, elle est exécutée en brun rouge, alors que toutes les autres, sans exception, sont en vermillon. Cette dernière couleur, identique à celle des silhouettes de l'Oued-Sidi-Brahim, paraît provenir de la sève d'un arbuste, peut-être du thuya (arar), assez fréquent dans ces roches; j'estime, à cause de l'irrégularité de contour du dessin, que la silhouette était obtenue en frottant sur la roche l'écorce ou l'ex-

(1) Explication de la planche XXV. A, Silhouettes peintes en vermillon sur les roches de l'Oued-Sidi-Brahim (carte d'Algérie, au 1/200,000<sup>e</sup>, feuille d'Aïn-Madhi). 1. Tête de bélier, très effacée, peinte un peu en arrière de la croupe du cheval, fig. 2; ce motif est répété en plusieurs endroits. — 2. Cheval ou mulet. Silhouette très nette, mais coupée aux jambes par l'usure de la roche. — 3. Bouc et chèvre. Peintures très effacées. — 4. Autruche; très nette, sauf les pattes et la queue. — 5. Tête d'antilope, très nette; le corps de l'animal est effacé, mais une teinte rouge étalée par places dénote qu'il a existé. B, Silhouettes peintes sur une roche de l'Oued-Safsaf. 6. Silhouette humaine, en rouge brun; hauteur, 0 m. 30. — 7. Silhouettes humaines; hauteur, 0 m. 12. — 8. Silhouette humaine; hauteur, 0 m. 30. — 9. Vache; hauteur, 0 m. 22. — 10. Girafe; hauteur, 0 m. 27.

trémité d'une branche fraîchement coupée. La teinture a pénétré profondément dans la pierre très poreuse : on en trouve l'empreinte rouge à plusieurs millimètres au-dessous de la surface. Une inspection très minutieuse de toute cette région de roches, en particulier dans la vallée de l'Oued-Sidi-Brahim, ferait découvrir beaucoup d'autres dessins, car la plupart, très frustes et très décolorés, n'apparaissent que sous certains éclairages.

Il a été impossible, vu leur hauteur dans la paroi de la roche, de décalquer ces dernières peintures, ainsi que cela avait pu se faire dans l'Oued-Sidi-Brahim, mais leur reproduction a été faite très exactement.

Une dernière remarque me semble intéressante : malgré la grande variété d'animaux qui se trouvent ainsi représentés, nulle part on ne trouve l'image du chameau, pourtant si répandu actuellement dans cette région ; il serait donc assez logique d'en conclure que ces peintures sont antérieures à l'époque, relativement récente, de l'introduction du chameau dans le Nord de l'Afrique.

Capitaine MAUMENÉ.

# NOTES

## D'ARCHÉOLOGIE ALGÉRIENNE,

PAR M. STÉPHANE GSELL,

Membre non résidant du Comité.

---

### I

#### INSCRIPTIONS LATINES.

1. **Khamissa.** — Fouilles faites au théâtre par le Service des Monuments historiques. Partie supérieure d'un autel. Hauteur des lettres, 0 m. 025; mauvaise gravure.

NONI · REGINA  
METHA · INNIBALIS  
F · SACRVM · L · M ·  
STATVIT

[In]noni Regina(e) Met(h)a, Innibalís f(ilius),  
sacrum libens merito statuit.

Pour le nom *Metha*, cf. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 315, n° 391.

2. **Khamissa.** — Fouilles du théâtre. Clef qui surmontait sans doute une des portes de la façade du théâtre. Hauteur, 1 m. 05. Hauteur des lettres, 0 m. 075. Au-dessus de l'inscription, sculpture représentant un masque.

EVNVCV

*Eunuc(h)u(s).*

C'est peut-être une allusion à la célèbre comédie de Térence.

Une autre clef, avec un masque analogue, mais sans inscription, se trouve engagée dans un mur arabe, en avant du théâtre.

3. **Tébessa.** — Fragment d'une stèle, déposé dans la cour du temple.

S  
Deux bustes (?) V  
M  
Q FVRIVS MAXI  
SATVRNO V S L ANIM  
Deux quadrupèdes affrontés.

*Q(uintus) Furius Maximus Saturno r(otum) s(olrit) l(ibens) animo.*

4. **Khenchela.** — Inscription découverte dans les travaux faits pour démolir la piscine romaine. La pierre est brisée à droite et en bas. Hauteur des lettres, 0 m. 05-0 m. 06.

IMP CAES M AVRELIO A  
M AEMILIO MACRO SAT  
T AEMILIVS CAPITOLINVS

*Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aurelio A[ntonino Aug(usto)]. . . . M(arco) Aemilio Macro Sat[urnino, leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(ectore)]. . . . T(itas) Aemilius Capitolin[us]. . . .*

Le légat M. Aemilius Macer Saturninus est connu par d'autres inscriptions <sup>(1)</sup>. Il commanda l'armée d'Afrique entre les années 172 et 174.

5. **Khenchela.** — Au square. Pierre brisée à droite et à gauche. Hauteur des lettres, 0 m. 045.

E M P O R V  
P E R A V G G  
H E ~~HE~~ D O S I  
L I C I V S F L  
/ R A T O R · R  
V L O E T M  
T Q V E

*[Pro beatitudine? t]emporu[m dominorum nostrorum sem]per Aug(ustorum) [Gratiani, Valentiniani? et T]he[o]dosi . . . . licius F . . . . [c]urator r[e]i-publicae]. . . . ulo et M . . . . [dedicari]tque.*

(1) Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, p. 384-388.

6. **Khenchela** <sup>(1)</sup>. — Au square. Pierre en forme de fronton, brisée à droite, à gauche et en bas. Hauteur des lettres, 0 m. 05.



BAIS RESTAVRA,

ICANTE FL · INNOCENTIO I

PRÆCONIA H F FILIO ET



.....bais restaurat..... [ded]icante Fl(avio) Innocentio.....  
[cum? C]resconia, h(onestu) f(emina), filio et.....

Ligne 2 : entre FL et INNOCENTIO, signe de séparation en forme d's.

Une inscription chrétienne de Sétif <sup>(2)</sup> nomme un Flavius Innocentius, *num(erarius)* ; rien ne prouve d'ailleurs qu'il s'agisse ici du même personnage.

7. **Khenchela**. — J'ai revu au cercle militaire de Khenchela l'inscription qui figure au *Corpus* sous le n° 2272. Le fac-similé qu'en a donné M. Héron de Villefosse <sup>(3)</sup> et qui est reproduit au *Corpus* est parfaitement exact. Il faut lire : « *Flavius Abus, domesticus, à(n) nomine Patris et Filii, Domi Muntani, quod promisit complevit* ». La restitution de De Rossi <sup>(4)</sup> : « *domum [c]um(r)tam quod promisit* » ne me semble pas admissible.

Après « *Patris et Filii* », on attendrait « *et Spiritus Sancti* ». Peut-être s'agit-il ici d'une inscription gravée sur l'ordre d'un hérétique appartenant à la secte des montanistes, aux yeux desquels le Saint-Esprit Paraclet s'était révélé par la voix de Montan <sup>(5)</sup>. Notre texte

<sup>(1)</sup> Inscription publiée imparfaitement dans le *Recueil de Constantine*, XXXII, 1898, p. 381.

<sup>(2)</sup> *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n° 8629.

<sup>(3)</sup> *Archives des missions*, 3<sup>e</sup> série, tome II, 1875, p. 458.

<sup>(4)</sup> Au *Corpus*, p. 950.

<sup>(5)</sup> Voir, par exemple, saint Augustin, lettre 237, 2 : « *Quod et illi haeretici faciunt, qui vocantur Cataphrygges, dicentes, per nescio quos insanos, Montanum scilicet et Priscillam, quos et proprios suos prophetas habent, venisse Spiritum sanctum, quem Dominus missurum se esse promisit.* »

ne paraît pas antérieur à la fin du iv<sup>e</sup> siècle. Mais il exista des montanistes en Afrique jusqu'au temps de saint Augustin. L'évêque d'Hippone nous apprend <sup>(1)</sup> que les Tertullianistes qui, comme leur maître, étaient des disciples de Montan, avaient une basilique (*basilicam quae nunc etiam notissima est*) à Carthage et qu'il les persuada de rentrer dans le sein de l'église catholique.

Il convient donc peut-être d'expliquer ainsi l'inscription de Khenchela : « *i(n) nomine Patris [et] Filii et* <sup>(2)</sup> *do(m)ini Muntani, quod promisit complevit* ».

**8. Timgad.** — Base (hauteur, 1 mètre; largeur, 0 m. 53) découverte par le Service des Monuments historiques dans une maison romaine voisine des grands thermes du Sud. Il y a dans cette habitation une petite piscine, précédée d'une salle pavée en mosaïque, que décorait sans doute la statue d'Esculape mentionnée par l'inscription.

A E S C V L A  
P I O A V G ·  
A T E X O R ·  
N A T I O N E M  
B A L N E I ·  
P R M I T V S ·  
A C T O R ·

*Aesculapio Augusto), a(d) exornationem balnei, Primitivus actor.*

Cf. une inscription analogue trouvée dans la partie septentrionale de la ville <sup>(3)</sup>.

**9. Timgad.** — On a trouvé, il y a deux ans, à Timgad, aux abords d'un temple situé en face du marché, cinq blocs de pierre

<sup>(1)</sup> *De haeresibus*, 86.

<sup>(2)</sup> Ce mot *et* a pu être gravé dans la marge de droite. La pierre est complètement fruste à cet endroit.

<sup>(3)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 2340.

portant des dédicaces à des divinités<sup>(1)</sup>. L'une de ces dédicaces, mutilée, doit se lire ainsi :

SIL

DEO

PATRIO

*Sil[vano] deo patrio.*

Cette qualification de *deus patrius* semble indiquer qu'il s'agit ici d'un dieu indigène. Il faut sans doute l'identifier au *deus barbarus Silvanus*, au *Iupiter Hammon barbarus Silvanus* d'une inscription découverte récemment à Carthage<sup>(2)</sup>, au *Iupiter Silvanus* de deux textes de la région de Constantine<sup>(3)</sup>. C'est peut-être aussi ce Silvain africain qui est invoqué dans une dédicace trouvée en France et émanant probablement de deux Numides : «*Silvano deo et montibus Numidis*<sup>(4)</sup> ».

**10. Timgad.** — Deux fragments d'une frise ou d'un linteau, déposés dans la cour du même temple. Hauteur, 0 m. 43; épaisseur, 0 m. 22; hauteur des lettres, 0 m. 07-0 m. 08. L'inscription ne comportait que trois lignes. La partie conservée donne le début de ces trois lignes, à gauche.

FORV
VESTIA
ADIVT <sup>p</sup>

*Forum . . . . [cum basilica?] restia[ria] . . . . adiutr . . . .*

Cette inscription paraît se rapporter à un marché aux étoffes<sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. clvii.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, 1899, p. clvi.

<sup>(3)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n<sup>os</sup> 5933 et 19199.

<sup>(4)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n<sup>o</sup> 38.

<sup>(5)</sup> Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n<sup>o</sup> 20156 (inscription de Djemila) : «*[basili]cum vestiariam*».

11. **Timgad.** — Caisson gisant près de la porte de l'Onest.

A T N I V S A V G V S  
T A L S D V P I C A R V S  
N V M E R E L I C T O R V M  
V · A · X X X

*Atinius Augustalis, duplicarius numeri el[e]ctorum, e[ri]t a[nn]is XXX.*

Le *numerus electorum* est mentionné sur une inscription mutilée de Cherchel <sup>(1)</sup>, que j'ai copiée ainsi :

C · A V G · N · P R A L  
I B N E L E C T E T  
I T S A B I N  
O H ∅ I I I I S Y P  
P A T R O N

A la seconde ligne de ce fragment, il faut lire [*tr*]ib[unus] n[umeri] elect[orum].

Une inscription d'Hippone, appartenant à une basse époque, se rapporte à un officier « *de numero bis elect[or]um* » <sup>(2)</sup>.

12. **Timgad.** — Caisson gisant au même endroit.

∩ I V I I I I  
L · P L O T I V S  
E M E R I T V S  
V · A V I I I I  
P E R T V T O R E  
∩ T A N T E M A T R E  
H S E

*D[omi]nis M[at]ribus [s]acerum). L[ucius] Plotius Emeritus e[ri]t a[nn]is VIII.  
Per tutore[m], [ins]tante matre. H[ic] s[ic] e[st].*

<sup>(1)</sup> Audollet, *Mélanges de l'École de Rome*, X, 1890, p. 408; Waile et Gauckler, *Revue archéologique*, 1891, I, p. 21 et 149.

<sup>(2)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 17414.

13. **Kherbet-Ouled-Arif** (*Lambiridi*). — Gaiçon, brisé en haut.

/// M · S A T V R ///  
 V I X · N N · X X ///  
 C · I V L · S I L V N V S  
 E Q · C O H · V I · C O M ///  
 M A R I T A E M E R · F E C I T

[*D. M. s. Ae*]m[*iliar*?] Satur[*n(inae)*], *cir*it ann(is) *XX*... *C(aius)* *Iulius* *Silvanus*, *eq(ues) coh(ortis) VI Com(magenorum)*, *maritae mer(enti) fecit*.

Ligne 5 : l'E de *maritae*, oublié par le graveur, a été ajouté après coup.

D'autres inscriptions nous ont appris que la cohorte VI<sup>e</sup> des Commagéniens faisait partie de l'armée de Numidie <sup>(1)</sup>.

14. **El-Kantara**. — Petit autel, haut de 0 m. 50. Au-dessus de l'inscription, couronne entre deux palmes.

DEO MAL · SAC  
 I V L I V S · F A V  
 S T V S ·  
 V O T · S O L · L B  
 N I C V M  
*sic.* S V I I S O M ///

*Deo Mal(agbela) sac(rum). Iulius Faustus vot(um) sol(uit) lib(ens) ani(mo) cum sui<i>s om(nibus).*

Il s'agit de Malagbel, dieu de Palmyre <sup>(2)</sup>. On sait qu'un corps d'archers palmyréniens (*numerus Palmyrenorum*) tenait garnison à El-Kantara (*Calceus Herculis*) <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 248.

<sup>(2)</sup> Conf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 2497. Voir aussi n° 8795 (= 18020) et n° 18024.

<sup>(3)</sup> Cagnat, *Recueil de Constantine*, XXXIII. 1899, p. 432.

15. **Tobna.** — Pierre de 2 mètres environ de large, employée dans la forteresse byzantine, près de la porte donnant sur la ville. Dégagée par M. Grange.

Λ C S  
 ASTRENSIS FL PP II QVI  
 VIS ORNAMENTISQVE  
 FECIT ET DEDIC

... [C]astrensis, fl(amen) p(er)petuus, II(vir) (?) qui[un]q(ue)nnalis (?) ]  
 . . . . . vis ornamentisque . . . fecit et dedic(avit).

16. **Tobna.** — Fragment recueilli par M. Grange dans la forteresse byzantine. La pierre est brisée à droite, à gauche et en haut. Hauteur des lettres, 0 m. 10.

Λ C :  
 .II ♡ COS  
 PR♡LEC

... [i]mp(eratori) ou tribuniciae potestatis] III<sup>(1)</sup>, co(u)s(uli) . . . . .  
 [leg(atu)s Aug(usti) pr(o)] pr(ectore) le[g(ionis) III Aug(ustae)].

Ligne 3 : les lettres LE[G] ont été regravées après avoir été martelées.

17. **Tobna.** — Caisson trouvé par M. Grange dans la forteresse byzantine.

D Rosace M · S  
 FLA GET  
 VIA · VIX AN XXV  
 FL FLLIX · CAPRIA  
 FIL BONE ACTRC  
 FC IDO DD

D(is) M(anibus) s(acrum). Fla(via) Getu[li]a vix(it) an(nis) XXV. Fl(arinus) Felix Capria fil(iae), bonae actric(i), [f]ec(it) id(em)q(ue) d(e)d(ica)rit.

Capria pourrait être un nom de lieu (peut-être l'île de Capri).

(1) Ou un chiffre plus élevé.

18. **Tobna**. — Borne milliaire, trouvée par M. Grange à 1,500 mètres au Sud de la ville, le long d'une voie romaine qui allait à Mdoukal.

IMP·CAESA

//////

//////INVIC

P I O · F E L I C I

A V G

M·P·I

*Imp(eratori) Caesa[r]i . . . . ., Invic[ito] Pio Felici  
Aug(usto). M(ille) p(assus).*

Les noms de l'empereur ont été martelés.

19. Région du **Hodna**, entre Ngaous et Tobna, à 22 kilomètres de Tobna. — Borne milliaire.

D N

IMP M IVLIO

PHILIPPO · IN

VICTO PIO

FELICI AVG

MIL·P

VX

*D(omino) n(ostro) Imp(eratori) M(arco) Iulio Philippo, Invicto  
Pio Felici Aug(usto). Mil(iu) p(assuum) XV.*

La distance est comptée à partir de *Thubunar* (Tobna). On connaît d'autres bornes milliaires de cette route de Tobna à Ngaous<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Bull. archéologique du Comité*, 1887, p. 84, n<sup>os</sup> 187-188. Par contre, la borne de Dioclétien, publiée dans le *Bull. arch., Procès-verbaux*, novembre, 1900, p. VII, n'appartenait pas à cette route. Elle se trouvait sur une voie qui, partant de *Thubunar*, se dirigeait vers l'Est, et qui allait peut-être à *Lambividi*. Elle a été découverte à une distance d'environ six kilomètres de Tobna.

20. **Tinibaouine** (lieu situé à 14 kilomètres à l'Est de Ngaous).  
— Borne milliaire.

IMP · D  
N LICIN  
ANO LI  
CINIO  
P : AVG  
~~~~~  
~~~~~

*Imp(eratori) d(omino) n(ostro) Liciniano Licinio  
P(ia) [F(elic)i] Aug(usto) . . . .*

Cette borne paraît avoir été placée sur une route passant au Sud du Djebel-Bou-Ari et reliant Ngaous à Merouana (*Lamasba*), route plus directe que celle qui passait par le Bellezma et par Henchir-El-Hammam<sup>(1)</sup>.

21. **Zana**. — Borne milliaire gisant à quelques mètres au Sud de l'arc à une baie. Le côté gauche est caché sous terre.

LENTINIANO  
D D N N  
VALEN PE  
ET GRATI/O  
~~~~~AVG~~~~~

*D(omnis) n(ostri) [Va]lentiniano, Valen[ti] et  
Grati[an]o [semper] (?) Aug(ustis).*

Entre les lignes 2 et 3, les lettres PE paraissent avoir appartenu à une inscription plus ancienne.

22. **Djemila**. — Base (hauteur, 1 m. 20; largeur, 0 m. 56). employée dans une construction antique, auprès de la fontaine

<sup>(1)</sup> Voir Gisell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 112-123.

située au Nord du forum. Cette pierre semble avoir été mise au jour récemment. Hauteur des lettres, 0 m. 07, 0 m. 055.

M A R T I  
 A V G Ø S A C R  
 Q G A R G I L I V S  
 Q Ø F I L Ø P A P Ø Q V I  
 E T V S A E D I L I S  
 P R A E F P R O I I  
 V I R Ø S T A T V M  
 Q V A M P R O Ø  
 H O N O R E Ø A E D  
 S V P E R Ø L E G I T I  
 M A P R O M I  
 S E R A T Ø S Ø P Ø P Ø

*Marti Aug(usto) sacr(um). Q(uintus) Gargilius, Q(uinti) fil(ius), Pap(iria).  
 Quietus, aedilis, praefectus pro (dum)vir(is), statuum quam pro honore  
 aed(ilitatis) super legitima(m) promiserat sua pecunia posuit.*

Deux autres inscriptions de Djemila nomment des Gargili, qui furent des personnages importants dans la *colonia Cuiculitana* <sup>(1)</sup>.

23. Djemila. — Petite stèle (hauteur, 0 m. 49) trouvée aux thermes, dans les fouilles du Service des Monuments historiques. Au-dessus de l'inscription, dans une niche cintrée, buste de Saturne non voilé. Au-dessous, deux personnages debout (deux jeunes gens, autant qu'il semble). L'un d'eux tient un rameau.

SATVRNO AVG SAC

*Saturno Aug(usto) sac(rum).*

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n<sup>os</sup> 8300 et 20164.

24. Djemila. — Fragment recueilli dans les thermes. Hauteur des lettres, 0 m. 06.



A R M E

P A R T I

...Arme[niacy maximi], Part[hici maximi]...

Les trois premières lignes de ce fragment ont été martelées.

Ces titres se rapportent probablement à Marc-Aurèle. L'empereur dont on a effacé le nom est peut-être son fils Commode.

## II

### STÈLE D'EL-KANTARA.

M. Berger a signalé, dans le *Bulletin archéologique du Comité*<sup>(1)</sup>, quatre stèles découvertes à El-Kantara (entre Batna et Biskra) et photographiées par M. Leroy. Elles présentent à leur partie supérieure l'image de Saturne; sur l'une d'elles, le dieu est figuré avec des cornes<sup>(2)</sup>.

Lors d'un récent passage à El-Kantara, j'ai vu une autre stèle<sup>(3)</sup> appartenant sans doute à la même série. Bien qu'elle soit très grossière et très fruste, je crois qu'elle mérite d'être connue, car elle offre une particularité remarquable. Au lieu d'un seul buste de Saturne, le registre supérieur en enferme trois, disposés symétriquement. Celui du milieu est un peu plus grand que les deux autres. Le costume de ces trois Saturnes est le même : tunique et voile ramené sur la tête. De chaque côté de la figure centrale sont tracés deux faucilles, attributs ordinaires de Saturne.

(1) Année 1898, p. 152-154.

(2) J'ai eu tort de douter de l'antiquité de ces cornes (*Mélanges de l'École de Rome*, XX, 1900, p. 134, n. 4). La vue de l'original m'a pleinement convaincu que la figure de Saturne n'a subi aucune retouche. Dans les n<sup>os</sup> 2 et 3 de M. Berger, le buste du dieu est accosté d'une harpe, et non d'une fleur.

(3) Haut., 0 m. 75; larg., 0 m. 49.

Le registre inférieur montre deux mains droites jointes, comme sur trois des monuments étudiés par M. Berger<sup>(1)</sup>.

Assez fréquemment, l'image du Saturne africain apparaît flanquée de celles du Soleil et de la Lune<sup>(2)</sup>. Mais, si je ne me trompe, on ne connaît pas d'autre exemple d'une triade formée uniquement de Saturnes. Cela tendrait à prouver que, dans l'Afrique romaine, on a adoré, sous les traits du Saturne classique, divers *Baalim* distincts, quoique étroitement unis. Il y a même quelque raison de croire que le nom de Saturne ne fut pas appliqué seulement à un ou plusieurs dieux adultes, mais qu'on le donna aussi à un ou plusieurs dieux enfants. A côté de *Saturnus senex*, il y eut peut-être place pour *Saturnus puer*, associé à la déesse *Nutrix Saturni* ou *Fru-griferi*<sup>(3)</sup>.

### III

#### LE CAMP PRIMITIF DE LAMBÈSE.

Nous donnons ici le plan du camp primitif de Lambèse<sup>(4)</sup>, dans lequel M. l'abbé Montagnon a fait, il y a deux ans, des fouilles fructueuses<sup>(5)</sup>. Situé à deux kilomètres à l'Ouest-Nord-Ouest de l'édifice connu sous le nom de *praetorium*, il occupe un terrain légèrement incliné du Sud au Nord. Il devait être alimenté en eau potable par une source qui naît dans la montagne, à environ un kilomètre de là, au Midi. La vue est bornée de tous les côtés, sauf vers le Nord, dans la direction de la plaine de Fesdis.

L'enceinte, dont il ne reste plus que le bas, forme un carré aux

<sup>(1)</sup> Sur une autre stèle d'El-Kantara (déposée à l'école), on voit aussi ces deux mains sculptées au-dessous du buste de Saturne, mais dans le même registre. Le dieu est flanqué de deux fleurs de lotus; auprès de lui est représentée une faucille. Signalons encore une très petite stèle d'El-Kantara (conservée au même endroit). Les deux mains droites, croisées et non jointes, y sont sculptées dans un édicule à fronton; il n'y a pas d'image divine.

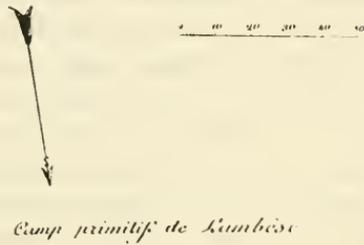
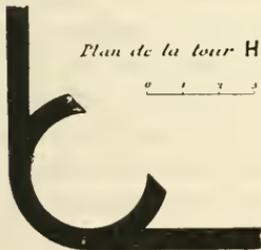
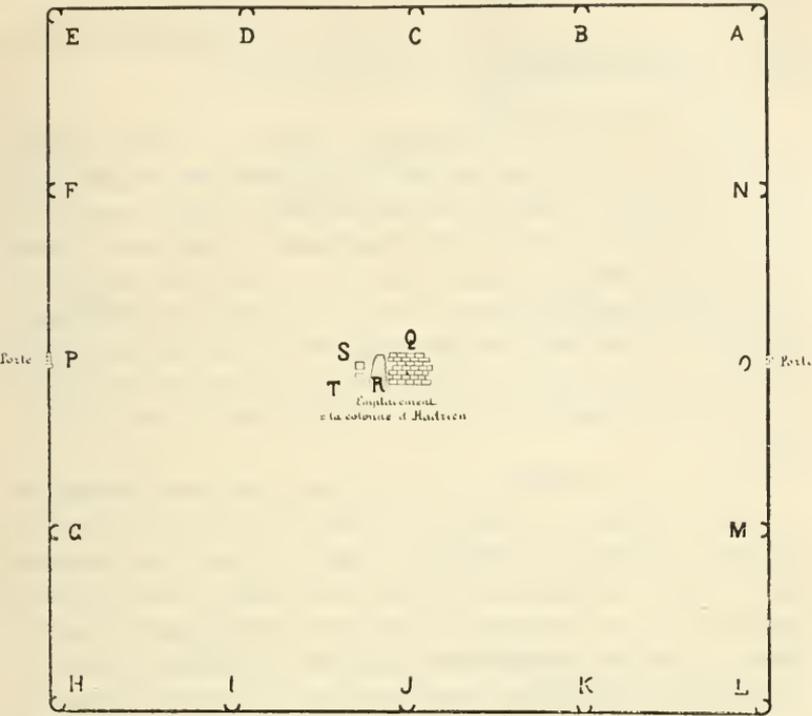
<sup>(2)</sup> Par exemple, Cagnat, *Musée de Lambèse*, pl. IV, fig. 8 et 9; *Recueil de Constantin*, XVIII, 1883-1884, pl. II, fig. 7, etc.

<sup>(3)</sup> Cf. *Mélanges de l'École de Rome*, XVIII, 1898, p. 130; XIX, 1899, p. 69.

<sup>(4)</sup> C'est celui que Renier appelait « camp des auxiliaires ». Sur ce camp, voir les indications données par Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 502-505.

<sup>(5)</sup> Voir Cagnat, *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. CLI-CLII, CLXXII; Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1899, p. 219, 377-379, et *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. CXCII-CXCIII, CXCIV-CXCVIII, CCMI-CCVI.

angles arrondis, de deux cents mètres de côté. Elle est construite en moellons<sup>(1)</sup> et mesure 0 m. 60 d'épaisseur. Elle a été dégagée par M. Montagnon sur toute la face méridionale et sur une partie



*Camp primitif de Sambesi*

des faces orientale et occidentale. Aux angles et le long des côtés se trouvent des sortes de demi-lunes en maçonnerie A-N, qui ne font pas saillie au dehors; elles ont en moyenne 3 m. 20 de

<sup>(1)</sup> Elle ne consiste donc pas, comme on l'a dit, en une simple levée de terre.

diamètre (à l'intérieur). M. Montagnon les a toutes déblayées. Il est probable qu'elles étaient remplies de terre battue et qu'elles constituaient des plates-formes sur lesquelles on plaçait des machines.

Deux portes O et P sont très nettement distinctes à l'Ouest et à l'Est. Il n'y avait d'entrée ni au Nord, ni au Sud.

Au centre du camp, M. Montagnon a mis au jour, sur un espace de dix mètres carrés, une aire dallée Q reposant sur un épais blocage. Le dallage se poursuivait certainement à l'Est; on ne rencontre plus à cet endroit qu'une excavation R, creusée en ce siècle par les chercheurs de pierres. Au delà, se voient les vestiges de deux massifs quadrangulaires S et T, en blocs d'une taille assez grossière; il n'en reste que l'assise inférieure. Ils sont distants l'un de l'autre de 1 m. 50; S mesure 2 m. 95 de long sur 2 m. 85 de large; T a la même largeur et est incomplet dans le sens de la longueur.

C'est sur l'aire dallée et dans l'excavation que l'abbé Montagnon a trouvé la pierre angulaire qui porte le début de l'allocution adressée par Hadrien à la légion, et qui a fait partie du piédestal de la colonne monumentale élevée à cette place; un assez grand nombre de menus fragments du même texte épigraphique; plusieurs blocs qui ont très probablement appartenu au piédestal, mais qui n'offrent pas d'inscription; quelques débris de feuilles d'acanthé se rapportant peut-être au chapiteau de la colonne; deux fragments d'une grande plinthe, qui ont été pris par M. l'abbé Montagnon pour des restes de colonnes; enfin les morceaux d'une plaque de 3 m. 05 de long, de 1 m. 75 de haut et de 0 m. 30 d'épaisseur, offrant une dédicace à Hadrien par la troisième légion. Il est possible que cette plaque ait formé une des faces du piédestal<sup>(1)</sup>. Je ne crois pas que la colonne ait été entourée d'un péristyle, comme le pense M. Montagnon. Du reste, il serait nécessaire d'élargir les fouilles exécutées

(1) Dans cette hypothèse, on devrait modifier l'agencement proposé par M. Héron de Villefosse, *Strena Holbigiana*, p. 127. L'étude minutieuse des blocs trouvés par M. Montagnon et leur comparaison avec ceux qui ont été transportés au Louvre permettraient peut-être de reconstituer d'une manière plus certaine les dispositions du piédestal. Malheureusement, plusieurs de ces blocs sont enfouis dans l'excavation: il faudrait les dégager pour pouvoir les mesurer avec précision.

par cet archéologue, pour être fixé sur la nature des constructions qui s'élevaient au milieu du camp. Ces nouvelles recherches feraient peut-être découvrir d'autres fragments épigraphiques.

On ne distingue actuellement aucun autre monument à l'intérieur de l'enceinte.

Stéphane GSELL,

Membre non résidant du Comité.

# NOTE

SUR

## QUELQUES INSCRIPTIONS NÉO-PUNIQUES,

PAR M. PHILIPPE BERGER.

Membre du Comité.

---

M. Gauckler a adressé à la Commission du Nord de l'Afrique les estampages de deux inscriptions néo-puniques trouvées à Maktar par M. de Monchicourt. Elles proviennent du cimetière punico-romain, voisin de la porte d'Aïn-el-Bab. Ces inscriptions, écrites avec les mêmes caractères que les autres inscriptions de Maktar, étaient accompagnées chacune d'un bas-relief; celui qui surmontait le texte n° 1 a disparu avec le sommet de la pierre, il ne reste plus que les pieds du mort; au-dessus du texte n° 2, on voit le portrait de la défunte vêtue d'une longue tunique; elle est figurée debout, le bras gauche abaissé, le bras droit ramené sur la poitrine et tenant une grenade.

1. Dans un cartouche, haut de 0 m. 20, large de 0 m. 25 :

ט[ע]ן ז להועלב בה בעל-  
יהן בה שענת הצרם  
ושבע  
Ce [cippe] <sup>(1)</sup> à Toulab <sup>(2)</sup>, fille de Baal-  
jaton, âgée de <sup>(3)</sup> années vingt  
et sept.

2. Dans un cartouche, haut de 0 m. 175, large de 0 m. 25 :

<sup>(1)</sup> On attend une des formes du verbe טנא par lequel débute presque toutes les inscriptions funéraires néo-puniques; aussi, malgré la taille disproportionnée de l'*ain*, est-on presque obligé de lire טען.

<sup>(2)</sup> Toulab, nom nouveau.

<sup>(3)</sup> Littéralement : « fille de vingt-sept ans ». Cette expression, qui n'est pas habituelle en punique, est classique en hébreu.

La stèle est haute de 1 m. 34 et large de 0 m. 34.

נבנע המנבצבת ז     *A été construit ce monument*<sup>(1)</sup> *ci*  
 לשבע בת יעצכהען     *à Sabu, fille de Jasuctan,*  
 עשת מעגר[ז]ען בן     *femme de Magra[z]an, fils de*  
 לקי עוע שענת ששם     *Lucius. Elle a vécu années soixante.*

Plus récemment encore, M. Gauckler a communiqué à la Commission quatre nouvelles inscriptions de même provenance.

3. Dans un cartouche, haut de 0 m. 10, large de 0 m. 20 :

טנע עבן ז ליעלתם  
 בן מתנ[בעל] בעל המכתער-  
 ם ןרר[ם] שלא

*Ont érigé cette pierre à Ioltan,*  
*fils de Mattan[baal], citoyen de Maktava-*  
*m, ses [descendants].*

Ligne 1. יעלתם «Iol accomplit». Nous avons là un exemple nouveau du nom divin Iolaüs, que j'ai signalé pour la première fois sur la 2<sup>e</sup> inscription d'Altiburos (*Journal asiatique*, 1887, t. IX, p. 467-471). Peut-être y a-t-il à la fin encore une lettre indistincte, mais qui ne touche pas au nom du dieu.

Ligne 2. [בעל]מתנ. Si l'on s'en tenait à la forme des lettres, il faudrait lire מתנרפל, «Mattanraphèl», ce qui donnerait un nom de dieu nouveau d'un singulier intérêt. Mais si l'on songe que, sur cette inscription, le *beth* a la forme d'un *resh*, et si l'on compare ce prétendu *phé* à l'*païn* du mot suivant, on jugera peut-être plus prudent de lire «Mattan[baal]».

Ligne 3. ןרר[ם] שלא. Là encore, on serait tenté de lire וברם שלא, mais le mot בר dans le sens de «fils» n'existe pas en phéni-

<sup>(1)</sup> מנבצבת, corr. מנצבת. Comparez *Corp. inscr. sem.*, I, 159. Ce mot, joint au verbe בנע, semble indiquer un monument plus considérable qu'une simple stèle.

cien, et la construction serait incorrecte. Je crois qu'il faut lire, d'après l'inscription suivante, ורדם «descendants», en le rattachant à une racine ורד = ירד.

4. Dans un cartouche, haut de 0 m. 17, large de 0 m. 26 :

טנא עבן [ז לא|דרב]על  
בעל המכתערם ורדם שלא

Ligne 1. On serait tenté de lire : טנא עבן ז נרד «Ont érigé ce monument en vœu»; mais les mots טנא et נרד semblent s'exclure dans les inscriptions; il n'y aurait pas non plus de place pour le ל devant le nom propre. Ma restitution n'est pas certaine.

Ligne 2. ורדם שלא. Comparez l'inscription précédente; ici la lecture n'est guère douteuse.

Je traduis :

*Ont érigé [cette] pierre [à Aderbaal],  
citoyen de Maktaram, ses descendants.*

5. Largeur de l'inscription, environ 0 m. 25.

... טנא אבן זל כם... *A été érigée cette pierre à Bom...*  
[ב]ן צדק *filz de Çadiq.*

6. Largeur de l'inscription, environ 0 m. 16.

טנא אבן [ן] ז לקי *A été érigée cette pierre [à] Lucius,*  
בן צדק *filz de Çadiq.*

Ligne 1. Le texte porte ז אב, avec omission du *nun* final. — *Ibidem*, notez לקי au lieu de ללקי.

Peut-être est-ce un frère du précédent.

Enfin M. Gauckler a également envoyé l'estampage d'un ex-voto à Tabit, trouvé dans le jardin de S. A. le prince Mohammed-Bey

à Tunis (Dermech) et transporté par ses soins au Musée du Bardo.

Stèle en pierre de Saouân, avec fronton et acrotères; le haut et le bas sont brisés. Largeur, 0 m. 15; épaisseur, 0 m. 0/4. Sur le fronton ; l'inscription, d'une écriture peu soignée, est dans un cadre; de chaque côté, un caducée(?); au-dessus : ; au-dessous : .

לרבת לתנת פן בעל ולארן לבעל ח-  
מן אש גדר גרסכן בן  
בדעשתרה

M. le général Basset, de son côté, a fait parvenir à la Commission une série de 18 estampages de monuments ou d'inscriptions néo-puniques relevés par M. le lieutenant Rouget des brigades topographiques, à Henchir-Meded; un de ces monuments (n° 10) porte des caractères qui me paraissent ne pas être puniques; trois (n° 16-18) sont anépigraphes; les autres sont des inscriptions funéraires de basse époque. M. le lieutenant Rouget a fait ces estampages avec un soin extrême, qui en facilite beaucoup le déchiffrement. En dehors des particularités dans les formules ou dans l'orthographe que l'on trouvera relevées plus bas, il faut signaler l'intérêt des représentations figurées, qui par certains traits rappellent celles que l'on trouve sur les stèles de Maktar. La chose est d'autant plus naturelle que *Mididi* était éloignée de quelques milles à peine de Maktar et que j'ai moi-même retrouvé sur l'une des stèles de Maktar un personnage qui porte l'ethnique de *Mediti*, c'est-à-dire habitant de *Mididi*<sup>(1)</sup>.

1. Dans un cartouche très mutilé. Hauteur, 0 m. 06; largeur, 0 m. 23.

טנא עבן ו ל עורבע[ט] A été érigée cette pierre à Aourba[at].  
..... עו [Il a récu].....

<sup>(1)</sup> *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1890, p. 35-42.

2. Hauteur, 0 m. 14; largeur, 0 m. 22.

טענא עבן זל[י]-  
ברנכ[ץ] בן עיש[ל]  
ו ב[ן] עמא עוע שנה שמן

*A été érigée cette pierre à [I]-  
bernicos, fils d'[Aïsal]-  
[ou, fils d'Atha]. Il a vécu années huit<sup>(1)</sup>.*

3. Dans un cartouche. Hauteur, 0 m. 13; largeur, 0 m. 20.  
Écriture et orthographe très altérées.

טן עב<sup>(2)</sup>[י]ו    *A été érigée cette pierre*  
לעב. . נש[לך]    *à Ab<sup>(3)</sup>. . [si]llec.*

4. Dans un cartouche. Hauteur, 0 m. 13; largeur, 0 m. 17.

טענא עב    *A été érigée cette pi-*  
ן ז לפוליע    *erre à Pulia,*  
הצדיקע    *la juste.*

On s'attendrait plutôt, d'après les habitudes de l'épigraphie néo-punique, à trouver ici un ethnique; néanmoins la lecture paraît bien probable, malgré la désinence en *a*.

5. Hauteur, 0 m. 10; largeur, 0 m. 20.

טנא אבן [זל]    *A été érigée cette pierre à*  
[צ]לכני בן יע[צ]    *Sulcni[us], fils de Jas-*  
כהען    *uctan.*

6. Dans un cartouche dont le haut est brisé. Hauteur actuelle, 0 m. 12; largeur, 0 m. 26.

[בן . . . ע. ע. עוע שנה]    *[fils de . . . . il a vécu années]*  
שמנם ושש    *quatre-vingt-six.*

<sup>(1)</sup> On שמנ[ם], « quatre-vingts ».

<sup>(2)</sup> Corr. עבן[ן]. Comparez plus bas, n° 9.

<sup>(3)</sup> On peut-être : לעבי « à mon père ».

7. Dans un cartouche brisé à droite et en bas. Hauteur, 0 m. 08; largeur, 0 m. 23.

[טג]ה עבן ז ל צלכני בן  
 . . . עוה שענת עמשם שלש

*A été érigée cette pierre à Sulcimi[us], fils de  
 . . . . . ; il a vécu années cinquante-trois.*

8. Dans un cartouche, dont le bas est brisé. Largeur, 0 m. 19; hauteur actuelle, 0 m. 08.

זל (2) עבן (1) [טג] A été érigée cette pierre à  
 . . . . .

Écriture très altérée.

9. Fragment. Hauteur, 0 m. 13; largeur, 0 m. 18.

. . . . . לכ עבן ז לכ . . . A été érigée cette pierre à K. . .  
 . . . [טג]ה [צר]ל בן גע[י] . . . . . fils de Ga[ius]. . . . .  
 טו (3) . . . . .

11. Dans un cartouche. Hauteur, 0 m. 09; largeur, 0 m. 19.

טענא עבן ז לצלכני A été érigée cette pierre à Sulcinius,  
 בן טהנבעל fils de Mutanbaal.

12. Dans un cartouche, brisé à gauche. Hauteur, 0 m. 115; largeur actuelle, 0 m. 13.

. . . . . גער נד[ער] Vœu qu'a voué. . . . .  
 בן גוד ל[בעל]ח fils de Goud à Baal Ham-  
 מן ברכא mon; il l'a béni.

A noter, ici comme au n° 14, l'emploi de la formule habituelle des ex-voto. La rencontre de cette formule et de formules funéraires

(1) Le texte porte טה. Cf. la première des inscriptions de Maktar, publiées plus haut.

(2) Le nun et le zain sont ligaturés. Cf. plus haut, n° 3.

(3) Ou peut-être בעל.

sur des inscriptions trouvées côte à côte, à Henchir-Meded comme à Maktar, amène à se demander si ces ex-voto n'auraient pas un caractère funéraire.

13. Fragment. Hauteur, 0 m. 135; largeur, 0 m. 12.

[טענה ע]בן ז ל] *A été érigée [cette pierre à]*  
 [נעי בן י]וליי] *Gaius, fils de J[ulius].*

14. Mutilée. Hauteur, 0 m. 12; largeur, 0 m. 185.

Au-dessus de l'inscription, un bas-relief brisé par le milieu représentant un homme amenant un taureau.

גדער אש נעד *Vœu qu'a vou-*  
 רא בעלאמי *é Baalami<sup>(1)</sup>*

.....

Pour la formule, comparez le n° 12.

15.

ברכבאל *Baricbaal,*  
 בן יו]לי *f[ils de Ju]lius.*

16. Stèle anépigraphie, brisée par le milieu. La partie inférieure manque. Hauteur, 0 m. 27; largeur, 0 m. 30.

Dans une niche en plein cintre supportée par deux colonnes, un personnage debout, vêtu d'une robe, tenant dans sa main droite levée une fleur de lis, dans sa gauche, ramenée sur sa poitrine, un flacon.

17. Fragment. Hauteur, 0 m. 15; largeur, 0 m. 12. Une femme, en haut relief, assise dans un fauteuil, tenant de ses deux mains sur ses genoux un enfant couché qui porte la main à son sein. La tête manque. On peut rapprocher de ce relief des terres cuites trouvées par le P. Delattre, qui représentent des femmes

(1) Sans doute un nom de femme.

tenant un poupon dans la même pose sur ses genoux. Peut-être faut-il voir dans ce personnage une déesse <sup>(1)</sup>.

18. Stèle anépigraphe brisée. La partie inférieure manque. Hauteur, 0 m. 35; largeur, 0 m. 18. Dans une *cella* formée de deux colonnes supportant un fronton avec architrave, un personnage debout, vêtu d'une toge, la main droite ramenée sur la poitrine, la gauche tombant le long du corps. Le fronton est surmonté d'un acrotère en forme de palmier terminé par une fleur de lotus; des deux côtés de ce palmier, deux dauphins affrontés, traités dans le même style que ceux qui se voient sur les stèles de Maklar.

Une sorte de plateau couvert de divers objets forme le couronnement de la stèle <sup>(2)</sup>.

Ces inscriptions apportent une nouvelle confirmation à l'opinion que nous avons déjà été amené à émettre, et d'après laquelle il y aurait eu, à l'époque romaine, une extension de la colonisation punique dans ces lieux qui n'en présentent pas de traces avant la conquête romaine.

Il faut adresser des remerciements à M. le lieutenant Rouget pour le service qu'il a rendu aux études africaines en relevant ces textes avec tant de soin et d'une façon si complète.

Ph. BERGER,

Membre du Comité.

<sup>(1)</sup> Voir *Corp. inscr. semit.*, I, 194.

<sup>(2)</sup> Comparez Ph. Berger, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1890, p. 35-42.



# UNE STATUETTE D'EPONA

DÉCOUVERTE

PRÈS DE NEVERS.

---

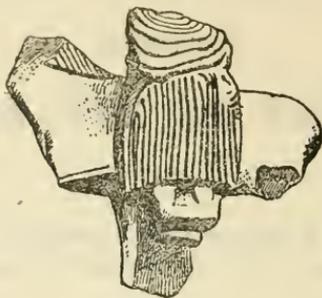
Rapport de M. Salomon Reinach, membre du Comité,  
sur une communication de M. de Saint-Venant, correspondant du Comité.

---

Notre correspondant à Nevers, M. de Saint-Venant, nous signale la découverte récente de quelques fragments antiques dans une carrière de pierre sise au lieu dit *La Boulaise*, à 11 kilomètres de Nevers et à 500 mètres au delà du hameau de Greux. Cette carrière est exploitée par M. E. Morlon, qui a fouillé en partie un ancien puits situé au Nord. Les débris retirés du puits comprennent des tuiles romaines à rebord, des tessons de vases romains, des morceaux d'enduits de stuc, etc. La pièce la plus importante est la statuette mutilée que reproduit la figure ci-jointe, exécutée d'après la photographie de M. de Saint-Venant. Elle a 0 m. 30 de longueur sur autant de hauteur, en y comprenant un petit pilier qui reliait le ventre du cheval à une tablette dont la partie antérieure, où les extrémités des sabots de devant font saillie, a été trouvée après coup et subsiste seule.

Cette statuette représente la déesse Epona, assise à gauche sur un cheval marchant à gauche, ce qui est peu ordinaire, car la plupart des Epona équestres sont assises à droite sur des chevaux marchant à droite, et il est presque sans exemple que la déesse soit assise à gauche sur une monture marchant dans le sens opposé. La tête d'Epona, qui était fixée par un tenon dans un trou cylindrique en haut du torse, a disparu; sa main gauche, seule conservée, tient un objet sphérique, sans doute un fruit, incisé de deux lignes qui se coupent. La partie inférieure du vêtement est disposée en petits

plis, détail dont je ne connais pas encore d'exemple dans cette nombreuse série de figurines. Les pieds sont posés sur une planchette, suivant un dispositif souvent indiqué dans les images d'Epona, de pierre ou de terre cuite, tant en ronde bosse qu'en relief.



Fragment de statuette de la déesse Epona.

J'ai publié, en 1895, un catalogue illustré des représentations d'Epona et deux compléments à ce catalogue en 1898 et en 1899<sup>(1)</sup>. La dernière liste dressée par moi comprend 75 exemplaires du type d'Epona équestre, 23 du type d'Epona assise entre des chevaux et une trentaine d'inscriptions où paraît le nom de cette divinité. La Nièvre n'avait donné jusqu'à présent que des inscriptions, découvertes à Entrains<sup>(2)</sup>; la statuette communiquée par M. de Saint-Venant est la première que l'on signale dans ce département. Mais le culte d'Epona était si répandu et ses monuments si nombreux, que le dernier catalogue publié en 1899 est déjà fort incomplet. Voici les exemplaires dont j'ai eu connaissance depuis et dont plusieurs sont encore inédits :

CÔTE-D'OR. — Bas-relief en pierre, découvert à Mâlain; la déesse est assise à droite sur un cheval marchant à droite et tend une patère à un poulain<sup>(3)</sup>.

EURE. — Terre cuite blancheÉ d'caquelon, découverte en 1855

<sup>(1)</sup> *Revue archéologique*, 1895, t. I, p. 163; 1898, t. II, p. 187; 1899, t. II, p. 62.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, 1898, t. II, p. 199.

<sup>(3)</sup> *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, t. LVIII, p. 101, sans illustration.

et perdue depuis. Inédite, connue seulement par une mention de Le Prévost<sup>(1)</sup>.

MARNE. — Bas-relief, découvert à Reims en 1897, conservé au Musée. Epona assise à droite, avec corne d'abondance, sur un cheval allant à droite<sup>(2)</sup>.

MARNE (HAUTE-). — Bas-relief, découvert au Châtelet près de Saint-Dizier, appartenant à M. Colson. Epona assise à droite sur un cheval allant à droite. Inédit.

SEINE-ET-MARNE. — Statuette de terre cuite blanche, découverte à Meaux; la déesse est assise à droite sur un cheval marchant à droite<sup>(3)</sup>.

ORAN. — Bas-relief, découvert à Saint-Leu. Epona assise entre deux chevaux<sup>(4)</sup>.

Je sais, en outre, qu'il existe plusieurs images inédites d'Epona à Arlon et à Luxembourg, et je possède la photographie d'un groupe important représentant Epona assise entre des chevaux, surmonté d'une dédicace en grec, qui a été trouvé en Bulgarie et est entré récemment au Musée de Sofia<sup>(5)</sup>.

Salomon REINACH,

Membre du Comité.

(1) Cf. *Revue archéologique*, 1901, t. I, p. 165.

(2) *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. LVIII, p. 370, sans gravure.

(3) *Revue des Études anciennes*, 1901, p. 143, avec croquis.

(4) *Revue archéologique*, 1900, t. II, p. 260.

(5) L'Epona de Rouillac (Charente), citée dans la *Revue archéologique* de 1899 (t. II, p. 62), a été publiée depuis dans le même recueil, 1901, t. I, p. 282.

NOTE  
SUR  
QUELQUES MOSAÏQUES ROMAINES  
DE PROVENCE,

PAR M. GAUCKLER,  
Membre non résidant du Comité.

---

Au cours d'un voyage d'études que je viens de faire en Provence, j'ai eu l'occasion d'examiner plusieurs mosaïques romaines encore inédites, ou qui ne sont connues jusqu'ici que sous une fausse attribution.

I

Le musée d'Arles vient de s'enrichir d'une œuvre aussi remarquable par son état de conservation que par sa valeur artistique; découverte à Trinquetaille au mois d'octobre 1900, enlevée par les soins d'un mosaïste de Nîmes, elle est exposée au public depuis le 15 juillet de cette année.

C'est un tableau carré mesurant, avec la bordure, 2 m. 10 de côté; il se détachait au centre d'un vaste pavement blanc tout uni; il est bordé d'une simple torsade et d'une rangée de triangles alternés blancs et noirs. Il représente Europe traversant la mer sur le dos du taureau.

Le sujet est banal, et la manière dont il est traité n'offre aucune particularité nouvelle. La jeune fille, vue de face, est à demi couchée sur sa monture, sur laquelle elle s'appuie de la main droite; la main gauche levée retient l'extrémité supérieure d'une longue écharpe jaune à reflets pourpres, qui flotte d'abord au gré du vent et se gonfle comme une voile au-dessus de la tête d'Europe, puis retombe en courbe gracieuse sur les reins et les jambes qu'elle

enveloppe de ses plis, laissant le torse nu. Cette disposition des draperies est caractéristique des Néréides avec lesquelles Europe est souvent groupée, mais dont elle se distingue par ce détail, que le taureau qu'elle chevauche n'est jamais un taureau marin<sup>(1)</sup>. Les bras sont chargés de bracelets; deux rubans pourpres traversent la poitrine en diagonale et se croisent entre les seins qu'ils soulignent.

Le taureau, tout blanc, se présente de trois quarts, emportant son précieux fardeau dans une galopade éperdue; il vole pour ainsi dire à la surface des flots, dans lesquels son arrière-train seul enfonce légèrement.

Ce groupe peut être comparé à celui de la mosaïque de Palastrina, aujourd'hui conservée au palais Barberini, à Rome<sup>(2)</sup>, dont il forme en quelque sorte la contre-partie, présentant de face Europe et sa monture qui, dans l'autre tableau, sont figurées de dos.

L'œuvre est d'un excellent style, à la fois sobre et ferme : l'élan du taureau qui galope est rendu avec une remarquable vigueur; le coloris est habilement nuancé dans une gamme très simple. Le mosaïste n'avait guère à sa disposition que des cubes de marbre, assez gros, qu'il a su grouper avec art. Les couleurs sont vives, mais peu variées. La série des tons jaunes et rouges est assez riche; par contre, il n'y a qu'un seul vert, fait de ce marbre d'un azur éclatant qui a été récemment encore employé pour les mosaïques de la cathédrale et les placages de la façade de la bibliothèque publique à Marseille. L'artiste n'a eu besoin de pâtes de verre que pour les bleus foncés qui lui servent à cerner les contours, à déli-

(1) Une belle mosaïque, découverte en 1860, à proximité de la cathédrale d'Aquilée, et conservée au château de Monastero, près d'Aquilée, représente une jeune fille chevauchant, sur les flots de la mer, un taureau que conduit par une laisse fleurie un Eros agitant une torche enflammée. Le groupe est précédé d'un monstre marin barbu, Poseidon ou simple Triton. L'on a pu se demander si ce tableau représentait l'enlèvement d'Europe, mais l'arrière-train du taureau se termine par deux queues de poisson, et cette particularité me paraît suffire à rendre inadmissible une semblable hypothèse. (Cf. à ce sujet : Overbeck, *Kunstmythologie*, 1<sup>re</sup> partie, t. I, (Zeus), p. 456 et suiv., avec la bibliographie de la question.)

(2) Cf. O. Jahn, *Die Entführung der Europa*, dans les *Denkschrift. der Wien. Akademie : Phil. histor. Klasse*, 1870, 19, 1-54 et pl. II; et Overbeck, *Griechische Kunstmythologie*, 1<sup>re</sup> partie, t. I, (Zeus), p. 454, n° 41, avec la bibliographie.

miter les ombres avec plus de moelleux et de douceur que ne pourraient le faire des lignes de marbre noir. Les bracelets sont également dessinés en cubes de verre transparent très légèrement teintés, dont l'éclat étincelant contraste avec les tons mats des cubes de marbre et figure à merveille le chatolement des gemmes.

Ces smalts étaient pour la plupart désagrégés : le restaurateur a cru bien faire de les remplacer par des pâtes de verre modernes entremêlées de cubes dorés; il a commis ainsi un anachronisme sur lequel je crois devoir insister ici, car cette réparation maladroite pourrait égarer les savants qui étudient la technique des mosaïques et la question, encore si controversée, de l'origine et de la première apparition des cubes d'or dans les pavements historiés; le mosaïste nîmois a été trompé, comme il arrive souvent, par l'irisation superficielle qui recouvrait les smalts fortement attaqués par les acides organiques du sol. Je me suis fait présenter les débris des cubes antiques qui ont été remplacés, et j'ai pu me convaincre de son erreur. La mosaïque d'Arles remonte à une très bonne époque et ne me semble, en tout cas, pas postérieure au règne d'Hadrien. Or, je ne connais aucun exemple de cubes dorés employés dans une mosaïque quelconque avant le 11<sup>e</sup> siècle.

Elle est parfaitement conservée, à part un petit accroc au bout de l'écharpe, accident qui fut réparé dès l'antiquité, d'une façon très visible et fort maladroite, avec de simples cubes de marbre blanc.

Il est à souhaiter que cette intéressante œuvre d'art soit photographiée le plus tôt possible et puisse être publiée à bref délai avec tout le soin qu'elle mérite.

## II

Le musée d'Aix renferme un assez grand nombre de mosaïques, mais ce sont, la plupart du temps, de simples échantillons de pavements à motifs géométriques sans grand intérêt.

La seule pièce vraiment remarquable, découverte près de Saint-Sauveur<sup>(1)</sup>, est signalée dans l'*Annuaire des musées scientifiques et archéologiques des départements* (année 1900), sous la dénomination erronée d'Apollon Musagète.

(1) N° 368 du Catalogue.

Elle représente, en réalité, Orphée charmant les animaux<sup>(1)</sup>; mais ce sujet, si fréquemment reproduit sur les pavements antiques<sup>(2)</sup>, est traité ici d'une manière assez originale et qui s'éloigne sensiblement du type courant : c'est ce qui explique comment une confusion a pu se produire. Au lieu d'être figuré, comme à l'ordinaire, assis sur un rocher au pied d'un arbre, entouré d'animaux divers, Orphée se tient ici debout, à gauche du tableau, les cheveux ceints d'une couronne de lauriers, le corps vêtu d'une longue robe de gaze brodée, presque transparente, qui voile à peine ses formes féminines, et d'un manteau de couleur plus sombre rejeté derrière les épaules. La tête légèrement inclinée de côté, le corps un peu cambré, il s'avance lentement en dansant vers la droite, comme entraîné par le rythme de la mélodie qu'il tire de l'heptacorde. Devant lui, un écureuil qui se dresse sur ses pattes de derrière, une perdrix et une pie perchées sur des rochers étagés, l'écoutent immobiles, captivés par les sons de l'instrument.

Le tableau, carré, est encadré d'une torsade, d'un bandeau en damier et de deux filets noirs. Il devait occuper le centre d'un pavement plus étendu, sur lequel je n'ai malheureusement pas pu me procurer le moindre renseignement; l'on est donc réduit à se prononcer sur la date de cette œuvre d'art, uniquement d'après la manière dont elle est rendue, ce qui est un critérium bien insuffisant.

Elle n'est faite que de cubes de marbres, d'un coloris assez terne et peu varié. Les tons bleus, que peuvent seules donner les pâtes de verre, font entièrement défaut. Il n'y a qu'un vert, de nuance olive, et sans éclat. Aussi le tableau produit-il, à première vue, une impression peu favorable. Il est cependant bien dessiné et d'un bon style : c'est, à ce qu'il me semble, la copie d'une œuvre de valeur, reproduite, à l'époque des Antonins, par un artiste de second ordre, qui ne disposait, pour échantillonner sa palette, que de ressources locales fort insuffisantes.

Les trois belles mosaïques découvertes à Aix à la fin du xviii<sup>e</sup>

(1) Cf. Waagen, *Archaeol. Anzeiger*, 1856, t. XIV, p. 206, cité dans le *Lexikon* de Roscher, au mot *Orpheus*, col. 1191.

(2) La liste des mosaïques d'Orphée, récemment donnée dans le *Lexikon* de Roscher, *loc. cit.*, colonne 1189 et suiv. (année 1901), est loin d'être complète, bien que déjà très longue.

siècle et décrites par Calvet<sup>(1)</sup> ont été détruites, on le sait, peu de temps après leur découverte. Pour l'une d'elles au moins, celle qui représentait Darès et Entelle après le combat du ceste<sup>(2)</sup>, cette perte vient d'être réparée par la trouvaille de la belle mosaïque de Villelaure, qui sort certainement du même atelier<sup>(3)</sup>. Les pavements de la ville romaine déblayée en partie l'an dernier à cet endroit ont déjà fait l'objet de deux notes de M. de Villefosse<sup>(4)</sup>, et d'une étude de M. G. Lafaye<sup>(5)</sup>; ils viennent d'être enlevés et montés sur ciment par un mosaïste italien. Le vœu exprimé par M. de Villefosse a donc reçu un commencement de satisfaction : il serait à souhaiter qu'un musée de l'État, et de préférence le Louvre, fût bientôt appelé à bénéficier de cette belle trouvaille; surtout, il serait fort utile de reprendre les fouilles commencées avec tant de succès l'an dernier, et d'assurer le déblaiement méthodique et complet de l'opulente villa dont on n'a encore exploré qu'une petite partie. L'on peut s'attendre à faire de nouvelles trouvailles aussi importantes que les premières, et, en tout cas, il paraît indispensable de relever le plan de l'édifice afin d'en déterminer le caractère. Les parties mises au jour jusqu'ici offrent de grandes analogies avec les chambres de la villa des *Labrù*, à Uthina (Oudna). Je crois les deux constructions à peu près contemporaines, datant toutes deux du règne d'Hadrien. Le style des bordures qui encadrent les divers pavements est caractéristique des premières années du second siècle de notre ère, au plus tard.

<sup>(1)</sup> Les acteurs comiques; Thésée et le Minotaure; Darès et Entelle. — Cf. «Dissertation sur les mosaïques des anciens et plus particulièrement sur celles qui ont été découvertes, près de la ville d'Aix en Provence, au mois de juin 1790,» manuscrit conservé à la bibliothèque d'Avignon; Labande, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Avignon*, t. II, p. 381; *Manuscrits de Calvet*, t. II, fol. 215. Une copie de cette même dissertation, accompagnée de deux planches, est conservée à la bibliothèque de Marseille. Les renseignements de Calvet ont été utilisés par Artaud, qui a publié les trois mosaïques dans l'album accompagnant son ouvrage sur *Les mosaïques de Lyon et du Midi de la France*, p. 99 et suiv., et pl. XLVII, XLVIII et XLIX.

<sup>(2)</sup> Virgile, *Aen.*, l. v, vers 363 et suiv.

<sup>(3)</sup> Cet atelier devait être établi à Aix : Villelaure, quoique située dans le département de Vaucluse, est bien plus rapprochée d'Aix que d'Avignon.

<sup>(4)</sup> *Bulletin de la Soc. des antiquaires de France*, 1900, p. 167; et mieux, *Bulletin archéolog. du Comité*, 1900, p. cxiii, d'après la communication accompagnée d'aquarelles de M. Labande.

<sup>(5)</sup> *Bulletin de la Soc. des antiquaires de France*, 1901, p. 117 et suiv. La mosaïque de Darès et Entelle est reproduite à la p. 119.

Je dois à l'obligeant accueil de M. Labande, d'avoir pu étudier à loisir les mosaïques du musée Calvet, d'Avignon, dont il est le conservateur.

Deux d'entre elles ont une réelle importance et mériteraient d'être mieux connues qu'elles ne le sont jusqu'ici : la mosaïque de Narcisse, qui est exposée au public depuis quarante-deux ans, n'est même pas signalée dans la liste des représentations figurées que M. Greve a récemment dressée dans le *Lexikon* de Roscher<sup>(1)</sup>; la mosaïque d'Hercule n'a jamais été photographiée. D'ailleurs, il n'existe pas encore de catalogue, même sommaire, du musée archéologique d'Avignon. Les seuls renseignements que l'on puisse se procurer sur cette intéressante collection sont ceux qui ont été consignés par M. Labande dans la dernière édition du *Guide Joanne*.

La mosaïque de Narcisse, découverte en 1858 à Vaison, dans la propriété de M. Denis Alègre, et installée dans la salle des Illustrations vauchusiennes, a malheureusement été restaurée sans discrétion. C'est un pavement carré, mesurant 4 m. 50 de côté et divisé par des torsades en nombreux compartiments : au centre, un tableau carré figure Narcisse nonchalamment étendu sur un rocher, au bord d'une source où se reflète son image; au pourtour, douze autres compartiments, de dimensions moitié moindres, renferment des hippocampes aux quatre coins, des griffons sur les côtés, des oiseaux en bas et au sommet, fortement restaurés. Enfin, dans le dessin rectangulaire de la bordure sont encore ménagés vingt compartiments moitié moindres, tous ornés de sujets différents, vases, arbres, fleurs, poissons, feuilles. Cette bordure a été refaite presque entièrement au gré de la libre fantaisie des mosaïstes modernes<sup>(2)</sup>; aussi ne doit-on pas s'étonner d'y rencontrer des motifs banaux, incohérents, et dont quelques-uns constituent de véritables anachronismes, telle, par exemple, une croix entrelacée, dont la forme très serrée, caractéristique d'une basse époque, pourrait tromper sur la date du pavement et le faire re-

(1) Article *Narkissos*, colonnes 16 et suiv.

(2) La mosaïque a été restaurée en 1861 par MM. Mora et Cristofoli, qui ont cru devoir signer leur œuvre!

porter à une date bien postérieure à celle qu'il me paraît légitime de lui attribuer.

La mosaïque de Vaison a été exécutée, comme la plupart de celles qui ont été découvertes dans la même région, au temps des premiers Antonins. C'est, je crois, la seule réplique en mosaïque connue jusqu'ici d'un motif hellénistique qui était fort en vogue au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, et que répètent notamment à satiété les fresques de Pompéi<sup>(1)</sup>.

L'œuvre est d'une exécution médiocre, et les restaurations qu'on lui a fait subir, à l'aide de smalts italiens aux tons criards et faux, n'ont certes pas contribué à en augmenter la valeur artistique!

La mosaïque d'Hercule a été découverte, en 1884, dans le jardin des frères Maristes, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, acquise la même année et transportée au musée Calvet, où le tableau central est seul exposé au public; les motifs décoratifs du pourtour et les deux seuils reposent en paix, depuis quinze ans, dans des caisses qui n'ont pas encore été déclouées et ne le seront probablement pas de sitôt : *requiescunt in pace ad æternum!*

Voici comment le catalogue manuscrit du musée Calvet (section archéologique) décrit cette œuvre d'art, sous le numéro 285, page 240 :

« Le sujet principal, circonscrit dans un carré entouré d'une belle torsade aux couleurs nuancées, représente Hercule ayant sur l'épaule la dépouille du lion de Némée, tenant sa massue de la main gauche et prenant de la droite la main d'Hébé (*sic*). Un autel rustique sépare les deux personnages. Le reste de la mosaïque n'offre que des ornements, mais d'un joli dessin, sauf aux deux extrémités du rectangle qui, correspondant à des portes, sont décorées, l'une, de deux panthères affrontées soutenant un vase, et l'autre, de deux dauphins. Le pavement mesurait 6 m. 65 de longueur sur 3 m. 40 de largeur. »

Le *Guide Joanne* désigne ainsi cette même mosaïque : « Persée, sous la figure d'Hercule, délivrant Andromède ».

Ce tableau représente, en réalité, la délivrance d'Hésione, ainsi

<sup>(1)</sup> Cf. Helbig, *Wandgemaelde*, n° 1238-1367; voir dans le *Bullettino*, 1875, p. 239; 1876, p. 26, 100 et 230; 1879, p. 265; 1883, p. 201; 1884, p. 106; 1885, p. 258. — *Roemische Mittheil.*, 1887, p. 118; 1889, p. 118; 1890, p. 570, etc.

que l'avait déjà reconnu M. de Villefosse dans une remarque incidente faite à propos de la découverte d'une autre mosaïque purement ornementale, trouvée au même endroit en 1895<sup>(1)</sup>.

Hercule, debout au premier plan et à gauche du tableau, se détache sur le fond gris d'un grand rocher qui rappelle peut-être le mur qu'Athéna et les Troyens construisirent pour lui servir d'abri dans sa lutte contre le dragon : celui-ci gît à ses pieds, la gueule largement ouverte, dardant encore sa langue fourchue contre Hésione, à laquelle le héros tend la main pour l'aider à descendre de sa prison. Il n'y a pas trace de l'autel rustique que décrit le catalogue manuscrit.

La mosaïque est d'un travail très médiocre, qui paraît d'autant plus grossier que le mosaïste ne disposait que de cubes de marbre d'une gamme de tons extrêmement restreinte. N'ayant ni bleus, ni verts, il s'est vu forcé d'accuser les ombres et de cerner les contours des figures au moyen de cubes de marbre noir, qui donnent beaucoup de rudesse à un dessin d'ailleurs assez correct. Toute opposition de tons étant forcément impossible, les bruns, les rouges et les jaunes, qui sont à peu près les seules nuances employées, se font tort par leur juxtaposition et se confondent en une teinte neutre jaunâtre, fort désagréable à l'œil.

Ces défauts, qui tiennent plus encore aux conditions désavantageuses où se trouvait placé le mosaïste qu'à son manque d'habileté, ne doivent pas faire oublier l'intérêt archéologique qui s'attache à la mosaïque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Seule de son espèce jusqu'ici, elle se rattache à une série assez restreinte, qui comprend quelques peintures murales de Pompéi et d'Herculanum, des pierres gravées, des bas-reliefs, et la mosaïque de la villa Albani, où Hercule, après avoir abattu le monstre à coups de flèches, regarde tranquillement Télamon occupé à détacher les liens d'Hésione<sup>(2)</sup>.

Elle mérite, en tout cas, d'être publiée, ou tout au moins photographiée.

#### IV

J'ai trouvé, à la bibliothèque de Carpentras, le dessin, très exac-

<sup>(1)</sup> Cf. *Bullet. archéolog. du Comité*, 1895, p. xxxix.

<sup>(2)</sup> Cf. Helbig, *Musées de Rome*, t. II, p. 89, n° 848. Pour les représentations figurées de la délivrance d'Hésione, cf. en dernier lieu l'article de Drexler dans le *Lexikon* de Roscher, col. 2593 et suiv., avec toute la bibliographie.

tement dressé à l'échelle du  $1/20^{\circ}$  par MM. Lazare frères, d'un grand pavement décoratif qui fut découvert vers 1860 rue du Ferron, et dont le musée conserve encore quelques fragments.

Cette mosaïque, en fort bon état, occupait une chambre rectangulaire de 6 mètres de longueur sur 3 de largeur, s'ouvrant par une seule porte sur l'un des petits côtés. Le seuil était décoré d'une grecque compliquée, noire sur blanc, en forme de labyrinthe. Le pavement de la chambre se composait de deux parties : à l'entrée, un motif étoilé, noir et blanc, obtenu par la combinaison de deux systèmes de circonférences, égales et tangentes, lesquelles ont mêmes points de tangence et centres différents; ce motif, très simple, est encadré d'une bordure élégante et habilement nuancée de jaune, de rose et de noir, qui figure des rinceaux d'acanthé d'où jaillissent des thyrses de roseaux en fleurs, et des fleurons à quatre ou huit pétales; au milieu de chaque côté est figurée une corbeille d'où sortent les rinceaux; aux quatre angles, un bouquet de feuilles d'eau.

Le fond de la pièce est simplement décoré d'un motif hexagonal en nid d'abeilles, noir sur blanc; l'espace rectangulaire ainsi délimité semble indiquer la place d'un lit qui aurait été disposé en largeur à l'opposite de la porte d'entrée.

Le style de cette mosaïque, faite de gros cubes de marbre, est d'une élégante sobriété, qui permet de le dater d'une très bonne époque. L'on pourrait objecter sans doute la disposition bizarre du pavement, où la partie traitée avec le plus de soin est précisément l'accessoire. Ce manque de logique ne paraît-il pas l'indice d'une époque de décadence? Il faut remarquer cependant que cette disposition est moins absurde qu'elle n'en a l'air de prime abord; que dans une pièce qui doit être divisée en plusieurs compartiments distincts, par exemple une chambre à coucher avec alcôve, la partie la plus importante du pavement, celle qui doit retenir l'attention, est celle qui indique et souligne ces divisions. Nous n'avons pas ici affaire à une œuvre d'art en trompe l'œil, pastiche plus ou moins habile d'un tableau peint, mais à un pavement d'usage dont le principal mérite doit être de s'harmoniser avec les dispositions architecturales et la destination de la pièce qu'il occupe.

Il n'est pas rare de rencontrer des pavements de ce genre dans des villas romaines du second et même du premier siècle de notre ère. Une maison de l'antique Hadrumète (Sousse en Tunisie), dé-

blayée en partie par M. Gouvet en 1899, présente, à côté de chambres luxueusement ornées de sujets figurés et de groupes du meilleur style, une grande salle avec exèdre divisée en trois parties par deux colonnades, et dont les divisions sont tracées sur le sol par de très élégantes bordures aux vives couleurs, tandis que le pavement central est simplement orné d'hexagones ou de losanges se combinant avec des carrés pour figurer des cubes, le tout noir sur fond blanc.

D'autre part, les pavements analogues à celui de Carpentras étaient infiniment moins coûteux à établir qu'un tableau de grandes dimensions; aussi devaient-ils suffire à satisfaire de bons bourgeois romains, propriétaires soucieux de concilier leurs tendances artistiques avec les principes d'une sage économie!

Les quelques observations qui précèdent, et que je pourrais aisément multiplier, n'ont d'autre but que d'apporter un nouvel argument à l'appui de la thèse qu'a récemment soutenue M. Müntz au Congrès des académies, en préconisant la publication d'un *Corpus* des mosaïques.

Les musées et les collections particulières de France renferment, en fait de pavements historiés romains, de véritables richesses archéologiques, qui demeurent ignorées des historiens de l'art<sup>(1)</sup>.

Parmi ces œuvres d'art, les unes sont inconnues parce qu'elles sont inédites, — qu'elles soient exposées au public ou qu'elles restent empilées dans des caisses au fond d'un magasin — d'autres parce que les renseignements qui les concernent sont dispersés et comme enfouis dans vingt revues diverses que bien peu de particuliers, et même bien peu de bibliothèques publiques, peuvent arriver à réunir.

Aussi la science tourne-t-elle dans le même cercle au lieu de progresser. Les erreurs que l'on rectifie se reproduisent après comme avant; l'exemple de la mosaïque d'Hercule au musée Calvet me paraît bien typique à cet égard.

Cependant il ne serait difficile, ni même coûteux, de réunir

<sup>(1)</sup> A ce point de vue, la France n'a rien de plus à se reprocher que l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et même l'Allemagne. J'ai vu cette année, dans les musées de Trèves et de Cologne, des mosaïques de premier ordre, découvertes depuis dix ans et plus, et qui n'ont jamais été publiées.

dans une même publication toutes les mosaïques romaines qui ont été découvertes en France; de dresser un inventaire sommaire mais précis de tous les pavements décoratifs à motifs inanimés; de donner une description détaillée, avec planches à l'appui, des tableaux les plus importants et des scènes figurées, et même une reproduction des planches concernant des mosaïques, aujourd'hui disparues, qui n'ont été publiées que dans des ouvrages très coûteux et presque introuvables aujourd'hui.

Cet album, qui pourrait être publié à très bref délai, formerait l'embryon du *Recueil général des mosaïques* projeté; et la France qui, grâce à M. Müntz, a eu le mérite de proposer une publication si utile, pourrait, en prêchant d'exemple, et sans attendre les effets, peut-être bien lents à se produire, d'une entente internationale, garder pour elle-même tout l'honneur d'une initiative qui serait certainement féconde en résultats.

P. GAUCKLER,

Membre non résidant du Comité.

# FOUILLES

## DANS L'ÉGLISE DE SAINT-LAURENT, PRÈS LANGEAIS (INDRE-ET-LOIRE),

PAR M. OCTAVE BOBEAU,  
Correspondant du Comité, à Langeais.

---

Le village de Saint-Laurent est situé dans la vallée de la Roumer, à une très faible distance de l'embouchure de ce petit cours d'eau qui se jette dans la Loire à Langeais. L'ancienneté de son origine est attestée par divers vestiges archéologiques, entre autres par les restes de sa vieille église dont une notable partie remonte à la période romane antérieure à l'an mil. Cet intéressant édifice qui cessa d'appartenir au culte à la Révolution, fut vendu comme bien national le 28 janvier 1798<sup>(1)</sup>. Jusqu'à cette dernière période, cette petite localité, malgré sa situation très voisine de Langeais, forma une paroisse distincte dont l'église, placée sous le vocable de saint Laurent et érigée de bonne heure en prieuré, dépendait de l'abbaye de Beaulieu, près Loches.

Nous trouvons trace de l'autonomie paroissiale de Saint-Laurent vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, dans une bulle du pape Alexandre III confirmant au curé les droits dont ses prédécesseurs avaient joui sur les sépultures, les processions et les offrandes des fidèles. Mais nous n'avons pu découvrir, malgré toutes nos recherches, aucun texte précis nous éclairant sur la date de fondation de cette église. Aussi, sans les éléments apportés par des fouilles importantes que nous y avons pratiquées, serions-nous encore dans l'incertitude pour déterminer la période dans laquelle nous devons la classer.

Depuis la Révolution, l'église de Saint-Laurent a été transformée

<sup>(1)</sup> Carré de Busserolles, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire*, t. IV, p. 17.

en servitudes agricoles. Malgré ce changement de destination et un violent incendie qui y éclata en 1861, le monument est resté suffisamment intact pour en permettre encore une étude très fructueuse. La disparition d'éléments fort intéressants est évidemment à déplorer, mais il est juste aussi de dire que si les tribulations diverses subies par l'édifice eurent de funestes résultats, par une heureuse compensation, elles débarrassèrent la surface des murs des enduits, plâtras et badigeons qui cachaient des reprises de différentes époques et empêchaient de constater les additions successives faites au monument primitif.

Tel qu'il existe actuellement, le vaisseau de cette vieille église rurale, avec son architecture simple, ses remaniements tangibles et dépourvus de complication, constitue un précieux enseignement dont je vais essayer d'exposer ici le sens avec clarté. En y joignant la description de mes fouilles, l'interprétation des divers éléments qu'elles ont apportés, et enfin le résultat des comparaisons faites entre le monument que nous étudions et plusieurs autres de notre région, ayant des caractères analogues, peut-être dans mes conclusions atteindrai-je le but que je me suis proposé : d'apporter ma modeste contribution à l'histoire archéologique de la période romane antérieure au XI<sup>e</sup> siècle.

La Touraine possède encore, répartis sur son sol, un grand nombre de vestiges appartenant à ces époques mal connues, comprises entre la fin du bas-empire romain et l'an mil. Aucun de ces monuments, il est vrai, ne nous est parvenu complet, tous ayant été agrandis ou modifiés à différentes dates. Aussi, pour que leur étude devienne profitable, est-il nécessaire d'y procéder avec méthode et prudence, en cherchant la vérité non dans les faits fournis par un monument pris isolément, mais, pour la même région, dans un ensemble judicieusement choisi et soigneusement étudié.

A partir de la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle, jusque dans les premières années du X<sup>e</sup>, la Touraine eut à subir les invasions successives des Normands qui la couvrirent de ruines et de calamités. La plupart des monuments existant alors, surtout les édifices religieux, durent être en partie détruits ou du moins fort éprouvés; c'est pourquoi, dans notre région, nous trouvons tous les vestiges qui nous restent de ces périodes, englobés dans des restaurations portant le plus souvent les caractères de la renaissance architecturale du XI<sup>e</sup> siècle. Il était donc nécessaire dans le travail que nous

avons entrepris, d'étudier avec le même soin les éléments antérieurs à l'an mil et ceux de la période suivante, afin de chercher à mettre en évidence les liens de transition qui les unissent et les modifications progressivement accomplies.

Afin de présenter clairement les faits que nous avons à soumettre au lecteur, nous les diviserons en deux chapitres : le premier contenant la description et la discussion des caractères apparents du monument dont nous faisons l'étude; le second consacré au compte rendu de nos fouilles et à l'examen des renseignements qu'elles nous ont fournis.

## I. — DESCRIPTION DE L'ÉGLISE DE SAINT-LAURENT.

Le plan actuel de l'église de Saint-Laurent affecte la forme d'une croix latine. Son vaisseau se compose : d'un vestibule ou narthex; d'une nef rectangulaire, d'un transept dont les deux bras portent chacun une absidiole assez profonde et d'un chœur terminé par une abside en hémicycle (fig. 1, p. 350).

Le narthex qui précède la nef est formé par le prolongement des murs de cette dernière, par la façade en pignon de l'édifice et par un mur de refend percé d'une large porte cintrée établissant communication avec l'intérieur de la nef. Ce mur de refend d'une épaisseur de 0 m. 50 au-dessus de ses substructions et bâti en moellons très irréguliers est d'une date relativement moderne. Son élévation a bouché la moitié d'une fenêtre de la nef, ce qui prouve son origine plus récente. Je suis même porté à croire, en raison des caractères de sa maçonnerie et de son arcade, que son ancienneté ne va pas au delà du xvii<sup>e</sup> siècle.

Les murs latéraux de ce narthex, construits comme il vient d'être dit, dans le prolongement de ceux de la nef et sur le même plan, sont de même épaisseur (0 m. 75), mais d'une époque moins ancienne. Ils sont bâtis comme eux en petit appareil qui, dans ces derniers, devient beaucoup plus irrégulier et se compose de matériaux dont les dimensions sont très disparates. De plus, leur jonction qui s'effectue au commencement de la nef, près du mur de refend dont il vient d'être question, est faite par une reprise irrégulière prouvant que les deux parties ne sont pas du même jet et que l'une n'est qu'une addition faite postérieurement à l'autre.

La façade en pignon de l'édifice est, elle aussi, construite en

petit appareil à sa partie supérieure; mais, à partir du sol jusqu'à une certaine hauteur, les assises de ce dernier alternent avec quelques chaînes de moyen appareil. Ces chaînes de moyen appareil sont bâties à gros joints, larges de 0 m. 04 à 0 m. 05,

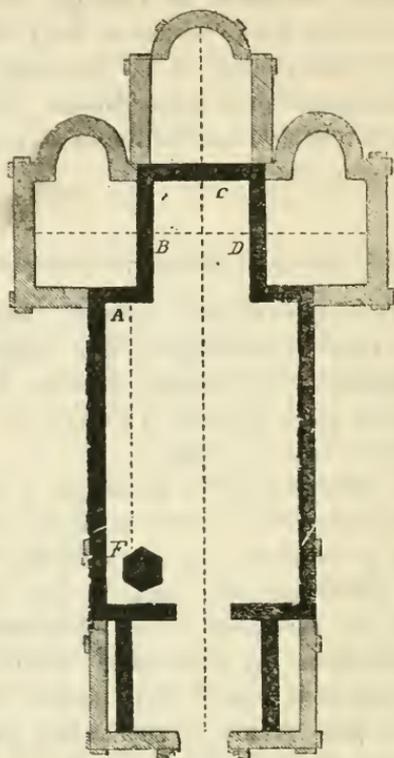


Fig. 1. — Plan de l'église de Saint-Laurent.

aplatis au fer et passés à la pointe dans leur pourtour. Ces joints très caractéristiques sont ceux que nous qualifions en Touraine de *martiniens*, en souvenir de la variété qui existe à Tours sur l'un des vestiges encore existants de la basilique de Saint-Martin : la tour dite de *Charlemagne*, qui fut édiflée, non pas sous le règne du grand empereur, mais comme on l'admet généralement au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, par Hervé, trésorier de la célèbre église <sup>(1)</sup>.

(1) La basilique, détruite par un incendie en 994, fut reconstruite par Hervé

Ces gros joints se rencontrent aussi sur les murs latéraux du vestibule, surtout jusqu'à la jonction de ces derniers avec ceux de la nef, encadrant des pierres de moyennes et petites dimensions. Cette particularité indique, elle aussi, avec les reprises irrégulières déjà signalées, que toute cette partie du monument, c'est-à-dire la façade et les murs latéraux du vestibule, sont d'une autre époque que la nef dont les murs, du reste, n'offrent pas les mêmes caractères.

À la façade a été appliqué un portail roman à trois voussures de date visiblement moins ancienne. Son élévation a déterminé en effet l'occlusion partielle d'une fenêtre qui surmontait l'entrée antérieure; de plus, l'ornementation de l'arc supérieur et des chapiteaux, les joints étroits, saillants et triangulaires, qui unissent les claveaux, indiquent nettement, pour notre région, le milieu du *xii<sup>e</sup>* siècle. (Pl. XXVI.)

La nef, comme nous le verrons plus loin, représente la partie la plus ancienne de l'édifice. Elle est bâtie en petit appareil assez barbare formant des assises d'une certaine régularité, séparées par des lits épais de mortier, sans chaînes de briques, comme la plupart des nombreux vestiges de la période romane antérieure au *xi<sup>e</sup>* siècle, répartis dans l'étendue de notre département. Notons aussi, dans cet appareil de la nef, l'espacement très prononcé compris entre chaque parement.

Une étude attentive de ces vestiges me permet, en négligeant quelques exceptions, de généraliser les caractères apparents de leur petit appareil et de les ramener à deux types principaux.

Le petit appareil de la nef de notre église de Saint-Laurent est caractérisé par les larges espaces remplis de mortier qui séparent horizontalement et perpendiculairement chaque parement, et par son aspect assez barbare. (Pl. XXVII.)

Le petit appareil du vieux donjon de Langeais, bâti vers 984, par Foulques Nerra<sup>(1)</sup>, présente un type différent du précédent et dont la caractéristique est une barbarie moins grande et un rapprochement plus complet et plus régulier de ses parements.

Mais il est nécessaire que les comparaisons analogues à celles que

et à ses frais. La dédicace en fut faite en 1014. (Chalmel, *Histoire de Touraine*, t. IV, p. 239.)

<sup>(1)</sup> *Brevis histor. S. Juliani Turon.*, dans le *Recueil des chroniques de Touraine*, p. 228.

nous venons de signaler, pour être concluantes, soient fondées sur des observations visant des ensembles d'appareil et non certains points particuliers pouvant s'écarter de la généralité; car, dans la période romane dite *primitive*, époque d'ignorance et de tâtonnements naïfs, nous ne trouvons le plus souvent qu'à l'état rudimentaire les règles savantes et les caractères fixes que les siècles plus éclairés ont su appliquer à leurs œuvres.

Nous démontrerons dans le cours de ce mémoire que nos deux types d'appareil se rapportent à deux périodes.

Le reste de l'église faisant suite à la nef, c'est-à-dire le transept, le chœur avec l'abside et les deux absidioles, est construit en moyen appareil à gros joints martinien. Tous les autres caractères de cet ensemble accusent nettement la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. La liaison du transept avec l'extrémité des murs de la nef a été effectuée comme celle du narthex avec cette dernière, par des reprises présentant la même irrégularité et témoignant que toute cette partie n'a été, elle aussi, qu'une addition faite postérieurement à la nef.

L'arc triomphal a été muré depuis la Révolution. (Pl. XXVII.) Il s'ouvrait sur un chœur rectangulaire terminé par une abside semi-circulaire, voûtée en cul-de-four et percée d'une fenêtre assez large dont le plein cintre s'appuie à l'intérieur de l'édifice sur deux colonnettes avec chapiteaux sculptés. A l'extérieur, l'arc repose sur de simples piédroits. Cette ouverture a dû être, je crois, agrandie à une date postérieure.

Les deux absidioles placées symétriquement de chaque côté de l'arc triomphal s'ouvrent sur les deux bras de la croisée. Elles sont, comme l'abside, voûtées en cul-de-four et percées chacune d'une fenêtre dépourvue de toute ornementation. La courbe de ces deux absidioles est plus profonde que celle de l'abside.

Le chœur a conservé un élément du XI<sup>e</sup> siècle fort intéressant : la piscine, placée à l'entrée de l'abside, dans un enfoncement pratiqué dans le mur méridional et contenant encore la cuvette de 0 m. 25 de diamètre, pourvue d'un trou d'écoulement. Cette cuvette est creusée dans une tablette de pierre formant console et décorée d'ornements en forme de dents de scie.

Les piscines de cette époque sont très rares. Elles avaient au XI<sup>e</sup> siècle une haute destination sacrée. On y jetait l'eau et le vin qui avaient servi à laver les doigts du prêtre après la communion

et qu'il ne prenait pas alors. La piscine servait encore aux ablutions de l'officiant, à verser le reste d'eau et de vin, à laver le calice, les burettes et tous les objets sacrés.

Les tribulations diverses subies par la vieille église depuis son changement de destination, surtout l'incendie de 1861, ont fait disparaître les éléments les plus intéressants du moyen âge, parmi lesquels nous devons citer une curieuse charpente tenant lieu de voûte, depuis l'entrée du monument jusqu'à l'extrémité du chœur. La violence de l'incendie alimenté par cette charpente fut telle, au sommet de l'édifice, qu'il fallut raser le haut des murs, depuis la façade jusqu'à l'entrée du chœur, ce qui diminua leur hauteur d'environ un mètre.

La surface intérieure des murs de l'abside, des absidioles, de la nef et du transept a été décorée à différentes époques de peintures dont l'incendie n'a laissé que des traces trop peu importantes pour être reproduites. Les enduits sur lesquels ces peintures ont été appliquées forment, dans certains endroits, plusieurs couches superposées dont les plus anciennes accusent le xii<sup>e</sup> siècle et les plus récentes la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Le xvii<sup>e</sup> siècle supprima l'ancien autel du chevet et mura en partie l'entrée de l'abside pour y appliquer un retable de mauvais goût surmontant le nouvel autel. Vers la même époque, on transforma encore le bras méridional du transept en servitudes ecclésiastiques, comme l'atteste la date de 1610 inscrite au-dessus d'une porte. L'ensemble du vaisseau a été consolidé à l'extérieur par des contreforts rectangulaires, peu saillants et dont la hauteur ne va pas jusqu'au faite des murs. Ces contreforts bâtis en moyen appareil à gros joints martinien sont tous de mêmes dimensions et offrent des caractères identiques accusant, eux aussi, le commencement du x<sup>e</sup> siècle.

De l'examen détaillé qui précède, il résulte, abstraction faite des additions du xvii<sup>e</sup> siècle, dont l'intérêt est nul pour notre étude, que le vaisseau de notre vieille église n'est pas d'un seul jet, comme en témoignent les différences de l'appareil et surtout l'irrégularité des reprises. En principe, la présence du petit et du moyen appareil dans un monument ne suffit pas pour faire admettre plusieurs époques de construction, car les maçons du xi<sup>e</sup> et même du xii<sup>e</sup> siècle les ont souvent réunis dans une même construction; mais, dans ce cas, leur juxtaposition a toujours été faite avec une cer-

taine régularité, tandis qu'à Saint-Laurent les reprises opérant la liaison du vestibule et de la nef, et du transept avec cette dernière, accusent par leur irrégularité des additions faites après coup.

En résumé, les caractères apparents de notre vieille église suffisent déjà pour nous amener à cette conclusion, que, dans la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle <sup>(1)</sup>, on restaura un monument plus ancien en l'agrandissant aux deux extrémités de la nef, qui elle faisait partie de l'édifice primitif, et qu'en le modifiant ainsi on consolida le nouveau vaisseau par l'application de contreforts.

On modifia et agrandit en même temps les fenêtres primitives de la nef, comme en témoigne la similitude parfaite des claveaux dans les arcs de toutes les fenêtres du monument.

Dans notre région, comme ailleurs, nous ne trouvons qu'un nombre fort restreint d'ouvertures remontant authentiquement à la période romane antérieure au xi<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons cependant en citer quelques exemples et émettre à ce sujet quelques généralités intéressant notre étude.

Le donjon de Foulque Nerra, à Langeais, dont nous avons déjà parlé et qui représente un précieux spécimen de l'architecture de transition entre la période carolingienne et la renaissance du xi<sup>e</sup> siècle, nous offre deux types de fenêtres. Dans ces deux ouvertures, les claveaux de pierre alternent avec des briques, suivant des traditions antérieures; les arcs ne sont pas extradossés par un rang de briques, mais simplement noyés dans la maçonnerie en petit appareil; le cintre de la fenêtre du premier type, intérieurement et extérieurement, repose sans intermédiaire sur ses pieds-droits, tandis que dans la fenêtre du second type, le cintre, à l'extérieur, s'appuie sur une imposte. Nous considérons ces deux ouvertures comme étant contemporaines de la construction de Foulque Nerra bâtie, comme nous l'avons déjà dit, à la fin du x<sup>e</sup> siècle.

Si nous les comparons avec celles de l'église de Saint-Laurent spécialement : l'une, dans la nef, l'autre, dans le transept, addition du xi<sup>e</sup> siècle, nous constatons une certaine similitude de formes et de proportions, mais nous observons aussi — indépendamment

(1) Le simple examen des caractères apparents de l'église que nous étudions ne nous permet pas encore d'assigner une autre date à l'ensemble de toutes ces restaurations, mais nous venons plus loin que celles qui ont été faites à l'Ouest et qui portent sur la façade et les murs latéraux du narthex actuel, doivent être un peu antérieures au xi<sup>e</sup> siècle.

des briques intercalées qui manquent à Saint-Laurent — plusieurs dispositions différentes, par exemple dans les claveaux, qui, aux fenêtres du donjon de Langeais, sont relativement minces et allongés, tandis que dans celles de Saint-Laurent ils sont plus courts et plus épais.

Nous avons souvent constaté ce fait qui n'est pas absolu, hâtons-nous de le dire, mais qui est fréquent, en comparant des ouvertures antérieures au *x<sup>e</sup>* siècle et de la période suivante.

Les vestiges de monuments antérieurs à l'an mil, répartis dans l'étendue de notre région, offrent des types d'ouvertures caractérisés par leur aspect barbare, l'épaisseur exagérée et l'irrégularité de leurs claveaux. Enfin nous avons encore observé une autre variété de fenêtres que nous pensons être aussi antérieures au *x<sup>e</sup>* siècle et caractérisées également par de lourds claveaux. Ces dernières ouvertures, tantôt à plein cintre, tantôt rectangulaires, sont très étroites et très allongées.

Notre église de Saint-Laurent ne possède aucune ouverture que l'on puisse comparer à l'une de ces dernières variétés, mais nous avons cru néanmoins utile de les signaler.

Telles sont les observations que nous a suggérées l'étude des caractères apparents de l'église de Saint-Laurent. Le chapitre suivant, qui contiendra la relation de nos fouilles, nous fournira de nouveaux éléments de discussion et nous permettra de pénétrer davantage dans notre sujet.

## II. — LES FOUILLES.

Le sol, à l'intérieur de l'édifice, fut exploré par des tranchées creusées jusqu'au roc.

L'une, partant de l'entrée de l'église, fut conduite jusqu'au fond de l'abside, traversant le monument suivant son axe; une seconde, perpendiculaire à la première, explora le transept dans sa longueur; deux autres, commençant au mur de façade, furent conduites parallèlement à la première, le long des murs latéraux de l'édifice et prolongées jusqu'au commencement de la croisée. Ces deux dernières firent reconnaître une succession de trois dallages, dont le plus ancien était à 0 m. 45 au-dessous du carrelage le plus moderne. Elles permirent aussi de constater que la base des murs de la nef s'élevait sur un large empattement de 0 m. 70. Mais l'ensemble de ces tranchées d'étude mit surtout au jour :

1° Les substructions de plusieurs murs appartenant à l'église

antérieure dont la nef de l'église actuelle faisait partie. L'ensemble des substructions découvertes permet de reconstituer le plan de ce monument primitif;

2° Un grand nombre de sépultures variées, réparties dans le sol de l'église et représentant les différentes périodes comprises entre le XI<sup>e</sup> siècle et la Révolution;

3° Des restes de fonds baptismaux, de style latin, appartenant à l'église la plus ancienne.

Les différentes périodes représentées dans notre église de Saint-Laurent, tant par des substructions enfouies sous terre que par des vestiges apparents, sont figurées sur le plan (fig. 1). Les parties en noir indiquent les éléments appartenant à l'église primitive; les hachures obliques concernent les parties ajoutées au XI<sup>e</sup> siècle ou un peu avant. Les lignes tracées en pointillé marquent l'emplacement et la direction de nos tranchées. Il sera donc facile avec ce plan de suivre toutes les explications que nous allons donner.

*Substructions et plan de l'église primitive.* — Les deux tranchées creusées le long des murs de la nef et du vestibule firent rencontrer, de chaque côté de ce dernier, les substructions d'un mur commençant à celui de la façade et se prolongeant jusqu'au fond du narthex. Ces deux substructions intérieures, parallèles entre elles et aux murs latéraux, forment une maçonnerie dont la partie supérieure est recouverte de gros blocs taillés, rectangulaires et constituant une solide assise. Cette dernière particularité me fait supposer que ces deux murs étaient destinés à supporter la colonnade d'un porche de même longueur que le vestibule actuel et précédant l'entrée de l'église primitive, dont la façade occupait la place du mur de refend actuel qui ne doit dater, comme je l'ai déjà dit, que du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les deux tranchées latérales dont il vient d'être question et celle qui explora les deux bras du transept suivant la longueur rencontrèrent également les substructions des murs A, B, C, D. Leur dégagement mit au jour le plan de l'abside primitive, de forme rectangulaire et dont la liaison avec la nef est indiscutable.

Les substructions déjà mentionnées forment donc avec cette dernière un ensemble représentant le plan de l'église antérieure, composée : d'un porche de 5 m. 25 de long sur 6 mètres de large;

d'une nef formant un lourd rectangle de 15 mètres de longueur sur 9 mètres de large et d'une abside de même forme de 5 m. 75 sur 4 m. 50.



Fig. 2. — Plan primitif  
de l'église de Saint-Laurent.



Fig. 3. — Plan  
de la chapelle Saint-Martin, à Langeais.

Nous rencontrons ce plan en Touraine dans quelques églises très anciennes de la période romane primitive. Sa caractéristique est la lourdeur de ses formes. Nous pouvons en citer un exemple dans le voisinage immédiat de Saint-Laurent, à Langeais, dans l'ancienne chapelle Saint-Martin, située près de l'église paroissiale de cette dernière localité. Le vaisseau de ce petit édifice, aujourd'hui défiguré et transformé en maison particulière, existait encore suffisamment intact vers 1829, lors de la confection de l'Atlas cadastral de notre commune, où nous avons trouvé figuré (section 1, plan d'alignement) le plan de ce petit monument. Nous le reproduisons ci-dessus, à côté de celui de l'église primitive de Saint-Laurent (fig. 2 et 3), afin de montrer l'analogie frappante qui existe entre ces deux plans, dont l'air de famille constitue, selon nous, un type spécial semblant, dans notre région, caractériser une période.

Parmi les vestiges des monuments religieux antérieurs à l'an mil, répartis dans l'étendue de notre département, nous pouvons encore citer un spécimen suffisamment intact, offrant une grande analogie avec l'édifice primitif de Saint-Laurent et la chapelle Saint-Martin de Langeais : nous voulons parler de l'église d'Epeigné-sur-Dême, remarquable par de curieuses sculptures qui ornent sa façade et représentant des éléphants, des lions et des chimères. L'appareil

barbare de cette église ainsi que la lourdeur du rectangle de sa nef et de son abside la rapprochent incontestablement, croyons-nous, du type que nous venons de mettre en évidence et qui dut aboutir lui-même à la variété suivante remarquable par l'harmonie de ses proportions.

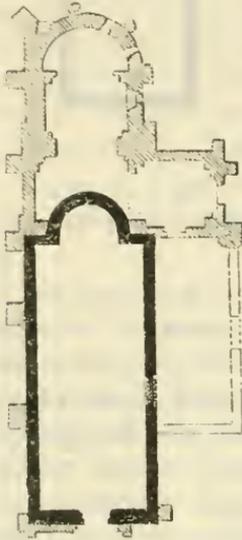


Fig. 4. — Plan de l'église de Cravant (Indre-et-Loire).



Fig. 5. — Plan de l'église de Pont-de-Ruan (Indre-et-Loire).

Les plans des églises de Cravant et de Pont-de-Ruan (Indre-et-Loire) que nous donnons ici (fig. 4 et 5) résument, selon nous, le type que l'on rencontre en Touraine dans les églises à une seule nef, bâties durant les ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles, tandis que celui des églises de Saint-Laurent, d'Epeigné-sur-Dême et de la chapelle Saint-Martin de Langeais représente une époque plus ancienne.

Hâtons-nous d'ajouter que ces deux types d'églises rurales, dont nous avons voulu généraliser les formes, ont dû exister aux mêmes périodes, avec quelques modifications secondaires soit dans la forme de l'abside ou dans l'absence de cette dernière, soit dans

L'addition d'un court transept, surtout pour les églises carolingiennes de la seconde catégorie; soit encore dans la présence ou l'absence d'un porche, cet élément ne se rencontrant, croyons-nous, que dans les églises baptismales. Mais répétons que les formes lourdes et primitives du plan, ainsi que l'aspect plus barbare de l'appareil dont la caractéristique est l'espace plus considérable des parements, différencient nettement les deux types de monuments religieux que nous venons de mettre en évidence.

En observant la forme de l'abside de l'église actuelle de Saint-Laurent et en comparant son court hémicycle avec celui des églises carolingiennes dont nous donnons ci-dessus le plan, nous trouvons entre elles une grande similitude de caractères constituant un lien étroit de parenté. Nous pouvons citer, dans notre département, une abside de cette variété existant encore et antérieure au xi<sup>e</sup> siècle: celle de Chanceaux-sur-Choisille, canton de Vouvray.

Cette forme d'abside en hémicycle, que nous retrouvons au commencement du xi<sup>e</sup> siècle dans notre église de Saint-Laurent, a été le plus souvent remplacée, dans notre région, à partir du milieu du même siècle, par une autre forme plus allongée, plus profonde et dont l'ensemble n'est plus exactement un demi-cercle, comme le montre le plan complet que nous donnons ci-dessus de l'ancienne église de Cravant, dont les restaurations de la fin du xi<sup>e</sup> siècle sont figurées sur ce plan par des hachures obliques.

L'abandon du court hémicycle carolingien en faveur de l'abside plus profonde fut très fréquent en Touraine, à partir du milieu du xi<sup>e</sup> siècle. Mais nous nous contenterons de citer, dans notre région, comme exemple de cette variété d'abside, celle de l'église Saint-Jean de Langeais.

Cette dernière forme avait été, elle aussi, adoptée, mais avec moins de profondeur, dans le courant du x<sup>e</sup> siècle, comme nous pourrions en donner la preuve. Quant à la forme carrée ou rectangulaire, nous pensons qu'elle a pu exister en même temps que les variétés d'absides semi-circulaires dont nous venons de parler. Celle de l'église de Pont-de-Ruan, dont nous avons donné ci-dessus le plan, sort des périodes qui nous occupent et ne date que de la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle.

Afin de condenser les considérations que nous venons d'émettre sur les formes d'absides qui se rencontrent le plus souvent, dans

notre région, avant la fin du xi<sup>e</sup> siècle, nous mettons en regard les figures suivantes (fig. 6) :



Fig. 6. — Plans des absides des églises de Touraine antérieures au xii<sup>e</sup> siècle.

*Les sépultures.* — L'ensemble des fouilles fit constater que l'intérieur du sol de la vieille église, depuis l'entrée de l'édifice jusqu'à l'extrémité du chœur, était encombré de plusieurs couches de sépultures offrant des caractères variés et représentant les périodes comprises entre la fin du xi<sup>e</sup> siècle et la Révolution. Nous n'y avons constaté aucune trace d'inhumations antérieures à l'an mil, en raison sans doute du voisinage de l'église Saint-Laurent avec le cimetière de la même période que nous avons fouillé et étudié<sup>(1)</sup>.

Les sépultures s'étant succédé à toutes les époques, depuis le haut moyen âge, les plus récentes ont déplacé en majeure partie les plus anciennes; de sorte que, pour une période donnée, leur nombre a été rencontré en raison inverse de l'ancienneté de cette dernière.

L'époque la plus reculée, la fin du xi<sup>e</sup> siècle, ne nous a livré que quelques spécimens formés de pierres régulièrement taillées, réunies de façon à former des sarcophages très rétrécis à la place des pieds et offrant du côté opposé une entaille arrondie destinée à emboîter la tête du défunt. Ces sarcophages étaient fermés avec des couvercles plats, également en plusieurs morceaux, régulièrement taillés et allant en se rétrécissant vers les pieds.

La cavité contenant les restes du défunt ne renfermait que le squelette de ce dernier accompagné d'une monnaie qui m'a indiqué avec certitude la période de ces inhumations. Mais à l'extérieur du sarcophage et au fond de la fosse, trois vases avaient été disposés autour de la partie contenant la tête du trépassé.

Ces vases, en argile blanche très friable, étaient percés de trous et à moitié pleins de charbon de braise. Quelques-uns étaient décorés d'un liséré rouge à la naissance de la pause.

<sup>(1)</sup> Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique, année 1899, p. 465.

Le pourtour des trous noirci et brûlé indiquait que le charbon y avait été placé allumé et que ces vases, — dont je n'ai pu recueillir un seul spécimen intact en raison de leur extrême fragilité, — avaient servi de cassolettes d'encens au moment des funérailles.

J'ai rencontré assez souvent, dans notre région, des sépultures analogues, dont quelques-unes, par la pièce de monnaie qu'elles contenaient, accusaient même la première moitié du *xiii<sup>e</sup>* siècle.

Une seconde catégorie de sépultures mises au jour par nos fouilles représentait la fin du *xiii<sup>e</sup>* et les *xiv<sup>e</sup>* et *xv<sup>e</sup>* siècles. Toutes ces inhumations n'avaient été pratiquées que dans des cercueils de bois, comme l'attestaient la présence de clous répartis autour des squelettes. Beaucoup contenaient une monnaie placée près de la tête. Les plus anciennes, jusque vers le milieu du *xiv<sup>e</sup>* siècle, renfermaient deux vases disposés souvent à la hauteur du bassin; les plus récentes n'en contenaient qu'un seul placé aux pieds du défunt. Tous ces vases, qui étaient percés de trous et à moitié pleins de charbon de bois, avaient également servi à faire fumer l'encens. Ceux de la fin du *xiii<sup>e</sup>* siècle et du commencement du *xiv<sup>e</sup>* siècle, très minces et très friables, étaient d'une terre rougeâtre assez semblable à celle de nos pots à fleurs modernes, tandis que la céramique funéraire, à partir de cette dernière période jusqu'à la fin du *xv<sup>e</sup>* siècle, était en général représentée par des vases plus épais et souvent vernissés extérieurement.

Enfin nous avons pu aussi étudier une troisième catégorie de sépultures, allant du *xvi<sup>e</sup>* siècle jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire jusqu'à la dernière période d'affectation religieuse de notre église. La plupart de ces inhumations avaient été faites sans cercueil, les défunts ayant été déposés sur un lit de mortier tapissant le fond de la fosse, ou simplement mis en terre, la tête appuyée sur un large carreau de brique. Les monnaies que nous y avons rencontrées avaient été placées dans la main droite. Aucune n'était postérieure au règne de Louis XIV.

Toutes les sépultures de cette catégorie étaient dépourvues de vases.

Nous avons aussi constaté aux doigts de quelques squelettes, dans les inhumations les moins anciennes et datant probablement des règnes de Louis XV et de Louis XVI, la présence de minces alliances en or. Nous rapportons à la période du dernier règne

quelques chapelets à petits grains de terre bleu foncé, retenus par une chaînette en argent, rencontrés entre les mains de quelques défunts.

Dans toutes les catégories d'inhumations que nous venons d'examiner, les squelettes avaient les bras croisés sur la poitrine et les pieds dirigés vers l'Est. Quelques sépultures rencontrées à l'entrée du chœur faisaient cependant exception à cette règle, en ce sens qu'elles étaient dirigés vers l'Ouest. Ces dernières, d'après les monnaies qui les accompagnaient, remontaient à Louis XIII et à Louis XIV. Elles appartenaient sans doute à des prêtres, qui, d'après une coutume admise à partir du xvi<sup>e</sup> siècle, se trouveraient ainsi, ressuscitant au jour du Jugement, regarder les fidèles, tandis que ces derniers reconnaîtraient les pasteurs, afin de s'acheminer tous ensemble vers la vallée de Josaphat.

*Les fonts baptismaux.* — La tranchée conduite le long du mur septentrional de la nef fit découvrir en F un bloc de maçonnerie enfoui sous terre et qui, dégagé, se présenta sous forme d'un polygone à six côtés, composé de deux marches hexagonales dont la plus élevée circonscrivait une aire en béton percée d'un trou en son centre et formant le fond d'une cuve également à six côtés dont on voyait encore les traces très évidentes.

Les restes que nous venions de mettre au jour appartenaient donc à des fonts baptismaux ayant fait partie de l'église la plus ancienne, et dont les caractères accusent nettement, du reste, une date antérieure au xi<sup>e</sup> siècle.

La figure suivante (fig. 7), qui est une restauration de ces fonts, donnera une idée de cet important élément :

Ces fonts, de style latin et d'une extrême rareté, constituent non seulement une intéressante découverte, mais ils permettent encore d'établir sur des bases positives une discussion sur la date approximative de l'église primitive de Saint-Laurent.

Durant les premières évangélisations, le baptême, à l'exemple de celui du Christ dans le Jourdain, s'administrait souvent dans les cours d'eau, dans les lacs, dans les fontaines, dans la mer. Lorsque le triomphe du christianisme fut assuré, on s'empressa de bâtir dans les villes épiscopales des temples spéciaux appelés baptistères, petits édifices indépendants des basiliques et où l'évêque

administrait solennellement le sacrement les veilles de Pâques et de la Pentecôte.

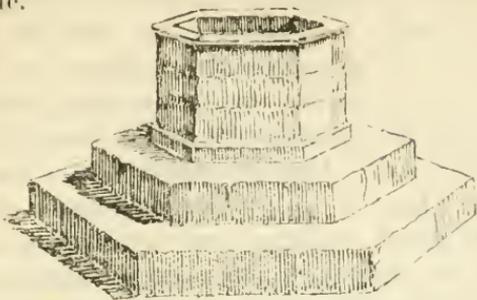


Fig. 7. — Fonts baptismaux de l'église de Saint-Laurent.  
(Restitution.)

Jusque vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle, les simples prêtres ne purent remplir cette fonction qu'avec la permission expresse de l'évêque; mais, vers le vii<sup>e</sup> siècle, les évêques durent laisser aux prêtres le soin de baptiser, perpétuant seulement le souvenir de l'ancienne coutume en administrant eux-mêmes, le samedi saint, le baptême à quelques enfants<sup>(1)</sup>.

Vers la même période, dans notre région, l'usage des baptistères isolés était en vigueur, du moins dans les villes assez importantes, comme le prouve le passage suivant de Grégoire de Tours : « Je fis construire, près de la basilique, un baptistère dans lequel je déposai les reliques des martyrs saint Jean et saint Serge, et dans l'ancien baptistère je plaçai celles de saint Bénigne<sup>(2)</sup>. »

Dans les localités moins importantes, et surtout dans les centres ruraux, nous voyons le baptistère établi d'abord dans une annexe immédiate de l'église, l'atrium ou le narthex, comme à Civray-sur-Cher (Indre-et-Loire), où M. l'abbé Chevalier découvrit en 1861, sur l'emplacement du narthex de l'église primitive, une curieuse cuve baptismale en terre cuite, déposée aujourd'hui au Musée archéologique de Tours<sup>(3)</sup>. Dans le cours du vii<sup>e</sup> siècle, le baptistère fut assez souvent établi à l'intérieur même des églises qui, dans ce cas, prirent le nom de « *tituli baptismales* ». Mais les baptistères avaient été surtout destinés au baptême des adultes :

(1) Corblet, *Hist. dogm. et arch. du sacrement du baptême*, t. I, p. 301.

(2) Grégoire de Tours, *Hist. ecclésiastique des Francs*, liv. X, chap. xxxi.

(3) *Les églises romanes en Touraine*, par MM. Chevalier et Bourassé, p. 84.

aussi, lorsque, dans le cours du viii<sup>e</sup> siècle, prévalut l'usage des immersions moins complètes et de baptiser les enfants en très bas âge, on dut substituer à ces piscines trop vastes des cuves baptismales de dimensions plus restreintes, analogues à celle que nous avons découverte à Saint-Laurent, et que l'on plaça presque toujours dans les églises généralement près de l'entrée.

Nous pensons que les fonts découverts à Saint-Laurent doivent être antérieurs à l'an mil. On peut les considérer comme les dévanciers des fonts actuels de forme carrée et composés de gros blocs taillés réunis en maçonnerie, provenant probablement de la cuve primitive. L'intérieur du massif que forme cette maçonnerie est rempli par une cuve en mortier dont la base arrondie porte encore le trou destiné à l'écoulement de l'eau. Ces seconds fonts, de dimensions plus restreintes que les précédents, appartiennent évidemment à une période où la coutume était en vigueur de baptiser les enfants quelques jours après leur naissance, coutume qui apparut au x<sup>e</sup> siècle. Comme terme de comparaison, nous pouvons citer, dans le voisinage immédiat de Saint-Laurent, le spécimen provenant de l'église Saint-Jean de Langeais et représentant une variété de cuve baptismale employée fréquemment dans le cours du xi<sup>e</sup> siècle <sup>(1)</sup>.

L'étude qui précède nous a permis non seulement de suivre à travers les siècles les transformations principales du sanctuaire primitif de Saint-Laurent, mais encore de discuter plusieurs questions archéologiques dignes d'intérêt. Il est presque certain que cette première église dut être fort éprouvée pendant les invasions normandes, comme tous les monuments religieux de notre région. Au cours de nos fouilles, nous avons souvent rencontré à une assez grande profondeur, dans la partie du monument ayant appartenu à l'église primitive, des traces manifestes d'un incendie très ancien, représentées par des fragments de bronze fondu et des matériaux calcinés. Nous voyons là un méfait des Normands.

En décrivant les caractères apparents de l'église de Saint-Laurent, au commencement de ce mémoire afin de simplifier notre exposé, nous avons simplement mentionné, dans la partie supérieure de

<sup>(1)</sup> Cette cuve, provenant de l'église paroissiale, est actuellement dans une maison particulière, à Langeais. Elle appartient au type que M. de Caumont a désigné sous le nom de « fonts monopédiculés ». (*Abécédaire d'archéologie, Architecture religieuse*, 3<sup>e</sup> édition, p. 219.)

la façade actuelle, la présence du petit appareil. Nous devons ajouter que ce dernier n'offre pas les mêmes caractères que celui de la nef : son ensemble est plus régulier et ses parements sont moins espacés. En un mot, cet appareil présente la plus grande analogie avec celui du donjon de Foulque Nerra, à Langeais, et ses caractères le classent dans la même catégorie. Nous pensons que la façade actuelle de Saint-Laurent a dû être édifiée à peu près à la même époque. Ce fut une nécessité pour la seconde moitié du <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle, qui trouva notre région couverte de ruines, de restaurer un grand nombre de monuments, malgré l'approche de l'an mil dont la crainte a dû être exagérée par quelques historiens, du moins pour ce qui concerne notre région, car nous trouvons à Langeais, peu d'années avant la date redoutée, Foulque Nerra bâtissant sa forteresse, et, par conséquent, fort occupé des choses de ce monde.

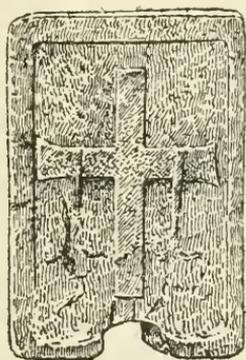


Fig. 8. — Pierre sculptée au sommet du pignon de l'église de Saint-Laurent.

Il est donc juste de penser que l'église primitive de Saint-Laurent fort éprouvée par les invasions normandes fut alors restaurée. On substitua à l'Ouest, à l'ancien porche, la façade actuelle ainsi que les murs latéraux du vestibule. Cette restauration, que la marche de notre étude nous amène à attribuer au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle, fut faite dans les parties latérales avec des matériaux très disparates provenant sans doute du monument antérieur. Elle dut aussi être effectuée à la hâte, car la première moitié du <sup>xi</sup><sup>e</sup> siècle qui agrandit ensuite le monument du côté opposé et consolida son ensemble en appliquant des contreforts, fut obligée d'y faire des reprises partielles caractérisées par la présence des gros joints martiniers.

Mentionnons encore au sommet oriental du pignon surmontant l'abside la présence d'une pierre de 0 m. 70 de hauteur et de 0 m. 45 de largeur, sur laquelle est sculptée une croix, très fruste, aux bras de laquelle sont suspendus l' $\alpha$  et l' $\omega$  (fig. 8). L'un des pignons de l'ancienne chapelle Saint-Martin dont il a été question dans notre mémoire, était aussi surmonté d'un petit monument sculpté ressemblant à une stèle antique et représentant trois personnages debout.

Il nous reste, en terminant cette étude, à remercier M. le comte G. de Gabriac, propriétaire de l'ancienne église de Saint-Laurent, de la permission gracieuse qu'il a bien voulu nous donner de pratiquer des fouilles dans cet intéressant monument.

O. BOBEAU,

Correspondant du Comité.

# LA PORTE NEUVE

## À VÉZELAY

(YONNE),

PAR M. L'ABBÉ POULAINÉ,

Correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne).

---

La petite ville de Vézelay, élevée sur les confins du royaume de Bourgogne, au sommet d'une montagne n'ayant qu'une seule pente accessible, et au centre d'une vaste contrée traversée par de nombreuses chaussées antiques dont on voit encore quelques levées, fut une des plus remarquables places fortes de la Bourgogne.

Ses portes et ses remparts ont conservé leur physionomie d'autrefois, mais en maints endroits ils tombent de vétusté. La muraille était autrefois percée de sept portes, dont trois principales. La mieux conservée est la Porte Neuve ou porte d'Asquins, au Nord-Ouest de la ville (pl. XXVIII). Elle fut construite au *xiv<sup>e</sup>* siècle, sur l'emplacement même d'une porte élevée au *xii<sup>e</sup>* siècle; mais on ne suivit pas le plan et la disposition de la première construction.

C'était pour cette époque du *xiv<sup>e</sup>* siècle une formidable défense, composée de deux grosses tours rondes, de diamètre inégal, à bossages, avec cordon de consoles en haut formant échaugettes. Bien qu'en ruine aujourd'hui, cette construction donne une idée de la résistance qu'elle pouvait offrir aux attaques du dehors.

Elle avait un pont-levis, trois portes et deux herses; on y voit encore les rainures et les coulisses des herses.

Les voûtes des deux tours sont en assez bon état de conservation. Trois niches à dais faisant corps avec la construction elle-même se trouvent au-dessus du cintre de la porte en entrant dans la ville. Les sujets représentés dans ces niches ont été mutilés pendant les différents sièges de la cité, et ce qui en restait fut enlevé

sur la fin du siècle dernier par les ordres et en présence du représentant Maure. Le Conseil général de la commune s'associa à ces ordres pour faire disparaître de cette porte, comme on le fit aussi pour la basilique. « tous les insignes de la féodalité. »

La tradition n'a pas conservé le souvenir des sculptures encadrées dans les niches, mais il est fort probable que les armoiries de la ville devaient être représentées dans la niche du milieu, si on en juge par le porc-épic qui s'y voit encore et qui fait partie de ses armoiries. Elles portent : écu coupé d'azur et de gueules à la chasse romane d'argent, surmontée d'une croix de même, maçonnée de sable, accompagnée à dextre et à senestre de cinq besans d'or, chargée en pointe de trois fleurs de lis d'or, l'écu timbré d'une couronne de marquis; sous la pointe de l'écu, un porc-épic d'or. On conserve à la mairie de Vézelay un sceau ancien qui présente ces armoiries<sup>(1)</sup>.

Sur la plate-forme de la porte se voit un reste de corps de garde qui n'offre aucun intérêt. Toutes les anciennes portes de Vézelay étaient surmontées d'un corps de garde.

A gauche, en entrant dans la ville, on voit, attenant à la porte, une espèce de tambour se prolongeant dans la direction de l'Est, sur une longueur de 45 mètres et qui contient une casemate percée de six meurtrières, à environ 1 mètre du sol. Cette casemate commandait, avec la défense de la Porte Neuve, le grand chemin d'Asquins à Vézelay.

Le moucharabis en haut de la porte a sa partie supérieure terminée par une balustrade restaurée dans les siècles suivants; elle unissait les créneaux des deux tours; créneaux et balustrade avaient la même hauteur.

Cette porte fut bâtie au xiv<sup>e</sup> siècle. Après la bataille de Poitiers, en 1356, l'abbé Hugues de Maison Comte, seigneur de Vézelay, ayant été emmené en captivité en Angleterre, le Régent, qui administrait la France durant la captivité de Jean le Bon, ordonna aux Vézéliens de relever ou de compléter leurs remparts et leurs portes de manière à les mettre en état de soutenir un siège.

Un subside fut levé sur la ville pour être exclusivement consacré

<sup>(1)</sup> Des auteurs ont donné à Vézelay ce blason : de gueules, semé de fleurs de lis d'or, au chef cousu d'azur semé de pommes de pin d'or, au château d'azur brochant sur le tout.

à réparer portes et murailles et à élever des tours. Les premières portes et murailles, construites au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, n'étaient pas renforcées par des tours; ces premières fortifications laissaient beaucoup à désirer; l'enceinte du monastère seule avait été l'objet de travaux importants.

Un bourgeois de Vézelay, Estienne Anselin, surnommé Borbolin, fut chargé de ces travaux. Il fit notamment reconstruire presque entièrement cette porte d'Asquins qui n'avait pas de pont-levis et dont les moyens défensifs n'étaient plus en rapport avec les moyens d'attaque avec les armes à feu. Cette porte prit alors le nom de Porte Neuve qu'elle garda dans la suite des temps; antérieurement, on la désignait sous le nom de porte d'Asquins <sup>(1)</sup>.

Les murailles fortifiées qui rejoignent les deux tours de la porte ont une étendue de 2,100 mètres; leur épaisseur est en moyenne de 2 mètres sur 10 de haut. Leurs meurtrières ou arbalétriers montrent encore les moyens de défense établis au XII<sup>e</sup> siècle.

C'est à cette porte, délaissée aujourd'hui, qu'aboutissait le grand chemin venant d'Auxerre; elle était à l'usage des pèlerins et villageois venant à Vézelay. Le chemin partant de là descend au village d'Asquins. C'est à mi-chemin de ce village que saint Bernard prêcha la II<sup>e</sup> croisade, à l'endroit où s'élève depuis deux ans une grande croix de bois (croix de Jérusalem) plantée sur d'énormes roches granitiques amenées à grand-peine du Morvan.

Au pied de la tour de droite de la Porte Neuve s'étendait le fossé, large de 8 mètres, comblé aujourd'hui, entourant la ville, à l'exception du côté du Levant, point culminant et le moins favorable pour une attaque. Ces années dernières, on a trouvé au pied de la grosse tour, dans le fossé, une belle épée, aujourd'hui en ma possession, portant gravée de chaque côté de la lame, vers la poignée, cette inscription dont chaque mot est précédé de croix en sautoir :

×× PRO ×× DEO ×× ET ×× PATRIA ×××

Cette inscription fait supposer que l'épée remonterait à l'époque de la Ligue. Vézelay, après avoir été une des places fortes de la Ré-

(1) La plupart des renseignements historiques que nous donnons ici ont été empruntés à Victor Petit, *Description des villes et campagnes du département de Yonne, arrondissement d'Avallon*, p. 251 et suiv.

forme, un des principaux foyers de la guerre civile, devint une des citadelles de la Ligue; elle se soumit à Henri IV en 1594, à l'instigation de l'abbé Edme de Rochefort.

La ville mise en état de défense par Anselin, les Vézéliens virent passer sans crainte, en 1360, l'armée anglaise conduite par Édouard III, qui n'osa attaquer la vieille cité. Les Grandes Compagnies, le duc de Lancastre, les Écoreheurs, Malandrins, Tard-Venus, qui ravageaient les contrées environnantes, passèrent sous Vézelay, protégé par ses défenseurs, ses remparts et ses portes.

La Porte Neuve eut encore, au xvi<sup>e</sup> siècle, de rudes assauts à soutenir pendant les guerres de religion.

Les chefs du parti protestants'emparèrent de Vézelay et en firent une de leurs places d'armes. Dans les derniers mois de 1569, l'armée royale, commandée par Sansac, chercha à reprendre la ville. Le siège dura neuf mois et se termina par la retraite des assiégeants. La Porte Neuve, qui était l'objectif principal de l'ennemi avec la porte du Barle ou Saint-Étienne, eut beaucoup à souffrir pendant ce siège. C'est après le départ de l'armée royale qu'on entreprit sa restauration.

En 1573, Charles IX ordonna que la forteresse de Vézelay fût démantelée; cet ordre ne fut pas exécuté.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, les registres de la municipalité font mention de travaux exécutés à la Porte Neuve, sur devis de M. Forestier, architecte de Paris. L'adjudication des travaux a été faite le 29 août 1723 et les travaux reçus le 3 décembre 1724 par le syndic et deux jurés prud'hommes. Coût de la dépense : 1,500 livres. Ces travaux ont porté principalement sur la voûte, l'arc de pierre de taille du côté de la ville, le corps de garde et à la tour de droite en sortant.

Cette vieille forteresse, qui n'a pas de similaire dans le département, a perdu son couronnement de créneaux et de machicoulis. Le lierre et autres plantes parasites ont envahi le sommet; on pourrait ajouter encore ce que, en 1834, Prosper Mérimée disait de la vieille église abbatiale qui s'élève à quelques pas plus haut : « Entre les pierres poussent des arbres gros comme le bras. »

F. POULAINE,

Correspondant du Comité.

# NOTE

SUR

## UNE TROUVAILLE DE DOUBLES STATÈRES DES ROIS PHÉNICIENS DE SIDON,

PAR M. LE DOCTEUR ROUVIER,  
Correspondant du Comité, à Beyrouth.

---

Une importante trouvaille de monnaies phéniciennes d'argent, remontant à la domination des Achéménides, a été faite dernièrement dans la localité de Beithir, district de Djezzïn ou peut-être de Chouf (Mont-Liban). Ce village est situé dans la vallée du Nahr el Awaleh (ancien *Bostrenus*), à environ 22 kilomètres en ligne droite, au Nord-Est-Est de la ville de Saïda (ancienne Sidon), et à environ 6 kilom. 500 au Nord de Djezzïn.

Cette trouvaille aurait renfermé, m'assure-t-on, 510 doubles statères; mais 179 pièces seulement ont été apportées à Beyrouth. Toutes m'ont passé entre les mains, et j'ai pu, après les avoir étudiées attentivement, en choisir onze des plus intéressantes et des mieux conservées pour ma collection particulière.

Beaucoup d'exemplaires sont mal frappés, le coin monétaire ayant porté hors du flan. Mais la plupart sont de conservation bien supérieure à celle des exemplaires appartenant aux grands musées d'Europe.

Mon étude m'a permis de relever quelques particularités qui, sans conteste, donnent une solution précise à divers problèmes, encore discutés, de la numismatique et de l'histoire de la Phénicie aux v<sup>e</sup> et iv<sup>e</sup> siècles avant notre ère.

La composition de la trouvaille est peu variée. Sur 179 pièces, 9 sont des tétradrachmes athéniens d'ancien style, avec la tête d'Athéna à droite, avec œil de face, analogues à l'exemplaire figuré

par M. Babelon<sup>(1)</sup>, mais sans contremarque, 170 sont des doubles statères de rois sidoniens, sur lesquels 7 seulement aux types attribués, par M. Babelon<sup>(2)</sup>, à Straton le Philhellène, qui occupa le trône de Sidon de 374 à 362 avant J.-C., et 163 aux types attribués par le même auteur au satrape Bagoas et qu'il croit frappés en Égypte entre 345 et 343 avant J.-C.<sup>(3)</sup>.

Quoique de même type, les 7 doubles statères, dits de *Straton I<sup>er</sup>*, différaient par leur conservation, leurs coins et la forme de leurs flans monétaires. Deux d'entre eux, de conservation médiocre (au droit, galère devant une forteresse), avaient la forme à peu près carrée. La partie du champ, au-dessus des tours, manquant, il n'a été impossible de savoir si le coin portait des lettres phéniciennes. C'est peu probable, car l'excellente conservation du revers de ces pièces m'a prouvé que le coin n'avait jamais eu de lettres phéniciennes à la place habituelle, dans le champ, en haut et à gauche.

Les cinq autres exemplaires étaient de forme plus ou moins régulièrement circulaire. Tous, sauf un de mauvaise conservation, portaient dans le champ des deux faces une ou deux lettres phéniciennes : un, le *ϣ*, un autre, les lettres *ϣϣ*, et deux autres, les lettres *ϣο*.

Les 163 doubles statères, aux types attribués à Bagoas, ne différaient entre eux que par la conservation et par la forme. Celle-ci variait beaucoup et on y rencontrait le carré et le polygone à cinq ou six côtés; toutefois la forme de la plupart des exemplaires se rapprochait plutôt de celle d'un cercle ou de celle d'un ovale.

Sur une dizaine d'exemplaires au moins, j'ai pu constater que ces monnaies étaient d'anciens doubles statères du prétendu *Straton I<sup>er</sup>*, surfrappés évidemment par son successeur. Cette conclusion s'imposait en relevant des traces des types anciens mal effacés dans la nouvelle frappe. Par exemple : 1° les tours de la forteresse; 2° les chevaux au galop du bige; 3° sur une face, un cercle cordelé, tandis que, sur l'autre, le cercle est de grènetis, toutes particularités propres aux doubles statères attribués à *Straton I<sup>er</sup>*.

Les conclusions suivantes me paraissent devoir être tirées de l'examen de cette trouvaille. Je me borne à les énumérer ici pour

<sup>(1)</sup> *Perse achéménide*, pl. VIII, 4.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 228, n<sup>os</sup> 1565 à 1567.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 52 et 53, n<sup>os</sup> 351 à 358.

prendre date. Dans d'autres mémoires, je développerai plus amplement les arguments qui les confirment pleinement.

1° Tous les doubles statères à types sidoniens, sans exception, appartiennent à la ville de Sidon. Il faut donc renoncer à l'hypothèse qui en attribuait quelques-uns à d'autres villes comme Issus, Myriandre, et à l'Égypte.

2° Les monnaies attribuées à Bagoas ne sont pas de ce satrape; elles sont beaucoup plus anciennes et doivent être restituées à un roi phénicien de Sidon ayant occupé le trône avant 374 avant J.-C., probablement au prédécesseur de Straton le Philhellène.

3° Les doubles statères attribués à ce roi ne lui appartiennent pas, puisqu'ils sont antérieurs au roi dont on avait attribué le monnayage à Bagoas. En effet, Straton le Philhellène a été le prédécesseur immédiat de Tennes, et si ces monnaies lui étaient maintenues, il faudrait intercaler entre son règne et celui de Tennes un roi dont le nom inconnu commencerait par  $\vartheta$ .

4° De même que M. Babelon a logiquement réparti entre plusieurs rois ou satrapes la série postérieure dont les nombreux exemplaires ne diffèrent entre eux que par les lettres phéniciennes  $\vartheta\sigma$ .  $\sigma\tau$ .  $\sigma\sigma$ . et le nom du satrape *Mazaios*, il faut répartir aussi à quatre rois au moins, l'un absolument inconnu et les trois autres ayant comme initiales les lettres  $\vartheta\sigma$ ,  $\vartheta\vartheta$ ,  $\vartheta$ , par ordre chronologique, la série attribuée à Straton le Philhellène.

5° La série aujourd'hui connue de rois phéniciens de Sidon ayant monnayé sous les Achéménides est, si on y ajoute le nom de Mazaios, de dix princes différents au minimum. Le monnayage du plus ancien peut donc, sans invraisemblance, être reculé d'ores et déjà au moins jusqu'à l'an 450 avant notre ère.

Docteur Jules ROUVIER,  
Correspondant du Comité.

# FOUILLES À DOUGGA,

PAR M. MERLIN,

Membre de l'École française de Rome.

---

M. Gauckler a bien voulu me confier, au mois de mai 1901, la direction des fouilles qui devaient être faites à Dougga par le Service des Antiquités tunisiennes. La campagne, ouverte à la fin d'avril par M. Louis Poinssot, élève de l'École des hautes études, a duré, sous ma conduite, six semaines, du 7 mai au 16 juin 1901. Il s'agissait de commencer et de poursuivre, le plus activement qu'il se pourrait, le déblaiement méthodique de la partie de l'ancienne *Thugga* comprise entre le Dar-el-Acheb, au Sud, et le mur byzantin, parallèle à la façade du temple Capitolin, au Nord. Quatre maisons arabes occupaient encore cet emplacement au début de mai; la présence de ces maisons avait empêché M. Homo, l'an dernier, de faire un déblaiement systématique de cette région de l'ancienne ville; il avait dû se contenter d'exécuter quelques sondages assez restreints, qui s'étaient ou avaient été recombés dans la suite. Cette année, la Direction des Antiquités, grâce aux crédits fournis par le Gouvernement tunisien, avait pu exproprier les quatre maisons arabes situées sur ce terrain, et ainsi il était devenu possible de songer à une fouille d'ensemble, qui remettrait au jour le quartier de l'antique *Thugga* compris entre les deux édifices indiqués plus haut. L'étendue de la surface à déblayer, la hauteur de la couche de terre qu'il fallait enlever pour arriver au sol ancien (3 m. 50 à 4 mètres, devant le Dar-el-Acheb), n'a pas permis d'accomplir cette œuvre en une seule campagne. Mais, dès maintenant, des résultats intéressants pour la topographie de la ville d'autrefois ont été acquis.

Deux chantiers ont été ouverts : le premier, au Nord, dans le voisinage immédiat du mur byzantin, à l'Ouest de l'édifice à exèdre déblayé l'an dernier (pl. XXIX); l'autre, au Sud, devant le Dar-el-Acheb (pl. XXX). Ce sont les données nouvelles qui nous ont été

apportées par l'une et l'autre de ces fouilles que nous voudrions examiner successivement.

## I

Au Sud du mur byzantin, la première question à régler était la suivante : comment la place, pavée de mosaïque blanche, qui s'étend devant l'édifice à exèdre, était-elle reliée à la plate-forme située deux mètres environ plus bas, à l'Ouest? (Pl. XXIX.)

M. Homo<sup>(1)</sup> avait émis l'hypothèse que cette communication se faisait par un escalier latéral, dont il avait cru retrouver des restes, mutilés à l'époque byzantine, au voisinage de la base de colonne L. Cet emmarchement aurait été soit le prolongement du grand escalier de neuf marches, parallèle à l'axe du temple, qui subsiste au Nord du mur byzantin, menant à la place dallée devant le Capitole, soit un escalier spécial établi sur le flanc de l'édifice à exèdre. Le déblaiement opéré cette année nous permet d'affirmer que cette communication entre les deux places, à l'aide d'un escalier latéral, n'a jamais existé à l'endroit et dans les conditions où M. Homo l'avait supposé. La place pavée de mosaïque blanche qui précède au Nord l'édifice à exèdre était soutenue, au-dessus de la plate-forme qu'elle domine, par un mur en grand appareil, haut de 2 mètres environ, dont on voit encore, là où elle se termine, vers le Sud, au point *f*, trois pierres debout les unes sur les autres.

Ces pierres sont placées tantôt dans le sens de la largeur (celles du bas et celles du haut, surface visible 0 m. 60), tantôt dans le sens de la longueur (celle du milieu, longueur 1 mètre; épaisseur, 0 m. 45). Leur hauteur est inégale; celle du bas mesure 0 m. 80, celle du milieu 0 m. 55 et celle du haut 0 m. 65. Le reste du mur, vers le Nord, a disparu; mais en suivant l'alignement des blocs dont nous venons de parler dans la direction du mur byzantin, on retrouve, au niveau du sol, des vestiges des pierres qui formaient l'assise inférieure : ce qui prouve que le mur se continuait vers le Nord. Ce mur soutenait la place pavée de mosaïque qui précède l'édifice à exèdre; ce qui en témoigne, c'est sa hauteur même; c'est, en second lieu, qu'il se termine au Sud au point précis où

<sup>(1)</sup> *École française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXI (1901), p. 12.

finit la place. Sur le flanc de cette place, je n'ai relevé aucune trace d'un escalier latéral, permettant d'y accéder de la plate-forme inférieure. Les deux plates-formes se trouvaient donc, au moins en cet endroit, sans communication possible entre elles.

Immédiatement à l'Ouest, le mur dont nous parlons était contigu à une ligne de colonnes dont j'ai pu retrouver, sur la plate-forme inférieure, quatre bases qui touchent le mur. L'une d'elles, L, la plus éloignée du mur byzantin, était déjà connue; les trois autres n'avaient point encore été découvertes. Deux d'entre elles, D et H, étaient en place; l'autre, G, avait été arrachée de son emplacement primitif et se trouvait à quelque distance au milieu des déblais. La plus septentrionale de ces bases, D, correspond par sa position à la seconde de celles que M. Homo a découvertes en 1900, B, et en est distante à l'Est de 6 m. 30. Ces bases circulaires sont supportées par des pierres carrées qui leur servent de soubassements (hauteur, 0 m. 25; côtés, 0 m. 80 en moyenne); elles sont dissemblables, n'ont exactement ni le même diamètre, ni la même hauteur; elles sont irrégulièrement éloignées les unes des autres. La plus méridionale de ces quatre bases se trouve à l'endroit où finit le mur en grand appareil dont il a été question tout à l'heure. Entre la première base, D, et le mur byzantin, il y a une distance de 4 m. 65. Y a-t-il, entre ces deux points, une autre base correspondant à la première de celles que M. Homo a dégagées l'an dernier à 1 m. 33 du mur byzantin, A? Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser à ce propos.

En suivant vers le Sud l'alignement des deux bases circulaires trouvées par M. Homo (A, B), distantes l'une de l'autre de 3 mètres, on a découvert deux autres pierres plates et carrées qui ont servi de soubassements à deux autres bases circulaires, aujourd'hui disparues. La distance qui sépare la pierre E de la base B est de 3 m. 30; entre les deux bases qui occupaient les pierres E et F, il y avait un intervalle égal. La pierre E est sensiblement en face la pierre G, de la rangée Est; la pierre F fait vis-à-vis à la base H; entre ces deux rangées de bases, comme entre B et D, il y a un espace libre de 6 m. 30. Il a été impossible de retrouver la base, ou même la pierre plate, symétrique à la base L, à l'Ouest.

Nous voyons donc qu'il existait sur la deuxième des plates-formes signalées par M. Homo non pas seulement une, mais deux rangées de colonnes, dirigées du Nord au Sud, et où les colonnes se cor-

respondaient deux à deux. Malgré de petites différences de détail, les bases de ces colonnes, supportées par des pierres carrées de 0 m. 80 de côté (quelques-unes ont un peu plus de 0 m. 85), avaient une hauteur moyenne de 0 m. 25, un diamètre moyen de 0 m. 60; dans une même rangée, l'entrecolonnement était de 3 mètres à 3 m. 30; les deux rangées étaient distantes de 6 m. 30. Sur ces bases se trouvaient des colonnes dont il a été découvert de très nombreux fragments, de longueur variable, au milieu des déblais. Aucune de ces colonnes n'est aujourd'hui entière; les morceaux ont un diamètre moyen de 0 m. 45, ce qui permet de supposer que les colonnes avaient de 3 m. 50 à 4 mètres de haut. Elles devaient donc dominer de 1 m. 50 à 2 mètres le niveau de la place pavée de mosaïque qui s'étend devant l'édifice à exèdre.

Le sol de ce portique est pavé en mosaïque blanche, analogue à celle de la place qui précède l'exèdre. A 1 m. 60 de la troisième colonne de la rangée Est, et un peu plus au Sud que celle-ci, on a rencontré une pierre rectangulaire (0 m. 53 sur 0 m. 62), au niveau de la mosaïque. Cette pierre est percée au centre d'un orifice rond (diamètre, 0 m. 30), qui est fermé par une pierre ronde, aujourd'hui encore en place, mais brisée en deux morceaux; à l'époque antique, le centre de cette pierre devait être muni d'un anneau qui permettait de la lever facilement. C'est la bouche d'un égout qui se dirige du Nord-Nord-Ouest au Sud-Sud-Est; cet égout est actuellement en majeure partie rempli de terre, et il n'a pas été possible, à cause de l'orifice étroit de son ouverture, de le dégager.

Comment et où se terminait la colonnade vers le Sud? D'après M. Homo, elle s'arrêterait à 8 mètres en arrière du front de l'édifice à exèdre, et cette limite serait marquée « par un simple encadrement de pierre perpendiculaire à la direction générale de la plate-forme <sup>(1)</sup> ». Mais, en déblayant le terrain jusqu'à 8 m. 50 en arrière du front de l'édifice à exèdre, on ne trouve rien qui accuse la fin de cette double colonnade. La mosaïque, qui en couvre le sol, est rompue accidentellement à 2 m. 50 environ de la quatrième des colonnes Est (L); de même, à l'Ouest, on perd le sol à 4 mètres environ au Sud du quatrième soubassement (G), et à partir de ces deux points, on ne rencontre rien qui puisse fournir la moindre

<sup>(1)</sup> *École française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXI (1901), p. 12.

indication sur la limite méridionale de la colonnade. Nous devons donc, pour le moment du moins, renoncer à connaître l'endroit où elle s'arrêtait au Sud.

S'il est impossible de fixer l'extension de la colonnade au Sud, est-il permis de savoir où et comment elle finissait au Nord? Ici la question devient plus complexe. Entre la deuxième base de colonne à l'Ouest (B), et la première à l'Est (D), et sur le même alignement, s'en trouve une troisième, plus rapprochée de D que de B (3 m. 60 entre elle et B; 2 m. 05 entre elle et D). Cette base de colonne a été découverte en place; elle est aussi haute (0 m. 22), mais un peu plus large que les autres (diamètre, 0 m. 68), et n'est pas supportée comme elles par un soubassement carré de 0 m. 80 de côté. Cette base de colonne occupe ainsi dans l'ordonnance générale de la construction une position à part, en dehors de la double rangée dont il a été parlé plus haut. Entre elle et le mur byzantin, comme entre la base D et celui-ci, la distance est de 4 m. 65. Cet espace est occupé, au moins en partie, par un escalier de 2 m. 25 de large, perpendiculaire à la direction du mur byzantin et parallèle à l'escalier latéral de neuf marches menant à la place dallée qui précède le Capitole; son extrémité Nord touche le mur byzantin; au Sud, il est séparé de la colonne C par un intervalle de 2 m. 40. Cet escalier n'est actuellement visible qu'à l'Ouest, dans sa partie inférieure; les Byzantins en avaient fait un massif avancé de leur fortification, qui avait une saillie de 3 m. 25 en avant du mur byzantin; à partir de la troisième marche, ils ont accumulé de gros blocs de pierre, qui constituent une sorte de tour à peu près carrée, ayant environ 2 m. 80 à 3 m. 20 de côté, et empêchent de voir l'ensemble de l'escalier. Primitivement, cette tour débordait de 1 mètre au Sud de l'escalier, ne laissant entre elle et la première colonne D qu'un intervalle de 1 m. 40 environ.

L'escalier semble avoir été divisé en un certain nombre de paliers(?) La première série de marches, conduisant au premier palier, est actuellement visible; elle comprend trois marches, les deux premières ont même largeur (0 m. 285); la première a une hauteur de 0 m. 24, la deuxième de 0 m. 18. La marche inférieure<sup>(1)</sup> porte en sa partie centrale une petite base rectangulaire (largeur, 0 m. 36;

<sup>1</sup>. La partie de cette marche, à droite de la base, avait été postérieurement couverte d'une pierre qui la mettait au niveau de la seconde.

longueur, 0 m. 43), dont le plus grand côté est tourné en avant. Sa hauteur est de 0 m. 47; elle domine la deuxième marche de 0 m. 29 et s'élève encore au-dessus de la troisième de 0 m. 11; elle ne présente aucun ornement, seulement, à sa partie inférieure, une petite moulure en saillie (0 m. 16 de haut, saillie de 0 m. 06), et laisse en avant d'elle, sur la marche la plus basse, un espace libre, large de 0 m. 13. La deuxième marche est coupée en son milieu par cette base rectangulaire. La troisième marche, au contraire, occupe toute la largeur de l'escalier, comme la première; entre le bord de cette marche et la face postérieure de la base se trouve un espace libre de 0 m. 05. Cette troisième marche a la même élévation que la deuxième, mais elle est beaucoup plus large; elle constitue un palier de 1 m. 05 de profondeur, au delà duquel il a été possible, malgré la construction byzantine, de voir qu'il existait une nouvelle marche d'escalier, dont la hauteur serait de 0 m. 22. Le palier de 1 m. 05, élevé de 0 m. 60 au-dessus du sol de la colonnade, porte dans sa partie Nord, au ras du mur byzantin, une base de colonne montée sur une pierre plate (diamètre de la base, 0 m. 40; hauteur, 0 m. 23; hauteur totale de la base circulaire et du soubassement carré, 0 m. 34).

Quelle était la destination de cet escalier? Il ne paraît pas avoir été coupé au Nord par le mur byzantin, qui semble l'avoir respecté et avoir été construit juste à l'endroit où il finissait; nous l'avons donc actuellement dans toute sa largeur primitive. Servait-il à mettre en communication les deux plates-formes, celle qui porte la colonnade et celle qui précède l'édifice à exèdre? Remplissait-il seulement, avec ses paliers, le rôle d'une sorte de tribune? Il est difficile de rien affirmer, puisque la partie supérieure de la construction nous est aujourd'hui cachée et a probablement été mutilée par les Byzantins, quand ils ont bâti leur tour avancée.

On remarquera simplement que la largeur de cet escalier, par elle-même assez peu considérable (2 m. 25), est encore restreinte par la base rectangulaire et la base de colonne, et que la position même de ces motifs ornementaux y aurait rendu la circulation très difficile.

La présence de cet escalier exclut l'hypothèse d'une autre base de colonne, à l'Est, symétrique à la première base découverte à l'Ouest (à 1 m. 33 du mur byzantin, A). C'est peut-être également elle qui explique l'existence de la base C, inégalement distante des deux

rangées de colonnes, et qui lui a valu sa place. Ne pouvant continuer vers le Nord à cause de l'escalier, la ligne des colonnes orientales se repliait vraisemblablement à angle droit avec sa direction primitive. Il semble bien qu'à l'Est, en effet, la rangée des colonnes se soit arrêtée à l'escalier : au delà du mur byzantin, on n'en retrouve aucune trace; la présence de l'escalier latéral de neuf marches qui mène à la place devant le temple Capitolin ne lui aurait d'ailleurs pas permis de s'étendre vers le Nord. A l'Ouest, la rangée des colonnes se prolongeait-elle, comme M. Homo l'a marqué sur son plan, jusqu'au mur byzantin qui continue vers l'Ouest le mur de fond du Capitole? Nous n'avons aucune raison de l'admettre. Etant donné qu'au Sud du mur byzantin, la ligne des colonnes est double, que la rangée orientale s'arrête au petit escalier dont nous avons parlé, nous ne sommes pas autorisés à supposer que seule la rangée Ouest se soit étendue plus au Nord. Je croirais plutôt qu'elle aussi se terminait au Sud du mur byzantin, avec la première des bases A.

Reste une dernière question : Comment la plate-forme, pavée en mosaïque blanche, qui porte cette double rangée de colonnes, s'arrête-t-elle à l'Ouest? Les deux bases de colonnes, A et B, mises au jour en 1900, sont accolées à l'Ouest à un mur large de 0 m. 60, long de 4 m. 60 à partir du mur byzantin qu'il rencontre à angle droit. Ce mur, construit en petit appareil, actuellement en assez bon état, est visible au-dessus de la mosaïque du portique, sur une hauteur de 0 m. 80. Il était destiné à soutenir et à limiter vers l'Ouest la plate-forme où se trouve la colonnade. En effet, à l'Ouest de ce mur, un sondage pratiqué par M. Homo (n° 11 de son plan) n'avait rencontré le sol qu'à 1 m. 36 au-dessous du niveau de la mosaïque. Nous avons retrouvé ce sol et nous l'avons déblayé autant qu'il a été possible, sur une surface de 12 mètres carrés; rien ne prouve que ce soit le sol antique; c'est une accumulation de gros blocs irréguliers, situés à des niveaux souvent très différents et offrant un aspect chaotique. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à l'Ouest de la ligne de colonnes A, B, etc., il y avait une différence de niveau d'au moins 1 m. 36. Le mur *ab* servait à maintenir la colonnade au-dessus de la plate-forme inférieure qui la bordait en contre-bas à l'Ouest. Ce mur de soutien se termine à 4 m. 60 du mur byzantin; un autre mur, en petit appareil également, perpendiculaire à sa direction et parallèle au mur byzantin, se continue vers l'Ouest sur 2 m. 60. Ce mur supporte un plan incliné, dont la

pente, assez sensible, est dirigée vers l'Ouest; ce plan incliné, qui s'étend entre la deuxième et la troisième base de la rangée Ouest, se compose de belles dalles de pierres rectangulaires ou carrées; il devait établir la communication entre la place où se trouve la colonnade et la plate-forme inférieure. On peut le suivre sur une largeur de 2 m. 70, au Sud du mur *cb*. En ce point, il a été brisé accidentellement; un sondage fait plus au Sud (en face de la quatrième colonne F) n'en a remis au jour aucun autre vestige. A l'endroit où ce plan incliné se détache de la mosaïque, on remarque une sorte de seuil en pierre, qui présente des rainures assez larges (pour le passage de l'eau?).

Comme le mur *cb* qui le soutient, le plan incliné se continue dans la direction de l'Ouest, sur une distance de 2 m. 60. Il se heurte alors à un mur byzantin, sur lequel il importe d'attirer l'attention. C'est une fortification, dirigée du Nord au Sud, parallèle au mur *ab* et perpendiculaire au mur byzantin qui se trouve devant la façade du Capitole. Comme construction, il est analogue à ce dernier; dans les deux murs, bâtis en grandes pierres de taille qui ont été arrachées aux édifices antiques, la hauteur des assises correspondantes est rigoureusement la même; ils ont été bâtis en même temps, car au point où ils se rencontrent à angle droit, ils s'enchevêtrent l'un dans l'autre, leurs assises se croisent, se pénètrent, de manière à ce qu'ils ne forment qu'une seule masse. Le mur qui se dirige du Nord au Sud a une hauteur de 3 à 4 mètres au-dessus du niveau du plan incliné <sup>(1)</sup> et une longueur de 5 m. 40; il se termine à 1 m. 30 au Sud du mur perpendiculaire *cb* qui soutient le plan incliné. Se continuait-il plus au Sud? Aucune trace n'en a été retrouvée et rien ne permet de le supposer. Au contraire, le mur se termine suivant une ligne très droite, sans apparence de cassure, et semble avoir toujours fini là où nous le voyons s'arrêter aujourd'hui.

Le chantier, ouvert au voisinage et au Sud du mur byzantin, a encore fourni un renseignement intéressant sur la façon dont l'édifice à exèdre était soutenu au niveau de la plate-forme pavée en mosaïque qui s'étend devant lui, au Nord. A côté du mur en grand appareil que nous avons eu l'occasion de signaler en premier lieu

<sup>(1)</sup> Le mur byzantin, parallèle à la façade du Capitole, est mieux conservé. Sa hauteur au-dessus de la mosaïque du portique est de 5 m. 60.

et qui limite la colonnade à l'Est, on en trouve un autre, qui lui est perpendiculaire, construit en petites pierres, d'une largeur de 1 m. 70, d'une longueur de 3 m. 60, haut d'environ 2 m. 50. Un nouveau mur, perpendiculaire à celui-ci et parallèle au mur en grand appareil, s'en détache à 3 m. 60 de la colonnade et est conservé sur une longueur de 0 m. 85 (K). L'aile rectiligne de l'exèdre était soutenue au niveau de la place par le premier de ces murs en petit appareil, et à 1 m. 86 du point où il se termine à l'Ouest, se détachait la partie demi-circulaire. Le mur de soutien n'épousait donc pas exactement la forme demi-circulaire de l'édifice qu'il devait supporter; tandis que celui-ci tournait en demi-cercle, lui, faisait un angle droit, qui obligeait la partie demi-circulaire de l'exèdre (*de*) à reposer sur le vide, sans aucun mur d'appui.

Il faut enfin remarquer qu'il n'y a aucun mur perpendiculaire à l'aile de l'exèdre, à l'endroit où elle finit sur la colonnade, comme on en voit figurer un sur le plan de M. Homo, avec une direction Nord-Sud.

En résumé, les fouilles entreprises dans le voisinage du mur byzantin nous permettent d'arriver aux conclusions suivantes :

1° La seconde plate-forme, dans la partie qui a été déblayée jusqu'ici, porte une double rangée de colonnes;

2° La limite de cette colonnade vers le Sud ne peut être et ne pourra probablement jamais être déterminée exactement;

3° Au Nord, suivant toute apparence, elle ne se prolonge pas au delà du mur byzantin et elle se termine à un petit escalier, dont trois marches sont maintenant déblayées et au Nord duquel le mur byzantin est venu plus tard s'accoler;

4° A l'Est, cette colonnade vient se heurter contre un mur en grand appareil; ce mur, qui touche les bases des colonnes de la rangée orientale, soutient la place qui s'étend devant l'édifice à exèdre. Il n'y a sur le flanc de l'exèdre aucun escalier latéral prolongeant celui qui, au delà du mur byzantin, mène à la place devant le Capitole;

5° A l'Ouest, cette colonnade est supportée au-dessus de la plate-forme inférieure par un mur en petit appareil. Elle communique avec celle-ci grâce à un plan incliné, qui commence à 4 m. 60 du mur byzantin et dont l'extension vers le Sud n'est pas connue;

6° Enfin, la fortification byzantine se continuait au Sud du mur

parallèle à la façade du Capitole; on a pu en suivre sur plus de 6 mètres un pan de mur, orienté du Nord au Sud. À 6 m. 60 à l'Est de ce mur, dirigé dans l'axe du temple, se trouvait un massif de maçonnerie qui formait une tour avancée (hauteur, 3 m. 10 au-dessus de la mosaïque) et renforçait encore le réduit byzantin. Pour construire cette tour, on avait utilisé un petit escalier d'époque romaine.

## II

Un autre chantier avait été ouvert devant le Dar-el-Acheb (pl. XXX). Le but de cette fouille était de dégager la façade du Dar-el-Acheb et d'essayer de fixer, si possible, l'extension vers le Nord de la place signalée comme existant devant cet édifice par M. le docteur Carton et M. Homo. C'est M. Poinssot, élève de l'École des hautes études, qui a dirigé le déblaiement à la fin d'avril jusqu'à mon arrivée au début de mai. Les résultats des recherches entreprises sur ce point ont été assez inattendus. Au lieu de la vaste place dallée, dirigée en pente douce du Nord au Sud, que M. Homo avait annoncée et dont il avait déterminé la largeur devant le Dar-el-Acheb <sup>(1)</sup>, le déblaiement méthodique que nous avons poursuivi nous a fait rencontrer un mur AB, d'une direction oblique par rapport à la façade du Dar-el-Acheb, et qui va en s'éloignant de celle-ci de plus en plus à mesure qu'on s'avance davantage vers l'Ouest. Ce mur AB a été déblayé sur une longueur de 9 m. 80; il se continue encore vraisemblablement à l'Ouest, là où le déblaiement est arrêté pour l'instant. À l'Est, on le suit, toujours sur le même alignement ou peu s'en faut, dans les murs H et O, et même Q (avec un léger décrochement vers le Nord).

Entre ces murs dirigés du Sud-Est au Nord-Ouest et le Dar-el-Acheb orienté Est-Ouest, s'étend une petite place triangulaire pavée de dalles rectangulaires. Cette place, d'une largeur très restreinte (7 à 13 mètres), pourrait bien n'être qu'un carrefour à la rencontre de deux rues venues de l'Ouest, et se coupant suivant un angle assez aigu. À 1 m. 50 en avant du mur AB, sur cette place, en face du mur E, perpendiculaire au premier, on trouve une bouche d'égout carrée de 0 m. 45 de côté. Elle est encore aujourd'hui fermée par une pierre plate. L'égout, où il est facile de péné-

<sup>(1)</sup> *École française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXI, p. 12.

trer, malgré la terre qui l'obstrue en partie, se dirige du Nord-Ouest au Sud-Est, et on peut le suivre assez loin dans les deux sens.

Le mur AB, oblique par rapport à la façade du Dar-el-Acheb, comme les murs qui le continuent vers l'Est, H, O, R, limite au Sud toute une série de constructions qui s'étendent vers le Nord. Tout à fait à l'Ouest, à la limite de la fouille, après qu'il a rencontré le mur perpendiculaire C, le mur AB a conservé une hauteur assez grande (1 m. 40); à cet endroit, il se compose de deux assises de blocs superposés : de la deuxième, on ne voit pour l'instant qu'un seul bloc qui mesure 1 m. 20 de long et 0 m. 48 de haut, légèrement en retrait sur la première; de cette première, on aperçoit deux blocs placés l'un à la suite de l'autre (longueur, 3 m. 20; hauteur, 0 m. 38). Au-dessus de ces deux assises, on rencontre des moellons; ce mur en petit appareil est, lui aussi, en retrait sur la deuxième assise de grandes pierres. La partie du mur qui est située à l'Est de celle-ci et qui se continue sur 5 m. 80 jusqu'au mur D monte beaucoup moins haut au-dessus de la place dallée (0 m. 22) et n'a jamais dû être plus élevée. De tout temps, elle a dû livrer accès facilement dans la pièce délimitée par les murs C, D, F, qui a été divisée postérieurement et à une assez basse époque par le mur E<sup>(1)</sup> en deux compartiments inégaux, pouvant communiquer entre eux par la porte  $\alpha$ , large de 2 m. 70.

L'espace circonscrit entre les trois murs C, D, F, pavé en dalles assez larges et bien conservées, pourrait être une boutique; elle est assez analogue à celles que l'on rencontre à Pompéi ou à Timgad<sup>(2)</sup>. Il est à remarquer que l'angle du mur H, au point *m* où il fait saillie sur le mur AB, avait été percé d'un trou qui pouvait remplir l'office d'un anneau. Les clients pouvaient y passer une corde et y attacher leurs montures pendant qu'ils faisaient leurs achats<sup>(3)</sup>. Dans cette boutique, on a trouvé un grand morceau de stuc peint en bleu, des moulures de marbre et un fragment de pot en terre. Le mur AB formait un simple pas que l'on franchissait aisément pour y monter; le dallage de la boutique arrive juste au niveau supérieur de AB.

Le mur C, perpendiculaire comme le mur D au mur AB, a une

<sup>(1)</sup> On y trouve des fragments de corniche employés comme matériaux de construction.

<sup>(2)</sup> Bœswilwald et Cagnat, *Timgad*, p. 6.

<sup>(3)</sup> Cf. *op. cit.*, p. 7.

longueur de 6 m. 40; il est construit en petit appareil et est en assez bon état de conservation sur une hauteur de 2 m. 20; son épaisseur est à peu près de 0 m. 70. Le mur D, qui lui est sensiblement parallèle, a la même longueur, une épaisseur de 0 m. 50; construit comme le précédent en petit appareil, il est moins bien conservé : à partir du point *d*, il ne subsiste plus qu'au ras du sol; entre *d* et AB, sa hauteur est de 1 m. 20. Le mur F, parallèle à AB, limite au fond l'espace à peu près carré (6 m. 60 sur 6 m. 40), dont nous avons parlé. Ce mur, haut de 0 m. 65, est composé de moellons, actuellement encore en bon état; au point *f*, sur une longueur de 1 m. 30, il n'existe qu'au niveau du sol. Il est percé, au point *g*, d'une porte, large de 1 m. 20, qui donne entrée dans une pièce insuffisamment dégagée pour l'instant. À l'Est de celle-ci et sur le même alignement, il y en avait une autre, Z, séparée de la précédente par un mur, aujourd'hui détruit, et qui ne semble avoir eu de communication qu'avec le Nord.

Si nous avançons vers l'Est, la topographie devient plus confuse : les murs s'enchevêtrent sans qu'il soit toujours possible de voir quel rapport existe entre eux, et quel rôle ils jouaient dans la distribution de l'édifice.

Le mur de façade continue toujours dans la même direction à peu près, avec un léger avancement de 0 m. 25 sur AB, à partir du point *m*. Il est percé d'une ouverture large de 1 m. 90, qui devait être fermée par une porte à deux battants. De chaque côté, en effet, on a ménagé, dans l'épaisseur de la pierre arrondie qui termine le mur, un trou rond, destiné à recevoir le gond inférieur de la porte. Entre la fin du mur AB et cette porte X, le mur H mesure un peu plus de 6 mètres de long et 0 m. 50 d'épaisseur; entre cette porte et le point *n*, où il change de direction, formant un angle très ouvert avec son alignement primitif, on compte 3 m. 10. La hauteur maxima du mur est 1 m. 20; son élévation minima, 0 m. 40. Il est formé d'assises de moellons séparées verticalement par de belles pierres de taille disposées les unes au-dessus des autres en harpe.

Si, par la porte X, nous pénétrons dans l'intérieur de la construction, nous y trouvons un dallage en assez mauvais état, qui présente deux niveaux de différente hauteur : l'un, inférieur, à l'Est; l'autre qui a été superposé au premier, à l'Ouest. Ce dallage aboutit, à notre gauche, à un mur percé d'une porte Y, de même largeur et

de même forme que celle dont nous avons parlé (X); cette porte devait s'ouvrir de l'Ouest à l'Est, car les trous des gonds se trouvent à l'Est du mur G qui nous occupe. Ce mur, en petit appareil, est à peu près perpendiculaire au mur H; dans l'angle Est, formé par ces deux murs G et H, on a trouvé des morceaux de placage en marbre vert et gris. Le mur G, au Nord de la porte Y, jusqu'au mur du fond, L, parallèle à celui de la façade H, mesure 3 m. 05, mais il ne subsiste que sur 1 m. 90, avec une hauteur de 0 m. 65; le reste n'est visible qu'au ras du sol. A l'Ouest, il est séparé du mur D par une distance de 3 mètres.

Dans cet intervalle entre les murs D et G, une seule chose mérite attention. Au point Y, en effet, on a retrouvé en place, l'une au-dessus de l'autre, deux de ces pierres parallélépipédiques percées au milieu d'un cylindre que l'on rencontre si souvent dans les murs des maisons arabes de Dougga, principalement à leur entrée<sup>(1)</sup>. On les considère généralement comme des conduites ayant servi à la distribution des eaux à travers la ville. C'est ici, pour la première fois, qu'on en rencontre en place. Leur position verticale nous prouve que, là du moins, elles n'ont pas été employées pour amener l'eau, mais que, bien plutôt, elles ont dû jouer le rôle de gouttières, recueillant l'eau tombée sur le toit et venant la déverser dans un caniveau horizontal qui allait les porter à l'égout dont il a été fait mention plus haut. Ce conduit K est cimenté et était probablement couvert à sa partie supérieure de pierres ou de briques plates; on peut le suivre le long du mur G, jusqu'à l'endroit où il sort de la maison, au point *h*, sous le dallage de la rue. Les deux pierres verticales sont carrées, elles ont 0 m. 43 de côté; leur hauteur n'est pas uniforme, la pierre du dessus mesure 0 m. 65; celle du dessous, 0 m. 77; le diamètre du cylindre est de 0 m. 20. A leur partie supérieure, elles présentent un creux dans lequel vient s'emboîter une saillie correspondante de 0 m. 04 ménagée dans la partie inférieure de la pierre qui est placée au-dessus. La pierre la plus basse repose sur une autre pierre plate, carrée, de 0 m. 50 de côté; cette dernière recouvre un espace également carré, cimenté, profond de 0 m. 30, où s'opérait le changement de direction du liquide qui, tombé jusque-là verticalement par le trou ménagé au milieu des pierres, devait couler désormais horizontalement dans la con-

<sup>(1)</sup> Carton, *Découvertes épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, p. 170.

duite cimentée, qui l'entraînait à l'égout. Autour de cette descente verticale, des murs, aujourd'hui ruinés jusqu'au niveau du sol, déterminaient un petit local carré dont le sol devait être pavé d'une mosaïque, actuellement en fort mauvais état.

Si nous revenons à la porte X, nous voyons à droite deux mauvais murs, dont la direction générale est perpendiculaire à la façade, et qui sont tous deux d'époque postérieure. Le premier, M, est haut de 1 m. 40 et long de 4 m. 95; il a été bâti avec des matériaux de toutes sortes, et on y voit même un fût de colonne couché horizontalement. Le deuxième, P, a une élévation de 0 m. 70 et mesure 3 m. 20 de long; il a été également bâti après coup et est d'assez mauvaise facture.

Ce mur P vient s'accoler à la partie extérieure d'une construction très intéressante, la mieux conservée dans son ensemble de toutes celles que nous ayons découvertes. C'est un mur demi-circulaire, dont la convexité est tournée vers le Dar-el-Acheb et dont la concavité regarde vers le Nord. Ce mur, en petit appareil, d'une bonne époque, subsiste sur une hauteur moyenne de 1 m. 25 à l'extérieur; son épaisseur est de 0 m. 55. Il détermine ainsi une sorte d'abside demi-circulaire, dont le pourtour intérieur est de 13 mètres. A vrai dire, cet exèdre n'est pas rigoureusement demi-circulaire; il est plus profond que sa largeur ne le comporterait (4 m. 50 de profondeur, 6 m. 56 de diamètre à l'entrée). Sa décoration, autant que nous pouvons en juger par les quelques restes qui en sont parvenus jusqu'à nous, devait être tout particulièrement soignée. Le sol était orné d'une mosaïque, qui subsiste encore en assez grande partie; cette mosaïque présente une série de lignes brisées de couleurs différentes, alternativement noires, jaunes, rouges et grises; elle est encadrée par une ligne d'ornements de teinte rouge, arrondis en forme de crosses et liés les uns aux autres; cette bordure a une largeur de 0 m. 17; entre elle et le mur s'étend une double rangée de rectangles, chacun d'une teinte différente. M. Gauckler attribue cette mosaïque à la fin du II<sup>e</sup> siècle. En déblayant l'exèdre, on a trouvé dans les décombres des morceaux de placage en marbre vert et des fragments de stuc assez nombreux, qui portent des traces de peinture rouge, bleue, verte ou orange; ce qui semble indiquer que le mur de cette abside était orné de marbre, probablement à sa partie inférieure, et plus haut recouvert de stuc peint. On a découvert également au même endroit un fragment de corniche, d'un

travail assez soigné, orné de palmettes et de rosaces (longueur, 0 m. 80; largeur, 0 m. 32; hauteur, 0 m. 18); deux autres fragments de corniche, plus simples, sans motifs décoratifs : le premier, long de 0 m. 45 et haut de 0 m. 175; le second, formant angle, haut de 0 m. 10 et mesurant sur un des côtés 0 m. 36, sur l'autre 0 m. 23; enfin, une pierre sculptée, longue de 0 m. 41, présentant des carrés avec, au milieu, des rosaces; chaque carré (il y en a deux entiers et la moitié d'un troisième) a 0 m. 12 de côté.

L'exèdre s'ouvre sur un large corridor de 2 m. 90 (J). Il en est séparé par un seuil de pierre de 0 m. 05 de haut et de 0 m. 46 de large. A 1 m. 40 de chacun des deux murs, ce seuil était interrompu par une petite base rectangulaire [*a*, *b*] (longueur, 0 m. 53; largeur, 0 m. 43; hauteur, 0 m. 30) présentant le plus petit de ses côtés en avant. Ces deux bases étaient distantes entre elles de 2 m. 90. Seule la base de droite est actuellement conservée; la base de gauche a disparu (ainsi que la partie du seuil de pierre qui s'étendait entre elle et le mur gauche de l'exèdre), et l'on n'a retrouvé que la pierre plate, elle aussi de forme rectangulaire, qui la supportait. Avec sa forme demi-circulaire, ses deux bases, sa mosaïque aux couleurs éclatantes, ses parois enduites de stuc peint et de marbre, sa décoration architecturale assez riche, cet exèdre devait être d'un très joli effet. On y a rencontré aussi, parmi les décombres, une tête d'homme en marbre, malheureusement très mutilée; il n'en reste que la partie supérieure : les cheveux, le front, l'oreille et l'œil droits. M. Gauckler, à cause de sa facture, la juge du n° siècle et, à cause de la forme ridée et tourmentée du front, y voit le reste d'une statue ou d'un buste de Septime Sévère. On a également découvert l'épaule gauche d'une autre statue en marbre, avec une partie du bras nu et de la draperie (hauteur, 0 m. 28; largeur, 0 m. 17).

Le corridor J, qui donne accès à l'exèdre, est pavé de grandes dalles. Ces dalles ont dû remplacer postérieurement une mosaïque dont il subsiste quelques vestiges à certains endroits. Le corridor a été déblayé sur une longueur de 11 m. 30. Le mur N, qui le limite au Sud, à l'Ouest de l'exèdre, a une hauteur de 1 m. 35; il est en petit appareil et paraît d'assez bonne époque.

Si nous suivons cette allée dans la direction de l'Est, nous arrivons, au point *e*, à un petit escalier descendant, composé de trois marches arrondies, dont la dernière n'existe et n'a jamais existé que

dans sa moitié Nord. Chacune des marches a une hauteur de 0 m. 21 et la saillie de l'escalier est de 1 mètre; entre la marche la plus élevée et le niveau du corridor R, il y a une hauteur d'environ 0 m. 20. Cet escalier descend à une autre partie de l'édifice qui se trouve à 0 m. 80 au-dessous du niveau du corridor dallé et de l'abside demi-circulaire; il aboutit à une sorte de bassin profond de 0 m. 10, à peu près rectangulaire, orné d'une mosaïque en parfait état de conservation. Cette mosaïque se compose d'une série de lignes qui s'entrecroisent en passant les unes sur les autres alternativement, larges de 0 m. 06 en moyenne, chacune avec les mêmes couleurs, rouge, jaune, vert, entre deux bandes noires. Le centre de cette mosaïque est occupé par une vasque octogonale, autour de laquelle se trouve une bordure en mosaïque large de 0 m. 25, avec des feuilles jaunes à bord rouge; cette bordure épouse la forme octogonale de la vasque qu'elle encadre. Celle-ci, ronde à l'intérieur (diamètre, 0 m. 48; profondeur au centre, 0 m. 20), est ornée extérieurement d'une moulure épaisse de 0 m. 06, qui détermine un octogone de 0 m. 25 de côté. Elle a été retrouvée intacte et en place au milieu de son entourage de mosaïque.

Le bassin, décoré de mosaïque, dont il vient d'être question, touche par son angle Nord-Est à la « fontaine, formée d'un bassin rectangulaire, alimentée par une citerne rectangulaire », que M. Homo avait découverte l'an dernier dans un de ses sondages<sup>(1)</sup>. A l'Est et au Sud de cette fontaine, on remarque des mosaïques avec des dessins géométriques, noirs sur fond blanc, et des ornements rouges, oranges ou verts. Dans le voisinage de la fontaine, on a également trouvé parmi les déblais des morceaux de placage en marbre blanc.

Du côté du Dar-el-Acheb, l'abside demi-circulaire était séparée de la rue par un mur R; ce mur forme, à partir du point s, un angle très obtus avec le mur O, qui prolonge sur une longueur de 3 mètres, à l'Est de la porte X, la direction des murs AB, puis H, obliques par rapport à la façade du Dar-el-Acheb. Le mur R n'est bien conservé qu'en sa partie centrale sur 3 m. 20 (hauteur, 0 m. 85); il semble se terminer à l'endroit où il rencontre le mur S (longueur, 5 mètres; hauteur moyenne, 1 m. 20) qui prolonge le mur

<sup>(1)</sup> *Loc. cit.*, p. 13 (n° 17 du plan). La largeur du bassin en pierre n'est pas 0 m. 55, mais 0 m. 25.

de soutien du corridor dallé J au-dessus du bassin orné de la vasque.

A 3 mètres au Sud du mur Q, et dans un sens à peu près parallèle, s'étend un autre mur T, visible sur 12 m. 50, épais de 0 m. 45, d'assez bonne époque et bien conservé. Ce mur, par son prolongement, irait heurter la façade du Dar-el-Acheb; il finit à 2 m. 70 de l'angle Est de cet édifice. Quelle était la raison d'être de ce mur, où et comment s'arrêtait-il à l'Ouest? Il n'est pas facile de le dire; un sondage entrepris entre ce mur et l'angle Est du Dar-el-Acheb n'a fourni aucun résultat : on n'a pas rencontré le sol. Ce sondage a simplement permis de voir que la façade du Dar-el-Acheb se terminait bien là où nous remarquons qu'elle finit aujourd'hui; le rang de pierres qui est au niveau du sol, sur le même alignement, à l'Est, n'a aucun rapport avec cette façade. Le pilastre qui est au coin de l'édifice a simplement été déplacé par les Arabes qui l'ont porté un peu plus à l'Est et ont tourné sa face ornementée vers l'Est, tandis qu'elle devait regarder vers le Nord. Mais c'est avec lui que s'arrêtait à l'origine le Dar-el-Acheb; la porte se trouvait donc exactement au milieu.

Entre les murs Q et T, presque parallèles, il semble qu'il y avait une rue, orientée insensiblement Est-Ouest et continuant la place triangulaire qui s'étendait devant le Dar-el-Acheb.

Au Nord du corridor J, sur lequel s'ouvre l'abside demi-circulaire, on a mis au jour un certain nombre de murs, généralement dirigés du Nord au Sud. L'un d'eux est ouvert d'une porte U, dont le seuil est décoré de mosaïque. Cette mosaïque est composée d'une rosace à quatre branches (2 noires et 2 rouges), flanquée de chaque côté d'une demi-rosace semblable.

En résumé, la fouille entreprise devant le Dar-el-Acheb nous amène à cette conclusion, qu'il n'y a jamais eu devant cet édifice, comme on l'a soutenu, une place de même largeur que lui, limitée à l'Est par une rue montant au Capitole. Tout au contraire, un double fait ressort des recherches que nous avons poursuivies :

1° L'absence complète de toute rue montant du Dar-el-Acheb au temple. Dans ce quartier de la ville, il n'y avait aucun moyen d'aller du Nord au Sud; on ne pouvait circuler que de l'Ouest à l'Est;

2° L'existence devant le Dar-el-Acheb d'une série de constructions sur la destination desquelles il n'est pas aisé de se prononcer. La partie Ouest semble avoir été une boutique, nous l'avons déjà dit. A l'Est, il paraît difficile de penser que l'exèdre demi-circulaire ait fait partie d'un édifice public : la dimension en est peu considérable, l'escalier qui y mène est étroit et ne permet pas une circulation bien active, il est peu commode enfin d'y accéder du dehors, puisqu'il s'ouvre du côté opposé à la rue. J'y verrais plutôt une pièce d'une maison assez riche, à laquelle se rattacherait aussi le bassin en mosaïque avec la vasque et la fontaine. — Entre ces constructions et le Dar-el-Acheb s'étend une petite place triangulaire, qui n'est guère plus large qu'une rue, au moins dans sa partie orientale.

Jusqu'où se continuent, vers le Nord, les constructions qui sont situées devant le Dar-el-Acheb? Nous ne pouvons le dire pour l'instant. A la limite de la fouille actuelle, nous trouvons encore des murs qui semblent appartenir au même groupe d'édifices et tendraient à faire croire qu'il se prolonge vers le Nord. Quoi qu'il en soit, nous devons dès maintenant constater que l'espace compris entre la limite Nord du chantier du bas et le bord Sud de celui du haut est relativement restreint; d'autre part, absolument rien ne nous autorise à penser qu'il y ait eu en cet endroit une place publique, tout au contraire.

Le Forum de l'ancienne Thugga n'existe certainement pas devant le Dar-el-Acheb<sup>(1)</sup> : les fouilles actuelles l'ont prouvé. Il semble bien probable qu'il ne se trouve pas davantage enfoui pour l'instant sous le sol des maisons arabes qui subsistent encore entre le mur byzantin et le Dar-el-Acheb, et les hypothèses faites à ce sujet<sup>(2)</sup> ne semblent pas devoir se confirmer.

La nouvelle campagne de fouilles que le Service des Antiquités tunisiennes a l'intention de faire au mois d'octobre prochain nous permettra d'arriver sur ce point à la certitude. Elle nous aidera également à résoudre un autre problème, à voir comment et par quel moyen se rachète l'énorme différence de niveau (6 m. 70) entre la place et les constructions qui existent devant le Dar-el-

<sup>(1)</sup> C'était l'opinion de M. le D<sup>r</sup> Carton. Cf. *Les fouilles du Dar-el-Acheb* (extrait du *Recueil des Notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, t. XXXII, (1898), p. 25.

<sup>(2)</sup> Cf. Homo, *Le Forum de Thugga*, *loc. cit.*, en particulier p. 15.

Acheb et la plate-forme pavée de mosaïque, avec la double rangée de colonnes qui s'étend à l'Ouest de l'exèdre, au Sud du mur byzantin.

### III

#### INSCRIPTIONS DÉCOUVERTES DANS LES FOUILLES.

##### INSCRIPTIONS HONORIFIQUES.

1. — *a.* Fragment trouvé par M. Poinssot à quelques mètres au Nord du Dar-el-Acheb :

E IMP CAE

Largeur, 0 m. 42.

*b.* J'ai mis au jour un autre fragment du même texte à quelques mètres au Sud du mur byzantin, à l'Ouest de l'édifice à exèdre :

A PECVNIA AS

Largeur, 0 m. 60.

Ces deux morceaux présentent les mêmes caractères : hauteur, 0 m. 42; épaisseur, 0 m. 33; lettres, 0 m. 125; espace libre au-dessus des lettres, 0 m. 12; au-dessous, 0 m. 175. Les blocs sont complets en haut et en bas. L'inscription ne comprenait qu'une ligne.

On a déjà publié deux autres parties de la même inscription, qui offrent les mêmes dimensions.

*c.* Découvert par M. Homo<sup>(1)</sup> entre l'édifice à exèdre et le mur byzantin, conservé actuellement au Capitole :

PP PROCOS ET

Largeur, 1 m. 16.

<sup>(1)</sup> *École française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXI (1901), p. 19, n° 7.

d. Actuellement, dans le mur d'une maison arabe<sup>(1)</sup>, sur le chemin qui conduit à la mosquée, au Sud-Est du Capitole, près d'une inscription en l'honneur de Gallien<sup>(2)</sup>.

DEXTRVXIT EXCOLVIT E<sup>1)</sup>

L'extrémité droite de l'inscription était enterrée. E est séparé de T d'*excoluit* par un blanc de 0 m. 14. La première et la dernière lettre sont douteuses. Il ne reste de la première qu'une boucle; de la dernière qu'une haste droite dépassant la ligne.

L'inscription était gravée sur des blocs de pierre qui constituaient l'entablement d'un édifice public. Seul *c* constitue un bloc complet; *b* est brisé à droite; *a* et *d* des deux côtés.

Les fragments se présentaient sans doute dans l'ordre suivant : [Pro salut]e imp. Cae[s. . . . .] p(atris) p(atriciae) p(rocos) et. . . . [su]a pecunia a s[ol]o extruxit excoluit et. . . — Nous retrouvons à Dougga des exemples de formules analogues dans les dédicaces du Capitole et des *templa Concordiae, Frugiferi, Liberi patris*<sup>(3)</sup>.

Nous ne pouvons préciser la date de l'inscription. On remarquera toutefois la présence de *procos* parmi les titres impériaux, à la suite de PP; cette mention n'est pas d'un usage courant avant Septime Sévère; en outre *et* qui suit *procos* porte à croire qu'il y avait le nom d'un second empereur ou d'un autre membre de la famille impériale. Les auteurs du *Corpus* pensent que les lettres du fragment *d* sont du m<sup>e</sup> siècle; les quelques indications vagues qui nous sont fournies par le fragment *c* semblent s'accorder assez bien avec cette date.

2. — Trouvé dans la démolition des maisons expropriées :

ONVM ERA  
TCVPAT C

Hauteur, 0 m. 40; largeur, 0 m. 39; lettres de 0 m. 06.

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1505 (= 15510).

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, n° 1487 (= 15506).

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, n° 15513 et 15520.

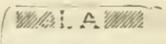
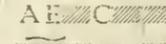
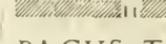
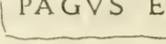
Au-dessus de la première ligne, une moulure de 0 m. 09 de haut; l'inscription est donc complète en haut. Elle a déjà été publiée par MM. le docteur Carton et le lieutenant Denis, en 1892<sup>(1)</sup>. Le texte qu'ils en avaient donné était le suivant :

ONVM RV  
TCVPATO

La dernière lettre de la première ligne n'est pas un V, mais un A, très net sur la pierre. Entre M et R, il y a un blanc de 0 m. 09, qui est peut-être occupé par une lettre, un E(?).

3. — Trouvé à l'Ouest de l'exèdre, et au voisinage du mur byzantin :

5

|                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

Hauteur, 0 m. 45; largeur, 0 m. 17; épaisseur, 0 m. 48; lettres de 0 m. 045.

L'inscription est complète en bas : au-dessous des mots PAGVS E, on voit un blanc de 0 m. 10 où il n'y a jamais eu de lettres. — Les quatre premières lignes du fragment que nous possédons ont été martelées. On y voit encore des traces de lettres qu'il est assez difficile de déchiffrer; à la première ligne, un L et un A; à la seconde, une barre droite au début, et deux autres à la fin; à la troisième, un A, un E(?), puis un peu plus loin un C ou un G; à la quatrième, à gauche, une barre au-dessus de la ligne, comme il s'en trouve souvent au-dessus des chiffres, et à droite dans le bas, deux fragments de hastes verticales. Seule la dernière ligne a été respectée. La présence des mots PAGVS ET [*civitas Thuggensis*] nous montre que nous sommes à une époque antérieure au règne de Septime Sévère, qui fit de Thugga un municipe, ou aux premières années de son principat.

<sup>1</sup> Bulletin archéologique du Comité, 1892, p. 174, n° 45.

4. — Trouvé dans la démolition des maisons expropriées, non loin du Dar-el-Acheb :

|     |                       |     |
|-----|-----------------------|-----|
| re  | P·V·B·L·I·C·A·E·S·E·M | per |
|     | P·R·O·F·V·I·T         |     |
| res | P·M·V·N·S·E·P·T·A·V   | rel |
| lib | E·R·I·T·H·V·G·G·A·E   |     |

Hauteur, 0 m. 95; partie écrite, hauteur, 0 m. 28; largeur, 0 m. 37; épaisseur, 0 m. 44; lettres de 0 m. 06.

L'inscription est complète en bas; le mot PROFVIT occupait à lui seul la deuxième ligne. Nous sommes ici, semble-t-il, en présence d'une base honorifique. La pierre, dont le sommet est aujourd'hui brisé, était originairement couverte de lettres dans son entier, ainsi que le prouvent quelques jambages de lettres conservés à 0 m. 38 au-dessus de la première des lignes que nous lisons, à droite : N, et à la ligne précédente, le bas de deux ou trois hastes droites. La pierre est aujourd'hui usée à sa partie supérieure; elle a, de plus, été endommagée sur les deux côtés, car elle a été postérieurement taillée pour servir d'architrave à un édifice.

La présence des mots *mun(icipium) Sept(imium) Au[relium) Lib]erum Thugga* nous prouve que l'inscription est du III<sup>e</sup> siècle; elle n'est pas antérieure à l'avènement d'Alexandre Sévère, ni postérieure au règne de Gallien.

Ce serait la même formule que je proposerais de lire sur une inscription publiée déjà par M. Homo<sup>(1)</sup> :

|   |                 |  |
|---|-----------------|--|
| 1 | G · P · P · P   |  |
| 3 | POT · III       |  |
| 4 | M V N I         |  |
| 7 | R E L I · L I B |  |
| 5 | D · D           |  |

M. Homo restitue à la 3<sup>e</sup> ligne MVN*ificentia*?; à la 4<sup>e</sup>, LIBeralitate. J'y verrais plutôt MVN*icipium Septimium aVRELIum LIBerum Thugga*.

(1) *Loc. cit.*, p. 19, n° 8.



O · QVIN<sup>tiano</sup>  
 flamini pERPETVO  
 propter criM I A M Et incompara-  
 bilem erga cI V I T A<sup>tem affectionem</sup>  
 5 et quod is oPERE · ET · LIB<sup>eralitate</sup>  
 sua imagiN · SACRAS Caesarum in  
 R I T E A C  
 T I S

Ligne 1. Après I, il y a un point qui sépare I du jambage droit qui termine la ligne. On ne peut lire QVIN<sup>tiano</sup>.

Ligne 2. Après O, un point et un jambage droit.

Ligne 5. La quatrième lettre est un I, non un E. A la fin de la ligne, on voit l'E, quatrième lettre de LIBE.

Ligne 6. A la fin, au lieu d'un C, je lis un O.

Ligne 7. De l'R, il ne reste presque rien; de même pour les trois lettres suivantes ITE dont on ne voit que le bas.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

7. Inscription trouvée par M. Poissot devant le Dar-el-Acheb :

d M S  
 A R M I N I  
 V S F O R T V  
 N A T V S  
 5 P · V · A · XXXV

Hauteur, 0 m. 36; largeur, 0 m. 29. Lettres de 0 m. 04.

Au début de la deuxième ligne, on voit le bas de l'A.

8. Dans la démolition des maisons expropriées :

d M s  
 N I N T A F I  
 I M I B I R I S  
 5 F · P · V · A N · LXXX  
 H · S · E

Hauteur, 0 m. 52; largeur, 0 m. 35. Lettres de 0 m. 035.

A la deuxième ligne, après F, le premier jambage d'un A. Au début de la troisième ligne, une haste verticale; il manque une lettre. A la quatrième ligne, après LXXX, il y avait peut-être un autre chiffre.

Je rapproche cette inscription d'une autre publiée par M. le docteur Carton<sup>(1)</sup>, qui est analogue :

D M S  
NINA ROGA  
TI · MIRIBIS  
P · V · A · XXX  
H · S · E

9. Au même endroit :

DM  
ENNI

Hauteur, 0 m. 20; largeur, 0 m. 18. Lettres de 0 m. 04.

A la deuxième ligne, début d'une cinquième lettre indistincte (un haut de haste verticale).

10. Même provenance :

*pius?*  $\left. \begin{array}{l} \overline{VLL} \\ VIXIT Au \\ NOS \\ XXXV \end{array} \right\}$   
*h. s. e.*

Hauteur, 0 m. 14; largeur, 0 m. 225. Lettres de 0 m. 04.

11. Même provenance :

*pius*  $\overline{VIXIT Au}$   
*no* S VII...  
*h*  $\overline{S}$  e

Hauteur, 0 m. 22; largeur, 0 m. 15. Lettres de 0 m. 03.

<sup>(1)</sup> *Découvertes en Tunisie*, 1895, p. 157, n° 287.

12. Devant la fontaine sondée par M. Homo en 1900, sur une petite plaque de marbre blanc :

p. e. an<sup>NIS</sup>  
 ...Xϕ

Hauteur, 0 m. 12; largeur, 0 m. 145. Lettres de 0 m. 04.

13. Même provenance :

S P I N V S ·  
 S P I F E L I C I S  
 S S I · F I L · P · V · A  
 X V · H · S · E

Hauteur, 0 m. 23; largeur, 0 m. 30. Lettres de 0 m. 05.

Cette inscription me paraît avoir déjà été publiée avec la partie gauche aujourd'hui brisée<sup>(1)</sup>.

C · S H  
 CRISPINVS  
 CRISPI FELICIS  
 SEFESSI · I · FIL · P · V · A  
 LXXV · H · S · E

Nous n'en avons plus aujourd'hui que la moitié droite. Le texte du *Corpus* est inexact à la ligne 4. Entre SSI et FIL, il n'y a pas un I entre 2 points.

14. Stèle funéraire trouvée devant le mur byzantin :

R O S A ∇ A S I A N  
 A C I S ∇ R I D A I ∇ ▨  
 V X O R ∇ G A B<sup>ini</sup>  
 P S O

Hauteur, 0 m. 40; largeur, 0 m. 45. Lettres de 0 m. 045.

La dernière lettre de la deuxième ligne est endommagée.

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1513.

15. Au voisinage du mur byzantin, à l'ouest de l'édifice à exèdre :

D . . . . . m . . s  
T · CAE*cilius* ?  
EX . . . . .  
P · V · *ann* . . . . .  
5 

---

 h. s. e.

Épaisseur : en haut, 0 m. 43 ; en bas, 0 m. 285 ; hauteur, 0 m. 345 ;  
largeur, 0 m. 17. Lettres de 0 m. 07.

16. Au même endroit :

---

TVLLA · P · V · A  
VII · MVIII · H · S · E

Hauteur, 0 m. 17 ; largeur, 0 m. 32. Lettres de 0 m. 05.  
À la première ligne, la deuxième lettre est douteuse, un E ou un  
L (?).

17. Même origine :

d MS  
ae MILIVs

Hauteur, 0 m. 15 ; largeur, 0 m. 15. Lettres de 0 m. 053.

18. À l'ouest et au voisinage de l'édifice à exèdre :

---

D M S  
SATIRRIA  
M A M O N  
ICA · PIA · VI  
X · ANNIS

Hauteur, 0 m. 325 ; largeur, 0 m. 295. Lettres de 0 m. 035.

19. Même provenance :

DMS  
RIVS  
TVS  
IXXX

Hauteur, 0 m. 29; largeur, 0 m. 34. Lettres de 0 m. 04.

A la quatrième ligne, l'L est douteux.

20. Même origine :

RVIDI  
RIVNA  
p. IVS VIXIT  
ANNIS · SEX  
H · S · E

Hauteur, 0 m. 39; largeur, 0 m. 32. Lettres de 0 m. 03-0 m. 04.

21. Au même endroit :

DMS  
· RVBR<sup>us</sup>  
ABENTA

Hauteur, 0 m. 295; largeur, 0 m. 28. Lettres: 1<sup>re</sup> ligne, 0 m. 04; 2<sup>e</sup> ligne, 0 m. 05.

La lettre du prénom est illisible.

22. Auprès du mur byzantin :

DMS  
MEMIACA

Hauteur, 0 m. 20; largeur, 0 m. 31. Lettres de 0 m. 03.

23. Dans les déblais qui remplissaient l'exèdre demi-circulaire :

|   |                  |       |
|---|------------------|-------|
|   | D M S            |       |
|   | PAVLINA          |       |
|   | PVTIVLI          |       |
|   | P · V · A · LXXV |       |
| 5 | H · S · II       | (sic) |

Hauteur, 0 m. 38; largeur, 0 m. 28. Lettres de 0 m. 04.

24. Même provenance :

|   |         |  |
|---|---------|--|
|   | d M S   |  |
|   | R NI    |  |
|   | RVOA    |  |
|   | p VAXIV |  |
| 5 | h. SE   |  |

.....

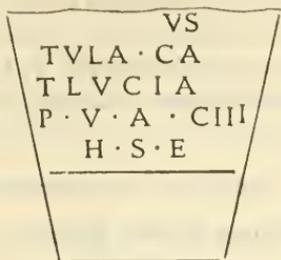
Hauteur, 0 m. 30; largeur, 0 m. 15. Lettres de 0 m. 03.

25. Cippe funéraire trouvé à 0 m. 25 de profondeur dans la maison arabe, aujourd'hui démolie, qui était située devant le Dar-el-Achab :

|   |                |
|---|----------------|
|   | D M S          |
|   | IVLIA          |
|   | PRIVA          |
|   | TA · P · V · A |
|   | LXXV           |
| 5 | H · S · E      |

Hauteur du cippe, 1 m. 17; largeur maxima, 0 m. 43; épaisseur, 0 m. 43; hauteur de l'inscription, 0 m. 50; largeur, 0 m. 28. Lettres de 0 m. 04 [à la 3<sup>e</sup> ligne, 0 m. 045].

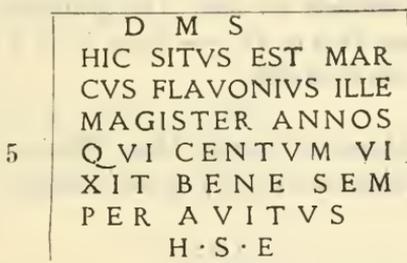
26. Dans l'angle formé par les deux murs byzantins perpendiculaires. L'inscription est déjà publiée <sup>(1)</sup>.



Hauteur totale, 0 m. 50; largeur maxima, 0 m. 27. Lettres de 0 m. 035 à 0 m. 04.

Avant VS, quelques traces de lettres; le bas d'un N.

27. Même provenance :



Hauteur, 0 m. 63; largeur, 0 m. 33. Lettres irrégulières, de 0 m. 025 à 0 m. 04.

Nous avons ici une inscription métrique, composée de deux hexamètres :

*Hic situs est Marcus Flavonius ille magister,  
Annos qui centum vixit bene semper Avitus.*

On remarquera la place occupée par le cognomen du personnage, à la fin du second vers, séparé du prénom et du nom. Il semble, en

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1548.

effet, difficile de faire du mot AVITVS autre chose qu'un *cognomen* de M. Flavonius.

M. Flavonius Avitus a été, ainsi que nous l'apprend cette inscription, maître d'école. Ce n'est pas la première tombe de *magister* trouvée à Dougga; nous possédions déjà la tombe de Terentius Sabinianus. *litteris sapiendo opimus et dicendo splendidus* <sup>(1)</sup>.

FRAGMENTS D'INSCRIPTIONS.

28. Trouvé au voisinage du mur byzantin, à l'Ouest de l'exèdre :

G  
P

Hauteur, 0 m. 34; largeur maxima, 0 m. 32; épaisseur, 0 m. 24.  
Lettres de 0 m. 12 à la première ligne, et de 0 m. 10 à la seconde.

L'inscription, complète en haut, l'est peut-être aussi en bas. Après G, un blanc de 0 m. 13. — Avant P, il y a peut-être un fragment de D ou de P ou d'R.

29. Sur une plaque de marbre blanc (hauteur, 0 m. 30; largeur, 0 m. 38; épaisseur, 0 m. 03), trouvée auprès du mur byzantin, on lit :

S · M · A

La plaque est complète à sa partie supérieure; la troisième lettre est un A. Les lettres devaient avoir de 0 m. 15 à 0 m. 17 de haut; au-dessus d'elles, un blanc de 0 m. 15.

30. Sur une plaque de marbre blanc, trouvée au Sud du mur byzantin :

C · I · P A T E R

Épaisseur, 0 m. 025; hauteur, 0 m. 285; largeur, 0 m. 47; lettres de 0 m. 105.

<sup>(1)</sup> Bull. de la Soc. des Antiquaires de France, 1891, p. 265; 1894, p. 71. Cf. Corp. inscr. lat., t. VIII, nos 1540, 1506.

Au-dessus des lettres, un blanc de 0 m. 095; au-dessous, de 0 m. 085.

La plaque est intacte en haut et en bas; la deuxième lettre est un I ou un T.

31. Au voisinage du mur byzantin, sur un fragment de marbre blanc :

V M Q V E  
A N A  
D D

Hauteur, 0 m. 15; largeur, 0 m. 22; épaisseur, 0 m. 055. Lettres de 0 m. 07.

A la première ligne, on voit le bas des lettres VMQVE.

A la troisième, deux D, puis la partie supérieure d'un P (?). — Peut-être : *d. d. p. p.* (?)

32. A l'Ouest de l'édifice à exèdre :

A I A  
A D

Hauteur, 0 m. 215; largeur, 0 m. 215; épaisseur, 0 m. 04. Lettres de 0 m. 08.

A la deuxième ligne, on lit TAD.

33. Trouvé dans la démolition des maisons, devant le Dar-el-Acheb :

A B

Largeur, 0 m. 26; hauteur, 0 m. 17. Lettres de 0 m. 10.

Avant A, on distingue la partie inférieure d'un jambage incliné.

34. Au même endroit :

A B I

Largeur, 0 m. 20; hauteur, 0 m. 14. Lettres de 0 m. 09.  
Au début, l'A est endommagé; après B, une barre droite.

35. Même provenance :

C A  
I P

Largeur, 0 m. 10; hauteur, 0 m. 10. Lettres de 0 m. 04.

36. Même provenance :

A S I P

Largeur, 0 m. 11; hauteur, 0 m. 11. Lettres de 0 m. 05.  
Complet en haut.

37. Même provenance :

I N  
I D F

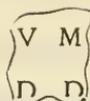
Largeur, 0 m. 10; hauteur, 0 m. 15. Lettres de 0 m. 06.

38. Dans les déblais, devant le Dar-el-Acheb :

O M A  
C

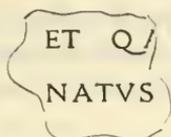
Hauteur, 0 m. 08; largeur, 0 m. 10. Lettres de 0 m. 045.  
A la première ligne, OMA; à la seconde, un C, G ou O.

39. Même provenance :



Hauteur, 0 m. 09; largeur, 0 m. 15. Lettres de 0 m. 03.

40. Même provenance :



Hauteur, 0 m. 45; largeur, 0 m. 26; épaisseur, 0 m. 16. Lettres de 0 m. 06.

Entre les deux lignes, un blanc de 0 m. 10. Devant E, un blanc de 0 m. 08.

## IV

Outre ces inscriptions, on a trouvé de nombreux fragments d'ornementation architecturale ou de statues :

Devant le Dar-el-Acheb, dans les déblais :

1. — Un fragment de la deuxième des colonnes qui ornaient de chaque côté la porte du Dar-el-Acheb.
2. — Une tête de femme; le nez et la partie postérieure de la tête manquent.
3. — Une tête d'aigle.
4. — Un fragment de genou ayant appartenu à une statue monumentale (en marbre).

Dans les maisons à l'Ouest de l'abside demi-circulaire :

5. — Une tête d'homme barbu, peut-être d'empereur, en marbre blanc. La tête est très endommagée, le bas du visage manque, à partir du nez.

6. — Un morceau de main en marbre, qui devait tenir une corne d'abondance.

7. — Un genou de statue, également en marbre.

8. — Un socle en marbre, ayant dû faire partie d'une statue.

9. — Le bas d'un chapiteau corinthien; le haut a été brisé et a disparu. On voit deux rangs de feuilles alternées. Hauteur, 0 m. 35; diamètre, 0 m. 43.

10. — Un autre chapiteau très abîmé, dont il ne reste que le noyau, toute la décoration ayant été enlevée. Hauteur, 0 m. 40; diamètre, 0 m. 46 (en haut); 0 m. 26 (en bas).

Dans la partie Ouest, à l'endroit qui semble avoir été une boutique :

11. — Un chapiteau, dont la décoration, grossière d'ailleurs, est très endommagée. Hauteur, 0 m. 60; diamètre, 0 m. 60 (en haut).

12. — Un chapiteau dorique. Hauteur, 0 m. 26 (tailloir, 0 m. 07; échine, 0 m. 12; astragales, 0 m. 015, 0 m. 055); diamètre (en bas), 0 m. 36; largeur du tailloir (côté), 0 m. 55, carré.

13. — Une console décorée sur sa face antérieure d'une feuille d'acanthé. Épaisseur, 0 m. 22; longueur, 0 m. 42; largeur, 0 m. 20.

14. — Un fragment d'ornementation, présentant des rosaces au milieu de carrés. Deux carrés sont conservés. Longueur, 0 m. 34; largeur, 0 m. 15.

15. — Un morceau de corniche, de forme légèrement arrondie et d'une décoration très fine. Longueur, 0 m. 40; largeur, 0 m. 20.

16. — Une grande pierre large de 0 m. 75, longue de 1 mètre, ayant servi de corniche; ornée à sa partie antérieure. Hauteur, 0 m. 21.

Dans le voisinage du mur byzantin, à l'Ouest de l'édifice à exèdre :

17. — Un chapiteau de pilastre, en mauvais état. Longueur maxima, 0 m. 42; largeur, 0 m. 36.

18. — Un fragment de draperie en marbre, ayant fait partie d'une statue. Hauteur, 0 m. 30; largeur, 0 m. 24.

19. — Un morceau du pied d'une statue, également en marbre.

20. — Une grande plaque de marbre gris. Épaisseur, 0 m. 03; longueur, 0 m. 90; largeur, 0 m. 40.

Dans le voisinage, on a trouvé de nombreux fragments de placage, en marbre vert et blanc.

21. — Une base de colonne (diamètre, 0 m. 54; hauteur, 0 m. 22); peut-être la base qui était primitivement sur un des soubassements carrés E ou F. Pourtant elle ne ressemble aucunement aux autres encore en place.

22. — Une grande pierre trouvée entre la première et la deuxième des colonnes Est (longueur, 2 mètres; largeur, 0 m. 80; hauteur, 0 m. 33); elle est ornée d'une moulure sur trois de ses côtés, un des grands et les deux petits. Les angles sont endommagés.

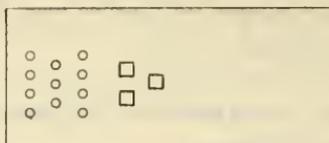
23. — Une pierre sensiblement rectangulaire, brisée en bas, décorée sur ses deux faces de deux lignes parallèles en creux, qui déterminent une surface rectangulaire.

24. — Une plaque de marbre, brisée en trois morceaux, ornée de cannelures semblables à celles des triglyphes. Largeur, 0 m. 35; hauteur, 0 m. 54.

Le mur byzantin, parallèle à la façade du temple Capitolin, a été dégagé sur toute sa hauteur, sur sa face Sud. Il est composé, comme on le sait, de pierres antiques, prises de tous côtés. L'une de ces pierres mérite d'attirer tout spécialement l'attention. Elle est longue de 3 m. 13, large de 0 m. 75, et porte à sa surface un certain nombre de trous profonds de 0 m. 01 et disposés régulièrement comme il suit :

A 0 m. 25 du bord de la pierre, une rangée de quatre trous ronds; à 0 m. 09 de cette première ligne, une seconde de trois trous placés dans les intervalles des premiers; à 0 m. 08 de la deuxième, toujours en allant vers la droite, une troisième rangée de quatre trous circulaires comme les sept autres, situés en face les premiers. Puis à 0 m. 14 de ces trous ronds, deux autres cavités rectangulaires, sur la même ligne; et enfin à 0 m. 20 plus à droite,

un dernier trou rectangulaire. Les rectangles ont 0 m. 06 sur 0 m. 08. Les trous ont un diamètre moyen de 0 m. 06. La pierre, aujourd'hui encastrée dans le mur byzantin, était originairement disposée à plat :



On connaît déjà de nombreuses figures analogues. Sans parler de celles que l'on a trouvées à Rome ou à Timgad<sup>(1)</sup>, on en a d'autres exemples à Dougga, sur la marche inférieure du Dar-el-Acheb, où la disposition est la suivante<sup>(2)</sup> :



De même, au théâtre, sur l'escalier menant de l'extérieur à la porte de gauche du fond de la scène :



Ces cavités devaient servir à un jeu de billes, et l'on a pu conjecturer avec vraisemblance que, pour gagner, « il s'agissait de faire rouler sa bille sur la pierre au milieu de tous les trous sans qu'elle fût arrêtée par aucun d'eux, et de façon qu'elle vint entrer dans celui qui marquait la fin du jeu à droite »<sup>(3)</sup>.

En cherchant un endroit où l'on pût mettre les déblais, M. Poinssot a été amené à exécuter deux sondages à 50 mètres à l'Ouest du temple de Caestis, dans le champ qui est à cet endroit.

L'un, presque en face du mur qui soutenait la terrasse précédant le temple, a fait découvrir trois murs perpendiculaires, en petit appareil, assez bien conservés, l'un de 4 m. 50, l'autre de 9 mè-

<sup>1)</sup> Bœswillwald et Cagnat, *Timgad*, p. 29 et suiv.

<sup>2)</sup> Carton, *Les fouilles du Dar-el-Acheb*, p. 20.

<sup>3)</sup> Bœswillwald et Cagnat, *op. cit.*, p. 30-31.

tres, le troisième visible sur 3 mètres. Leur épaisseur est de 0 m. 50 à 0 m. 70.

Dans l'autre, à 30 mètres au Sud du premier, on a rencontré un escalier de trois marches, la plus basse a aujourd'hui disparu. Ces marches ont une largeur de 0 m. 27, une hauteur de 0 m. 25 et une longueur de 0 m. 90. Au Nord de cet escalier existe un puits rond, dont le diamètre à l'orifice est de 0 m. 40; ce puits touche lui-même à un bassin à parois cimentées, de forme sensiblement ronde (diamètre, 2 mètres).

Il n'y avait donc pas uniquement en cet endroit des nécropoles, comme on serait tenté de le croire d'après le plan de M. le docteur Carton et les nombreuses stèles funéraires trouvées aux environs.

Pendant mon séjour à Dougga, les indigènes m'ont signalé la présence d'un fragment de statue antique, couchée dans un mur en pierres sèches. Quand on va du théâtre au Dar-el-Acheb, on rencontre à gauche la substruction rectangulaire d'un grand édifice qui est désigné sur le plan de M. le docteur Carton sous le nom de temple de la Concorde. C'est à 10 mètres de l'angle Sud-Est de cette plate-forme en grand appareil, en descendant la pente, que la statue a été trouvée, au milieu des figuiers de Barbarie. Je l'ai fait extraire de ce mur et apporter devant le Dar-el-Acheb. C'est une statue d'homme mesurant 1 m. 40 de haut, dont le torse est assez bien conservé. La tête n'existe plus; elle était rapportée et le cou venait s'emboîter dans le trou que l'on voit entre les épaules. L'épaule gauche est endommagée, ainsi que le bras gauche à sa partie supérieure. Le bras droit est cassé dans sa partie inférieure, les jambes au-dessous des genoux sont brisées. Le personnage était vêtu de la toge. La statue devait être originairement adossée à un édifice, car la partie postérieure est très peu ornée, et en certains endroits tout à fait fruste. C'est sans doute une de ces statues que les habitants des municipes élevaient par reconnaissance aux citoyens bienfaiteurs de la ville.

Enfin, tout récemment, un indigène a trouvé sur la pente de la colline qui monte au temple de Saturne, une stèle anépigraphie, analogue pour la forme à celles que l'on a déjà trouvées dans les

sanctuaires de Saturne à Ain-Tounga<sup>(1)</sup> ou à Dougga même<sup>(2)</sup>. Elle représente un personnage, un homme, les bras étendus et levés vers le ciel. Elle devait appartenir au sanctuaire de Saturne, et c'est accidentellement qu'elle aura glissé à l'endroit où elle a été découverte.

A. MERLIN.

(1) *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 207 et suiv.

(2) *Nouvelles archives des missions*, t. VII (1897), p. 367.

# NOTE

SUR

## TROIS INSCRIPTIONS DE TUNISIE,

PAR M. GAUCKLER,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

La Direction des Antiquités de Tunisie vient de faire entrer au Musée du Bardo trois monuments épigraphiques de caractère très différent, mais d'importance égale : une borne frontière de *l'Africa vetus*, un règlement de pacage, une table de martyrs.

Le premier de ces textes est inédit; les deux autres n'ont pu être publiés jusqu'ici que d'une manière imparfaite. L'objet de cette note est de décrire l'inscription nouvellement découverte, et de compléter les renseignements concernant la *lex de pastu peccorum* et la *mensa martyrum*, après révision et correction de ces deux textes.

### I

#### LA BORNE FRONTIÈRE DE CHETLOU.

La borne frontière de la première province romaine d'Afrique (*Africa vetus*) a été trouvée en place à 800 mètres environ au Nord du village arabe de Chetlou, dans le Djebel-Cheïd, par M. le lieutenant Louvel, officier des brigades topographiques, chargé en 1901 du levé de cette région; à une centaine de mètres de la pierre subsistent les restes d'un fortin qui domine la crête. L'inscription était gravée sur un pilier quadrangulaire, actuellement brisé au ras du sol. La partie supérieure était renversée contre terre, mais les deux fragments se raccordent exactement. J'ai fait venir le sommet de la borne au Musée du Bardo, laissant la base comme point de repère. Le transport de cette pièce de grandes dimensions et d'un poids considérable, à travers un pays escarpé, broussailleux, sans voies de communications praticables, fait le

plus grand honneur à M. Déprez, membre de l'École de Rome, qui s'est acquitté avec un succès complet de la mission dont je l'avais chargé.

La pierre sur laquelle est gravée l'inscription est une grande dalle en calcaire nummulithique du pays, à grain compact, sonore comme du métal; grossièrement équarrie, elle présente de nombreux défauts. Les côtés ne sont pas coupés droits; la face sur laquelle est gravée l'inscription est à peine égalisée; enfin la pierre est percée, de part en part, de deux gros trous que le texte enjambe en quelque sorte. Les lettres sont très nettes, et il ne peut y avoir de doute sur la lecture suivante.

Largeur de la pierre, 0 m. 45; épaisseur, 0 m. 20 à 0 m. 25; hauteur de la partie gravée, 1 m. 15. Lettres gravées au trait, bien formées, hautes de 0 m. 08.

e x a u C I · I M P · V E S P A  
 S I A N I · C A E · A V G · P · P F I  
 N E S P R O V I N C I A E · N O  
 V A E E T V E T E R D E  
 R E C T I Q V A F O S S A  
 R E G I A F V I T · P E R R U  
 T I L I V M G A L L I C V M  
 C O S P O N T E T S E N  
 T I V M C A E C I L I A  
 N V M P R A E T O  
 R E M · L E G A T O S  
 A V G P R O · P R

La dernière lettre des lignes 3, 5, 6, 8 et 9, les deux dernières de la ligne 7 sont en petits caractères.

Ce texte est gravé sur une borne de l'ancienne limite qui séparait l'*Africa vetus* de l'*Africa nova*, et que Vespasien fit rétablir aux endroits où le fossé avait disparu, par les soins d'un consulaire Rutilius Gallicus, et d'un prétorien, Sentius Caecilianus.

Il ne semble pas pouvoir être confondu avec l'inscription<sup>(1)</sup> déjà

publiée au *Corpus*, d'après la lecture d'un officier qui disait l'avoir relevée à 10 kilomètres de Testour, dans la direction de Bou-Djelida, et que MM. Cagnat et Reinach ont vainement recherchée depuis.

Il est presque identique au texte d'Henchir-Souar, découvert, en 1893, par M. le lieutenant Wimpffen. La note publiée à ce sujet par M. René Cagnat<sup>(1)</sup> épuisant la question, il n'y a pas lieu d'y revenir aujourd'hui.

Il faut cependant observer que l'inscription de Chetlou présente une variante importante, aux lignes 5 et 6 : *qua fossa regia fuit*, au lieu de : *qua fossa afuit*.

Il est évident que la leçon du texte de Chetlou est infiniment préférable à celle de la borne limite d'Henchir-Souar qui, si elle est exacte, ce qu'il semble aujourd'hui indispensable de vérifier<sup>(2)</sup>, ne peut être qu'une corruption du précédent, d'une latinité douteuse. Le texte de Chetlou prouve que le tracé de la frontière, tel que Vespasien le fit jalonner à nouveau, coïncidait avec le fossé que fit creuser Scipion Émilien pour délimiter la première province d'Afrique à la suite d'une convention intervenue avec les rois voisins : *Ea pars, quam Africam appellavimus*, dit Plin, *dividitur in duas provincias, veterem et novam, discretas fossa inter Africanum sequentem et reges, Thenas usque perducta*. . .<sup>(3)</sup>.

L'inscription de Chetlou nous apprend que ce fossé frontière portait le nom de FOSSA REGIA.

Le principal intérêt de la découverte de M. le lieutenant Louvel est de nous fournir un nouveau point de repère tout à fait précis pour fixer la direction de la frontière de la première province d'Afrique.

<sup>(1)</sup> Note sur les limites de la province romaine d'Afrique en 146 avant J.-C.; *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, t. XXII (1894), p. 43 et suiv.

<sup>(2)</sup> Il me semble très probable que la lecture que j'ai donnée autrefois de la borne d'Henchir-Souar n'était pas correcte. La copie de M. Wimpffen, que j'ai cru confirmée par un estampage assez effacé, portait aux lignes 7 et 8 : QVA FOSSA || AFVIT. Il aurait fallu restituer QVA FOSSA *re* || *gi*A FVIT] R. C.

<sup>(3)</sup> *Hist. nat.*, V, m, 3.

II

LE RÉGLEMENT DE PACAGE D'HENCIHR-SNOBBEUR.

La *lex de pastu pecorum* a été découverte, en 1893, dans la plaine du Falis, au pied du Bou-Kournein de Koursia, par M. le capitaine Toussaint.

Le texte, publié dans le *Bulletin archéologique du Comité* <sup>(1)</sup>, d'après la copie de M. Toussaint, fut revu la même année par M. le capitaine Hannezo; celui-ci l'estampa et le photographia, et permit ainsi à M. René Cagnat de donner dans la *Revue archéologique* <sup>(2)</sup> un fac-similé et une lecture améliorée de cette importante inscription.

Depuis ce moment, j'avais fait rechercher la pierre à diverses reprises, mais sans succès, car on l'avait à demi enterrée pour la soustraire aux mutilations des bergers arabes de la région. M. le lieutenant Lanty, des brigades topographiques, l'a enfin retrouvée cette année, et c'est grâce à ses indications et à son obligeant concours que M. Déprez, membre de l'École française de Rome, vient de réussir, non sans peine, à transporter ce précieux document épigraphique au Musée du Bardo.

J'ai revu, sur la pierre, le texte publié par M. Cagnat, et voici les quelques additions ou corrections qui résultent de mon étude :

Ligne 1. — ACILIO GLABRIONE II COS PRXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXX  
 [Imp(eratore) Commodo Augusto V et M] Acilio Glabrione iterum co(n)-  
 s(ulibus) Pridie(?). . . . Kar[thagine(?). . .].

Le texte est exactement daté de l'année 186. En effet, parmi les *M. Acilii Glabriones* qui ont été consuls, le seul qui l'ait été deux fois est celui qui, dans cette seconde magistrature, eut pour collègue l'empereur Commode <sup>(3)</sup>.

Ligne 2. — Il y a une haste verticale avant le : ET qui commence la ligne; à la fin : HONORati, le bas de l'R est visible sous la cassure.

Ligne 3. — Commencement de la ligne : VM *questos*. . .

Ligne 4. --- Commencement de la ligne : EM *comrosas esse quod*.

(1) Année 1893, p. 231, n° 84.

(2) Année épigraphique, 1894, p. 20, n° 61.

(3) Cf. Klebs, *Prokopographia imperii romani*, t. I, p. 7, n° 56.

Ligne 5. — Commencement de la ligne : M ou bien RT  
SIT FACTA *etiam mentione.*

Ligne 6. — Commencement de la ligne : ONOSTRAM  
*que DENUNTIATIONEM*; dans ce dernier mot, le haut de toutes  
les lettres reste visible malgré la cassure.

Ligne 7. — Commencement de la ligne : T NEAT EIS  
CONTV[... ]RVM *prodesse.*

Ligne 8. — Commencement de la ligne : S Sec̄NDVM SA-  
CRAS.

Ligne 9. — DecRETO [s]ubiciendam EXISTIMAVIMVS.

Ligne 10. — Commencement de la ligne : C plutôt que S,  
VM MIEL *desiderium.*

Ligne 11. — Commencement de la ligne : VESTRVM.

Ligne 12. — CARE QVOD SI *ignorante domino servus* INDV-  
XERT *pecora.*

Ligne 13. — SVM SERVM PROCOS...

Ligne 14. — ETIAM *practium servi ex* FORMA CENSORIA...

Ligne 15. — sVA SPONTE *il admiserint a proco(n)s(ule)* FLEC-  
TENTVR.

Ligne 16. — ELEGENTVR v̄ QVIT *feri placeret...*

Ligne 17. — PASSIM IN TERRITORIO VNIVS CVIVS  
C[um]QVE PECORA...

Ligne 18. — SCENIVR ET [c]VM ETIAM POSTEA i  
constITVTIONE NVM.

Il semble que, dans son état actuel, l'inscription ne représente  
qu'un quart du texte primitif. Celui-ci devait être gravé sur quatre  
pierres de dimensions égales, ou peut-être sur un seul monolithe,  
dont le bloc qui a été retrouvé ne formait qu'une partie, le coin  
supérieur de droite.

Il serait à souhaiter que l'on pût retrouver le reste de cette loi  
si importante, mais c'est peu probable. La pierre d'Henchir-Suob-  
beur a été trouvée dans un mur d'un fortin byzantin; elle semble  
avoir été retaillée avant d'être employée dans la construction. Toutes  
les recherches faites dans les environs n'ont pu faire découvrir au-  
cun vestige des parties manquantes de l'inscription.

## III

## LA MENSA MARTYRUM D'ENCHIR-FELLOUS.

Au commencement de l'année 1896, M. Hilaire, alors lieutenant au 3<sup>e</sup> bataillon d'Afrique, entreprit, à ma demande, l'exploration de la vallée inférieure de la Siliana, encore presque inconnue au point de vue archéologique. Il me signala bientôt, entres autres découvertes, l'existence, à Henchir-Fellous, entre Sidi-Ahmed et Dermoulya, sur la rive gauche de la rivière, d'une inscription chrétienne très mutilée<sup>(1)</sup>.

La dalle, sur laquelle était gravé ce texte, avait servi de pierre de foyer à un prospecteur de phosphates, et le feu l'avait fait éclater; il n'en restait plus que deux fragments. L'inscription présentait donc de nombreuses lacunes. Je l'ai publiée dans ma *Note sur la vallée inférieure de la Siliana à l'époque romaine*<sup>(2)</sup>, en donnant quelques détails sur les circonstances de la trouvaille.

La lecture de cet article inspira à M. le lieutenant Louvel, des brigades topographiques, actuellement chargé de relever cette région, le désir de rechercher les autres débris de la dalle, qui ne pouvaient avoir été dispersés bien loin du foyer. Les efforts de cet officier furent couronnés d'un succès presque complet. Dix-sept nouveaux

(1) La région abonde en souvenirs de l'époque chrétienne; très délaissée dans les premiers siècles, car elle est peu fertile, elle fut, au contraire, fortement occupée par les Vandales et surtout les Byzantins, à cause de son importance stratégique. M. le lieutenant Hilaire a relevé dans les environs d'Henchir-Fellous de nombreux vestiges de fortins et de sanctuaires chrétiens de basse époque. (Cf. *Association pour l'avancement des sciences, Congrès de Carthage*, in-8°, 1896, p. 829 et suiv.; Hilaire et Vellard : *La défense de la vallée de la Siliana pendant l'époque byzantine*.) J'ai signalé moi-même, à Ksar-Hellal, l'existence d'un intéressant trifolium (*Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1897, p. 5 à 7). L'inscription des trois martyres Maxima, Donatilla et Secunda, a été découverte non loin de là, aux environs de Testour. (Cf. La Blanchère et Gauckler, *Catologue du Musée Alaoui*, p. 106, série D, n° 556; *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n° 14902, et Le Blant, *Coll. du Musée Alaoui*, in-4°, p. 97.) Enfin, c'est dans cette même région que fut trouvé en 1893 un trésor de précieuses petites monnaies d'argent de l'époque vandale dont j'ai pu acquérir quelques spécimens aujourd'hui conservés au Musée du Bardo.

La *mensa martyrurum* n'était pas en place, elle a été trouvée assez loin de tout groupe de ruines de quelque importance, et nous ne possédons aucun renseignement sur le sanctuaire où se dressait l'autel qu'elle recouvrait.

(2) *Bulletin archéologique du Comité*, 1896, p. 298 et suiv., n° 19.

fragments, retrouvés grâce à lui, me permettent aujourd'hui de restituer le texte dans sa totalité et d'une manière certaine, sauf pour deux ou trois mots qui peuvent encore offrir matière à discussion.

L'inscription est gravée sur une dalle rectangulaire, de calcaire nummulitique du pays, blanchâtre et cassante. La pierre est longue de 0 m. 75, large de 0 m. 61 et épaisse de 0 m. 07 à 0 m. 08. C'est une table d'autel qui était posée à plat. La tranche antérieure, faisant face aux fidèles, était seule moulurée d'un listel, haut de 0 m. 025, surplombant un cavet haut de 0 m. 05. L'inscription se compose de deux parties gravées, l'une sur la table horizontale, l'autre sur la moulure. Seules, ces deux faces ont été soigneusement aplanies, tandis que le reste de la dalle est à peine dégrossi. Au revers et au milieu de la pierre, se creuse un évidement carré, de 0 m. 27 de côté, profond de 0 m. 04, indiquant la place du collret de reliques qui était encastré dans une cavité de l'autel et que recouvrait la table. (Pl. XXXI.)

L'inscription est gravée au trait, en caractères irréguliers. Les lettres varient de hauteur, mesurant de 0 m. 022 à 0 m. 035. Les lignes sont séparées par des barres horizontales, espacées de 0 m. 07. Sur le bord antérieur de la table, au-dessous de l'inscription, sont tracées, à gauche d'une croix centrale, huit demi-circonférences, figurant des oves ou des canaux. La partie droite, qui manque aujourd'hui, devait être ornée de la même manière. Une croix latine, pattée en bas, marque le début du texte. Une autre croix, pattée au sommet, sépare les deux phrases principales.

Les inscriptions me paraissent devoir se lire ainsi :

A. *Inscription gravée sur la table horizontale.*

Caractères grêles et irréguliers. (Voir la planche XXXI.)

† *le venerande relyquie beat(orum) mart(y)r(u)m. Memor[ia] s(an)c(tu) Sebastiani, d(e)p(o)s(i)t(i) in pace sub die tertio id(uum) [Nove]mbrium ind(i)et(tione) tertia per manus b(ea)t(i)s(s)i(m)i Reb. . . ant[es]titis † Julian[us] pr(e)s-b(y)t(e)r(?) et Victor m(o)n(a)c(u)s b[o]tum D(e)o bo[berunt].*

B. *Inscription gravée sur la moulure.*

Lettres de 0 m. 04, beaucoup plus régulières et beaucoup moins grêles que celles de la table horizontale.

M E S A *Martyrum*

*Observations.*

Ligne 1. — Le début et la fin de la première ligne sont écornés. Remarquer l'emploi, presque constant à l'époque byzantine en Afrique, du B remplaçant le V : *Benerandae*, *Botum*, *Boberunt* pour *veuerandae*, *votum*, *voverunt*.

*Reliquie.* Remarquer le sigle formé par les lettres *lyqu*; l'y, pour *i*, est certain.

*Memoria.* Les deux dernières lettres ont disparu; la boucle supérieure de l'R manque également, mais je crois cependant la lettre certaine; les quatre premières lettres forment un sigle à redoublement : ME = MEMO.

Ligne 2. — ST = *sancta*, par analogie avec l'inscription de Tixter<sup>(1)</sup> : *Memoria sancta*, et toute une série de textes analogues; on peut lire aussi *sancti*, se rapportant à *Sebastiani*.

La fin de la ligne est interrompue par un défaut de la pierre et n'a jamais été gravée.

Ligne 3. — Dans *Novembrium*, l'N initial et l'M sont en partie visibles, quoique très mutilés.

Ligne 4. — REB(*ocatus*) ou REΔ..., la partie triangulaire au bas de la troisième lettre est très nettement indiquée, par un commencement de trait oblique. Est-ce un B ou un Δ? J'opte pour le B, l'inclinaison du trait étant très prononcée et l'amenant à couper la haste verticale en son milieu. Il y a ensuite un léger vestige du bas de la lettre suivante, qui pourrait être un I; mais le tracé est trop faible pour qu'on puisse rien affirmer.

Lacune au bout de la ligne, après *Julian*. .; un léger retour de la pierre à l'extrémité supérieure de la ligne prouve l'existence d'une barre d'abréviation au-dessus des mots qui manque. J'ai

<sup>(1)</sup> Cf. Audollent, *École française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. X (1890), p. 440 et suiv.

restitué *presbyter*, dont l'abréviation conviendrait parfaitement à l'espace resté libre après le nom IVLIANVS PRSBT.

Ligne 5. — *B[ō]tmm*. La restitution est certaine.

*Bo[berunt]* est plus hypothétique, mais je ne vois pas trop quel verbe on pourrait mettre à la place de celui-ci.

Ligne 6, sur le cavet. — *M[artyrum]*. Il ne reste que la partie supérieure de l'M initial.

La *mensa martyrum* d'Henchir-Fellous recouvrait donc, d'une part, les reliques de plusieurs martyrs, et de l'autre, la dépouille mortelle d'un certain Sébastien, qui fut déposée en paix à cet endroit, le 3 des ides de novembre de la troisième indiction, par le bienheureux évêque *Rev. . .* ou *Reb. . .*

L'inscription commémorative fut gravée par les soins de deux cleres : le prêtre (?) Julianus et le moine Victor.

Quel peut être ce Sébastien ? Le P. Delattre, auquel j'avais communiqué le texte d'Henchir-Fellous, aussitôt après l'avoir reconstitué, et qui ne le connaît d'ailleurs que par ma copie, est d'avis qu'il s'agit ici d'un martyr africain<sup>(1)</sup>, lequel ne figure, il est vrai, ni dans le *Kalendarium Karthaginiense*, ni dans le martyrologe romain, mais dont on lit le nom dans un martyrologe publié en français à Liège, en 1624<sup>(2)</sup>. Et ce martyr ne serait autre que le comte Sébastien, gendre de Boniface qui gouverna l'Afrique sous Honorius et y appela les Vandales. Il s'appuie, pour justifier cette identification, sur l'anecdote rapportée par Victor de Vite, au sujet de ce personnage, dans son *Histoire de la persécution vandale*<sup>(3)</sup>. Je la résume ici. Poursuivi par la haine d'Actius, qui avait tué son beau-père, le comte Sébastien passa d'Espagne en Afrique, où il espérait trouver une retraite sûre auprès de Genséric. Le roi vandale, quoique arien, accueillit bien d'abord le comte orthodoxe, tenant en haute estime la sagesse de ses conseils et son intrépidité

<sup>(1)</sup> Article sur *Le Martyr Sébastien*, signé A.-L.-D., publié dans la *Croix* du 11 juin 1901, et reproduit dans *Le Promeneur* de Tunis, numéro du 25 juin 1901.

<sup>(2)</sup> Le P. Delattre veut bien me faire savoir qu'il a recueilli cette indication dans une édition de l'*Histoire de la Persécution vandale* datant de 1699, et où se trouve la remarque suivante : *Ipsius [Sebastini] autem memoria exstat in martyrologio gallice edito Leodii anno 1624, ut testantur Bollandiani ad diem 27 Maii.*

<sup>(3)</sup> *Victor Vitensis, De Persecutione Vandal.*, ch. vi, dans Migne, *Patrologie latine*, t. LVIII, col. 188 et 189.

à la guerre. Mais, bientôt, il prit ombrage de Sébastien, et voulant se défaire de lui, crut que leurs dissentiments religieux lui fourniraient le prétexte qu'il cherchait pour le mettre à mort. Il le fit donc comparaître devant les évêques et les gens de sa cour, et le somma de se convertir à l'arianisme. Le comte Sébastien demeura inébranlable dans son attachement à la foi catholique, mais il sut imaginer, pour se tirer d'affaire, tout en refusant d'obéir, une parabole ingénieuse qui embarrassa à tel point le roi que celui-ci ne sut que répondre. Aussi fut-il forcé de chercher plus tard un autre prétexte pour mettre à mort le comte. *Quare alius generis argumento postea bellicosum virum occidit.*

A mon avis, le P. Delattre tire du texte de Victor de Vite plus que celui-ci ne contient, et lui donne une portée qu'il n'a pas. L'anecdote prouve, sans doute, la fermeté d'âme du comte Sébastien. Elle ne peut suffire à lui faire décerner le titre de martyr, puisque ce n'est pas à cause de sa foi catholique que le comte Sébastien fut mis à mort, mais bien sous un autre prétexte. La dernière phrase de l'historien est formelle, elle me paraît décisive. D'ailleurs, martyr ou non, ce n'est pas le comte Sébastien que peut désigner l'inscription d'Henchir-Fellous. Il est mort aux environs de l'année 449. Or, le personnage que concerne la *mensa martyrum* a été enterré par l'évêque *Reb.* . . à une époque que nous ne saurions sans doute fixer d'une manière tout à fait précise, mais qui est certainement postérieure à la chute de la domination vandale en Afrique, en 553, puisque la date de l'ensevelissement mentionne l'indiction byzantine. D'autre part, s'il s'agissait de la translation, dans le sanctuaire d'Henchir-Fellous, des cendres d'un fidèle mort à une époque antérieure, c'est le mot *translati* qui serait employé ici, au lieu de *depositi*.

Est-il besoin d'ajouter qu'il ne saurait être question non plus de reliques de saint Sébastien de Rome, que le bienheureux *Reb.* . . aurait rapportées d'un pèlerinage à la Ville Sainte, de quelques-uns de ces précieux *pignora* dont la piété des fidèles d'Afrique se montrait si avide, surtout lorsqu'il s'agissait d'un martyr en renom : menus ossements détachés du squelette lui-même, fragment coupé à la draperie qui le recouvrait, flacon rempli de l'huile des lampes qui éclairaient le tombeau.

Le mot *memoria* qui, dans le langage ecclésiastique des premiers siècles, désigne généralement un tombeau, pourrait, il est vrai,

s'appliquer aussi à de simples reliques. C'est même un sens que lui donnent assez souvent les Africains<sup>(1)</sup>. Mais la formule *depositi in pace* ne peut désigner qu'un ensevelissement.

S'il n'était question que de reliques, le mot *depositi*, ou plus correctement *deposita*, se rapportant à *memoria*, serait employé seul comme, par exemple, dans l'inscription de Sétif : *In hoc loco sancto depositae sunt reliquiae sancti Laurentii martyris, die tertio. . .*<sup>(2)</sup>; ou encore dans celle de Mastar : *Tertiu idus Junias, depositio cruoris sanctorum marturum*<sup>(3)</sup>. La formule *in pace*, qui l'accompagne ici, lui donne un sens très précis, elle ne saurait convenir qu'à la dépouille mortelle enterrée sous l'épitaque qui lui souhaite de reposer en paix.

La *mensa* recouvrait donc, à la fois, un reliquaire et une tombe : celle d'un personnage qui, par sa piété, avait paru digne d'être enterré auprès des restes des martyrs. Cet honneur assez rare, et généralement réservé aux plus hauts dignitaires de la hiérarchie ecclésiastique ou aux fonctionnaires d'un rang très élevé, était la suprême ambition de tous les fidèles africains. Nulle part, en effet, les reliques des saints n'étaient vénérées avec plus de ferveur qu'en Afrique; même, si nous en croyons saint Augustin<sup>(4)</sup>, les martyrs y étaient parfois l'objet d'une adoration qui aurait dû être réservée à Dieu seul. Pour beaucoup de fidèles, surtout dans le bas peuple, où les souvenirs du paganisme demeuraient encore très vivaces, le culte des morts n'était qu'une autre forme du culte des mânes<sup>(5)</sup>. D'ailleurs, dans le monde chrétien tout entier, et de très bonne heure<sup>(6)</sup>, les fidèles n'avaient pas de plus cher désir que de se faire

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10515; *Ephem. epigr.*, t. VIII, n° 790; de Rossi, *La capsella africana*, p. 16; voir sur les divers sens du mot *memoria*, Audollent, *École française de Rome, Mélanges*, t. X (1890), p. 448 et suiv.

<sup>(2)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 8630.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, n° 6700.

<sup>(4)</sup> *De vera religione*, 168.

<sup>(5)</sup> Cf. Goyau, *Revue critique*, 1892, t. I, p. 6.

<sup>(6)</sup> Avant même la paix de l'Église. (Cf. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Goutte*, t. II, p. 228.) Déjà, en 295, saint Maximilien, décapité à Theveste, fut enterré dans la *memoria* de Saint-Cyprien : « Une matrone, Pompeiana, fit enlever le corps et l'emporta dans sa litière à Carthage, où elle le déposa aux côtés du martyr saint Cyprien, au pied de la colline, au delà du palais. Au bout de treize jours, cette matrone mourut à son tour et fut mise au même endroit. » (*Acta sancti Maximiliani*, dans Ruinart, p. 301 et suiv.)

enterrer auprès du tombeau des saints et de s'assurer ainsi le bénéfice de leur protection ultra-terrestre <sup>(1)</sup>. « C'est sous la protection des martyrs, dit une inscription chrétienne de la Gaule, qu'il faut chercher le repos éternel. » *Magna patronis martyribus quærenda quies* <sup>(2)</sup>. Et le fidèle que fait parler saint Ambroise <sup>(3)</sup> exprime la même pensée : « Je me croirai plutôt digne de la bonté de Dieu, si je repose auprès des ossements d'un corps sanctifié. » *Commendabiliorem deo futurum esse me credam, quod supra sancti corporis ossa quiescam*. L'on s'imaginait que leur voisinage avait le privilège de faire participer le défunt aux grâces dont ils étaient l'objet, de dissiper pour lui les ombres de la mort et de le sauver des tourments de l'enfer : *Nam ideo hoc a majoribus provisum est, ut sanctorum ossibus nostra corpora sociemus, ut, dum illos Tartarus metuit, nos poena non tangat, dum illis Christus illuminat, nobis tenebrarum caligo diffugiat* <sup>(4)</sup>.

Cette croyance, l'épithape du sous-diacre Ursinianus, retrouvée en 1823 dans l'église Saint-Paulin de Trèves, l'exprime presque dans les mêmes termes : *Ursiniano subdiacono sub hoc tumulo ossa quiescunt, qui meruit sanctorum sociari sepulcrum, quem nec Tartarus furens, nec poena sæva nocet* [t] <sup>(5)</sup>.

Aussi les basiliques byzantines d'Afrique où étaient enterrés des martyrs regorgeaient-elles de sépultures, groupées non seulement près de l'autel, mais dans le chœur, les bas côtés, l'atrium, tandis que les moins privilégiées se pressaient aux abords immédiats du sanctuaire.

Mais l'influence tutélaire qu'exerçait la déponille mortelle d'un saint, les vertus préservatrices dont on la croyait douée, s'étendaient même à de simples reliques. C'est ainsi que saint Fulgence, évêque de Ruspe, fut enterré dans la *Basilica secunda* auprès des reliques des apôtres qu'il y avait lui-même déposées :

<sup>(1)</sup> Cf. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 396 et suiv., n° 293, p. 471, n° 354; t. II, p. 218 et suiv., n° 492, et Kraus, *Real Encyclopädie*, t. I, p. 19.

<sup>(2)</sup> Cf. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 218 et suiv., n° 492.

<sup>(3)</sup> *De excessu fratris sui Satyri*, édition Bened. (1690), t. II, p. 1118.

<sup>(4)</sup> *Homel.* 81, *in Natali sancti Taur. marty.*

<sup>(5)</sup> Cf. Heltner, *Die römischen Steindenkmäler des Provinzialmuseum zu Trier*, p. 157, n° 374.

*Mane vero, postquam multitudo maxima populorum de locis fuitimis ad exsequias venit, sacerdotum manibus ad ecclesiam civitatis que Secunda dicitur ubi etiam reliquias apostolorum constituerat, deportatus, sortitus est honorabile monumentum. Primus plane in eadem basilica pontifex poni meruit, ubi nullum mortuum, neque sacerdotem, neque licum consuetudo sinebat antiqua* <sup>(1)</sup>.

Ailleurs, à *Mustar*, c'est un fidèle, Innocens, qui se fait enterrer dans l'église auprès de l'autel contenant le sang des martyrs milevitaïns : *Tertiu idus Junias depositio cruoris sanctorum marturum qui sunt passi sub preside Floro, in civitate Milevitano, in diebus turificationis; inter quibus hic Innoc(en)s est ipse in pace* <sup>(2)</sup>. J'adopte pour la dernière ligne la lecture de M. Gsell qui me paraît certaine.

Ailleurs encore, à *Sidi-Ferruch*, le chrétien *Januarius* est enterré, par les soins de sa mère, dans la chapelle que celle-ci a fait élever pour abriter les reliques de saint Laurent : *Hic domino nostro placens Sabina beato Laurentio martiri votum reddidit completo aedificio die XIII kal(endas) Jul(ias)*. — *Hic est Januari filii memoria qui vixit ann(is) XLVII m(ensibus) v, . . . quiescit in pace ann(o) provinc(iae) ccccl. . .* <sup>(3)</sup>.

Il n'y a donc rien d'étonnant à rencontrer à l'Henchir-Fellous l'épithaphe d'un fidèle qui était renommé par sa piété, étroitement associée <sup>(4)</sup> à des reliques vénérables. Sébastien était un fidèle et non pas un martyr. S'il était mort pour sa foi, l'inscription n'eût pas manqué de le spécifier, et elle n'en dit rien. L'on pourrait objecter, il est vrai, la présence sur l'épithaphe du sigle  $\overline{SC}$ . Mais cette épithète, qu'elle se rapporte au mot qui la précède, *memoria sancta Sebastiani*, ou au mot qui la suit, *memoria sancti Sebastiani*, ne peut en aucun cas être considérée comme un synonyme du mot martyr, dont elle ne serait ici que le doublet. *Sanctus* n'avait nullement, au vi<sup>e</sup> siècle, la portée que lui donne aujourd'hui l'église catholique, et qui suppose toute une procédure préalable de canonisation. Ce n'est qu'un simple titre d'honneur, spécialement réservé aux évêques, auxquels il est attribué après leur mort, et parfois même de leur vivant, pour constater qu'ils ont laissé ou qu'ils ont la bonne

(1) *Sancti Fulgentii, Ruspensis episcopi, vita*, Migne, *Patrologie latine*, t. LXX, col. 141-150, *Prolegomena*.

(2) Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n<sup>os</sup> 6700 et 19353.

(3) *Ibid.*, n<sup>o</sup> 9271.

(4) *Sociata martyribus*. Cf. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 471, n<sup>o</sup> 354.

réputation d'orthodoxie qui convient à leur état. Nombreuses sont les inscriptions chrétiennes qui qualifient de saints de simples évêques : telles en Afrique, l'épithaphe de Sétif<sup>(1)</sup>; la mosaïque tumulaire de Quiza<sup>(2)</sup>, *Sancto Vitaliano episcopo*; ou encore la mosaïque commémorative de la basilique de Tipasa... , *Reciprocum sancto [gau]dens [mu]nus impertire Potentio*<sup>(3)</sup>.

Le fait se produit aussi fréquemment en dehors de l'Afrique, et notamment en Italie, par exemple, à Nola, épithaphe de l'an 484 : *Depositiō sancti Felicis episcopi*<sup>(4)</sup>; à Neapolis : *Hic requiescit in pace sanctus Gaudiosus episcopus*<sup>(5)</sup>; à Puteoli, épithaphe datée de l'année 435 : *Sanctus Theodorus episcopus*<sup>(6)</sup>; à Vérone, de l'an 531 : *Sanctus Valens episcopus*<sup>(7)</sup>; à Vercelli : *Pontificis sancti cineres tenet haec Honorati arca*<sup>(8)</sup>; au même endroit : *Pontificis sancti requiescunt membra*<sup>(9)</sup>.

On pourrait aisément multiplier les exemples analogues. Or, comme le fait très justement remarquer l'auteur anonyme d'une *Étude sur les saints d'Istrie et de Dalmatie*<sup>(10)</sup>, récemment publiée par les *Analecta Bollandiana*<sup>(11)</sup> : « Ces inscriptions ont été placées, toutes ou à peu près, sur la tombe de l'évêque au moment où celle-ci venait de se fermer, et lorsqu'il ne pouvait être encore question d'un culte public rendu à sa mémoire. On ne songeait pas plus en inscrivant sur leur épithaphe le mot *sanctus*, ou la formule *sanctae memoriae*, à les canoniser, que nous ne prétendons canoniser un pape, en l'appelant Sa Sainteté ».

*Sanctus* est presque l'équivalent de *beatissimus* qui remplace par-

<sup>(1)</sup> *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n° 8634. *Hic jacet antistes s(an)c(tu)sque Novatus*. L'interprétation du sigle SCS par le mot *sacerdos*, que l'on avait proposée d'abord, est impossible et contraire à toutes les règles épigraphiques.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, n° 9703.

<sup>(3)</sup> Cf. Gsell, *Tipasa*, dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, 1894, p. 317 et 387.

<sup>(4)</sup> *Corp. inser. lat.*, t. X, p. 1344.

<sup>(5)</sup> *Ibid.*, n° 1538.

<sup>(6)</sup> *Ibid.*, n° 3298.

<sup>(7)</sup> *Ibid.*, t. V, n° 3816.

<sup>(8)</sup> *Ibid.*, n° 6722.

<sup>(9)</sup> *Ibid.*, n° 6724.

<sup>(10)</sup> Cet article m'a été signalé par M. Gsell, que je suis heureux de pouvoir remercier ici des renseignements qu'il m'a fournis avec son obligeance habituelle.

<sup>(11)</sup> *Analecta Bollandiana*, t. XVIII (1899), p. 407 et suiv.

fois cette épithète sur les épitaphes. Ainsi, à Capoue, une épitaphe de l'année 554, *vir beatissimus Victor episcopus* <sup>(1)</sup>; et une épitaphe de 572, *vir beatissimus Probinus episcopus* <sup>(2)</sup>; ou encore à Valentia, en Espagne, *hoc requiescit in tumulo beatissimus . . . episcopus, sancte ecclesi(a)e . . .* <sup>(3)</sup>.

C'est aussi l'épithète que notre inscription attribuée à l'évêque *Reb . . .* qui me semble être le successeur du *sanctus Sebastianus*.

D'autre part, si l'on adopte la lecture : *memoria sancta Sebastiani*, il paraît plus évident encore que Sébastien était un évêque. En effet, cette formule n'est autre que l'épithète officielle des évêques retournée, *sanctae memoriae . . . episcopus*. Celle-ci leur est plus spécialement réservée sur les tombes des v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles, et remplace, pour eux, le *bonae memoriae* qui n'est plus désormais attribué qu'aux simples fidèles.

L'auteur anonyme de l'article que je viens de citer a mis ce fait suffisamment en lumière pour que je n'aie pas à y revenir.

Sébastien était donc, selon toute apparence, un évêque résidant sans doute à Henchir-Fellous, dans la bourgade romaine dont les ruines, bien effacées, n'ont malheureusement pas pu être encore identifiées. Mort en odeur de sainteté, il fut enterré dans l'église même où il officiait et près de l'autel, par les soins de son successeur qui, lui-même, était un saint homme <sup>(4)</sup>.

On peut s'étonner, il est vrai, de ne pas voir le nom de Sébastien suivi de son titre officiel *episcopus* ou *antistes*. C'est là une omission qui ne peut s'expliquer que par une négligence du lapicide. Rappelons cependant que l'inscription commémorative de Tipasa mentionne à deux reprises l'évêque Potentius, *sanctus Potentius* sans lui donner son titre; celui-ci se pliait assez mal, il faut le reconnaître, aux exigences d'un texte métrique.

Il resterait enfin à expliquer comment le nom de Sébastien, martyr africain, a pu figurer sur le martyrologe cité par le P. Delattre. Je ne sais quelle autorité on peut accorder à ce document et je n'ai pas la compétence nécessaire pour trancher une question de critique religieuse. Mais d'abord, rien ne prouve que ce Sébastien,

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. X, n° 4503.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, n° 4517.

<sup>(3)</sup> Hübner, *Hispan. christ.*, t. I, p. 184.

<sup>(4)</sup> Il faut remarquer que l'expression *per manus antestitis* se rapproche de celle qu'emploie le biographe de saint Fulgence, *manibus sacerdotum*.

martyr africain, ait un rapport quelconque avec l'inscription d'Henchir-Fellous. Et même, en admettant que les deux personnages n'en fassent qu'un, il faudrait encore pouvoir prouver qu'il ne s'est pas produit en cette occasion le même fait qu'en plusieurs autres; à savoir, que le prétendu martyr n'a été inscrit au calendrier liturgique que, précisément et uniquement, à cause du mot *sanctus*, lu sur son épitaphe à une époque où le mot avait déjà pris la signification que nous lui donnons maintenant <sup>(1)</sup>.

P. GAUCKLER,

Membre de la Commission  
de l'Afrique du Nord.

(1) Cf. *Analecta Bolland.*, *loc. cit.*, p. 411.

# NOTE

SUR

## L'INSCRIPTION DE RAS-EL-AÏN

### ET LE « LIMES » TRIPOLITAIN

À LA FIN DU III<sup>e</sup> SIÈCLE.

PAR M. H. RENAULT,

Correspondant du Comité.

---

L'examen de l'inscription découverte en 1894, sur la porte Nord de l'enceinte de Ras-el Aïn par M. le lieutenant Lecoy de la Marche<sup>(1)</sup>, fait ressortir nettement l'impossibilité matérielle de pouvoir intercaler, dans la partie martelée de cette inscription, le nombre de lettres nécessaire pour restituer la titulature de l'empereur Dioclétien, telle qu'on la rencontre habituellement sur les monuments de cette époque.

Frappé de ce fait, au cours d'une tournée de service faite dans le Sud tunisien, en octobre 1898, je m'étais convaincu de la possibilité d'une nouvelle attribution. En effet, il paraît subsister, sous le martelage subi par cette inscription, quelques linéaments des lettres effacées. Je ne crus pas impossible de les distinguer, et je fus amené tout d'abord à restituer cette inscription au règne de Commode ou à celui de Gallien.

Les nécessités de mon service m'ayant empêché de prendre un estampage de la pierre, je le demandai par lettre à M. le chef de bataillon de Béchevel, alors commandant supérieur du cercle de Médenine, avec lequel je m'étais entretenu de cette inscription pendant mon court séjour. Malheureusement, M. le commandant de

<sup>(1)</sup> *Recherche d'une voie romaine du golfe de Gabès vers Ghadamès*, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1894, p. 389.

Béchevel, arrivé au terme de son commandement, rentrait en France, laissant toutefois ma lettre dans les archives.

Au commencement de 1901, M. le lieutenant Harlé, du Service des affaires indigènes à Tatahouine, ayant pris connaissance de ma demande, voulut bien me faire l'amitié de m'adresser spontanément l'estampage que j'avais sollicité plus de deux ans auparavant.

Cet estampage, par suite de circonstances défavorables, est plutôt un cartonnage très difficile à lire directement; de plus, il n'embrasse pas la partie martelée tout entière: il s'en faut de l'espace nécessaire à quatre ou cinq lettres tout au plus. Le moulage en plâtre que j'ai pu en tirer permet cependant de saisir les traces des lettres IVS GALLIENVS, tout en laissant l'espace nécessaire pour compléter le mot LICINIVS.

Je suis donc amené aujourd'hui à présenter une constatation et des observations qui modifient la lecture proposée d'abord par M. Héron de Villefosse<sup>(1)</sup>, et par suite d'étendre ses conclusions.

M. le lieutenant Harlé, en m'adressant l'estampage qui a servi au moulage de la partie martelée de l'inscription de Ras-el-Aïn, m'écrivit qu'en examinant avec attention la pierre, et pour peu que l'éclairage en soit favorable, il est hors de doute qu'on peut lire NIVS GALLIENVS. Le moulage fait en effet ressortir les traces de ces lettres, telles qu'elles sont reproduites sur la copie dessinée, faite sur place, par cet officier, et que je transcris ici.

IMP CAES            NIVS GALLIENVS PIVS FELIX INVICTVS  
AVG GERMANICVS PERSICVS MAXIMVS PONTIFEX  
MAXIMVS TRB&P&XII COS&V P P PROCOS CASTRA COH  
VIII FIDAE OPPORTVNO LOCO A SOLO INSTITVIT  
OPERANTIBVS FORTISSIMIS MILITIBVS SVIS EX LIMI  
TE TRIPOLITANO

Dès lors, pour acquérir une quasi certitude, il n'y a plus qu'à examiner si les éléments de l'inscription concordent avec les données certaines que nous possédons sur le règne de Gallien.

Gallien compte sa XII<sup>e</sup> puissance tribunice du 10 décembre 263, et il a pris son V<sup>e</sup> consulat le 1<sup>er</sup> janvier ou le 1<sup>er</sup> mars 262. Ce

<sup>(1)</sup> *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Comptes rendus des séances*, 1894, p. 472.

n'est qu'au 1<sup>er</sup> janvier ou au 1<sup>er</sup> mars 264 qu'il fut consul pour la sixième fois.

A s'en tenir à ces dates, la période pendant laquelle on peut placer la fondation du poste romain de Ras-el-Aïn s'étendrait donc du 10 décembre 263 au 1<sup>er</sup> janvier ou au 1<sup>er</sup> mars 264.

Les titres qui suivent ses nom et prénom n'infirmant pas cette opinion :

En effet, Gallien prit le titre de *Germanicus Maximus* en 257 ;

En ce qui concerne celui de *Persicus Maximus*, on ne l'a pas, croyons-nous, encore signalé. Mais nous savons qu'en 261 son préfet Balista et Odenath, son allié palmyrénéen, remportèrent de grands succès sur les Perses, en cherchant à délivrer Valérien, fait prisonnier antérieurement par Sapor, sans y pouvoir parvenir toutefois. En 263 précisément, Gallien lui-même achevait un assez long séjour dans les provinces orientales, où il avait fait relever les fortifications de plusieurs villes. A son retour à Rome, il triompha en 264.

La mention du titre de *PERSICVS MAXIMVS* sur l'inscription de Ras-el-Aïn n'a donc rien d'anormal et, en somme, ne ferait que confirmer d'une façon certaine ce que l'on sait à ce sujet. Il ne paraît pas messeoir à cet empereur, qui accueillit par cette parole la nouvelle du désastre qui coûta la liberté et la vie à son père : « Je savais bien que mon père était mortel ! », de se parer du titre pompeux de *Persicus Maximus*.

Le contexte lui-même de cette inscription est étrange : aucun autre personnage que l'empereur n'y est mentionné ! On est en droit de s'étonner que le chef de la cohorte qui a établi ce camp dans un emplacement si propice, si favorable, dit le témoin de pierre, n'ait pas cru devoir laisser son nom. Voilà une modestie bien rare dans l'épigraphie de cette époque ! Mais on doit se souvenir que, sous le règne de Gallien<sup>(1)</sup>, il s'est produit une véritable révolution dans l'organisation militaire. Gallien brise le vieux moule légionnaire ; harcelé de toutes parts par les légats ou gouverneurs de provinces, qui à tour de rôle se déclaraient Augustes, Gallien s'était décidé à interdire aux personnages de rang sénatorial tout service militaire<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 709-710, G. Boissière, *L'Algérie romaine*, t. II, p. 519 et suiv.

<sup>(2)</sup> Aur. Vict., *Caes*, 33-34 ; Borghesi, *Œuvres*, t. III, p. 277 ; Mommsen, *Hermès*, t. XXIV, p. 195.

Cette mesure révolutionnait les habitudes du peuple romain, chez lequel les services militaires formaient obligatoirement la période de début de toutes les carrières publiques. Par cela même, cette décision impériale a causé un grand trouble dans cette administration si nettement hiérarchisée depuis de longs siècles.

En 263, nous nous trouverions en pleine transformation. Ceci nous expliquerait non seulement l'absence du numéro de la Légion, mais aussi pourquoi le personnage d'ordre inférieur qui commandait à Ras-el-Aïn, ne se croyait pas qualifié pour placer son nom à côté de celui de l'Empereur.

Le préfet de la cohorte VIII *Fida* se félicitait de sa conception, soit; cependant celle-ci restait anonyme!

Mais encore, aucun fonctionnaire civil ou militaire n'y est mentionné? Alors même qu'un peu avant (263)<sup>(1)</sup> et aussi plus tard (268)<sup>(2)</sup>, légats, proconsuls, *praeses*, *praefecti legionis*, marquaient à l'envi leur passage par des inscriptions qui nous sont parvenues, à Ras-el-Aïn rien de semblable! Rien ne décèle un haut fonctionnaire; rien un préfet légionnaire: nous sommes en pleine période de transformation, pendant laquelle il n'existait probablement plus que des commandants locaux. La légion, elle-même, est peut-être momentanément disloquée!

Pas de fonctionnaire civil: le proconsul ou le *praeses* n'ont rien à voir dans le *limes*!

Seul, le préfet de la cohorte, commande au nom de l'empereur dans le territoire militaire, pendant la période qui a suivi immédiatement la réforme de Gallien.

Nous savons bien que l'on a constaté pour l'année 268, c'est-à-dire quatre ans plus tard, la présence à Lambèse d'un légat pro-préteur de Numidie<sup>(3)</sup>. Mais, outre que, comme le fait remarquer si judicieusement M. R. Cagnat<sup>(4)</sup>, il a été vraisemblablement le dernier, à Ras-el-Aïn, nous ne sommes pas en Numidie, mais bien en Tripolitaine.

Enfin les inscriptions qui datent de la diarchie ou de la tétrarchie portent, toutes, non seulement les noms de Dioclétien, du

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 2482.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, n° 2571.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, n° 2571.

<sup>(4)</sup> R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 124

« primus inter augustos », mais encore ceux de Maximien Hercule<sup>(1)</sup>, et, à partir de 292, ceux des Césars Constance et Galère<sup>(2)</sup>.

En Afrique, moins qu'ailleurs encore, on n'aurait, en 296, omis le nom du deuxième auguste, puisque cette province faisait partie du lot échu à Maximien, et que celui-ci était même à la veille d'y venir en personne pour conduire les opérations qui mirent fin à la révolte des *Quinquegentani*.

Sur l'inscription de Ras-el-Aïn, rien de pareil : il y a tout juste place, dans la partie martelée, pour les deux noms que nous y lisons, c'est-à-dire, LICINIVS GALLIENVS.

Le nom de FIDAE, pris par la cohorte VIII sur cette inscription, paraît autoriser encore un rapprochement. Il nous semble bien l'avoir rencontré sur des monnaies légionnaires datant de l'époque de Gallien, et cette remarque semble d'autant plus juste pour la III<sup>e</sup> légion, qu'il est aujourd'hui certain que son rétablissement en Afrique, après le licenciement ordonné par Gordien III, a été prononcé par Valérien et Gallien Augustes<sup>(3)</sup>, après leur avènement, et en reconnaissance du rôle joué par cette légion en Rétie<sup>(4)</sup>, où commandait Valérien lors de son avènement à l'empire.

Pour terminer, il convient de remarquer que la création de nouvelles fortifications dans les provinces, vers la fin du règne de Gallien, est un point hors de tout conteste<sup>(5)</sup>. Particulièrement en Afrique, il en avait été ainsi après la grande insurrection qui prit fin en 254 et dont nous entreten saint Cyprien dans sa lettre LXII<sup>(6)</sup>.

Après chaque soulèvement, d'ailleurs, nous trouvons, pendant la durée du III<sup>e</sup> siècle, la trace de travaux de défense exécutés en Afrique : à la fin du règne de Commode<sup>(7)</sup>, sous celui de Septime Sévère<sup>(8)</sup> et sous Alexandre<sup>(9)</sup>, des travaux importants furent entre-

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 9324 qui date de 292; Cf. *Bulletin archéolog. du Comité*, 1894, p. 388, et 1897, p. 424, etc.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, n° 11774. Dédicace d'Benchir-Middid qui date de 294 à 305, etc.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, t. VIII, n° 2482; Cf. G. Boissière, *op. cit.*, p. 497.

<sup>(4)</sup> *Eutrop.* IX. 7; Zosime I. 28; *Vict., Caes.*, 31.

<sup>(5)</sup> *Treb. Poll., Vita Gall.*, 13. Cf. Duruy, *Histoire des Romains*, t. VI, p. 444.

<sup>(6)</sup> Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 9045.

<sup>(7)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 8702. — Fondation de Tisavar (Bir-el-Agneuf); Gauckler, *Bulletin archéolog. du Comité*, 1900, p. 1x, et *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1900, p. 540.

<sup>(8)</sup> Bondjem, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 6, et *Suppl.*, n° 10992.

<sup>(9)</sup> Ghariat-el-Garbia et Ghadamès, *Ibid.*, VIII, n° 1 et 2, *Suppl.*, n° 10990, 10993.

pris. Il en fut de même sous Gallien, en 263, et la construction du camp de Ras-el-Aïn semble bien une création de cette époque.

Nous négligeons, à dessein, la discussion de la date de 295, qui a été primitivement assignée à cette inscription, surtout en ce qui concerne le titre de *Persicus Maximus*; nous remarquerons seulement que la seule inscription qui paraît donner ce titre à Dioclétien, en 288, est un peu confuse<sup>(1)</sup>.

Le peu de certitude que l'état de la pierre de Ras-el-Aïn donne pour la lecture du nom de l'empereur, nous a amené à entrer dans de bien grands détails sur les diverses particularités qu'elle présente; nous avons dû essayer d'établir que les circonstances du règne de Gallien concordaient entièrement avec la teneur de l'inscription qui y est gravée. Nos développements eux-mêmes pourront être taxés de peu de précision, mais il faudra se souvenir que les documents qui nous sont parvenus, concernant cette époque troublée, sont rares et souvent contradictoires.

Néanmoins, si, grâce à notre moulage et à l'examen auquel nous venons de nous livrer des éléments de cette inscription, on veut bien admettre notre nouvelle attribution, il conviendra de modifier ainsi qu'il suit la transcription de ce document :

*Imp Caes [P. Licinius Gallienus] Pius Felix Invictus Aug. Germanicus Persicus Maximus pontifex maximus tr(i)b. p. XII cos. V. p. p. procos. castra coh. VII Fidae opportuno loco a solo insituit operantibus fortissimis militibus suis ex limite tripolitano.*

Par suite, les points suivants devront être acquis :

1° La création du camp de Ras-el-Aïn se place entre le 10 décembre 263 et le 1<sup>er</sup> janvier, ou au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 264.

2° Gallien a pris, ou portait, à cette même date le titre de *Persicus Maximus*. Il n'y aurait d'ailleurs là qu'une nouveauté presque prévue.

3° Ras-el-Aïn était situé, en 264, dans le *limes* tripolitain.

Ce troisième point est d'une grande importance, et la découverte de M. le lieutenant Lecoy de la Marche paraît devoir jeter un rayon de vive lumière sur un point de géographie antique très discuté et qui n'a pu, jusqu'ici, recevoir de solution.

<sup>(1)</sup> Cf. R. Cagnat, *Cours d'Épigraphie latine*, 2<sup>e</sup> édit., p. 210, note 1.

En effet, on a longuement disserté sur un document presque contemporain, présentant une lacune difficile à expliquer.

Résumons brièvement cette question, d'ailleurs déjà clairement exposée par M. R. Cagnat<sup>(1)</sup>.

La liste de Vérone, dont il faut placer la date entre les années 292 à 297, est ainsi conçue pour la partie africaine du monde romain :

« Diocensis Africae habet provincias numero VII : Proconsularis, Byzacena, Zeugitana, Numidia Cirtensis, Numidia Militiana, Mauritania Cæsariensis et Mauritania Tabia Insidiana. »

M. Mommsen<sup>(2)</sup> après avoir comparé cette liste de 297 avec celles de Rufus Festus (369), Polemus Silvius (386) et la Notice des Dignités (408), conclut à l'identité de la Numidia Militiana et de la Tripolitaine. En conséquence, il corrige en VI le nombre VII de la liste de Vérone.

MM. C. Jullian<sup>(3)</sup>, G. Boissière<sup>(4)</sup>, Tissot<sup>(5)</sup>, avec quelques divergences de vues, se sont rangés, en définitive, à l'avis de M. Mommsen<sup>(6)</sup>.

Néanmoins un certain nombre d'auteurs<sup>(7)</sup> s'autorisant de motifs divers, notamment de l'interprétation de plusieurs inscriptions découvertes à Thamugadi<sup>(8)</sup>, maintiennent l'exactitude du chiffre VII. Ils accordent une existence distincte à la Numidia Militiana et paraissent supposer l'omission de la Tripolitaine.

En effet, les inscriptions précitées de Thamugadi présentent les sigles VPPPNM, qu'on interprète ainsi : « vir perfectissimus præses

(1) *L'armée romaine d'Afrique*, p. 703 et suiv.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. xvii. Cf. le mémoire sur les provinces africaines en 297 (*Revue archéolog.*, 1866, p. 384.)

(3) *Corrections à la liste de Vérone* (*École française de Rome, Mélanges d'archéologie*, t. II, p. 84).

(4) *Algérie romaine*, t. II, p. 538 et suiv.

(5) *Géog. comparée*, t. II, p. 37 et suiv.

(6) Duruy (*Hist. des Romains*, t. VI) semble avoir adopté aussi cette identification; la carte de la Tétrarchie porte *Tripolitana* (*Numidia Limitanea*).

(7) Desjardins, *Revue arch.*, 1873, et *Recueil de Constantine*, t. XVIII, p. 494; Jullian, *Corrections à la liste de Vérone* (*École franç. de Rome, Mélanges d'archéologie*, t. II, p. 84); *Remarques sur la carrière d'un légat de Pannonie* (*Revue archéolog.*, t. XXVII (1874), p. 79 et 186; R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 703 et suiv.

(8) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n<sup>os</sup> 2345, 2346, 2347.

provincia Militiana. Willmanns<sup>(1)</sup>, en commentant ces trois inscriptions, a cherché à établir en fait, que les sigles étaient liés, soit en N/M, soit en NM, et par suite rectifiait ainsi la première lecture: «vir perfectissimus praeses provinciae Numidia». M. R. Cagnat<sup>(2)</sup>, après examen attentif des originaux, a reconnu qu'il n'existait aucune de ces ligatures et rejette l'interprétation de Willmanns; il se prononce pour l'existence d'une Numidie caractérisée par une épithète commençant par la lettre M, (Militiana, Militanea, etc.). M. Cagnat oppose donc à cette Numidie la Numidie Cirtéenne<sup>(3)</sup>, et corrobore son opinion par la citation de certains textes qui fournissent le titre de *praeses Numidiarum*<sup>(4)</sup>. Il constate enfin que la question reste entière et qu'il faut supposer ou l'omission de la Tripolitaine, ou une erreur dans le chiffre VII donné par la liste de Vérone.

De tout ce qui précède, et en présence de la lecture aujourd'hui certaine des trois inscriptions de Thamugadi, il ressort d'une façon indubitable l'existence, à la fin du III<sup>e</sup> siècle, d'une *Numidia Militiana* ou *Militanea*. Aujourd'hui, l'inscription de Ras-el-Aïn vient nous révéler l'existence officielle, à la date de 264, d'un *limes* tripolitain.

Ce texte paraît donc militer en faveur de l'opinion qui admet l'exactitude du chiffre VII de la liste de Vérone et l'omission pure et simple de la Tripolitaine dans l'énumération qui y fait suite.

D'ailleurs, pendant tout le III<sup>e</sup> siècle, l'empire romain paraît avoir été continuellement remanié au point de vue administratif<sup>(5)</sup>.

Alexandre Sévère et ses successeurs tentent des réformes<sup>(6)</sup>. A l'époque de Valérien, et vers 254, se place la séparation de la Mésie en deux provinces<sup>(7)</sup>. Probus forme la Lybie en province distincte<sup>(8)</sup>. En 297, la liste de Vérone nous donne deux Maurétanies, alors qu'en 288 il ne paraît n'y en avoir qu'une seule<sup>(9)</sup>; on a même

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n<sup>os</sup> 2345, 2346, 2347.

(2) *L'armée romaine d'Afrique*, p. 703-709.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n<sup>o</sup> 5526, 7965.

(4) *Ibid.*, n<sup>os</sup> 7004, 7067. Cf. *Recueil de Constantine*, 1876, p. 465.

(5) C. Jullian, *De la réforme provinciale attribuée à Dioclétien* (*Revue historique*, 1882).

(6) *Vita Alex.* 24; Borghesi, *Œuvres*, t. III, p. 77, et t. V, p. 397-405.

(7) G. Boissière, *op. cit.*, t. II, p. 524.

(8) C. Jullian, *op. cit.*

(9) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n<sup>os</sup> 8474, 8924.

proposé la date de 292<sup>(1)</sup>. Cependant, depuis l'année 254, les gouverneurs de cette province ne portent plus le titre de *praeses*<sup>(2)</sup>. Qui sait s'il ne faut pas dater de cette époque la séparation de la Césarienne et de la Sitifienne, qui nous sont données par cette inscription de 288?

En Numidie, enfin, nous voyons apparaître le *praeses*<sup>(3)</sup> en 283. On rencontre encore, il est vrai, un légat en 268<sup>(4)</sup>; mais qui sait aussi s'il ne s'agit pas d'une mesure temporaire prise par Gallien, à la suite de la révolte de Celsus, et s'il ne conviendrait pas de faire remonter un peu plus haut la scission des deux Numidies?

Quoi qu'il en soit, l'insuffisance de nos connaissances ne nous permet pas de conclure, en présence de rapprochements aussi troublants; nous nous sommes simplement proposé de les soumettre à la haute appréciation des membres du Comité des travaux historiques.

H. RENAULT.

(1) Poulle, *Ann. de la Soc. arch. de Constantine*, 1862, p. 261 et suiv.

(2) *Eph. epig.*, t. V, p. 953.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n<sup>os</sup> 2529-2530, 4221-4222, 7002; Pallu de Lessert, *Fastes*, p. 259.

(4) Pallu de Lessert, *Fastes*, p. 157.

# NOTE

SUR

## UN CHAPITEAU TROUVÉ PRÈS DE SOUSSE,

PAR M. SALADIN,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

---

M. Gauckler, directeur des antiquités de la régence de Tunis, a envoyé à la Commission deux photographies d'un chapiteau trouvé près de Sousse. « C'est, dit-il, un remarquable chapiteau en marbre blanc, que M. Gouvet, correspondant du Ministère, vient de faire entrer au Musée de Sousse; ce morceau d'architecture lui a été remis par des ouvriers carriers, qui prétendent l'avoir découvert à trois kilomètres à l'Ouest de Bou-Ficha, sans doute dans les ruines d'une basilique chrétienne dont nous ignorions jusqu'ici l'existence et qui ne semble pas se confondre avec la petite église d'où proviennent les carreaux de revêtement en terre cuite aujourd'hui conservés au musée du Bardo<sup>(1)</sup>. Celle-ci est située, en effet, au Sud et à quelques centaines de mètres à peine du village actuel, et les fragments d'architecture qu'on y a recueillis sont en pierre calcaire et très grossiers.

Le chapiteau est assez bien conservé (pl. XXXII). Il est d'un travail rude et sommaire, mais vigoureux. La base circulaire est ceinte d'un astragale de feuilles renversées en biais, dont les découpures acérées, profondément fouillées, et la silhouette ferme et nette rappellent la bordure du bas-relief de l'adoration des mages, découvert dans la basilique de Damous-el-Karita, à Carthage, et qui me paraît remonter à la même époque<sup>(2)</sup>.

Au-dessus de l'astragale, de larges feuilles d'acanthé sont appli-

<sup>(1)</sup> La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*, série L, n° 1, 12, 14, 15, 17, etc.

<sup>(2)</sup> Cf. *Musée Lavignerie*, 3<sup>e</sup> série, pl. 1 et p. 5 et 6.

quées sur un seul rang contre le chapiteau, dont elles se détachent au sommet pour s'incliner en avant, comme entraînées par leur propre poids.

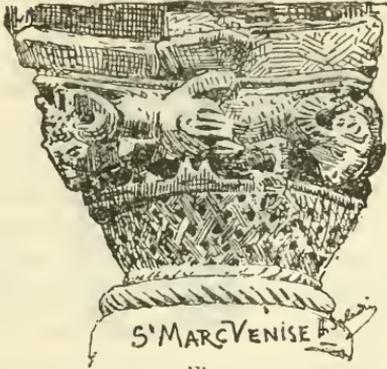


Fig. 1.

Le tailloir, aux faces concaves, s'inscrit dans un carré de 0 m. 50 de côté; les angles, très aigus, reposent sur les épaules de quatre béliers, dont la tête et les pattes de devant s'avancent en forte saillie. Les faces concaves sont décorées en leur milieu, alternativement d'un aigle ou d'un fleuron de feuilles lancéolées (pl. XXXII, fig. 1 (τ ρ). »



Fig. 2.

Cette description de M. Gauckler est fort exacte, et le rapprochement qu'il fait de la bordure du bas-relief de l'adoration des mages du musée de Saint-Louis, avec l'astragale de notre chapiteau, est parfaitement justifié. Ce fait peut nous permettre de cher-

cher à dater exactement et ce chapiteau et ce bas-relief, en les comparant avec des monuments analogues.

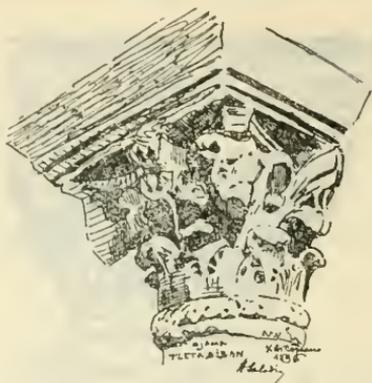


Fig. 3. — Chapiteau de la Mosquée des Trois-Portes, à Kairouan.

J'ai donné ailleurs<sup>(1)</sup> un chapiteau analogue. J'ai indiqué à la suite de ce dessin, dans une note, que quelques-uns de ces chapiteaux ont un astragale feuillu du même caractère que la bordure du fameux bas-relief de la Nativité à Carthage; j'y citais aussi les chapiteaux analogues de Saint-Marc, à Venise, et de Saint-Apollinaire-in-Classè, à Ravenne, que je reproduis ici (fig. 1 et 2). J'ajoutais que la Djama-Zitouna de Tunis en possédait de semblables, que M. Gauckler m'avait signalés; M. Gauckler le rappelle dans sa note, en ajoutant que « la partie supérieure du chapiteau a été intentionnellement empâtée de chaux pour masquer les figures animées qui le décorent ». C'est le chapiteau de la troisième colonne double à gauche du Mihrab, dans la rangée qui soutient la grande nef longitudinale du fond de la Mosquée. M. Gauckler a ajouté à ma nomenclature des chapiteaux de Saint-Celse et de Saint-Ambroise de Milan, mais il a oublié de rappeler celui que Lenormant a cité à Tarente, et surtout celui qui se trouve à la mosquée des Trois-Portes, à Kairouan, et que je donne ici (fig. 3). Il en a trouvé aussi des fragments dans une chapelle voisine de Damous-el-Karita, « débris d'aigles et de béliers, dit-il, provenant certai-

<sup>(1)</sup> H. Saladin, *Mosquée de Sidi-Okba à Kairouan* (dans la *Collection des monuments arabes de Tunisie*, par P. Gauckler et B. Roy, Paris, Leroux, 1899), p. 71, fig. 39.

nement de chapiteaux semblables, mais si mutilés, qu'il est impossible de reconstituer dans leur ensemble les morceaux d'architecture auxquels ils appartenaient». M. Gauckler ajoute que ces chapiteaux lui paraissent dater de la première période de l'occupation byzantine en Afrique, ou peut-être du cinquième siècle de notre ère. Il semble que cette affirmation n'est pas exacte, au moins dans sa seconde partie. Notre chapiteau, s'il appartenait à la première période de l'architecture byzantine en Afrique, devrait être presque classique, pour le feuillage du moins, par exemple comme le chapiteau à griffons du musée de Spalato, qui provient de Salone et qui m'a été indiqué par M. Diehl. Il n'en est rien. Son feuillage et son astragale rappellent, au contraire, ceux du chapiteau de Saint-Apollinaire-in-Classa de Ravenne (fig. 2) (commencée en 534, terminée en 541). Il faut donc le reporter, non pas au cinquième, mais bien au sixième siècle de notre ère. D'autres chapiteaux, dont M. Gauckler parle plus loin, viennent à l'appui de cette thèse. Il dit en effet, à la fin de la note qui fait l'objet de cet article : «une série voisine de celle-ci est formée par les chapiteaux dont le tailloir est supporté aux angles par des aigles aux ailes éployées<sup>(1)</sup>; je n'en parle aujourd'hui que pour signaler l'existence à Tunis, dans le marabout qui fait le coin de la rue du Riche et de la rue de Tourbet-el-Bey, au-dessus de la colonne de gauche de l'arcade d'entrée, d'une sculpture de ce type demeurée inédite jusqu'à ce jour; celle-ci risque de le rester longtemps encore, car l'administration des Habous a cru devoir *embellir* l'accès de l'édifice, dont elle a la garde, par l'adjonction à l'entrée de deux affreuses colonnes arabes, lesquelles masquent complètement les anciens supports, qu'on s'est empressé de noyer dans un lit de mortier».

Je dois ajouter que des chapiteaux à aigles se retrouvent aussi à Kairouan, l'un à la Grande Mosquée; j'en donne ici un dessin d'après une photographie de M. Sadoux, que je dois à l'obligeance de M. Gauckler (fig. 4); il appartient à la file b, rangée 9<sup>(2)</sup>.

(1) Dans mon premier rapport de mission, j'ai donné (fig. 362, n° 4) un fragment de chapiteau à aigles, dont le milieu des faces est orné d'une tête de bélier. C'est un type mixte, qui réunit les deux caractéristiques des chapiteaux que j'étudie aujourd'hui.

(2) Cf. le plan de Sidi-Okba, fig. 1, dans la monographie que j'ai publiée et citée plus haut.

Il possède aussi en A l'astragale caractéristique. L'autre existe à la mosquée du Barbier; je l'ai mentionné dans mon premier rapport de mission <sup>(1)</sup>; il se trouve dans la cour de la zaouia qui précède la mosquée et dont la porte s'ouvre à gauche sur la cour d'entrée. Il est assez bien conservé et, sur une de ses faces, est sculpté un chrisme allongé, absolument identique à celui qui décore une des faces du chapiteau dit « de Mercurius », appartenant à l'ancien ciborium de Saint-Clément, à Rome, et qui est du VI<sup>e</sup> siècle. Ce chapiteau appartiendrait donc au VI<sup>e</sup> siècle <sup>(2)</sup>; j'ai vu d'autres chapiteaux semblables à la grande mosquée de Mahdia et à celle de Sfax. Un chapiteau analogue existe au ciborium <sup>(3)</sup> de la cathédrale de Parenzo (Istrie). Enfin un chapiteau identique, même pour la sculpture des feuillages, mais de dimensions plus considérables, m'a été signalé par M. Diehl, à Saint-Démétrius de Salonique; lui aussi est du VI<sup>e</sup> siècle.

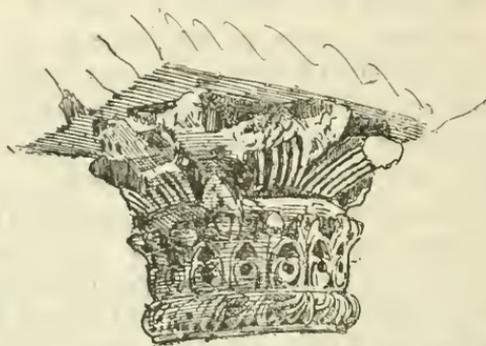


Fig. 4. — Chapiteau de la Grande Mosquée, à Kairouan.

Ce dernier chapiteau a comme astragale la même moulure à feuilles inclinées et recoupées que nous avons retrouvée dans l'encadrement de l'adoration des mages. Il y a donc tout lieu de croire que cet astragale est bien particulier au VI<sup>e</sup> siècle et que, par conséquent, les chapiteaux du musée de Sousse, dont M. Gauckler nous a envoyé la photographie, sont du commencement de l'occupation byzantine. Cette conclusion nous engage aussi à rapporter au

<sup>(1)</sup> *Rapport sur une mission en Tunisie* (Archives des missions scientifiques et littéraires, 3<sup>e</sup> série, t. XIII), p. 30 du tirage à part.

<sup>(2)</sup> Clause, *Les marbriers romains*, p. 17.

<sup>(3)</sup> Kugler, *Geschichte der Baukunst*, t. II, p. 47.

vi<sup>e</sup> siècle de notre ère la date du célèbre bas-relief de l'adoration des mages du Musée de Saint-Louis de Carthage, que De Rossi attribuait au iv<sup>e</sup> siècle, et c'est peut-être le résultat le plus intéressant de cette courte étude. Les chapiteaux ornés de figures d'animaux ont été employés d'assez bonne heure dans les monuments de Rome; un des plus remarquables est celui qui couronnait les colonnes du temple de la Concorde, au pied du Capitole, et dont les fragments sont conservés dans le musée du Tabularium. Il était décoré de béliers, remplaçant les volutes du chapiteau corinthien. Un très beau dessin de ce chapiteau a été fait par mon maître, M. Daumet, architecte, membre de l'Institut, lorsqu'il était pensionnaire de l'académie de France à Rome; il a été inséré dans les fragments d'architecture antique par H. d'Espouy, publiés l'année dernière.

H. SALADIN.

NOTE  
SUR  
UNE MOSAÏQUE NOUVELLE  
DU JARDIN CHEVILLOT

À HIPPONE,

PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE,

Membre du Comité.

---

M. Papier, président de l'Académie d'Hippone, a eu l'heureuse idée de nous communiquer la photographie d'une mosaïque à figures, découverte récemment à Bône, chez M. Chevillot. (Pl. XXXIII.)

« Mise à découvert, dit-il, dans le courant d'octobre 1900, cette mosaïque, dont le cadre mesure environ 5 mètres de largeur sur 7 mètres de long et renferme une guirlande enrubanée de feuilles de laurier, formant comme une sorte de second encadrement, présente, en l'état, quatre médaillons, deux de forme ovale, séparés l'un de l'autre par deux de forme ronde. L'un des médaillons ovales renferme l'image d'une femme debout, de face, vêtue d'une draperie posée sur l'épaule droite, nouée sur la poitrine de manière à laisser les deux seins et tout le reste du corps à nu. Cette femme joue d'un instrument à cordes et à long manche; elle est chaussée de sandales (cothurnes). Dans l'autre médaillon, la femme, entièrement nue, s'entoure la poitrine d'un large bandeau qu'elle déroule de la main droite et semble maintenir en place de la main gauche. Une légère couronne de fleurs encadre sa tête. Elle est chaussée de cothurnes également, ce dont on ne saurait douter, le mosaïste ayant eu bien soin de lui dessiner très nettement les doigts de pied. Un large bracelet entoure son poignet; deux autres anneaux moins larges ornent son bras.

« Les deux autres médaillons, de forme ronde, représentent : le premier un masque comique, le second un masque tragique.

« Autour de ces quatre médaillons, et des quatre autres qu'on retrouvera peut-être en profondeur, courent en s'entrelaçant deux superbes guirlandes de laurier rouge et vert.

« Au milieu du médaillon central et circulaire, dont le diamètre est, à très peu de chose près, une fois plus grand que celui des médaillons de forme ronde qui l'entourent, se détache, sur un fond blanc semé de fleurs, un personnage debout et de face, tenant de la main gauche une corne d'abondance d'où sortent trois grappes de raisin; de la main droite il porte une sorte de grand anneau sur lequel on remarque, dans l'ordre suivant : 1° une femme tenant un voile qui forme auréole; 2° un lion courant à droite; 3° une tête de bélier ou de taureau; 4° deux figures nues, debout et de face, se tenant enlacées; 5° un quadrupède courant à gauche (chien?); 6° un poisson, sans doute, dont une partie de la tête dépasse le bord supérieur de l'anneau. De l'épaule gauche du personnage tombe une draperie qui, de son avant-bras qu'elle entoure, descend plus bas. Il est vêtu d'une sorte de caleçon descendant du nombril, jusqu'aux genoux. Un pampre de vigne, chargé de feuilles, remplit l'espace compris entre l'encadrement du médaillon et l'anneau. »

Il est évident que la nouvelle mosaïque d'Hippone, décrite par M. Papier, est la même qui a été déjà signalée à la Commission par M. Gsell<sup>(1)</sup>. Elle offre la plus grande analogie avec la mosaïque de Sasso Ferrato (anc. *Sentinum*) découverte en 1827 et conservée aujourd'hui à Munich<sup>(2)</sup>, mosaïque qui représente *le Soleil et les quatre Saisons*.

Malheureusement, la mosaïque d'Hippone est très mutilée. Sur le médaillon central, presque intact, il faut reconnaître Apollon (le Soleil) ou Bacchus jeune, tenant d'une main une corne d'abondance chargée de raisins, portant de l'autre une large bande (*circulus*) où sont figurés les signes du Zodiaque, la Vierge, le Lion, le Taureau, les Gémeaux, etc. Il est permis d'hésiter entre Apollon et Bacchus à cause de la confusion qui s'était opérée entre

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, année 1900, p. CLXXXV-CLXXXVI.

<sup>(2)</sup> *Archaeol. Zeitung*, t. XXV, pl. III.

ces deux divinités : *Liberum quoque patrem, eum ipsum esse deum quem Solem*, dit Macrobe<sup>(1)</sup>. Tous deux sont associés aux Saisons sur les monuments figurés; tous deux présidaient à la production et au développement de la végétation.

Le médaillon central était entouré de quatre médaillons ovales, symétriquement disposés, renfermant les figures des quatre Saisons et séparés entre eux par quatre médaillons ronds, ornés de masques comiques ou tragiques. Il ne reste que deux figures des Saisons, les deux médaillons ovales de gauche n'existant plus. La femme nue, couronnée d'épis, est certainement l'Été :

*Stabat nuda Aestas et spiceaserta gerebat*<sup>(2)</sup>.

L'autre femme qui joue d'un instrument à cordes est probablement le Printemps. L'Automne et l'Hiver manquent.

Nous adressons tous nos remerciements à notre infatigable correspondant, M. Papier, pour sa nouvelle et intéressante communication qui forme la suite naturelle de celles qu'il a bien voulu nous faire précédemment sur les fouilles du jardin Chevillot.

HÉRON DE VILLEFOSSE,

Membre du Comité.

<sup>(1)</sup> *Saturnales*, I, 18.

<sup>(2)</sup> Ovide, *Métamorphoses*, II, 27.

# NOTE

SUR

## DES ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES

À TOBNA ET À MUSTAPHA,

PAR M. STÉPHANE GSELL,

Membre non résidant du Comité.

---

### I

M. Grange m'a envoyé des copies et des estampages de plusieurs bornes milliaires qu'il a rencontrées à près de douze kilomètres de Tobna. Trois d'entre elles ont déjà été publiées dans le *Recueil de Constantine*, mais d'une manière fort insuffisante.

Ces bornes étaient placées sur une route qui partait de *Thubunae* et se dirigeait vers le Sud-Sud-Est pendant environ vingt-deux kilomètres. Elle franchissait ensuite le col de Téniet-el-Oustat et pénétrait dans la plaine de Daya. Les vestiges de la chaussée, m'écrit M. Grange, sont encore parfaitement reconnaissables. Il est probable qu'après la plaine de Daya, elle tournait à l'Est et allait tomber dans la vallée de l'Oued-El-Kantara.

La borne n° 1 date du règne de Commode et est probablement antérieure à l'année 191. Or, à dix kilomètres en aval d'El-Kantara, on a trouvé jadis une inscription à peu près contemporaine (elle fut gravée en 188), qui mentionne un fort construit pour la surveillance de deux routes<sup>(1)</sup> : *Burgum Commodianum speculatorium inter duas vias ad salutem commeantium nova tutela constitui iussit Ti. Claudius Gordianus. v. c., leg. Aug. pr. pr.* On a supposé, sans doute avec raison, que l'une de ces deux routes était celle de *Thubunae* et l'autre celle qui venait de la région des Ziban<sup>(2)</sup>.

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 2495.

(2) Ragot, *Recueil de Constantine*, t. XVI, 1873, n° 4, p. 269; Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 159.

1° Inscription publiée imparfaitement dans le *Recueil de Constantine*, t. XXVI, 1890-1891, p. 315.

Après huit lignes martelées, on lit :

MϷ ANTONNϷ PII·GER  
MΔ NCI·SARMAȚCI  
//DIVI·PII·//DIVI  
HADRIAN//  
DIVI·TRAIA//  
//  
//VAE//·M·VAL  
ERIO Ϸ MXIMI  
ANO·LEG·AVG  
PR·PR·C·V·

VIII

Les lignes martelées contenaient les noms et titres de Commode.

... [Divi] M(arci) Antonini Pii Germanici Sarmatici [fil(io)], Divi Pii [nep(ote)], Divi Hadriani [pronep(ote)], Divi Traia[ni] Parthici abnep(ote), Divi Ner[vae] [adnep(ote)], M. Valerio Maximiano, leg(ato) Aug(usti) pr(o)pr(actore), c(larissimo) v(iro). — VIII.

Pour le légat M. Valerius Maximianus, qui fut envoyé en Numidie sous Commode, avant 191, voir Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. I, p. 395, n° 8.

2° Inédit :

IMP·CAES·M  
ANTONIO·  
GORGIANO (sic)  
INVICTO·PIO  
FELICI AVGϷ

IIIV

*Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Antonio Gor(d)iano  
Invicto Pio Felici Aug(usto).* — (VIII).



Quinze cents mètres plus loin, M. Grange a trouvé la partie inférieure d'une borne, sur laquelle on ne lit que ces mots :

AVG

VI111

C'est à la même route qu'appartient une borne découverte par M. Grange, à un mille de Tobna et que j'ai publiée précédemment <sup>(1)</sup>.

M. Grange m'a aussi envoyé des copies et des estampages de plusieurs inscriptions latines qu'il a trouvées à Tobna même. Ce sont des épitaphes sans intérêt. Je ne signalerai que la suivante, qui se rapporte à un soldat de la troisième légion. La pierre est brisée à droite, à gauche et en bas :

SVLPICIVS A

M·L·III AVG·ST

///XXIV///NSVC

ISA MR1

TIS

*Sulpicius Au . . . , m(iles) l(egionis) III Aug(ustae), st[ipendiorum XXIV] . . .  
isa mar[ito(?)]. . . .*

## II

Dans la commune de Mustapha (près d'Alger), quartier de Belcourt, rue de Lyon <sup>(2)</sup>, on vient de trouver des restes de petits thermes, ayant sans doute appartenu à une villa romaine.

La découverte mérite d'être signalée, parce que les *suspensurae*, au lieu de consister, selon l'usage, en des piles de petites briques quadrangulaires, sont des cylindres creux en argile, dressés de champ et distants les uns des autres de 0 m. 35. Ces tuyaux, ouverts à leurs deux extrémités, mesurent 0 m. 60 de hauteur, et 0 m. 21-0 m. 24 de diamètre, y compris l'épaisseur des parois, qui

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1901, p. 316, n° 18, où j'ai dit par erreur que la voie se dirigeait vers Mdoukal, lieu situé au Sud-Sud-Ouest de Tobna.

<sup>(2)</sup> Devant l'école des filles, qui est voisine du Jardin d'essai.

est de 0 m. 03-0 m. 04. Ils sont percés de deux petites baies triangulaires, se faisant vis-à-vis, qui permettaient à la vapeur d'eau de pénétrer à l'intérieur du tuyau. Par-dessus étaient posées des briques plates, mesurant deux pieds de côté; ces briques portaient à leur tour une mosaïque ornementale.

La construction dont nous parlons devait s'élever à proximité de la route du littoral, reliant *Icosium* et *Rusguniae*, comme la ruine dans laquelle on a recueilli la tête d'Hadrien, signalée récemment par nous<sup>(1)</sup>. Cette dernière trouvaille a été faite à environ 500 mètres des thermes qui font l'objet de la présente note.

Stéphane GSELL,

Membre non résidant du Comité.

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1900, p. CLXXXVIII.



## TABLE ALPHABÉTIQUE.

### A

- ABSIDES des églises en Touraine, au XI<sup>e</sup> siècle, p. 360.
- AD *TEMPLUM*, lieu antique de l'Afrique. Voie romaine entre ce lieu et *Tabunati*, p. 95 à 105.
- AEMILIUS MACER SATURNINUS (MARCUS), légat en Afrique, p. 309.
- AÏN-KSIR-EL-GHOUL (Algérie). Ruines antiques, p. CXXXVIII.
- AÏN-MADBI (Algérie). Recherches archéologiques dans la région, p. CXXXVII.
- AÏN-MEDEKER (Tunisie). Inscription romaine, p. CLXXXIII, CCXIX.
- AÏN-MELAH (Algérie). Ruines antiques, p. CXXXVIII.
- AÏN-SABBAH (Tunisie). Inscription romaine, p. 113.
- AÏN-TAGROUT (Algérie). Recherches archéologiques dans la région, p. CXXXVIII-CXXXIX.
- AÏN-TASSERA (Algérie). Ruines antiques, p. CXXXVIII.
- AIX (Bouches-du-Rhône). Mosaiques romaines au musée, p. 338 à 340.
- ALLEC (Ludovic). Station préhistorique à Vachères (Basses-Alpes), p. LXXII-LXXIII, 173 à 184, pl. XVII et XVIII.
- ANJELVIN (M.). Ses fouilles à Radès, p. CLXX.
- ANNONCIATION (L'), représentée sur un tableau de Hesdigneul-les-Béthune, p. 50.
- ANTHROPOLOGIE (L') en Lorraine, p. L-LI.
- ANTIBES (Alpes - Maritimes). Pierres sculptées romaines, p. XCIV à CI.
- ARBOIS (Jura). Église Saint-Just, p. LIII-LIV; — croix d'autel, du XIV<sup>e</sup> siècle, provenant de l'église, p. 277-278.
- ARLES (Bouches-du-Rhône). Mosaique romaine au musée, p. 336 à 338.
- ARMES défensives à l'époque homérique, p. LXX-LXXVI.
- ARNAUD (Robert). Inscription libyque trouvée à M'Sila, p. CXCVIII. — Monuments mégalithiques d'Es-Snam, p. 66 à 71.
- ARNAUD D'AGNEL (L'abbé) présente une observation, p. LV. — Station préhistorique à Vachères (Basses-Alpes), p. LXXII-LXXIII, 173 à 184, pl. XVII et XVIII.
- AUCH (Gers). Amphore romaine, p. CXXVIII. — Antiquités diverses, p. CXXX. — Marques de tâcherons, p. CXXII, CXXX. — Sépultures romaines, p. XL, CIX.
- AUTORDE (Fernand), nommé officier de l'Instruction publique, p. xc.
- AUVERGNE. Invasions de l'âge paléolithique, p. LXVI à LXVIII.
- AVALLON (Yonne). Monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement, p. LXXVI. — Sépultures préromaines dans l'arrondissement, p. LXXV-LXXVI. — Tombeaux de pierre et monuments funéraires gallo-romains, p. 23 à 26.
- AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (M.) offre des ouvrages au Comité, p. XXXVII-XXXVIII.
- AVIGNON (Vaucluse). Mosaiques romaines au musée Calvet, p. 341 à 343.
- AVIOTH (Meuse). Tabernacle dans l'église, p. LXX.

B

- BABA-ALI (Algérie). Lampe romaine de terre cuite, p. CLVIII.
- BABELON (Eugène), chargé de divers rapports, p. XXXII, CVIII, CXXIII, CLXXIII: — membre d'une commission, p. CVIII; — présente divers rapports, p. XLII, CXXIII.
- Rapports: sur une intaille antique du musée du Bardo, p. CXCIV: — sur des monnaies du moyen âge trouvées à Beaumat (Lot), p. XXXVIII-XXXIX: — sur des monnaies romaines de l'Afrique, p. CXCIII-CXCIV: — sur un sceau de bronze du moyen âge, p. XXV: — sur des statères des rois phéniciens de Sidon, p. CXI.
- BACCHUS (Tête de) trouvée à Kairouan, p. CLXXVII.
- BAGUES d'or, romaine, p. XXVII; — scandinave, trouvée dans la Seine, p. LXIV-LXV.
- BAJOLET (Charles-Ernest), nommé officier d'Académie, p. XCI.
- BABBANCEY (Le lieutenant) envoie un mémoire, p. CXLIV; — explore les ruines de l'Henchir-Tamesmida, p. CXLIII.
- BABBIER (Alfred), nommé officier de l'Instruction publique, p. XC.
- BABBIER DE MONTAULT (M<sup>re</sup>). Son éloge funèbre, p. XCIV.
- BABBIES (Le baron Louis DE), nommé officier d'Académie, p. XCI.
- BARRY (M.) découvre un pont romain au Nord-Est de Tébessa, p. CXLIX. — Ses fouilles à Henchir-Kissa et à Morsott, p. CXLIX-CL, CXCIX.
- BARTHÉLEMY (Ahatole DE), chargé de divers rapports, p. CVII, CMI; — membre d'une commission, p. CVIII: — présente un rapport, p. CXVI.
- Rapport sur les méraux, dits *palettes*, de l'église de Lyon, p. CXI-CXII.
- BASILIQUE chrétienne, à Tobna (Algérie), p. CCXII-CCXIII.
- BAS-BELIEFS néo-puniques, à Tatahouine (Tunisie), p. 284 à 295, pl. XXIV.
- BATZ (Le lieutenant DE), nommé officier d'Académie, p. XCI.
- BAUDRIER (Julien), nommé officier d'Académie, p. XCI.
- BAUSSART (M.) donne deux pilastres au musée de Mustapha, p. CLIV.
- BAYE (Le baron DE) offre des ouvrages au Comité, p. XXXIII.
- BAZARNES (Yonne). Chapelle Saint-Quentin, p. XXXII, XXXIX-XL.
- BAZEILLES-SUR-MEUSE (Meuse). Tabernacle dans l'église, p. LXII.
- BEAUMAT (Lot). Trouaille de monnaies épiscopales de Cahors et du Puy, p. XXXVIII-XXXIX.
- BEAUMONT-SUR-SARTHE (Sarthe). Donjon roman, p. LV-LVI.
- BEAUNE (Henry) signale un retable de la fin du XV<sup>e</sup> siècle à Messigny, p. CXXVII, CXXXIV.
- BEAUPRÉ (Jules) fait une communication, p. LXV; — présente des observations, p. XLVIII, LV.
- Enceintes préhistoriques en Lorraine, p. LXV, 208 à 214. — Instruments recueillis dans les stations romaines et préromaines en Lorraine, p. LI-LII. — Minerai de fer exploité en Lorraine dans l'antiquité, p. LVII-LVIII, 204 à 207. — Sondages utilisés dans les recherches archéologiques, p. XLVIII-XLIX.
- BEAUSAULT (Seine-Inférieure). Fibule de bronze trouvée à la Fontaine du Puits, p. LXIV.
- BÉCOURT (Eugène), nommé officier de l'Instruction publique, p. XC.
- BEITHIR (Phénicie). Trouaille de monnaies grecques, p. 371 à 373.
- BEN-ATTAR (M.) envoie des traductions

- de contes arabes, p. cxxvii, clxx-clxxi, ccxxiv, ccxxvii.
- Traduction d'un conte, *Histoire du petit serpent vert, de la fille du marchand et de la sorcière*, p. 166 à 171.
- BENI-EL-MENAR (Algérie). Ruines d'édifices de la période turque, p. cxxviii.
- BÉNIAN (Algérie). Inscription romaine, p. ccxxv-ccxxvi.
- BENIGUET (Ile de). Monuments préhistoriques, p. cxxix.
- BENTZ (Lucien), nommé officier d'Académie, p. xci.
- BERGER (Philippe), chargé de divers rapports, p. xxxvii, xciv, cxviii, cxxvii, clxiv, clvi, clxxiii; — présente divers rapports, p. xcvi, clvii, clxxiii, ccxxvi.
- Rapports : sur une inscription hébraïque trouvée à Loudun, p. ciii-civ; — sur une inscription libyque à M'Sila, p. cxviii; — sur une inscription néo-punique trouvée à Ksiba-Mraou, p. cxv-cxvi; — sur la nécropole phénicienne de Stora, p. clvi; — sur des poteries avec *graffiti*, p. cxci-cxcv.
- Inscription néo-punique du mausolée de Tatahouine, p. 296 à 298. — Inscriptions néo-puniques de Maktar et de Henchir-Meded, p. 324 à 331.
- BERNELLE (Algérie). Inscription romaine, p. cl-cll.
- BERTHELÉ (Joseph) offre un ouvrage au Comité, p. xxiv.
- BERTRAND (Alexandre) présente un rapport, p. xxxiv.
- BERTRAND (Louis). Acquisitions du musée de Philippeville, p. clvii-clviii. — Fouilles dans la nécropole phénicienne de Stora, p. clvi-clvii, clxxiii, cxcix-cc, 75 à 80, pl. XV.
- BEYNES (Seine-et-Oise). Cimetière de l'époque franque, p. xxvi à xxviii.
- BIJOUX antiques trouvés dans les ruines de Tobna, p. ccxiii; — scandinaves, trouvés en Normandie, p. lxiv-lxv.
- BIR-DOUAIK (Tunisie). Inscriptions romaines et milliaire, p. ccii à ccv.
- BIR-TABENK (Tunisie). Lampes romaines de terre cuite, p. cxc-cxci.
- BLEB (L'abbé) offre un ouvrage au Comité, p. xxviii.
- BLEICHER (M.). Son éloge funèbre, p. cvii.
- Anthropologie lorraine; ses *desiderata*, p. l-l. — Meules, broyons et polissoirs des stations romaines et préromaines en Lorraine, p. li-lii. — Minerai de fer exploité en Lorraine dans l'antiquité, p. lvii-lviii, 204 à 207. — Sondages utilisés dans les recherches archéologiques, p. xlviii-lix.
- BLIN (Charles), nommé officier d'Académie, p. xcii.
- Les cimetières francs de Beynes et de Mareil-sur-Mauldre, p. xxvi à xxviii.
- BOBEAU (Octave). Église de Saint-Laurent, près Langeais, p. xciv, ci à ciii, 347 à 366, pl. XXVI et XXVII.
- BÔNE (Algérie). Mosaïque romaine du jardin Chevillot, p. ccxxiii, 444 à 446, pl. XXXIII.
- BONNEFOY (Adolphe), nommé officier de l'Instruction publique, p. xc.
- BONNET (Émile). Monnaies des évêques de Lodève, p. lxxiv.
- BONNOT (L'abbé) présente une observation, p. lii.
- BORDJ-BOU-RIAL (Tunisie). Inscription romaine, p. 110-111.
- BORDJ-TOUTA (Tunisie). Inscription romaine, p. clxxviii.
- BORÉLY-LA-SAPIE (Algérie). Ruines antiques, p. clxiii.
- BORNE FRONTIÈRE romaine, découverte à Chetlou, p. 413 à 415.
- BORREL (M.) offre un ouvrage au Comité, p. xxxviii.
- BOU-CHEBKA (Tunisie). Recherches ar-

- chéologiques dans la région, p. cxlii-cxliii.
- BOU-DJEMAA (Algérie). Stèle libyque, p. clii à cliiv.
- BOU-FICHA (Tunisie). Chapiteau byzantin, p. cxci.
- BOU-GHARA (Tunisie). Fouilles, p. ccxxii-ccxxiii.
- BOUGIE (Algérie). Inscriptions romaines, p. 108-109.
- BOU-HAJAR (Tunisie). Lampes de terre cuite et poteries trouvées dans la nécropole, p. clxxxv-clxxxvi.
- BOUJEAN (L'adjutant), nommé officier d'Académie, p. xcii.
- BOULANGER (M.) fait diverses communications, p. cx, cxvi.
- BOULAY (M.) découvre une inscription romaine à Takricht, p. clxxviii.
- BOUR (Édouard), nommé officier d'Académie, p. xcii.
- BOULTON de bronze, p. 19.
- BOYÉ (Pierre), nommé officier de l'Instruction publique, p. xc.
- BRACELETS de bronze et de schiste, p. 18-19.
- BRACONNIER (François), nommé officier d'Académie, p. xcii.
- BREIL DE PONTBRIANT (Le lieutenant de) envoie un rapport, p. ccxxiv.
- BREUIL (L'abbé) demande une subvention, p. xxxix. — Ses fouilles dans la grotte du Mas d'Azil, p. cxiii.
- BRIQUEZ (M.) signale un mausolée romain à Maktar, p. clavi.
- BRODERIES de paille, p. 279-280, pl. XXIII.
- BROTONNE (Pierre de), nommé officier d'Académie, p. xcii.
- BROYONS recueillis en Lorraine, p. li.
- BRUCHET (Max) offre un ouvrage au Comité, p. cviii.
- BRUNE (L'abbé). L'église Saint-Just, à Arbois, p. liii-liv. — Oeuvres d'art ancien dans le Jura, p. 276 à 280, pl. XXI à XXIII.
- BRUNK DE FRANKENSTEIN (Le commandant), nommé officier de l'Instruction publique, p. xc.
- BRUTAUX (M.) envoie un mémoire sur l'arc en tiers-point, p. cxviii.
- BUFFLES (Combat de), figuré dans des dessins rupestres, p. 303.
- BULOZ (Émile), nommé officier de l'Instruction publique, p. xc.

C

- CACHET D'OCULISTE, romain, trouvé à Rugles (Eure), p. cxv-cxvi.
- CAGNAT (René), chargé de divers rapports, p. cxvii, cxviii, cxviii, clxxiii; — fait diverses communications, p. cxliv; — membre d'une commission, p. cviii; — présente divers rapports, p. cxxxiv, clv, cxcviii, ccxvi.
- Rapports : sur des antiquités et inscriptions découvertes à Trieste, p. cxiv; — sur les fouilles faites en Algérie par le Service des Monuments historiques, p. cxix; — sur deux inscriptions romaines de *Rusicade*, p. clvii-clviii; — sur des mosaïques romaines de Provence, p. cxix; — sur les recherches archéologiques des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie, en 1900, p. cxxxvi à cxliv.
- Chambres funéraires à Henchir-Kef-el-Blida, p. clviii-cliv. — Inscription romaine trouvée à Lemta, p. ccxi-ccxii. — Inscriptions romaines récemment découvertes en Afrique, p. 110 à 119.
- CAVONS (Lot). Monnaies des évêques, trouvées à Beaumont, p. xxxviii.
- CALMAYES (Saint). Statuette-reliquaire le représentant, p. xv.
- CAMP ROMAIN, à Lambèse, p. 320 à 323.

- CAP BON (Tunisie). Voir SIDI-DAOUD.
- CARMES (Acier de), p. CXXII.
- CARPENTRAS (Vaucluse). Mosaïque romaine au Musée, p. 343 à 345.
- CARRÉAUX vernissés, p. LII; — en Normandie, p. LIV.
- CARRIÈRE (M.) demande une subvention, p. CVII, CXIII.
- CARTHAGE (Tunisie). Fonilles : à Dermech, p. CCXXI-CCXXII; — de l'Odéon, p. CCXXI. — Inscriptions chrétiennes, p. 127 à 132, 137, 154 — Inscriptions romaines, p. CLXXVI, 132 à 138, 154-155. — Mosaïques romaines, p. CLXX-CLXXI. — Ports antiques, p. CLIV-CLV. — Tombeaux puniques, p. CLXXII.
- CASTEL-RUFFEL (Finistère). Camp et allée de pierres, p. 192.
- CAU-DURBAN (L'abbé David), nommé officier de l'Instruction publique, p. XCI.
- CERCUEILS de pierre romains, p. 23 à 25.
- CHABASSIÈRE (M.). Tombeau de *Præcilius*, à Constantine, p. CCXXIV, CCXXV-CCXXVI.
- CHAMBRES funéraires, à Henchir-Kef-el-Blida (Tunisie), p. CLVIII-CLIX.
- CHAMPIER (Victor) présente un projet de publication, p. CXXII.
- CHAPITEAU byzantin trouvé près de Souisse, p. 438 à 443, pl. XXXII.
- CHARTRAIRE (L'abbé). Deux statues de la Vierge conservées à Sens, p. 32 à 35, pl. III à VI.
- CHARTRIER de la cathédrale de Reims, représenté sur une peinture murale, p. 36 à 43, pl. VII.
- CHÂSSES conservées autrefois à l'église Saint-Sauve, à Montreuil-sur-Mer, p. 58 à 65.
- CHASUBLES avec broderies de paille, p. 279-280, pl. XXIII.
- CHÂTELET (LE) [Haute-Marne]. Bas-relief représentant *Epona*, p. 335.
- CHAYANON (Joseph), nommé officier d'Académie, p. XCII.
- CHEGGAYAT (Tunisie). Inscription romaine, p. 152-153.
- CHEMTOU (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 144-145.
- CHETLOU (Tunisie). Bornes frontière romaine, p. 413 à 415.
- CHEVAUX figurés dans des dessins rupestres, p. 303.
- CHIMAT (Algérie). Milliaires romains, p. CCVI à CCVIII.
- CHRIST, sans croix, provenant du Temple de Montgauguier, p. LVI.
- CIBOURE (Basses-Pyrénées). Orgues de l'église, p. XXVI.
- CIMETIÈRES francs à Beynes et à Mareil-sur-Mauldre, p. XXVI à XXVIII; — à Mézières-Maudétour, p. XXVIII, XCV, CIII, 238 à 244.
- CINNAUS, potier gallo-romain. Vases estampillés à son nom, p. 233 à 237.
- CIRQUE (Scènes du), sur des mosaïques romaines, p. CCXXXII.
- CLÉDEN-POHER (Finistère). Tumulus, p. 190-191.
- CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme). Margelle de puits, du v<sup>e</sup> siècle, p. CX, CXX. — Peintures murales du moyen âge à la cathédrale, p. XLI-XLII, p. 44 à 47, pl. VIII à XII.
- CLIQUET (M.) fait une communication, p. LIV.
- COCHERY (Georges). Ses fouilles à Bir-Tabenk, p. CXC-CXCI.
- COLIN (Gaston), nommé officier d'Académie, p. XCII.
- COLLARD (M.). Ses fouilles à Preignan (Gers), p. XXXII, XL, CIV-CV, CVIII-CIX, CXIV, CXVII-CXVIII, CXXIX à CXXXI. — Sépulture romaine découverte à Auch, p. XL.
- COLLINOT (Charles), nommé officier d'Académie, p. XCII.
- COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES. Section d'archéologie.
- Liste des membres, p. 1 à XX.
- Ouvrages offerts, p. XXIV, XXXIII, XXXVII-XXXVIII, XCV, XCIX, CVIII, CXX.
- Séances du Comité : du 14 jan-

- vier 1901, p. xxiii à xxxi; — du 11 février, p. xxxii à xxxvi; — du 11 mars, p. xxxvii à xlii; — du 22 avril, p. xciv à xcvi; — du 13 mai, p. cxix à cxi; — du 10 juin, p. cxvii à cxix; — du 8 juillet, p. cx à cxvi; — du 11 novembre, p. cxvii à cxxi; — du 9 décembre, p. cxxii à cxxv.
- Souscriptions à des ouvrages, p. xxiv, xxv, xxvi, xxvii, xlii, xc, xcvi, cvi, cix, cxi, cxix, cxxi, cxxiii, cxxv.
- Subventions, p. xxiii, xxiv, xxv, xxvii, xcvi à xcvi, cvii, cx, cxiii, cxiv-cxv, cxvii, cxx, cxxii.
- Cf. CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
- COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.
- Ouvrages offerts, p. clvi, clxxii, clxx, cci, cxi, ccxiv, ccxv.
- Séances du 15 janvier 1901, p. cxxvi à clv; — du 12 février, p. clvi à clxx; — du 13 mars, p. clxxii à clxxix; — du 14 mai, clxx à cc; — du 11 juin, p. cci à ccx; — du 9 juillet, p. ccxi à ccxxiii; — du 12 novembre, p. ccxxiv à ccxxix; — du 10 décembre, p. ccxxx à ccxxxvii.
- COMPIÈGNE (Oise). Saint Sulaire de Saint-Corneille, p. lxxii.
- CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES, à Nancy.
- Séance d'ouverture, p. xliii-xliv; — du 9 avril, soir, p. xlv à xlix; — du 10 avril, matin, p. l à lii; — du 10 avril, soir, p. liii à lvi; — du 11 avril, matin, p. lvii à lxiii; — du 11 avril, soir, p. lxiv à lxxviii; — du 12 avril, matin, p. lxix à lxxvi; — générale, du 13 avril, p. lxxvii à xciii.
- CONSOLES sculptées trouvées à Morsott, p. 158 à 161.
- CONSTANTINE (Algérie). Tombeau de l'orfèvre *Præcilius*, p. ccxxxv-ccxxxvi.
- CONTE arabe traduit par M. Ben-Attar, p. clxx-clxxi, 166 à 171.
- CONTREMARQUES byzantines et de l'époque mérovingienne sur des plats d'argent, p. xxviii, 27 à 31, pl. II.
- COPPOLANI (Xavier), nommé officier d'Académie, p. xcii.
- CORNETTE (Charles), nommé officier d'Académie, p. xcii.
- COROT (Henri) demande une subvention, p. xxiii; — fait une communication, p. cviii.
- CÔTE-D'OR (Département de la). Encintes préhistoriques, p. xlv-xlvi.
- COURANT (Maurice), nommé officier de l'Instruction publique, p. xci.
- COURNAULT (M.) lit un mémoire relatif aux nielles sur les objets de fer, p. lviil-lix.
- COURONNEMENT de la Vierge, représenté sur un tableau de l'église de Hesdigneul-les-Béthune, p. 51.
- COUTEAU antique, p. xxvii.
- COUTIL (Léon) demande une subvention, p. xxiv; — fait une communication, p. lii; — nommé officier d'Académie, p. xcii; — présente une observation, p. lxy.
- Bijoux scandinaves trouvés dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, p. lxxiv-lxxv. — Fouilles de Pitres (Eure), p. 215 à 224, pl. XIX et XX.
- CRAYANT (Indre-et-Loire). Plan de l'église, p. 358.
- CROISSANT (Le), dans la symbolique chrétienne, p. lxxiii-lxxiv.
- CROIX ancree, sur une pierre sculptée de l'église, à Saint-Laurent-de-Langeais, p. 366.
- CROIX d'autel, du xiv<sup>e</sup> siècle, provenant d'Arbois (Jura), p. 277-278; — processionnelle, du xv<sup>e</sup> siècle, p. lxxii.

D

- DAMOUS-EL-KARITA (Tunisie). Inscriptions chrétiennes et romaines, p. 155 à 157.
- DARÈS et Entelle, représentés sur une mosaïque romaine, p. 340.
- DASSONVILLE (M.) prend l'estampage d'une inscription romaine, p. CL.
- DAUPELEY-GOUVERNEUR (Gustave), nommé officier d'Académie, p. xcii.
- DÉCHELETTE (Joseph) offre des ouvrages au Comité, p. cxiv.
- Vase sigillé de fabrique arverne, trouvé dans la Prusse orientale, p. xxvii, xli, 231 à 237.
- DEGLIN (Henri-Edmond), nommé officier d'Académie, p. xcii.
- DELATTE (Le R. P.) communique une inscription romaine trouvée à Henschir-Guellale, p. clxxii; — offre des ouvrages au Comité, p. clxxii, clxxx, ccxxiv, ccxxv.
- DELMAS (Jean-Baptiste), nommé officier d'Académie, p. xcii.
- DELOUS (Le capitaine). Ses fouilles à Bou-Ghara, p. ccxvii.
- DEMAISON (Louis). Aperçus sur la date de la construction du portail de la cathédrale de Reims, p. lix à lxi.
- DENIS (Le lieutenant Charles) lit une note sur un mortier de bronze, p. lii; — nommé officier de l'Instruction publique, p. xci.
- DÉPREZ (M.) fait transporter une inscription romaine à Tunis, p. ccxvii.
- DESCOURS-DESACRES (M.) communique les reproductions de carreaux vernissés du pays du Pré d'Auge, p. liv.
- DESFORGES (M.) envoie : des monnaies du moyen âge, p. cxviii, cxviii; — une notice sur la station préhistorique de la Sablière, p. xxxvii, cv.
- DESSINS rupestres, entre Laghouat et Géryville, p. 299 à 305.
- DESTANDAU (M.) communique un milliaire de la Voie Aurélienne, au Paradou, p. xxix à xxxi; — un sceau du moyen âge trouvé à Eyguières, p. xxv.
- DEVAUX (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. xcii.
- DIERL (Ch.), chargé d'un rapport, p. ccxi; — présente un rapport sur les fouilles de Tobna, p. ccxxviii.
- DIENNE (Le comte Édouard de), nommé officier d'Académie, p. xcii.
- DIJON (Côte-d'Or). Encintes préhistoriques, aux environs, p. xlv-xlvi.
- DJAMA (Tunisie). Inscription romaine, p. 126.
- DJEBEL-OUST (Tunisie). Inscriptions chrétiennes, p. 127.
- DJEMILA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 317 à 319.
- DJERBA (Tunisie). Fouilles dans la basilique, p. ccxxii.
- DOLMENS du département du Finistère, p. 190; — du département de la Haute-Vienne, p. lxx à lxxii; — de l'île Saint-Germain, p. cx.
- DONAU (Le capitaine) envoie un mémoire sur le *limes tripolitanus*, p. cci, ccxxviii.
- DONJON, à Beaumont-sur-Sarthe, p. lv-lvi.
- DORMOY (Paul), nommé officier d'Académie, p. xcii.
- DOUAMIS-SLITMA (Tunisie). Ruines et inscriptions romaines, p. cxli.
- DOUBLET (Georges). Pierres sculptées trouvées près d'Antibes, p. cxix à ci.
- DOUGGA (Tunisie). Fouilles, p. cxliv à cxlix, ccxx-ccxxi, ccxx à ccxxv, 374 à 412, pl. XXIX et XXX. — Inscriptions romaines, p. cxlvii à cxlix, ccxviii-ccxix, ccxxxiii, 148 à 151, 392 à 407. — Mosaïques romaines, p. ccxxxi-ccxxii.

DRAPPIER (L.). Sa mission dans la région du Goubellat, p. CCII à CCV, CCXIX-CCXX.

DREYANT (Cher). Théâtre romain, p. CXIV-CXV.

DRIOTOS (Clément). Retranchements calcinés des environs de Dijon, p. XLV-XLVI.

DROUVAULT (Roger). Ses fouilles à Saint-Martin-le-Mault, p. CXIII-CXIV. — Inscription hébraïque à Londun, p. XCIV, CIII-CIV, 281 à 283.

DUBARAT (L'abbé) envoie une notice sur les orgues de l'église de Ciboure, p. XXVI; — nommé officier de l'Instruction publique, p. XCI.

DU CHÂTELLIER (Paul) envoie un relevé des monuments de l'île de Boniguet, p. CXVII. — Tumulus des montagnes Noires (Finistère), p. XXIII, XXV-XXVI, 185 à 203.

DUMONT (Le lieutenant) relève des inscriptions à Kherbet-Zembia, p. CXXXVIII.

DUMOULIN (Maurice) nommé officier de l'Instruction publique, p. XCI.

DURANCEL (M.) dirige les fouilles d'El-Djem, p. CXXXVI.

DEROISEL (L'abbé) offre des ouvrages au Comité, p. XXVIII.

DUVERNOY (Émile), nommé officier de l'Instruction publique, p. XCI.

## E

ECK (Théophile), nommé officier de l'Instruction publique, p. XCI. — Notice sur les moulins à grains, trouvés à Vermand, p. XCV, CV, 225 à 230.

EL-ALA (Tunisie). Recherches archéologiques dans la région, p. CXLI-CXLII.

EL-DJEM (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CCXXVII-CCXXVIII, 151-152. — Lampes et sculptures antiques, au Musée, p. CXCI à CXIII.

ÉLÉPHANTS, figurés dans des dessins rupestres, p. 301, 304.

EL-GASSEUR (Tunisie). Ruines romaines, p. CXXXIX-CXL.

EL-HAGUELEFF (Tunisie). Fouilles du *castellum*, p. 81 à 94, pl. XVI.

EL-KANTARA (Algérie). Autel romain avec inscription, p. 314. — Inscription libyque, p. CXVII. — Stèle consacrée à Saturne, p. 319-320.

ÉMAILLERIE au V<sup>e</sup> siècle, en Gaule, p. 3 à 14, pl. I.

ÉMAUX translucides ornant une croix du V<sup>e</sup> siècle, p. LVII.

ÉMÉRANCE (Sainte). Statuette, p. CXVIII.

ENCEINTES PRÉHISTORIQUES de Castel-Ruffel,

p. 192; — à Cléden-Poher, p. 191-192; — de la Côte-d'Or, p. XLV-XLVI; — en Lorraine, p. LXV, 208 à 214; — à Tréville-Izella, p. 190.

ENSFOES (Région d') [Algérie]. Dessins rupestres, p. 302 à 305.

ÉPÉE du VI<sup>e</sup> siècle, avec inscription, p. 369.

ÉPINGLES de bronze, p. 19.

ÉPONA. Statuette de cette déesse, trouvée près de Nevers, p. CVIII, CXXII, 333 à 335.

ES-SNAM (Algérie). Monuments mégalthiques, p. 66 à 71.

ESTAMPILLES de potiers romains, p. CIV, CC, 80, 231 à 237. — Cf. LAMPES, POTERIES.

ETAULES (Côte-d'Or). Encinte du Châtelet, p. XLVI.

EURE (Département de l'). Bijoux Scandinaves trouvés dans ce département p. LIIIV.

EUROPE (Enlèvement d'), sur une mosaïque romaine, p. 336 à 338.

EYGUÈRES (Bouches-du-Rhône). Sceau de bronze, du moyen âge, p. XXV.

F

**FER** (Minéral de fer). Antiquité de son exploitation, en Lorraine, p. LVII-LVIII, 204 à 207.

**FIBULES**, monétiformes de l'époque mérovingienne, trouvées à Monceau-le-Neuf, p. XXXVII, xcvi, 245 à 253; — testudiniformes, trouvées à Pitres, p. LXIV.

**FIMISTÈRE** (Département du). Tumulus des montagnes Noires, p. XXIII, XXXV-XXXVI, 185 à 203.

**FLÈCHES** (Pointes de), de silex, dans le département de Meurthe-et-Moselle, p. LXV.

**FONTAINES** (Culte des), dans le Vexin, p. XXXV.

**FONTS BAPTISMAUX**, en Lorraine, p. LXIV; — à Saint-Laufont-de-Laugeais, p. 362.

**FOUILLES** en Algérie, p. CXCIX; — à Bou-Ghara, p. CCXXII-CCXXIII; — à Carthage, p. CCXXI-CCXXII; — à Djerba, p. CCXXII; — à Dougga, p. CXLIV à CXLIX, CCXX-CCXI, 374 à 412, pl. XXIX

et XXX; — à Drevant, p. CCIV-CCV; — à Grézan, p. CCVII, CCIII; — à Lambèse, p. CCXXV; — au Mas d'Azil, p. XXXIX, CCXIII; — à Minot, p. XXIII; — à Moissac, dans l'église, p. CCXII; — à Moissot, p. CL; — à Pitres, p. XXIV, 215 à 224; — à Pourrières, p. CCVII; — à Preignan, p. XXXII, XL, CIV-CV, CCIII-CIX, CCIV, CCVII; — dans la forêt de Rouvray, p. XCVI à XCVIII, CCIX, CCXVI à CCXVIII; — à Saint-Martin-le-Mault, p. CCXIII-CCXIV; — à Saint-Yrieix, dans les tumulus, p. XXIX; — à Sidi-Daoud, p. CLXXXVIII-CLXXXIX; — à Tolna, p. CCXII à CCXIV; — à Vieille-Toulouse, p. CX, CCX.

**FOURNIER** (L'adjutant), nommé officier d'Académie, p. XCII.

**FRANCK** (Victor), nommé officier d'Académie, p. XCII.

**FRÉMONT** (Charles), nommé officier d'Académie, p. XCII.

**FRESNAY-SUR-SARTHE** (Sarthe). Ancien château, p. LVI.

G

**GALITE** (île) [Tunisie]. Vestiges antiques, p. CXL.

**GANYMÈDE** (L'enlèvement de), sur une mosaïque romaine, p. CLXXXIV.

**GARROT** (M.). Ses découvertes à Sidi-Ferruch, p. CLV.

**GASSER** (Auguste). Ses fouilles à Mautouche, p. ALVII.

**GASTÉBOIS** (M. DE) fait diverses communications, p. LVII, LXIX.

**GAUCKLER** (Paul), chargé d'un rapport, p. CCXI; — fait diverses communications, p. CCXXVI, CLVII, CCXIII, CCI, CCXI, CCXXIV; — offre des ouvrages au Comité, p. CCI, CCXI.

——— Rapport sur les fouilles de Dougga, p. CXLIV à CXLIX. — Rapport sur la mission de M. Drappier dans la région du Goubellat, p. CCII à CCV.

——— Antiquités découvertes à Carthage, p. CLXX à CLXXXII. — Antiquités découvertes à Mokenine, p. CLXXXIV-CXC.

——— Antiquités découvertes en Tunisie, p. CLXIII à CLXX, CCXVII à CCXXIII. — Fouilles à Dougga, p. CLXXXII à CLXXXIV, CCXX à CCXXV. — Fouilles à El-Djem, p. CCXXVI à CCXXVIII. — Inscriptions romaines trouvées à Maktar et à Bordj-Touta, p. CLXXXVIII. — Inscriptions romaines trouvées en Tu-

- nisie, et notes d'épigraphie latine, p. CLXXVI à CLXXVIII, 120 à 157, 413 à 428, pl. XXXI. — Intaille antique, p. CLXXIII. — Lampes de terre cuite acquises par le Musée du Bardo, p. CLXXIII à CLXXVI. — Lampes de terre cuite et antiquités trouvées près de Sfax, p. CXC à CXCIII. — Lampes et poteries trouvées en Tunisie, p. CLXXV à CLXXVIII. — Mausolées néo-puniques de Tatalouine, p. CLVI, 290 à 295. — Mosaïques romaines de Provence, p. CXXIX, 336 à 346. — Poteries avec *graffiti*, p. CXCIV-CXCV. — Sculptures romaines trouvées à Sousse et à Kairouan, p. CLXXXII à CLXXXIV.
- GAYRAL (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. XCII.
- GEORGES (Saint). Son martyre, sur une peinture murale de la cathédrale de Clermont, p. 44 à 46, pl. VIII et IX.
- GÉRIS-RICARD (Henry de). Ses fouilles à Pourrières, p. CXXVII. — Plats d'argent contremarqués à l'époque mérovingienne, trouvés à Valbonne, p. XXVIII, 27 à 31, pl. II.
- GERMAIN (Léon) fait une observation, p. LI.
- Le croissant dans la symbolique chrétienne, p. LXXIII-LXXIV. — Fonts baptismaux en Lorraine, p. LXIX. — Plaques de foyer dites *taques*, en Lorraine, p. LIV-LV. — Tabernacles de la Renaissance, en Lorraine, p. LXI-LXII.
- GÉMYLLE (Algérie). Dessins et peintures rupestres, p. 299 à 307, pl. XXV.
- GÈZE (Louis), nommé officier d'Académie, p. XCII.
- GIGOT (Le lieutenant) signale des vestiges antiques à Tarmont, p. CXXXVII-CXXXVIII.
- GIRALD (J.-B.) envoie un mémoire sur l'acier de Carnes, CXXII.
- GROB (Paul). Invasions de l'âge paléolithique en Auvergne, p. LVI à LXVIII.
- GOETSCHY (Le colonel) fait une communication p. CCXXIV. — Ses fouilles dans la nécropole romaine d'Hadrumète, p. CCXXXVII.
- GOMBEAUD (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. XCII. — Fouilles dans le *castellum* d'El-Hagueuff, p. 81 à 94, pl. XVI.
- GOSNAY (Pas-de-Calais). Chartreuse : tombeau d'Isabelle de Portugal, p. 53 à 55.
- GOUBELLAT (Région du) [Tunisie], explorée par M. Drappier, p. CCI à CCV.
- GOURIN (Morbihan). Menhir, tumulus et allée couverte, p. 200 à 203.
- GOURY (M.) fait une observation, p. LII.
- GRAFFITI puniques sur des poteries, p. CXCIV-CXCV.
- GRAND (Roger) offre un ouvrage au Comité, p. CXXIII.
- GRANGE (Le lieutenant) demande une subvention, p. CXXVI; — découvre une inscription romaine à Tobna, p. CCIX, 447; — envoie une note sur des silex taillés, p. CLVI, CLXXIV. — Ses fouilles à Tobna, p. CCXI à CCXIV, CCXXVIII.
- GRANSELVE (Abbaye de) [Tarn-et-Garonne]. Tissus dans les reliquaires, p. LXIX.
- GREUX (Nièvre). Découverte d'une statuette d'*Epona*, p. 333.
- GRESSE (Adolphe) communique une inscription romaine d'Ain-Medeker, p. CLXXVIII; — nommé officier d'Académie, p. XCII.
- GRÉZAN (Gard). Fouilles projetées, p. CVII, CXXII.
- GROTTE du Mas d'Azil (Ariège). Fouilles, p. CXXII.
- GSELL (Stéphane), chargé d'un rapport, p. CXXVI; — fait diverses communications, p. CXXVIII, CCXXV, CCXXVIII;

— offre un ouvrage au Comité, p. CCXI.  
 — Rapport sur les fouilles du lieutenant Grange à Tobna, p. CCVII à CCXIV.  
 — Antiquités découvertes en Algérie, p. CXLIX à CLIV, CLX à CLXIII, CCVI à CCX. — Antiquités découvertes à Tobna et à Mustapha, p. 447 à 451.  
 — Camp primitif de Lambèse, p. 320 à 323. — Consoles chrétiennes (Quatre) trouvées à Morsott, p. 158 à 161. — Inscription libyque, trouvée à El-Kantara, p. CCXVII. — Inscription néo-punique trouvée à Ksiba-Mraou, p. CCXV. — Inscription romaine trouvée à Bénian, p. CCXXV-CCXXVI. — Inscription romaine trou-

vée à Takricht, p. CLXXVIII-CLXXIX.  
 — Inscriptions romaines d'Algérie, p. 308 à 319. — Inscriptions romaines trouvées au Nord de l'Aurès, p. CCXIV à CCXVI. — Stèles d'El-Kantara, p. CLXXX, 319-320.  
 GUÉNEAU de MUSSY (Le lieutenant-colonel), nommé officier de l'Instruction publique, p. XCI.  
 GUIFFREY (Jules), chargé de rapports, p. XXIV, XXVII, CXXII; — présente un rapport, p. CVIII.  
 — Rapport sur deux tableaux de l'église de Heslignieux-les-Béthune, p. XXXIII à XXXV.  
 GUIGUE (Georges) envoie un mémoire sur les « palettes » de l'église de Lyon, p. CVII, CXX-CXXII.

## H

HADJEB-EL-AÏOUN (Tunisie). Recherches archéologiques dans la région, p. CXLII.  
 HADRUMÈTE, ville antique de l'Afrique. Nécropole romaine, p. CCXXXVII.  
 HALLEBARDE du XV<sup>e</sup> siècle, p. 23.  
 HANNEZO (Le capitaine) communique : des inscriptions romaines, p. CCXI; — un mémoire sur la nécropole phénicienne d'Hadrumète, p. CCXXVI; — des poteries trouvées en Tunisie, p. CCXI.  
 HAUTE-VIENNE (Département de la). Dolmens et tumulus, p. LXX à LXXII.  
 HENCHIR-ABD-ES-SELIM (Tunisie). Inscription romaine, p. 154.  
 HENCHIR-AÏN-HAMMAM (Tunisie). Inscription romaine, p. 111. — Ruines romaines, p. CXXI.  
 HENCHIR-DJOUANA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 114-115.  
 HENCHIR-DOUAMIS-ES-SLITNIA (Tunisie). Inscription romaine, p. 111-112.  
 HENCHIR-EL-HALOUANI (Tunisie). Inscription romaine, p. CCV.  
 HENCHIR-EL-MAHALLA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CLXXVII-CLXXVIII.

HENCHIR-EL-RHIRIA (Tunisie). Ruines romaines, p. CXXI.  
 HENCHIR-FELLOUS (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 418 à 428, pl. XXXI.  
 HENCHIR-GUELLALE (Tunisie). Inscription romaine, p. CLXXII.  
 HENCHIR-KEF-EL-BLIDA (Tunisie). Chambres funéraires, p. CLVIII-CLIX.  
 HENCHIR-KISSA (Algérie). Sépulture d'un flamine, p. CXLIX-CL.  
 HENCHIR-KROUR-NOUAR (Tunisie). Inscription romaine, p. CCH-CCIII.  
 HENCHIR-KSAR-EL-KHADEM (Tunisie). Inscription romaine, p. 115.  
 HENCHIR-MEBED (Tunisie). Inscriptions néo-puniques, p. 327 à 331. — Inscriptions romaines, p. 113-114.  
 HENCHIR-MSAADINE (Tunisie). Mosaïques romaines, p. CCXXIII.  
 HENCHIR-SIDI-ANMAR (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 118.  
 HENCHIR-SNOBBEUR (Tunisie). Inscription romaine, règlement de pacage, p. 416-417.  
 HENCHIR-TYEBA (Tunisie). Inscriptions et ruines romaines, p. CXXI.

HERCULE déviant Hésione, sur une mosaïque romaine, p. 342-343.

HÉRON DE VILLESOSSE (Antoine), chargé de divers rapports, p. xxxii, cx, cxix, cxm, clxxiii, cci, ccxxiv, ccxvi; — fait diverses communications, p. xxxi, xcix; — présente une observation, p. xlvii; — présente un rapport, p. ccxxviii.

— Rapports : sur des antiquités trouvées à Preignan, Auch et Quarante, p. xl-xli; — sur les fouilles de M. Collard, à Preignan, p. cxvix à cxvxi; — sur des inscriptions romaines trouvées à Narbonne, p. cxvxi à cxviii; — sur le milliaire de Vichy, p. cxvix; — sur une mosaïque romaine découverte à Bône, dans le jardin Chevillot, p. 444 à 446, pl. XXXIII; — sur une mosaïque romaine, de Jérusalem, p. cxi; — sur la nécropole romaine d'Hadrumète, p. ccxxvii; — sur le tombeau de *Præcilius*, p. ccxxv-cxxvvi.

— Cachet d'oculiste trouvé à Rugles (Eure), p. cxv-cxvi. — Inscriptions d'Algérie, p. 106 à 109. — Nécropole de Stora, p. cxix-cc.

HESDIGNEUL-LES-BÉTHUNE (Pas-de-Ca-

lais). Tableaux du xvi<sup>e</sup> siècle, dans l'église, p. xxiv, xxviii à xxv, 48 à 57, pl. XIII et XIV.

HILAIRE (Le capitaine). Voie stratégique romaine qui longeait la frontière militaire de la Tripolitaine; essai d'identification des gîtes d'étapes, p. 95 à 105.

HIPPONE. — Voir BÔNE.

HODNA (Région du) [Algérie]. Militaire romain, p. 316.

HOMO (M.). Ses fouilles à Dougga, p. cxlv à cxlix.

HOUDAS (M.), chargé de divers rapports, p. cxxiv, cxvvi; — présente un rapport, p. ccxxvii.

— Rapports : sur un conte arabe traduit par M. Ben-Attar, p. clxx-clxxi; — sur une inscription arabe trouvée chez les Maures Trarza, p. 162 à 165.

HOUART (Le lieutenant) découvre et étudie des chambres funéraires à Henchir-Kef-el-Blida, p. cxli, clviii-clix; — étudie les ruines de Ksar-Zaga, p. cxl; — envoie un mémoire, p. cxliv.

HEYBRIGTS (Fr.) offre un ouvrage au Comité, p. cxix.

INSCRIPTION ARABE, trouvée chez les Maures Trarza, p. 162 à 165.

INSCRIPTION HÉBRAÏQUE, à Londun, p. xciv, ciii-civ, 281 à 283.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES, à Carthage, p. 127 à 132, 137, 154; — à Dammous-el-Karita, p. 155 à 157; — à Djebel-Onst, p. 127; — à Henchir-Fellous, p. 418 à 428; — à Henchir-Sidi-Ahmar, p. 118; — à Kbenchela, p. 310; — à Maktar, p. 120 à 122; — à Oued-Ramel, p. 138; — à Souk-el-Abiod, p. 146-147; — à Tabarka, p. 139 à 141; — à Thala, p. 142-143.

INSCRIPTIONS LATINES du moyen âge. Inscriptions de l'époque mérovingienne, sur un plat d'argent, p. 29; — sur des fibules, p. 247, 251-252. — Inscriptions du x<sup>e</sup> siècle, à la cathédrale de Clermont, p. 46-47; — à la Chartreuse de Gosnay, p. 53 à 55. — Inscription du xvi<sup>e</sup> siècle, sur une épée, p. 369.

INSCRIPTIONS LIBYQUES, p. cliii; — à El-Kantara, p. cxvii; — à M'Sila, p. cxviii.

INSCRIPTIONS NÉO-PUNIQUES, à Henchir-Meded, p. 327 à 331; — à Ksiba-Mraou, p. cxv-cxvi; — à Maktar.

p. 324 à 327; — à Tatalouine, p. 296 à 298.

INSCRIPTIONS PHÉNICIENNES trouvées à Saïda, p. cxviii.

INSCRIPTIONS ROMAINES, à Aïn-Medeker, p. clxxviii, ccxix; — à Aïn-Sabbah, p. 113; — du Nord de l'Aurès, p. ccxiv à ccxvi, — à Avallon, p. 25; — à Bénian, p. ccxv; — à Bernuelle, p. cl-cli; — à Bir-Douaïk, p. ccii à ccv; — à Bordj-bou-Rial, p. 110-111; — à Bordj-Tonta, p. clxxviii; — à Bougie, p. 108-109; — à Carthage, p. clxxvi, 132 à 138, 154-155; — à Cheggayat, p. 152-153; — à Chemtou, p. 144-145; — à Chetlou, p. 414-415; — à Chihât, p. ccvi à ccix; — à Constantine, p. ccxxvi; — à Dammous-el-Karita, p. 155 à 157; — à Djama, p. 126; — à Djemila, p. 317 à 319; — à Dougga, p. cxlvii à cxlix, ccxviii-ccxix, ccxxii-ccxxiii, 148 à 151, 392 à 407; — à El-Djem, p. cxcii, ccxxvi-ccxxvii, 151-152; — à El-Hagueuff, p. 89; — à El-Kantara, p. 314; — dans la région du Goubellat, p. ccxiv-ccxx; — à Henchir-Abd-es-Selim, p. 154; — à Henchir-Aïn-el-Hammam, p. cxvi, 111; — à Henchir-Djouana, p. 114-115; — à Henchir-Donamis-es-Slîtnia, p. 111-112; — à Henchir-el-Halouani, p. ccv; — à Henchir-el-Mahalla, p. clxxvii-clxxviii; — à Henchir-Guellale, p. clxxii; — à Henchir-Krouar-Nouar, p. ccii-cciii; — à Henchir-Ksar-el-Khadim, p. 115; — à Henchir-Medel, p. 113-114; — à Henchir-Snobbear, p. 416-417; — à Kasrin, p. 117-

118; — à Khamissa, p. 308; — à Khenchela, p. 309 à 311; — à Kherbet-Ouled-Arif, p. 314; — à Kherbet-Zembia, p. 118-119; — à Lambèse, p. ccxiv; — à Lemta, p. ccxii, ccxviii; — à Maktar, p. clxvii à clxix, clxxvi-clxxvii, clxxviii, 123 à 126, 153; — à Maxula-Radès, p. 157; — à Mouzaïaville, p. clxii-clxiii; — à Narbonne, p. cxviii-cxix, cxxxi à cxxxiii; — à Shéïta, p. 116-117; — à Sidi-Ahmed-Djedidi, p. 145-146; — à Souse, p. ccxviii; — à Stora, p. 80; — au Paradou, p. xxix à xxxi; — à Preignan, p. civ, cix, cxxxi; — à Ras-el-Aïn, p. 429 à 437; — au Ref-Ref, p. 106 à 108; — dans la nécropole de *Rusicade*, p. clvii; — à Takricht, p. clxxviii; — à Tebessa, p. 309; — à Teboursouk, p. ccxvii; — à Thala, p. 142-143; — à Tiklat, p. 109; — à Timgad, p. ccx, 311 à 313; — à Tinibaouine, p. ccviii-ccix, 317; — à Tobna, p. ccix, 315-316, 447 à 450; — à Toum-el-Maâcera, p. clv; — à Trieste, p. cxiv; — à Zana, p. 317. — Voir CACHET D'OCULISTE, ESTAMPILLES, MILLIAIRES.

INSTITUTION antique trouvée à Carthage, p. clxxiii, cxclv.

INVENTAIRE du trésor de Saint-Sauve de Montreuil-sur-Mer, p. xv, 58 à 65.

ISABELLE DE PORTUGAL, femme de Philippe le Bon. Son portrait dans un tableau de Hesdigneul-les-Béthune, p. xxiv, xxv, 52 à 57, pl. XIV. — Son tombeau à la Chartreuse de Goenay, p. 53 à 55.

## J

JACQUETTON (M.) communique des estampes de milliaires romains, p. ccvi à ccv.

JADART (Henri). Peinture murale du xiii<sup>e</sup> siècle, à la cathédrale de Reims, p. 36 à 43, pl. VII. — Sceaux-ma-

trices de la bibliothèque de Reims, p. LXIX-LXX.  
**JATZE (M.)** signale une inscription romaine à Takricht, p. CLXXVIII.  
**JÉRUSALEM (Palestine)**. Mosaïque romaine, p. CX.

**JOY (Ernest)**, nommé officier de l'Instruction publique, p. xci.  
**JURA (Département du)**. Œuvres d'orfèvrerie conservées dans les églises, p. 276 à 279.

## K

**KAIROUAN (Tunisie)**. Tête de Bacchus, de marbre blanc, p. CLXXVII.  
**KASRIN (Tunisie)**. Inscription romaine, p. 117-118. — Recherches archéologiques, dans la région, p. CXLIII-CXLIV.  
**KEF-BELACKAL (Algérie)**. Restes d'un oppidum, p. CXXVIII.  
**KEF-EL-BLIDAH (Tunisie)**. Peintures dans des chambres funéraires, p. CXL.  
**KERBASQUET (Finistère)**. Dolmens, p. 190.  
**KERDRAFFEC (Finistère)**. Tumulus de Ros-ar-Göel, p. 189.  
**KER-ER-RHORIPAT (Tunisie)**. Chambres funéraires, p. CXL.  
**KERHOR (Finistère)**. Tumulus, p. 185 à 187.  
**KERLÉONET (Finistère)**. Menhir, p. 189-190.  
**KERMABON (Le lieutenant DE)** relève des inscriptions romaines au Nord de l'Aurès, p. CCXIV à CCXVI; — signale des monuments mégalithiques en Algérie, p. CXXXVIII.

**KERVÉNO (Finistère)**. Dolmens, p. 190.  
**KERZELLEC (Finistère)**. Vases de terre, p. 190.  
**KHAMISSA (Algérie)**. Fouilles, p. CXCIX. — Inscriptions romaines, p. 308.  
**KHENCHELA (Algérie)**. Inscriptions romaines, p. 309 à 311. — Statue de pierre, romaine, p. CCVI.  
**KHERBET-OULED-ARIF (Algérie)**. Inscription romaine, p. 314.  
**KHERBET-ZEMBA (Algérie)**. Inscription romaine, p. 118-119. — Ruines antiques, p. CXXVIII.  
**KIFFER (Lucien)**, nommé officier d'Académie, p. XCIII.  
**KLEIN-FLIESS (Prusse orientale)**. Vase sigillé, de fabrique arverne, p. 231 à 237.  
**KSAR-EL-AZIZ (Tunisie)**. Ruines romaines et byzantines, p. CXXI.  
**KSAR-MENARA (Tunisie)**. Inscriptions romaines, p. 147-148.  
**KSAR-ZAGA (Tunisie)**. Ruines antiques, p. CXL.  
**KSIBA-MRAOU (Algérie)**. Inscription néopunique, p. CXCVCXCVI.

## L

**LABANDE (Léon)** envoie un mémoire sur les mosaïques de Villelaure, p. XXXI; — nommé officier de l'Instruction publique, p. xci.  
**LABONNEFON (L'abbé DE)**, nommé officier d'Académie, p. xciii.  
**LA BOURALIÈRE (M. DE)** communique

un bas-relief de la Commanderie du Temple de Montgauguier, p. LVI.  
**LA CHARITÉ-SUR-LOIRE (Nièvre)**. Trouvailla de monnaies du moyen âge, p. CXXVIII.  
**LACHOUAT (Algérie)**. Dessins et peintures rupestres, p. 299 à 307, pl. XXV.

- LAGRANGE (Le R. P.) communique une mosaïque trouvée à Jérusalem, p. cx, cxxi.
- LAHONDÈS (M. de) offre des ouvrages au Comité, p. xxxiii.
- LAIGUE (M. de) écrit au Comité, p. xc; — signale des antiquités et inscriptions romaines trouvées à Trieste et à Nesazio, p. cxviii, cxxiv-cxxv.
- LAMBÈSE (Algérie). Camp romain primitif, p. 320 à 323. — Fouilles, p. cxxv. — Inscription romaine, p. cxxiv.
- LAMBIRIDI. — Voir KHERRET-OULED-ARIF.
- LAMPES antiques de terre cuite, en forme de barque, avec figures d'Harpocrate et de Sérapis, p. 135-136; — avec scène de chasse, p. 134-135. — Lampes trouvées en Algérie, p. clviii; — à Bir-Tabenk, p. cxc-cxci; — à El-Djem, p. cxci-cxcii; — à Sidi-Ferruch, p. clxi-clxii; — en Tunisie, p. clxiii à clxxvi, clxxv à clxxviii.
- LAMY (Maurice-F.) envoie les reproductions d'une peinture murale de la cathédrale de Clermont, p. xli-xlii; — d'une peinture murale de Montferrand, p. cix.
- LANGAIS (Indre-et-Loire). Chapelle Saint-Martin, p. 357. — Voir SAINT-LAURENT.
- LA NOCLE-MAULAIX (Nièvre). Station préhistorique, p. xxvii. — Trouaille de monnaies du moyen âge, p. cxxiii.
- LA SABLÈRE, station préhistorique de la commune de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre), p. cv.
- LASTEYRIE (Le comte de), chargé de divers rapports, p. cx, cxviii, cxix, cxxii; — présente divers rapports, p. xxxvi, cxx, cxxxiv.
- Rapport sur les stalles de Saint-Pierre-du-Queyroix, à Limoges, p. cxxv.
- LAUTY (Le lieutenant) retrouve une inscription romaine, p. cxxvii.
- LE BŒUF (Le capitaine) fait diverses communications, p. ccxi, ccxxviii.
- LE CLERT (Louis) offre des ouvrages au Comité, p. cviii.
- LÉDA, représentée sur une mosaïque romaine, p. clxxiv.
- LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), chargé de divers rapports, p. xxiv, xxxii, xciv, cx, cxviii, cxxiii; — présente une observation, p. lxi; — présente divers rapports, p. xxxvi, xlii.
- Rapports : sur la chapelle Saint-Quentin, à Bazarnes, p. xxxix-xli; — sur le culte des fontaines, dans le Vexin, p. xxxv; — sur les églises du canton de Neuvy-Saint-Sépulcre, p. cxxv-cxxvi; — sur les fouilles de l'église de Saint-Laurent, près Langeais, p. ci à ciii; — sur une margelle de puits du xv<sup>e</sup> siècle, à Clermont, p. cxx; — sur la Porte Neuve de Vézelay, p. cxx.
- LÉGER (M.) exécute un estampage d'une inscription romaine, p. clxii.
- LENTA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. ccxii, ccxxviii. — Lampes de terre cuite, p. clxxxvi à clxxxviii.
- LEPTIS MAGNA, ville antique de l'Afrique. Voie romaine de *Tacape* à *Leptis magna*, p. 95 à 105.
- LEROY (M.) adresse une notice sur le milliaire de Vichy, p. cxviii, cxxiv.
- LEROUX (Alfred) communique un document sur la construction de stalles à Saint-Pierre-du-Queyroix, à Limoges, p. cxviii, cxxv.
- LETAILLE (M.) communique deux stèles trouvées à Renault, p. clxxiii, cxcviii.
- LEUHAN (Finistère). Tumulus et pierre gravée de Sanct-Bélec, p. 197 à 200.
- LIVES tripolitain, à la fin du iii<sup>e</sup> siècle, p. 429 à 437.
- LIMOGES (Haute-Vienne). Stalles élevées en 1513 dans l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, p. cxviii, cxxv.
- LODÈVE (Hérault). Monnaies des évêques, p. lxxv.
- LOISNE (Le comte de). Inventaire du tré-

- sor de Saint-Sauve de Montreuil-sur-Mer, p. xxv, 58 à 65. — Tableaux du xvi<sup>e</sup> siècle, dans l'église de Hesdigneul-les-Béthune, p. xxxiv, xxxiii à xxxv, 48 à 57, pl. XIII et XIV.
- LONGNON (Auguste), chargé d'un rapport, p. xxiv; — membre d'une commission, p. cviii; — présente divers rapports, p. xxxvi, xcvi.
- LOPPINET (M.) fait une observation, p. li.
- LORRAINE, province de France. Anthropologie, p. l-li. — Enceintes préhistoriques, p. lxx, 208 à 214. — Fer (Minéral de), exploité dans l'antiquité, p. lvii-lviii, 204 à 207. —
- Fonts baptismaux, p. lxx. — Osuaires, p. l-li. — Stations préromaines et romaines, p. li-lii. — Tabernacles de la Renaissance, p. lvi-lxii.
- LOUDUX (Vienne). Inscription hébraïque, p. xciv, ciii-civ, 281 à 283.
- LOUVEL (Le lieutenant) trouve une borne-limite à Chetlou, p. ccxiii, 413.
- LOYSEL (Le général). Lampe trouvée dans sa propriété, p. clviii.
- LUNÉVILLE (Meurthe-et-Moselle). Mortier de bronze fondu à Lunéville en 1771, p. lii.
- LYON (Rhône). Méreaux, dits *palettes*, de l'église, p. cvii, cxi-cxii.

## M

- MAIRE (Henry), nommé officier d'Académie, p. xciii.
- MAIRE (René) fait une lecture, p. xlvi.
- MAISTRE (Jules) offre un ouvrage au Comité, p. clvi.
- MITRE (Léon) fait des communications : sur les cryptes de Saint-Victor de Marseille, p. lv; — sur un édifice heptagonal au Mur en Carantoir, p. lxx.
- MAIX (Victorien-Théodule), nommé officier de l'Instruction publique, p. xci.
- MAKTAR (Tunisie). Inscriptions chrétiennes et romaines, p. clvii à clxix, clxxvi-clxxvii, clxxviii, 120 à 126, 153. — Inscriptions néopuniques, p. 324 à 327. — Mausolée romain, p. clxvi à clxxiii.
- MALLARD (M.) demande une subvention, p. cxiv.
- MANTOUCHE (Haute-Saône). Poteries et mosaïques antiques, p. xlvi.
- MAREIL-SUR-MAULDRÉ (Seine-et-Oise). Cimetière de l'époque franque, p. xxvi à xxviii.
- MARÈS (M.) découvre des tombes romaines à Sidi-Ferruch, p. clx.
- MARGELLE de puits du xv<sup>e</sup> siècle, à Clermont-Ferrand, p. cxv.
- MARSEILLE (Bonches-du-Rhône). Cryptes de Saint-Victor, p. lv.
- MARTEAUX (M.) présente une observation, p. lv.
- MARTIN (L'abbé J.-B.) envoie un mémoire sur les reliques de saint Porchaire, à Montverdun, p. cxix, cxvii à cxvix.
- MARTIN (Albert). Armes défensives à l'époque homérique, p. lxx-lxxvi.
- MAS-D'AZIL (Le) [Ariège]. Fouilles dans la grotte, p. xxix, cxviii.
- MASFRAND (A.) demande une subvention, p. xxix; — offre un ouvrage au Comité, p. cviii. — Dolmens et tumulus du département de la Haute-Vienne, p. lxx à lxxii. — Motte féodale de Merlis, p. cxviii.
- MASPERO (M.), chargé de divers rapports, p. xxxvii, xcvi, cxix.
- MASSEREAU (M.) demande une subvention, p. cxviii; — fait une communication sur des églises du canton de Neuvy-Saint-Sépulchre, p. cxviii, cxv-cxvi.

- MAUMENÉ (Le capitaine)** envoie un mémoire, p. cXLIV; — étudie les vestiges de l'âge de pierre dans la région saharienne, p. cXXXVII. — Dessins et peintures rupestres entre Laghouat et Géryville, p. cLXXIX, 299 à 307, pl. XXV.
- MAURES TRAIZA (Les).** Inscription arabe trouvée sur leur territoire, p. 162 à 165.
- MAUSOLÉES** néo-puniques, à Tatahouine (Tunisie), p. 284 à 298, pl. XXIV; — romain, à Maktar, p. cLXVI à cLXVIII.
- MAXE-WERLY (Léon)** offre un ouvrage au Comité, p. xxviii. — Son éloge funèbre, p. cxvii.
- MARULA**, ville antique de l'Afrique. Inscription romaine, p. 157. — Nécropole punique et romaine, p. 72 à 74. — Voir RADÈS.
- MAYVAL (Jura).** Châsse du moyen âge, dans l'église, p. 278-279.
- MECHTA-EL-KHERBA (Algérie).** Ruines antiques, p. cXXXIX.
- MÉGALITHIQUES (Monuments),** en Algérie, p. cXXXVIII; — à Es-Suam, p. 66 à 71.
- MENHIRS,** à Kerléonnet (Finistère), p. 189-190; — du département de la Somme, p. cx.
- MENOUILLARD (M.)** découvre une inscription romaine, p. cXLIV-cXLV.
- MENSI MARTYRUM,** à Henchir-Fellous, p. 418 à 428, pl. XXXI.
- MÉREAUX,** dits *palettes*, de l'église de Lyon, p. cvii, cxi-cxii.
- MERLIN (M.)** Ses fouilles à Dougga, p. ccxx-cxxxi, ccxxx à ccxxxv, 374 à 412, pl. XXIX et XXX.
- MERLIS,** commune de Vayres (Haute-Vienne). Motte féodale, p. cxviii.
- MERMET (M.)** fait l'estampage d'une inscription romaine à Timgad, p. ccx.
- MESSIGNY (Côte-d'Or).** Retable du xv<sup>e</sup> s., dans l'église, p. cxvii, cxviii.
- MEULES** recueillies en Lorraine, p. li.
- MEURTHE-ET-MOSELLE (Département** de). Pointes de flèches, en silex, p. lxxv.
- MÉZIÈRES-MAUDÉTOUR (Seine-et-Oise).** Cimetière de l'époque franque, p. xxxvii, xc, ciii, 238 à 244.
- MILIANA (Algérie).** Pilastre du v<sup>e</sup> ou vi<sup>e</sup> siècle, p. cliv.
- MILLIAIRES ROMAINS,** en Algérie, p. ccvi à ccix, ccxv-ccxvi, 316-317; — à Bir, Douaïk, p. cciv-ccv; — à Mouzaïaville, p. cLXII-cLXIII; au Paradou, p. xxix à xxxi; — près de Tobna, p. 447 à 450; — en Tunisie, p. ccxix-ccxx; — à Vichy, p. cxviii, cxxvii.
- MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (M. le)** envoie un télégramme au Congrès des Sociétés savantes, à Nancy, p. lxxviii-lxxix.
- MINISTRE DES COLONIES (M. le).** Son discours au Congrès des Sociétés savantes, à Nancy, p. lxxxvii à xc.
- MIXOT (Côte-d'Or).** Tumulus, p. xxii. — Ossements recueillis dans les tumulus, p. cviii.
- MIZRAMA (Algérie).** Fragments de stèles libyques, p. clii à cliv.
- MOISSAC (Tarn-et-Garonne).** Fossiles projetées dans l'église, p. cxvii.
- MOKENINE (Tunisie).** Substructions d'une habitation romaine, p. cLXXVIX-cxc.
- MOLINS (Le capitaine)** fait une communication, p. cLXX. — Nécropole punique et romaine de *Marula-Radès*, p. 72 à 74.
- MONCEAU-LE-NEUF (Aisne).** Fibules monétiformes de l'époque mérovingienne, p. xxxvii, xcvi, 245 à 253. — Plaque et boucle mérovingiennes, p. 3 à 14, pl. I.
- MONCHICOURT (M.)** relève des inscriptions romaines, p. cLXXVII; — signale un mausolée romain à Maktar, p. cLXVI.
- MONGE (M.)** découvre une statuette à Soussé, p. cLXXVIII.
- MONNAIES GRECQUES.** Doubles statères des rois phéniciens de Sidon, p. cviii, cxi, 371 à 373.

- MONNAIES DU MOYEN ÂGE.** Monnaies des évêques de Lodève, p. LXXIV. — Monnaies trouvées à Beaumat, p. XXXVIII-XXXIX; — à la Charité-sur-Loire, p. CXVIII; — à la Noctle-Maulaix, p. CXVIII; — à Mézières-Maudétour, p. CIII, 240-241; — à Saint-Araillies, p. CXX.
- MONNAIES ROMAINES d'Afrique,** p. CXCIII-CXCIV. — Monnaies trouvées à Preignan, p. CIV, CIX, CXX; — à Saint-Martin-le-Mault, p. CXIII; — à Tobna, p. CCVIII.
- MONOGRAMMES byzantins sur un plat d'argent,** p. XXVIII, 27 à 31, pl. II.
- MONT-AFRIQUE (Côte-d'Or).** Enceinte à murs calcinés, p. XLV-XLVI.
- MONTAGNES NOIRES (Finistère).** Tumulus, p. XXIII, XXV-XXVI, 185 à 203.
- MONTANISTES (Secte des), en Afrique,** p. 310-311.
- MONTFERRAND (Puy-de-Dôme).** Peinture murale du XII<sup>e</sup> siècle, p. CIX.
- MONTGAUGUIER (Vienne).** Bas-relief provenant de la commanderie du Temple, p. LVI.
- MONTPEZAT (Tarn-et-Garonne).** Église Saint-Martin : tissus, p. LXIX.
- MONTREUIL-SUR-MER (Pas-de-Calais).** Inventaire du trésor de l'église Saint-Saulve, dressé en 1713, p. XXV, 58 à 65.
- MONTVERDUN (Loire).** Reliques de saint Porchaire, p. CXIX, CXXVII à CXXIX.
- MOREL (Le chanoine) fait une lecture,** p. LIII. — Le Saint-Suaire de Saint-Corneille de Compiègne, p. LXXII.
- MORIN (Louis), nommé officier d'Académie,** p. XCII.
- MORSOTT (Algérie).** Consoles sculptées trouvées dans une église byzantine, p. 158 à 161. — Fouilles, p. CL, CXCIX.
- MORTIER de bronze, fondu à Lunéville,** en 1771, p. LII.
- MOSAÏQUES ROMAINES, à Avignon,** p. 341 à 343; — à Bône, p. CCXXIII, 444 à 446, pl. XXXIII; — à Carpentras, p. 343 à 345; — à Carthage, p. CLXXV-CLXXXI; — à Dougga, p. CCXXVI-CCXXXII; — à Henchir-Msaadine, p. CCXXIII; — à Jérusalem, p. CX, CXXI; — à Mantoché, p. XLVII-XLVIII; — à Preignan, p. CIX; — en Provence, p. CXIX, 336 à 346; — à Saint-Paul-Trois-Châteaux, p. 342-343; — près de Saint-Sauveur, p. 338-339; — à Sousse, p. CLXXXIII; — à Trinquetaille, p. 336 à 338; — à Vaison, p. 341-342; — à Villelaure, p. XXI, CXXIV, 340.
- MOSAÏQUES TUMULAIRES chrétiennes, en Tunisie,** p. 138 à 141, 146-147.
- MOTTE féodale de Merlis (Haute-Vienne),** p. CXXIII.
- MOLINS à grains, romains, trouvés à Vermand,** p. XCV, CV, 225 à 230.
- M'SILA (Algérie).** Inscription libyque, p. CXCVIII. — Recherches archéologiques dans la région, p. CXXXVII-CXXXVIII.
- MÜNTZ (Eugène), chargé de divers rapports,** p. XXXII, XCV, CXXVII; — présente une observation, p. XCIV; — présente divers rapports, p. XXV, XXVI, CXXVIII, CIX.
- Rapport sur le rotule de Messigny, p. CXXXIV.
- MER (Le), en Carantoir (Morbihan).** Édifice heptagonal, p. LXV.
- MUSTAPHA (Algérie).** Thermes romains, p. 450-451.

## N

- NANCY (Meurthe-et-Moselle).** Église collégiale Saint-Georges : tabernacle, p. LVII. — Voir CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

NAOURS (Somme). Souterrains-refuges, p. cxviii, cxxiv.  
 NARBONNE (Aude). Inscriptions romaines découvertes dans les substructions du Palais de la Vicomté, p. cxviii, cxxxi à cxxxiij.  
 NARCISSE, figuré sur une mosaïque romaine, p. 341-342.  
 NARDIN (Louis), nommé officier d'Académie, p. xciii.  
 NÉCROPOLE PHÉNICIENNE, à *Maxula* (Radès), p. 72 à 74; — à Stora, p. clvi-clvii, 75 à 80, pl. XV.  
 NÉCROPOLE ROMAINE, d'Hadrumète, p. ccxxvii; — à *Maxula* (Radès), p. 72 à 74; — à Nesazio, p. cxxv; — à Sidi-Ferruch, p. clx-clxi.  
 NEGRO (Cap) [Tunisie]. Recherches ar-

chéologiques aux environs, p. cxxxix-cxl.

NESSAZIO (Istrie). Inscription romaine et nécropole préromaine, p. cxviii, cxxv.  
 NEUVY-SAINT-SÉPULCRE (Indre). Églises du canton, p. cxviii, cxv-cxxvi.  
 NEVERS (Nièvre). Statuette d'*Epona*, trouvée aux environs, p. cxvii, cxiii, 333 à 335.  
 NIELLURE des objets de fer, p. lviii-liv.  
 NODET (Henri) offre au Comité des aquarelles des mosaïques de Villelaure, p. xxxi, cxxiv.  
 NORMANDIE, province de France. Carreaux vernissés, p. liv.  
 NOZEROT (Jura). Chasubles, chapes et devant d'autel ornés de broderies de paille, p. 279-280, pl. XXIII.

## O

OFFICIERS D'ACADÉMIE (Nominations d'), p. xci à xciii.  
 OFFICIERS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (Nominations d'), p. xc-xci.  
 OISSEL (Seine-Inférieure). Substructions d'une maison romaine, p. cxvii.  
 ORFÈVRENERIE au v<sup>e</sup> siècle, en Gaule, p. 3 à 14, pl. I.  
 ORGUES de l'église de Ciboure, p. xxvi.  
 ORIVAL (Seine-Inférieure). Substructions d'un temple romain, p. cxvii.

ORPHÉE, sur les mosaïques romaines, p. cxxi, 339.  
 OSSUAIRES en Lorraine, p. l-li.  
 OUED-RAMEL (Tunisie). Inscriptions et mosaïques de la basilique chrétienne, p. 138-139.  
 OUED-SAFSAF (Région de l') [Algérie]. Peintures rupestres, p. 305 à 307, pl. XXV.  
 OUED-SIDI-BRAHIM (Région de l') [Algérie]. Peintures rupestres, p. 305 à 307, pl. XXV.

## P

PACAGE (Règlement de), inscription romaine trouvée à Henchir-Snoubbeur, p. 416-417.  
 PAILLE (Broderies de) sur des vêtements liturgiques, p. 279-280, pl. XXIII.  
 PALÉOLITHIQUE (Âge). Invasions en Auvergne, p. lxxi à lxxiii.  
 PANTHÈRE, figurée dans des dessins rupestres, p. 301.  
 PAPIER (M.) communique une mosaïque

romaine trouvée à Bône, p. cci, ccxxiii.  
 PARADOU (Le) [Bouches-du-Rhône]. Militaire de la voie Aurélienne, p. xxix à xxxi.  
 PARISET (Auguste), nommé officier de l'Instruction publique, p. xci.  
 PARIZOT (Tarn-et-Garonne). Croix processionnelle du xv<sup>e</sup> siècle, à l'église, p. lvii.

- PASCAL (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. XCIII.
- PASQUIER (Félix). Construction du château de Saint-Elix ou Comminges, p. LIII-LXII, 254 à 275.
- PEINTURES ANTIQUES dans des chambres funéraires, en Tunisie, p. CXXI.
- PEINTURES MURALES, du moyen âge, à la cathédrale de Clermont, p. XLI-XLII, 44 à 47, pl. VIII à XII; — à Montfermeil, p. CIV; — à la cathédrale de Reims, p. 36 à 43, pl. VII.
- PEINTURES RUPESTRES, entre Lagnonot et Géryville, p. 305 à 307.
- PERRIEN (Émile) offre un ouvrage au Comité, p. XXVIII.
- PEISTER (M.). Son discours au Congrès des Sociétés savantes, à Nancy, p. LXXIX à LXXXVII.
- PHILIPPE LE BON, duc de Bourgogne, représenté dans un tableau de l'église de Hesdigueul-les-Béthune, p. XXIV, XXV, 51 à 56, pl. XIV.
- PHILIPPEVILLE (Algérie). Musée : inscriptions romaines, p. CLVII; — lampe de terre cuite, p. CLVIII.
- PILLOY (Jules). Fibules monétiformes trouvées à Monceau-le-Neuf, p. XXXVII, XVI, 245 à 253. — Orfèvrerie lapidaire et émaillerie au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle; la plaque de Monceau-le-Neuf, p. 3 à 14, pl. I.
- PIQUOT (Gaston). Sa collection de carreaux vernissés, p. LIV.
- PITRES (Eure). Fibules de bronze trouvées près de la Pierre-Saint-Martin, p. LXIV. — Fouilles dans les substructions des édifices romains, p. XXIV, 215 à 224, pl. XIX et XX.
- PLANCHARD (Léon) offre des ouvrages au Comité, p. XXIV, XXVIII; — présente un projet de publication, p. CXXIII.
- Cimetièrre franc à Mézières-Maudelour, p. XXXVII, CIII, 238 à 244.
- Culte des fontaines dans le Vexin, p. XXIV, XXV.
- PLAQUE de ceinturon mérovingienne, trouvée à Monceau-le-Neuf, p. 3 à 14, pl. I.
- PLAQUES de foyer, en Lorraine, p. LIV-LV.
- PLATS d'argent antiques, contremarqués à l'époque mérovingienne, p. XXVIII, 27 à 31, pl. II.
- PLOMBIÈRES-LES-DIJON (Côte-d'Or). Encinte du Bois-Brûlé, p. XLVI-XLVII.
- PLOMES. — Voir TESSÈRE.
- POIGNARDS de bronze, p. 17-18.
- POISSOT (L.) revise les inscriptions romaines de Dougga, p. CCXVII, CCXXI.
- POIROT (M.) fait une communication, p. LVIII.
- POLISSOIRS, recueillis en Lorraine, p. LI.
- PONT romain découvert près de Tebessa, p. CLIX.
- PONT-DE-RUAN (Indre-et-Loire). Plan de l'église, p. 358.
- POTERIES antiques trouvées à Carthage, p. CCXXI-CCXXII.
- POTERIES préhistoriques, à Saint-Menoux, p. 19 à 21; — à Vachères, p. 184.
- POTTIER (Le chanoine). Croix du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, à Parizot, p. LVII. — Tissus de l'abbaye de Granselve et de l'église Saint-Martin de Montpezat, p. LXIX.
- PORCHAIRE (Saint). Ses reliques à Montverduin, p. CXX, CXXII à CXXIX.
- POULAINE (L'abbé). Chapelle Saint-Quentin à Bazarnes, p. XXXII, XXXIX-XL. — Monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement d'Avallon, p. LXVI. — Porte Neuve à Vézelay, p. CX, CXX, 367 à 370, pl. XXVIII. — Sépultures préromaines dans l'arrondissement d'Avallon, p. LXXXV-LXXXVI. — Souterrains-refuges à Naours, p. CCVIII, CCXIX. — Tombeaux de pierre et monuments funéraires gallo-romains à Avallon, p. 23 à 26. — Tumulus de Saint-Menoux, p. 15 à 22.
- POTRIÈRES (Var). Fouilles dans la pyramide, p. CXXII.

POUJAUD (M.) envoie une notice sur un dolmen de l'île de Saint-Germain, p. cx, cxviii.

PRÆCILIUS, orfèvre. Son tombeau à Constantine, p. ccxxxv-ccxxxvi.

PRÉHISTORIQUES (Monuments), en Lorraine, p. li-lil. — Voir BROYONS, DOLMENS, ENCEINTES, MÉGALITHIQUES (Monuments), MEULES, PALÉOLITHIQUE (Âge), POLISSOIRS, SILEX, STATION, TUMULUS.

PREIGNAN (Gers). Fouilles de M. Collard, p. xxxii, xl, civ-cv, cviii-cix, cxiv, cxvii-cxviii, cxix à cxxxi.

PROU (Maurice), chargé de divers rapports, p. xxxvii, cvi, cxix; — fait diverses communications, p. xli-xlii, cix; — membre d'une commission,

p. cviii; — présente divers rapports, p. xxviii, xcvi.

— Rapports : sur les cimetières francs de Beynes et de Mareil-sur-Mandre, p. xvi à xviii; — sur le cimetière franc de Mézières-Mandé-tour, p. cii; — sur les fouilles de la forêt de Rouvray, p. xcvi à xcviij, cxvi-cxxvii; — sur les reliques de saint Porchaire, à Montverduin, p. cxvii à cxix.

PROVENCE, province de la France. Monnaies romaines découvertes en Provence, p. 336 à 346.

PUY (LE) [Haute-Loire]. Monnaies des évêques, trouvées à Beaumat, p. xxviii.

## Q

QUARANTE (Hérault). Cercueil romain, p. xxxii, xl-xli.

QUESNÉ (M.). Ses fouilles dans les forêts

de Bord et de Louviers, p. xcvi à xcviij.

QUINTARD (Léopold), nommé officier d'Académie, p. xciii.

## R

RADÈS (Tunisie). Inscription romaine, p. 157. — Nécropole, p. 72 à 74. — Stèles funéraires puniques, p. clxix-clxx. — Voir *MAJULA*.

RAMONET (M.) recueille des inscriptions romaines et des lampes de terre cuite à El-Djem, p. cxci-cxcii, ccxvi.

RAS-EL-AÏN (Tunisie). Inscription romaine, p. 429 à 437.

RAVILLOLES (Jura). Reliquaire du xiv<sup>e</sup> siècle, dans l'église, p. 276-277, pl. XXI.

REF-REF (Le) [Algérie]. Inscriptions romaines, p. 106 à 108.

REGNIER (M.) communique un cachet d'oculiste, p. cv.

REIMS (Marne). Bibliothèque : collection de matrices de sceaux, p. lxi-

lxx. — Cathédrale : date de la construction du portail, p. lix à lxi; — peinture murale du xiii<sup>e</sup> siècle, représentant le Chartrier, p. 36 à 43, pl. VII.

REINACH (Salomon), chargé de divers rapports, p. xxiij, xxiv, cvii, cviii, cx, cxviii, cxix, cxvii, cxviii, cxliij, clvi, cci; — présente divers rapports, p. xxiii, xxv, xxvi, xxvii, cxii, cxiii, cxxi, cxxvii.

— Rapports : sur les dessins et peintures rupestres découverts entre Laghouat et Géryville, p. clxxix; — sur des silex taillés, trouvés à La Sablière, p. cv; — sur les souterrains-refuges de Naours, p. cxix; — sur une statuette d'*Epona* à Nevers, p. cxii, 333 à 335.

- RELIQUAIRES du moyen âge, dans le Jura, p. 277 à 279.
- RELIQUES, de l'église Saint-Saulve, de Montreuil-sur-Mer, p. 58 à 65; — de saint Porchaire, à Montverdun, p. cxvii à cxviii.
- RENAULT (Henri) donne une inscription au Musée du Bardo, p. clxxi; — donne des monnaies africaines au Cabinet des médailles, p. cxclii-cxciv; — signale des bas-reliefs romains, p. cxcviii; — signale des stèles, p. clxxiii.
- L'inscription de Ras-el-Aïn et le *limes* tripolitain à la fin du III<sup>e</sup> siècle, p. ccxxvi, 429 à 437.
- RÉTABLE, du IV<sup>e</sup> siècle, dans l'église de Messigny, p. cxxxiv.
- REVUE ÉPIGRAPHIQUE (La) demande une subvention, p. cxvii.
- REYSSÉ (Félix), nommé officier de l'Instruction publique, p. xci.
- RIEDER (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. xciii.
- RIEIX (Emile) offre un ouvrage au Comité, p. cxviii.
- ROBERT (M.) offre un ouvrage au Comité, p. ccxxiv.
- ROCHEMONTEIX (Le vicomte de) offre un ouvrage au Comité, p. cxviii.
- ROGER (Fernand), nommé officier de l'Instruction publique, p. xci.
- ROS-AR-GOËL (Tumulus de), près de Kerdrallec (Finistère), p. 189.
- ROUGET (Le lieutenant) étudie les ruines de l'Henchir-Medded, p. cxlii; — explore l'antique *Sufetula*, p. cxliv; — relève des inscriptions néo-puniques, p. clvii.
- ROUMÈCÈRE (Le lieutenant) signale des gisements de silex taillés, en Algérie, p. cxxxviii.
- ROUVIER (Le docteur) communique des inscriptions phéniciennes trouvées à Saïda, p. cxviii. — Doubles statères des rois phéniciens de Sidon, p. cviii, cxl, 371 à 373.
- ROUVRAI (Forêt de) [Seine-Inférieure]. Fouilles de M. de Vesly, p. xcvi à xcviij, cxix, cxxvi-cxxvii.
- ROUX (Godefroy), nommé officier d'Académie, p. xcii.
- ROUZÈS (M.) communique une inscription romaine, p. ccxxv.
- RUGLES (Eure). Cachet d'oculiste, p. cxv-cxvi.
- RUN-MELLOU-POAZ (Tumulus de), près de Spézet (Finistère), p. 187 à 189.
- RUSICADE, ville antique de l'Algérie. Inscriptions romaines, p. clvii.
- RUTEMANN (Amédée), nommé officier d'Académie, p. xciii.

## S

- SABOLX (M.). Ses fouilles à Djerba, p. ccxxii.
- SAGLIO (M.), chargé de divers rapports, p. xxvii, cxviii; — présente un rapport, p. xlii.
- SAÏDA (Syrie). Inscriptions phéniciennes, p. cxviii. — Voir SIDON.
- SAINT-ARAILLIES (Gers). Trouaille de monnaies d'or du moyen âge, p. cxv.
- SAINT-COULITZ (Finistère). Pierre gravée préhistorique, p. 195 à 197.
- SAINT-DENIS (Finistère). Dolmen, p. 190.
- SAINT-ÉLIX (Haute-Garonne). Documents relatifs à la construction du château, p. lxvii-lxviii, 254 à 275.
- SAINT-ÉSPRIT (Descente du) sur les apôtres, figurée sur un tableau de Hesdignoul-les-Béthune, p. 50.
- SAINT-GERMAIN (Île de) [Charente]. Dolmen, p. cx.
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Seine-et-Oise). Musée des antiquités nationales: dépôt de dessins, de manuscrits et d'objets, p. cv, cix, cxiv, clxxix.

SAINT-GOAZEC (Finistère). Allée couverte de Castel-Ruffel, p. 192-193.

SAINT-HERNIN (Finistère). Tumulus de Kerhor, p. 185 à 187.

SAINT-LAURENT près Laignois (Indre-et-Loire). Église antérieure au XI<sup>e</sup> siècle, p. XCIV, CI à CIII, 347 à 366, pl. XXVI et XXVII.

SAINT-MARTIN-LE-MAULT (Haute-Vienne). Substructions d'une maison romaine, p. CXXIII-CXXIV.

SAINT-MENOUX (Allier). Tumulus, p. 15 à 22.

SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL (Nièvre). Silex taillés, trouvés à La Sablière, p. CV.

SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (Drôme). Mosaïque romaine, p. 342-343.

SAINT-QUENTIN (Aisne). Musée : moulins à grains, romains, p. CV, 225 à 230.

SAINT-SAUVEUR, en Provence. Mosaïque romaine, p. 338-339.

SAINT-VENANT (M. DE) présente des observations, p. LII, LV, LXXV. — Statuette d'*Epona* trouvée près de Nevers, p. CXXIII, CXXIII, 333 à 335.

SAINT-YRIEIX (Haute-Vienne). Tumulus, p. XXIX.

SALADIN (H.), chargé de divers rapports, p. CXXXVI, CXCIII, CCXXIV; — émet un vœu, p. CCXXV.

— Rapport sur les sondages dans l'île de l'Amirauté à Carthage, p. CLIV-CLV.

— Chapiteau trouvé près de Sousse, p. CCX, 438 à 443, pl. XXXII.

SANCT-BÉLEC (Finistère). Tumulus et pierre gravée, p. 197 à 200.

SANDALGIAN (Joseph) offre un ouvrage au Comité, p. CVIII.

SARCOPHAGES de pierre trouvés à Tobna, p. CCXIII.

SATURNE. Stèle consacrée à ce dieu, à El-Kantara, p. 319-320.

SBEITLA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 116-117. — Recherches archéologiques dans la région, p. CLXIV.

SCARABÉE grec, de cristal de roche, au Musée du Bardo, p. CXCIV.

SCEAU (Matrice de) du moyen âge, p. XXV. — Matrices de sceaux conservées à la bibliothèque de Reims, p. LXIX-LXX.

SCHLUMBERGER (Gustave) présente une observation, p. XXVIII.

SCHULTEN (A.) envoie un mémoire, p. CCXXVI.

SCULPTURES romaines, trouvées près d'Antibes, p. XCIX à CI.

SEINE-INFÉRIEURE (Département de la). Bijoux scandinaves trouvés dans ce département, p. LXIV-LXV.

SELANCY (Le lieutenant DE) signale des ruines à Benia-el-Menar, p. CXXVIII.

SENS (Yonne). Deux statues de la Vierge, conservées à Sens, p. 32 à 65, pl. III à VI.

SÉPULTURES DU MOYEN ÂGE dans l'église de Saint-Laurent-de-Langeais, p. 360.

SÉPULTURES PRÉROMAINES, dans l'arrondissement d'Avallon, p. LXXV-LXXVI.

SFISSIFA (Algérie). Dessins rupestres, p. 300 à 302.

SIDI-AHMED-DJEDIDI (Tunisie). Inscription romaine, p. 145-146.

SIDI-DAOUD (Tunisie). Fouilles, p. CLXXVIII.

SIDI-FERRUCH (Algérie). Découvertes d'antiquités, p. CLX-CLXI.

SIDON (Phénicie). Statères (Doubles) des rois phéniciens, p. CVIII, CXI, 371 à 373. — Voir SAÏDA.

SILEX taillés, trouvés en Algérie, p. CXXXVIII; — à Gourin, p. 202-203; — à La Sablière (Nièvre), p. CV; — aux environs de Tatahouine, p. CLXIII-CLXIV; — en Tunisie, p. CLXXIX; — à Vachères, p. 173 à 184, pl. XVII et XVIII.

SILVANUS (Dédicaces à), p. 312.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE de TARN-ET-GARONNE (La) sollicite une subvention, p. CXXII.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA

- FRANCE (La) demande une subvention, p. CV, CVX.
- SOCIÉTÉ *LES AMIS DES SCIENCES ET ARTS DE ROCHECHOUART* (La) demande une subvention, p. XXIV.
- SOMME (Département de la). Menhirs, p. CX.
- SONDAGES. Leur utilisation dans les recherches archéologiques, p. XLVIII-XLIX.
- SOUCAILLE (Antonin) signale un cercueil romain à Quarante (Hérault), p. XXXII, XL-XLI.
- SOUK-EL-ABIOD (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 146-147.
- SOUSSE (Tunisie). Chapiteau de marbre blanc, trouvé aux environs, p. 438 à 443, pl. XXXII. — Inscription romaine, p. CCXVIII. — Mosaïques romaines, p. CLXXXIII-CLXXXIV. — Statuettes de marbre noir, p. CLXXXIII.
- SOUTERRAINS-REFUGES à NAOURS (Somme), p. CXVIII, CXIX.
- SPÉZET (Finistère). Tumulus de Rhu-Mellou-Poaz, p. 187 à 189.
- STATÈRES (Doubles) des rois phéniciens de Sidon, p. 371 à 373.
- STATION préhistorique à La Nocle-Maulaix, p. XXXVII: — à Vachères, p. 173 à 184, pl. XVII et XVIII.
- STATIONS préromaines en Lorraine, p. LI-LII.
- STATIONS romaines, en Lorraine, p. LI-LII.
- STATUES du moyen âge, de la Vierge, en bois, p. 32 à 35, pl. III à VI.
- STÈLE libyque (Fragments de) découverts à Bou-Djemaa, p. CLII à CLIV.
- STÈLES puniques découvertes à *Marula-Radès* (Tunisie), p. CLXIX-CLXX.
- STÈLES romaines, à Avallon, p. 25-26; — à Maktar, p. CLXXVII; — à Taksebt, p. CLI-CLII. Voir INSCRIPTIONS.
- STORA, ville antique de l'Algérie. Découvertes d'antiquités, p. CLXXIII. — Nécropole phénicienne, p. CLVI-CLVII. CXCIX-CC, 75 à 80, pl. XV.
- SUAIRE (SAINT-), de Saint-Cornille de Compiègne, p. LXXII.

T

- TABARNA (Tunisie). Inscriptions et mosaïques de la basilique, p. 139 à 141.
- TABERNACLES de la Renaissance, en Lorraine, p. LXI-LXII.
- TABLEAUX du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'église de Hesdigneul-les-Béthune, p. XXIV, XXXIII à XXXV, 48 à 57, pl. XIII et XIV.
- TABUINATI, ville antique de l'Afrique. Voie romaine entre *Ad Templum* et *Tabuinati*, p. 95 à 105.
- TACAPE, ville antique de l'Afrique. Voie romaine de *Tacape* à *Leptis magna*, p. 95 à 105.
- TAKHICHT (Algérie). Inscription romaine, p. CLXXXVIII-CLXXXIX.
- TAKSEBT (Algérie). Stèles romaines, p. CLI.
- TALON (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. LXXII.
- TAQUES, plaques de foyer, p. LIV-LV.
- TARDIEU (Ambroise) envoie le dessin d'une margelle de puits, p. CV, CVX: — envoie une notice sur une statuette reliquaire de saint Calminius, p. LXX.
- TARDY (M.). Sa collection de silex taillés, p. XXXVII, CV.
- TARMOUNT (Algérie). Vestiges de la cité antique, p. CXXVII.
- TATAHOINE (Tunisie). Mausolées, inscription et bas-reliefs néo-puniques, ruines romaines, p. CLVI, CLXXIII. 284 à 298, pl. XXIV. — Silex taillés, p. CLMII-CLMIV.

- TEBESSA** (Algérie). Inscription romaine, p. 309.
- TEBOUSSOUK** (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CCXVII.
- TESSÈRE** de plomb, antique, trouvée dans la forêt de Rouvray, p. CCXVII.
- THALA** (Tunisie). Inscriptions romaines et chrétiennes, p. 141 à 144.
- THÉÂTRE** romain, à Drevant (Cher), p. CXIV-CXV; — à Pitres (Eure), p. 221 à 223, pl. XX.
- THÉVENAT** (L'abbé), chargé de divers rapports, p. XCV, CVII, CCVIII; — présente un rapport, p. CV.
- Rapports : sur les fouilles de Preignan (Gers), p. CIV, CVIII-CIX, CCIV; — sur les fouilles de Saint-Martin-le-Mault, p. CXIII-CXIV; — sur un milliaire de la voie aurélienne, p. XXIX à XXXI; — sur le théâtre romain de Drevant, p. CXIV-CXV.
- THERMES** romains, à Mustapha, p. 440 à 451; — à Pitres, p. 215 à 220, pl. XIX; — à Tobna, p. CCXII à CCXIV.
- THIERS** (Paul) communique des inscriptions romaines trouvées à Narbonne, p. CCVIII-CCIX, CCXXI à CCXXIII.
- THOMAS** (Saint), figuré sur une peinture murale de la cathédrale de Clermont, p. 47, pl. XII.
- TIGZIRT** (Algérie). Fouilles, p. CCXCIX.
- TIKLAT** (Algérie). Inscription romaine, p. 109.
- TIMGAD** (Algérie). Inscription romaine, p. CCX, 311 à 313. — Fouilles, p. CCXCIV.
- TINBAOUINE** (Algérie). Milliaire romain p. CCVIII-CCIX, 317.
- TISSUS** anciens, p. LXIX-LXX.
- TOBNA** (Algérie). Bijoux antiques, p. CCXIII. — Fouilles du lieutenant Grange, p. CCXII à CCXIV. — Inscriptions romaines, p. CCIX, 315-316. — Milliaires romains, p. 447 à 450. — Sarcophages de pierre, p. CCXIII.
- TOMBEAU** de *Præcilius*, à Constantine, p. CCXXXV-CCXXXVI.
- TOMBEAUX** puniques, découverts à Carthage, p. CLXXXII; — romains, découverts à Sidi-Ferruch, p. CLX.
- TOULOUSE** (Haute-Garonne). Archives notariales : documents relatifs à la construction du château de Saint-Élix, p. 265 à 273.
- TOUM-EL-MÂACERA** (Tunisie). Inscription romaine, p. CLXV.
- TOUSSAINT** (Le commandant) découvre une inscription romaine, p. CCXVII. — Son rapport sur les recherches archéologiques des brigades topographiques de Tunisie et d'Algérie, en 1900, p. CCXXXVI à CXLIV.
- TOUTAIN** (Jules), chargé de divers rapports, p. CCI, CCXI, CCXXIX.
- Rapport sur le *limes* tripolitain, p. CCXXXVIII-CCXXXIX.
- TRAVERS** (Émile) présente une observation, p. LV.
- TRÉGOUREZ** (Finistère). Tumulus, p. 197.
- TRÉSOR** de l'église Saint-Saulve, à Montreuil-sur-Mer. Inventaire de 1713, p. 58 à 65.
- TRÉVILY-IZELLA** (Finistère). Enceinte préhistorique, p. 190.
- TRIBALET** (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. XCIII; — offre des silex taillés au musée du Bardo, p. CLXIII-CLXIV. — Recherches archéologiques aux environs de Tatahouine, p. CLVI, CLXXXIII, 284 à 289, pl. XXIV.
- TRIESTE** (Autriche). Monuments antiques et inscriptions, découverts à Trieste, p. CXVIII, CXXIV-CXXV.
- TRIGER** (Robert). Le donjon romain de Beaumont-sur-Sarthe, p. LV-LVI.
- TRINQUETAILLE** (Provence). Mosaïque romaine, p. 336 à 338.
- TRIOMPHE** impérial, sur une fibule mérovingienne, p. 248 à 250.
- TRIPOLITAINE**, province d'Afrique. Voie romaine qui longeait la frontière, p. 95 à 105.
- TUMULUS**, de l'arrondissement d'Avallon,

- p. LXXV-LXXVI; — du département de la Haute-Vienne, p. LXX à LXXII; — à Minot, p. XXIII, CVIII; — des Montagnes Noires, p. XXIII, XXXV-XXXVI, 185 à 203; — à Saint-Menoux, p. 15 à 22; — à Saint-Yrieix, p. XXIX.
- TUNIS (Tunisie). Musée du Bardo : inscriptions romaines, p. CLXXXI, CCXVII, 416-417; — lampes de terre cuite, p. CLXXXIII à CLXXXVI, CLXXXV à CLXXXVIII; — scarabée grec, p. CLXXXIII, CXCIV; — silex taillés, p. CLXXXIII.
- TUNISIE. Inscriptions romaines, p. 413 à 428, pl. XXXI.
- TURCAT (L.) découvre des stèles romaines à Takseht, p. CLI-CLII.

## U

- URSEAU (Le chanoine) envoie une notice sur une statuette de sainte Emérance, p. CXXIII.
- URSULE (Sainte). Sa légende sur un tableau de l'église de Hesdigneul-les-Béthune, p. XXXIII-XXXIV, 48 à 50.
- URZY (Nièvre). Découverte d'une statuette d'*Epona*, p. CXXIII.

## V

- VACHÈRES (Basses-Alpes). Station préhistorique, p. LXXII-LXXIII, 173 à 184, pl. XVII et XVIII.
- VAISON (Vaucluse). Mosaïque romaine, p. 341.
- VALDONNE (Bouches-du-Rhône). Plats d'argent antiques, contremarqués à l'époque mérovingienne, p. XXVIII, 27 à 31, pl. II.
- VALET (Paul-Joseph), nommé officier d'Académie, p. XCIII.
- VAL-SUZON (Côte-d'Or). Enceinte du Châtelet, p. XLVI.
- VASES de bronze, trouvés près de Kerdraffec (Finistère), p. 189.
- VASES de terre, gallo-romains, p. XXXII, XLI, 231 à 237; — mérovingiens, p. 241 à 243; — préhistoriques, p. 194.
- VAUTHIER, apothicaire à Lunéville, au XVIII<sup>e</sup> siècle, p. LII.
- VERMAND (Aisne). Moulins à grain, romains, p. XCV, CV, 225 à 230.
- VERMELEU (David-Constant), nommé officier d'Académie, p. XCIII.
- VESLI (M. DE). Ses fouilles dans la forêt de Rouvray, p. XLVI à XLVIII, CXXIX, CXXVI-CXXVII.
- VÊTEMENTS liturgiques, avec broderies de paille, à Nozeroy (Jura), p. 279-280, pl. XXIII.
- VEVIN (Le). Le culte des fontaines dans ce pays, p. XXXV.
- VÉZELAY (Yonne). La Porte Neuve, p. CX, CXX, 367 à 370, pl. XXVIII.
- VICHY (Allier). Milliaire romain, p. CXXVIII, CXXIX.
- VICQ (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. XCIII.
- VIÈILLE - TOULOUSE (Haute-Garonne). Fouilles, p. CX, CXX.
- VIERGE (Statues de la), en bois, p. 32 à 35, pl. III à VI.
- VILLANGRETTE (Jura). Reliquaire du XV<sup>e</sup> siècle, p. 277, pl. XXII.
- VILLARD (Marius) offre un ouvrage au Comité, p. CXXIX.
- VILLELAURE (Vaucluse). Mosaïques romaines, p. XXXI, CXXIV, 340.
- VILLENEUVE-BARGEMONT (Le lieutenant DE) envoie un mémoire, p. CXLIV.
- VIMONT (Ed.). Peintures murales de la

cathédrale de Clermont-Ferrand, p. 44 | VOIES ROMAINES, en Afrique, p. 95 à  
à 47, pl. VIII à XII. | 105; — en Gaule, p. XXIX à XXXI.

Z

ZANA (Algérie). Milliaire romain, p. 317. | archéologiques aux environs, p. CXL-  
ZAOUÏET-MEDIEN (Tunisie). Recherches | CXLI.

## LISTE DES PLANCHES.

- Planche I. Plaques-boucles mérovingiennes trouvées à Mouceau-le-Neuf (Aisne), p. 1.
- Planche II. Contremarques au revers de plats d'argent trouvés à Valdonne (Bouches-du-Rhône), p. 28.
- Planches III et IV. Vierge assise. Statue de bois conservée à l'archevêché de Sens, p. 32.
- Planches V et VI. Vierge à l'Enfant. Statue de bois conservée à l'archevêché de Sens, p. 34.
- Planche VII. Peinture murale du XIII<sup>e</sup> siècle, autrefois dans le chœur de la cathédrale de Reims, p. 38.
- Planches VIII et IX. Le martyr de saint Georges. Peinture murale de la cathédrale de Clermont, p. 44 et 45.
- Planche X. Combat de chrétiens et de Sarrasins. Peinture murale de la cathédrale de Clermont, p. 46.
- Planche XI. Peinture funéraire de la cathédrale de Clermont, p. 46.
- Planche XII. Peinture funéraire du XV<sup>e</sup> siècle, à la cathédrale de Clermont, p. 47.
- Planche XIII. Légende de sainte Ursule. Tableau de l'église d'Hesdigneul-les-Béthune, p. 48.
- Planche XIV. Portraits de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal. Tableau votif de l'église d'Hesdigneul-les-Béthune, p. 50.
- Planche XV. Sépulture antique à Stora (Algérie), p. 78.
- Planche XVI. Plan du castellum d'El-Hagueuff (Tunisie), p. 83.
- Planches XVII et XVIII. Instruments de silex trouvés à Vachères (Basses-Alpes), p. 176 et 181.
- Planche XIX. Fonilles de Pitres (Eure). Thermes romains et caveau de la Pierre-Saint-Martin, p. 215.
- Planche XX. Plan du théâtre romain de Pitres (Eure), p. 221.
- Planche XXI. Reliquaire de Ravilolles (Jura), p. 276.
- Planche XXII. Reliquaire de Villangrette (Jura), p. 277.
- Planche XXIII. Chasuble brodée en paille, à Nozeroy (Jura), p. 279.
- Planche XXIV. Bas-reliefs provenant d'un mausolée à Tatalouine (Tunisie), p. 284.
- Planche XXV. Silhouettes peintes sur les roches de l'Oued-Sidi-Brahim (Algérie), p. 306.
- Planche XXVI. Façade de l'église de Saint-Laurent, près Langeais (Indre-et-Loire), p. 351.
- Planche XXVII. Nef de l'église de Saint-Laurent, près Langeais, p. 351.
- Planche XXVIII. La Porte Neuve, à Vézelay (Yonne), p. 367.

- Planche XXIX. Fouilles de Dougga (Tunisie) [premier chantier], p. 375.  
Planche XXX. Fouilles de Dougga (Tunisie) [deuxième chantier], p. 383.  
Planche XXXI. Inscription chrétienne à Henchir-Fellous (Tunisie), p. 419.  
Planche XXXII. Chapiteau du vi<sup>e</sup> siècle trouvé près de Sonse (Tunisie),  
p. 439.  
Planche XXXIII. Mosaïque découverte à Bône, p. 444.

LISTE DES VIGNETTES.

- Scarabée grec, trouvé à Carthage, p. cxciv.  
 Poignard de bronze provenant du tumulus de Saint-Menoux (Allier), p. 17.  
 Autre poignard de bronze, de même provenance, p. 18.  
 Épingle de bronze, de même provenance, p. 19.  
 Bouton de bronze, de même provenance, p. 19.  
 Vases de terre, de même provenance, p. 20 et 21, fig. 5 à 8.  
 Hallebarde du xv<sup>e</sup> siècle, trouvée à Avallon (Yonne), p. 23.  
 Plan du Coudiat d'Es-Snam (Algérie), p. 68.  
 Tombeaux du Coudiat d'Es-Snam, p. 69.  
 Tracé de la voie romaine de *Tacape* à *Leptis Magna*, p. 98.  
 Lampe de terre cuite, avec représentation d'une scène de chasse, trouvée à Carthage, p. 135.  
 Lampe de terre cuite, en forme de barque, avec figures de Sérapis et d'Harpocrate, trouvée à Carthage, p. 136.  
 Consoles chrétiennes trouvées à Morsott, p. 159.  
 Coupes des tumulus de Kerhor en Saint-Hernin, de Run-Mellou-Poaz en Spézet, de Coat-plin-Coat en Saint-Goazec (Finistère), p. 186.  
 Vases de terre et de bronze, pierre à cupules, des tumulus des Montagnes Noires (Finistère), p. 188.  
 Restes de l'allée couverte de Castel-Ruffel en Saint-Goazec (Finistère), p. 193.  
 Pierres gravées des tumulus des Montagnes Noires, plan des restes de l'allée couverte de Kergus en Gonrin, chambre sous tumulus de Sanct-Bélec en Leuhan (Finistère), p. 196.  
 Instruments de pierre recueillis dans l'allée couverte de Kergus en Gourin (Morbihan), p. 202.  
 Monnaie d'argent trouvée dans une tombe du cimetière franc de Mézières, près Maudétour (Seine-et-Oise), p. 241.  
 Poterie provenant du même cimetière, p. 242.  
 Fibule monétiforme trouvée à Monceau-le-Neuf (Aisne), p. 248.  
 Autre fibule monétiforme, de même provenance, p. 250.  
 Autre fibule monétiforme, de même provenance, p. 251.  
 Plan du château de Saint-Élix (Haute-Garonne), état actuel, d'après le plan cadastral, p. 255.  
 Chasse de l'église de Maynal (Jura), p. 279.  
 Emplacements des ruines situées aux environs de Tatabouine (Tunisie), p. 288.  
 Combats d'éléphants et de panthère, dessin rupestre à Sfisifa (Algérie), p. 301.  
 Groupe de chevaux (hémines), dessin rupestre à Ennfous (Algérie), p. 303.  
 Fragment d'un combat de buffles, dessin rupestre à Ennfous (Algérie), p. 303.  
 Mouflon et éléphant, dessin rupestre à Ennfous (Algérie), p. 304.  
 Plan du camp primitif de Lambèse, p. 321.  
 Fragment de statuette de la déesse *Epona*, trouvée à Greux, près de Nevers, p. 334.  
 Plan de l'église de Saint-Laurent, près de Langeais (Indre-et-Loire), p. 350.  
 Plan primitif de l'église de Saint-Laurent, p. 357.

- Plan de la chapelle Saint-Martin, à Langeais, p. 357.  
Plan de l'église de Cravant (Indre-et-Loire), p. 358.  
Plan de l'église de Pont-de-Ruan (Indre-et-Loire), p. 358.  
Plans des absides des églises de Touraine, antérieures au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, p. 360.  
Fonts baptismaux de l'église de Saint-Laurent, près de Langeais (restitution),  
p. 363.  
Pierre sculptée au sommet du pignon de l'église de Saint-Laurent, p. 365.  
Chapiteau de l'église Saint-Marc de Venise, p. 439.  
Chapiteau de l'église Saint-Apollinaire-*in-Classæ*, à Ravenne, p. 439.  
Chapiteau de la mosquée des Trois-Portes, à Kairouan (Tunisie), p. 440.  
Chapiteau de la grande mosquée à Kairouan, p. 442.



# TABLE DES MATIÈRES.

---

LISTE DES MEMBRES de la Section d'archéologie, des membres de la Commission de l'Afrique du Nord, des membres de la Commission des musées, des membres non résidents du Comité, des correspondants honoraires du Comité et des correspondants du Comité, p. 1 à xx.

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE du 14 janvier 1901, p. xxiii à xxxi.

Rapport de M. BABELON sur une empreinte de sceau communiquée par M. DESTANDAU, p. xxv.

Rapport de M. MÜNTZ sur un inventaire du trésor de Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer, communiqué par M. le comte DE LOISNE, p. xxv.

Rapport de M. MÜNTZ sur une notice de M. Ambroise Tardieu relative à une statuette-reliquaire de saint Calminius, p. xxv.

Rapport de M. MÜNTZ sur deux documents relatifs à la construction d'orgues, communiqués par M. l'abbé DUBARAT, p. xxvi.

Rapport de M. PROU sur deux notices de M. Blix relatives à la découverte de cimetières de l'époque franque à Beynes et à Mareil-sur-Maudre, p. xxvi à xxviii.

Rapport de M. l'abbé THÉDENAT sur un fragment de milliaire de la voie Aurélienne communiqué par M. DESTANDAU, p. xxix à xxxi.

SÉANCE du 11 février 1901, p. xxxii à xxxvi.

Rapport de M. GUIFFREY sur deux tableaux de l'église d'Hesdigneul-lès-Béthune, communiqués par M. le comte DE LOISNE, p. xxxiii à xxxv.

Rapport de M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS sur un mémoire de M. Léon PLANCHARD relatif au culte des fontaines dans le Vexin, p. xxxv.

Rapport de M. REINACH sur l'exploration des tumulus des Montagnes Noires par M. DE CHÂTELLIER, p. xxxv-xxxvi.

SÉANCE du 11 mars 1901, p. xxxvii à xlii.

Rapport de M. BABELON sur une trouvaille de monnaies du moyen âge à Beaunat (Lot), p. xxxviii-xxxix.

Rapport de M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS sur une note de M. l'abbé POULAIN, relative à la chapelle de Saint-Quentin à Bazarnes (Yonne), p. xxxix-xli.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur diverses antiquités communiquées par MM. COLLARD, SOUCAILLE et DÉCHELETTE, p. xli-xlii.

RÉUNION ANNUELLE des délégués des Sociétés savantes, à Nancy, p. xliii à xciii.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE, p. xliii-xliv.

SÉANCE du 9 avril 1901, soir, p. XLV à XLIX.

- Communication de M. DRIOTON sur les retranchements calcinés des environs de Dijon, p. XLV à XLVII.
- Communication de M. Auguste GASSER sur diverses antiquités trouvées à Mantoche (Haute-Saône), p. XLVII.
- Communication de M. MAIRE sur une mosaïque romaine et des verreries trouvées à Mantoche (Haute-Saône), p. XLVII-XLVIII.
- Communication de MM. BLEICHER et Jules BEAUPRÉ sur l'utilisation des sondages dans les recherches archéologiques, p. XLVIII-XLIX.
- Communication de M. CHEVREUX sur les antiquités du Mont-Donon, p. XLIX.

SÉANCE du 10 avril 1901, matin, p. L à LII.

- Communication de M. BLEICHER sur les *desiderata* de l'anthropologie lorraine, p. L-LI.
- Communication de M. Jules BEAUPRÉ sur les moules, broyons et polissoirs des stations romaines et préromaines en Lorraine, p. LI-LII.
- Communication de M. le lieutenant Charles DENIS sur un mortier de bronze, fondu à Lunéville, en 1771, p. LII.

SÉANCE du 10 avril 1901, soir, p. LIII à LVI.

- Communication de M. l'abbé BRUNE sur l'église Saint-Just-d'Arbois (Jura), p. LIII-LIV.
- Communication de M. Léon GERMAIN sur les plaques de foyer, p. LIV-LV.
- Communication de M. Léon MAÎTRE sur les cryptes de Saint-Victor de Marseille, p. LV.
- Communication de M. Robert TRIGER sur le donjon de Beaumont-sur-Sarthe, p. LV-LVI.
- Communication de M. DE LA BOURALIÈRE sur un bas-relief de la commanderie du Temple de Montgauguier (Vienne), p. LVI.

SÉANCE du 11 avril 1901, matin, p. LVII à LXIII.

- Communication de M. le chanoine POTTIER sur une croix processionnelle de Parizot (Tarn-et-Garonne), p. LVII.
- Communication de MM. BLEICHER et Jules BEAUPRÉ sur l'exploitation du minerai de fer en Lorraine, p. LVII à LVIII.
- Communication de M. COURNAULT relative aux incrustations d'or et d'argent sur les objets de fer de l'époque franque, p. LVIII-LIX.
- Communication de M. DEMAISON sur l'histoire de la construction de la cathédrale de Reims, p. LIX à LXI.
- Communication de M. Léon GERMAIN sur les tabernacles de la Renaissance dans les églises de Lorraine, p. LXI-LXII.
- Communication de M. PASQUIER sur la construction du château de Saint-Elix ou Comminges, p. LXII-LXIII.

SÉANCE du 11 avril 1901, soir, p. LXIV à LXVIII.

- Communication de M. Léon COETIL sur les papures scandinaves trouvées dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, p. LXIV-LXV.
- Communication de M. Léon MAÎTRE sur un édifice heptagonal découvert au Mur en Carantoir (Morbihan), p. LXV.
- Communication de M. Jules BEAUPRÉ sur les enceintes préhistoriques en Lorraine, p. LXV.

- Communication de M. Albert MARTIN sur les armes défensives à l'époque homérique, p. LXX-LXVI.
- Communication du D<sup>r</sup> Paul GIROD sur les invasions de l'âge paléolithique en Auvergne, p. LXVI à LXVIII.

SÉANCE du 12 avril 1901, matin, p. LXIX à LXXVI.

- Communication de M. Léon GERMAIN sur les fonts baptismaux des églises de Lorraine, p. LXIX.
- Communication de M. le chanoine POTTIER sur des tissus anciens conservés à Granselve et à Montpezat (Tarn-et-Garonne), p. LXIX.
- Communication par M. JADART d'une collection de matrices de sceaux conservées à la bibliothèque de Reims, p. LXIV-LXX.
- Communication de M. MASFRAND relative aux dolmens et tumulus du département de la Haute-Vienne, p. LXX-LXXII.
- Communication de M. l'abbé MOREL sur le Saint-Suaire de Saint-Corneille de Compiègne, p. LXXII.
- Communication de M. l'abbé ARNAUD D'AGNEL sur ses fouilles faites en collaboration avec M. Ludovic ALLEC dans la station préhistorique de Vachères (Basses-Alpes), p. LXXII-LXXIII.
- Lecture d'un mémoire de M. Émile BONNET sur les monnaies des évêques de Lodève, p. LXXIV.
- Lecture d'une notice de M. l'abbé POULAIN sur les sépultures préromaines de l'arrondissement d'Avallon (Yonne), p. LXXV-LXXVI.

SÉANCE GÉNÉRALE du 13 avril 1901, p. LXXVII à XCIII.

- Discours de M. PFISTER, p. LXXIX à LXXXVII.
- Discours de M. LE MINISTRE DES COLONIES, p. LXXXVII à XC.
- Nominations d'officiers de l'Instruction publique, p. XC-XCI.
- Nominations d'officiers d'Académie, p. XCI à XCII.

SÉANCE de la Section d'archéologie, du 22 avril 1901, p. XCIV à XCVIII.

- Rapport de M. PROU sur une demande de subvention formée par M. Léon DE VESLY en vue d'entreprendre des fouilles dans la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure), p. XCVI à XCVIII.

SÉANCE du 13 mai 1901, p. XCIX à CVI.

- Lettre de M. Georges DOUBLET relative à des pierres sculptées romaines, trouvées près d'Antibes, p. XCIX à CI.
- Rapport de M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS sur les fouilles de M. BOBEAU dans l'église de Saint-Laurent près Laugeais, p. CI à CII.
- Rapport de M. PROU sur le cimetière franc de Mézières, près Mandétour (Seine-et-Oise), signalé par M. PLANCOUARD, p. CII.
- Rapport de M. Philippe BERGER sur une inscription hébraïque de Loudun (Vienne), communiquée par M. DROUAULT, p. CII-CIV.
- Rapport de M. l'abbé THÉZENAT sur les fouilles de M. COLLARD à Preignan (Gers), p. CIV-CV.
- Rapport de M. Salomon REINACH sur la collection de silex taillés recueillis à la Sablière (Nièvre) et signalée par M. DESFORGES, p. CV.

SÉANCE du 10 juin 1901, p. CVII à CIX.

- Rapport de M. l'abbé THÉZENAT sur les fouilles de M. COLLARD, à Preignan (Gers), p. CVIII-CIX.

SÉANCE du 8 juillet 1901, p. cx à cxvi.

- Rapport de M. BABELON sur une trouvaille de doubles statères des rois phéniciens de Sidon, signalée par M. le docteur ROUVIER, p. cxv.
- Rapport de M. A. DE BARTHÉLEMY sur un mémoire de M. Georges GUIGUE relatif aux *meureaux*, dits *palettes*, de l'église de Lyon, p. cxv-cxvii.
- Rapport de M. l'abbé THÉDENAT sur les fouilles de M. DROUVAULT à Saint-Martin-le-Mault, p. cxviii-cxix.
- Rapport de M. l'abbé THÉDENAT sur les fouilles du théâtre de Drevant (Cher), p. cxix-cxx.
- Communication par M. HÉRON DE VILLEFOSSE d'un cachet d'oculiste trouvé à Rugles (Eure), p. cxx-cxxvi.

SÉANCE du 11 novembre 1901, p. cxvii à cxviii.

- Rapport de M. CAGNAT sur une notice des mosaïques romaines de Provence par M. GAUCKLER, p. cxviii-cxx.
- Rapport de M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS sur une notice de M. l'abbé POULAIN, relative à la Porte Neuve de Vézelay, p. cxx.
- Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur une note du R. P. LAGRANGE relative à une mosaïque romaine découverte à Jérusalem, p. cxxi.

SÉANCE du 9 décembre 1901, p. cxxii à cxxv.

- Rapport de M. BABELON sur des monnaies du moyen âge communiquées par M. DESFORGES, p. cxxii-cxxiv.
- Rapport de M. CAGNAT sur deux lettres de M. DE LAIGUE signalant des découvertes d'antiquités à Trieste et à Nesazio, p. cxxiv-cxxv.
- Rapport de M. DE LASTEYRIE sur un document relatif à la construction de stalles dans l'église Saint-Pierre-du-Queyroix à Limoges, communiqué par M. Alfred LEROUX, p. cxxv.
- Rapport de M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS sur une étude de M. MASSEREAU consacré aux églises du canton de Neuvy-Saint-Sépulcre, p. cxxv-cxxvi.
- Rapport de M. Prou sur les fouilles de M. LÉON DE VESLY dans la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure), p. cxxvi-cxxvii.
- Rapport de M. Prou sur un mémoire de M. l'abbé J.-B. MARTIN, consacré aux reliques de saint Porchaire, à Montverdun (Loire), p. cxxvii à cxxix.
- Rapport de M. Salomon REINACH sur une description des souterrains-refuges de Naours (Somme), par M. l'abbé POULAIN, p. cxxix.
- Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur les fouilles de M. COLLARD à Preignan (Gers), p. cxxix à cxxxi.
- Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur des inscriptions romaines trouvées à Narbonne et communiquées par M. F.-P. THIERS, p. cxxxi à cxxxiv.
- Rapport de M. MËNTZ sur un retable du xv<sup>e</sup> siècle conservé dans l'église de Messigny (Côte-d'Or), signalé par M. Henry BEAUNE, p. cxxxiv.

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

### DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

SÉANCE du 15 janvier 1901, p. cxxxvi à cxlv.

- Rapport de M. CAGNAT sur les recherches archéologiques des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie en 1900, p. cxxxvi à cxliv.
- Communication de M. GAUCKLER sur l'état des fouilles de Dougga, p. cxliv à cxlix.

Rapport de M. GSELL sur les récentes découvertes d'antiquités en Algérie, p. CXLIX à CLIV.

Communication de M. SALADIN sur les résultats des sondages dans l'île de l'Amirauté à Carthage, p. CLIV-CLV.

SÉANCE du 12 février 1901, p. CLVI à CLXXI.

Rapport de M. Philippe BERGER sur un mémoire de M. Louis BERTRAND, relatif à la nécropole phénicienne de Stora, p. CLVI-CLVII.

Communication de M. CAGNAT sur deux inscriptions romaines trouvées dans la nécropole de *Rusicade*, p. CLVII-CLVIII.

Communication de M. CAGNAT sur les caveaux funéraires creusés dans le roc, en Tunisie, p. CLVIII-CLIX.

Rapport de M. GSELL sur les récentes découvertes d'antiquités en Algérie, p. CLX à CLXIII.

Lettre de M. GAUCKLER relative aux récentes découvertes d'antiquités en Tunisie, p. CLXIII à CLXX.

Rapport de M. HODAS sur la traduction d'un conte arabe envoyée par M. BEN-ATTAR, p. CLXX-CLXXI.

SÉANCE du 13 mars 1901, p. CLXXII à CLXXIV.

Communication par le R. P. DELATRE d'une inscription romaine découverte en Tunisie, p. CLXXII.

Communication de M. GAUCKLER sur des lampes romaines acquises par le musée du Bardo et sur des inscriptions romaines de Tunisie, inédites, p. CLXXIII à CLXXVIII.

Communication par M. GSELL d'une inscription trouvée à Takricht (Algérie), p. CLXXVIII-CLXXIX.

Rapport de M. Salomon REINACH sur des communications de M. le capitaine MAUMENÉ et de M. le lieutenant GRANGE, p. CLXXIX.

SÉANCE du 14 mai 1901, p. CLXXX à CC.

Communication de M. GAUCKLER sur les fouilles faites en Tunisie et spécialement à Carthage, p. CLXXX à CLXXXIV.

Catlogue par M. GAUCKLER d'une collection de lampes et poteries romaines récemment entrées au Musée du Bardo, p. CLXXXIV à CXCIV.

Rapport de M. BABELON sur un scarabée grec trouvé à Carthage, p. CXCIV.

Rapport de M. Philippe BERGER sur des inscriptions puniques, p. CXCIV à CXCVI.

Communication d'une inscription libyque par M. GSELL, p. CXCVII.

Communication d'une inscription libyque par M. ARNAUD, et rapport de M. Philippe BERGER, p. CXCVIII.

Rapport de M. CAGNAT sur les fouilles exécutées en Algérie, au cours de l'année 1900, par le service des Monuments historiques, p. CXCIX.

Compte rendu par M. HÉRON DE VILLEFOSSE des recherches archéologiques de M. BERTRAND aux environs de Stora, p. CXCIX-CC.

SÉANCE du 11 juin 1901, p. CCI à CCX.

Rapport de M. GAUCKLER sur la mission de M. DRAPPIER dans la région du Goubellat, p. CCI à CCV.

Communication de M. GSELL sur les découvertes d'antiquités récemment faites en Algérie, p. CCVI à CCX.

SÉANCE du 9 juillet 1901, p. CCXI à CCXXIII.

Rapport de M. GSELL sur les fouilles de M. le lieutenant GRANGE à Tobna et sur les

inscriptions découvertes par M. le lieutenant DE KERMAHON au Nord de l'Aurès, p. CCXII à CCXVI.

Communication par M. GAUCKLER de diverses inscriptions romaines trouvées en Tunisie, et compte rendu des recherches archéologiques de M. DRAPPIER dans la région du Goubellat, et des fouilles effectuées à Dougga et à Carthage, p. CCXVII à CCXXIII.

SÉANCE du 12 novembre 1901, p. CCXXIV à CCXXIX.

Rapport de M. GSELL sur des antiquités et inscriptions découvertes en Algérie, p. CCXXV-CCXXVI.

Rapport de M. GAUCKLER sur les fouilles d'El-Djem, p. CCXXVI à CCXXVIII.

Rapport de M. DIEHL sur une monographie de Tobna par M. le lieutenant GRANGE, p. CCXXVIII.

Rapport de M. TOUTAIN sur des mémoires de M. le capitaine DONAU et de M. le capitaine LE BŒUF relatifs au *limes* tripolitain, p. CCXXVIII-CCXXIX.

SÉANCE du 10 décembre 1901, p. CCXXX à CCXXXVII.

Rapport de M. GAUCKLER sur les fouilles de M. MERLIN à Dougga, p. CCXXX à CCXXXV.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur une note de M. CHABASSIÈRE relative au tombeau de *Præcilins* à Constantine, p. CCXXXV-CCXXXVI.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur les fouilles de M. le colonel GOETSCHY dans la nécropole d'Hadrumète et à Sidi-el-Hani, p. CCXXXVII.

#### RAPPORTS ET COMMUNICATIONS.

L'orfèvrerie lapidaire et l'émaillerie au v<sup>e</sup> siècle. La plaque de Monceau-le-Neuf (Aisne), par M. Jules PILLOY, membre non résidant du Comité, p. 3 à 14. (*Planche I.*)

Le tumulus de Saint-Menoux (Allier), par M. l'abbé POULAINE, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), p. 15 à 22.

Tombeaux de pierre et monuments funéraires gallo-romains à Avallon (Yonne), par M. l'abbé POULAINE, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), p. 23 à 26.

Plats d'argent contremarqués à l'époque mérovingienne, trouvés à Valdoigne (Bouches-du-Rhône), par M. Henry DE GÉRIN-RICARD, p. 27 à 31. (*Planche II.*)

Deux statues de la Vierge, par M. l'abbé CHARTRAINE, correspondant du Comité, à Sens (Yonne), p. 32 à 35. (*Planches III à VI.*)

Une peinture murale du XIII<sup>e</sup> siècle à la cathédrale de Reims, par M. Henri JADART, correspondant du Comité, p. 36 à 43. (*Planche VII.*)

Peintures murales de la cathédrale de Clermont-Ferrand. Communication de M. Ed. VIMONT, conservateur de la bibliothèque et du musée de Clermont-Ferrand, p. 44 à 47. (*Planches VIII à XII.*)

Les tableaux de l'église d'Hesdigneul-les-Béthune. Communication de M. le comte A. DE LOISNE, correspondant du Comité, p. 48 à 57. (*Planches XIII et XIV.*)

Inventaire du Trésor de Saint-Sauve de Montreuil-sur-Mer, en 1713. Communication de M. le comte A. DE LOISNE, correspondant du Comité, p. 58 à 65.

- Les monuments mégalithiques d'Es-Snam, par M. Robert ARNAUD, administrateur de la commune mixte de M'Sila, p. 66 à 71.
- Note sur la nécropole punique et romaine de *Marula*-Badès, par M. MOLINS, capitaine au 3<sup>e</sup> zouaves, p. 72 à 74.
- La nécropole phénicienne de Stora, par M. Louis BERTRAND, conservateur du Musée de Philippeville, p. 75 à 80. (*Planche XV.*)
- Fouilles du *castellum* d'El-Hagueuff (Tunisie), par M. le lieutenant GOMBEAUD, officier des affaires indigènes, p. 81 à 94. (*Planche XVI.*)
- Note sur la voie stratégique romaine qui longeait la frontière militaire de la Tripolitaine. Essai d'identification des gîtes d'étapes de la portion de cette voie comprise entre *Ad Templum* et *Tabunati*, par M. le capitaine HILAIRE, p. 95 à 105.
- Quelques inscriptions d'Algérie, par M. HÉRON DE VILLESOSSE, membre du Comité, p. 106 à 109.
- Note sur des découvertes épigraphiques récentes faites en Afrique, par M. René CAGNAT, membre du Comité, p. 110 à 119.
- Notes d'épigraphie latine (Tunisie), par M. GAUCKLER, membre non résidant du Comité, p. 120 à 157.
- Note sur quatre consoles chrétiennes trouvées à Morsott, par M. Stéphane GSELL, membre non résidant du Comité, p. 158 à 161.
- Note sur une inscription arabe trouvée chez les Maures Trarza, par M. O. HOUDAS, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 162 à 165.
- Histoire du petit serpent vert, de la fille du marchand et de la sorcière, traduite par M. BEN-ATTAR, correspondant du Comité, p. 166 à 171.
- Compte rendu de l'exploration d'une station préhistorique découverte à Vachères (Basses-Alpes), par M. l'abbé ARNAUD d'AGNEL et M. Ludovic ALLEC, p. 173 à 184. (*Planches XVII et XVIII.*)
- Exploration des tumulus des Montagnes Noires (Finistère), par M. Paul DU CHÂTELLIER, correspondant du Comité, p. 185 à 203.
- Note sur l'exploitation du minerai de fer fort et oolithique en Lorraine, dans l'antiquité, par M. BLEICHER, membre non résidant du Comité, et par M. Jules BEAUPRÉ, p. 204 à 207.
- Étude des enceintes préhistoriques en Lorraine, par M. Jules BEAUPRÉ, p. 208 à 214.
- Les fouilles de Pitres (Eure), par M. Léon COUTIL, correspondant du Comité, p. 215 à 224. (*Planches XIX et XX.*)
- Note sur les moulins à grain de Vermand (Aisne), par M. Théophile ECK, correspondant du Comité, p. 225 à 230.
- Découverte d'un vase sigillé de fabrique arverne dans la Prusse orientale. Communication de M. Joseph DÉCHELETTE, conservateur du Musée de Roanne, p. 231 à 237.
- Un cimetière franc à Mézières-Maudétour (Seine-et-Oise), par M. Léon PLANCOUARD, correspondant du Comité, p. 238 à 244.
- Notice sur quatre fibules de Moncean-le-Neuf (Aisne), par M. Jules PILLOY, membre non résidant du Comité, p. 245 à 253.
- La construction du château de Saint-Elix en Comminges (1540-1548). Étude d'après les minutes notariales, par M. Félix PASQUIER, archiviste de la Haute-Garonne, correspondant du Comité, p. 254 à 275.

- Notice sur quelques œuvres d'art ancien dans le Jura, par M. l'abbé BAUNE, correspondant du Comité, p. 276 à 280. (*Planches XXI à XXIII.*)
- Inscription hébraïque trouvée à Loudun (Vienne), par M. Roger DROUVAULT, p. 281 à 283.
- Recherches archéologiques aux environs du poste de Tatahouine (Tunisie), p. 284 à 298 :
- I. Notes sur des recherches archéologiques aux environs de Tatahouine, par M. le capitaine TRIBALET, p. 284 à 289. (*Planche XXIV.*)
  - II. Note sur deux mausolées néo-puniques de Tatahouine, par M. GAUCKLER, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 290 à 295.
  - III. Note sur l'inscription néo-punique du mausolée de Tatahouine, par M. Philippe BERGER, membre du Comité, p. 296 à 298.
- Note sur des dessins et peintures rupestres relevés dans la région entre Laghouat et Géryville (1899-1900), par M. le capitaine MAUMENÉ, p. 299 à 307. (*Planche XXV.*)
- Notes d'archéologie algérienne, par M. Stéphane GSELL, membre non résidant du Comité, p. 308 à 323 :
- I. Inscriptions latines, p. 308 à 319.
  - II. Stèle d'El-Kantara, p. 319-320.
  - III. Le camp primitif de Lambèse, p. 320 à 323.
- Note sur quelques inscriptions néo-puniques, par M. Philippe BERGER, membre du Comité, p. 324 à 331.
- Une statuette d'*Epona* découverte près de Nevers. Rapport de M. Salomon REINACH, membre du Comité, sur une communication de M. de SAINT-VENANT, correspondant du Comité, p. 333 à 335.
- Notes sur quelques mosaïques romaines de Provence, par M. GAUCKLER, membre non résidant du Comité, p. 336 à 346.
- Fouilles dans l'église de Saint-Laurent, près Langeais (Indre-et-Loire), par M. Octave BOBEAU, correspondant du Comité, à Langeais, p. 347 à 366. (*Planches XXVI et XXVII.*)
- La Porte Neuve à Vézelay (Yonne), par M. l'abbé POULAIN, correspondant du Comité, à Voutenay, p. 367 à 370. (*Planche XXVIII.*)
- Note sur une trouvaille de doubles statères des rois phéniciens de Sidon, par M. le Dr ROUVIER, correspondant du Comité, à Beyrouth, p. 371 à 373.
- Fouilles à Dougga, par M. MERLIN, membre de l'École française de Rome, p. 374 à 412. (*Planches XXIX et XXX.*)
- Note sur trois inscriptions de Tunisie, par M. GAUCKLER, membre non résidant du Comité, p. 413 à 428 :
- I. La borne frontière de Chetlou, p. 413 à 415.
  - II. Le règlement de passage d'Henchir-Snobbour, p. 416-417.
  - III. La *Mensa martyrum* d'Henchir-Fellous, p. 418 à 428. (*Planche XXXI.*)
- Note sur l'inscription de Ras-el-Ain et le *limes* tripolitain à la fin du III<sup>e</sup> siècle, par M. RENAULT, correspondant du Comité, p. 429 à 437.
- Note sur un chapiteau trouvé près de Soussse, par M. SALADIN, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 438 à 443. (*Planche XXXII.*)

- Note sur une mosaïque nouvelle du jardin Chevillot à Hippone, par M. Héron de  
VILLEFOSSE, membre du Comité, p. 444 à 446. (*Planche XXXIII.*)  
Note sur des antiquités découvertes à Tobna et à Mustapha, par M. Stéphane  
GSELL, membre non résidant du Comité, p. 447 à 451.

TABLE ALPHABÉTIQUE, p. 453 à 479.

LISTE DES PLANCHES, p. 480-481.

LISTE DES VIGNETTES, p. 482-483.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES, p. 485 à 493.







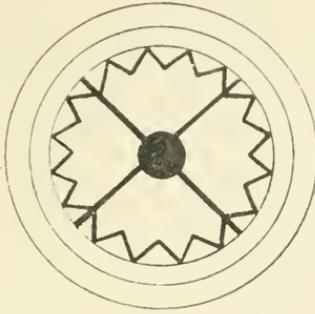


PLAQUES-BOUCLES MÉROVINGIENNES

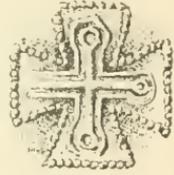




5



1



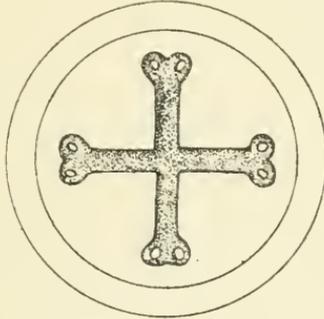
2



4



3



6



7



8



9

CONTREMARQUES AU REVERS DE PLATS D'ARGENT  
TROUVÉS À VALDONNE (BOUCHES-DU-RHÔNE).





Phototypie Berthaud, Paris

VIERGE ASSISE  
STATUE DE BOIS  
Conservée à l'Archevêché de Sens.





Phototypie Berthaud, Paris

VIERGE ASSISE  
STATUE DE BOIS  
Conservée à l'Archevêché de Sens.





Phototypie Berthaud, Paris.

VIERGE A L'ENFANT  
STATUE DE BOIS  
Conservée à l'Archevêché de Sens.

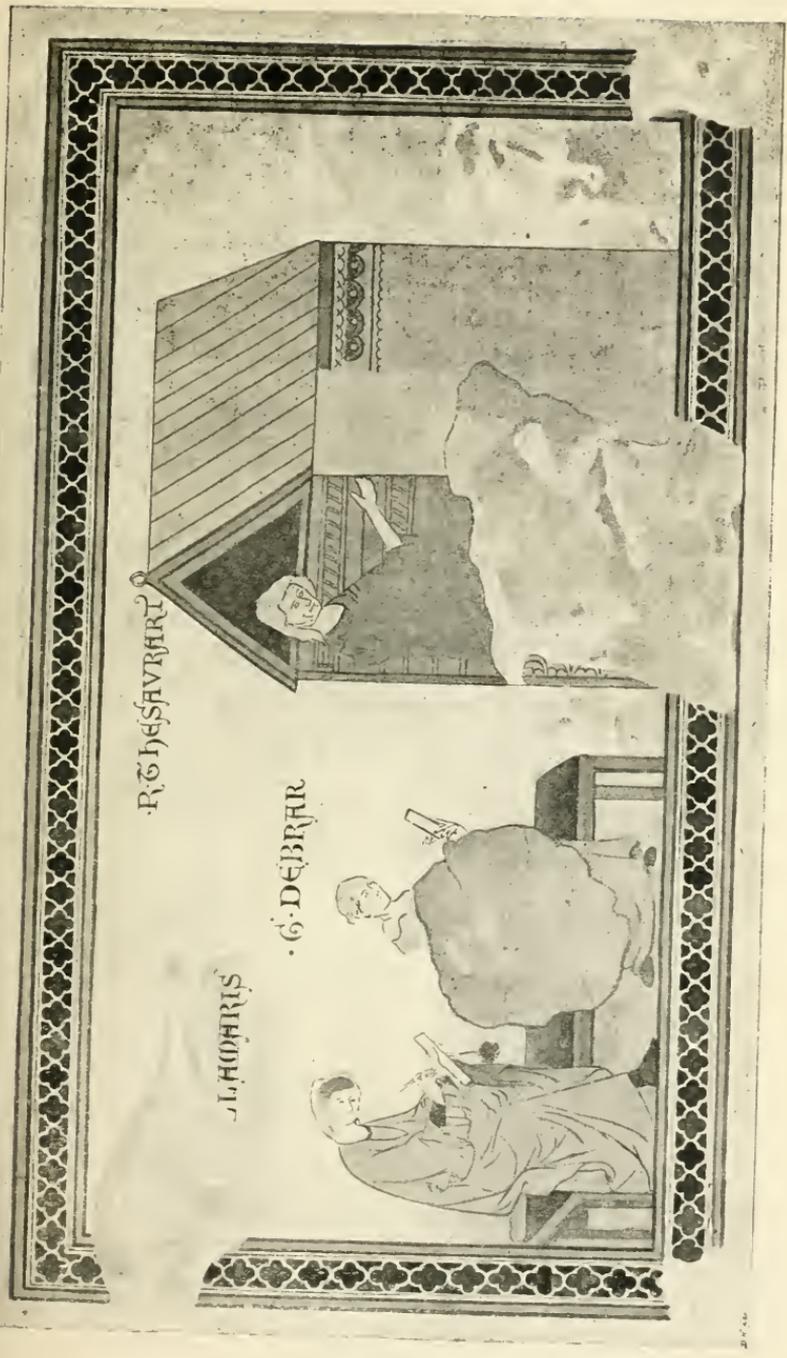




Phototype Boitaud, Paris

VIERGE A L'ENFANT  
STATUE DE BOIS  
Conservée à l'Archevêché de Sens.





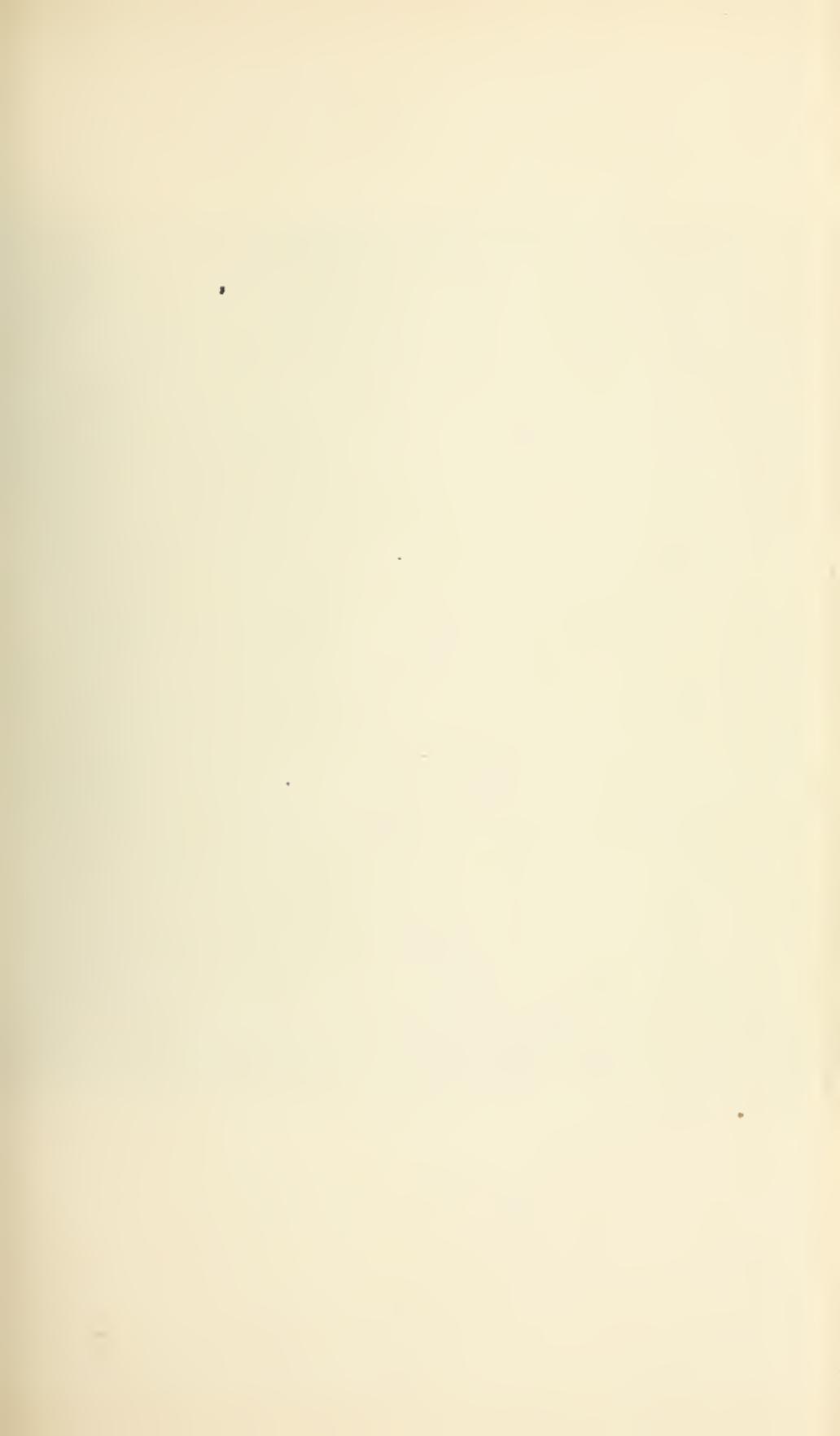
PEINTURE MURALE DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

AUTREFOIS DANS LE CHARTRIER DE LA CATHÉDRALE DE REIMS.











LE MARTYRE DE SAINT GEORGE  
PROSECUTIONS DE LA COURONNE DE SICILE







LE M  
TURE



LE MARTYRE DE SAINT GEORGES  
 (Détail d'un manuscrit de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle)











IP T OC GUDVL 4 PIS O A P A R O E I S C E N O B D E I A V  
 E O M A G I S O B I O I O H E S D A C E R A D E I A I O E W J A C I A R A S T A E R D O S E G O A T O L A R J O O R E J A N I O E P A R :

Phototypie Berthoud, Paris

PEINTURE FUNÉRAIRE  
 CATHÉDRALE DE CLERMONT





Phototypie Berthaud, Paris

PEINTURE FUNÉRAIRE

CATHÉDRALE DE CIERMONT





LÉGENDE DE SAINTE URSULE  
TABLEAU DE L'ÉGLISE D'HESDIGNEUL-LES-BÉTHUNE





PORTRAITS DE PHILIPPE LE BON ET D'ISABELLE DE PORTUGAL

TABLEAU VOTIF DE L'ÉGLISE D'HESDIGNÉUL - LES-BÈTHUNE



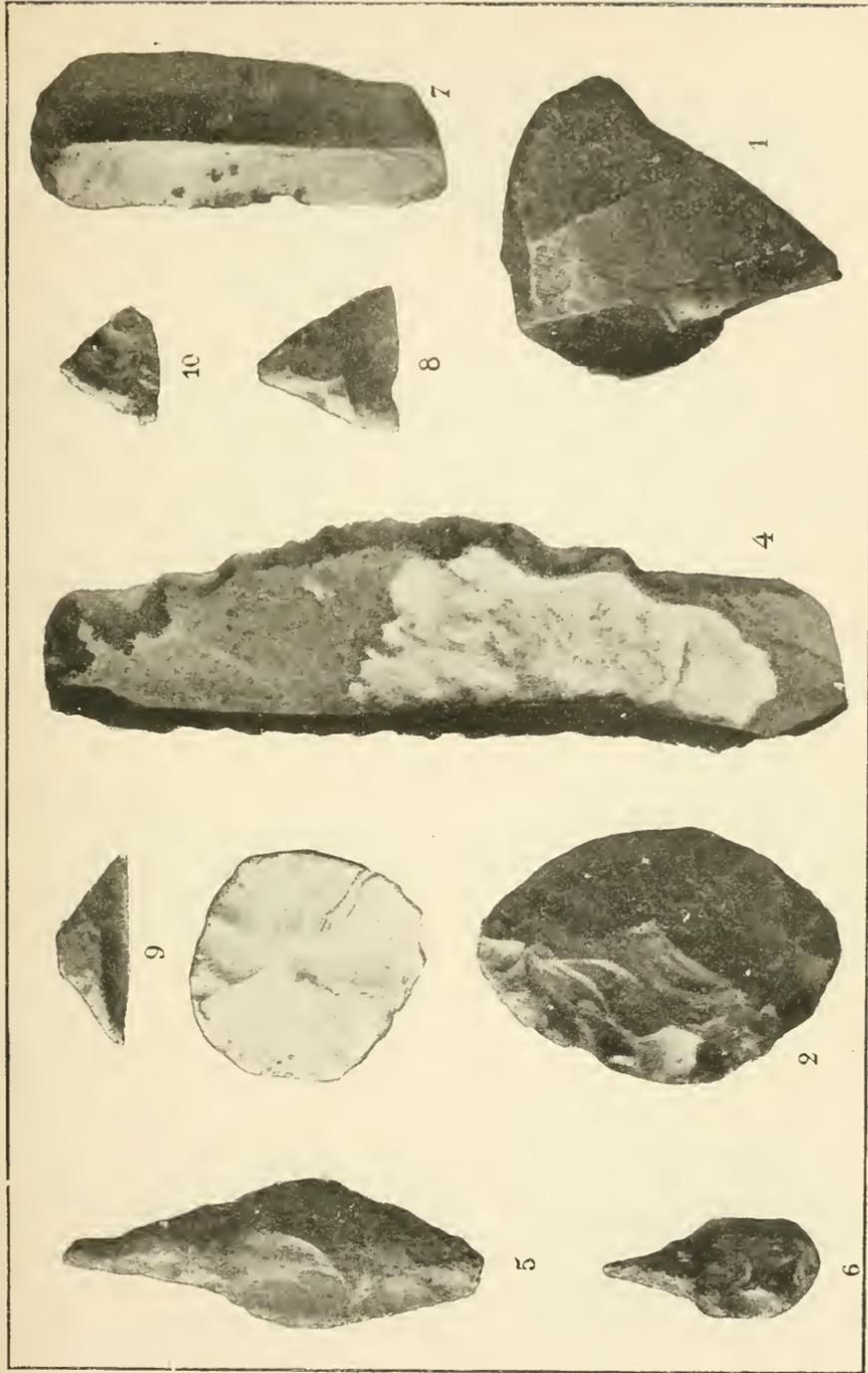


SÉPULTURE ANTIQUE À STORA (ALGÉRIE).









INSTRUMENTS DE SILEX TROUVÉS À VACHÈRES (BASSES-ALPES).





11



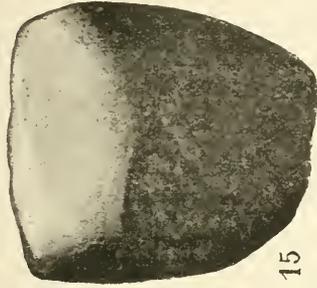
12



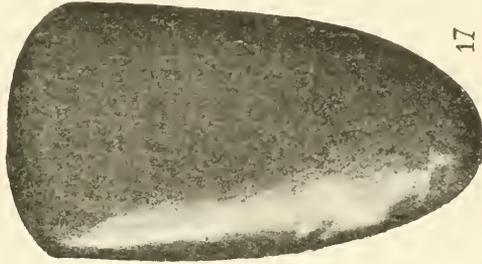
14



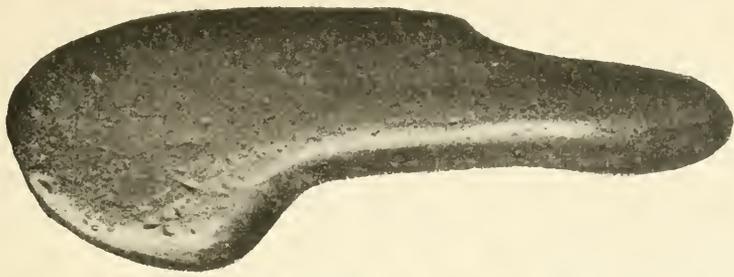
13



15



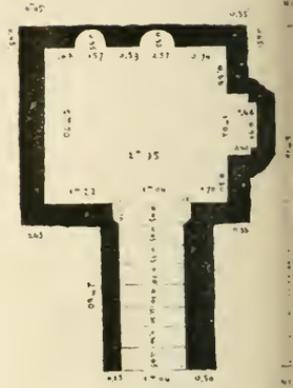
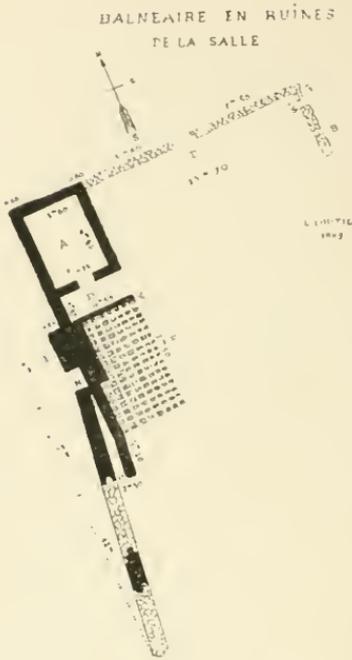
17



16







Plan et élévation du caveau de la  
PIERRE S<sup>t</sup> MARTIN

PLAN DES FOUILLES DES RUINES ROMAINE  
DE PITRES,

DRESSÉ PAR M. LÉON COUTIL.

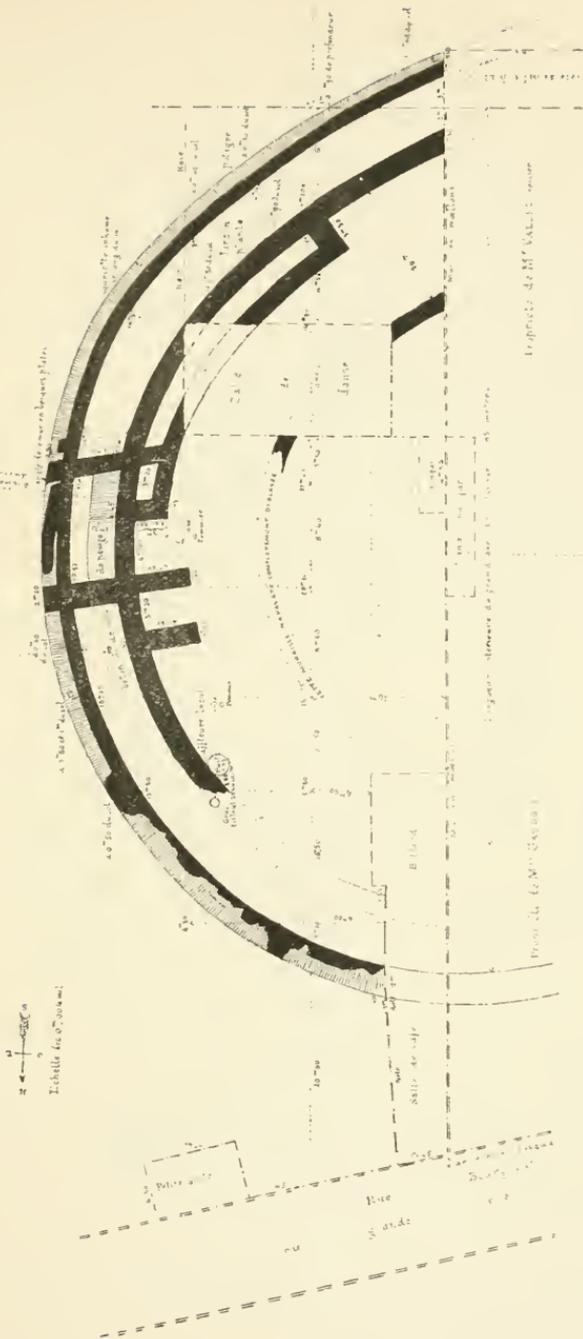
THERMES ROMAINS ET CAVEAU DE





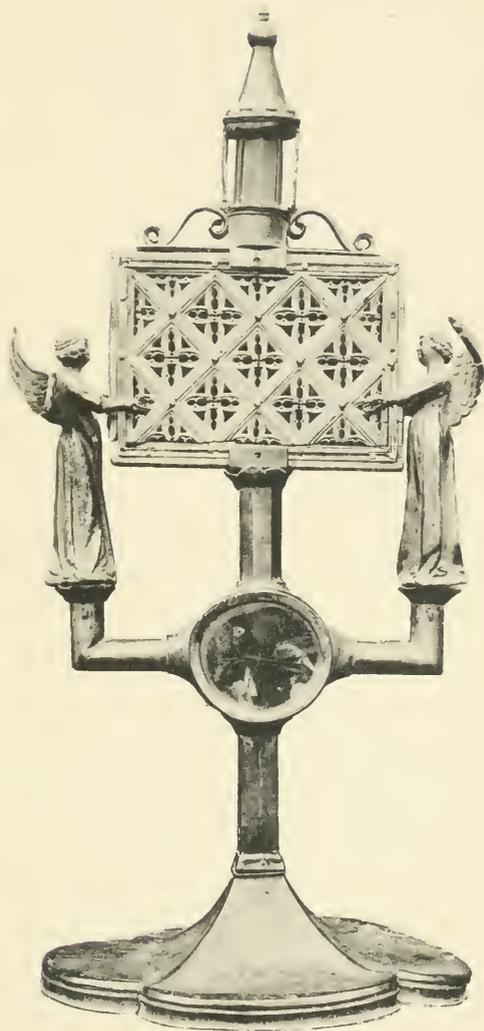
LES CATELIERS DE PITRES (EURE)

PROJET DE 1 OCTOBRE 1890.



PLAN DU THÉÂTRE ROMAIN DE PITRES (EURE).





RELIQUAIRE DE RAVILLOLLES (JURA)





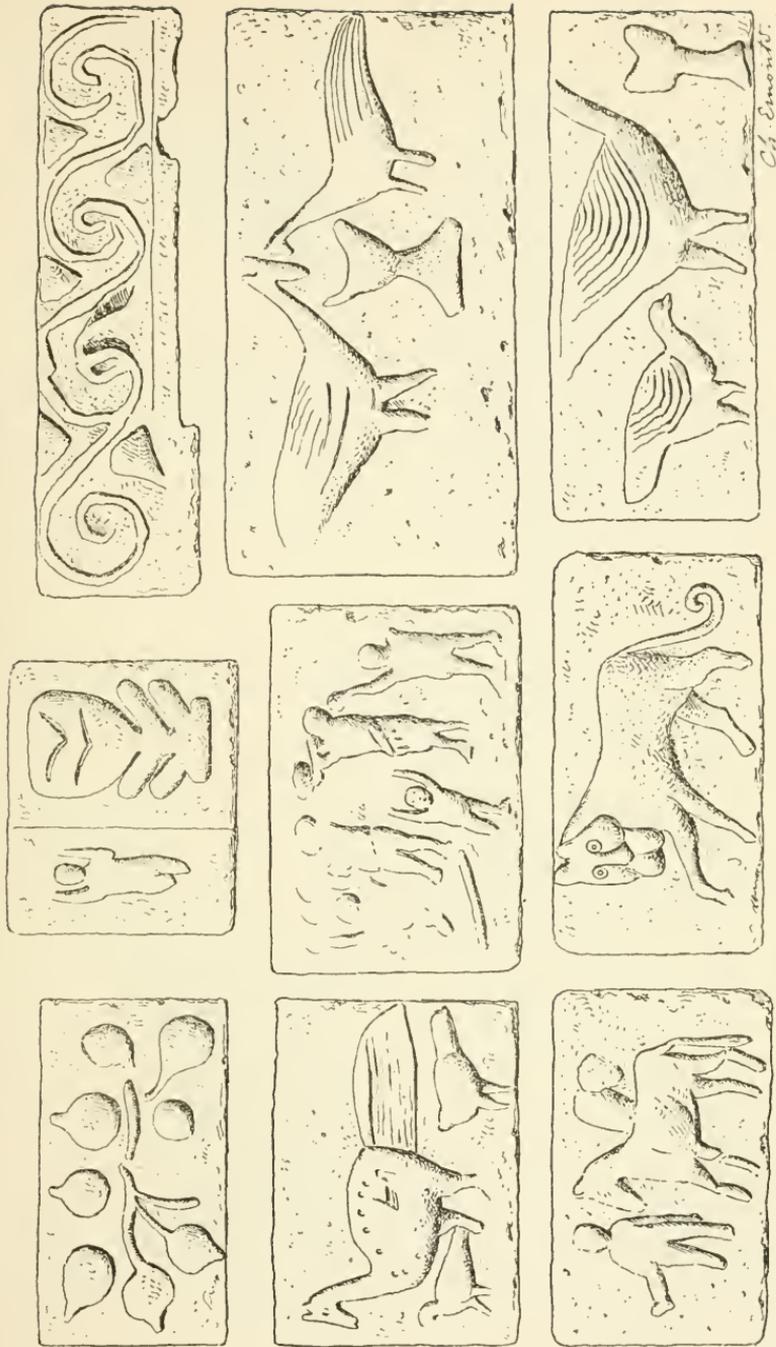
RELIQUAIRE DE VILLANGRETTE (JURA)





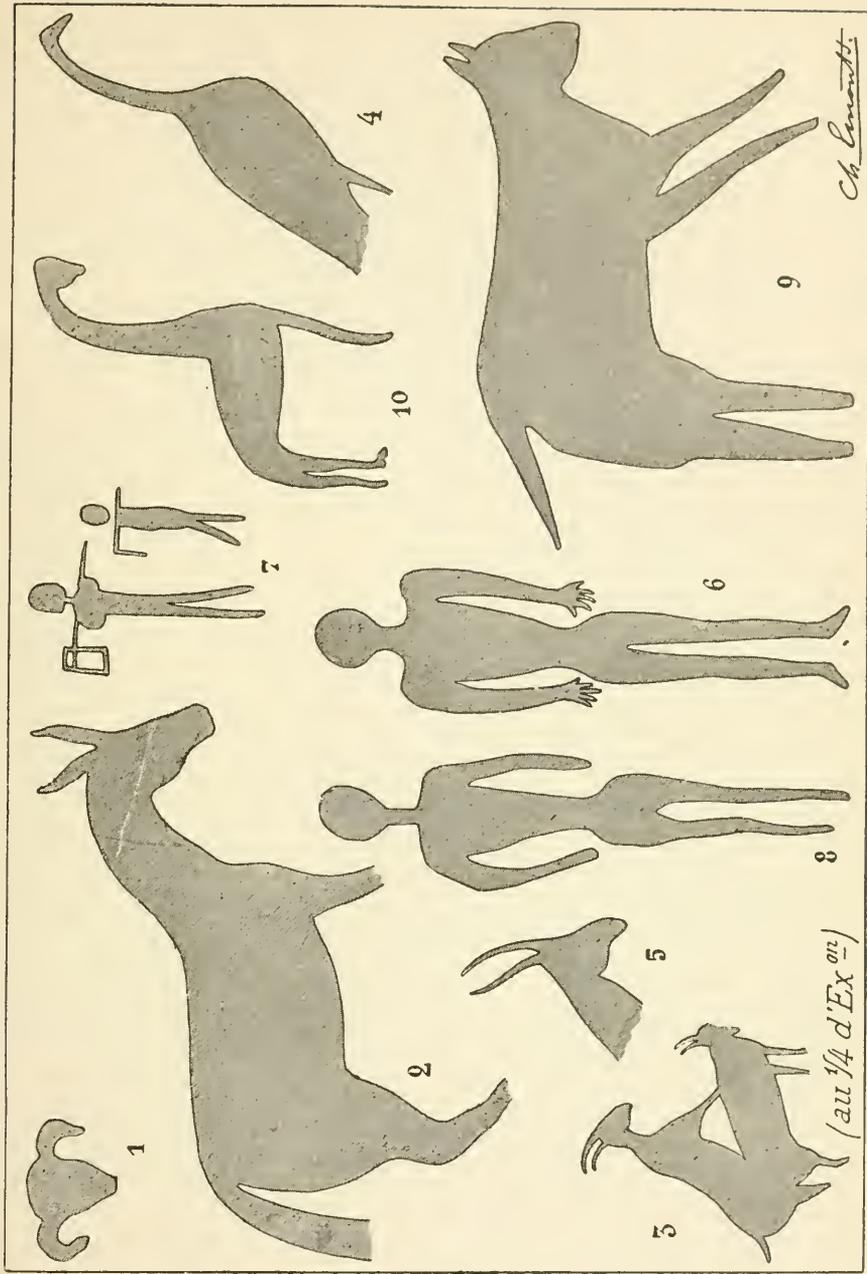
CHASUBLE BRODÉE EN PAILLE  
A NOZERROY (JURA)





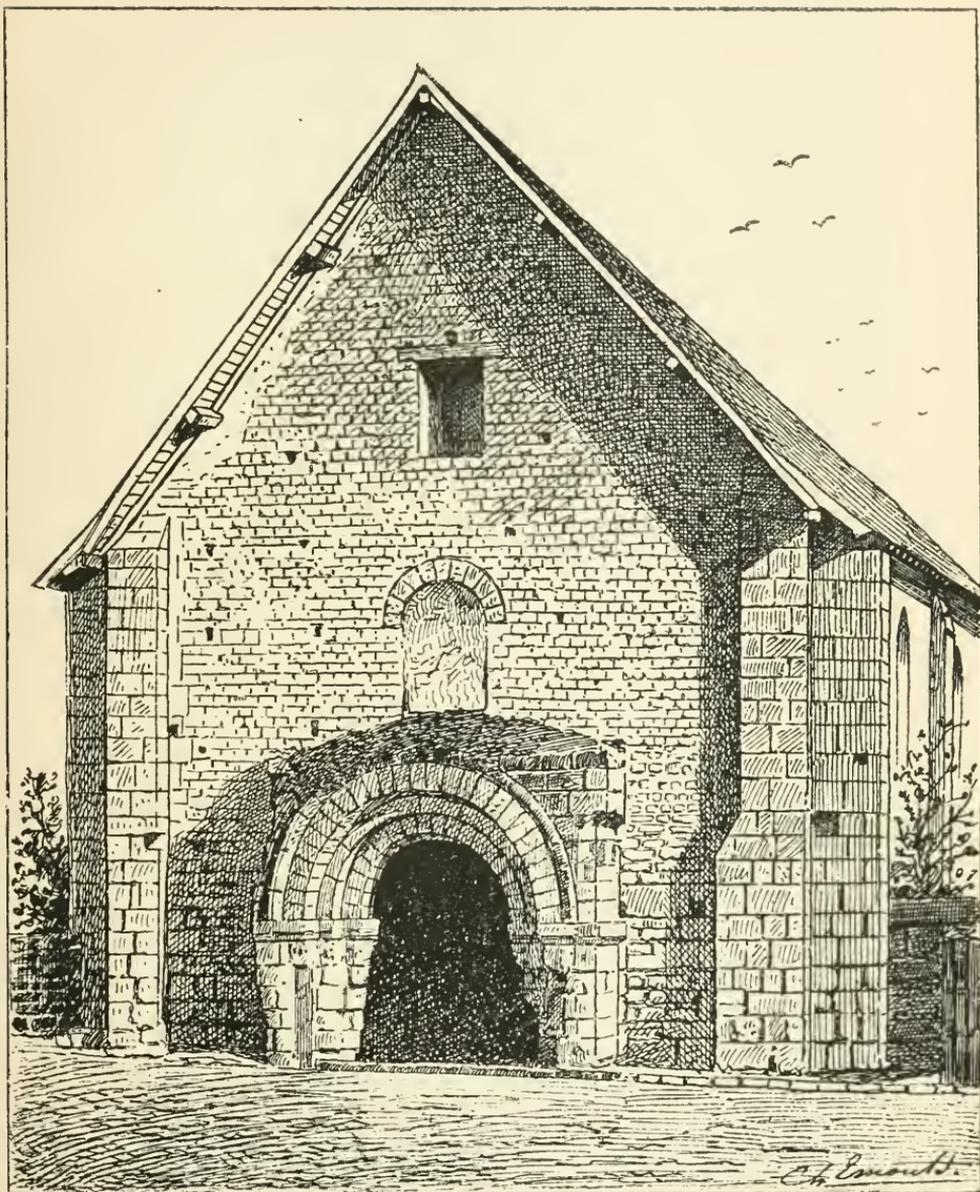
BAS-RELIEFS PROVENANT D'UN MAUSOLÉE À TATAHOUNE (TUNISIE).





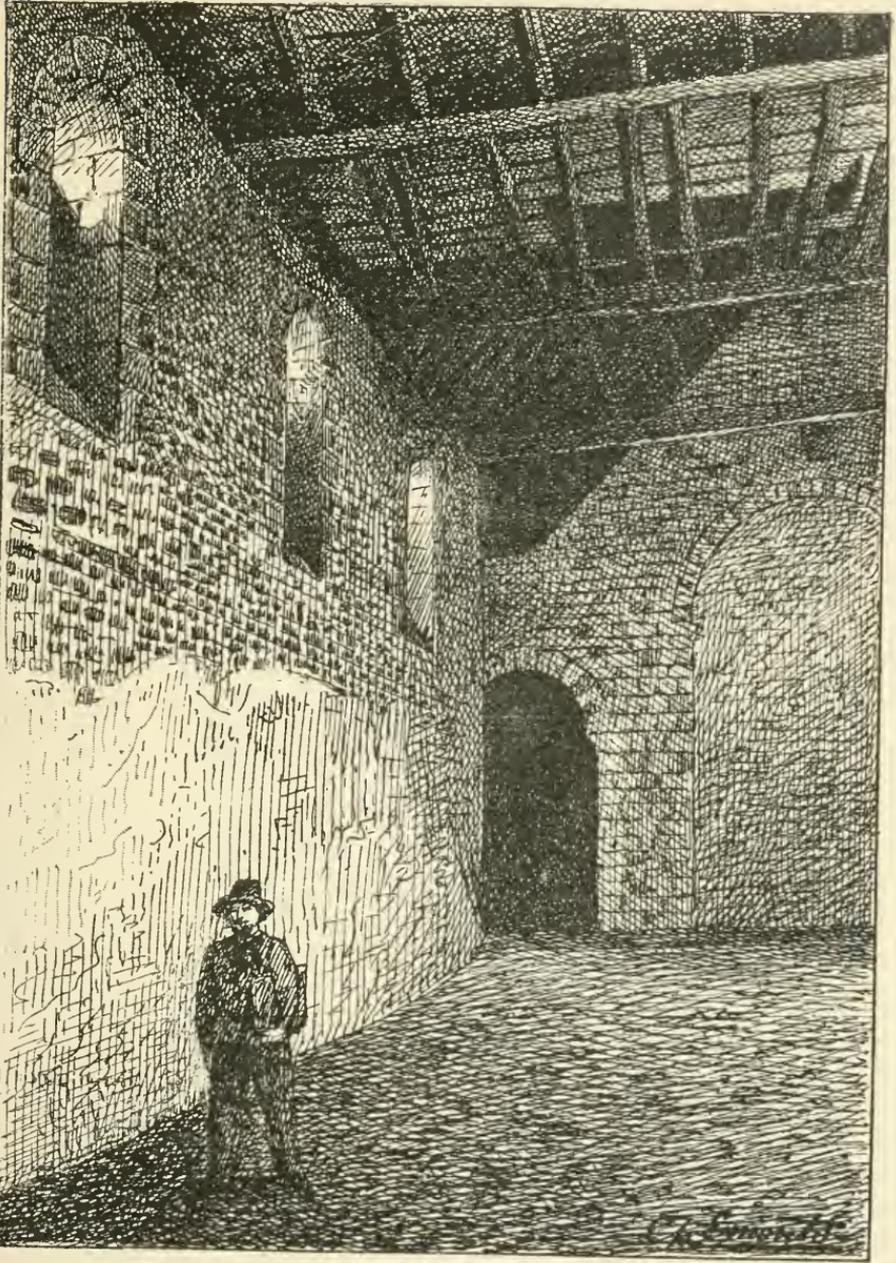
SILHOUETTES PEINTES SUR LES ROCHES DE L'OUED-SIDI-BRAHIM (ALGÉRIE).





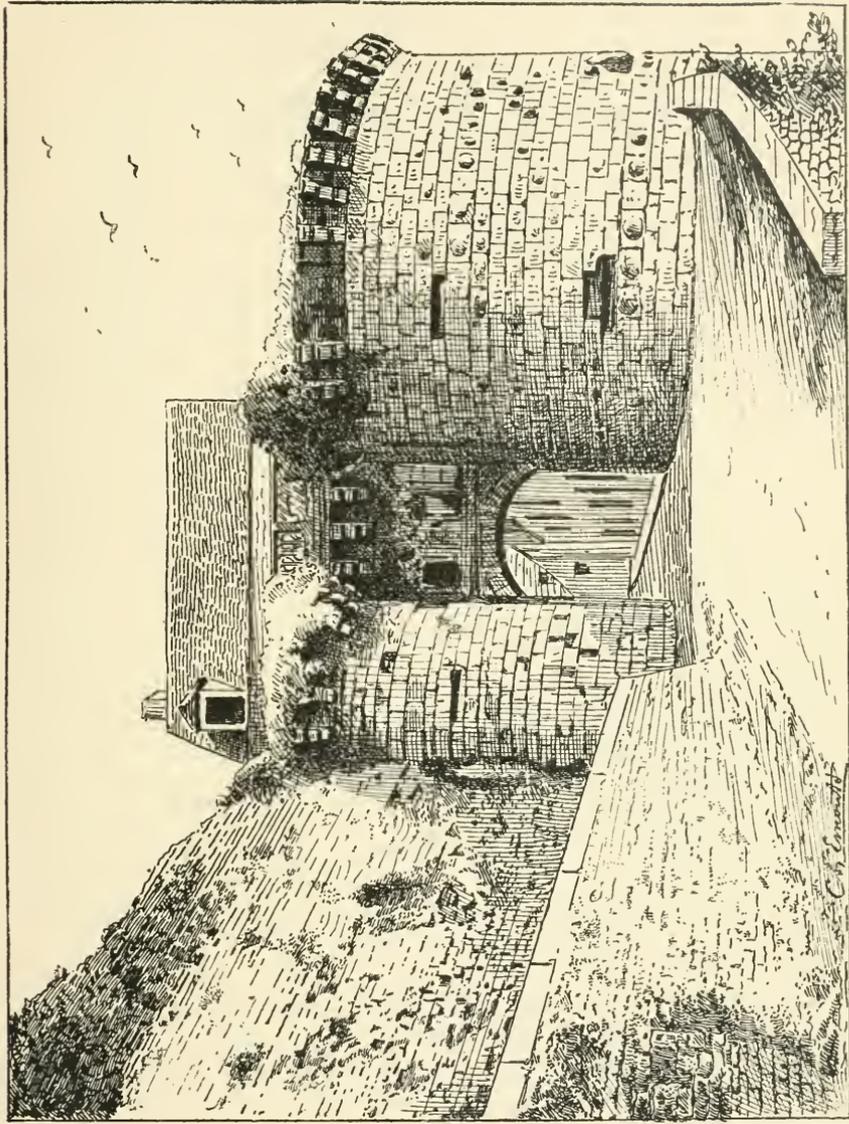
FAÇADE DE L'ÉGLISE DE SAINT-LAURENT, PRÈS LANGEAIS  
(INDRE-ET-LOIRE).





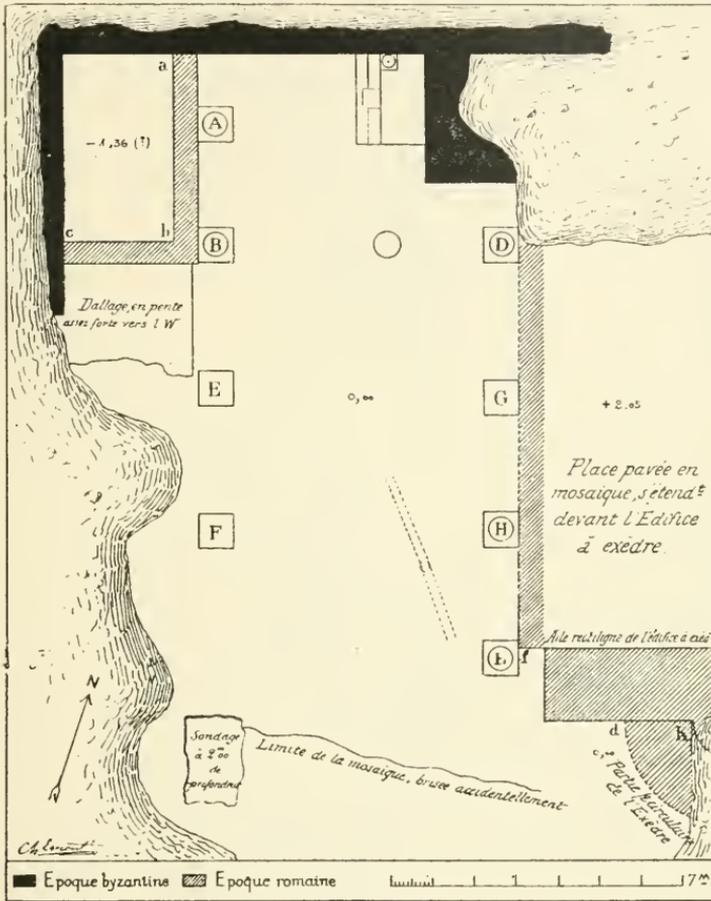
NEF DE L'ÉGLISE DE SAINT-LAURENT, PRÈS LANGEAIS  
(INDRE-ET-LOIRE).





LA PORTE NEUVE À VÉZELAY (YONNE).

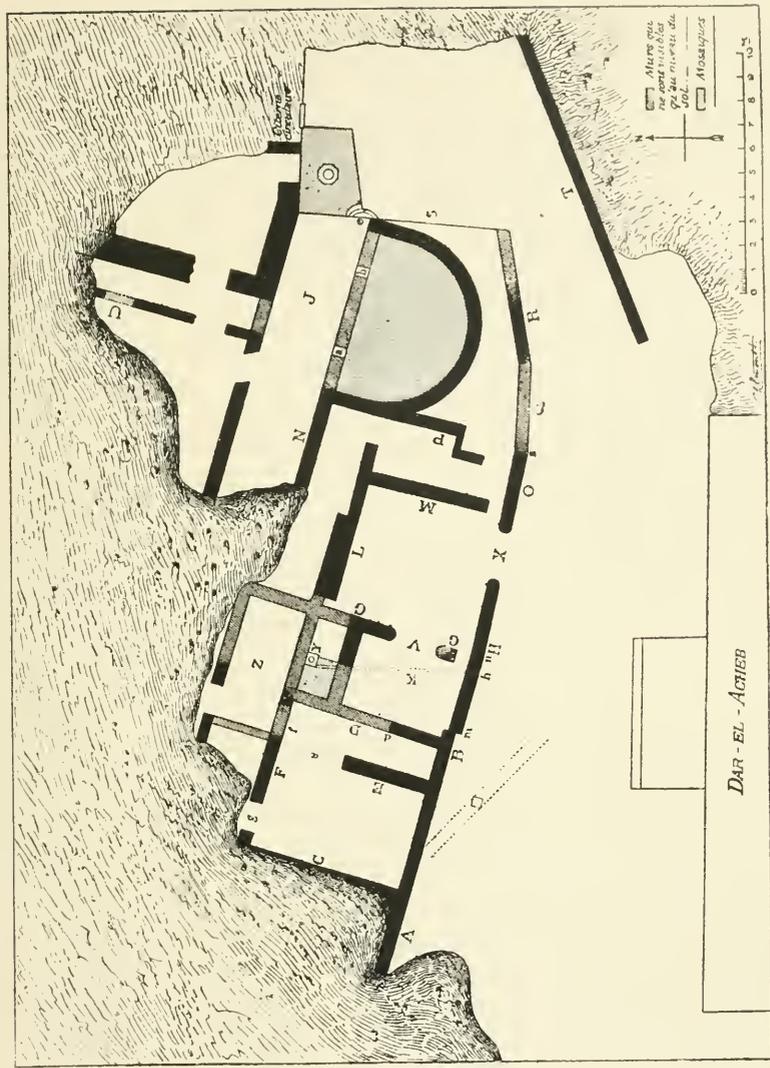




FOUILLES DE DOUGGA (TUNISIE).

PREMIER CHANTIER.





FOUILLES DE DOUGGA (TUNISIE).

DEUXIÈME CHANTIER.





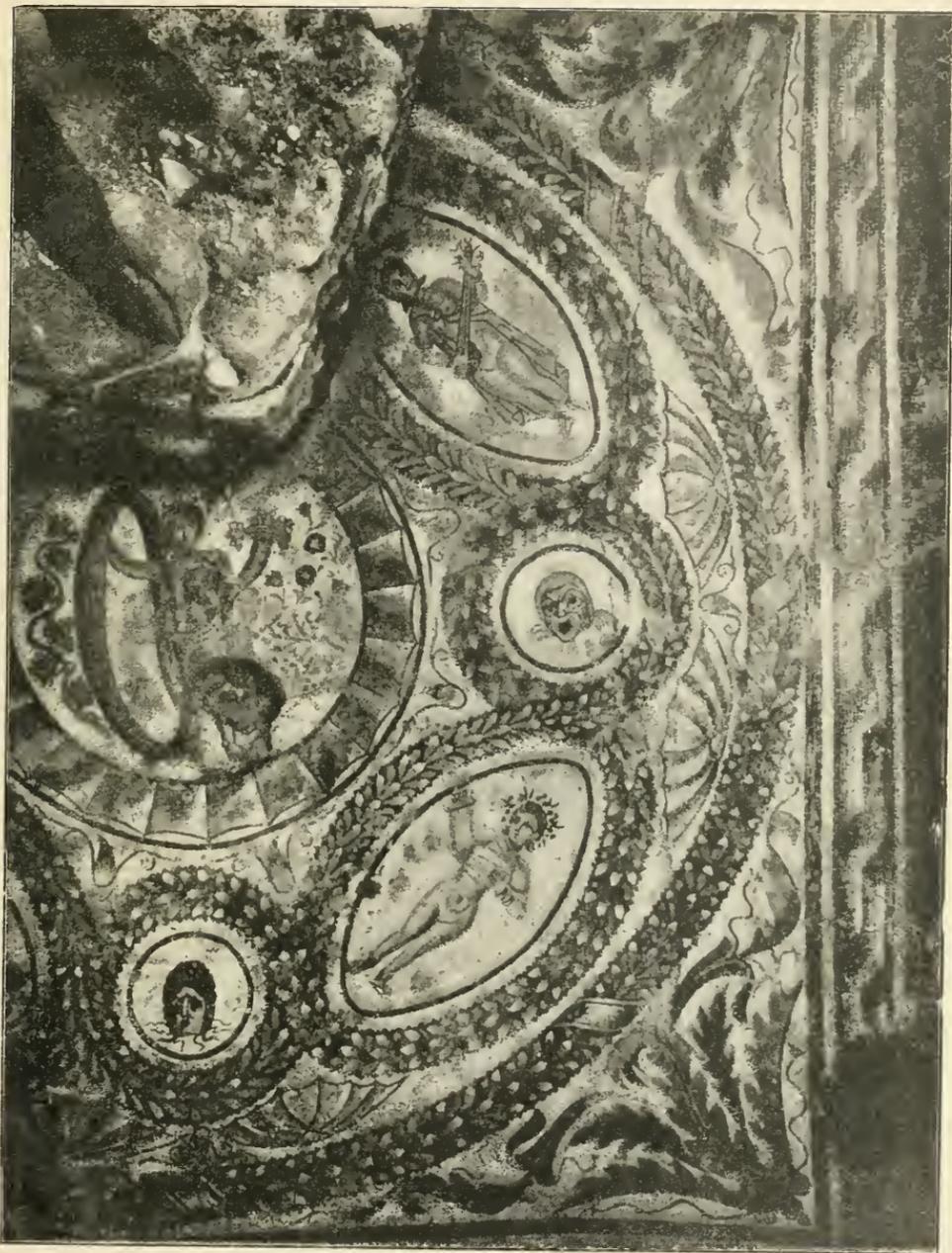
INSCRIPTION CHRÉTIENNE À HENCHIR-FELLOUS (TUNISIE)





CHAPITEAU DU VI<sup>e</sup> SIÈCLE TROUVÉ PRÈS DE SOUSSE  
(TUNISIE).





MOSAÏQUE DECOUVERTE À BÔNE







GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00099 3267

